UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Fondée en 1876 par GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

Charles BÉMONT et Christian PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
Cicéron, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE.

TOME CENT VINGT-TROISIÈME

Septembre-Décembre 1916.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1916

D
1
R6
t. 123

LES
INSTITUTIONS MUNICIPALES DE BORDEAUX
AU MOYEN AGE
LA MAIRIE ET LA JURADE

Le présent travail n'est pas une histoire de Bordeaux au moyen âge, histoire qui a été écrite de main de maître[1]; ce n'est pas davantage une étude d'ensemble sur les institutions municipales de cette ville ; le sujet demanderait, pour être traité comme il faut, une longue pratique des archives communales que je ne possède pas. J'ai voulu seulement retracer les origines et les phases essentielles du développement de la mairie et de la jurade. J'ai été amené à m'occuper de ce sujet par le bel ouvrage de Giry sur les *Établissements de Rouen*. Giry, qui a si bien connu les documents concernant la diffusion de cette forme assez spéciale d'organisation communale dans les pays de France occupés par les rois d'Angleterre et que les conquêtes de Philippe-Auguste et de Louis VIII ramenèrent dans le domaine des Capétiens, n'a pas poussé aussi loin ses recherches dans le domaine aquitain. Il n'a étudié de près que Bayonne, négligeant beaucoup d'autres villes où les traces des *Établissements de Rouen*, pour n'être pas toujours très apparentes, m'ont paru certaines. Ce sont ces traces que je me suis efforcé de retrouver et de suivre dans une série d'études destinées à former un livre, qui est maintenant écrit en entier. J'en détache aujourd'hui le premier chapitre.

I. — *Bordeaux avant Jean sans Terre.*

Jusqu'à l'extrême fin du XIIe siècle, nous n'avons pour ainsi dire aucun renseignement écrit sur Bordeaux et sur son orga-

1. Par M. Camille Jullian : *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895* (1895).

nisation municipale. On peut suivre son histoire religieuse depuis l'époque gallo-romaine[1]; avant Jean sans Terre, son histoire civile nous est pour ainsi dire inconnue ; les pierres seules peuvent parler. Je ne pense ni aux inscriptions romaines publiées par M. Camille Jullian[2], ni aux bas-reliefs anciens édités par M. le commandant Espérandieu[3], mais à cette masse de monuments et de débris archéologiques, dont Leo Drouyn, par exemple, le savant continuateur de l'abbé Baurein, s'est servi pour tracer la topographie de la ville au moyen âge[4].

Ces témoins nous disent d'abord que la ville a changé d'aspect dans le cours du IIIe ou du IVe siècle. Avant les invasions qui à cette époque ruinèrent la Gaule, elle était ouverte et, adossée au fleuve, s'épanouissait librement en éventail vers la campagne. Le centre était formé par le forum avec le temple consacré à la déesse *Tutela*. Après 275, la ville dévastée se renferma étroitement derrière un rectangle d'épaisses murailles flanquées de nombreuses tours demi-circulaires. Le temple païen et l'amphithéâtre dit de Gallien furent laissés hors de cette enceinte et ne tardèrent pas à tomber en ruines. Au XIIe siècle, ce qui frappe dans l'intérieur de la ville, c'est, à l'angle du sud, le groupe formé par l'archevêché et la cathédrale Saint-André; puis, à l'angle de l'est, la tour du roi et son palais que précédait une esplanade plantée d'ormes et qui de là prit le nom de l'Ombrière ; sur le milieu de l'autre grand côté, une hauteur que couronnait la forteresse de Puy Paulin[5]. Entre les demeures habitées par des seigneurs ou de riches bourgeois et qui avaient plus ou moins l'aspect et la destination de forteresses, s'élevaient de nombreuses églises paroissiales. Sauf la maison possédée par les Templiers, il n'y avait pas de couvent. Deux riches monastères, celui de Sainte-Croix, près du fleuve, et celui de Saint-Seurin, près de la « forêt royale », étaient hors des murs, dans la banlieue, où s'établirent aussi plus tard les Franciscains et les Dominicains, où se construisirent les hôpitaux. Saint-André,

1. Voir Hierosme Lopès, *Histoire de l'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux* (1668). Réimpression par Callen (2 vol., 1881-1882).

2. *Inscriptions romaines de Bordeaux* (2 vol., 1887-1890).

3. *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II (1908), p. 120-220 (documents inédits).

4. *Bordeaux vers 1450* (Archives municipales de Bordeaux, 1874).

5. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 101.

Sainte-Croix et Saint-Seurin étaient trois « sauvetés » et jouissaient de pouvoirs très étendus[1].

En dehors du mur méridional, un faubourg s'est développé, d'ailleurs plus près du château royal que de l'archevêché, sans doute à cause des commodités que fournissait le voisinage du fleuve et du port de Bordeaux dont il va être question. Ce faubourg avait pour centre la place du marché où viennent se croiser les rues de la Boucherie, des Aires, de Saint-Jacques; à la porte Saint-Jacques est l'église Saint-Éloi, près de laquelle s'établira le premier hôtel de ville. Sur le bord du fleuve est le port de Bordeaux, situé à l'embouchure du Peugue, ruisseau qui longeait le mur méridional de l'enceinte gallo-romaine. C'est le port des étrangers ou des pèlerins, où le duc d'Aquitaine, même avant Jean sans Terre, percevait d'assez productifs droits de passage. Là est la ville des commerçants; les rues étroites, sinueuses comme si les maisons avaient été bâties le long de chemins ruraux, présentent un contraste, aujourd'hui encore saisissant, avec celles de la vieille ville, qui ont dû conserver toujours quelque chose de la rectitude géométrique du plan primitif. Ce faubourg fut, lui aussi, protégé par une seconde enceinte formée d'une double ligne semi-circulaire de murailles. Mais ces deux villes juxtaposées l'une à l'autre n'eurent jamais d'existence séparée; de quelques textes on pourrait conclure à une distinction entre la *civitas* et le *burgus;* mais ils sont trop peu nombreux et trop imprécis pour qu'on s'y arrête. L'histoire de Bordeaux ignore les conflits qui par exemple ont mis si souvent aux prises la cité de Périgueux et la ville du Puy-Saint-Front, la cité et le château de Limoges.

Comment était administré le peuple de Bordeaux avant 1199? En réalité, nous l'ignorons. Nous n'avons pas de chartes et les chroniques sont muettes; non pas seulement l'informe et misérable Chronique de Guyenne qui a été transcrite au XIVe siècle sur le *Livre des Coutumes*[2], et qui ne contient pas un seul mot relatif à des événements quelconques accomplis entre la mort du comte Roland à Roncevaux et celle de Richard Cœur de Lion, mais même les annales et chroniques anglaises et fran-

1. Leo Drouyn, *loc. cit.*, p. 151-155.
2. Pages 395-402.

çaises, cependant si riches pour le XIIe siècle. Suger raconte[1] le mariage du roi de France Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine, qui fut célébré à Bordeaux le 24 juillet (ou le 1er août) 1137; d'autre part, nous avons une charte de ce roi datée du même temps : « Actum Burdegale in palatio nostro publice[2]. » Le roi avait donc sa demeure à Bordeaux, sans doute dans le palais des anciens ducs d'Aquitaine. Il y avait aussi un prévôt : en 1145-1146, le roi notifie au prévôt, aux nobles et aux bourgeois de Bordeaux qu'il a soumis les chanoines de Saint-André à la règle de saint Augustin[3]. Il y avait enfin une « tour », dont le gardien vint à mourir en 1149, au grand regret de l'archevêque[4]. Henri II passa la Noël de 1156 à Bordeaux[5]. Après la fête, il « proclama la paix aux barons de Gascogne et aux autres peuples[6] ». Puis il nomma son fils cadet, Richard, comte de Poitou et duc d'Aquitaine (1169). Du comte Richard, nous avons une charte datée de Bordeaux (1174)[7]; nous savons aussi qu'à Noël 1176, il y « tint sa cour[8] »; qu'à un de ses fidèles, Pierre de Dauzac, il donna deux terrains à bâtir, avec ordre à tous les bourgeois (« civibus ») de le maintenir et de le protéger dans la possession de ces biens[9]. Devenu roi, Richard séjourne encore à Bordeaux (9 juin 1190) avant de partir pour la Croisade[10]. Ces faits, glanés çà et là, ne nous apprennent rien sur la vie municipale de la ville. Une lettre patente du roi Jean (15 avril 1214) qui a été transcrite dans le *Livre des Coutumes*[11] laisse entendre quelque chose de plus; il y est dit que Richard, tout en maintenant les impôts précédemment payés par les marchan-

1. *Vie de Louis le Gros*, édit. Molinier, p. 128-129.
2. Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 1.
3. *Ibid.*, n° 165.
4. *Historiens de France*, t. XV, p. 515.
5. C'est à ce séjour de Henri II que M. Leroux place une pénitence publique de ce roi, scène qui, d'après lui, est figurée par une suite de personnages sculptés au-dessus d'un des portails (le « portail royal ») de la cathédrale (Alfred Leroux, *la Procession expiatoire au portail royal de Bordeaux*, dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1913, p. 81-105, et 1914).
6. *Historiens de France*, t. XII, p. 121 et 147.
7. Publ. dans *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI, p. 6; mentionné par Round, *Calendar of documents in France*, p. 450, et dans *Calendar charter rolls*, t. I, p. 175.
8. Roger de Howden, t. II, p. 117; Benoît de Peterborough, t. I, p. 131.
9. *Recogniciones feodorum*, n° 495.
10. Round, *Calendar of documents in France*, p. 15.
11. Page 524.

dises à destination ou en provenance de Bordeaux par la Gironde, avait chargé la ville de les percevoir. C'est donc que cette ville possédait déjà une sorte de personnalité administrative; mais composée de quels éléments? Voilà ce qu'il nous importerait de savoir. D'autre part, ces impôts, dont Jean sans Terre supprimera plus tard la partie la plus onéreuse aux Bordelais, sont la marque d'une étroite dépendance de la ville à l'égard du roi d'Angleterre, et comme, au temps de Richard, on ne constate dans la ville d'autre autorité que celle du roi, de son prévôt, de ses baillis, il faut bien croire que la ville ne possède pas encore d'organisation municipale, d'autonomie communale. Cette conclusion s'impose, à moins pourtant qu'on ne tienne pour exacts deux faits, deux dates sur lesquels autrefois certains historiens ont élevé de fragiles hypothèses.

On a dit en premier lieu[1] que les coutumes de Bordeaux avaient été rédigées en 1187, en second lieu, que la ville reçut de Henri II en 1173 ses premières institutions municipales et, en particulier, le droit d'avoir un maire[2]. Mais, sans entrer dans le détail, on peut tenir pour certain, surtout depuis les études de M. Henri Barckhausen[3], que la plus ancienne rédaction des coutumes de Bordeaux ne peut être antérieure au XIIIe siècle et qu'avant 1199 aucun document authentique ne fait la moindre allusion à la mairie.

Depuis au moins le VIIe siècle, l'histoire civile de Bordeaux est donc pour nous une page blanche. Je souscris très volontiers à ces paroles de M. Jullian : « Il est malaisé de croire qu'il n'y ait point eu pendant six siècles de corps municipal à Bordeaux;

1. Dans le *Discours sur l'état des lettres au XIIe siècle*, qui se trouve en tête du t. XVI de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 81.

2. C'est Gabriel de Lurbe qui, dans sa *Chronique*, a mis cette date en circulation : en l'année 1173, dit-il, « Henry, roy d'Angleterre, octroye aux habitants de Bordeaux la libre élection de maire de ladite ville..., et dès lors ce magistrat fut annuel pour quelques années ». Cette opinion fut adoptée par Marie de Saint-Georges de Montmerci (*Recherches historiques sur l'office de maire de Bordeaux*, 1785), par Bernadau (*Annales de la ville de Bordeaux*, 1803, p. 40), par Jouannet (*Statistique du département de la Gironde*, t. I, 1837, p. 195), par Alex. Ducourneau (*Essai sur l'histoire de Bordeaux*, 1844, p. 50), par l'abbé O'Reilly (*Histoire complète de Bordeaux*, t. IV, p. 205-206). Elle a été victorieusement réfutée par Sansas (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XXIV, 1862) et par M. Henry Barckhausen (*Essai sur l'administration municipale de Bordeaux sous l'ancien régime*, en tête du *Livre des privilèges*, 1878).

3. Préface du *Livre des Coutumes*.

le comte et l'évêque ont-ils suffi à administrer la cité, l'évêque occupé par le soin des âmes, le comte représentant militaire du roi et juge au nom de l'État?... Il est difficile d'expliquer par un réveil subit la puissance de l'idée communale au XIIIe siècle; l'histoire des institutions n'offre pas de ces brusques changements. Il est plus logique de supposer à Bordeaux une longue habitude d'administration commune et la persistance d'un collège de chefs municipaux issus de la cité et regardés comme ses représentants[1]. » Sans doute; mais la logique ne domine pas toujours les faits de l'histoire. D'ailleurs, le changement n'a pas été aussi brusque qu'on se l'imagine tout d'abord. Il se rattache à l'histoire des *Établissements de Rouen* qui se sont adaptés peu à peu aux besoins soit de la royauté, soit des villes. Mais ce n'est pas avant l'avènement de Jean sans Terre qu'a commencé en Gascogne ce mouvement dont Giry a montré la propagation féconde en Normandie et en Poitou pendant le dernier quart du XIIe siècle.

II. — *Bordeaux de 1199 à 1206. Origine de la Jurade et de la mairie.*

On sait dans quelles circonstances mourut le roi Richard Cœur de Lion. Ce prince avait usé les derniers temps de sa vie à guerroyer contre une partie de ses sujets aquitains, surtout contre la noblesse; il semble que la reine Aliénor et son fils Jean aient été d'accord pour favoriser les villes. En tout cas, c'est de leur règne que date l'essor municipal en Guyenne. Au même temps s'opérait dans la chancellerie des rois d'Angleterre une transformation dont l'importance est d'une incalculable portée pour les études historiques : les actes du pouvoir royal avant d'être expédiés sous forme de « chartes », de « lettres patentes », de « lettres closes », etc., furent transcrits sur des rouleaux de parchemin dont la série commence dès la première année du nouveau souverain pour se continuer sans interruption jusqu'à l'époque moderne et même contemporaine. Nous pourrons désormais puiser à cette source nouvelle des renseignements précis, datés exactement et de plus en plus abondants, à mesure qu'on avance dans le temps. L'obscurité où l'on était plongé, peut-être

1. *Aperçu historique* (extrait de la *Monographie sur Bordeaux*, 1892, p. 30).

à cause du peu de soin qu'on apportait à conserver auparavant les actes de la royauté, va se dissiper.

Au moment de la mort de Richard (6 avril 1199), la reine sa mère était à Bordeaux[1]. Il est probable qu'elle s'employa très activement pour faire reconnaître son dernier fils Jean comme duc d'Aquitaine; le « peuple de la ville » la pria humblement[2] d'abolir « certaines impositions mauvaises, inouïes et injustes » appelées en langue vulgaire « luch », « vinada », « bech » pour le prévôt, « bech[3] » pour les vendanges. Pendant que Jean allait se faire proclamer roi d'Angleterre, elle promit (1er juillet) qu'elles seraient abolies dans les trois semaines qui suivraient l'Assomption[4]. Une enquête de l'année 1236[5] nous apprend en outre qu'au temps des rois Henri et Richard le pays était « en bonne et légitime liberté », mais qu'à la mort de Richard, divers abus avaient été perpétrés par Mercadier, Martin d'Algais et autres chefs de mercenaires : levées de troupes contraires à la coutume, logement abusif des gens de guerre, contributions de toute espèce. C'est sans doute pour empêcher le retour de ces abus que le nouveau roi confirma (17 juillet) aux « citoyens » de la ville les « libertés » que leur avait concédées sa mère Aliénor[6]. Chose curieuse : la charte de Jean n'a pas été transcrite sur le *Livre des Coutumes*, tandis qu'on y trouve celle d'Aliénor, considérée dès lors comme un des fondements des libertés bordelaises. Le début nous en paraît bien humble; mais il était tout à fait conforme aux besoins du temps : il importait d'abord aux habitants d'échapper à l'arbitraire. De magistrats municipaux, il n'est pas encore question. Aliénor ne parle que de ses baillis[7] et Jean n'en dit pas davantage; mais en peu d'années l'aspect des choses, d'abord si incertain, va changer complètement.

Une lettre royale du 4 février 1200[8] est adressée « aux jurats

1. « Cum, post mortem karissimi filii nostri Richardi... apud Burdeguale essemus » (lettre d'Aliénor du 1er juillet 1199, *Livre des Coutumes*, p. 437).
2. *Ibidem :* « ejusdem ville populus humili devotione nobis supplicavit... ».
3. J'ignore le sens des mots *luch* et *bech*.
4. *Livre des Coutumes*, p. 437.
5. Publiée dans *Gallia christiana*, t. II, Preuves, col. 289, et dans *Arch. histor. de la Gironde*, t. III, p. 113.
6. *Rot. Chartarum*, p. 4 *bis*.
7. « Modis omnibus inhibentes ne a bayllivis nostris... hujusmodi prave consuetudines ulterius exiguantur. »
8. *Rot. Chartarum*, p. 59.

et aux bourgeois de Bordeaux[1] ». La jurade est-elle déjà organisée? Peut-être; mais ces jurats semblent disparaître aussitôt nés. Le roi en effet, le 6 février 1202, annonce aux bourgeois (« civibus ») l'envoi de l'archevêque de Bordeaux et du sénéchal, Raoul de Tourneham, chargés de percevoir une aide (« auxilium ») telle « qu'il ait lieu, lui, le roi, d'en être satisfait[2] ». En 1204, des lettres patentes en faveur de l'évêque de Londres (23 janvier) sont adressées « aux baillis et prud'hommes » de la ville[3]. En 1205, le roi donne « à ses chers et fidèles, les prud'hommes demeurant à Bordeaux », quittance de toute redevance illégitime perçue sur leurs marchandises tant à l'entrée dans la ville qu'en transit sur le fleuve (29 mars)[4]. De même une charte sur le partage des biens après décès est accordée quelques jours après (3 avril) « sur les instances et la pétition commune de tous nos prud'hommes de Bordeaux[5] ». Le lendemain (4 avril), une lettre patente est accordée par le roi « au sénéchal de Gascogne et à tous ses prud'hommes de Bordeaux[6] ». Le 29 avril, le roi remercie les « prud'hommes » de Bordeaux, de Bazas, de Saint-Émilion, etc., des bons services qu'ils lui ont rendus, car ils lui ont conservé la possession de leur pays[7]. Le 15 avril 1206 encore, le roi s'adresse « aux prud'hommes de Bordeaux » tout court[8]. Puis subitement cette formule, à peu près immuable depuis sept années, où ne sont nommés que les prud'hommes de la ville sans qu'il soit fait aucune mention d'autres magistrats, est remplacée par une nouvelle : le 30 avril en effet, nous voyons apparaître le maire, les jurats et autres fidèles[9].

Que s'est-il donc passé? Dira-t-on que dans la chancellerie anglaise, si récemment réorganisée, il y eut plusieurs années de flottement, que les formules d'adresse ne se sont précisées qu'après d'assez longs tâtonnements, que les rédactions abrégées par les clercs de la chancellerie[10] ne valent pas et ne sauraient

1. « Juratis et burgensibus [le texte ne dit pas civibus] Burdeg. »
2. *Rot. litt. pat.*, t. I, p. 5.
3. *Ibid.*, t. I, p. 38 : « ballivis et probis hominibus de Burd. ».
4. *Livre des Bouillons*, p. 156.
5. *Rot. Chartarum*, p. 145; *Livre des Bouillons*, p. 287.
6. *Rot. litt. pat.*, t. I, p. 52.
7. *Ibid.*, p. 53.
8. *Ibid.*, p. 62.
9. Voir plus loin, p. 10.
10. On a vu plus haut un type de lettre collective adressée aux « prud'hommes » de Bordeaux, de Bazas, de Saint-Émilion, etc. Il ne faudrait pas

remplacer un texte formel? Je le croirais volontiers. Ne pourrait-on pas cependant hasarder une explication moins négative?

A quel événement par exemple Jean sans Terre fait-il allusion en remerciant ses « prud'hommes » de lui avoir « conservé la possession de leur pays »? Sans doute aux graves difficultés que venait de lui susciter le roi de Castille et de Léon, Alfonse VIII le Noble. Alfonse avait, trente-cinq ans auparavant, épousé (1169) une des filles de Henri II et d'Aliénor (elle s'appelait Aliénor, comme sa mère) et c'est sa dot qu'il revendiquait[1] lorsqu'après la mort de sa belle-mère, la vieille reine Aliénor (1204), il entreprit une expédition au nord des Pyrénées[2]. Le 26 octobre, il eut à Saint-Sébastien une entrevue avec Gaston VIII, comte de Béarn, Giraud, comte d'Armagnac, les vicomtes de Tartas et d'Orthe[3], les évêques de Bayonne et de Bazas[4]. Dans une charte du même jour, où il fait une donation à « son cher ami » l'évêque de Bazas, il prend le titre de « seigneur de Gascogne » et, un peu plus loin, il parle de lui-même comme « régnant en Castille et à Tolède, ainsi qu'en Gascogne[5] ». Une autre charte, qui est un accord passé entre Raimond Garcie de Navailles et le vicomte de Béarn, est donnée « en l'an de l'incarnation 1205, au temps où l'illustre roi de Castille disputait la Gascogne à Jean, roi d'Angleterre[6] ». Cette date est probablement d'ancien style; du moins est-ce en 1206 que la misérable Chronique de Gascogne, qui a été transcrite dans le *Livre des Coutumes*[7], place cet épisode : « L'an 1206, la ville de Bordeaux fut assiégée par le roi de Castille. » Nous trouvons quelques détails de plus, mais sans date précise, dans la Chronique latine des rois de Castille qu'a récemment publiée M. Cirot : « Au temps du roi Jean, le roi de Castille avec plusieurs de ses vassaux entra en Gascogne et

en conclure que ces villes fussent administrées seulement par des « prud'hommes »; Saint-Émilion, par exemple, qui avait en 1199 reçu les Établissements de Rouen, avait à sa tête un maire et des jurats.

1. Opinion seulement probable, selon Lafuente, *Historia de España*, t. III (1861), p. 99-100.

2. A. Richard (*Histoire des comtes de Poitou*, t. II, p. 454) suppose qu'il y eut alors un traité secret passé entre les deux rois de France et de Castille contre le roi d'Angleterre.

3. Et non d'Orthez, comme le dit A. Richard, *loc. cit.*

4. Monlezun, *Histoire de Gascogne*, t. II, p. 248.

5. Marca, *Histoire de Béarn*, livre VI, col. 13 : « dominus Vasconie,... regnans in Castella et Toledo et in Vasconia ».

6. Marca, *loc. cit.*, p. 506. Cf. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 245, note.

7. Page 396.

l'occupa presque tout entière, à l'exception de Bayonne et de Bordeaux. Il prit Blaye et Bourg, qui sont outre Garonne, et le pays qui est entre les deux mers; puis il retourna dans son royaume[1]. » Il était à Burgos le 22 mai 1206, date d'un diplôme par lequel il confirmait l'abbaye de Sauve-Majeure dans la possession de ses biens[2].

Telles sont les circonstances dans lesquelles a été rédigée la lettre du 30 avril 1206 où se rencontre la première mention constatée jusqu'ici des « maire, jurats et fidèles de Bordeaux[3] ». Son contenu est peut-être encore plus significatif que l'adresse : le roi annonce aux magistrats municipaux sa volonté que Renaud de Pons soit sénéchal de Bordeaux et de Gascogne; mais il leur demande sur ce point leur conseil[4]; en attendant, il « les prie » de lui obéir. Le lendemain (1er mai), il écrit, en même temps qu'à son sénéchal et à ses baillis, « au maire et à la commune[5] ». Entre ces mentions toutes fraîches du maire et l'invasion de la Gascogne par le roi de Castille, n'y a-t-il qu'une coïncidence purement fortuite? Je croirais plutôt que, menacés par l'attaque espagnole, n'ayant aucun secours à espérer d'un roi qui s'était laissé dépouiller de la Normandie sans opposer aucun effort sérieux à l'entreprise de Philippe-Auguste, les Bordelais prirent sur eux-mêmes d'organiser la résistance, qu'ils mirent alors à leur tête des magistrats pris dans leur sein et qu'enfin le roi, acceptant les faits accomplis, reconnut tacitement le maire et la commune qu'ils s'étaient spontanément donnés. Si les choses se sont ainsi passées, on ne dira plus avec M. Barckhausen[6] que les origines de la municipalité « nous échappent », et il est superflu d'ajouter avec lui au sujet de la mairie : « On ignore quelle est la charte qui la créa. » M. Barckhausen a connu tous les actes signalés plus haut et il les a victorieusement opposés aux historiens qui avaient jusque-là prétendu faire remonter l'origine de la mairie au roi Henri II ; s'il s'était avisé des rapprochements

1. *Bulletin hispanique*, 1912, p. 356.

2. Bibl. nat., ms. lat. 12751, p. 339, et 12771, p. 339 : « apud Burgis, aera .M. CC XLIV., XXII die Maii ». L'an 1244 de l'ère d'Espagne correspond à l'année 1206.

3. *Rot. litt. pat.*, p. 63. Cf. une note de Rabanis dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, t. X, 1849, p. 55.

4. « Si consilium vestrum ad hoc intervenerit. »

5. *Rot. litt. pat.*, p. 63 (deux fois).

6. *Livre des Privilèges*, p. VIII.

que nous venons de suggérer, peut-être ses conclusions auraient-elles été moins timides.

Demandera-t-on maintenant si, en se donnant une commune, les Bordelais ont créé un type nouveau d'administration municipale ou s'ils ont imité des institutions déjà établies ailleurs? Je crois qu'ils se sont inspirés des *Établissements de Rouen*, si répandus dans les autres provinces occupées par les rois d'Angleterre, notamment en Normandie et en Poitou. La reine Aliénor n'avait-elle pas, au lendemain de la mort de Richard, donné cette charte à Poitiers, à La Rochelle et, tout près de Bordeaux, à Saint-Émilion? Sans doute, si le roi lui-même avait établi la commune bordelaise, lui eût-il imposé ce type d'organisation qui réservait en quelque sorte au souverain la nomination du premier magistrat municipal, le maire étant nommé par lui sur une liste de trois candidats choisis par les bourgeois; mais, s'il est vrai que les Bordelais se sont donné à eux-mêmes leurs institutions municipales, on comprend que, sans les calquer sur les *Établissements de Rouen*, ils en aient adapté les dispositions à leurs besoins particuliers. En fait, comme on le verra plus loin, ils firent passer plusieurs articles des *Établissements* dans la plus ancienne rédaction de leurs coutumes, mais ils donnèrent aux pouvoirs municipaux une plus grande autonomie, et les changements ont été si considérables que Giry a pu hésiter à ranger en effet Bordeaux parmi les communes soumises à ce régime municipal.

III. — *Bordeaux de 1206 à 1242. Les premières chartes de commune.*

Après la retraite du roi de Castille, Jean sans Terre vint à son tour dans le Bordelais. Le 14 juin 1206, étant encore à Niort, il mande « au maire de la cité de Bordeaux[1] » que Pons de Mirambeau s'est mis à son service et lui a juré fidélité. Le 11 août, de La Réole, il donne « aux maire, jurats et commun Conseil de Bordeaux[2] » l'ordre de remettre aux mains de son sénéchal, Renaud de Pons, les biens confisqués sur ses ennemis. Une formule un peu différente se présente dans un acte posté-

1. *Rot. litt. pat.*, p. 66. Après les mots « majori civitatis », le scribe avait d'abord ajouté celui de « communie », qu'il a ensuite biffé.
2. *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 73.

rieur de deux années (20 avril 1208)[1] et qui nous intéresse à plusieurs titres, d'abord, parce qu'il contient le nom du premier maire connu de Bordeaux : Pierre Lambert, puis parce qu'à côté du maire et des jurats il mentionne « tout le Commun » de la ville[2]; enfin parce qu'il est daté « du cloître de Saint-André », comme si Bordeaux n'avait pas encore d'hôtel de ville. Il nous apprend que, lors du siège de la ville par le roi de Castille, on avait dû détruire les églises de Saint-Jacques et de Sainte-Madeleine, l'hôpital et les maisons construites (évidemment hors des murs) pour les pauvres, les pèlerins, les clercs et les moines; en réparation de ces destructions nécessaires, le maire, les jurats et tout le Commun de Bordeaux ont accordé à Raimond, prieur de Saint-Jacques, et aux frères établis pour le service de Dieu et des pauvres le droit de construire autant de maisons qu'ils voudront depuis la porte de Saint-Jacques jusqu'à celle de Cahernan, à la seule condition qu'elles demeurent à perpétuité la propriété inaliénable du prieuré.

Le dernier en date des actes de Jean sans Terre pour Bordeaux que je connaisse est la lettre patente du 15 avril 1214 déjà mentionnée plus haut[3]. Le roi « maintient les impôts perçus

1. *Livre des Coutumes*, p. 403, en note; l'acte en effet n'a pas été transcrit dans le *Livre des Coutumes*.

2. « Petrus Lamberti, major Burdegale, et jurati, totumque comune Burdeg. »

3. Cette lettre a été publiée par Borel d'Hauterive (*Documents inédits* dans Champollion-Figeac, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, p. 45-46), d'après un livre de « Statuts et privilèges » qu'il avait vu aux archives municipales; ce ms. n'est autre que notre *Livre des Coutumes* où elle se trouve en effet (p. 524 de l'édit.). Elle est datée : « Teste me ipso, xv die aprilis anno regni nostri XV°. » Borel d'Hauterive l'attribue à l'année 1213, parce que, dit-il en note (p. 46), « Jean succéda à son frère Richard le 6 avril 1199; la 15e année de son règne commence donc le 6 avril 1213 ». Il est vrai que Richard mourut le 6 avril 1199; mais le règne de Jean commença officiellement lors de son couronnement, qui fut célébré le jour de l'Ascension, et le début de chaque année du règne fut calculé d'après cette fête mobile qui, en la 15e année, tomba le 23 mai 1213. Le 15 avril de la 15e année doit donc être reporté, comme on l'a fait dans l'édition, à 1214. — La lettre du 15 avril a été transcrite sur le *Rot. litt. pat.* (voir t. I, p. 113 de l'édition) avec quelques changements sur les formules : tandis que dans le *Livre des Coutumes* elle est adressée « omnibus Christi fidelibus », dans le *Rot. litt. pat.*, elle l'est « omnibus ballivis et fidelibus suis ». A la date, le scribe du *Livre des Coutumes* a oublié le lieu; dans le *Rot. litt. pat.*, on lit seulement « T[este] ut supra »; ce qui oblige de remonter plus haut à une lettre datée de Saint-Émilion le 11 avril. Il nous faut donc choisir entre le 11 et le 15 avril; cette dernière doit être préférée parce que des abréviations telles que « T. ut supra » sont trompeuses. Disons enfin que, le 15 avril, le roi n'était plus à Saint-Émilion, mais à La

du temps de Richard Ier sur les marchandises allant à Bordeaux ou en venant par la Gironde », mais il exempte les bourgeois de la ville de toute « coutume » (ou redevance) pour les vins provenant de leurs vignes, « ainsi que pour leurs autres marchandises, tant que celles-ci se trouveront dans la ville même ». Voilà un précieux privilège dont, par la suite du temps, les bourgeois n'omettront jamais de poursuivre la confirmation. Le contraste entre la politique de Richard et de Jean est éloquent : Richard ne connaît les Bordelais qu'autant qu'ils paient l'impôt; Jean leur laisse prendre ou leur confère les libertés économiques et politiques dont ils ont besoin. De bon ou de mauvais gré, les Plantagenets ont décidément renoncé à la manière forte; une ère nouvelle est inaugurée.

La minorité de Henri III et les difficultés qu'elle suscita hâtèrent le mouvement. Les documents deviennent de plus en plus nombreux, mais il est souvent malaisé de trouver le lien logique qui les rattache les uns aux autres.

A l'année 1219 doivent être rapportées trois lettres non datées qui, au P. Record Office, ont été placées, faute de meilleure place, dans le fonds dit autrefois des « Lettres royales » et aujourd'hui de l' « Ancienne correspondance[1] ». La première est adressée au roi par le sénéchal en Gascogne, Geofroi de Neville, chambrier[2]; elle nous apprend que la province est menacée à la fois par le roi de France et par les barons du pays « qui ravagent la terre du roi, prennent ses bourgeois et les mettent à rançon », et il réclame de l'argent pour lutter contre ces révoltés qui, dit-il, « ne font pas plus cas de moi que d'un valet ». Mais comment le roi pourrait-il rien lui envoyer, en un temps où lui-même cherche à emprunter? Il demande en effet 1,000 marcs « au maire et à l'université » de La Rochelle[3], autant « au maire et à l'université » de Bordeaux[4]; encore, pour que les Bordelais

Réole. Francisque Michel (*Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 198) mentionne la lettre publiée par Borel d'Hauterive, mais il semble avoir eu sous les yeux une analyse abrégée et inexacte qui se trouve dans le *Livre des Bouillons*, p. 184.

1. Elles ont été publiées toutes les trois par Shirley, *Royal letters* (Rolls Series), t. I, p. 25 et suiv.

2. Nommé sénéchal le 8 mai 1218, Geofroi de Neville sortit de charge en octobre ou novembre 1219.

3. *Pat. rolls*, p. 198 (lettre du 23 juin 1219).

4. *Ibid.*, p. 211.

consentissent à cet emprunt, fallut-il que la ville de Londres se portât caution du remboursement.

Écoutons maintenant ce que disent, dans les deux autres lettres, les « fidèles » du roi, « le maire et tout le Commun de Bordeaux ». Ils demandent d'abord au roi de confirmer la « quittance et liberté » que leur avait donnée Jean sans Terre ; ils lui rappellent les dépenses qu'ils ont faites pour clore et fortifier la ville. Si le roi accorde le premier point, ils ne réclameront rien sur le second. Sans doute, ils n'ignorent pas que les frais d'entretien de leurs murs sont à leur charge, car c'est une obligation qui incombe très généralement aux habitants des villes fortes ; mais ils pensent mériter des faveurs en raison même des sacrifices consentis. Il est fait allusion à cette pétition des Bordelais dans une lettre close du 24 juillet 1219[1], où le roi rappelle les bons services qu'ils lui ont rendus, à lui et à son père (le nom de Richard n'a-t-il pas été intentionnellement omis?), et les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer pour clore et fortifier leur ville. La réponse à la pétition a été donnée seulement le 28 juillet 1220[2] : à cette date, le roi mande à son sénéchal de prendre les Bordelais sous sa protection et de les faire jouir en paix des privilèges pour leurs vins propres que son père, le roi Jean, leur avait concédés par ses lettres patentes.

L'état d'insécurité constaté par ces lettres ne cessa de s'aggraver par la suite. Lisons en effet une série de lettres patentes adressées, le 4 décembre 1222, « aux prud'hommes de Bordeaux[3] » : le roi s'étonne qu'ils aient osé faire des serments et des ligues (« sacramenta et confederationes ») avec plusieurs seigneurs du pays et avec les prud'hommes de ses bonnes villes[4] ; il les casse et les interdit pour l'avenir. — Il s'étonne que certains de ses adversaires trouvent asile à Bordeaux, qu'ils aient osé s'emparer de plusieurs châteaux, brûler le port de Branne ; il défend de donner asile à ces malfaiteurs. — Il s'étonne que les bourgeois de Bordeaux aient, sans autorisation, établi une taille sur ses hommes de l'Entre-deux-mers ; il ordonne d'interrompre la levée de cet impôt et de restituer les sommes déjà

1. Rymer, à la date. Cf. *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 395. Cf. Shirley, *Royal letters*, t. I, nos 43, 44, 45, 71.

2. *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 425.

3. *Pat. rolls*, p. 353-355.

4. On verra plus loin la teneur du traité passé cette même année entre Bordeaux et La Réole.

perçues. — Un différend s'est élevé entre Savaric de Mauléon, sénéchal de Poitou et de Gascogne, et les gens de Bordeaux; après enquête, le roi ordonne au sénéchal de prendre la ville sous sa protection, mais il veut qu'elle continue d'acquitter les mêmes redevances et services dont jouissait Jean sans Terre quand il avait quitté Bordeaux pour la dernière fois; il veut « garder dans sa main » les remparts et le château de l'Ombrière, ce qui veut dire que le roi s'est emparé d'un gage, sans doute à la suite d'un délit commis par les bourgeois; il ordonne qu'au serment d'obéissance prêté au sénéchal les bourgeois ajoutent cette clause : « réservant la fidélité due au roi et sauf le droit du roi ». Notons surtout cette phrase : « Quant aux arrérages dus au roi pour le temps où Bordeaux est resté aux mains des bourgeois, le roi leur accorde un répit jusqu'au moment où l'on connaîtra le montant des sommes [indûment] perçues par eux »; phrase obscure à première vue, mais qui s'éclaire d'un jour singulier quand on jette les yeux sur la liste des maires de Bordeaux[1] : tandis que, selon la constitution qui régissait la ville, le maire devait être élu tous les ans et que le maire sortant ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de trois années, nous rencontrons, fait unique dans l'histoire bordelaise au XIIIe siècle, Amaubin d'Aillan maire quatre années de suite, de 1222 à 1225. Rapprochés les uns des autres, ces faits ne sont-ils pas l'indice d'une situation troublée, insurrectionnelle? Les bourgeois n'ont-ils pas rompu la foi due au roi et au sénéchal, mis la main sur les revenus de la royauté, fait alliance avec des gens du dehors, empiété sur les droits du roi dans l'Entre-deux-mers? Ou bien ce maire, nommé quatre années de suite, n'est-ce pas une créature de la royauté, cherchant à s'emparer de la principale magistrature dans la ville insubordonnée? Il est curieux en effet de rencontrer, dans une lettre écrite quatorze ans plus tard par certains évêques de la province d'Aquitaine, un Amaubin d'Aillan, à cette époque Hospitalier, mais qui, tant qu'il avait appartenu au monde, « avait utilement servi et sert encore utilement le roi[2] ». Si cet Amaubin est le même qui fut maire de Bordeaux pendant quatre années de suite, cette supposition, appuyée, il est vrai, sur ce qu'on pourrait considérer comme une simple

1. *Livre des Coutumes*, p. 404, et *Liste des maires et curés de Bordeaux*, par A. Brutails (Actes de l'Académie de Bordeaux, 1902).

2. *Gallia christ.*, t. II. Instrum., col. 290 : « qui, dum erat in sæculo, vobis et vestris negociis fuit et adhuc est utilis ».

clause de style, acquiert un certain degré de probabilité et nous instruit sur la politique d'intervention de la royauté anglaise.

La paix fut enfin rétablie sous la menace d'une nouvelle invasion étrangère.

Rappelons-nous qu'à la fin de juin 1224 la guerre recommença entre l'Angleterre et la France[1]. Appuyé sur l'alliance du comte de la Marche, Louis VIII avait concentré son armée à Tours (24 juin), pris Niort (3 juillet), obligé Saint-Jean-d'Angély à lui ouvrir ses portes, puis marché vers La Rochelle, capitale maritime du Poitou. C'est sans doute le danger commun qui rapprocha Bordeaux du roi d'Angleterre; dans une lettre non datée, « le maire et le commun Conseil » annoncent à Hubert de Bourg[2], qui exerçait alors les pouvoirs de régent, l'heureuse offensive des Français; pour eux, « résolus à résister aux ennemis du roi d'Angleterre et à lui conserver leur foi, ils fermeront la ville de Bordeaux; dans cette intention, ils ont déjà rasé beaucoup de maisons au prix de pertes qu'ils ne sauraient dire ». Comme indemnité et comme récompense, que demandent-ils, eux qui, « tant qu'ils vivront, ne s'écarteront jamais ni du service du roi ni de la fidélité qu'ils lui doivent »? Simplement ceci : qu'on écoute leurs messagers avec bienveillance, mais qu'on leur donne une prompte réponse.

Cette réponse ne tarda guère : elle est du 30 août[3] : « Pour les bons et fidèles services » qui lui ont été rendus par les Bordelais et « sur leur demande », le roi leur concède « une commune et un maire électif ». Cet acte est d'une importance capitale; c'est le premier où le souverain anglais reconnaisse formellement les institutions que s'étaient données les Bordelais. Si c'est le prix dont le roi paya leur fidélité, ce n'était pas cher et c'était de bonne politique. Nous voyons en effet le roi de France, après avoir obtenu la soumission des Rochelais (13 août), reprendre sa marche vers la Gascogne, Saint-Émilion ouvrir ses portes, Pierre de Gabarret livrer Saint-Macaire et Langon, Élie Rudel et plusieurs barons gascons passer au parti français; « mais », dit une lettre anonyme adressée au roi et qui contient

1. Voir Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 239.
2. Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 231.
3. *Arch. histor. de la Gironde*, t. IV, p. 13 (d'après une copie prise par Bréquigny sur le registre Julius E. 1; le même document a été transcrit sur un registre du P. Record Office, le *Liber munimentorum*, lib. B, fol. 302).

les détails qu'on vient de lire[1], « rien, ni prière, ni argent, ne put détourner vos Bordelais de leur fidélité. Le comte [de la Marche] supplia le maire et autres de la ville de donner des trêves à ceux qui s'étaient tournés à la foi du roi de France ; on lui répondit que, pour aucun motif, ils ne prendraient d'eux paix ni trêve et qu'ils ne cesseraient de leur faire tout le mal possible. Aussi s'est-il retiré de Gascogne en confusion. En ce qui concerne vos bourgeois de Bordeaux, les chevaliers et les sergents, ils contiennent à grands frais vos ennemis, disant que, s'ils avaient de l'argent, ils les confondraient tous. Et ils le feraient, croyons-nous, s'ils avaient avec eux le roi ou son frère Richard ». — Cette lettre fut écrite aussitôt après l'arrivée de son auteur à Bordeaux, le lundi qui suivit la Saint-Mathieu (23 septembre).

Les Anglais, que des troubles intérieurs avaient empêchés d'agir en 1224, se ressaisirent l'année suivante. Puisque nous avons la bonne fortune de rencontrer une mention des affaires gasconnes dans un chroniqueur, profitons-en ; écoutons un moine de Saint-Alban, Roger de Wendover : « Le jour de la Purification (2 février 1225), Richard[2], frère du roi, reçut de celui-ci le baudrier de chevalier, en même temps que dix nobles désignés pour son service. Puis, au printemps, il fut envoyé par le roi en Gascogne avec le comte de Salisbury (Guillaume Longuépée), Philippe d'Aubigné et soixante chevaliers. Ils partirent le jour des Rameaux (23 mars) ; un vent favorable les conduisit à Bordeaux. » La suite du récit nous montre comment était appliqué dans la réalité cet article des statuts municipaux, disant que la ville devait le service militaire, mais seulement après une semonce faite dans les formes légales : « Les bourgeois ayant été assemblés en présence de l'archevêque et des envoyés royaux, Richard leur présenta des lettres du roi son frère les suppliant humblement de bien accueillir le comte de Poitou et de lui prêter aide et conseil, afin de recouvrer les terres qu'on lui avait enlevées. Tous firent avec joie leur soumission au roi par l'intermédiaire du comte. Vinrent alors un grand nombre de chevaliers et de sergents quêtant des emplois bien rémunérés. » La solde que le comte leur paya les retint à son service. Richard, avec son oncle,

1. Shirley, *Royal letters,* t. I, p. 239.

2. Il avait seulement seize ans et venait de recevoir les titres de comte de Poitou et de Cornouailles.

le comte de Salisbury, et de nombreux chevaliers, parcourut le pays et le remit sous le joug; il prit La Réole après un long siège, occupa la ville et le château de Saint-Macaire, assiégea Bergerac et obligea son seigneur à revenir à la fidélité du roi d'Angleterre. La situation de Bordeaux parut alors si digne d'envie que le sénéchal de Gascogne, pour retenir Rochefort dans l'allégeance anglaise, conseilla au roi de donner à cette ville les libertés dont jouissait Bordeaux (1228)[1].

Vers ce même temps, une insurrection éclate à Bordeaux. A quelle date exacte et pour quel motif? Nous l'ignorons. Nous savons seulement, par une lettre patente du 13 février 1229[2], que le roi prit sous sa protection un certain nombre de bourgeois et de leurs partisans, « chevaliers et bourgeois, en ville et hors ville », qui étaient restés fermement attachés à Henri de Thouberville, sénéchal de Gascogne, et lui avaient apporté « une aide et des conseils efficaces pour réprimer cette sédition ».

En 1230, Henri III crut le moment opportun pour tirer sa revanche des revers subis en 1224 et imparfaitement réparés en 1225. On sait qu'il put débarquer en Bretagne et traverser le Poitou sans rencontrer d'obstacle. Arrivé près des frontières de son duché aquitain, il appela à lui ses contingents du pays bordelais; le maire de Bordeaux fut prié (car ce n'était pas un ordre) de lui envoyer pour le siège de Mirambeau 3 mangonnaux avec 30,000 carreaux (21 juillet)[3]. Tout cela d'ailleurs en pure perte; Henri III rentra dans son royaume après une promenade militaire sans résultat.

Au mois de novembre de cette même année 1230, eut lieu un traité d'alliance offensive et défensive entre Bordeaux et La Réole[4]. Passé d'abord en avril 1222, alors que Pierre Béguer était maire, puis retardé pour des causes inconnues, ce traité fut conclu par le maire Raimond Moneder et « les cinquante jurats[5] ses compagnons ». En voici les deux articles essentiels : 1° « au cas où les prud'hommes de Bordeaux seraient assiégés

1. Voir une lettre du roi au sénéchal (2 août 1228) dans Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 333; cf. *Close rolls*, p. 118.

2. Shirley, *loc. cit.*, p. 344.

3. *Close rolls*, p. 422.

4. L'original est aux archives de La Réole. Il a été copié et publié par Michel Dupin : *Notice historique et statistique sur La Réole*, 1839. Cf. Ducourneau, *la Guienne historique et monumentale*, t. I, p. 270-273 (texte et traduction).

5. C'est, je crois, la plus ancienne mention des cinquante bourgeois que l'on rencontre dans des documents à date certaine.

par les ennemis du roi d'Angleterre, s'ils demandaient secours à ceux de La Réole, ceux-ci devraient leur envoyer, à leurs frais, cent hommes armés. De même, si ceux de La Réole demandaient à Bordeaux du secours, le maire et les prud'-hommes devraient lui envoyer, à leurs frais, deux cents hommes armés. Si, de part et d'autre, il était besoin d'un plus grand secours, les deux parties s'engageaient à le fournir »; 2° il était expressément stipulé que les deux parties resteraient fidèles au roi d'Angleterre « en bonne foi », que cet arrangement était pris « sauves la seigneurie et la féauté dues à notre seigneur le roi d'Angleterre ». Cette dernière clause avait pour objet, j'imagine, d'empêcher que cet accord parût former une de ces « ligues et confédérations » interdites en 1222; mais ne voit-on pas se manifester de nouveau en ce cas l'esprit d'indépendance qui animait la ville?

Deux lettres adressées, l'une et l'autre, le 9 août 1233 par le roi « à ses chers et fidèles, le maire et la Commune de Bordeaux », précisent certains points des institutions et de la politique communales. Dans la première[1], Henri III leur ordonne de verser au sénéchal, Hugues de Vivone, les deniers provenant de la ferme de leur ville, qui avaient été perçus depuis que Henri de Thouberville était sorti de charge[2]. Le droit accordé à une ville de percevoir elle-même les revenus de la royauté appartenait donc à Bordeaux; en Angleterre c'était le signe le plus commun et le plus certain de l'affranchissement communal; quoique le cas fût moins fréquent, semble-t-il, en Gascogne, c'était pour une ville un précieux avantage de pouvoir employer à ce difficultueux service ses propres agents. — Dans la seconde lettre[3], Henri III fait défense au maire et à la Commune d'admettre à jouir de leurs privilèges municipaux les hommes du roi dans l'Entre-deux-mers. Ces hommes étaient sans doute les mêmes que les « homines francales » dont il est si souvent fait mention dans les *Recognitiones feodorum*, c'est-à-dire des hommes libres, mais qui devaient au roi des contributions fixes en argent, sorte d'abonnement qu'ils avaient contractée avec la royauté à la suite des excès commis par les routiers de Richard Cœur de Lion. Peut-être y avait-il aussi des questaux, serfs

1. Shirley, *loc. cit.*, t. I, p. 418-419.
2. Henri de Thouberville est mentionné pour la dernière fois, comme sénéchal, le 1er juillet 1231.
3. Shirley, *loc. cit.*, p. 419-420.

attachés à la glèbe et taillables à merci. Les uns et les autres étaient à des conditions différentes une source de revenus pour le roi qui avait donc un évident intérêt à les maintenir sous sa dépendance directe. Permettre aux Bordelais de leur conférer ou de leur imposer leurs privilèges, c'était en outre étendre la souveraineté de la ville, sorte de seigneurie collective, au delà de ses murs et de sa banlieue, et par conséquent diminuer les droits du roi.

Nous arrivons enfin à l'année 1235 où fut confirmée par Henri III la charte des libertés déjà concédée onze ans auparavant. C'est la fameuse charte mal interprétée par G. de Lurbe et faussement alléguée par dom Devienne comme étant l'acte constitutif de la mairie bordelaise. Cette confirmation fut donnée, dans les termes les plus solennels, par une *carta*[1]; elle a été transcrite dans le *Livre des Bouillons*[2] et dans le *Livre des Coutumes*[3]. La teneur en est d'ailleurs des plus simples : le roi accorde aux bourgeois de Bordeaux, à perpétuité, le droit « d'avoir et de faire parmi eux un maire », d'avoir également « une commune avec toutes les libertés et libres coutumes appartenant au maire et à la commune ». C'est simple, bref et déplorablement imprécis.

La même année, le maire de Bordeaux prit à l'égard du sénéchal une attitude presque révolutionnaire. La cause, ou le prétexte, paraît avoir été de réclamer en faveur des gens de La Réole bannis par le roi après la reddition de la ville aux mains des Français en 1224 ; on vient de voir que La Réole et Bordeaux étaient unies par un traité de paix et d'alliance. Donc, le sénéchal, Henri de Thouberville, était venu « tenir sa cour » à Langon, peut-être parce que les Bordelais lui avaient rendu la vie intenable dans leurs murs. Quoi qu'il en soit, à Langon vinrent, le dimanche 26 août, « afin d'établir la paix et la tranquillité dans le pays et de publier les trêves conclues entre les deux rois d'Angleterre et de France », l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Comminges, « tous les barons de la Gascogne » et les conseils des villes ; en outre, le maire de Bordeaux, Pierre Caillau, et Constantin Béguer, accompagnés de leurs partisans. Ceux-ci demandèrent au sénéchal de permettre aux « faidits »

1. *Calendar Charter rolls*, p. 210 (avec la date du 14 juillet).
2. Page 241 (avec la date du 13 juillet).
3. Page 512 (avec la date du 13 juin).

de La Réole d'y rentrer et de leur restituer leurs terres et leurs biens. Le sénéchal refusa, déclarant qu'il lui fallait tout d'abord causer de cette affaire avec le roi et avec les prud'hommes de La Réole. Indignés, les Bordelais lancèrent contre le sénéchal « des paroles honteuses, viles et énormes qu'il serait indécent de répéter devant la majesté royale »; enfin ils allèrent jusqu'à le menacer de mort. Le lendemain (27 août), quand ils furent rentrés à Bordeaux, « ils s'emparèrent du château royal, mirent la main sur les revenus du roi, chassèrent ses sergents et ses bailes »; puis ils envoyèrent aux gens de Sainte-Bazeille des lettres pour les engager à refuser leur obéissance au sénéchal et à retenir les revenus royaux. Non seulement ces gens refusèrent d'écouter ces suggestions haineuses, mais ils dénoncèrent au roi la conduite du maire et de ses partisans, ajoutant qu'elle déplaisait profondément à la plupart des « prud'hommes et des meilleurs » de Bordeaux. Pierre, seigneur de Landiras, et son frère Gaillard, qui rapportent au roi les mêmes faits à peu près dans les mêmes termes, ajoutent que « les bourgeois de Bordeaux ont usurpé et usurpent chaque jour les droits du roi ». Quant au sénéchal, les gens de Sainte-Bazeille l'attestent, il gouverne bien; « il travaille avec fidélité aux intérêts du roi[1] ».

1. Ces événements nous sont connus par deux lettres non datées qu'a publiées Shirley (*Royal letters*, t. I, p. 321, et t. II, p. 1); la première est adressée au roi par Pierre de Gabarret, seigneur de Landiras, et son frère Gaillard; Shirley la place « au commencement de 1228 »; la seconde est adressée au même par la communauté (« universitas proborum hominum ») de Sainte-Bazeille; Shirley la place « vers septembre 1228 ». La seconde lettre, copiée par Bréquigny, qui lui assigna un peu à la légère la date de 1244, a été éditée par Champollion-Figeac (*Lettres de rois et reines*, t. I, p. 79) et, naturellement, avec la date supposée par Bréquigny. Aucune de ces dates ne soutient l'examen. Dans la première lettre, il est question du sénéchal Henri de Thouberville qui vient rétablir l'ordre troublé pendant son absence. Or, Henri, sénéchal pour la première fois du 19 octobre 1227 jusqu'au 1er juillet 1231, fut absent de Gascogne de 1231 à 1234; il ne rentra en charge que le 23 mai 1234. Il fut remplacé en septembre 1237 par Hubert Hosé, fut rétabli une troisième fois le 28 novembre 1238 et mourut le 21 mai 1239 (Mat. de Paris, *Chronica majora*, t. III, p. 624). On nous dit en outre (Shirley, t. I, p. 321, au bas) que le sénéchal vint à Langon le dimanche après la Saint-Barthélemy pour y publier les conditions de la trêve conclue avec la France; or, en 1228, les deux rois avaient bien conclu une trêve, mais en juin, tandis qu'en 1235 une trêve de trois ans fut conclue à partir de l'Assomption; c'est évidemment au moment où elle vient d'être conclue qu'on en publie les conditions. Enfin, la lettre mentionne P. Caillau comme maire de Bordeaux; or, la liste des maires le place en 1235. C'est Alexandre de Combes qui était maire en 1228. Si Shirley a songé à cette dernière date, c'est qu'il a rapporté la lettre publiée par lui au soulèvement de

J'ignore quelle suite a été donnée à cette double dénonciation. On ne voit pas que le maire ait été inquiété; quant au sénéchal, il était encore en charge plus d'un an après la scène violente de Langon et il devait être investi de cette fonction une troisième fois en 1238.

IV. — *Les factions politiques à Bordeaux.*

En 1242, Henri III essaya de recommencer l'aventure qui avait si mal réussi à son frère en 1225 et où il avait échoué lui-même en 1230. A partir de ce moment commencent les *Rôles gascons* qui nous rendront désormais d'inappréciables services.

On sait que, à peine débarqué à Bordeaux, Henri III s'efforça d'organiser l'armée qu'il voulait conduire contre le roi de France. Il avait amené peu de troupes avec lui, pensant trouver en Poitou et en Gascogne les contingents nécessaires. Au maire et à la Commune de Bordeaux, il envoya son ordre de mobilisation le 25 mai[1]. La formule en était brève et impérative, mitigée, il est vrai, par un appel au sentiment du devoir : « Nous vous mandons, vous rappelant avec une instante prière ce que vous devez faire pour nous et pour notre honneur, de ne pas oublier d'être à Royan... le 12 juin. » Ces termes parurent encore trop absolus, car, le 17 juin, le roi reconnaissait que les Bordelais « ne lui devaient pas le service militaire hors du diocèse[2] ». Or, ajoutait-il, « nous n'entendons pas exiger de vous aucun service illégitime. Nous déclarons en conséquence que celui que vous fournissez en ce moment en Poitou et en Saintonge est une pure

1228-1229, dont il a été parlé plus haut. Il ne s'est pas avisé qu'il y eut en réalité deux mouvements populaires à sept années d'intervalle. — Quant à la seconde lettre, elle ne peut être séparée de la première : on y retrouve les allusions aux mêmes faits, presque dans des termes identiques, et à cet égard, Shirley a été logique en attribuant les deux lettres à la même année. — A la date proposée par Bréquigny et acceptée sans examen (suivant son usage) par Champollion-Figeac (celle de 1244) s'oppose un fait péremptoire : le sénéchal qui vint tenir sa cour à Langon était Henri de Thouberville, mais en 1244 celui-ci était mort depuis cinq ans. Champollion s'est laissé abuser par le nom du maire de Bordeaux, P. Caillau, qui fut deux fois maire, en 1235 et en 1241.

Nos deux lettres doivent être placées en 1235 (et non en 1236, comme le veut Balasque dans ses *Études sur Bayonne*, t. II, p. 56), après le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, et sans doute peu après. Il faut corriger dans ce sens un passage de la vie de *Blanche de Castille*, par M. Élie Berger, p. 118.

1. *Rôles gascons*, t. I, n° 160.

2. *Ibid.*, t. I, n° 281.

grâce de votre part, que vous en avez été priés par nous et que nous vous en remercions; nous ne voulons pas que le fait établisse un précédent pour l'avenir ». Cette déclaration de non-préjudice fut renouvelée peu après (25 février 1243)[1] et considérée comme assez précieuse pour être consignée dans le *Livre des Bouillons*[2]. Le soin que prend le roi de calmer les appréhensions des Bordelais est-il l'indice d'une situation troublée? Dans une lettre adressée par le roi (21 avril)[3] aux prud'hommes de La Réole, de Saint-Macaire et de Langon, il leur fait défense d'aller à Bordeaux ou d'y envoyer personne « pour porter secours à aucun citoyen en lutte avec un autre dans la même ville »; il prendra de sévères mesures contre ceux qui oseraient enfreindre cette défense; mais, tout en interdisant aux gens du dehors de venir en aide aux factions de la ville, il reconnaissait pour ainsi dire à celles-ci une existence légale en prenant la décision suivante : « Puisqu'il y a dans cette ville deux factions rivales, les jurats seront pris chaque année dans chacune en nombre égal. »

Ces factions, qui vont jouer maintenant un rôle si considérable dans l'histoire bordelaise, ne sont pas propres à Bordeaux; on en trouve de semblables dans la plupart des villes gasconnes au XIVe siècle et plus tard encore; mais c'est à Bordeaux qu'elles nous sont le mieux connues parce que les documents sont le plus nombreux. Il faut donc leur accorder une attention particulière. Ce ne sont pas des partis poursuivant des fins opposées en matière politique ou économique; ce sont des groupes de familles anciennes, riches sans doute, formant une sorte d'aristocratie ou de patriciat municipal, mais toutes également désireuses d'assurer leur situation sociale par la conquête du pouvoir. Ces familles, nous les voyons se perpétuer pendant d'assez nombreuses générations, sans doute par la force même du lien familial. Comme l'a fait très utilement remarquer M. Barckhausen[4], « par les dispositions qui touchent à la famille, notamment à la puissance maritale ou paternelle, à la juridiction des chefs de maison et à la communauté de biens entre frères ou fils de frères, on est frappé du caractère primitif des usages encore suivis vers 1400 dans le pays bordelais ». Ces familles possédaient

1. *Rôles gascons*, t. I, n° 876.
2. Page 243.
3. *Rôles gascons*, t. I, n° 1378.
4. *Livre des Coutumes*, p. XXII.

des terres, des fiefs, faisaient le commerce, surtout le commerce maritime et le négoce des vins; leurs chefs étaient à la fois armateurs, marchands, seigneurs fonciers. Rien de plus naturel s'ils voulurent aussi devenir et rester les maîtres de la cité.

La plus ancienne de ces familles était sans doute celle de « Bordeaux ». Dans la première moitié du XIIIe siècle, elle possédait dans la ville même le fief de Puy Paulin. Pierre de Bordeaux, bourgeois en ville, avait hors ville plusieurs seigneuries[1]; il compte d'ailleurs plutôt dans les rangs de la noblesse et paraît n'avoir pas joué de rôle dans les luttes des familles bourgeoises. Deux de celles-ci descendaient sans doute d'ancêtres qui s'étaient perpétués dans certaines fonctions administratives : ainsi celle des « Viger » ou « Béguer », anciens *vicarii* dont les attributions primitives sont mal connues; ainsi celle des « Moneder » ou *Monetarii*, sans doute chefs de l'atelier monétaire, qui travaillait à Bordeaux pour le compte du roi et de l'archevêque. En 1204 déjà, l'on voit le roi Jean concéder la terre de Bègles à Élie Viger et à ses hoirs[2]; un Pierre Viger est maire en 1222 et en 1226; un Vigouroux Viger en 1232 et 1236[3]. De même, un Raimond Moneder est maire en 1230, 1234, 1238. Les *Rôles gascons* nous font encore connaître les Lambert (Arnaud Lambert fut le premier maire connu, en 1208), les d'Aillan, les Rostein, les Toscanan. Mais les familles les plus connues, dont la rivalité a le plus longtemps ensanglanté les rues de la ville, sont celles des Caillau, des Colom et des Du Soler.

Les Caillau paraissent groupés autour du château royal, non loin de la porte fortifiée à laquelle leur nom est encore aujourd'hui attaché[4]. En 1243, le roi devait à deux frères, Pierre et Arnaud Caillau, 270 l. st., prix de 302 tonneaux de vin qu'il leur avait commandés pour son usage personnel[5]. Le même Pierre Caillau fut maire en 1235 et en 1244. Après sa mort (avant le 9 juin 1264), son fils, appelé aussi Pierre, et son neveu, Arnaud, furent excommuniés et leurs biens interdits (juin 1264) par l'official de Bordeaux. D'après les lettres mêmes de l'official, cette sentence paraît les avoir laissés parfaitement

1. Baurein, *Variétés bordeloises*, t. I, p. 38, et t. III, p. 36.
2. *Arch. histor. de la Gironde*, t. XVI, p. 270.
3. Voir la liste déjà citée des maires de Bordeaux; cf. Baurein, *Recherches sur Bordeaux*, p. 75.
4. Baurein, *Recherches*, p. 2; Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 443-444.
5. *Rôles gascons*, t. I, nos 1177, 1166.

indifférents; l'excommunication finit par être levée en 1277[1]. Bien plus grande fut l'influence des « Colombins » et des « Solériens ».

Les Colom donnèrent un maire à Bordeaux en 1220 : Guillaume-Raimond Colom. Vingt ans plus tard, un autre Colom, Gaillard, était créancier pour des sommes importantes du comte de Toulouse et de plusieurs villes agenaises situées sur la Garonne, la principale route commerciale du pays. Le comte de Toulouse faisant sans doute difficulté pour s'acquitter, Gaillard ne s'adresse ni au roi de France ni au roi d'Angleterre; comme les gros négociants de cette région étaient habitués à traiter leurs affaires eux-mêmes, il délivre tout simplement des lettres de marque contre les marchands et s'empare de leurs marchandises[2]. En 1241, survient un arrangement : le comte ayant promis (20 décembre 1240) de lever un droit de transit sur le blé et le vin à Marmande et de rembourser ses créanciers avec le produit de cette « collecte », Gaillard consent (2 mars 1241)[3] à suspendre jusqu'à un mois après la Saint-Jean les effets des représailles qu'il avait ordonnées; le lieutenant du sénéchal, Rostein Du Soler, approuve cet accord[4], que son chef ratifie à son tour (10 septembre)[5] : pour apaiser la querelle du « chemin de la Garonne », les marchands toulousains sont autorisés à venir librement à Bordeaux pendant une année, en payant les droits accoutumés. L'année suivante, ce même Gaillard est un des fournisseurs du roi alors en Gascogne. Il lui procure des draps de soie et d'écarlate, du gingembre[6], des chevaux de selle[7]. Une de ses créances sur le roi s'élève à 1,042 m. st.[8]. Pour s'acquitter, Henri III lui abandonne « tous ses revenus à Bordeaux[9] », ceux de « ses landes de Bordeaux et la prévôté de l'Entre-deux-mers jusqu'à concurrence de 400 marcs[10] », ceux de dix-neuf localités des Landes[11].

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 172, 173.
2. Magen et Tholin, *Chartes d'Agen*, p. 51-53.
3. *Ibid.*, p. 52.
4. *Ibid.*, p. 51.
5. *Ibid.*, p. 53.
6. *Rôles gascons*, t. I, n° 71.
7. *Ibid.*, t. I, n°s 328, 350, 546.
8. *Ibid.*, t. I, n° 361.
9. *Ibid.*, t. I, n° 352.
10. *Ibid.*, t. I, n° 393.
11. *Ibid.*, t. I, n°s 485, 486.

Les Du Soler sont d'ordinaire les rivaux des Colom. S'ils avaient leur maison principale dans la rue qui porte aujourd'hui leur nom, il est vrai défiguré (rue du Soleil), ils habitaient tout près du marché, au cœur même du quartier populaire. Un de leurs chefs, Rostein, prétendit en 1249 qu'il avait toujours fidèlement servi le roi Henri III et Jean, son père[1]. Il fut maire en 1237-1238 et en 1241. Cette seconde année, il était en même temps sénéchal, cas unique, je crois, au XIIIe siècle. Il était encore maire quand Henri III commença son infructueuse campagne de 1242; mais son année avait déjà pris fin quand le roi entra dans Bordeaux (mi-août) et il se démit de la sénéchaussée le 10 novembre[2]. Nous ignorons les motifs qui mirent aux prises ce Rostein et sa maison avec celle des Colom; mais leur rivalité sera désormais, pendant tout le XIIIe siècle et même au delà, un des faits essentiels de la vie municipale de Bordeaux. Autant qu'on peut le deviner, ils ne représentent pas deux principes opposés; on ne voit pas, par exemple, que l'un soit à la tête du parti aristocratique, l'autre à la tête du parti populaire. Ce sont des chefs de clan, de « mesnie », de compagnie, comme on dira au siècle suivant, qui se déchirent pour des intérêts exclusivement personnels. Bien moins encore y avait-il un parti anglais et un parti français; car les uns ni les autres n'hésitaient à solliciter l'aide du roi étranger pour le bien de leur cause[3]. Leurs luttes fourniront d'ailleurs au gouvernement royal un prétexte et un moyen excellents pour fortifier son autorité au détriment des libertés communales.

La première marque de l'inimitié que s'étaient vouée les Du Soler et les Colom est dans un traité de paix destiné à rétablir entre eux la concorde (30 juillet 1248)[4]. Peut-être cette paix n'était-elle qu'une trêve consentie afin d'attendre les événements. Simon de Montfort venait en effet d'être nommé sénéchal de Gascogne avec les pouvoirs les plus étendus et d'abondantes ressources en hommes et en argent (1er mai). Qu'allait-il faire? Rester neutre entre les partis, les opposer l'un à l'autre pour les user réciproquement, favoriser l'un au profit de l'autre?

1. Bémont, *Simon de Montfort*, p. 280.
2. *Rôles gascons*, t. I, n° 648; cf. Supplément, p. CXIX.
3. Ceci est en opposition avec la thèse, d'ailleurs habilement présentée, de Frank Burr Marsh, *English rule in Gascony, 1199-1259, with special reference to the towns*, Michigan, 1912.
4. *Calendar patent rolls.*

A son arrivée, il trouvait les Du Soler maîtres du terrain : Rostein et « ses aides », a-t-il déclaré plus tard, étaient « comme seigneurs de la cité[1] ». Cependant, afin de paraître impartial, il fit entrer dans son conseil les principaux chefs des deux factions. Celles-ci rompirent elles-mêmes l'équilibre en fomentant l'émeute du 28 juin 1249. Cette date ne paraît pas avoir été choisie au hasard. A cette époque, les élections annuelles devaient avoir lieu cinq jours après la Saint-Jean, savoir le 29 juin. Il s'agissait donc d'enlever de haute lutte les votes des électeurs. Les récits qui nous sont parvenus sur l'événement sont contradictoires en plusieurs points; ils ne permettent pas de douter cependant que de sérieux préparatifs militaires aient été faits. Que d'autre part l'offensive ait été prise par les partisans de Du Soler ou ceux de Colom, il nous importe assez peu de le savoir. Constatons seulement les faits intéressant l'histoire municipale : quand on vint annoncer au maire (il s'appelait Guillaume Gondaumer) que les « Colombins » occupaient en armes les maisons voisines du marché, que l'on tendait les chaînes de la cité, « il convoqua ses jurats et les Trois-Cents qui, d'après les statuts et les coutumes ou fors de la ville, sont chargés de la défendre contre les rixes et les séditions[2] ». Repoussés de la place du marché, le maire et les jurats se replient vers la porte Begueyre où ils appellent la « Commune »; le maire fut blessé à mort[3]. Enfin, l'intervention armée du comte de Leicester calma les belligérants. Le comte appela leurs chefs au château royal; puis, estimant que Rostein Du Soler était le principal auteur de la sédition, c'est lui qu'il frappa le plus durement. Gaillard, son fils, qui, à la vérité, était absent lors de ces événements, mais qui devait être bien informé de ce qui s'était passé, prétendit que le comte avait promis à Rostein de le traiter avec honneur et de lui rendre bonne justice; qu'il avait scellé cette promesse en lui donnant publiquement le baiser de paix[4]. Simon de Montfort contesta le fait; il déclara que Rostein s'était livré à merci[5], c'est-à-dire remis sans réserve à la justice du comte. Nous ne déciderons pas entre eux, mais nous voyons à tout le moins les garanties dont jouissait à Bordeaux la personne d'un bourgeois

1. Bémont, *Simon de Montfort*, p. 286.
2. *Ibid.*, p. 280.
3. *Ibid.*, p. 287.
4. *Ibid.*, p. 281.
5. *Ibid.*, p. 288.

non régulièrement inculpé. Les deux factions durent livrer chacune vingt otages et trois maisons, puis envoyer devant la justice du comte quinze de leurs plus notables partisans. Rostein et ses alliés y furent reconnus coupables d'avoir commencé la lutte et d'avoir été les derniers à poser les armes, tandis que les Colombins avaient obéi sur-le-champ aux ordres du comte. En conséquence, les otages livrés par Rostein Du Soler furent tenus pour « déloiaux et coupables » et maintenus en prison ; Rostein lui-même fut enfermé, mais « dans une belle chambre, honnêtement et honorablement et sans liens[1] ». Sa maison fut abattue. Cette pénalité était contraire aux statuts municipaux[2] et, quand on reprocha au comte cette illégalité, Simon se justifia en disant que, « selon la déclaration des prud'hommes », Rostein l'avait construite plus haute que ne le permettaient les règlements[3]. On remarquera enfin que cette Journée des Barricades sévit exclusivement dans le faubourg, de la place Begueyre au « pont neuf » ou pont Saint-Jean, et que le centre de la bataille paraît avoir été le marché. Était-ce donc dans le quartier populaire qu'il fallait enlever l'élection ?

De l'élection même qui suivit cette émeute, nous ne savons rien, ni même si elle eut lieu au jour accoutumé. Le maire de l'année 1248-1249 fut un Colom, Guillaume Raimond ; les Du Soler accusèrent violemment Simon de Montfort d'avoir abusé de son pouvoir pour le faire triompher.

Cependant, nombre de partisans de Rostein avaient pris la fuite. Le comte « fit crier dans toute la ville, non dans l'intention de faire du tort à personne, mais pour ramener ces gens à la paix et à la foi du roi, que tous les fugitifs pourraient rentrer sans être inquiétés, à condition de comparaître en justice ». Plusieurs n'étant pas revenus, le comte jugea qu'ils étaient « défaillants de droit » et s'empara de leurs biens[4]. Leur cas fut réglé plus tard, par un accord conclu à Bordeaux, le dimanche 27 mars 1250, en présence des deux archevêques de Bordeaux et d'Auch, de nombreux barons gascons et de « toute la communauté de la ville », spécialement assemblés pour entendre et

1. Bémont, *Simon de Montfort*, p. 289.
2. *Le Rolle de la Vila*, dans le *Livre des Coutumes*, p. 284, art. 27.
3. Bémont, *Simon de Montfort*, p. 291, au bas.
4. *Ibid.*, p. 290-291.

approuver ces conditions[1]. Laissons de côté les décisions prises pour ou contre les individus et voyons seulement les articles d'une portée générale : défense était faite, à l'avenir, de prendre les armes dans l'intérieur de la ville contre le lieutenant du roi, le maire et les jurats, sous peine de bannissement perpétuel; défense aux bourgeois, sous la même peine, de se lier entre eux par des serments et de former des associations (« conventicula »), s'ils ne peuvent prouver que leurs intentions sont pacifiques; deux cents hommes, tant de Bordeaux que du dehors, désignés par le comte et par le maire, devaient jurer sur l'autel et sur les Évangiles, en présence du corps du Christ, d'observer cette paix; la Commune tout entière prêtera le même serment chaque année. Lorsque Henri III vint à Bordeaux trois ans plus tard, il fit grâce à Gaillard Du Soler, fils de Rostein, et à tous ses partisans qui avaient été bannis (4 août 1253)[2]; il le reçut en personne le lendemain (5 août) et lui fit restituer ses biens et revenus confisqués (3 septembre)[3]. On avait accusé Simon de Montfort de partialité haineuse; le roi témoignait par des actes qu'il entendait se tenir au-dessus des partis en les traitant avec équité. L'année suivante, en effet, pris pour arbitre par les deux factions ennemies, il prononça (7 octobre 1254)[4] une sentence mémorable : les bourgeois convaincus d'avoir porté des armes et frappé le jour de l'émeute du 28 juin seraient exilés, mais les serments faits à raison de toute ligue, conspiration ou confrérie étaient pardonnés; les écrits qui les attestaient seraient détruits. Le maire et cent notables bourgeois pris dans chaque faction jureront la paix; la Commune tout entière prêtera le même serment chaque année. Pour l'avenir, défense était faite de pousser le cri « aux armes! » et de sortir de chez soi à cet appel. Pour ramener la concorde, le roi exprima le désir que des mariages fussent contractés entre les familles ennemies, mais sans qu'on eût recours à la contrainte, « car les mariages doivent être libres »; enfin, comme garantie, les partis durent fournir des otages. Pour maintenir la paix établie sur ces bases

1. Rymer (à la date du 21 janvier 1251, jour où le roi ratifia les articles de la paix).

2. *Rôles gascons*, t. I, n° 4175.

3. *Ibid.*, n°s 3695 et 3697.

4. *Ibid.*, n° 4552; cf. n°s 3728, 3778.

vraiment libérales, le maire en était nommé « conservateur », de concert avec le sénéchal ; à lui par conséquent incombait le soin de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre ; s'il y montrait de la négligence, après quinze jours, c'est le sénéchal ou son lieutenant qui agirait à la place du maire.

Ces belles paroles et ces précautions semblent n'avoir produit aucun effet durable, et bientôt le bruit courut que Henri III allait enlever aux Bordelais leurs privilèges municipaux. Le roi s'empressa de le démentir ; il promit « aux maire, jurats et citoyens » le maintien de leur « commune » avec ses droits et libertés (15 juin 1257)[1] ; plus tard encore, dans une lettre « aux maire, jurats et communauté » (14 juin 1260)[2], il rappelle d'abord la charte concédée en 1235, la liberté qu'il a reconnue à la ville d'élire un maire et des jurats ; mais il ajoute : « Oublieux de cette concession, vous les prenez dans l'un des partis rivaux, arbitrairement et sans l'assentiment de la communauté », ce qui avait causé de grands troubles ; en conséquence et pour l'avenir, il leur enjoignait « de mettre à leur tête un maire et des jurats choisis chaque année par la Commune ».

Cette politique était simple et loyale : elle avait pour principe le respect des institutions régulièrement établies, pour caractère le maintien de l'égalité entre les partis. Pouvait-elle être pratiquée longtemps? Le fils aîné du roi, Édouard, qui, après avoir reçu de son père le duché de Gascogne (8 juin 1252), avait déjà gouverné en personne la province (1254-1255), fut amené, soit par les circonstances, soit par son goût personnel, à en inaugurer une autre.

Tout d'abord, il avait paru disposé à se tenir, lui aussi, au-dessus des partis : le 12 août 1255, pour remercier Guillaume-Raimond Colom et récompenser « l'ardeur de sa fidélité », le prince l'autorise à élever des maisons sur les murs neufs de la ville, comme il en possédait déjà sur les vieux murs depuis la porte Dessous-le-Mur jusqu'à celle des Ayres ; cette concession s'étendait « depuis la porte qu'il a fait percer près du Peugue jusqu'à sa cuisine » ; Colom pourra y faire toutes les réparations et transformations qu'il lui plaira, « mais sans élever ni tours ni forteresses » ; il reçoit enfin le terrain, voisin de ses maisons,

1. *Rôles gascons*, t. I, Supplément, p. c. Cf. *Livre des Coutumes*, p. 514.
2. *Ibid.*, p. ci.

qui était compris entre les deux murs de l'enceinte la plus récente (celle du faubourg) et où il avait planté un verger, « mais à condition de ne pas construire dans cet emplacement[1] ». Le 17 octobre de cette même année 1255, le prince, confirmant une décision prise deux ans plus tôt par son père, ordonne de restituer à Gaillard Du Soler toutes ses terres, ses revenus, etc.[2]. En 1256, les « faidits » sont autorisés à rentrer, en fournissant d'ailleurs des cautions[3]. Mais, aussitôt après, nous rencontrons une lettre[4] dans laquelle Gaillard affirme qu'il a promis solennellement au prince « de faire tous ses efforts, d'employer fidèlement toute sa diligence pour que lui, les siens et la mairie de Bordeaux passent sous la main d'Édouard, son seigneur, afin que, sans avoir besoin de requérir la licence et l'assentiment des jurats et de la Commune, le prince ou son lieutenant puisse, comme il lui plaira, établir ou écarter le maire de la ville ». Il lui promet en outre son concours « pour construire et fortifier un château » dans Bordeaux, comme si l'Ombrière ne suffisait plus! Il s'engage enfin à ne plus contracter ni paix, ni alliance, ni mariage qu'avec l'assentiment du prince. — Qu'est-ce à dire? Tandis que le roi promet le maintien de la constitution de 1235 et ordonne l'élection annuelle du maire par la Commune, son fils négocie pour obtenir le droit exclusif de nommer ce maire! Pour atteindre ce but, il s'appuie sur le parti vaincu en 1249! Les faux bruits que le roi faisait démentir dans sa lettre du 15 juin 1257 étaient donc fondés! Est-ce duplicité, ou le prince mène-t-il une politique contraire à celle de son père?

Le fils confirme, il est vrai, le 17 avril 1258[5], la Commune de Bordeaux « pour obéir aux ordres de son père »; mais, l'année suivante, surgissent de nouvelles complications. Au retour d'un voyage en Angleterre, Gaillard Du Soler avait, au dire de Jean Colom, alors maire de la ville, annoncé à ses amis, dans des conciliabules tenus tant à Bordeaux qu'au dehors, que la volonté bien arrêtée du roi était « de supprimer entièrement la mairie et la Commune »; que, lui-même, il avait obtenu le consentement

1. *Rôles gascons*, t. I, n° 4526.
2. *Ibid.*, n°s 4609, 4646, et Supplément au t. I, p. XCVIII.
3. *Recog. feod.*, n°s 425-446.
4. Rymer, à la date du 17 septembre 1256.
5. *Livre des Coutumes*, p. 515.

du roi, de la reine et du prince Édouard à ce coup d'État; enfin qu'on enverrait un sénéchal résolu à l'appuyer[1]. Gaillard avait-il menti ou s'était-il vanté d'un pouvoir qu'il n'avait pas? En fait, non seulement le roi protesta pour la seconde fois contre les desseins qu'on lui prêtait, mais il ordonna au maire (20 mai 1259) de faire arrêter Gaillard et les siens et de les lui envoyer sous caution[2]. Que se passa-t-il alors? Sans doute, Gaillard se plaignit d'une arrestation, d'une détention arbitraires, car nous savons que le maire (c'était alors Arnaud Caillau) et les jurats furent sommés à comparaître devant le roi, à Paris, le jour de sainte Catherine (25 novembre), puis à Londres, à la quinzaine de la Purification. Ils s'excusèrent en disant que cette sommation était illégale et qu'elle avait excité à Bordeaux une vive indignation, car « ils n'étaient nullement tenus d'aller en ces pays pour une affaire quelconque; c'est à Bordeaux et dans le diocèse qu'ils devaient faire et recevoir la justice[3] ». Sur ce point de droit, ils avaient raison. Pendant ce temps, Gaillard Du Soler était en Angleterre. A Wy, dans le Kent, il promit au prince Edouard (19 novembre 1259) d'observer fidèlement les conventions passées autrefois avec lui « sur le fait de la mairie », de ne point faire la paix avec ses ennemis personnels sans l'assentiment du prince « et en particulier sur ce qui concernait son arrestation et sa détention », de ne pas, sans son assentiment, contracter de mariage, ni lui, ni ses enfants, avec les « Colombins » et leur parti[4]. N'est-ce pas justement le contre-pied des mesures ordonnées par le roi d'Angleterre depuis cinq années?

Qu'il y ait eu, au moins pendant un temps, des tiraillements entre le roi et son fils, le fait n'est pas douteux. Les difficultés qui viennent de renaître à Bordeaux sont contemporaines de la révolution qui ébranla l'organisation monarchique en Angleterre et l'on sait que, pendant les premiers mois de l'année 1260, le prince Édouard s'associa au parti de son oncle, le comte de Leicester, contre son propre père. Mais ce désaccord dura peu. Le père et le fils se réconcilièrent. La lettre du 14 juin 1260, analysée plus haut, me paraît antérieure à cette réconciliation, parce qu'elle est copiée dans une autre lettre, datée du 12 juillet, où le roi évolue manifestement vers la politique de son fils.

1. *Rôles gascons*, t. I, Supplément, p. c.
2. *Ibid.*
3. Lettre du 30 janvier 1260 dans Shirley, *Royal letters*, t. II, p. 137.
4. *Rôles gascons*, t. I, Supplément, p. ci.

Cette lettre du 12 juillet[1] est adressée « à tous les bourgeois de Bordeaux ». Le roi y rappelle d'abord que les chefs des deux factions, Gaillard Colom et Gaillard Du Soler, ont remis leurs différends à son arbitrage; mais la faction Colom, abusant du pouvoir que lui donnait la possession de la mairie, a rompu la paix. Etant en désaccord avec le maire, le roi s'arme des pouvoirs qu'il s'est réservés dans son rôle d'arbitre : il envoie son clerc, Jean de Lalinde, et lui confère, avec le sénéchal et à l'exclusion du maire, les mêmes pouvoirs qu'exerçait auparavant le sénéchal avec le maire, les Deux cents[2] et la Commune. Il ordonne en conséquence au sénéchal et à Jean de Lalinde, « avec les deux cents élus ou qu'ils éliront eux-mêmes et avec la Commune », de faire exécuter la sentence royale, de faire rendre justice à Gaillard Du Soler et de lui faire obtenir satisfaction « au sujet des pertes et des dépenses qu'il a subies à l'occasion du crime dont il a été faussement et malicieusement accusé, au mépris du roi et de son fils ». Enfin, une manœuvre des Colom les perdit définitivement dans l'esprit du roi : ils avaient essayé « de faire leur paix avec les Du Soler sans demander l'assentiment royal »! Cités par quatre fois à comparaître devant le roi pour y soutenir leurs imputations, les accusateurs de Gaillard Du Soler avaient fait quatre fois défaut; en conséquence, le 14 novembre, le roi déclara Gaillard Colom coupable et Gaillard Du Soler absous[3].

C'est alors que le prince Édouard se rendit lui-même en Gascogne. Ce nouveau séjour allait avoir les conséquences les plus graves en ce qui concerne les libertés communales de Bordeaux.

V. — *La constitution communale de 1261 et le Rôle de la ville de Bordeaux.*

Une lettre écrite de Windsor le 7 août 1261 peut être considérée comme contenant les instructions du roi à son fils[4]. Elle expose la situation juridique de la royauté à l'égard des factions rivales, met Gaillard Du Soler hors de cause et ordonne au

1. *Ibid.*, t. I, Supplément, p. CII.
2. Il s'agit ici des Deux cents mentionnés plus haut, p. 29, dans la lettre royale du 21 janvier 1251.
3. *Rôles gascons*, t. I, Supplément, p. CII.
4. Shirley, *Royal letters*, t. II, p. 177, cf. *Rôles gascons*, t. I, Suppl., p. CII.

prince d'agir. Édouard va donc réaliser le dessein pour lequel il s'était depuis longtemps assuré le concours des Solériens, c'est-à-dire la suppression de la mairie élective.

Les statuts qu'il promulgua « pour la réforme de la ville et de la Commune de Bordeaux » (19 ou 22 octobre 1261) sont connus depuis longtemps[1]. Le prince rappelle d'abord que « les jurats et prud'hommes de la Commune » lui ont concédé le droit « de leur donner un maire comme il lui plaira et que ce maire percevra, au nom du prince, tous les revenus de la mairie, tant en émoluments de justice qu'en autres droits; il prélèvera sur ces recettes les dépenses nécessaires à la mairie ». Viennent alors les statuts eux-mêmes; les articles se suivent en assez bon ordre. On peut distinguer ceux qui établissent les droits et obligations de la ville et ceux qui garantissent les droits du roi.

I. Le maire est nommé par le prince (art. 1). Une fois nommé, il prête « en présence du peuple », dans la cathédrale de Saint-André, sur les Évangiles et les reliques, le serment ordinaire : il promettra de défendre de tout son pouvoir les droits du roi où qu'ils soient, dans les limites de la ville ou au dehors (art. 3). Les contestations relatives au domaine royal seront jugées à Bordeaux même et conformément à la loi. Chaque jurat prêtera le même serment après le maire (art. 3). Tout bourgeois devra posséder à Bordeaux une maison, l'habiter avec sa famille comme font les autres bourgeois (art. 7); les chevaliers ou damoiseaux ne pourront devenir bourgeois sans l'autorisation du prince (art. 13). Les noms des bourgeois seront inscrits dans leur paroisse; on en fera des rôles en double expédition, dont l'une pour le prince, l'autre pour la Commune; chaque nouveau citoyen sera inscrit sur le rôle de la paroisse où il aura élu domicile (art. 8). La Commune doit au souverain l'ost et la chevauchée (art. 16). En matière judiciaire, tout bourgeois peut être cité en justice devant le prince ou son mandataire, sans que le maire puisse s'y opposer; s'il a géré une bailie ou une ferme et que le prince ait une réclamation à faire, le bourgeois peut être cité devant le prince dans le diocèse de Bordeaux ou en Gascogne; dans les autres cas, il ne peut être traduit en justice hors de la ville (art. 12, 15).

1. Dans le *Livre des Bouillons*, ils portent la date du 19 octobre; le manuscrit de Wolfenbüttel (*Recog. feod.*, n° 449) et celui de la Cottonienne marqué Julius E 1 étant d'accord pour donner celle du 22 octobre, cette dernière paraît devoir être préférée.

II. Quant au prince, il crée le maire. Il a des droits qui sont inaliénables. Le maire et les jurats sont tenus de lui signaler tous les empiétements, anciens ou récents, qu'on aurait pu faire à son détriment (art. 4). Il juge devant sa cour, sans que le maire puisse réclamer, tous ceux qui seraient accusés d'avoir falsifié son sceau ou altéré sa monnaie (art. 5). Le prince ou son sénéchal désignera un clerc, payé par la Commune, pour veiller au maintien de ses droits; il sera d'ailleurs subordonné au maire et aux jurats (art. 6). Dans chaque paroisse, deux jurats ou autres « bons hommes » seront élus chaque année pour veiller au maintien de ses droits sur la coutume des vins (art. 9). Le prince pourra faire construire un château dans la ville, à condition d'indemniser les propriétaires expropriés (art. 14). Ses gens, ceux du sénéchal et ceux du connétable ou de toute personne demeurant dans le château royal (l'Ombrière), sont protégés contre toute parole injurieuse de la part des bourgeois; le maire doit remettre lui-même le coupable au château, où il sera jugé suivant les fors et coutumes de la ville (art. 10); si ce sont des gens du château qui se rendent coupables d'injures ou de violences envers les bourgeois, le prince ou le sénéchal doit les juger sur la réquisition du maire (art. 11). — Enfin les statuts pourront être révisés par des « personnes discrètes », clercs et laïcs. Les corrections, additions, etc., seront notées par écrit et, du tout, on fera trois « livres » : un pour le prince, un second pour la Commune; le troisième sera déposé dans une des grandes églises de Bordeaux (art. 18).

Cette constitution fut ratifiée par les jurats et prud'hommes le 19 décembre 1261[1]. Elle entra aussitôt en vigueur. La liste des maires montre que ce magistrat fut rarement pris parmi les bourgeois ou du moins parmi les familles notables de la ville; d'autre part, il ne demeura, comme par le passé, guère plus d'une année en charge.

Il nous reste à produire un document qui appartient à l'époque dont on vient d'esquisser l'histoire : c'est cette portion du *Livre des Coutumes*[2] qui porte le titre particulier de *Rolle de la Vila*. Comme tout le *Livre des Coutumes*, il est rédigé en dialecte gascon. Quand et à l'aide de quelles sources a-t-il été rédigé? C'est ce qu'on pourra le mieux voir et dire quand on en connaîtra les articles, qui sont au nombre de quatre-vingt-quatre.

1. *Recog. feod.*, n° 413.
2. Pages 274-309.

Je ne les analyserai pas tous, laissant de côté ceux qui se rapportent au droit pur et appelant uniquement l'attention sur ceux qui concernent l'organisation municipale.

Bordeaux a un maire. Le maire est élu par les jurats (art. 2). Il lui est interdit de briguer ses fonctions auprès du roi; toute démarche en ce sens, directe ou indirecte, l'expose à être traité comme parjure au profit de la Commune (art. 1). Il reste en charge pendant un an; il est rééligible, mais seulement après trois années révolues (art. 1). Il touche un traitement annuel de 1,000 s. bordelais; mais il lui est interdit de rien recevoir de personne, sauf de menus objets qu'il doit montrer aux jurats et que ceux-ci peuvent lui reprendre. Toute infraction à cette loi est punie d'une amende de 1,000 s. et de la confiscation des sommes indûment perçues (art. 3). Si le maire viole la constitution et les établissements de la Commune, il subira une peine, double de celle qui frapperait pour la même cause un jurat, car il doit donner l'exemple de la légalité (art. 9). Il ne peut prendre part à l'élection des jurats (art. 2).

Il y a cinquante jurats, élus pour une année (art. 4). A leur sortie de charge, ils en élisent cinquante autres (art. 2 et 5). C'est à eux qu'il appartient, en outre, d'élire le maire (art. 2). En entrant en charge, ils doivent jurer, devant toute la Commune, de gouverner la ville bien et fidèlement, c'est-à-dire de rendre à tous bonne justice et d'élire un maire fidèle au roi (art. 5). Ils veillent à ce que le maire ne reçoive rien de personne en dehors de son traitement annuel (art. 3). Si un jurat viole la constitution et les établissements de la ville, il subit une peine double de celle qui frapperait un simple membre de la Commune (art. 9); s'il a reçu de l'argent dans une affaire soumise à la Jurade, il sera frappé d'une amende de 65 sous et condamné à restituer les sommes indûment perçues (art. 12). Aucun jurat ne peut, pendant toute la durée de sa charge, acheter ni prendre à cens une rente appartenant à la Commune (art. 64). La personne des jurats est inviolable. Si un jurat en frappe un autre hors de la Jurade, il sera conduit enchaîné à la maison du maire et mis à la merci du compagnon qu'il aura frappé, puis il sera banni pour huit jours de la ville, et, à son retour, il paiera une amende de 6 l. 10 s. S'il l'a frappé dans la Jurade, il sera conduit enchaîné à la maison du maire où il restera enfermé toute la nuit et le jour suivant, puis remis au

compagnon qu'il aura frappé; bannissement de huit jours et, au retour, amende de 13 livres (art. 10). Pour le reste, les jurats ne sont pas traités autrement que les simples citoyens; s'ils se plaignent d'un homme de la Commune, la cause est portée devant le tribunal municipal (art. 11).

Le maire et les jurats, constituant la Jurade, sont à la tête de la ville, qui doit « être et rester perpétuellement dans leur main » (art. 4). Le premier acte de leur gestion est de jurer fidélité au roi (art. 4). Ils élisent chaque année trente conseillers (art. 6) et ils commandent à trois cents bourgeois chargés du maintien de la paix (art. 7). Quand les bourgeois sont appelés en armes contre les malfaiteurs, c'est eux qui donnent l'ordre de chevaucher (art. 21); le bourgeois défaillant est mis à leur merci. Ils sont donc les chefs de la police municipale. Ils règlent en commun les affaires de la ville; les délibérations sont secrètes. Le jurat convaincu d'avoir violé ce secret ne peut à l'avenir être maire ni jurat (art. 8). D'autre part, leurs décisions sont souveraines; il est défendu à un bourgeois de les calomnier ou de leur faire opposition dans la Commune (art. 35). L'homme qui aurait ainsi contredit le maire et les jurats serait arrêté sur-le-champ et livré à leur merci (art. 45). Ils ordonnent les dépenses de la ville; si les recettes ordinaires ne suffisent pas, ils peuvent établir une contribution, mais celle-ci doit rester volontaire (art. 73). Enfin, ils forment un tribunal dont la compétence est variée et étendue : ils interviennent dans les procès pour dettes (art. 28 et 30) et dans les contrats (art. 40). En matière criminelle, toute plainte contre un malfaiteur doit être portée devant leur tribunal (art. 25); le voleur qui a dérobé un Bordelais doit être traduit devant leur tribunal, même s'il est un homme du dehors (art. 20). Ils peuvent de même intervenir pour éteindre l'action contre un étranger coupable d'avoir frappé ou blessé un bourgeois (art. 55), mais ils ne peuvent le mettre en liberté provisoire (art. 82). En fait de procédure, leur compétence est limitée en matière de preuve : dès qu'il y a gage de bataille, la cause doit être portée au tribunal royal (art. 49). — Le refus de comparaître devant leur tribunal est puni de graves pénalités (art. 25, 28); le bourgeois qui quitterait la ville dans un accès d'orgueil est puni par la confiscation de ses biens; sa peine est aggravée s'il a fait tort à un bourgeois. La confiscation sera maintenue tant qu'il ne sera pas venu à merci (art. 44). Les jugements pro-

noncés par eux sont irrévocables (art. 22), donc sans appel devant une cour supérieure.

Au-dessous de la Jurade et dans son étroite dépendance se trouvent les Trente et les Trois cents.

Trente prud'hommes, bourgeois de Bordeaux, sont élus chaque année par le maire et les jurats. Ils doivent aider ceux-ci à gouverner la ville, c'est-à-dire à les conseiller dans les cas douteux; ils sont tenus de leur obéir et de garder fidèlement leurs secrets (art. 6).

Trois cents prud'hommes[1], bourgeois de la ville, sont élus chaque année (on ne dit pas comment). Sous les ordres du maire et des jurats, ils sont chargés de maintenir la paix et d'assurer la sécurité, à toute heure et en tout lieu (art. 7).

A côté de la Jurade, du Conseil et des Trois cents, le Rôle fait aussi une certaine place à la Commune.

La Commune est l'ensemble des bourgeois ayant le droit de cité. Le bourgeois ou citoyen s'oppose à la fois à l'homme du dehors et à l'étranger, c'est-à-dire à ceux qui, même habitant Bordeaux, ne jouiraient pas des privilèges de bourgeoisie, tels que les clercs, les nobles, etc. (art. 28). La communauté des bourgeois (*Communia*) n'a pas de pouvoirs politiques : il lui est interdit de faire publiquement opposition au maire et aux jurats (art. 45). Elle n'exerce aucune juridiction. Mais elle prend part à certains actes de la vie communale, soit pour agir, soit pour témoigner. Elle peut être appelée par le roi à fournir le service d'ost et de chevauchée (art. 39, 21), à marcher en armes contre des malfaiteurs et, dans ce dernier cas, elle reçoit les ordres du maire et des jurats (art. 21). Quelle part prend-elle aux élections municipales? Le texte ne le laisse pas entendre clairement; mais, pendant la période électorale, sa sécurité est protégée d'une façon spéciale (art. 74, 75). Elle peut recevoir des serments ou fournir des témoignages; c'est devant elle, par exemple, que le jurat, soupçonné d'avoir révélé les secrets de la Jurade, peut venir se purger par serment (art. 8); c'est devant elle que le jurat prévaricateur peut être convaincu d'avoir reçu de l'argent à propos d'un procès soumis à la Jurade (art. 12). En cas d'assassinat, c'est le maire et la Commune

1. On a mentionné plus haut pages 29 et 33 un corps de 200 bourgeois; est-ce le même organe avec des chiffres différents?

qui, le crime une fois prouvé, décident si le meurtrier doit être enseveli sous le mort (art. 41). Sans avoir aucun pouvoir politique, administratif ni judiciaire, la Commune est donc nécessairement associée à la vie politique et administrative de la cité.

La date à laquelle a été rédigé le *Rolle de la Vila* peut être déterminée avec une assez grande précision. Tout d'abord, comme il y est sans cesse question du maire, il ne peut être antérieur aux premières années du XIIIe siècle; d'autre part, il y est dit que le maire est élu chaque année par les jurats; donc il ne peut avoir été rédigé après le nouveau statut du 22 octobre 1261. Mais on peut rapprocher davantage ces limites extrêmes : d'après le *Rolle de la Vila*, le maire ne peut être réélu qu'après un intervalle de trois années accomplies après sa sortie de charge. Or, si l'on consulte la liste des maires, on constate que cette règle a été suivie entre les années 1230 et 1258 environ. Ainsi, tandis qu'Amaubin d'Aillan a été maire pendant quatre années consécutives (1222-1225), Raimond Moneder a été élu en 1230, 1234 et 1238; Vigouroux Viger ou Beguer en 1232 et 1236; Guillaume Gondaumer en 1243 et 1247; Guillaume-Raimond Colom en 1245, 1250, 1254, 1258. D'autre part, il n'y a, durant cette période d'une trentaine d'années, aucun exemple d'un maire ayant été réélu avant trois années révolues. Après 1258, et sans doute sous l'empire du statut de 1261, on ne voit plus reparaître cette périodicité, si caractéristique. C'est qu'évidemment le *Rolle* a été rédigé à cette époque-là. Peut-on serrer la question encore de plus près? L'article 39 spécifie que le service militaire est dû seulement dans les limites du diocèse; serait-il téméraire de penser qu'il a été rédigé après que le roi eut reconnu formellement cette liberté aux Bordelais (25 février 1243)? Voici deux faits datés avec plus de précision encore : à l'art. 81, il est question de nasses (*cotinas*) et de perches qu'il était interdit de placer dans le lit de la Gironde, parce que la Commune avait racheté ces emplacements en 1244. L'art. 84, relatif à des travaux pour la régularisation des eaux de la Devèze, parle de ceux qui avaient été exécutés « au temps où Guillaume-Armand Moneder fut maire pour la première fois », c'est-à-dire en 1248. Si l'art. 84, qui est le dernier du *Rolle*, n'est pas une addition postérieure, il faut en conclure que ce *Rolle* a été rédigé en 1248 au plus tôt.

Ici je me heurte à une objection présentée par M. Barckhausen[1]. L'éminent érudit a relevé exactement les articles à date certaine; mais il fait cette remarque qu'ils ne se rencontrent pas dans plusieurs rédactions du *Livre des Coutumes*, et en particulier dans celle du *Livre velu* de Libourne. La rédaction des manuscrits conservés aux archives municipales de Bordeaux est en quatre-vingt-quatre articles ; celle de Libourne n'en compte que soixante-quinze. Manquent, dans le *Livre velu*, les articles 76-81 et 84, parmi lesquels figurent précisément ceux qu'on a mentionnés « à raison des dates, explicites ou implicites, qui s'y rencontrent ». Le *Livre velu*, d'après lui, contient donc une rédaction plus ancienne que celle des mss. de Bordeaux et rien n'interdit de croire d'abord que ce ne soit la rédaction primitive, « la constitution originaire de notre commune » ; or, cette commune ayant existé dès les premières années du XIIIe siècle (et c'est un des mérites de M. Barckhausen d'avoir mis le fait hors de contestation), le *Rolle de la Vila* nous donne « la forme originaire, pure ou à peu près, de la loi municipale de Bordeaux vers 1200 et quelques ».

Ce raisonnement ne m'a pas convaincu. Il repose en partie sur des termes trop peu précis, tels que : rédaction *primitive*, constitution *originaire*. L'argument tiré des manuscrits n'est pas irréfutable. Libourne, ville neuve créée vers 1270. a certainement emprunté ses coutumes à Bordeaux : d'autre part, l'absence des articles précités peut s'expliquer autrement que par l'hypothèse de M. Barckhausen. On remarque en effet que ces articles règlent des cas intéressant exclusivement la ville de Bordeaux. Quoi de plus naturel que le copiste, transcrivant pour Libourne le *Livre des Coutumes*, ait justement omis les articles qui concernent les nasses de la Gironde ou les eaux de la Devèze? Je tiens donc pour vraisemblable que le *Rolle de la Vila* a été rédigé entre 1230 et 1261, peut-être même après 1244 (art. 81) ou après 1248 (art. 84) ; il représente à mes yeux plutôt les institutions municipales que se donna la seconde génération des bourgeois organisés en commune que celles de la première.

Sur un autre point, plus important d'ailleurs que celui-ci, je

1. *Note sur le texte et l'origine des statuts primitifs de la commune de Bordeaux.* Extrait des publications de la *Société archéologique de Bordeaux*, t. XIII, p. 60-68.

me trouve en parfait accord avec M. Barckhausen ; il a bien montré les emprunts faits par le rédacteur du *Rolle de la Vila* aux *Établissements de Rouen :* « une dizaine d'articles », dit-il, « contenant des dispositions presque identiques, se rencontrent dans les statuts de notre commune et dans ceux des trois villes [Rouen, Poitiers, Bayonne] que nous venons de citer ». Une comparaison minutieuse des quatre-vingt-quatre articles du *Rolle de la Vila* et des cinquante-cinq articles des *Etablissements de Rouen* donne des résultats plus probants encore, puisqu'elle permet de constater des emprunts manifestes en quatorze endroits. Qu'il suffise pour le moment de signaler l'art. 30 du *Rolle de la Vila*, concernant la manière de procéder suivie par le créancier qui veut se payer sur les biens de son débiteur : il est incomplet dans toutes les rédactions qui nous sont parvenues, mais la fin qui manque est donnée par l'art. 26 des *Établissements de Rouen.*

Les différences entre les deux textes ont été mises en bonne lumière par M. Barckhausen ; je me contenterai d'y renvoyer le lecteur.

Une d'elles est de telle nature que Giry a refusé d'admettre Bordeaux parmi les villes qui reçurent les *Etablissements de Rouen.* Elle concerne l'organisation communale elle-même : à côté du maire (art. 6), Bordeaux a cinquante jurats qui élisent chaque année trente conseillers ; à Rouen, il y a cent pairs qui élisent chaque année douze échevins et douze conseillers (art. 2). Mais cette différence est-elle essentielle? Ne porte-t-elle pas sur des chiffres plutôt que sur le fond des choses? La jurade bordelaise et l'échevinage normand ne sont-ils pas très semblables? D'un côté, cinquante jurats qui élisent trente conseillers ; de l'autre, cent pairs qui élisent douze échevins et douze conseillers. Les Trente de Bordeaux et les Vingt-quatre de Rouen prêtent le même serment de tenir secret ce que leur confieront ici (à Rouen) le maire, là (à Bordeaux) le maire et les jurats. La peine qui frappe le maire pour avoir violé les établissements de la commune est la même dans les deux cas. Sans doute, Rouen ne possède pas le corps des Trois cents, et il est vrai qu'à Rouen le maire est choisi par le roi sur une liste de trois candidats, tandis qu'à Bordeaux il est élu directement par les jurats, ce qui est un très grand point. Mais pour qui a suivi, année par année pour ainsi dire, dans les documents le dévelop-

pement de l'histoire bordelaise depuis le début du XIIIe siècle, il ne peut y avoir de surprise. C'est à elle-même que Bordeaux doit ses institutions municipales; ce n'est pas au roi, comme ce fut le cas, par exemple, pour Bayonne et pour Saint-Emilion. Les *Établissements de Rouen* étaient la forme d'organisation communale la plus répandue dans les provinces françaises soumises aux Plantagenets; Bordeaux l'adopta, mais en lui imposant les modifications qui cadraient le mieux avec le nombre de ses citoyens et leur esprit d'indépendance.

VI. — *Bordeaux de 1261 à 1294. Les factions et la restriction des libertés communales.*

Pendant les dix dernières années du règne de Henri III, il semble que la vie municipale de Bordeaux se soit déroulée dans le calme. Le maire est toujours nommé par le prince Édouard, qui le prend à dessein hors des vieilles familles[1]; et cela continua quand Édouard fut devenu roi : en 1274, le maire était un Toulousain et un légiste : maître Bernard Gaitapui; sans doute un jurisconsulte était-il nécessaire pour présider à la vaste enquête qui est consignée dans les *Recogniciones feodorum*. La « reconnaissance » faite au nom de Bordeaux n'a pas été transcrite dans le registre qui est aujourd'hui conservé à Wolfenbüttel; elle se trouve dans le *Livre des Coutumes*[2]. Il convient de l'analyser[3].

Voici d'abord la procédure qui fut suivie : le 22 février 1274, étant à Lectoure, le roi envoya au maire et à douze notables bourgeois l'ordre de s'assembler en sa présence à Bordeaux le dimanche avant les Rameaux (18 mars) et de se tenir prêts à déclarer « les fiefs » que la ville « tenait de lui », ainsi que les « services et devoirs » que les bourgeois devaient lui faire « à

1. Un de ces maires, Jean de Lalinde, avait été clerc du prince; deux autres, Henri de Cusances et Fortaner de Casenave, étaient des chevaliers, qui furent aussi sénéchaux de Gascogne. Dix maires se succèdent de 1262 à 1272, ce qui fait pour chacun d'eux une moyenne d'une année; mais deux au moins ont été maintenus en charge pendant plus d'un an : Pons Dantun (20 avril 1268-15 février 1270) et Pierre Gondaumer (13 août 1272-15 juin 1274). Ce dernier était un Bordelais nommé en l'absence du prince Édouard.

2. Pages 503-511. Publié aussi, mais en partie, dans les *Coutumes du ressort du parlement de Guyenne*, 1769, t. II, p. 301-306.

3. Je me permets de reprendre ici ce que j'ai déjà dit dans l'Introduction aux *Recogniciones feodorum*.

raison de ces fiefs ». Puis le sénéchal, Luc de Thanney, manda au maire, de la part du roi, « de faire annoncer à son de trompe dans la ville que tout homme, tenancier du roi à un titre quelconque, vînt en personne dire les fiefs qu'il tenait de lui et les services qu'il lui devait à raison de ces fiefs; en outre, que tout possesseur d'alleu vînt aussi déclarer les alleus qu'il possédait ». Le maire et les douze prud'hommes, nommés par lui, se présentèrent en effet, au jour dit, devant le roi, qui résidait dans le palais de l'archevêque, et devant le sénéchal. « Ils se réunirent dans la nef de la cathédrale en présence d'un grand nombre d'abbés et de prieurs, de barons et de conseillers des villes et terres du Bordelais, ainsi que d'autres parties de la Gascogne, sans compter un grand nombre de personnes, laïques et ecclésiastiques. Là en langue vulgaire, devant le sénéchal parlant au nom et au lieu du roi, devant toute la cour susdite, le maire, en son nom personnel, au nom des jurats et des douze prud'hommes, au nom de toute la communauté des bourgeois, exposa clairement, distinctement et véritablement tout ce qui est mentionné plus bas en langue latine. Puis il le fit lire en latin, bailler et livrer au sénéchal à titre de réponse. »

Cette « reconnaissance » comprend trois articles principaux : 1° ce que la communauté déclare posséder avec l'assentiment du roi; 2° les obligations dont elle est tenue envers lui; 3° les droits du roi sur les terres des Bordelais, même sur les alleus.

Le premier point débute par une protestation de principe que l'on retrouve dans la plupart des constitutions urbaines de la Guyenne : « Quand le roi visite pour la première fois son duché, il doit jurer, s'il vient de sa personne à Bordeaux, sinon faire jurer par son sénéchal, qu'il nous défendra, nous et la cité, contre toute injustice; qu'il maintiendra nos droits et coutumes »; ensuite les bourgeois lui jurent, à lui et au sénéchal, fidélité. Puis on aborde le terrain même de la déclaration : « Il faut savoir que notre cité n'a ni terres ni possessions communes, comparables à celles qu'ont les cités lombardes et beaucoup d'autres; en tant que communauté, nous n'avons rien du roi en fief, car, d'après notre coutume, il n'y a fief que là où il y a esporle ou investiture. Mais nous avons de lui, parce qu'il est prince et seigneur, l'usage des rues et des places, des padouents, des murs et des fossés, en un mot, de tout ce qui, en droit, est dit appartenir à la communauté; de même l'usage du fleuve pour

la pêche, pour la navigation et pour toutes les nécessités de la vie; la pleine liberté pour nos personnes et pour nos biens; le droit d'avoir un maire, des jurats et un prévôt municipal. Ceci, le roi nous l'a donné. »

A ces droits, correspondent des devoirs : « Nous devons défendre la ville de tout notre pouvoir, le jour et la nuit. Nous devons au roi le service militaire dans les conditions suivantes : si le roi mande son armée et assiège quelque château, tout chef de maison doit le rejoindre, quand il en a reçu l'ordre par lettres patentes, dans les huit jours qui suivent la réception de cet ordre. Si le roi est présent, le chef de maison doit le suivre en personne ou se faire représenter par son frère, son fils ou son neveu; si le sénéchal seul est présent, le chef de maison doit le suivre ou se faire représenter par un sergent. Les Bordelais doivent ce service dans les limites du diocèse et durant quarante jours de suite par an. »

Les Bordelais reconnaissent le roi comme leur prince et seigneur, mais ils ne sont pas ses vassaux. « Sans doute il y a parmi nos voisins[1] des particuliers qui, croyons-nous, tiennent des terres en fief spécial du seigneur roi; ceux-là ont été sommés publiquement de venir devant lui pour déclarer leurs fiefs et les obligations de leurs tenures »; mais, pour Bordeaux, ce fait est l'exception. La règle est que les propriétés des bourgeois sont des alleus. « Nos maisons et nos vignes sont pour la plupart allodiales, quels que soient leurs propriétaires, gens d'église ou bourgeois; elles peuvent être tenues en location sans perdre leur caractère allodial. Le propriétaire peut à son gré louer ces terres ou les habiter, les vendre ou les morceler, en un mot en faire ce qu'il veut sans nulle contrainte. C'est pourquoi l'on appelle ce mode de propriété un alleu, mot qui, selon le témoignage de nos anciens, veut dire « sans consentement[2] ». Il en a été ainsi dans notre ville dès ses plus lointaines origines. L'usage s'en est perpétué, même au temps des Sarrasins, comme

1. « Sunt quidem homines singulares, confines nostri, qui, ut credimus, tenent aliquas terras in feudo speciali a domino rege » (p. 508). Ces « homines singulares » sont sans doute des individus, des seigneurs isolés, distincts par conséquent des bourgeois liés entre eux par le serment communal.

2. Je traduis comme je puis le texte : « Quedam sunt allodiales, que tenentur ad manum ipsorum dominorum qui... faciunt de ipsis pro suo libito voluntatis, ita quod non oportat eos facere verbum alieni de eisdem; inde dictum est *allodium;* et antiqui nostri refferunt quasi *sine sermone* » (p. 508).

nous le croyons. Aussi prions-nous le roi de le faire toujours observer à l'avenir, d'autant qu'il ne porte aucune atteinte à ses droits ni à ceux de ses prédécesseurs. » Pour être naïve ou obscure dans sa forme, cette distinction entre l'alleu qui remonte à l'antiquité et le fief né « au temps des Sarrasins » n'est pas complètement dénuée de justesse.

Dans la troisième partie de leur déclaration, les Bordelais s'efforcent de montrer que ce mode de propriété assurait d'ailleurs au roi de notables avantages : « S'il est vrai que ces alleus ont existé et existent depuis les temps anciens, le droit du roi quant à ces alleus, dans les terres qui relèvent directement de lui et dans les terres de ses barons, où il y a aussi beaucoup d'alleus, comporte de nombreux avantages dont nous allons exprimer quelques-uns. Tout d'abord, les barons, les princes et ceux qui tiennent d'eux des droits de justice appliquent ces droits quand il y a délit ou convention, aussi bien dans les alleus que dans les fiefs ; c'est le droit commun des fiefs comme des alleus. » — Autrement dit, les propriétaires d'alleus, tout comme les détenteurs de fiefs, sont soumis à la juridiction de leurs seigneurs et, par conséquent, du roi, s'ils sont dans la directe du roi. — « En second lieu[1], les seigneurs et les princes ont, à l'égard des alleus, trois droits particuliers : 1° si une cause est portée devant le seigneur justicier en matière féodale, l'affaire est renvoyée au tribunal du suzerain ; si c'est un alleu, la cour sera celle du souverain à qui reviendront les émoluments de justice et l'exécution des arrêts, ce qui n'est pas sans rapporter au prince honneur et profit ; 2° si celui qui possède à la fois des fiefs et des alleus vient à mourir sans testament ni légitime successeur, les alleus restent au prince et les fiefs sont dévolus aux seigneurs mouvants, ce qui est grandement et manifestement avantageux pour le prince ; 3° si une faute a été commise, assez grave pour entraîner la confiscation des biens, les alleus du coupable sont attribués au fisc et les fiefs aux seigneurs mouvants. Il est donc clair comme le jour que les princes ont et peuvent retirer des alleus beaucoup d'avantages. Si le seigneur souverain retire de tels avantages des alleus aussi bien que des fiefs, nous pourrions dire, sans que personne s'en émeuve, que toutes les personnes et les terres sont

1. « Rursus, non est obmittendum quod dictum (*sic*) et principes circa allodia tria jura specialia habent... » (p. 509). Au lieu de *dictum*, il faut lire *domini*, leçon donnée par deux mss.

et doivent être d'égale condition; nous n'irons pas cependant jusque-là. Nous n'admettons pas d'ailleurs que tous les hommes et toutes les terres soient naturellement libres, ni que le servage soit contraire au droit commun, qu'il ait été imposé [par un acte de violence]. [Nous nous en tenons à ce qui est] et, puisque les bourgeois de Bordeaux ont joui d'une telle liberté et d'une telle condition, eux et leurs terres, nous supplions qu'ils y soient maintenus sans changement. »

La langue employée par le rédacteur de cette déclaration est gauche et le latin en est barbare; on ne saisit pas toujours sa pensée; mais on comprend aisément pourquoi il se donne tant de peine pour expliquer les caractères et, ce qui était plus difficile, pour démontrer au roi et à ses légistes les avantages de la propriété allodiale, si différente du système plus généralement appliqué des tenures. L'esprit réaliste des Bordelais se manifeste encore quand ils entreprennent de réfuter certaines théories sur la liberté naturelle et l'origine du servage qui ne tendaient à rien de moins qu'à bouleverser la condition actuelle des terres et des personnes. Elles n'étaient pas nouvelles, puisqu'on les trouve déjà dans le Digeste, et, comme le droit romain n'avait jamais sans doute complètement été aboli dans la région bordelaise, on pouvait craindre qu'il ne fût invoqué avec une force subversive. Par intérêt bien entendu comme par politique, les Bordelais se défendirent de vouloir les invoquer.

En 1276, soit deux années après la « reconnaissance », éclata entre le maire et les jurats qu'appuyait le sénéchal, d'une part, et, d'autre part, l'archevêque et le chapitre de Saint-Seurin, un conflit de juridiction qu'il importe d'exposer[1]. Disons tout de suite que nous en connaissons le détail uniquement par les plaignants, à savoir l'archevêque (Simon de Rochechouart, 1275-1279) et le doyen du chapitre, maître Jean de Gaillan. Voici ce qu'ils racontent : le dimanche avant la Conversion de saint Paul (28 juin 1276), le maire, Brun « de Saya », les jurats et la Commune vinrent, après en avoir délibéré, avec des trompes et des cors, à la sauveté ou « bourdelage[2] » de Sainte-Croix, dans l'intention de nuire

1. *Livre des Bouillons*, p. 424 et suiv.

2. *Ibid.* : « ad salvitatem, sive burd. dicte ecclesie... » (p. 425), et plus bas : « altam et bassam justiciam burdeg. seu salvitatis predicte ». Le mot abrégé est celui de *burdegagium* pour *burdelagium;* il désigne le pouvoir exercé par

au doyen et au chapitre. Ils affirmaient que le doyen avait fait mettre à mort, sans en avoir le droit, deux frères condamnés à la potence. A la demande du maire et des jurats, ainsi que de toutes les personnes présentes qui réclamaient une satisfaction pour l'injustice commise, le doyen promit, sur sa parole de prêtre, en son nom et au nom du chapitre, de faire ce qu'ordonneraient sur le point de droit le connétable et le maire. Ayant accepté ces conditions, le maire, sans faire cette fois aucun tort au doyen ni au chapitre, se retira et fit son rapport au sénéchal qui, le même jour, était arrivé dans la ville. Le sénéchal blâma le maire de sa timidité. Le lendemain (29 juin), la cloche communale, les trompettes et les cors des hérauts convoquent le peuple, au vu et au su du sénéchal qui aurait pu empêcher ce tumulte, puisque c'est lui qui nomme et dépose le maire[1]. Le peuple armé vient attaquer le bourg de Sainte-Croix; les maisons appartenant à cette église et où demeurait le doyen sont envahies; le blé et le vin qui s'y trouvaient en grande quantité, l'argent, les livres, les habits, la cire, les viandes, les coffres, tout le mobilier sont brisés, répandus sur le sol ou emportés; puis les maisons sont brûlées, les arbres fruitiers et les vignes arrachés. Ces dégâts et d'autres encore se montèrent à la somme de trois mille marcs d'argent. Quant au sénéchal, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, il assista à ces scènes de désordre sans rien faire, sans rien interdire, sans rien vouloir réparer. On alla même jusqu'à dire que tout avait été exécuté par son ordre, avec sa connivence ou son consentement. — Et voici la série des griefs dont se plaint l'archevêque : depuis la susdite fête de la Conversion de saint Paul, le sénéchal a fait, avec des barons, des chevaliers, des maires de communes convoqués à Bordeaux pour cet objet, une conjuration ou ligue illicite[2], ayant pour but d'empêcher un laïc de traduire un autre laïc devant une cour ecclésiastique; ils prétendaient juger les causes séculières, bien que l'archevêque et son église eussent, depuis les plus anciens temps, le droit de traduire des laïcs devant leur tribunal en toute sorte d'actions personnelles. Le sénéchal a fait déci-

les autorités de la « sauveté » sur le bourg qui en dépend et, par extension, le bourg lui-même.

1. « Presente quoque eodem senescallo... et patiente, cum prohibere posset,... cum idem senescallus eundem majorem... ponat et removeat. »

2. Page 427 : « fecit conjurationem, obligationum prohibitam »; au lieu de *obligationum*, il faut lire *colligationem*, comme page 435.

der que nul clerc ne devait être entendu devant une cour ecclésiastique avant d'avoir juré au préalable de ne pas empêcher la cause d'être portée devant un tribunal séculier. Pour mieux assurer l'observation de ces statuts, le sénéchal a fait prêter serment aux barons et aux communautés; il a fait lever parmi eux une taille et collecte avec engagement de la continuer pendant trois ans jusqu'à concurrence d'une somme de 1,500 marcs d'argent, et même davantage.

Ces plaintes nous intéressent très directement, puisqu'elles mettent en question la compétence du tribunal municipal de Bordeaux. Au point de vue politique, il est à noter qu'elles sont adressées non pas au roi d'Angleterre, mais bien au roi de France, « sous la garde spéciale duquel l'archevêque est placé avec les siens[1] ». Cette procédure d'appel à la justice du seigneur souverain dans les cas où celle du suzerain immédiat (en l'espèce le roi d'Angleterre en sa qualité de duc de Guyenne) paraissait insuffisante aux plaideurs était une des conséquences du traité de 1259. Elle va prendre désormais une place de plus en plus grande dans les années qui suivront. Elle était grosse de conséquences.

En cour de France, le maire, en son nom et au nom des jurats, la communauté de la ville et les jurats représentés par un procureur ou « syndic », le sénéchal en son nom personnel nièrent que les déclarations contenues dans la lettre de l'archevêque et du doyen fussent l'expression exacte de la vérité, et ils contèrent la chose tout autrement. Enfin, des amis étant intervenus, les parties tombèrent d'accord pour régler le différend de la manière suivante : le sénéchal, le maire, les jurats et la communauté de la ville, tout en protestant de leur innocence, s'engagèrent à payer à l'archevêque, au doyen et aux chanoines une indemnité de 6,000 livres de monnaie bordelaise, plus 1,000 livres de deniers tournois; une partie de cet argent servirait à élever un autel dans l'église Saint-Seurin en l'honneur de saint Paul, dont la fête avait été profanée, à fonder une rente pour faire brûler perpétuellement quatre cierges sur le maître-autel, à faire construire une châsse en argent pour y placer le corps de saint Amand[2] et une « petite chapelle » d'argent pour y enfermer dignement le corps du Christ, etc. Divers

1. Page 430 : « Supradicta denunciat dictus archiepiscopus domino regi Francie, de cujus speciali gardia existit cum suis. »

2. Évêque de Bordeaux au ve siècle.

dons, prélevés sur l'indemnité, devaient être distribués à la cathédrale et à d'autres églises dans la ville et dans les faubourgs. Enfin, en manière d'expiation, deux processions seraient faites par le maire et les jurats dans la ville, sans ceinture et sans coiffe : l'une de Saint-Éloi à Saint-Seurin, l'autre de Saint-Seurin à Saint-André. — Sur le point de droit, le sénéchal, par révérence envers l'Église et pour le bien de la paix, déclara expressément qu'il révoquait toute mesure contraire à la manière dont la justice avait été jusque-là rendue par l'archevêque, renonçant en ce qui le concernait aux serments qu'il avait fait prêter : tout homme, clerc ou laïc, pourra s'adresser à son gré aux tribunaux ecclésiastiques ou séculiers, conformément à l'usage.

Cette transaction (7 juillet 1277) donnait pleine satisfaction à l'archevêque et au doyen. Elle réservait l'approbation du roi de France qui la donna, du moins « en tant que l'accord touchait ou liait les parties[1] » ; mais le roi d'Angleterre ne se résigna pas à l'échec infligé à son représentant en Gascogne. Le sénéchal dut protester devant le Parlement de Paris contre l'amende qu'on lui infligeait et demander jour « pour répondre à toutes les plaintes qu'on pourrait élever contre lui[2] ». L'affaire fut renvoyée à une autre session[3]. Nous en ignorons la suite.

On ne saurait dire davantage s'il existe un rapport direct entre cette affaire et deux autres, qui sont encore mentionnées dans les arrêts prononcés par la cour de France. « Dans le procès entre l'official et le maire de Bordeaux », lit-on dans le premier cas, « il a été arrêté par la cour qu'il lui plaisait qu'un accord intervînt entre les deux parties, en réservant le droit du roi de France[4] ». Dans le second cas, nous lisons : « L'amende obtenue par le doyen de Bordeaux contre Rostein Du Soler a été taxée à 3,000 livres tournois, c'est à savoir : pour les injustices commises pendant sa mairie[5], 2,700 livres à la charge de la Commune; pour les injustices commises par ledit Rostein et ses frères après sa sortie de charge, 300 livres tournois qu'il devait payer de sa bourse[6]. »

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, p. 542. Cf. Champollion-Figeac, *Lettres de rois et reines*, t. I, p. 200.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, p. 544.
3. *Ibid.*, p. 546.
4. *Ibid.*, p. 553.
5. En 1280-1281.
6. *Olim*, t. II, p. 230. Cf. *Archives du Parlement de Paris*, t. I, p. 237.

Pendant ces conflits avec l'Église, la cité paraît avoir vécu en fort bons termes avec l'État.

A Luc de Thanney, qui était sénéchal de Gascogne lors de la transaction du 7 juillet[1], le roi n'avait pas donné de successeur immédiat; il avait envoyé deux commissaires extraordinaires : l'évêque de Bath et Wells et Otton de Grandson[2]. En ce qui concerne Bordeaux, le passage de ces commissaires est notable en ce qu'il coïncide avec la restitution aux Bordelais du droit d'élire leur maire. « Ici », lit-on dans la liste des maires qui a été transcrite dans le *Livre des Coutumes* en regard du nom de Bernard d'Aillan[3], « le roi d'Angleterre rendit la mairie ». Les prédécesseurs immédiats de Bernard d'Aillan étaient étrangers à la ville. Ainsi, après le légiste toulousain Bernard Gaitapui, avaient été nommés : un commerçant anglais établi à Bordeaux, Henri Le Gallois, puis un chevalier, Brun « de Saya », puis Guitard de Bourg, chevalier également et sire de Verteuil. Après Bernard d'Aillan, au contraire, les maires portent sans exception des noms bordelais : Pierre Estève, Rostein Du Soler, Simon Gondaumer, Pierre Du Soler, Jean Colom, Arnaud Moneder, Pierre Colom, Bernard Ferradre. Évidemment, un changement s'était opéré dans la politique royale, sans qu'il nous soit possible d'en pénétrer la cause. On voit le roi exprimer sa reconnaissance à ceux qui avaient aidé et conseillé ses deux commissaires[4]; approuver et féliciter Guitard de Bourg, ancien maire, de s'être entremis avec succès pour faire cesser les discordes entre les factions rivales; approuver des mariages conclus entre elles, tout en désapprouvant d'autres alliances d'une nature préjudiciable à l'autorité royale[5]; remercier le maire et les prud'hommes d'un généreux subside qu'ils venaient de lui accorder pour la guerre contre les Gallois[6]; puis ces bons sentiments se refroidissent et, dans le *Livre des Coutumes*, en face du maire marqué à l'année 1288, on lit ces mots : « Et alors le roi d'Angleterre prit la mairie en sa main. » Heureusement, le

1. On a transcrit sur le *Livre des Coutumes* (p. 446) un mandement de ce sénéchal et du connétable, Adam de Norfolk, concernant les privilèges des bourgeois quant à leurs vins et aux biens des personnes mourant sans héritier et sans testament (15 août 1277).

2. *Rôles gascons*, t. III, p. XXII.

3. Page 405.

4. *Rôles gascons*, t. II, nos 208 et 209.

5. *Ibid.*, n° 210.

6. *Ibid.*, n° 696.

rédacteur ajoute aussitôt la cause de cette disgrâce : « parce qu'après l'élection de Bernard Breuter trois des jurats, en désaccord avec la majorité, en avaient appelé, et le roi nomma Jean de Boria[1] ». Ce qui rendait l'affaire très grave aux yeux d'Édouard Ier, c'est que l'appel était adressé au roi de France. A Jean de Boria (ou de Burne) succéda Thomas de Sandwich, chevalier (1288-1289), et, sous ce nouveau maire, un conflit plus grave encore éclata.

Jean de Havering avait été nommé sénéchal en mai 1289[2]. Comme on l'a déjà vu, tout nouveau sénéchal devait, à son arrivée à Bordeaux, d'abord prêter le serment de défendre la ville et de respecter ses privilèges. A ce serment, les bourgeois répondaient par celui de fidélité envers le roi. Or, Jean avait pris tout de suite des mesures d'administration avant d'avoir accompli cette cérémonie nécessaire[3]. Les Bordelais indignés « appelèrent du sénéchal devant le roi de France pour défaute de droit[4] ». Le maire, Thomas de Sandwich, fut déposé, peut-être par le roi de France, au moment sans doute où Édouard Ier lui donnait un successeur[4]. Le 13 juin, en effet, celui-ci notifiait « aux jurats et à la commune de toute la cité de Bordeaux[5] » qu'il leur donnait pour maire Pierre Itier, chevalier, « pour tout le temps qu'il lui plairait ». Mais il est probable que ce dernier n'entra même pas en fonction, car son nom ne se trouve pas sur la liste des maires et ne se rencontre dans aucun acte administratif. En fait, au lieu d'un maire, la ville eut un « gouverneur », et les Bordelais qui étaient intervenus dans l'appel furent traités en ennemis : le roi fit arrêter leurs marchandises en Angleterre[6]. Des troubles éclatèrent, pendant lesquels le prévôt royal de l'Ombrière fut maltraité[7] et auxquels sans doute prit une part active le chef de la puissante maison des Colom. Un rapport adressé à Édouard III par le sénéchal Olivier d'Ingham

1. Page 406.
2. *Rôles gascons*, t. III, p. LIV.
3. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1889, p. 42.
4. *Livre des Coutumes*, p. 406.
5. Il était encore en charge le 7 juin 1289 (*Rôles gascons*, t. II, n° 1638).
6. *Rôles gascons*, t. II, n° 1021.
7. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1889, p. 42. Ajouter deux lettres de Raimond de Lafarière à l'évêque de Bath et Wells pour lui recommander deux bourgeois qui n'avaient pas figuré dans l'appel (*Ancient Corresp.*, t. XXII, nos 121 et 122). La première de ces lettres est du 1er novembre 1289. Cf. *Rôles gascons*, t. III, p. LV.

sur la conduite perfide d'un autre Colom[1], précisément le fils de celui qui nous occupe en ce moment (ils s'appelaient Jean l'un et l'autre), nous apprend, en termes malheureusement trop peu précis, que ledit Jean Colom, « afin de pouvoir livrer la ville au roi de France[2] », se mit, lui et tous les siens, sous la sauvegarde de ce dernier. Mais le sénéchal affirma au roi de France que le parti du roi d'Angleterre était plus puissant à Bordeaux que celui de Jean Colom; le fait ayant été reconnu exact, le roi de France renonça, paraît-il, à prêter la main aux coupables intrigues de Jean Colom.

Enfin, le jour des saints Innocents (28 décembre 1289), en présence de Pierre de Bafougne, notaire apostolique, de Pierre Robert et de nombreux témoins, « la Commune de la cité de Bordeaux ayant été convoquée, suivant la coutume, au son des trompettes et de la cloche, se réunit à Saint-Éloi. Interrogée par le gouverneur[3] et par le notaire, elle répondit tout d'une voix, sans rencontrer d'opposition, qu'elle poursuivra l'appel interjeté par le procureur de la communauté, ou en son nom, pour défaute de droit, contre messire Jean de Havering, chevalier du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, se disant sénéchal dudit roi et duc, par-devant le roi de France et sa cour ». En conséquence, elle constitua comme procureurs maître Guillaume Vidau et Bernard de Montlaur, clercs, Vital Pansa, Bonafous Cotet le Roux, Gaillard Mosset et Raimond Léon, bourgeois de Bordeaux ». Observez ces noms; ne dirait-on pas qu'ils sont portés par des hommes nouveaux? Les chefs des grandes familles étaient tout à l'heure auprès du roi; que s'était-il donc passé?

La première comparution devant le Parlement eut lieu à la quinzaine de l'Épiphanie (21 mars 1290). Là étaient présents Vital Pansa et Bernard de Montlaur, agissant pour la Commune, Maurice de Craon et Raimond de Laferrière, doyen de Saint-Seurin, pour le roi d'Angleterre; mais l'affaire ne fut pas terminée dans cette session[4]. Au mois de juin, Thomas de Sandwich assista au « jour des barons » à Paris et le roi d'Angleterre ordonna (20 juin) que, « si ledit Parlement lui restituait la pos-

1. *Rôles gascons*, t. III, nos 1992 (13 décembre 1291) et 2007 (3 avril 1292).

2. Document analysé par M. Funck-Brentano dans le *Moyen âge*, 1897.

3. Vital (ou Vidau) Pansa est déjà nommé avec ce titre dans un acte du 3 novembre 1289 (Brutails, *Liste des maires*, p. 8).

4. « Les gens du roi de France n'eurent alors aucune expédition, ni pour cette affaire ni pour aucune autre » (*Rôles gascons*, t. II, p. 551, note).

session et juridiction de la mairie de Bordeaux », Thomas retournerait dans cette ville, y reprendrait son office pendant au moins quinze jours, puis, après cette prise de possession, cèderait la place à Pierre Itier, que le roi « investissait de nouveau de la dignité de maire[1] ». Le procès dura jusqu'en 1291. Les gens de Bordeaux ayant enfin renoncé à leur appel, Édouard Ier « recouvra la mairie » et nomma Pierre Dumas après que Pierre Daussuré[2] eut terminé son année[3].

Rentré à Bordeaux, le sénéchal fit pendre et traîner Vital Pansa, l'ancien gouverneur, « qui était le plus grand meneur et le plus grand conseilleur que Jean Colom eût en ce temps-là[4] ».

Comme on voudrait pouvoir, à l'aide de ces notions fragmentaires, donner l'enchaînement logique des faits! Que d'anneaux nous manquent pour en reconstituer la suite! La discorde déchire de nouveau la cité sans que nous puissions dire pourquoi; et voici que la guerre franco-anglaise vient encore compliquer une situation déjà singulièrement troublée.

Ch. Bémont.

(Sera continué.)

1. *Rôles gascons*, t. II, n° 1799.
2. Nommé par le roi de France.
3. *Livre des Coutumes*, p. 406.
4. Voir plus haut, note 2 de la page 52.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

EXTRAIT
D'UN MÉMOIRE SUR L'ALSACE DE L'ANNÉE 1735 :
ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE DE LA PROVINCE

Depuis que la France eut occupé l'Alsace au cours de la guerre de Trente ans et surtout depuis qu'elle en eut obtenu la légitime possession par le traité de Munster, elle a ordonné à ses fonctionnaires, intendants et secrétaires d'intendance, commissaires des guerres, etc., de faire des enquêtes sur la situation de la province : d'où de nombreux mémoires sur l'Alsace qui se trouvent en manuscrits dans les bibliothèques ou dépôts d'archives. Nous voudrions tenter une classification de ces mémoires, en faire comme une bibliographie, puis attirer plus spécialement l'attention sur l'un d'entre eux et en donner un assez long extrait sur l'état ecclésiastique du pays en l'année 1735.

* * *

1° Le 14 avril 1646, avec la dépêche ordinaire, fut envoyée à la Cour de France une « Description de l'Alsace et des provinces voisines dans lesquelles la maison d'Autriche a des terres ». Ces provinces voisines, ce sont le Brisgau, l'Ortenau, les villes forestières qui, avec les possessions alsaciennes de la maison d'Autriche, faisaient partie des « états antérieurs » et étaient soumis à une même administration. Le mémoire se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 8135, fol. 36-51, et n° 24030, fol. 1-80. Dans tous deux, le mémoire est incomplet, s'arrête au même endroit, soit que les deux copies dérivent l'une de l'autre, soit que l'original lui-même n'ait pas été achevé.

2° Après la signature de la paix de Westphalie, Mazarin nomma, le 20 novembre 1655, comme intendant de police et des finances en Alsace Charles Colbert, frère cadet de son secrétaire Jean-Baptiste

Colbert, celui qui plus tard sera nommé Colbert de Croissy. De nouvelles lettres du 23 février 1656 étendirent sa commission et il fut nommé aussi intendant de justice. C'est ce jeune homme de vingt-six ans qui a véritablement établi le régime français en Alsace et créé l'administration de la province. Après une enquête approfondie, il composa ou fit composer par ses secrétaires au commencement de 1657 un vaste mémoire sur l'Alsace, divisé en six parties : état ecclésiastique; possessions de la noblesse qui s'était mise en Haute-Alsace sous la souveraineté de la maison d'Autriche; tiers état, c'est-à-dire organisation des pays occupés jadis directement par la maison d'Autriche; engagements de la maison d'Autriche; préfecture des dix villes impériales et villages de la *landvogtei*; chambre souveraine d'Ensisheim; le mémoire concluait à la nécessité de créer en Alsace une chambre souveraine française pour remplacer la chambre autrichienne. Le vœu de Colbert fut écouté, le Conseil souverain d'Alsace créé par édit de Louis XIV (Metz, septembre 1657) et inauguré, après toutes sortes de retards, le 4 novembre 1658. Le grand mémoire de Colbert est des plus intéressants : il nous montre quels étaient les droits réclamés par la France en Alsace dans la période de 1648 à 1673; il nous donne sur la situation du pays les renseignements les plus précis. C'est l'ouvrage fondamental sur l'Alsace au lendemain de la réunion à la France. Et pourtant ce mémoire n'a jamais été publié. Nous croyons bien avoir tenu l'original entre les mains au ministère des Affaires étrangères il y a quelque vingt ans; mais il n'a pas été retrouvé. Des copies plus ou moins correctes sont à la Bibliothèque nationale, fonds français, n°s 4364 et 14373. M. Rodolphe Reuss, dans sa remarquable histoire de *l'Alsace au XVIIe siècle*, s'est servi d'une copie qui se trouvait dans la collection Heitz (n° 492 du Catalogue dressé par lui de cette collection). Nous en avons vu une autre à la bibliothèque de Trèves, parmi les papiers légués par de Bruges, ancien magistrat du Conseil souverain d'Alsace, puis premier président à Trèves sous le régime napoléonien. Signalons encore une autre copie à la bibliothèque du Musée lorrain à Nancy (n° 257)[1]. Nous avons publié des fragments de ce Mémoire dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, section de philologie et d'histoire antérieure à 1715, année 1915[2].

1. Souvent on trouve de Colbert de Croissy un mémoire isolé : Établissement de la Chambre souveraine d'Alsace; ainsi Bibl. nat., fonds français 3949, fol. 219-244, Bibl. d'Aix, ms. 627. On trouve aussi de-ci de-là des mémoires des droits du grand bailliage (*landvogtei*) de Haguenau ou des traités de la préfecture provinciale des dix villes impériales d'Alsace; ainsi Bibl. nat., fonds français 11474.

2. Signalons ici à sa place chronologique une curieuse plaquette que publia

3° Charles Colbert (de Croissy) cumula à partir de 1661 la charge d'intendant d'Alsace avec celle d'intendant des Trois-Évêchés. A cette date, le gouvernement français eut le grand tort de supprimer le Conseil souverain d'Alsace et de le remplacer par un conseil provincial dont les arrêts venaient en appel au Parlement de Metz. Colbert, ancien premier président du Conseil souverain d'Alsace, devint l'un des présidents du parlement messin; mais, en 1663, son frère, devenu tout-puissant, le rappela à la Cour où il avait traité en son nom pour une charge de maître des requêtes. En même temps il l'invita d'informer le roi de tout ce qui regardait son département[1]; Charles Colbert se mit à l'œuvre à Paris au mois de juin, et il composa le *Rapport fait au Roy et à nos seigneurs de son Conseil royal par nous Charles Colbert, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, des emplois qu'il a plu nous conférer depuis l'année 1656 jusques en 1663 tant dans l'Alsace que dans l'estendue de la généralité de Metz.* De ce rapport nous avons publié jadis la partie qui concerne l'Alsace[2], d'après trois manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, Cinq-Cents Colbert, n° 425; fonds français, n°s 4294 et 18677. Un quatrième manuscrit est à la bibliothèque de Chartres, n° 477. Ce rapport de Charles Colbert donna peut-être idée à son frère Jean-Baptiste Colbert de faire faire une enquête sur toutes les provinces de la France; par une circulaire qui est sans doute du début de 1664[3], il invita les intendants à envoyer à la Cour une relation détaillée sur la situation de leur département; il leur donna les titres de leurs chapitres : église, noblesse, justice, finances : c'est la division même suivie dans son rapport par Charles Colbert[4].

4° Un certain nombre de mémoires provoqués par la circulaire de 1664 ont été publiés en totalité ou par fragments[5]; mais il paraît bien que quelques intendants ont négligé d'obéir aux instructions.

en 1662, à Paris, chez l'auteur et chez Nicolas Pepingué, P. Du Val, géographe ordinaire du roi, *la Carte et la description de l'Alsace françoise*, in-12, 44 p. Elle a été republiée par Charles Nerlinger, dans la *Revue d'Alsace*, 1895, p. 37-56. Le titre est très significatif et mérite d'être relevé.

1. Pierre Clément, *Lettres, instructions, mémoires de Colbert*, t. IV, p. 11.

2. *Revue d'Alsace*, 1895, p. 196-212 et 291-308; tirage à part, 43 p.

3. Sur la date, voir l'introduction qu'Edmond Esmonin a mise en tête de son édition de Voisyn de la Noiraye, *Mémoire sur la généralité de Rouen* (1665), Paris, 1913, p. XI.

4. Pierre Clément, *Lettres... de Colbert*, t. IV, p. 27 et suiv. (avec la fausse date de septembre 1663). Par une singulière erreur, le comte de Boulainvilliers a attribué cette circulaire à Pontchartrain et à l'année 1697 et l'a publiée en tête des extraits qu'il donne dans son *État de la France* des mémoires de 1697-1698.

5. Ed. Esmonin, *loc. cit.*, p. XIII.

L'idée de Colbert devait être reprise un peu plus de trente ans plus tard. Le duc de Beauvillier, chef du Conseil royal des finances et gouverneur du duc de Bourgogne, eut l'idée, pour l'instruction du jeune prince, de faire une enquête générale sur la situation des provinces; chaque intendant devait dresser une carte de sa généralité, avec la division en quatre « gouvernements » : ecclésiastique, militaire, de justice et des finances, résumer l'histoire de la province, décrire le caractère moral des habitants. Ce travail fut exécuté et nous possédons encore les mémoires pour toutes les provinces, qui sont d'ailleurs d'un mérite très inégal. L'Alsace avait à ce moment pour intendant Jacques de La Grange. Il exerçait ses pouvoirs depuis 1673, après que la province eût été administrée, depuis le départ de Charles Colbert (de Croissy), par le cousin de celui-ci, Charles Colbert (1663-1671), et par Poncet de La Rivière (1671-1673). Son rôle en Alsace avait été considérable; il s'était efforcé de rapprocher la province de la France et il y avait en partie réussi. M. Rodolphe Reuss a pu l'appeler le « conquérant civil de l'Alsace[1] ». La Grange, qui se trouvait en Alsace depuis vingt-quatre ans, était donc à même de répondre au questionnaire du duc de Beauvillier; pourtant il ne semble pas qu'il s'y soit appliqué. Il a laissé à ses secrétaires le soin de composer ce mémoire suivant le plan tracé; l'œuvre est une bonne œuvre anonyme, intéressante d'ailleurs, et que l'historien consultera toujours avec fruit; elle n'est point de l'intendant lui-même. Au reste, La Grange était en 1697 dans une demi-disgrâce. S'il faisait bien les affaires de la province, il faisait encore mieux les siennes; en 1698, il fut révoqué et il disparut obscurément.

Nous laissons pourtant au mémoire le nom de mémoire de La Grange. Ce mémoire est beaucoup plus connu que celui de Colbert de Croissy (notre n° 2) qui présente certainement une importance historique supérieure. Les manuscrits en sont très nombreux[2]. Des extraits ont été publiés dans la *Description du département du*

1. *L'Alsace au XVIIe siècle*, t. I, p. 273.

2. Signalons à la Bibl. nat., ms. du fonds français 8151, 11411, 16764, fol. 349-514; nouvelles acquisitions françaises 2029, fol. 213-494; 20043, 22311, fol. 1-82; collection Moreau 948; — à la bibl. de l'Arsenal, les n°s 3869, 3896, 3899, 6518 (ce dernier provient des papiers d'Obrecht); — à la Mazarine, le n° 3184; — à la Chambre des députés, le n° 1174; — aux Archives nationales, le n° 1205; — aux archives du ministère des Affaires étrangères. Mélanges et documents, France, le n° 1471. Dans les bibliothèques de province, le mémoire se trouve à Avignon (1467), Besançon (1134 et 1135), Caen (547), Chaumont (121), Montauban (12), Montbéliard (145), Nancy (musée lorrain, 256), Reims (1538), Rouen (1977 et 2596), Saint-Brieuc (51), Valenciennes (648). A Strasbourg, un exemplaire qui se trouvait dans la collection Heitz (n° 493 du *Catalogue*) est aujourd'hui à la bibliothèque universitaire.

Bas-Rhin, t. I paru en 1858, p. 518-558[1]. La publication est due à M. Ernest Lehr. Le choix des fragments est un peu arbitraire; Lehr a laissé de côté tout ce qui concernait le Haut-Rhin, l'énumération des familles nobles, etc.

Ce mémoire de La Grange fut démarqué quelque temps plus tard et placé sous le nom de l'intendant La Houssaye qui, après la courte administration de Claude de La Fond (février 1698-février 1700), fut appelé en Alsace et devait y rester jusqu'en 1716. Les phrases furent modifiées; des développements nouveaux interpolés, notamment sur des faits de l'an 1700. Les mêmes secrétaires qui avaient fait le premier travail exécutèrent le second avec les mêmes matériaux et tombèrent, si j'ose dire, dans les mêmes ornières. Des extraits du mémoire sous cette forme nouvelle ont été donnés dans l'*État de la France*[2] du comte Henri de Boulainvilliers, où l'on trouve des abrégés des mémoires de toutes les généralités. Le fragment sur l'Alsace porte le titre tout à fait inexact : *Extrait du Mémoire de la province d'Alsace dressé par ordre de Monseigneur le duc de Bourgogne en 1698 par M. de La Houssaye, intendant.* La date de 1698 et le nom de La Houssaye sont contradictoires. Et de quelle façon déplorable ces fragments sont publiés! Presque tous les noms propres sont estropiés. On y lit *Gomersheim*, *Lortenac*, le *Tollon*, *Geromogni* pour Germersheim, l'Ortenau, la Doller, Giromagny, etc., etc.

5° Sous le nom du même intendant, Le Pelletier de La Houssaye, est placé un court mémoire « sur l'état présent de l'Alsace » que l'on trouve dans des manuscrits presque aussi nombreux[3] que ceux de La Grange et qui porte des dates différentes, 1701, 1703, 1707, etc. Le mémoire n'est guère qu'un résumé du précédent, mais il appartient plus réellement à l'époque de M. de La Houssaye; les matières sont autrement disposées; l'auteur insiste sur les états-

1. La *Description*, in-8°, fut publiée avec le concours du Conseil général sous les auspices de M. Migneret, préfet. Le t. I parut en 1858, le t. II en 1860, le t. III en 1871 et est resté incomplet.

2. Londres, T. Wood et S. Palmer, 3 vol. in-fol. Une seconde édition fut donnée à Londres en 6 vol. in-12; le mémoire sur l'Alsace, au t. III, p. 323-428; une troisième en 1752 en 8 vol. in-12.

3. A la Bibl. nat., fonds français 4285, 8135, fol. 21-35; 11473, 22201, 22206; nouv. acq. fr. 20044, 22311; — à la bibl. de l'Arsenal, n° 676; — à la Mazarine, n°s 3187 et 3188; — à la Chambre des députés, n° 1159; — au Sénat, n° 964; — aux Archives nationales, n° 535[1], 762, 763, 764, 1206; — aux archives du ministère des Affaires étrangères. Mélanges et documents, France, n° 1472 et 1753. Dans les bibliothèques de province, signalons Aix (626), Grenoble (1389), Mâcon (14), Rouen (1949), Rennes (299). Sur la correspondance de La Houssaye avec la cour et sur ses papiers en général, cf. Lelong-F. de Fontette, *Bibliothèque de la France*, n° 38711.

majors des places fortes, sur les officiers qui les composaient, sur leurs traitements. Dans les divers manuscrits, de petites modifications ont été introduites, selon la date où ils ont été copiés. Le mémoire a été publié dans la *Revue d'Alsace*[1] par le docteur H. Weisgerber.

6° Quand Le Pelletier de La Houssaye fut appelé en 1716 au contrôle général, il eut pour successeur à l'intendance d'Alsace M. Baüyn d'Angervilliers qui demeura dans la province jusqu'en 1724. Celui-ci fut remplacé lui-même par M. de Harlay, ancien intendant à Pau et à Metz, et qui, en 1728, après un séjour de quatre années, prit l'intendance de Paris. L'ancien archiviste du Bas-Rhin, Spach, a publié les lettres écrites par M. d'Angervilliers à la Cour pendant son séjour en Alsace[2] et elles présentent un vif intérêt historique; celles de M. de Harlay ont été copiées sur ses ordres dans des registres que la Bibliothèque nationale a acquis[3] et elles mériteraient d'être, sinon publiées, du moins étudiées de près. A Achille-Auguste de Harlay, comte de Cély[4], succéda dans l'intendance d'Alsace Feydeau de Brou, ancien intendant d'Alençon, puis de Rennes, qui garda le poste quinze ans, de 1728 à 1742. Il amenait avec lui un secrétaire très dévoué, un de ces hommes indispensables qui connaissent mieux les affaires que le chef lui-même et qui sont sans cesse consultés par lui. D'où venait ce secrétaire, nommé Peloux? Nous ne le savons pas et il nous serait impossible de faire sa biographie. Quoi qu'il en soit, initié dans les bureaux de l'intendance à Strasbourg à toute l'administration, ayant eu entre les mains de nombreux mémoires, toute la correspondance administrative,

1. Années 1897, p. 432-459, et 1898, p. 26-46.

2. *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, publiées par L. Spach. Extrait du *Bulletin* de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1878. Ces lettres vont du 27 avril 1716 au 13 février 1724. Cette correspondance avec une série de mémoires sur l'Alsace était contenue dans sept volumes in-folio manuscrits qui avaient passé de la famille de Sérilly (Maigret de Sérilly fut intendant d'Alsace de 1750 à 1753) entre les mains d'un notaire et qui furent achetés en 1866 par les archives du Bas-Rhin; M. Spach prit une copie des lettres de d'Angervilliers et l'adressa en 1870 au Comité historique qui en décida l'impression. Mais la publication fut ajournée à la suite des graves événements qui survinrent et elle ne fut faite que huit ans plus tard à Strasbourg même. Nous ignorons si ces volumes se trouvent encore aux archives de Strasbourg.

3. Nouvelles acquisitions françaises 2600 (de mai 1724 à août 1725), 2601 (d'août 1725 à juin 1726), 2602 (juillet 1727 à août 1728). Les lettres adressées à Harlay, *ibid.*, n°s 2604-2608. Les lettres qui manquent pour la période de 1726 à 1727 au n° 2723. Voir aussi le volume 16669.

4. Ses trois fils moururent en bas âge, et, avec lui, s'éteignit le 27 décembre 1737 la famille de Harlay. Voir Moréri, *Dictionnaire*, art. *Harlai*.

ayant été admis à consulter les archives de la Chambre impériale de Spire dont on faisait l'inventaire précisément à cette époque et où il puisa en partie ses renseignements sur l'histoire de l'Alsace, il se décida en 1732 à écrire un mémoire détaillé sur la situation de la province. La guerre de la Succession de Pologne en interrompit l'exécution. Peloux fut appelé en Italie à la suite des armées françaises, sans doute dans les services de l'intendance militaire. Il termina son travail en Italie et, revenu en Alsace en 1735, si du moins nous le comprenons bien, il y mit la dernière main. Son mémoire, tel que nous le possédons dans un unique manuscrit (Bibl. nat., fonds français, n° 8152), représente l'état de la province au commencement de cette année 1735. Un érudit alsacien, ancien élève de l'École des chartes, Auguste Kroeber, avait attiré l'attention sur ce mémoire et il en avait extrait le chapitre très intéressant sur le commerce et l'industrie qu'il publia dans la *Revue d'Alsace*[1] : le choix n'étonnera pas de la part d'un enfant de Sainte-Marie-aux-Mines. C'est à ce mémoire que nous voulons emprunter l'extrait qui suit sur l'état ecclésiastique de la province. Nous le choisissons parce qu'il achève de montrer quelle fausse idée on se fait de la politique religieuse des rois de France dans la province. On ne cesse de répéter que leur tolérance à l'égard des protestants fut très grande; on nous dit que l'édit révoquant l'Édit de Nantes ne fut pas appliqué à l'Alsace, car il n'a pas été enregistré au Conseil d'Alsace, redevenu Conseil souverain ou plutôt supérieur en 1680. Il est exact que l'édit de révocation du 25 octobre 1685 n'a pas été enregistré au Conseil, quoique dans le recueil des *Ordonnances d'Alsace*[2] il soit publié et que l'éditeur nous dise en marge : « L'exécution de quelques articles a été ordonnée par des déclarations postérieures. » Mais si cet édit n'a pas été enregistré, c'est pour une tout autre raison que celle alléguée. L'Édit de Nantes n'a jamais été appliqué en Alsace, en vertu même des clauses du traité de Munster, et par suite il n'était point besoin de le révoquer. Vis-à-vis des protestants de l'Alsace, Louis XIV suivit la politique la plus tracassière, qui a certainement retardé leur assimilation à la France. A l'approche du roi en 1681, ceux de la religion à Sainte-Marie-aux-Mines abandonnèrent en masse leurs demeures, pris de terreur[3].

1. Année 1867, p. 302-312 et 337-346.

2. *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et du Conseil souverain d'Alsace, ordonnances et règlements concernant cette province*, par M. de Boug, 2 vol. in-fol., Colmar, 1775. L'édit de révocation au t. I, p. 152. Nous citerons plus loin le recueil sous le titre d'*Ordonnances d'Alsace*.

3. Pellisson, *Lettres historiques*, t. III, p. 349. Paris, 1729.

A l'inverse, sous la Révolution, quand le Gouvernement voulut imposer les prêtres constitutionnels, quand, en 1793, il pourchassa les prêtres insermentés, la population catholique des campagnes du Bas-Rhin accueillit avec une certaine faveur les Autrichiens[1]. Les passions religieuses ont été toujours très vives en Alsace et, quoique l'ardeur soit bien tombée de part et d'autre par suite du progrès des idées de tolérance, la France devra, au lendemain de la délivrance, éviter toute mesure qui aurait même la simple apparence d'être dirigée contre un culte quelconque.

Le chapitre du mémoire de Peloux que nous publions nous apporte aussi des précisions sur la situation du clergé régulier catholique. On y trouvera une énumération des couvents avec l'indication du nombre de religieux de chacun d'eux et avec le chiffre de leurs revenus. Ces précisions sont certainement empruntées aux documents officiels, aux tableaux de l'impôt que le clergé devait payer et qui était réparti dans le Bas-Rhin par la chambre ecclésiastique, dans le Haut-Rhin par l'intendant lui-même. Si quelques couvents sont passés sous silence, la raison en est, ce semble, que, pour un motif ou un autre, ils n'étaient point soumis à cet impôt.

Peloux juge avec sympathie les Alsaciens qu'il avait fréquentés sept années (1728-1735), non sans avoir éprouvé parfois quelque surprise, celle du *welsche* transporté dans un monde si différent. Il est très dur envers les Juifs alsaciens, peu sympathique aux protestants; pourtant sachons-lui gré de répéter que la population, très douce en général, demande à être ménagée et que ses sentiments et ses mœurs doivent être respectés. Avant de passer au texte de Peloux, on nous permettra de citer encore deux mémoires intéressant l'administration de l'Alsace au XVIIIe siècle[2] :

7° Mémoires de Marquet de Bourgade, commissaire des guerres.

1. Rod. Reuss, *Histoire d'Alsace*, p. 275.

2. Nous donnons ici la liste des intendants d'Alsace au XVIIIe siècle, après Feydeau de Brou :

1743-1744. Bidé de La Grandville, ancien intendant à Riom, à Valenciennes et à Lille.

1744-1750. Barthélemy de Vanolles, ancien intendant à Moulins et à Besançon.

1750-1753. Jean-Nicolas Maigret de Sérilly, ancien intendant à Auch et à Besançon.

1753-1764. Jacques Pineau de Lucé, ancien intendant à Tours et à Valenciennes.

1764-1777. Louis-Guillaume de Blair de Boisemont, ancien intendant de La Rochelle et de Valenciennes.

1777-1789. Chaumont de La Galaizière, ancien intendant de Montauban et de Lorraine et Barrois (dès 1788, il s'était retiré d'Alsace et habitait Paris, rue de Richelieu. Il mourut au début du XIXe siècle près de Saint-Dié, chez son frère, ancien évêque de cette ville).

Le volume fait partie d'une série sur les provinces frontières. L'auteur s'occupe surtout des places fortes; il énumère les magasins, les fours et les moulins de la province; il dresse l'état des bestiaux qui se trouvaient au 1er janvier 1754 dans chacune des subdélégations de la Haute et Basse-Alsace. On trouve deux exemplaires semblables de ce travail à la Bibliothèque nationale, fonds français, nos 8010 et 8011[1].

8° C'est un personnage fort curieux que Louis-Nicolas-Victor de Félix, chevalier, puis comte Du Muy. Il était originaire d'Italie et fit dans l'armée française un chemin rapide pendant la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans. Après la paix de Paris, il fut placé en France sous les ordres du maréchal de Soubise, gouverneur de Flandre, et chargé d'une enquête sur la situation militaire de cette province et des pays voisins : d'où un remarquable volume de mémoires (1764) que nous possédons encore[2]. Sa mission fut étendue plus tard à l'Alsace et le 1er octobre 1766 il adressa au duc de Choiseul le résumé de ses observations. Ses mémoires sur l'Alsace, dont une copie nous a été conservée à la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 11410, se divisent en trois parties. La première, qui est l'œuvre personnelle du comte, « est le résumé », écrit-il, « de tout ce que j'y ai reconnu (*en Alsace*) par rapport à sa défense combinée avec sa situation, ses places et les exemples des guerres qui ont agité cette province depuis qu'elle a été donnée à la France par la paix de Westphalie ». Ce sont une série d'excellentes réflexions militaires. Les deux autres parties ne sont point l'œuvre propre de Du Muy. La seconde est consacrée à la topographie de la province, ses routes, son fleuve, ses rivières, avec des réflexions sur la manière d'arrêter les inondations, ses canaux; la troisième comprend une réunion de mémoires sur l'administration intérieure; sur la manière dont se lèvent les impositions en Alsace; sur la gabelle et autres droits domaniaux dont jouit le Roy; sur l'exécution de la déclaration du Roy du 4 mai 1749 au sujet du tabac; sur le commerce de la ville de Strasbourg et de l'Alsace considéré relativement à l'Alsace seule; sur le commerce de Strasbourg considéré relativement à l'Alsace et au royaume; sur les mines, forges, fourneaux martinets, verreries, papeteries et manufactures de tous genres établis en Alsace[3]; sur les manufactures des toiles à voiles;

1. Dans les mêmes volumes, on trouve un semblable travail sur la Franche-Comté, les Trois-Évêchés et la Lorraine.

2. « Mémoires sur les frontières de la Flandre, du Haynault, du pays entre Sambre et Meuze, du Calaisis, de l'Artois, du cours de la Somme et des Trois-Évêchés jusques à l'Alsace (1764) ». Bibl. nat., f. fr. 11408.

3. Nous publierons peut-être un jour cette partie qui sera le pendant de la partie du mémoire de Peloux mis au jour par Aug. Kroeber.

sur les manufactures d'armes blanches (reproduction d'une lettre de Du Muy à Choiseul, Lille, 22 juin 1766); sur la souveraineté du Roy en Alsace; état et dénombrement de la force des bailliages d'Alsace en bœufs et en chevaux. Tous ces mémoires présentent des particularités intéressantes et mériteraient d'être analysés. Du Muy, à l'avènement de Louis XVI, fut nommé secrétaire d'État de la guerre, pendant que Turgot était appelé au contrôle général; il avait donc dans son département cette Alsace qu'il avait visitée avec tant de diligence en 1766. Le 24 mars 1775, il était élevé à la dignité de maréchal de France et il devait mourir la même année.

Nous revenons au mémoire de Peloux dont nous nous proposons de nous occuper spécialement. Il porte un très long titre que nous reproduisons, puisqu'il forme une véritable table des matières. Immédiatement après, nous publions le fragment que nous avons annoncé.

Chr. Pfister.

Mémoire sur la province d'Alsace contenant sa situation, sa division[1]; un discours concernant les limites de cette province telles qu'elles ont été établies par le traité de Munster, qui la cède au Roy, et autres traités postérieurs dont celui de 1648 a toujours été la base[2]; les fleuve et rivières qui y coulent, la navigation du Rhin et de quelques-unes des dites rivières, les canaux pratiqués pour le service de quelques places et l'utilité de leurs fortifications[3]; la division, qualité et production des terres, avec des observations sur les grains, les prairies, vignes, bois et forêts et les pépinières[4]; les mœurs et caractère des habitants, la langue du pays, et les raisons des ménagements à avoir en Alsace[5]; le commerce et manufactures, celles qui ont eu lieu ci-

1. Fol. 5 et 6.
2. Fol. 6 v°-12.
3. Fol. 13-15.
4. Fol. 25-48.
5. Fol. 48-51. « La langue ordinaire du pays est l'allemand; cependant les personnes distinguées de la province et la plus grande partie des habitants des villes parlent assez bon français. Il y a une déclaration du Roy et un arrêt du Conseil d'État du 30 janvier 1685 portant que tous les actes publics, soit volontaires, soit de justice, seraient rédigés en langue française; mais cet arrêt n'a pas eu son entière exécution; ce serait pourtant ce qu'on pourrait faire de mieux que d'obliger les habitants de ce pays à parler la langue de leur souverain, et, pour cet effet, il conviendrait de renouveler l'arrêt... et ne point faire, comme il a été d'usage, traduire en allemand, à côté du français, les édits, déclarations, arrêts et ordonnances que l'on fait publier, comme aussi d'ordonner que les maîtres d'école dans chaque communauté ne seraient point reçus à l'avenir qu'ils ne sussent la langue française, avec injonction à eux de l'enseigner à leurs écoliers. Rien n'est certainement plus capable d'entretenir

devant, les raisons qui ont occasionné leur chute, ce qu'on pourrait faire pour les rétablir, celles qui subsistent et leur utilité, celles qu'on pourrait mettre sur pied pour le bien de la province et même de l'État, les mines, minières et minéraux, verreries, fayenceries, papeteries, librairie et imprimeries, salines, poudres et salpêtres, et généralement toutes les autres parties du commerce, les foires franches et autres[1]; la nation juive, son commencement, son accroissement, son état actuel et les maux qui en résultent[2]; les domaines du Roy, les fiefs et leur nature en Alsace, avec un discours sur leur origine, les privilèges des Suisses et des bourgeois de Strasbourg, les droits d'émigration, transmigration, détraction, protection, premières prières et autres dont le Roy, les seigneurs particuliers ou les villes jouissent dans l'étendue de la province[3]; les impositions ordinaires ou extraordinaires qui ont eu ou ont actuellement lieu, la manière particulière dont elles s'y font et tout ce qui a rapport à cette matière, avec un tableau contenant la force de tous les bailliages de la province divisée dans les trois bureaux des finances qui forment le département, les oblats ou pensions des religieux lays[4]; la religion catholique, luthérienne et calviniste, les nouveaux convertis, leurs privilèges, les bâtards, l'état ecclésiastique et maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, le temps de leur fondation, le nombre de religieux et religieuses et leurs revenus annuels, les religieux étrangers, les relaps et apostats, les collèges[5]; la noblesse et ses privilèges, ensemble les corvées qui leur sont dues par leurs vassaux, les impositions des biens nobles, les pensions des nobles au service[6]; la magistrature qui comprend le Conseil supérieur de Colmar, la préfecture royale d'Haguenau, les quasi-présidiaux, les juridictions royales, celle de la Monnaie, le Magistrat de Strasbourg, ceux des villes ci-devant impériales et des autres qui ne dépendent point de la préfecture, les fonctions et privilèges de ces différents magistrats, les maîtrises des eaux et forêts, la maréchaussée, les privilèges, paye-

l'union et la bonne intelligence entre les peuples et l'affection pour la personne de leur souverain que de les faire parler la même langue. En se détachant de l'allemand pour s'appliquer au français, ils se déferaient plus aisément des préventions et de l'éloignement qu'ils ont pour la nation française; car, quoique ce peuple paraisse très attaché à son souverain, on sait que la plupart des habitants de l'Alsace ont encore l'aigle gravé dans le cœur et ne se défont qu'avec peine des idées d'indépendance et faux préjugés que la naissance semble leur donner. »

1. Fol. 51-79. C'est cette partie que Kroeber a publiée dans la *Revue d'Alsace*, 1867, à l'exception de ce qui concerne les foires franches; Peloux parle des deux foires annuelles de Strasbourg et dresse un tableau des autres foires en Alsace.

2. Fol. 79-85.

3. Fol. 85-100.

4. Fol. 101-140.

5. Fol. 140-178; c'est la partie que nous publions.

6. Fol. 178-186.

ment, solde et frais des officiers et cavaliers qui la composent[1]; les revenus communs et patrimoniaux des communautés de la province, les baux d'iceux et comptes des bailliages, la liquidation des dettes des dites communautés, les ponts, chaussées et chemins, l'artillerie, les fortifications et généralement toutes les matières qui concernent le dedans de cette province par rapport aux affaires qui se traitent à l'intendance[2]. Par M. Peloux, secrétaire de M. de Brou, intendant de la province[3].

Religion et état ecclésiastique.

Par le traité de Munster, qui cède au Roy et à la couronne de France la Haute et Basse-Alsace, S. M. s'est obligée de conserver la religion catholique comme elle l'avait été sous les princes de la maison d'Autriche et d'abolir toutes les nouveautés qui pourraient s'être glissées dans les dites provinces à cet égard[4].

En exécution de cette disposition, le Roy, par une déclaration du mois de novembre 1662, fit défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être, faisant profession d'autre religion que de la catholique, de se retirer ni habiter dans cette province, sous quelque prétexte que ce fût, ajoutant qu'elles ne jouiraient point de la liberté et autres avantages accordés par l'édit de Nantes et qu'au contraire il serait procédé extraordinairement contre les contrevenants[5].

1. Fol. 186-206.
2. Fol. 206-221. Le mémoire finit brusquement, sans conclusion.
3. Cette ligne d'une autre écriture.
4. Par l'article 76 du traité de Munster, il est déclaré que le landgraviat de l'une et autre Alsace, le Sundgau, la préfecture provinciale sur les dix villes et les lieux en dépendant, vassaux, habitants, villes, forêts, mines, cours d'eau, etc., appartiendront au roi très chrétien et à la couronne de France, sans aucune opposition de l'Empereur, de l'Empire et de la maison d'Autriche. *Sit autem Rex obligatus in eis omnibus et singulis locis Catholicam conservare religionem, quemadmodum sub Austriacis principibus conservata fuit, omnesque quae durante hoc bello novitates irrepserunt, removere.* Les états autrichiens étaient en 1618 entièrement catholiques; Louis XIV s'engageait à y maintenir la religion catholique en son intégrité. Quelques-uns de ces pays catholiques avaient été donnés en fief pendant la fin de la guerre de Trente ans à des colonels suédois qui y avaient introduit le protestantisme; Louis XIV s'engageait à abolir ces « nouveautés ».
5. De Boug, *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 21. C'est la célèbre ordonnance concernant les terres abandonnées dans l'Alsace. Les propriétaires des terres étaient tenus de rentrer en Alsace et de les mettre en culture : faute de quoi, ces terres étaient distribuées aux catholiques qui les voudraient mettre en culture; ces occupants étaient déchargés de tout impôt pendant six ans et ils acquéraient « le droit de naturalité » sans aucune finance. Défense à toutes

La seule ville de Strasbourg avait été ménagée sur ce sujet, à cause de sa soumission et en conséquence des articles 2 et 3 de sa capitulation[1] par lesquels, soit relativement aux traités de Wesphalie, soit expressément, l'exercice libre de la religion luthérienne lui a été permis.

Les autres villes et communautés de la province ne sont point dans le même cas, et tout ce qui s'y est observé jusqu'à présent pour raison de la religion n'a pour fondement qu'une tolérance abusive[2], causée par une indulgence politique, pour ne point effrayer les religionnaires, soit protestants, soit de la confession d'Augsbourg[3], dans une province frontière où il y en a un grand nombre.

Pour ce qui est de la religion calviniste, elle n'a en aucun temps trouvé de la faveur en Alsace. La ville de Strasbourg, pendant qu'elle était en république, ne l'a jamais voulu souffrir, quelques prières, instances et intercessions qui lui aient été faites à ce sujet par les princes et états de la religion prétendue réformée d'Allemagne. Il n'y a dans toute l'Alsace que la ville de Mulhouse, qui est en alliance avec les cantons calvinistes de la Suisse et le village d'Illzach qui en dépend, Wolfisheim à une heure de Strasbourg[4], Sainte-Marie-aux-Mines[5],

personnes d'autre religion de s'établir en Alsace et « n'entendons qu'elles jouissent de la liberté et autres avantages portés par l'Édit de Nantes ».

1. L'article 2 confirme à la ville ses privilèges « tant ecclésiastiques que politiques »; l'article 3 porte : « Sa Majesté laissera le libre exercice de la religion comme il a été depuis l'année 1624 jusques à présent avec toutes les églises et écoles et ne permettra à qui que ce soit d'y faire des préhensions ni aux biens ecclésiastiques, fondations et couvents. » En marge, les négociateurs français ont écrit : « Accordé,... à la réserve du corps de l'église Notre-Dame, autrement nommée le dôme, qui sera rendu aux catholiques. »

2. Par l'article 89 du traité de Munster, quelques états protestants de l'Alsace, à savoir les palatins de Lutzelstein, les comtes et barons de Hanau, Fleckenstein, les dix villes libres dont quelques-unes étaient protestantes en tout (Landau, Wissembourg, Munster) ou en partie (Colmar), restaient sous l'immédiateté de l'Empire romain; en 1680, ils furent placés sous la souveraineté du roi; mais il était entendu que leurs privilèges religieux demeureraient en entier. Peloux prétend que la religion protestante y était simplement tolérée et c'était là la thèse du gouvernement français. Pour les états de Wurtemberg en Alsace, à savoir le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr où le protestantisme régnait sans partage, leur situation était réglée par l'article 34 du traité de Munster : *Principes Wurtembergici lineae Montpelgardensis restituantur in omnes suas ditiones in Alsatia... et ab utraque parte redintegrentur in eum statum, jura et praerogativas, quibus ante initium horum bellorum gavisi sunt.*

3. Peloux distingue à tort ces deux catégories.

4. Wolfisheim est aujourd'hui au canton de Schiltigheim. Le village appartenait depuis 1530 aux Hanau-Lichtenberg. Les calvinistes de Strasbourg y allèrent célébrer leur culte depuis 1654. Le Magistrat de Strasbourg mit du reste tout en œuvre pour empêcher la fréquentation de ce prêche. Après 1681, Louis XIV défendit de prêcher en français à Wolfisheim et ne permit que le sermon en allemand, pour que les ministres ne pussent pas « pervertir » ses fonctionnaires. Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*, t. II, p. 500.

5. La Réforme luthérienne fut introduite dans la partie de Sainte-Marie-aux-

Bischwiller[1] et Rosenviller[2] qui aient eu des temples ou exercices libres; encore est-ce le ministre calviniste de Wolfisheim qui va faire le service à Rosenviller.

Cependant, les villages de Seebach et Schleithal[3] en Basse-Alsace, appartenant à M. l'évêque de Spire, présentèrent en 1720 à M. d'Angervillers, lors intendant, une requête tendante à ce qu'on leur accordât la permission d'exercer librement la religion calviniste. L'ambassadeur de Hollande, qui était dans l'opinion que, par le traité de Munster et autres qui ont suivi, le Roy devait avoir cette tolérance et y était même obligé, sollicita fortement cette permission, à la persuasion des députés du corps évangélique assemblés à Ratisbonne[4]...

L'inobservance des édits, déclarations, arrêts et règlements sur le fait de la religion en Alsace ayant en différents temps causé des abus très préjudiciables à la catholique, on s'est cru obligé de rappeler quelques-uns des articles principaux; et les intentions du Roy à cet égard sont de nouveau expliquées dans une lettre écrite par M. Le Blanc, ministre et secrétaire d'État de la Guerre, le 1er mars 1727 à M. de Harlay, lors intendant en cette province[5], ainsi qu'on le verra dans la suite de ce mémoire lorsqu'il se présentera des matières qu'elle concernera.

Mines qui appartenait aux Ribaupierre. La terre étant allodiale, ils purent imposer leur religion à leurs sujets de cette ville, tandis que le catholicisme se maintint à Ribeauvillé et à La Poutroye, fiefs de l'évêché de Bâle. Les Ribaupierre accueillirent à Sainte-Marie les calvinistes chassés de France; et ceux-ci y fondirent une église réformée.

1. Bischwiller appartenait à la maison palatine de Deux-Ponts qui s'était déclarée pour le calvinisme.

2. Rosenviller dépend de la commune de Dettwiller, cant. de Saverne. L'endroit fut fondé par le seigneur de Rosen vers 1660, avant la déclaration de novembre 1662, et fut peuplé de Suisses réformés.

3. Oberseebach, au cant. de Seltz, et Schleithal au canton de Lauterbourg; ils faisaient partie du mundat inférieur qui passa en 1545 à l'évêque de Spire. Seulement le comte palatin possédait la moitié de ces localités et y introduisit le calvinisme. Quand ces pays passèrent sous la souveraineté française en 1680, la Réforme y fut interdite et le catholicisme seul toléré. Sur ces faits, voir la lettre écrite par l'intendant d'Angervilliers au garde des sceaux le 20 avril 1722. Spach, *Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers*, Strasbourg, 1878, p. 144.

4. Les habitants invoquaient l'année normale, prétendant qu'ils étaient calvinistes en 1624; selon Peloux, que nous résumons, cet article ne doit pas intervenir, mais bien l'article 4 du traité de Ryswick, portant : *religione catholica in locis sic restitutis in statu quo nunc est remanente.* Or, en 1697, il n'y avait plus de protestants dans ces localités; rien n'était donc à modifier à la situation religieuse de 1697.

5. Claude Le Blanc fut secrétaire d'État au département de la Guerre, d'où relevait l'Alsace, de 1718 à 1723, puis de 1726 à 1728. La lettre de Le Blanc est publiée par de Boug, *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 13. On s'en réfère sans cesse à cette lettre sur la conduite à tenir envers les protestants. Cf. Rod. Reuss, *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle*, Paris, 1889.

Chœur des églises cédé aux catholiques et cimetière partagé. L'exercice de la religion luthérienne étant toléré en Alsace et la plupart des communautés qui en dépendent étant plus nombreuses en luthériens qu'en catholiques, il se trouve des églises mi-parties; mais il a été décidé par la susdite lettre que, lorsqu'il se trouverait dans un village sept familles catholiques, le chœur de l'église leur serait remis et la nef abandonnée aux luthériens pour faire leur service, que le cimetière serait partagé entre eux et que, lorsque le seigneur du dit village serait luthérien, il ne pourrait prétendre d'être inhumé dans le chœur, quand même il serait patron de l'église et y aurait le tombeau de ses ancêtres. Dans le nombre des sept familles catholiques ne sont point compris les chasseurs, pasteurs de troupeaux et autres gens sans domicile; et au surplus la prise de possession et le partage ne peuvent s'exécuter que sur les ordres de M. l'intendant, qui ne les donne qu'après une vérification exacte de l'existence des sept familles catholiques.

Les cloches des catholiques peuvent sonner trois fois par jour suivant l'usage et conformément à la susdite lettre, lors du décès du seigneur luthérien[1].

Conformément à un arrêt du Conseil du 20 août 1686, les dépenses pour l'entretien de l'autel, des ornements, des bancs et autres concernant l'intérieur desdites églises occupées par des catholiques ou des protestants séparément ou conjointement devraient être prises sur les revenus de leur fabrique[2]; mais S. M. a bien voulu surseoir l'exécution de cet arrêt à l'égard des gentilshommes luthériens qui jouissent du revenu de la fabrique.

Ministres luthériens doivent être sujets du Roy. Comme tous les curés des paroisses catholiques de la province doivent être nés sujets du Roy conformément à l'édit de 1681[3] et à la lettre de M. Le Blanc et qu'il ne serait pas juste que les ministres luthériens eussent plus de privilèges que les catholiques, il a été décidé qu'aucun étranger ne devait à l'avenir être admis au service des églises luthériennes, et M. l'intendant est même chargé de prendre des mesures avec les seigneurs particuliers pour que cet usage soit incessamment détruit.

Ce sont les seigneurs particuliers qui nomment les ministres des paroisses qui dépendent d'eux, et il n'y a que celles dépendantes du comté de Horbourg et seigneurie de Riquewihr qui soient à la nomination du Roy, parce que les biens de la succession du feu prince de

1. Peloux reproduit ici à peu près les termes de la lettre de Le Blanc.

2. De Boug, *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 161. Le chœur de l'église devait être réparé par les décimateurs, la nef par les habitants.

3. 15 janvier 1681. *Ibid.*, t. I, p. 99. Cet édit qui portait sur tous les bénéfices avait été momentanément suspendu, du moins pour les curés — parce qu'on ne trouvait point de prêtres catholiques pour les états luthériens; il avait donc été permis d'en demander au séminaire de Fulda; mais, depuis l'organisation du séminaire de Strasbourg, cette tolérance avait pris fin.

Montbéliard dont ils dépendent sont en séquestre et que par arrêt du Conseil du 22 janvier 1724 les intendants d'Alsace et de Franche-Comté ont été commis pour le régime et administration dudit séquestre[1].

C'est M. l'intendant qui nomme à ces places des sujets capables et nés sous la domination du Roy, sur le certificat des docteurs et professeurs de la Faculté de théologie de Strasbourg, dans les commissions qui sont par lui expédiées à cet effet sous le bon plaisir de S. M. On enjoint au surintendant des églises luthériennes desdits comté et seigneurie de faire reconnaître et installer le nouveau sujet en ladite qualité.

Nouveaux convertis. La déclaration du Roy du mois de juin 1683[2] explique clairement les intentions de S. M., surtout ce qui concerne les nouveaux convertis tant par rapport aux privilèges dont ils doivent jouir que pour l'éducation de leurs enfants. La lettre du feu Roy écrite à M. de La Grange, intendant en Alsace, le 5 juin 1686[3], les rappelle, et la déclaration du Roy concernant la religion du 14 mai 1724[4] semble ne rien laisser à désirer sur cette matière. Cette dernière déclaration a été enregistrée au Conseil supérieur de Colmar le 10 juin de la même année; mais le luthéranisme étant toléré en Alsace, elle n'y est presque point mise à exécution.

Privilèges des nouveaux convertis. Ces privilèges consistent dans l'exemption de toutes impositions pendant trois années et, suivant l'arrêt du Conseil du 4 juin 1685[5], il leur est accordé une surséance de trois ans pour le payement du capital de leurs dettes, et les trois années pour l'exemption et la surséance ne doivent être comptées pour les mineurs que du jour de leur majorité, conformément à la lettre susdite de M. Le Blanc. Pour les majeurs, elles sont comptées du jour de leur abjuration, et, pour qu'ils en jouissent, le grand vicaire et suffragant de l'évêché de Strasbourg donne au nouveau converti un certificat imprimé, signé et scellé en due forme, justifiant de l'abjuration et du jour qu'elle a été faite, au bas duquel M. l'intendant met son ordonnance pour les en faire jouir[6].

1. En 1723, le comte de Montbéliard, Léopold-Éberhard, cadet de la maison de Wurtemberg, était mort, laissant une succession fort embrouillée. Des fils, que les uns reconnaissaient comme légitimes, d'autres comme bâtards, réclamèrent l'héritage; le duc de Wurtemberg demandait le retour des états à la branche aînée. Il en résulta un long procès qui dura jusqu'en 1748. Pendant ce temps, les terres du Wurtemberg en France, tant en Alsace qu'en Franche-Comté, restèrent confisquées et le roi en toucha les revenus. Voir notre étude : *le Comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la domination française*, 1888.

2. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 126.

3. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

4. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 607.

5. *Ibid.*, t. I, p. 149.

6. Ils étaient aussi exempts pendant trois ans de tout logement des gens de guerre.

Les enfants de pères et mères nouvellement convertis doivent être élevés dans la religion catholique, à moins que lors de la conversion de leurs pères et mères ils n'eussent déjà assisté à la Cène à laquelle les luthériens n'admettent personne qu'à l'âge de dix-huit ans et jamais au-dessous de quatorze; et les pères et mères qui s'écartent de cette règle doivent être punis comme relaps et apostats, conformément aux édits, arrêts et lettres (édit de janvier 1686; déclaration des 13 décembre 1698[1] et 16 octobre 1700. Lettre de M. Le Blanc du 1er mars 1727).

Bâtards. A l'égard des enfants bâtards et illégitimes, leur éducation étant à la charge du Roy, ils doivent être élevés et instruits dans la religion catholique, conformément à la déclaration du Roy du 13 avril 1682[2]. Le commandant de la province, l'intendant et le procureur général du Conseil supérieur sont chargés de ce soin; mais le cas se présente rarement[3].

Maisons religieuses.

(Dans un préambule assez long, Peloux explique que pour chaque maison des religieux il indiquera le temps de la fondation, le nombre de religieux ou religieuses, les revenus; il ne veut point s'occuper du chapitre de la cathédrale de Strasbourg; il renvoie aux histoires et mémoires qui en traitent assez amplement; pour une raison analogue, il ne parlera point des chapitres et collégiales qui sont en cette province[4].)

Diocèse de Strasbourg.

Strasbourg. *Jésuites.* La plus nombreuse des maisons d'hommes qui se trouvent en Alsace est celle des jésuites de Strasbourg. Elle comprend en une seule communauté un séminaire de jeunes ecclésiastiques et un collège.

Le séminaire a été fondé par le prince Guillaume-Égon de Fürstemberg, évêque de Strasbourg, par contrat du mois de juillet 1683 por-

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 276. C'est la déclaration qui ordonne l'exécution de l'Édit de révocation de celui de Nantes. Le recueil de de Boug porte : « Non registrée au Conseil », et la même mention se trouve à l'édit de révocation de l'Édit de Nantes, t. I, p. 152 : « Non registré au Conseil, mais l'exécution de quelques articles a été ordonnée par des déclarations postérieures. » On s'est trompé sur le sens de ces mots. Si l'Édit de révocation n'a pas été enregistré au Conseil d'Alsace, ce n'est pas par mesure de tolérance, mais parce que l'Édit de Nantes n'a jamais été appliqué en Alsace.

2. La déclaration n'est pas dans les *Ordonnances d'Alsace.*

3. Ceci à l'honneur de la population protestante.

4. A partir d'ici, nous ne donnons pas le texte de Peloux de façon absolument intégrale. Nous supprimons souvent les remarques historiques qui ne sont pas toujours exactes. Nous ne répétons pas les formules qui sont à peu près toujours les mêmes.

tant établissement de douze jésuites et huit séminaristes. Cet établissement fut confirmé par le Roy, qui y augmenta par ses lettres patentes du mois de septembre de la même année vingt nouvelles places de séminaristes. En 1685, S. M. érigea le collège[1] et y fonda douze jésuites pour l'instruction de la jeunesse, et, la même année, l'abbaye de Saint-Walbourg[2] et deux petits bénéfices situés au village de Weyersheim[3] furent unis canoniquement à ce collège-séminaire, à charge d'y entretenir encore quatre jésuites et six séminaristes français, et qu'il y aurait toujours un fonds de mille livres affecté annuellement pour l'augmentation et entretien de la bibliothèque qui est à présent assez considérable et remplie de bons livres, tant anciens que modernes.

En 1692, l'abbaye de Selz[4] a été pareillement unie canoniquement audit collège, aussi à charge d'y entretenir quatre nouveaux professeurs jésuites et plusieurs jeunes jésuites pour être en état de servir l'église en Alsace.

L'union de tous ces bénéfices a été confirmée par lettres patentes du mois d'août 1692, enregistrées au Conseil supérieur d'Alsace, en sorte qu'il y a annuellement dans cette maison quarante-six pères et douze frères et trente-quatre séminaristes, avec environ douze domestiques pour les servir. Ils jouissent de 32,000 livres au moins de revenus, y compris le fonds affecté pour la bibliothèque. Ce sont les jésuites qui tiennent l'Université catholique de cette ville[5].

Religieux de Saint-Antoine. Les titres de fondation de cette maison ayant été perdus dans le temps du luthéranisme, on ne peut en rien dire de positif. Mais sûrement elle est très ancienne, antérieure à 1316. Comme les chanoines avaient été obligés de s'absenter et de l'abandonner par rapport aux troubles de la religion, le Roy permit qu'il s'y en établît d'autres lorsque la ville fut sous sa domination.

Ces religieux sont au nombre de six et deux domestiques, et, comme ils desservent la cure de Saint-Étienne[6], le Roy leur paie 1,100 livres par an. Les religieuses du même endroit leur donnent aussi pour appointements 450 livres, ce qui, joint au casuel de la cure et autres revenus qu'ils ont du produit de quelques terres et loyers de maisons, leur fait annuellement 3,600 livres au moins de revenu.

Saint-Louis. Les chanoines réguliers de Mattaincourt, en Lorraine,

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 151.

2. Sur le territoire de Walbourg, cant. de Wörth. Jusqu'à cette date, cette abbaye bénédictine relevait de l'abbaye de Wissembourg.

3. Cant. de Brumath.

4. Ancienne abbaye de Bénédictines, au nord de la Basse-Alsace.

5. L'ancienne Académie de Molsheim fut transférée à Strasbourg au début du XVIIIe siècle et prit le titre d'Université catholique. Les jésuites furent installés au *Bruderhof* et le collège fut presque entièrement bâti à neuf en 1756 et 1757; les bâtiments abritent aujourd'hui le lycée.

6. Depuis 1702.

ont été appelés à Strasbourg en 1687 pour desservir la paroisse de Saint-Louis[1], établie dans l'ancienne maison des Carmes, qui servait à la ville de magasin à suif et fut achetée et réparée aux dépens du Roy, qui leur paie 2,050 livres par an pour la desserte de cette cure. Le casuel peut valoir 1,000 livres. Ils sont sept religieux et trois domestiques[2].

Capucins. Ce couvent a été établi en l'année 1684 par les ordres du Roy, qui donna la place, les matériaux pour le bâtiment et 3,000 livres d'espèces. Ils sont environ trente religieux et quatre domestiques qui ne subsistent que par le moyen des aumônes et de la quête[3].

Récollets. Les pères récollets qui sont à la citadelle de Strasbourg y ont été établis pour y faire les fonctions d'aumôniers, ainsi qu'à l'hôpital royal qui est auprès, en exécution de la lettre écrite par le Conseil de la guerre à M. d'Angervilliers le 28 août 1716. Ils sont quatre à cinq religieux et deux domestiques. Ils ont 1,750 livres d'appointements, payés sur l'extraordinaire de la guerre[4].

Maisons de filles. Saint-Étienne. Maison fondée au VIIe siècle par un duc d'Alsace. Il y institua trente religieuses nobles qui n'étaient point obligées à la clôture et quatre chanoines pour célébrer les messes[5]. La dissipation des biens de cette abbaye par la mauvaise économie des abbesses fit réduire le nombre de trente religieuses à seize par un décret du concile de Bâle. Ce dérangement ayant continué jusqu'en 1698, il ne resta plus qu'une seule chanoinesse qui abandonna même la maison et se retira en l'Empire pour se marier. Le Magistrat de Strasbourg fut alors chargé par une lettre de M. Barbézieux du 3 janvier 1699 de l'économat des revenus qui restaient et en a pris soin jusqu'en octobre 1700, que le Roy réunit ladite abbaye de Saint-Étienne à la communauté de la Visitation[6], qui était alors composée de

1. Dans le quartier de Finkweiler, sur la rive droite de l'Ill.

2. Une troisième paroisse catholique fut créée à Strasbourg en 1686 et établie dans l'église de l'ancien couvent de Saint-Marc. Ce couvent même fut abandonné à douze prêtres de l'ordre Saint-Jean de Malte, dont l'un devait faire les fonctions de curé. L'église est devenue l'église Saint-Jean, sur le quai de ce nom. Ajoutons que les deux chapitres catholiques Saint-Pierre le Jeune et Saint-Pierre le Vieux rentrèrent dans la ville et que les protestants furent obligés de leur céder les chœurs des deux églises qu'ils occupaient, et ce furent deux nouvelles paroisses catholiques. Hermann, *Notices sur la ville de Strasbourg*, t. I, p. 95-96.

3. Le couvent fut établi près de l'hôpital militaire, dans le quartier de la Citadelle, rue de l'Arsenal. Il fut démoli en 1789-1790.

4. En 1746, on leur construira un couvent sur le terrain de l'ancienne église de Saint-André, non loin de la rue Brûlée. La rue prit le nom de rue des Récollets ou des Franciscains.

5. Il est bien entendu que l'abbaye ne devint une maison noble que longtemps après sa fondation.

6. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 304.

la mère, née princesse de Baden, et de sept religieuses détachées du monastère de la Visitation de Besançon, établies à Strasbourg à l'hôtel de Baden[1] par lettres patentes du Roy du mois d'octobre 1683.

Cette maison est actuellement autant bien gouvernée qu'elle l'avait été mal jusqu'à cette réunion. Ses revenus augmentent tous les ans par la bonne économie; elle fait depuis peu de ses épargnes des acquisitions considérables et jouit de plus de 20,000 livres de rente. Il y a environ trente-six religieuses, douze domestiques et un grand nombre de pensionnaires qui y sont très bien élevées et qui ne contribuent pas peu à l'opulence de cette maison.

La Madeleine. Cette maison a été établie sous le nom de religieuses pénitentes[2] de la règle de saint Augustin en exécution d'une bulle de Grégoire IX de l'année 1227, confirmée par une autre bulle de Clément VII de 1524, par lettres patentes de l'Empereur Rodolphe II de 1594 et de Mathias de 1614. Elles sont vingt-six religieuses, dix domestiques et ont environ 9,000 livres[3].

Sainte-Marguerite. Couvent fondé en 1245 dans le village d'Eckbolsheim[4]. Les religieuses suivirent d'abord la règle de saint Augustin, puis celle de saint Dominique. Cette maison, ayant été pillée plusieurs fois, fut transférée en 1270 dans la ville de Strasbourg. Le monastère de Sainte-Agnès, situé à la porte des Bouchers, lui fut incorporé en 1483. Elles sont environ trente religieuses et six domestiques. La maison jouit au moins de 10,000 livres de rente[5].

Sainte-Barbe. Sainte-Marie-Majeure. Cette maison avait été établie à Strasbourg en forme d'hospice par permission du grand vicaire du 30 août 1692 pour des religieuses détachées du monastère de la Congrégation de Notre-Dame établi à Longwy, qui instruisaient gratuitement les jeunes filles en leur apprenant à lire, écrire et travailler. Par arrêt du Conseil d'État du 11 février 1701 et par lettres patentes du mois de mai suivant, le Roy, ayant uni à l'hôpital de Strasbourg les biens de celui de Sainte-Barbe[6], laissa lesdites religieuses en la possession et jouissance de la chapelle et des bâtiments en dépendants. Les religieuses étaient environ quinze et cinq domestiques, et comme elles avaient beaucoup de pensionnaires et au delà du nombre de

1. L'hôtel de Bade-Dourlach est situé rue du Dragon; il allait devenir l'hôtel du Gouvernement.

2. *Reuerinnern.*

3. Place Sainte-Madeleine. A la Révolution, la maison fut changée en magasin militaire de campement. Elle abrite depuis 1845 l'orphelinat.

4. Cant. de Schiltigheim.

5. Elle devint un hôpital sous la Révolution, et, à partir de 1832, une caserne d'infanterie. Elle est située non loin des Ponts-Couverts.

6. L'hôpital Sainte-Barbe, *Phinenspital*, se trouvait rue Sainte-Hélène et son église était entre cette rue et la rue Sainte-Barbe. Après le départ des religieuses de la Congrégation, les *Petits-Capucins* y furent installés. Sur l'emplacement s'est élevée au XIXe siècle une synagogue.

vingt, dont les pensions contribuaient à leur entretien, et n'ayant pas d'ailleurs 2,000 livres de rente, y compris une pension annuelle de 400 livres payée par le Roy, elles se trouvaient trop à l'étroit; ce qui les engagea à demander par l'intercession de la Reine[1], qui avait logé dans leur maison lors de son mariage en 1725, à être transférées dans une maison plus spacieuse, et on leur accorda en 1729 l'hôpital dit des pèlerins au faubourg de la Porte-Blanche, où elles sont actuellement[2], et ont depuis cette translation donné à leur maison le nom de Sainte-Marie-Majeure.

Ville de HAGUENAU. *Jésuites.* Couvent fondé en 1614[3] par l'évêque de Strasbourg et le Magistrat de Haguenau. Ils y tiennent un collège pour enseigner les jeunes gens et leur apprendre les humanités. Ils sont quinze jésuites et huit domestiques et jouissent de près de 5,000 livres de revenu.

Jacobins. Couvent fondé en 1320. Ils sont environ douze jacobins et quatre domestiques. 1,500 livres de revenu[4].

Augustins. Fondé en 1282 par Rodolphe de Habsbourg. Sept religieux. 400 livres de revenu fixe[5].

Cordeliers. Établi en 1238 par deux frères de la famille de Fleckenstein. Point de titre de la fondation. Environ douze religieux et quatre domestiques. 900 livres de revenu, outre le produit de la quête qui les fait subsister[6].

Capucins. Établis en 1621, du consentement du Magistrat qui leur céda la maison de l'église, abandonnée par les religieux de l'ordre de saint Guillaume. Ils ne sont que six ou sept et trois domestiques, qui subsistent de charités[7].

1. Marie Leszcynska.

2. C'est l'ancien couvent des Augustins au faubourg Blanc. Le couvent fut aboli en 1530 et devint l'*Hospitium pauperum peregrinorum, Ellendenherberg.* Les bâtiments furent reconstruits en 1757 par l'architecte Massol. Aujourd'hui hospice dépendant de la Toussaint.

3. En réalité, les jésuites s'établirent régulièrement à Haguenau dès 1604. En 1614, ils y créèrent un collège avec le concours du Magistrat et de l'archiduc Léopold d'Autriche, administrateur de l'évêché de Strasbourg. Le collège fut transféré en 1628 à la burg, reconstruit de 1728 à 1730, au temps de l'intendance de Faydeau de Brou. Les bâtiments servent aujourd'hui de caserne de cavalerie. Cf. V. Guerber, *Histoire de Haguenau*, Rixheim, 1876, t. II, p. 150-170, d'après le *Diarium* manuscrit.

4. Sur les Dominicains, dans l'église desquels fut enterré Jérôme Guebwiller, cf. Guerber, t. II, p. 136-142.

5. C'étaient des Augustins ermites. Guerber, t. II, p. 128-135.

6. Le monastère de Saint-François eut en effet pour fondateurs deux frères de la famille Fleckenstein, Caspar et Melchior, et le fils d'un patricien de la ville, Balthasar Bechtel. A cause de ces prénoms, on l'appela le monastère des Trois-Mages. Au XVIe siècle, le monastère fut occupé par l'ordre des Récollets, ainsi nommés parce qu'ils voulaient *se recueillir.* Guerber, t. II, p. 112-127.

7. Les Wilhelmites disparurent au début du XVIIe siècle. Sur les Capucins, voir Guerber, t. II, p. 146-149.

Prémontrés. Couvent fondé en 1189 par Frédéric-Barberousse; il fut changé en paroisse séculière par Charles-Quint en 1535, et en l'année 1643 le Roy fit rétablir les mêmes religieux, à condition qu'ils feraient le service de la paroisse de Saint-Nicolas[1]. Ils sont huit ou neuf religieux et jouissent d'environ 3,000 livres de revenus, y compris le casuel de la paroisse.

Maisons de filles. Annonciades célestes. Maison fondée en 1621 par le suffragant et le chancelier de l'évêché de Strasbourg, de l'ordre de l'archiduc Léopold, qui en était évêque. Les religieuses furent mises en possession des biens qui avaient été possédés par le monastère des pénitentes établi en 1472, lequel ayant été abandonné, le Magistrat avait eu l'administration des revenus qui restaient pendant soixante ans. Elles sont trente-deux religieuses, huit domestiques et ont 3,000 livres de revenu. Les charités et le travail de leurs mains suppléent à ce qui leur manque pour vivre[2].

Tiers-ordre de saint François. Les sœurs du monastère étaient anciennement appelées béguines. Elles furent établies à Haguenau en vertu d'un acte passé le 9 novembre 1616 entre le Magistrat et le père Frimbelius, vice-gardien du couvent de l'ordre de saint François de l'observance établi à Saverne, comme député de son provincial. Seize religieuses, trois domestiques. 2,000 livres de revenus[3].

Abbaye de Königsbruck[4]. L'établissement de cette abbaye dans la forêt de Haguenau a été fait par l'empereur Frédéric Ier en 1152. Elles sont une vingtaine de religieuses, douze ou quinze domestiques. 5,000 livres de rente, outre quelques vignes qui leur fournissent le vin dont elles ont besoin.

Abbaye de Biblisheim[5]. De l'ordre de saint Benoît; du XIe siècle; confirmée par l'empereur Sigismond le jour de la sainte Marthe 1418. Douze religieuses, huit ou dix domestiques; pas plus de 3,000 livres de

1. Frédéric Barberousse fonda un hôpital sous l'invocation de saint Nicolas. Il devait être desservi par un prévôt et quatre clercs de l'ordre des Prémontrés. En 1535, les Prémontrés cédèrent leur couvent, leur hospice et leur église à la fabrique Saint-Georges; dans l'église fut installée une seconde paroisse que les Prémontrés desservirent. Mais, comme le Magistrat penchait vers la Réforme, les Norbertins furent expulsés en 1579. Ils devaient revenir au temps de l'occupation française dès 1643. Le manuscrit de Peloux porte à tort 1649. Guerber, t. II, p. 93-111.

2. Guerber, t. II, p. 176-183. L'ancienne chapelle des Annonciades a servi ces derniers temps au collège.

3. Guerber énumère les nombreux béguinages qui existaient à Haguenau au moyen âge. Le couvent dont on parle ici semble être celui de Saint-Joseph, sur lequel Guerber est assez mal renseigné, t. II, p. 190.

4. Sur la commune de Leutenheim, cant. de Bischwiller. En réalité, la fondation est due au duc Frédéric le Borgne, père de Barberousse. Les religieuses étaient des cisterciennes.

5. Cant. de Wörth. Cf. Guerber, t. II, p. 236.

rente; mais elles font faire des quêtes en vin et en argent pour subvenir à leurs besoins.

Abbaye d'ANDLAU[1]. Fondée en 880 par sainte Richarde. L'abbaye d'Hugshoffen[2], à une demi-lieue de Villé, anciennement habitée par des religieux de l'ordre de saint Benoît, qui l'abandonnèrent dans le temps du luthéranisme en embrassant la secte de Luther, fut réunie et incorporée à l'abbaye d'Andlau[3], du consentement du pape, moyennant 30,000 florins d'Empire. En 1686, le Roy confirma cette réunion par lettres patentes, et depuis ce temps l'abbesse d'Andlau rend à S. M. la foi et hommage comme sa vassale. L'abbesse fait vœu de chasteté; mais les chanoinesses n'en font point, ayant la liberté de se marier; elles vivent en communauté. Elles sont une quinzaine et vingt domestiques. Cette abbaye a plus de 20,000 livres de rente, tant pour la mense abbatiale que pour la conventuelle[4].

SAINT-JEAN-DES-CHOUX[5]. Monastère fondé en 1126 par un comte de Lützelbourg. Dix-huit religieuses, sept domestiques. 9,000 livres de revenu.

Congrégation de Notre-Dame. Le monastère de la congrégation de l'ordre de saint Augustin, établi à SAVERNE, a été fondé par M. de Furstemberg, évêque de Strasbourg, tant en son nom qu'en celui du grand chapitre et de son consentement, suivant l'acte de dotation du 1er octobre 1683. Vingt-deux religieuses; environ 2,000 livres de revenu. Les pensionnaires et les ouvrages qu'elles font aident à leur subsistance.

Maisons d'hommes. NEUBOURG[6]. Ordre de saint Bernard. Fondée en 1128 par Reinholdt, comte de Lützelbourg; par lettres d'Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, de 1489, la paroisse de Dauendorf a été réunie à cette abbaye. Douze religieux, vingt-cinq domestiques. Plus de 20,000 livres de revenus.

SAINTE-ODILE, de l'ordre des Prémontrés. Huit religieux, 1,500 livres de revenus; mais, comme c'est un pèlerinage considérable et fort renommé en Alsace, les messes, prières et offrandes les font subsister très à leur aise.

STEPHANSFELD. Commanderie de l'ordre du Saint-Esprit, près de

1. Au cant. de Barr, Bas-Rhin.

2. Hugonis curia, en français Honcourt, commune de Saint-Martin, cant. de Villé. Le dernier abbé fut Paul Voltz qui embrassa la Réforme.

3. En 1599, par Rodolphe II.

4. Cf. Ch. Deharbe, *Sainte Richarde. Son abbaye d'Andlau, son église et sa crypte*, Paris, 1874.

5. Cant. de Saverne. Le village se nommait à l'origine Meyenheimsweiler et prit plus tard le nom de l'abbaye.

6. Comm. de Dauendorf, cant. de Haguenau. Cf. L. Vautrey, *l'Abbaye de Neubourg*, dans la *Revue d'Alsace*, 1860, p. 43-48 et 65-80. Guerber, *op. cit.*, t. II, p. 237-243.

Brumath. Huit religieux, dix domestiques. Près de 5,000 livres de revenus. Ils sont chargés de recevoir, nourrir et élever dans leur maison les enfants que l'on expose à leur porte; aussi ont-ils grand soin de veiller à ce qu'il n'y en vienne guère[1].

MARIENBRONN[2]. A l'origine prieuré de religieuses de l'ordre de saint Augustin, fondé en 1182 par les barons de Fleckenstein. Mais la famille ayant embrassé le luthéranisme chassa en 1575 la prieure et les religieuses. En l'année 1697, Frédéric-Jacques, baron de Fleckenstein, remit les mêmes biens et revenus à un religieux de l'ordre de Citeaux[3]. Il n'y a qu'un religieux et trois domestiques. Le religieux jouit de plus de 600 livres de revenu, outre quarante arpents de bois qui fournissent à son chauffage.

MARMOUTIER[4]. Abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée par les rois d'Austrasie. Environ trente religieux, seize domestiques, près de 30,000 livres de revenu.

EBERSHEIMMUNSTER[5]. Abbaye du même ordre. Elle est située dans une forêt, près de Benfeld. Vingt-cinq religieux, quarante domestiques, environ 25,000 livres de revenu, y compris le produit de leurs bois qui sont considérables.

ALTDORF[6]. Abbaye de l'ordre de saint Benoît. Quatorze religieux, quinze ou seize domestiques. Environ 6,000 livres de revenu.

Chartreuse. Le couvent avait d'abord été établi près de la ville de STRASBOURG en 1335. Cette Chartreuse était considérable, tant par ses bâtiments et revenus que par le nombre de ses religieux; mais elle fut détruite en 1591 par ordre des magistrats luthériens, et, les religieux s'étant retirés dans la ville de MOLSHEIM, ils eurent la permission de s'y établir par lettres patentes du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg, du 26 février 1602, confirmées par l'archiduc Léopold, son successeur, par autres lettres patentes du 2 juillet 1613. Ils sont vingt religieux, quinze domestiques et ont 15,000 livres de revenus[7].

Jésuites. Il y a dans la même ville de Molsheim un collège de jésuites fondé en 1580 par Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg, du consentement du grand chapitre. Les lettres patentes de l'année 1582 sont confirmées par une bulle spéciale de Grégoire XIII en 1584. Ils sont trente religieux, douze domestiques et ont environ 6,000 livres de revenus[8].

1. En 1777, après la sécularisation de la Commanderie, Stephansfeld devint hospice des enfants trouvés.
2. Comm. de Lobsann, cant. de Soulz-sous-Forêts.
3. Le prieuré fut soumis à l'abbaye de Neubourg.
4. Cant. de Saverne.
5. Cant. de Schlestadt.
6. Village d'Altdorf, au cant. de Molsheim.
7. Cf. C. Seyfried, *les Chartreuses de Strasbourg et de Molsheim*, dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1896, p. 839-851.
8. Cf. C. Seyfried, *les Jésuites en Alsace. Collège de Molsheim*, 1580-1765,

Capucins. On trouve aussi à Molsheim un couvent de Capucins établi en 1657 sans aucune fondation. La place sur laquelle ont été bâties l'église et la maison fut donnée par le baron de Neustein, et l'archiduc Léopold donna 1,000 livres pour commencer le bâtiment. Ils sont six ou sept religieux.

Il y a aussi à OBEREHNHEIM[1] un couvent du même ordre établi en 1600, où ils sont environ dix religieux.

Récollets. Le prince Charles de Lorraine, évêque de Strasbourg et de Metz, établit à SAVERNE un couvent de Récollets, de l'ordre de saint François, le 28 juin 1601. Ils sont seize religieux et six domestiques et ont environ 700 livres de revenu. La quête les fait subsister[2].

SCHLESTADT. *Jésuites.* L'évêque de Strasbourg fonda en 1616 un couvent de jésuites et donna pour cet effet le prieuré de Sainte-Foy, qui était créé depuis un temps immémorial et dépendait de l'abbaye de Conches, de l'ordre de saint Benoît, dans le Rouergue. Ils sont quinze religieux, dix domestiques et ont environ 7,000 livres de revenu. Ils y tiennent un collège allemand pour enseigner les humanités[3].

Jacobins. Couvent établi en 1294 par la donation que firent MM. de Wickersheim d'une place sur laquelle on commença le bâtiment du consentement du Magistrat. Il a été construit par le moyen des charités et aumônes et des patrimoines des religieux qui ont dans la suite formé des capitaux, dont ils ont fait plusieurs acquisitions qui leur produisent aujourd'hui environ 3,000 livres de revenu. Ils sont quinze religieux et sept domestiques. La quête leur fournit le surplus de leur dépense[4].

Récollets. Il y avait anciennement à Schlestadt un couvent de Cordeliers, qui y a subsisté jusqu'en 1580 que ces religieux l'abandonnèrent. Il fut inhabité jusqu'en 1638 qu'on y a établi les Récollets. Ils sont dix-huit qui ne subsistent que d'aumônes et de charités[5].

Capucins. Le couvent n'a été établi qu'en 1655 sans titres ni fondation. Ils sont une douzaine qui subsistent ainsi que les Récollets[6].

dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1896 et 1897. L'église des jésuites, construite de 1605 à 1681, sert d'église paroissiale.

1. La ville supérieure sur l'Ehn, en alsacien Obernäy, fortement accentué sur la dernière syllabe, d'où le français Obernai. Sur le couvent des Capucins, dont la fondation remonte en réalité à 1626, cf. J. Gyss, *Histoire de la ville d'Obernai*, t. II, p. 176-177.

2. Cf. Dag. Fischer, *Notice historique sur l'ancien couvent des Récollets de Saverne*, dans le *Bulletin des monuments historiques de l'Alsace*, 1876.

3. J. Gény a publié le *Diarium* des jésuites de Schlestadt et Rouffach, *Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Rufach*, 2 vol., Strasbourg, 1895-1896.

4. L'emplacement est occupé aujourd'hui par le bureau de poste.

5. Le chœur de leur église est devenu l'église protestante.

6. Ils furent chargés du service de l'hôpital civil et de l'hôpital militaire. La

Religieuses de SILO[1]. Il y a dans la même ville un monastère dont l'établissement commença par deux filles dévotes qui se retirèrent dans une petite maison sur le mont de Silo, près de Ribeauvillé, en 1268; cette maison ayant ensuite été incendiée par les guerres, ces filles vinrent à Schlestadt, où le nombre commença à s'augmenter et, par le moyen des charités, elles y firent bâtir la maison qui existe actuellement, n'ayant aucun titre ni biens fondés que ceux provenant des donations des religieuses et héritages de leurs parents. Elles sont vingt-cinq religieuses et jouissent de 8,000 livres de revenus. Elles suivent la règle de saint Dominique[2].

DIOCÈSE DE BÂLE[3].

COLMAR. *Maison et collège des jésuites.* Fondé en exécution d'une lettre que M. de Barbézieux écrivit de la part du Roy au Magistrat le 1er juin 1698. Huit à neuf religieux. Revenus : 3,000 livres, y compris une pension de 1,800 livres sur les revenus communs de la ville et 1,000 livres sur ceux du collège d'Ensisheim[4].

Jacobins. Date de fondation : 1278; une douzaine de religieux. Revenu : 4,500 livres de donations et legs pieux[5].

Augustins. Couvent très ancien; subsistait déjà en 1316. Douze religieux. Revenus : 1,000 livres, outre le produit de la quête[6].

Capucins. Maison fondée au moyen d'une somme de 20,000 livres donnée par le Magistrat le 28 septembre 1699 pour commencer la construction de l'église et de la maison sur un terrain abandonné. Vingt religieux et quatre domestiques[7].

manufacture de tabac fut installée au XIXe siècle dans les bâtiments qui furent incendiés lors du siège, en octobre 1870.

1. Saint-Nicolas de Silo, sur le territoire de Ribeauvillé, non loin du château de Bilstein.

2. Dans les bâtiments a été installé l'hôpital civil.

3. Ce titre n'est pas tout à fait exact. La partie méridionale de la Haute-Alsace faisait partie du diocèse de Besançon, ainsi Belfort, Delle, Montreux-Vieux, Montreux-Jeune, etc. On trouve pourtant dans ce chapitre l'indication des Capucins de Belfort. C'est que Peloux se préoccupait avant tout des revenus du clergé et des rôles pour la levée de l'impôt; or, le clergé de toute la Haute-Alsace, y compris celui du diocèse de Besançon, faisait partie du même rôle; ce rôle était dressé jusqu'en 1735 par l'intendant; à partir de 1735 fut réunie pour le dresser une chambre ecclésiastique. Cf. Hoffmann, *l'Alsace au dix-huitième siècle*, t. IV, p. 169.

4. Après l'expulsion des jésuites, un collège royal fut installé dans les bâtiments qui, plus tard, servirent au lycée de Colmar.

5. L'église des Dominicains, restaurée dans un goût assez médiocre, a été rendue au culte en 1898. Les Annales des dominicains de Colmar comptent parmi les sources les plus importantes du moyen âge. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. XVII, p. 183-270.

6. Les bâtiments servent aujourd'hui de prison.

7. Les bâtiments sont situés dans la rue Rapp. Ils ont abrité, à partir de

Religieuses. Unterlinden. L'établissement de ce monastère commença en 1200 par une assemblée de filles de condition, qui se mirent sous l'invocation de saint Jean-Baptiste en l'année 1234. L'abbé de Munster, au Val-Saint-Grégoire, passa un acte, du consentement de son chapitre, par lequel il donna en propriété à cette communauté de filles un moulin nommé *Uf Mühlen*[1] à condition d'une redevance de dix résaux de grains. En 1240, ces filles députèrent deux d'entre elles pour aller à Rome, où elles reçurent l'habit de saint Dominique, et, par un acte de l'évêque de Bâle de l'année 1251, il leur fut permis de se transporter dans la ville de Colmar et d'y faire bâtir un cloître et une église[2]. Quarante-cinq religieuses, quinze domestiques, plus de 15,000 livres de revenus.

Sainte-Catherine. L'origine de ce monastère vient d'un certain nombre de filles dévotes qui s'étaient assemblées à Katzenthal[3] et observaient la règle de saint Augustin, conformément aux institutions du monastère de Saint-Sixte de la ville de Rome, sous la direction des Frères Prêcheurs de la ville de Colmar. Elles s'établirent en 1310 avec la permission de l'empereur Henri VII à Colmar, où elles suivent la règle de saint Dominique[4]. Trente-quatre religieuses, douze domestiques, 8,000 livres de revenus.

Ottmarsheim[5]. Abbaye noble de l'ordre de saint Benoît. Douze chanoinesses, six domestiques. Revenus : plus de 10,000 livres.

Masmünster ou Massevaux. Fondé en 720. L'abbesse et les chanoinesses sont sur le même pied que les dames d'Andlau. Elles sont au nombre de douze, environ autant de domestiques. Revenu : 11 à 12,000 livres[6].

Schönensteinbach[7]. Fondé en 1138 sous la règle de saint Bernard. Soumis ensuite au prévôt de Marbach, et la règle de saint Augustin, puis aux pères prédicateurs de Colmar et à la règle domini-

1853, le collège catholique et servaient en dernier lieu au séminaire d'instituteurs. L'ancien couvent des franciscains avait été sécularisé au moment de la Réforme et l'église sert aujourd'hui au culte protestant.

1. C'est près de ce moulin hors de la ville que s'installèrent d'abord les religieuses.

2. Ce couvent fut, par sa mystique, un des plus célèbres de l'Allemagne au moyen âge. Depuis 1849, la bibliothèque de la ville est installée dans ses bâtiments et le musée de peinture dans l'église.

3. Au canton de Kaysersberg.

4. Les bâtiments devinrent sous la Révolution hôpital militaire; on y a installé récemment des salles de concert et de réunion.

5. Cant. de Habsheim, à l'est de Mulhouse. Sur le chapitre d'Ottmarsheim au XVIIIe siècle, cf. Hoffmann, *op. cit.*, t. IV, p. 40.

6. Cf. F. Gasser, *l'Abbaye de Massevaux, ses droits, ses privilèges*, dans la *Revue d'Alsace*, 1872, p. 426-499.

7. Comm. de Wittenheim, cant. de Mulhouse-Nord. Cf. L. Winterer, *Das Kloster Schönensteinbach*, Rixheim, 1897.

caine. Trente religieuses, à peu près autant de domestiques, près de 15,000 livres de revenus.

ALSPACH[1]. Couvent acheté en 1282 au monastère de Hirsau, diocèse de Spire, au prix de 800 marcs d'argent payés comptant, par quarante filles de l'ordre de sainte Claire, qui prirent l'habit de religion toutes ensemble en un jour. Aujourd'hui, trente religieuses, dix domestiques. Revenus : environ 10,000 livres.

LA PORTE-AUX-ANGES[2]. Couvent de l'ordre de saint Dominique établi à Guebwiller. Vingt-quatre religieuses, douze domestiques. 7,000 livres de revenus.

ENSISHEIM. Couvent du tiers ordre de saint François. Fondé en 1616 par la comtesse d'Helfenstein, d'Innsbruck en Tyrol, résidente pour lors à Ensisheim. Vingt-cinq religieuses, dix domestiques. Revenus : plus de 6,000 livres.

VIEUX-THANN. Autrefois les religieuses suivaient la règle de saint Augustin et avaient une association avec les dames de Masmünster et d'Ottmarsheim. Mais la mauvaise conduite de quelques abbesses détruisit presque entièrement ce monastère, qui fut pour ainsi dire renouvelé par un acte de l'évêque de Bâle en 1534, qui soumit ces religieuses à suivre la règle de saint Dominique[3]. Dix-sept religieuses, huit domestiques. Revenus : guère plus de 4,000 livres.

Maisons d'hommes. MURBACH. Fondé en 726 : ordre de saint Benoît. En 1555, le pape unit cette abbaye à celle de Lure en Franche-Comté. Elle a été autrefois en commende ; mais l'abbé d'aujourd'hui est régulier[4]. Il a la qualité de prince et est en droit d'avoir un député aux diètes de l'Empire. Il est élu du nombre des religieux qui sont tous nobles. Ils sont vingt-cinq religieux, au moins quarante à cinquante domestiques, y compris ceux de l'abbé, et jouissent de plus de 80,000 livres de revenus. Ils font actuellement construire à Murbach un bâtiment superbe qui leur coûte déjà considérablement.

MARBACH[5]. De l'ordre de saint Augustin. Fondé en 1060 par Bur-

1. Situé à l'ouest de Kaysersberg, sur le territoire de cette commune.
2. Engelporte. Die Dominikanerinnen zur Engelporten.
3. Le monastère fut placé sous la surveillance des dominicains de Guebwiller.
4. L'abbaye de Murbach était en commende depuis l'année 1587 et livrée à des princes autrichiens. Sous le gouvernement français, elle fut donnée à l'évêque de Strasbourg François-Égon de Furstemberg, puis à divers seigneurs. En 1720, fut nommé abbé de Murbach Célestin von Beroldingen, originaire de Gündelhart en Thurgovie. Il est considéré comme abbé régulier; mais, en août 1736, il résigna sa charge en faveur d'Armand de Rohan-Soubise-Ventadour, coadjuteur de Strasbourg, le futur cardinal. La commende était ainsi de nouveau introduite, et Leodegar von Rathsamhausen fut nommé administrateur des deux abbayes de Murbach et Lure. Voir l'ouvrage de A. Gatrio, *Die Abtei Murbach im Elsass*, 2 vol. in-8°, Strasbourg, 1895.
5. L'abbaye de Murbach se trouve sur le territoire de Voegtlinshoffen, au canton de Wintzenheim.

kard, gentilhomme demeurant à Gueberschwihr. Dix-sept religieux, vingt domestiques. Environ 16,000 livres de revenus.

MUNSTER. De l'ordre de saint Benoît. Fondé en 660 par Childéric II. Vingt-six religieux, douze domestiques et ont plus de 21 ou 22,000 livres de revenus.

LUCELLE[1]. De l'ordre de saint Bernard. Fondé par les comtes de Ferrette vers 1124. On prétend que saint Bernard a posé lui-même la première pierre pour la construction de l'église. Cinquante religieux, soixante domestiques. 50,000 livres de revenus.

PAIRIS[2]. Cette abbaye est du même ordre et filiale de Lucelle. Elle a été fondée en 1138 par les comtes d'Éguisheim, lesquels, avec d'autres seigneurs et plusieurs particuliers de la province, avaient doté cette abbaye de biens considérables ; mais ils ont en partie été usurpés dans le temps de guerre et détruits par trois différents incendies qui ont obligé à vendre les fonds pour en rétablir [les bâtiments]. Ils sont treize religieux, dix domestiques et ont au moins 15,000 livres de revenus.

LES TROIS-ÉPIS[3]. Le couvent de Notre-Dame, dit des Trois-Épis, de l'ordre de saint Antoine, a été fondé en 1506 comme bénéfice simple par Conrad Stürzel, Sigismond de Lupfen et Guillaume de Ribaupierre[4]; et en 1605 le sieur Du Lys, chanoine de Saint-Dié, dernier prieur, céda ce bénéfice aux pères de l'ordre de saint Antoine. Ils sont six religieux, deux domestiques et n'ont au plus que 1,200 livres de revenus.

ISENHEIM[5]. Quatorze religieux autonistes, dix domestiques. Plus de 8,000 livres de revenus.

GUEBERSCHWIHR[6]. Couvent de Saint-Marc, de l'ordre de saint Benoît. Réuni en 1105 par l'évêque de Strasbourg à l'abbaye de Saint-Georges des Montagnes-Noires[7]. Un religieux avec deux domestiques, 1,200 livres de revenus. La prévôté, étant à la nomination de l'abbé de Saint-Georges, a été confisquée au profit du Roy en 1734.

THIERENBACH[8]. Prieuré de saint Benoît fondé en 1133. Relève de

1. Sur le territoire de Lucelle, au canton de Ferrette, près de la frontière suisse. Cf. A. Quiquerez, *Histoire de l'abbaye de Lucelle*, dans la *Revue d'Alsace*, 1864.

2. Comm. d'Orbey, cant. de La Poutroye, au pied de la montagne du lac Noir.

3. Drei-Aehren, sur le territoire de la commune d'Ammerschwihr, cant. de Kaysersberg.

4. Le premier était reichsvogt de Kaysersberg, le second seigneur du Hohlandsberg, le troisième seigneur de Ribaupierre. La petite ville d'Ammerschwihr appartenait à ces trois seigneuries.

5. Isenheim, au cant. de Soulz.

6. Au cant. de Rouffach.

7. Saint-Georges, dans la Forêt-Noire.

8. Comm. de Jungholz, cant. de Soulz. La chapelle de Thierenbach est un but de pèlerinage.

Cluny. Six religieux, trois domestiques. N'ont que 700 à 800 livres de revenus.

GUEBWILLER. *Jacobins*. Couvent de saint Dominique établi en 1294. Le bâtiment n'a été achevé qu'en 1490. Dix-huit religieux, neuf domestiques. 1,500 livres de revenu.

ŒLENBERG[1]. *Jésuites*. Autrefois couvent de chanoines réguliers, fondé par Léon IX en 1052. Donné pour fondation aux pères jésuites de Fribourg-en-Brisgau par lettres patentes de 1623. Huit religieux, avec quinze domestiques, environ 20,000 livres de revenus. Ce qui en reste à la fin de l'année, toutes charges acquittées, est remis au collège de Fribourg. Comme la plupart des revenus sont en grains, qui sont toujours plus chers de l'autre côté du Rhin qu'en Alsace, on accorde chaque année des passeports pour au moins 200 sacs.

SAINT-MORAND[2]. Ce prieuré a pareillement été réuni à la fondation du collège de Fribourg par l'archiduc Léopold, suivant un bref d'Urbain VIII de 1626. Il est actuellement possédé par des jésuites de la province de Bavière, qui y ont été établis en exécution d'un arrêt du Conseil du 9 octobre 1716. Quatre religieux, dix domestiques. Plus de 17,000 livres de revenus, dont l'excédent, après leur dépense et charges ordinaires payées, est pareillement remis au collège de Fribourg.

Ce qui vient d'être dit pour ces deux dernières maisons n'a lieu qu'en temps de paix. Ces revenus ont été confisqués au profit du Roy à cause de la guerre de 1734; mais S. M. en a fait don à M. le cardinal de Rohan pour l'indemniser en partie de la confiscation faite de la part de l'Empereur sur les biens de l'évêché de Strasbourg situés à la droite du Rhin dans le Brisgau.

ROUFFACH. *Jésuites*. Le couvent et collège de Rouffach, tenu par des jésuites allemands, a été fondé en 1616 par l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, qui donna à cet effet le prieuré de Saint-Valentin, de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Cluny. Quatre à cinq religieux, autant de domestiques. 5,000 livres de revenus[3].

Capucins. Couvent établi à ENSISHEIM[4] en 1601 et bâti par les dons des comtes Fugger, seigneurs de Bollwiller. Treize religieux.

Un autre à WEINBACH[5], bâti en 1612; mais, ayant été incendié en

1. Comm. de Reiningen, cant. de Mulhouse-Nord. Les bâtiments furent acquis en 1825 par les trappistes qui les occupent encore.

2. Comm. d'Altkirch. Après l'expulsion des jésuites, le prieuré revint à l'ordre de Cluny. Les bâtiments appartiennent aujourd'hui à la ville d'Altkirch qui y a établi l'hôpital civil et un orphelinat.

3. Le collège dépendit de celui de Schlestadt. On consultera J. Gény, *Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Rufach*, 2 vol.

4. Ce fut le premier couvent des capucins en Alsace.

5. Comm. de Kientzheim, cant. de Kaysersberg.

1674, il fut rétabli par ordre du Roy, qui fit payer 100 ducats pour cet effet. Treize à quatorze religieux.

Couvent du même ordre à SOULZ établi en 1650, où ils sont huit religieux[1].

Un autre à THANN, établi en 1620. Environ dix religieux.

Un à LANDSER, fondé en 1655 par le bailli dudit bailliage nommé Hug, en vertu d'une permission du Roy. Réduit en hospice en 1711 par un règlement des principaux Capucins de la province helvétique. Dix religieux.

Et un autre à BELFORT, établi le 15 juin 1619, où ils sont douze capucins.

GIROMAGNY. *Picpus*. Ce couvent a été établi en 1663 par le duc de Mazarin, qui fit venir de la maison principale des Picpus de Paris quelques pères, auxquels on donna l'administration de la cure paroissiale qu'ils ont encore. Quatre religieux et 1,600 livres de revenus.

Récollets. Couvent établi à KAYSERSBERG en 1481 en vertu d'une bulle du pape Sixte IV[2]. Dix religieux, qui ne subsistent qu'au moyen d'aumônes et de la quête. Le couvent de ROUFFACH est un des premiers de l'ordre de saint François qui ait été établi, sans aucun titre. Vingt religieux qui vivent comme il a été dit ci-dessus. Le couvent de FERRETTE pareillement établi sans aucun titre en 1643. Quinze religieux.

ÉVÊCHÉ DE SPIRE[3].

Ville de WISSEMBOURG. *Augustins*. Ce couvent a été établi en 1684 par lettres patentes du Roy dans une maison qui avait été anciennement possédée par des religieux du même ordre et qui l'avaient abandonnée en 1526, faute d'avoir de quoi y subsister. Neuf religieux. Environ 1,500 livres de revenus.

Capucins. Ils y ont été établis en la même année par ordre du Roy dans une maison autrefois occupée par des Cordeliers, qui l'abandonnèrent dans le temps du luthéranisme. Ils sont six à sept religieux et desservent six cures, tant à Wissembourg que dans le voisinage, et la commanderie de l'ordre teutonique, dont ils tirent annuellement près de 2,000 livres[4].

LANDAU. *Augustins*. Ce couvent a été établi en l'année 1300. Les titres de la fondation ont été perdus dans le temps du luthéranisme. Ils sont dix-huit religieux et ont environ 2,000 livres de revenus, y

1. Le couvent est devenu aujourd'hui hôpital civil.

2. A l'origine, le couvent se trouvait dans la forêt, derrière Alspach.

3. L'évêché de Strasbourg s'arrêtait à la Sauer et au Selzbach ; au nord s'étendait le pays de Wissembourg qui, tout en faisant partie de l'évêché de Spire, fut considéré de bonne heure comme appartenant à l'Alsace.

4. Il y avait encore à Wissembourg un couvent de franciscains qui disparut lors de la Réforme et dont les bâtiments abritèrent l'hôpital.

compris 800 que le Roy leur paie pour faire les fonctions d'aumônier à l'hôpital royal et au fort de ladite ville.

CLINGENMUNSTER[1] et HERDT[2]. Ce sont deux abbayes sans communauté, la première de Bénédictins et la deuxième d'Augustins, situées à deux lieues en deçà de Landau. Les abbés sont pourvus de bulles de Rome.

OBSERVATIONS.

Il est à remarquer que toutes les abbayes et commanderies, tant de religieux et religieuses que de chanoinesses nobles, ne peuvent procéder à l'élection des abbés qu'après en avoir obtenu la permission du Roy, qui nomme des commissaires pour y assister de sa part, et S. M. accorde ensuite ses lettres ou un brevet de confirmation, si le sujet est jugé digne et capable. Il en faut seulement excepter les frères servants de la commanderie de Saint-Jean à Strasbourg, où les deux dernières fois S. M. n'a pas jugé à propos d'envoyer ses commissaires.

État général des abbayes, couvents et maisons religieuses d'hommes et de femmes de tous différents ordres qui sont en Alsace contenant le nombre des religieux ou religieuses et leurs revenus selon la commune opinion.

NOMS DES ORDRES.	QUALITÉS DES RELIGIEUX.	NOMBRE DES RELIGIEUX.	REVENUS QU'ILS ONT.
Saint Ignace	Jésuites	144	95,000
Saint Benoît	Bénédictins	128	164,000
Saint Augustin	Chanoines réguliers	7	3,000
	Augustins	63	20,900
Saint Bernard	Bernardins	75	85,000
Saint Bruno	Chartreux	20	15,000
Saint Esprit	Commanderie	8	5,000
	Prémontrés	17	4,500
Saint Dominique	Jacobins	57	10,500
Saint Antoine	Antonistes	26	12,200
Saint François	Cordeliers	12	900
	Capucins	149	2,000
	Récollets	84	2,400
	Picpus	4	1,600
	Total	794	424,000
	Abbayes et couvents de religieuses de tous ordres	496	180,000
	Total général . . .	1,290	604,000

Il y a en Alsace 511 curés catholiques qui peuvent avoir au plus 400,000 livres de revenus soit en compétences, appointements fixes ou

1. Clingenmunster, aujourd'hui dans le Palatinat.
2. Palatinat, entre Rheinzabern et Germersheim.

dîmes[1], non compris à la vérité le casuel. Plusieurs des cures mêmes sont desservies par partie des moines et religieux, compris dans l'état de l'autre part, et, si quelques-unes desdites cures sont d'un gros produit, il s'en trouve plusieurs qui ne rapportent pas 500 livres au curé.

Les chapitres et collégiales, y compris celui de la cathédrale de Strasbourg, qui, avec le grand chœur et la fabrique, jouit de 300,000 livres de revenus, ont environ 600,000 livres. L'évêché de ladite ville vaut au moins 300,000 livres. Ainsi l'état ecclésiastique possède en cette province plus de 1,900,000 livres de revenus[2], en ce non compris ceux dont jouissent les chapitres et ministres luthériens, qui se montent encore à des sommes considérables.

Ceux qui sont nommés aux cures catholiques en Alsace, de même que les ministres luthériens, doivent, suivant la lettre de M. Le Blanc ci-dessus référée, être nés sujets du Roy, ainsi que les supérieurs et supérieures des maisons religieuses. Les jésuites seuls peuvent employer des religieux étrangers, mais les supérieurs doivent répondre de leur conduite.

C'est M. l'intendant qui nomme seul aux cures royales[3] de la province, lorsqu'elles viennent à vaquer, de même qu'aux places de ministres dans les terres dépendant des comtés d'Horbourg et seigneurie de Riquewihr, de la succession du feu prince de Montbéliard, actuellement en séquestre, et dont le régime et administration lui sont attribués par arrêt du Conseil d'État[4].

Religieux étrangers. Comme le nombre des religieux étrangers s'était considérablement accru dans la province et qu'il en résultait des abus, surtout chez les jésuites et les capucins, M. d'Armenonville[5] écrivit, par ordre de M. le duc d'Orléans, régent, à M. le comte Du Bourg, lors commandant en Alsace, qu'ayant paru très important de remédier aux abus qui s'étaient glissés dans plusieurs maisons religieuses, et notamment chez les jésuites et les capucins, d'introduire chez eux un grand nombre de religieux étrangers et même de retirer les naturels du pays pour les transporter dans des couvents étrangers, S. A. R. avait résolu de ne plus accorder à l'avenir de permission aux supérieurs étrangers de venir faire leurs visites dans les maisons de leurs ordres en Alsace qu'en grande connaissance de cause et dans les cas où il serait inévitable et sans aucun inconvénient de l'accorder. Cette lettre porte en outre que l'intention de S. A. R. était qu'il ne s'introduisît à l'avenir aucun religieux ni religieuse étrangers dans les maisons d'Alsace pour y établir résidence, encore moins pour y

1. Ce qui fait une moyenne de 785 livres.

2. Évêché, 300,000 livres. Chapitres et collégiales, 600,000. Curés, 400,000. Réguliers, 604,000. Total, 1,904,000 livres.

3. Il s'agit des cures créées par ordre du roi dans les villages protestants.

4. Cf. *supra*, p. 69.

5. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, seigneur d'Armenonville, garde des sceaux de 1720 à 1727.

occuper les places de supérieur ou supérieure, et qu'il n'y fût reçu à profession aucun sujet étranger sans la permission du Roy.

M. d'Armenonville envoya copie de cette lettre à M. d'Angervilliers, lors intendant en Alsace, en lui marquant que l'intention du Roy était qu'il tint la main à son exécution en ce qui le concernait.

Il y a eu plusieurs représentations de part et d'autre à ce sujet, qui, pendant plus d'une année, ont occasionné des mémoires et des lettres, tant de la part de la Cour que de M. le comte Du Bourg et de M. d'Angervilliers. Cependant, on s'en est tenu à empêcher seulement que les premiers emplois ou charges dans les communautés religieuses ne tombassent à des religieux étrangers, mais à tolérer que les étrangers y soient reçus.

Par la lettre de M. Le Blanc du 1er mars 1727, il est porté qu'il ne sera reçu dans les maisons religieuses en cette province aucun novice qui ne soit né sujet du Roy, mais que S. M. trouvera bon néanmoins que les sujets de l'évêché de Bâle, de celui de Spire et de la partie de celui de Strasbourg qui est à droite du Rhin[1] y soient admis sur les brevets qui seront expédiés sur le compte qui lui en sera rendu.

Il y a déjà eu plusieurs cas où le Roy a accordé lesdits brevets et notamment en faveur de Guillaume Foltzer, fils du jardinier de M. l'évêque de Bâle à Porrentruy, auquel on a accordé un brevet de permission pour entrer dans le couvent des Franciscains de Luppach[2] le 24 septembre 1731 ; il est vrai que le père était natif de Ribeauvillé et y avait encore du bien.

Conformément à cette même lettre, les visiteurs étrangers[3] sont seulement obligés d'avertir à l'avance le commandant et l'intendant de la province en temps de paix quand ils veulent aller visiter les maisons de leurs ordres en Alsace, et la réponse qu'on fait ordinairement à leurs lettres est que rien ne s'oppose à ce qu'ils fassent leurs visites en la manière ordinaire.

Lorsque les évêques suffragants ou grands vicaires font leurs visites dans les églises mi-parties, on doit s'abstenir ces jours-là d'y faire aucun exercice de la religion luthérienne.

Relaps et apostats. Les anciens ou nouveaux catholiques qui abandonnent leur religion pour professer celle de Luther ou de Calvin ne peuvent être admis à rentrer dans le royaume en faisant une seconde

1. Les trois bailliages d'Ettenheim, d'Ortenberg et d'Ullemburg.

2. Sur le territoire de la commune de Bouxwiller, cant. de Ferrette. C'est dans ce couvent que se réfugia le poète Delille de 1795 à 1796 et qu'il écrivit *l'Homme des champs*. Il est à noter que Peloux n'a pas mentionné ce couvent plus haut.

3. Ainsi le provincial des jésuites du Haut-Rhin et les autres supérieurs réguliers sujets de l'Empire. Les abbayes alsaciennes d'Ebersheim, de Marmoutier et d'Altdorf sur la rive gauche du Rhin, celles de Schwarzach, Gengenbach, Schuttern et Ettenheimmunster sur la rive droite, faisant partie du domaine temporel de l'évêché de Strasbourg, avaient formé une congrégation, et deux abbés visitaient chaque année les maisons de l'une et l'autre rive.

fois une abjuration et, conformément à la déclaration du 17 juin 1683[1], ils doivent être bannis hors du royaume à perpétuité et leurs biens confisqués. Les ministres même qui sont convaincus d'avoir favorisé leur changement doivent être punis suivant la rigueur de cette déclaration. Il est très expressément défendu aux luthériens de travailler ni faire aucun commerce publiquement les jours de dimanches ou fêtes observées par les catholiques.

Collèges. Outre le collège de Strasbourg, tenu par des jésuites, dont il a été parlé ci-dessus, il y en a encore neuf autres dans la province, savoir : un à Ensisheim, tenu par des jésuites français[2], de même que celui de Colmar ; un à Thann, par des cordeliers[3] ; un à Rouffach, par des jésuites allemands ; un à Guebwiller, par des dominicains allemands, qui enseignent la philosophie ; un dans chacune des villes de Schlestadt, Molsheim et Haguenau, tenu par des jésuites allemands, et un à Saverne, par des récollets allemands.

Cette multitude de collèges fournit matière à plusieurs réflexions intéressantes et pour le bien public et pour celui de l'État.

L'étendue dans laquelle sont renfermés ces dix collèges, de vingt-six lieues de long sur très peu de largeur, fait qu'ils ne peuvent avoir qu'un très petit nombre d'étudiants, incapables par conséquent d'entretenir des études un peu fortes et de maintenir l'exactitude, la rigueur et une certaine émulation toujours jugée nécessaire pour la bonne éducation.

De tous ces collèges, il n'y en a que trois où l'on enseigne à parler le français[4]. Cependant, il est de conséquence que cette langue devienne commune en Alsace, n'y ayant point de lien plus propre à unir les peuples ensemble et leur inspirer l'affection à la domination française. D'ailleurs, il est d'une dangereuse conséquence que des Allemands donnent à la jeunesse des principes, puisqu'ils ne peuvent guère être détachés de la prévention et de la passion que l'on a toujours remarquées dans cette nation contre la France. Cette raison n'a pas peu contribué à faire défenses d'y recevoir des religieux étrangers, comme on l'a dit ci-dessus.

1. *Ordonnances d'Alsace*, t. I, p. 126.

2. Peloux n'a pas parlé explicitement de cet établissement qui fut créé en 1614 par l'archiduc Maximilien et qui reçut en dotation l'abbaye de Valdieu (Gottesthal) et les prieurés de Walbach près Landser et Froidefontaine près de Delle. Les bâtiments du collège sont affectés à la maison centrale de détention.

3. Peloux n'a pas parlé plus haut de cet établissement, Barfüsserkloster, fondé à la fin du XIIIe siècle et dont les bâtiments sont occupés par l'hôpital civil.

4. Strasbourg, Colmar, Ensisheim.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE GRECQUE.

(1911-1914.)

(4e article[1]*.)*

X. Institutions. — La dernière édition des *Staatsaltertümer*, dans le manuel de Hermann, a été commencée par Thumser; elle devait être continuée, pour les cités autres qu'Athènes et Sparte, par Szanto. Mais, après la mort prématurée du savant Bohémien, c'est son compatriote Swoboda qui s'est acquitté de cette mission. Il se trouvait devant une tâche horriblement ardue : réunir en un volume aisément abordable pour tous les lecteurs ce qu'on peut savoir sur les innombrables constitutions de la Grèce antique, il y avait de quoi faire reculer les plus hardis. Il fallait être épigraphiste et numismate autant qu'historien; à cet égard, Swoboda avait fait ses preuves dans plusieurs articles qui préparaient son ouvrage. Il fallait aussi se restreindre dans le développement des questions qu'on connaissait le mieux et se décider dans celles qu'on examinait pour la première fois; Swoboda a eu cette maîtrise de soi-même et cette audace. Il a réussi brillamment. Ses recherches l'ont mené à des idées personnelles; sa sagacité lui a fait adopter le plus souvent les thèses les plus vraisemblables et les plus cohérentes. A tous ses autres mérites, il joint une remarquable clarté. Dans la première partie, il traite d'abord de la cité en général, puis des différentes formes de gouvernement, aristocratie et oligarchie, aisymnétie et tyrannie, démocratie. Dans la seconde, il décrit le régime des colonies. La troisième est consacrée aux confédérations : c'est la plus originale et la plus importante, comme il convient dans un livre qui devait être composé par Szanto et qui l'est par un autre habitant des pays danubiens. Grâce à Swoboda, on pourra se dispenser, pour tout rensei-

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXX, p. 86-120; t. CXXI, p. 109-154; t. CXXII, p. 80-120.

gnement sur les *civitates minores*, de recourir au Gilbert, à qui trente ans d'âge avaient mis bien des rides[1].

L'attention commence à se porter sur les origines des institutions lacédémoniennes et sur le secours que l'historien peut demander à l'ethnographie pour voir clair dans cette question. M. P. Nilsson a montré que les coutumes des Spartiates n'ont pas cessé après la conquête de ressembler à celles des peuplades primitives. De ce point de vue, il examine les classes où les citoyens sont rangés d'après leur âge, les repas en commun, le mariage, la communauté des biens et la pratique du vol enseignée aux enfants, la nudité dans les exercices de gymnastique, etc.[2]. — Jeanmaire étudie spécialement la cryptie. Avec une dialectique faite d'érudition, où chaque argument est un rapprochement, il montre dans les phases de l'éducation spartiate autant d'initiations, dont la cryptie est la dernière. Le jeune homme, après une période de retraite, accomplit un rite sanglant pour mériter de prendre place parmi les guerriers[3].

Depuis que dominent en Allemagne les idées d'Ed. Meyer, on y remarque une tendance de plus en plus forte à regarder les tribus, les phratries et les génè comme des divisions et des subdivisions créées par les pouvoirs publics dans la cité déjà complètement formée. Bolkestein réagit contre cette théorie et revient à l'idée qui a eu pour principal défenseur en France Fustel de Coulanges. Voici ses conclusions. 1° Les tribus « ioniennes » préexistaient à l'établissement des Grecs en Asie. Or, les Grecs se sont établis en Asie vers la fin de l'époque mycénienne. Donc la formation des tribus date de la période prémycénienne. 2° Si les tribus étaient des circonscriptions administratives de l'Attique créées consciemment par les hommes et, par conséquent, contemporaines du synécisme, il faudrait placer ce synécisme avant la fin de l'époque mycénienne. Or, le synécisme, l'union de l'Attique sous la direction d'Athènes, eut lieu au plus tôt au VIIIe siècle. Donc les tribus « ioniennes » ne sont pas une institution voulue et artificielle, mais une organisation d'une antiquité immémoriale, une formation « naturelle »[4].

L'histoire politique d'Athènes que Gaetano de Sanctis a publiée

1. K. F. Hermann's *Lehrbuch der griechischen Antiquitäten*. Erster Bd. : *Lehrbuch der griechischen Staatsaltertümer*. Dritte Abteilung. 6te Auflage, von Heinrich Swoboda. Tübingen, Mohr (Paul Siebeck), 1913, in-8°, XVI-506 p.

2. M. P. Nilsson, *Die Grundlagen des spartanischen Lebens*, dans *Klio*, t. XII (1912), p. 308-340.

3. H. Jeanmaire, *la Cryptie lacédémonienne*, dans la *Revue des Études grecques*, t. XXVI (1913), p. 121-150.

4. H. Bolkestein, *Zur Entstehung der « ionischen Phylen »*, dans *Klio*, t. XIII (1913), p. 424-450.

jadis sous le titre d'Ἀτθίς a été remaniée dans une seconde édition. Dès son apparition, cet ouvrage avait frappé les connaisseurs par une érudition de bon aloi, par une argumentation souple et fine, par la fermeté logique des généralisations. L'auteur n'a fait que développer encore ses qualités. Sans faire étalage de ses connaissances, il laisse voir qu'il a lu à peu près tout ce qui a paru d'intéressant sur son sujet; il en a nourri ses notes et a été amené à donner son avis sur un certain nombre de points controversés dans des appendices solidement charpentés. Les discussions sont menées avec plus d'aisance et de clarté que jamais. Mais surtout les conclusions synthétiques ont pris le pas sur les recherches minutieuses; elles s'en dégagent, sans jamais être en l'air. Au lieu d'une étude critique sur les traditions des anciennes Atthides, nous avons véritablement une histoire de l'État athénien, tel qu'il s'est formé et transformé au milieu des conflits sociaux causés par les besoins économiques et les passions politiques. L'auteur a vu que, pour suivre l'évolution jusqu'à son terme naturel, il ne devait pas s'arrêter au moment où la réforme de Clisthènes fit triompher pour la première fois la démocratie; il a poussé jusqu'aux temps où le principe de la souveraineté populaire produisait ses dernières conséquences; il a écrit deux chapitres nouveaux, l'un sur Thémistocle et l'impérialisme athénien, l'autre sur Périclès et la victoire définitive des démocrates. Il va sans dire que dans un si gros volume, si plein de choses, les idées personnelles — elles abondent — ne rencontreront pas toutes une adhésion sans réserve. On peut, par exemple, s'inscrire en faux contre les opinions de l'auteur sur les rapports de la phratrie et du génos, sur l'origine des thesmothètes, sur le tirage au sort des magistratures, sur la création des nomothètes par Clisthènes. Mais, en général, on admirera la vigueur de ses jugements et la netteté de ses portraits[1].

De ce bel ouvrage, Adolphe Reinach a fait un compte-rendu qui a pris les proportions d'un fort mémoire. Il présente l'état des questions relatives aux institutions athéniennes et indique les solutions qui lui agréent. Il y a beaucoup à prendre, beaucoup à contester aussi dans cette recension synthétique[2].

Ledl s'est également livré à la critique des sources relatives à l'histoire constitutionnelle d'Athènes en vue d'une étude systéma-

1. Gaetano de Sanctis, Ἀτθίς, *Storia della repubblica ateniese* (*Biblioteca di Scienze moderne*, n° 58, 2da edizione riveduta ed accresciuta. Torino, Bocca, 1912, in-8°, XII-508 p.).

2. Adolphe Reinach, *Atthis, les origines de l'État athénien*. Extrait de la *Revue de synthèse historique*, 1912. Paris, Cerf, 1912, in-8°, 85 p.

tique sur ses institutions. La question qu'il traite le plus longuement est celle de la liste des rois. Elle est d'une importance capitale, en effet, pour qui veut connaître la chronologie de la période la plus reculée et les rapports de la royauté primitive avec les magistratures postérieures. Les généalogies données par Hérodote, qui a probablement pour source Hécatée, et par Hellanicos permettent de distinguer sur le marbre de Paros deux systèmes, dont l'un est celui de l'Atthis traditionnelle et dont l'autre s'est grossi d'additions successives. En élaguant les superfétations, on constate que la liste officielle des éponymes annuels remonte jusqu'à l'an 686/5 et commence par le nom de Léocratès et que, par conséquent, il n'a jamais existé d'archontat décennal. La liste des Médontides, qui va depuis Médon et son fils Acastos jusqu'à Hippoménès, est la seule qui soit authentique; mais elle porte, à la suite des rois absolus, les rois élus à pouvoirs simplement religieux. En examinant de près la prétendue constitution de Dracon, Ledl donne une opinion personnelle sur l'origine de ce document apocryphe. Ce document rappelle certainement, comme on sait, les circonstances politiques et économiques de la fin du ve siècle; mais tout indique que les Quatre-Cents ne le connaissaient pas encore. S'il présente de grandes ressemblances avec le projet de constitution qu'ils patronnèrent en 412/1, les différences sont profondes, et les deux actes ne peuvent provenir d'une source commune. Tandis que le « projet » dénote une tendance violemment oligarchique, la « constitution de Dracon » se rapproche davantage de la tradition démocratique. C'est une fiction historique qui a pour but de recommander aux Athéniens la constitution élaborée par Théramènes en 411/0 et de faire passer l'œuvre de l'oligarchie modérée pour une reproduction de la πάτριος πολιτεία. L'attentat de Cylon, que Sanctis voudrait ramener après Solon, doit garder sa date traditionnelle, et la punition des sacrilèges suivit de près leur faute; car ils sont désignés dans l'acte d'amnistie édicté par Solon. Le Conseil des Quatre-Cents, dont Aristote et Plutarque attribuent la création à Solon, a fonctionné, en effet, au vi^e siècle; c'est lui, et non pas le Conseil des Cinq-Cents, créé aussitôt après par Clisthènes, qui a dirigé la défense de l'Attique contre le roi de Sparte Cléomènes. Il n'y a pas non plus d'objection sérieuse à faire valoir contre les historiens anciens qui regardaient Solon comme le fondateur du Conseil aréopagitique. Mais, au fond, Solon s'est borné à démembrer la boulè primitive, qui cumulait à Athènes, comme dans la cité homérique, les pouvoirs politiques et judiciaires. Pour la nomination des magistrats, Ledl distingue plusieurs périodes. Sous le régime aristocratique, les choix des nobles étaient ratifiés par l'assemblée du peuple,

qui n'intervenait réellement qu'en cas de désaccord. Après Solon, les archontes étaient élus, les bouleutes tirés au sort. La réforme de 487/6 fit prévaloir le système de la κλήρωσις ἐκ προκρίτων, qui consistait en un tirage au sort parmi des candidats désignés par les dèmes ou les tribus. Au temps d'Aristote, ce système ne servait plus qu'à la nomination des bouleutes, et les magistrats étaient soumis au tirage au sort pur et simple. — La science de Ledl est parfois en défaut. Il ne tire point parti, par exemple, de la *kyrbis* de Chios, qui nous apprend l'existence de deux boulai dans les villes d'Ionie vers l'époque de Solon. Ses raisonnements laissent parfois à désirer. Ainsi, on ne le suivra pas dans toutes ses déductions sur la question du tirage au sort. Mais il connaît bien les questions qu'il traite, et son argumentation est aussi juste que son exposition paraît claire[1].

L'organisation du secrétariat dans les institutions athéniennes est une question d'une importance capitale pour l'épigraphie, la chronologie et l'histoire intérieure; car les secrétaires remettaient aux lapicides les documents à graver sur les stèles, leur nom datait les actes publics, leur compétence maintenait l'unité et la continuité de la vie administrative au milieu des vicissitudes politiques. Après les intéressantes recherches de Penndorf, de Wilhelm et de Ferguson, il y avait lieu à un travail d'ensemble sur ce sujet. Deux auteurs s'en sont chargés simultanément : Schultess, dans l'article *Grammateis* de la *Realencyclopädie*, et Maurice Brillant, dans un fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*. Les conclusions de Brillant ne concordent pas toujours avec celles de Schultess; elles ont déjà soulevé et soulèveront encore des controverses. Ce n'est pas étonnant; car les difficultés à vaincre sont redoutables : contradictions entre Aristote et les textes épigraphiques, terminologie ambiguë qui désigne la même institution par des noms différents et couvre des choses diverses de noms presque identiques. Cependant, les résultats où est arrivé Brillant méritent de retenir l'attention. Il fait entre les γραμματεῖς une distinction essentielle : les uns sont des secrétaires investis d'une haute magistrature; les autres, des scribes salariés qui n'ont même pas besoin d'être des hommes libres. En tête de la première catégorie, se place le secrétaire d'État, directeur des archives. A l'origine, il est élu pour une prytanie, sous le nom de γραμματεὺς τῆς βουλῆς. Entre 368/7 et 363/2, il est tiré au sort pour l'année entière, et, par la malice du hasard qui préside aux découvertes épigraphiques, c'est à l'époque

1. Artur Ledl, *Studien zur älteren athenischen Verfassungsgeschichte*. Heidelberg, Winter, 1914, petit in-8°, VII-422 p.

où la charge cesse d'être exercée κατὰ πρυτανείαν qu'apparaît la désignation, qui survit à la période précédente, de γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν. En 352/1 commence à jouer la « loi de Ferguson » ; d'année en année, on suit l'ordre officiel des tribus pour la nomination du secrétaire. Un moment, après la révolution oligarchique de 322, le γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν est subordonné à un ἀναγραφεύς pris dans les familles riches. Rétabli dans sa dignité par la démocratie, il prend successivement les noms de γραμματεὺς τῆς βουλῆς, γραμματεὺς τοῦ δήμου (de la fin du IVe siècle au milieu du IIIe) et ὁ περὶ τὸ βῆμα (après l'ère chrétienne). Le secrétaire d'État a pour subordonné un fonctionnaire tiré au sort qu'Aristote appelle ὁ ἐπὶ τοὺς νόμους et qui a pour titre officiel γραμματεὺς ἐπὶ τὰ ψηφίσματα. Bien loin derrière ces deux personnages se tiennent les employés de la seconde catégorie, entre autres le γραμματεὺς τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου ; on se souvient des traits décochés par Démosthènes à Eschine pour avoir exercé ce métier. En somme, si certaines affirmations de Brillant laissent subsister un sentiment de doute et de gêne, il faudra de fortes raisons pour les contredire ; car elles sont toutes fondées sur une étude extrêmement minutieuse des textes[1].

Les révolutions athéniennes dans le dernier quart du IVe siècle et particulièrement l'institution des nomophylaques, qui en est sortie, ont attiré l'attention de Ferguson et de G. de Sanctis. L'un attribue la première conception de cette magistrature à Démétrios de Phalère et la date de 318[2]. L'autre établit que les nomophylaques furent créés entre 329/8, la date la plus vraisemblable qu'on puisse assigner à la Πολιτεία d'Aristote, qui ne les connaît pas encore, et l'année où furent prononcés les discours de Dinarque *contre Himéraios* et *contre Pythéas*, les plus anciens documents qui les mentionnent. Seulement, la date communément admise pour ces discours, 324/3, place l'origine des nomophylaques à une époque tranquille où ils n'ont que faire. De Sanctis ramène les discours et l'institution dont ils attestent l'existence à l'an 322/1. La réaction qui suivit la guerre Lamiaque cadre bien, en effet, avec une charge destinée à rendre inutile la démocratique *graphè paranomôn*[3].

Sur les vases, textes en mains, A. Plassart suit l'histoire des

1. Maurice Brillant, *les Secrétaires athéniens* (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, section des sciences historiques et philologiques, fasc. 191). Paris, Champion, 1911, in-8°, XXI-148 p.

2. William Scott Ferguson, *The laws of Demetrius of Phalerum and their guardians*, dans *Klio*, t. XI (1911), p. 265-276.

3. Gaetano de Sanctis, *I nomophylakes d'Atene*, dans les *Entophia* in memoria di Emilio Pozzi, p. 1-14.

archers athéniens, et il fournit un modèle d'après lequel on pourrait étudier plusieurs questions d'organisation militaire. Athènes n'a pas eu seulement ces archers scythes de condition servile qui sont bien connus pour avoir formé un corps de police depuis l'an 476 jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. Après la bataille de Marathon, elle voulut avoir aussi dans son armée des troupes d'archers régulièrement organisées. Longtemps auparavant les hoplites et les cavaliers se faisaient déjà accompagner d'*hyperetai*, valets armés de l'arc, mais à peu près dénués de valeur tactique. Ils formèrent des bataillons d'archers à pied, les *toxotes*. Ce n'étaient pas des esclaves, mais des thètes. Leur nombre fut porté à 1200 entre 445 et 438. A ce moment, la réorganisation de la cavalerie eut pour conséquence la création d'archers montés, citoyens et métèques, les *hippotoxotes*. Après l'expédition de Sicile, le manque d'hommes amena le remplacement des citoyens par des mercenaires dans les bataillons d'archers à pied; au commencement du IVe siècle, les archers à cheval eurent pour successeurs les *prodromoi*. Si les conclusions de Plassart semblent se justifier dans l'ensemble, la dernière au moins n'est juste que si on la rejette assez avant dans le IVe siècle; car le discours de Lysias *contre Théozotidès*, dont un fragment a été découvert dans les *Papyrus d'Hibeh* (t. I, p. 49 et suiv.), mentionne un décret relatif à une guerre postérieure à 403 et portant la solde des hippotoxotes de 2 à 8 oboles[1].

Puisque nous parlons des archers, nous tenons à mentionner ici, sans pouvoir l'analyser à cause de son caractère purement archéologique et technique, un bon mémoire de Bulanda sur l'arc et la flèche chez les peuples orientaux et chez les Grecs[2].

Si nous sortons d'Athènes, nous ne trouvons presque aucun travail à signaler sur les institutions dans le reste de la Grèce avant d'arriver à l'Égypte ptolémaïque. Pourtant on ne saurait trop multiplier les monographies locales comme celles qu'ont écrites, il y a déjà quelque temps, Pridik sur Kéos, Geyer sur l'Eubée et Graindor sur Skyros. Dans cette catégorie se range un seul opuscule nouveau, celui de Th. Sauciuc sur Andros. Nous en avons déjà signalé la partie géographique et l'appendice épigraphique (voir t. CXX, p. 88; t. CXXI, p. 120). Il contient encore un récit histo-

1. A. Plassart, *les Archers d'Athènes*, dans la *Revue des Études grecques*, t. XXVI (1913), p. 151-213, avec 10 fig. dans le texte.

2. Edmund Bulanda, *Bogen und Pfeil bei den Völkern des Altertums* (*Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminars der Universität Wien*, hrsg. von E. Bormann und E. Reisch, Neue Folge, II. Heft). Wien-Leipzig, Hölder, 1913, gr. in-8°, v-136 p., avec 85 fig. dans le texte.

rique (p. 49-96) et un aperçu des antiquités politiques et religieuses (p. 97-126). — Mentionnons aussi, comme ayant rapport avec les antiquités militaires, le travail de Fr. Krischen. Chargé par la commission allemande des fouilles de Milet d'étudier, avec M. K. Lyncker, les ruines d'Hèracleia du Latmos, Krischen a laissé son compagnon relever le plan de la ville et de l'enceinte et a consacré deux ans à examiner les fortifications. De ces observations locales, il a passé à une comparaison générale avec les remparts et les tours des villes grecques. Son essai est ainsi un essai fort instructif sur l'art de la fortification dans l'antiquité[1]. — Et c'est tout, nous n'avons plus qu'à passer en Égypte.

Les institutions municipales de l'Égypte ptolémaïque ont fait l'objet d'une étude approfondie : le labeur consciencieux de P. Jouguet a produit une œuvre magistrale[2]. Nous ne céderons pas au plaisir d'en parler longuement, comme elle le mérite, parce qu'elle a déjà été présentée aux lecteurs de la *Revue historique* (voir t. CXIII, p. 337-338). Nous voulons cependant constater qu'elle conserve toute sa valeur après la publication des *Dikaiomata*, qui ont tellement enrichi la documentation sur Alexandrie (voir t. CXXI, p. 133). C'est le plus bel hommage qu'on puisse rendre à la méthode prudente de Jouguet et à son horreur des hypothèses, ce doit être pour lui la plus douce récompense de sa probité scientifique, que l'apparition de textes nouveaux complète les résultats qu'il a obtenus sans en infirmer aucun. — La même observation s'applique aux conjectures qu'on a pu former sur telle ou telle question traitée par lui. Par exemple, Jouguet s'est trouvé plusieurs fois en présence d'une classe que les papyrus et les inscriptions appellent « les 6,475 ». Il ne s'est pas demandé d'où venait ce nombre extraordinaire, parce que ses sources ne lui donnaient là-dessus aucun renseignement manifeste. J'ai essayé dans un article postérieur de montrer ce que sont ces 6,475. Un texte de Hibeh (n° 28) nous apprend que la cité se composait de 720 phratries réparties en cinq tribus. A raison de dix membres par phratrie, le nombre des citoyens était de 7,200. Si l'on déduit les 725 chefs de phratrie et de tribu, il reste 6,475 simples citoyens. Il faut donc se figurer une constitution qui donne le premier rang aux 6,475 citoyens de plein droit et à leurs chefs, et qui laisse un droit de cité inférieur aux

1. Fr. Krischen, *Die Befestigungen von Herakleia am Latmos*. Berlin, Sittenfeld, 1912, in-8°, 74 p., avec 12 pl.

2. Pierre Jouguet, *la Vie municipale dans l'Égypte romaine*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Fontemoing, 1911, in-8°, XLII-494 p.

« Alexandrins non encore inscrits dans un dème[1] ». Les 6,475 ont également attiré l'attention de Gerhard PLAUMANN[2]. Ne faut-il pas qu'on essaie quelquefois de discerner dans les documents ce qu'ils ne disent pas explicitement? Mais de ces recherches non plus l'ouvrage de Jouguet n'a rien à craindre.

L'administration des Lagides a donné lieu à des travaux de valeur fort inégale. De Victor MARTIN on a un bon mémoire sur les épistratèges, pour lequel nous renvoyons au compte-rendu paru t. CXIII, p. 108[3]. — Même après les travaux de Bouché-Leclercq et de Beloch, il était utile d'étudier de près les fonctionnaires et officiers envoyés par les Lagides dans les provinces extérieures. D. COHEN aura donc eu le mérite d'aborder un sujet intéressant, de poser les nombreux problèmes soulevés par les inscriptions. Il examine successivement les stratèges ou gouverneurs (dont vingt-trois connus en Crète), les chefs militaires (hègémones, phrourarchoi, etc.), les agents du fisc, les prêtres des Lagides et quelques magistrats aux attributions spéciales. Malheureusement, on relève dans ce mémoire des interprétations erronées, des conclusions téméraires, et l'on est amené à se demander si plusieurs des questions qui paraissent éclaircies au premier abord ne restent pas à élucider[4].

A. STEINER est un débutant qui doit encore apprendre à travailler. Le sujet de sa dissertation est toutefois bien choisi. Il cherche dans l'administration ptolémaïque les origines de la fiscalité romaine, en montrant dans la séparation du βασιλικόν et de l'ἴδιος λόγος le principe qui a fait créer par les empereurs le *fiscus* à côté de l'*ærarium*[5].

BIEDERMANN a fait un travail consciencieux sur la fonction de scribe ou greffier royal (βασιλικὸς γραμματεύς). En groupant les titulaires connus, il montre qu'il en existait plusieurs par nome à l'époque ptolémaïque. Ils n'étaient pas établis chacun dans sa circonscription, mais formaient un collège. On les voit employés dans

1. Gustave Glotz, « *Les 6475* » *dans les cités grecques d'Égypte*, dans la *Revue archéologique*, 1911, t. II, p. 256-263.

2. Gerhard Plaumann, *Die* ἐν Ἀρσινοίτῃ ἄνδρες Ἕλληνες *6475*, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, t. VI (1913), p. 176-183.

3. Victor Martin, *les Épistratèges, contribution à l'étude des institutions de l'Égypte gréco-romaine*. Thèse présentée à la Faculté des lettres et des sciences sociales de Genève. Genève, Georg, 1911, in-8°, XII-201 p.

4. D. Cohen, *De magistratibus aegyptiis externas Lagidarum regni provincias administrantibus*. Haag, Levisson, 1912, in-8°, XII-114 p.

5. Alfons Steiner, *Der Fiskus der Ptolemäer*. I : *Seine Spezialbeamten und sein öffentlich-rechtlicher Charakter*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, IV-66 p.

les bureaux de l'administration financière, du cadastre, des monopoles, des fermes, des travaux publics, du transport des grains, des corvées. Ils n'avaient pas à prendre de décisions dans les affaires dont ils s'occupaient. C'est ainsi que, dans l'adjudication des biens confisqués, ils étaient chargés des écritures; la direction des enchères leur échappait. Ils tenaient donc une place modeste dans la hiérarchie. Jusqu'en 50 av. J.-C., ils étaient subordonnés à l'oiconomos; ils le furent ensuite au stratège[1].

Le bel ouvrage que Jean Lesquier a publié sous ce titre : *les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, a pour source presque unique les papyrus grecs. Aussi toutes les parties du sujet n'ont-elles pas pu être traitées avec une égale ampleur. L'armée des Lagides comprenait, outre la garde royale, une milice indigène, des groupes mercenaires et des corps que l'auteur définit d'un terme ambigu les « réguliers » et qui sont les clérouques; mais les lacunes de la documentation ne permettent d'étudier en détail que l'histoire des clérouques au IIIe et au IIe siècles. Du moins Lesquier manie-t-il ses textes avec une science et une sûreté telles qu'il en dégage une quantité incroyable de faits ou d'arguments nouveaux. Les clérouques ne forment proprement ni une armée active ni une armée territoriale, mais une armée active en disponibilité. Créée sur le modèle macédonien et à l'exclusion des indigènes, cette troupe paraît avoir été la force principale des premiers Ptolémées. Mais lors des guerres de Syrie, sous Philopator, les ministres Agathoclès et Sôsibios durent faire appel à la masse des indigènes, et c'est avec leur concours que fut remportée en 218 la victoire de Raphia. A partir de ce moment, les héritiers de la caste militaire qui avaient servi les anciens pharaons, les Égyptiens pur sang qui depuis l'arrivée des Grecs étaient relégués dans la police et la marine, fournirent un nombre de soldats toujours croissant, qui furent armés à la macédonienne et organisés en phalanges. Le nationalisme releva la tête et, enhardi, fomenta des émeutes. Tandis que les indigènes reprenaient goût à la carrière des armes, les clérouques tendaient à perdre leur caractère militaire et à constituer tout simplement une classe sociale. A l'origine, chacun d'eux avait reçu un lot de terre, un « clèros », dont il avait la jouissance à condition de rester sa vie durant au service du roi et sur laquelle le roi conservait un droit éminent. Ses fils héritaient de son ethnique; ils étaient Macédoniens, Perses ou Crétois comme lui; ils recevaient une éducation militaire

1. Erhard Biedermann, *Studien zur ägyptischen Verwaltungsgeschichte in ptolemäisch-römischer Zeit. Der* βασιλικὸς γραμματεύς. Berlin, Weidmann, 1913, in-8°, XI-123 p.

à titre d' « épigones » (τῆς ἐπιγονῆς). Le père mort, l'un d'eux était choisi par l'État pour lui succéder dans ses obligations et dans sa tenure. Longtemps la fin du service entraîne la reprise du bénéfice par la couronne. Vers 238-217 commence une deuxième période : l'État séquestre les biens du clérouque décédé jusqu'à ce que le fils du clérouque se fasse inscrire dans le délai prescrit, c'est-à-dire que le bénéfice est devenu héréditaire en ligne directe. Enfin, au Ier siècle av. J.-C., le droit de succession s'étend à tous les consanguins. Ainsi, peu à peu, de tenure qu'il était, le clèros devient propriété. Voilà quelques-uns des résultats auxquels est arrivé Lesquier. Ils suffisent à montrer l'intérêt de son livre; mais, presque à chaque page, on relèverait un détail nouveau, une observation personnelle. Que toutes les conclusions ne soient pas incontestables, que plusieurs soulèvent de nouveaux problèmes, il n'en pouvait être autrement. Mais nous avons là une œuvre de science profonde et prudente, qui fait grand honneur à l'auteur et qui remplacera pour un long temps tous les travaux sur le même sujet[1].

XI. Droit. — Par une ironie du sort, peu avant la grande guerre qui ensanglante le monde, deux hommes de bonne volonté se sont attachés à étudier l'arbitrage international dans la Grèce antique. C'est un sujet qu'avaient déjà traité jadis Sonne et Victor Bérard, mais dont les découvertes épigraphiques avaient, sinon renouvelé l'aspect général, du moins fortement grossi la documentation.

Le premier de ces travaux inaugure les *Publications de l'Institut Nobel* et a pour auteur A. Ræder, qui l'a fait traduire en français par Synnestvedt. Il commence par un exposé analytique de quatre-vingt-un cas connus, arbitrages réels, traités ou contrats d'arbitrage, propositions unilatérales ou projets bilatéraux d'arbitrage, le tout rangé par ordre chronologique, depuis la période légendaire des guerres entre Sparte et la Messénie jusqu'au commencement du Ier siècle av. J.-C. De ces documents, l'auteur tire ensuite des conclusions historiques et juridiques. Avant les guerres médiques et après le commencement du IVe siècle, la Grèce, avec son système d'États équilibrés, présenta un terrain favorable seulement à l'arbitrage compromissoire. Même l'Amphictyonie pylæo-delphienne n'intervenait pas entre les cités à titre de tribunal obligatoire et permanent. Cette idée d'un tribunal permanent, chargé d'appliquer un droit uniforme, Périclès tenta de la faire adopter par tous les États

1. Jean Lesquier, *les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Leroux, 1911, in-8°, XVIII-383 p.

helléniques. Il échoua. Du moins, les traités conclus entre Athènes et Sparte de 445 à 421, entre Sparte et Argos en 418 renfermèrent des clauses pour la solution pacifique des différends pouvant surgir entre les parties contractantes. Mais ces clauses n'empêchèrent pas de nouvelles guerres; elles furent tout au plus capables de les retarder. A l'époque hellénistique, lorsque les traités d'arbitrage permanent entre les cités se multiplièrent, il ne semble pas qu'ils aient eu une plus grande efficacité : les moyens de contrainte extérieure faisaient défaut. Même dans les grandes ligues du ve siècle, dans la ligue péloponésienne et dans la ligue attico-délienne, les litiges étaient vidés moins par des arbitrages impartiaux que par les ordres de la puissance dirigeante. Il fallut la domination macédonienne, la formation des grandes monarchies et plus tard l'intervention du sénat romain pour qu'une volonté souveraine imposât aux cités, devenues de simples municipalités, la solution pacifique des conflits sans cesse renaissants, sans réussir pourtant à faire prévaloir le principe d'obligation. C'est seulement à l'intérieur des grandes confédérations qu'on parvint à organiser l'arbitrage permanent et obligatoire : en Béotie, en Acarnanie, en Crète et en Ionie fonctionnèrent des tribunaux permanents; les ligues achéenne et étolienne constituaient une cour spéciale chaque fois qu'il en était besoin. On voit les confédérations elles-mêmes se présenter à l'arbitrage comme parties, aussi bien que les cités. Les différends soumis à une décision arbitrale sont d'ordre varié, mais portent le plus souvent sur des questions de frontières. Les juges désignés sont tantôt des particuliers, tantôt des princes, tantôt des corps tels que l'Amphictyonie de Delphes, le synédrion panhellénique, le sénat romain; ces juges, surtout dans le dernier cas, peuvent transférer leurs pouvoirs à des délégués. Mais, ordinairement, les villes en désaccord s'en réfèrent à une tierce ville qui constituait un tribunal extraordinaire, pris parmi ses citoyens, ou s'en remettait à un seul d'entre eux. Les compromis à fin d'arbitrage étaient généralement rédigés par écrit avec le plus grand soin : il s'agissait non seulement de choisir l'arbitre et de déterminer ses pouvoirs, mais d'obliger les parties à comparaître devant lui et à exécuter sa sentence, quelquefois sous peine d'amende. La procédure variait selon la composition du tribunal et selon l'espèce de l'affaire. Elle était réglée par les juges d'accord avec les représentants des parties, qui se faisaient assister d'avocats. Si l'une des parties faisait défaut, le jugement pouvait exceptionnellement être rendu par contumace. Les juges tentaient souvent de concilier les parties, avant d'en arriver à un jugement formel. La sentence devait naturellement être basée sur les règles de droit communément

admises par les peuples helléniques. L'arbitrage international, qui tend à consolider le droit des gens, en suppose donc l'existence. Il y avait des principes reconnus par tous les États autonomes, qui formaient ainsi une société des nations. Ces principes et, par suite, la pratique de l'arbitrage international pouvaient même s'étendre peu à peu à la barbarie hellénisée, ce qui explique la convention d'arbitrage intervenue vers 360 entre la ville de Phasélis et le satrape Mausole. Si le jugement rendu ne trouvait de sanction que dans la conscience universelle, l'opinion publique des nations avait presque toujours assez de force pour en assurer l'exécution. La cause de l'arbitrage international rencontrait donc les mêmes obstacles, mais pouvait se targuer de succès au moins aussi nombreux chez les anciens Grecs que dans la civilisation contemporaine[1].

En traitant le même sujet d'une façon tout à fait indépendante, Tod donne moins de détails sur les circonstances des arbitrages connus et sur certains détails de la procédure; mais son ouvrage répond plus pleinement aux exigences de la critique tant philologique qu'historique. Nous avons affaire cette fois à un épigraphiste expert, qui passe rapidement sur les textes littéraires et néglige délibérément la légende pour aller droit aux inscriptions. Il en a réuni quatre-vingt-deux, dont plus de deux douzaines avaient échappé à Ræder, entre autres celles qui intéressent des villes arcadiennes et proviennent, excepté la dernière, d'Olympie (n°s VIII-XI), celles qui ont été trouvées à Delphes, à Thermos (n°s XII-XXVIII), celles qui sont relatives à des arbitrages entre Gortyne et Cnossos, entre Cnossos et Tylissos (n^{os} L, LI) et entre Priène et Milet (n°s LVIII, LIX). Les documents sont rangés par ordre géographique, si bien que l'auteur se réserve le droit de garder des doutes sur leur date et a l'avantage de grouper les pièces d'un même dossier lorsqu'elles proviennent d'époques différentes. Mais pourquoi nous dit-il (p. 3) que la plus ancienne de ces inscriptions est celle qui fait connaître le procès entre Milet et Myonte vers 390 (n° LXX), puisqu'il fait état de l'accord conclu par Argos entre les Cnossiens et les Tylissiens (n° LI) et qu'il le date fort justement d'environ 450? Tod étudie spécialement et avec une louable précision les différends soumis à l'arbitrage, la constitution du tribunal, la procédure, le système des preuves, le prononcé de la sentence. Ses idées sur le développement et l'influence de l'arbitrage dans le monde hellénique

1. A. Ræder, *l'Arbitrage international chez les Hellènes* (*Publications de l'Institut Nobel norvégien*, t. I). Kristiania, Aschehong; Paris, Alcan; München und Leipzig, Duncker und Humblot; London, William and Norgate; La Haye, Nijhoff; New-York, Putnam's sons, 1912, in-4°, 324 p.

concordent avec l'opinion de Ræder, c'est-à-dire qu'il n'approuve pas l'attitude sceptique prise jadis par Bérard. Sans vouloir faire tort à aucun de ses précurseurs, on peut dire que c'est à Tod qu'il faut demander désormais les solutions les plus sûres concernant une question d'un si grand intérêt dans l'histoire générale[1].

Il y a plus d'un quart de siècle qu'a été trouvée la grande loi de Gortyne, et cette découverte fut suivie presque aussitôt de fouilles qui ont fait connaître d'autres fragments de lois, et plus récemment d'heureux coups de pioche ont encore ramené au jour de nouveaux documents (voir t. CXXI, p. 117). Pendant une dizaine d'années, les éditions, traductions et commentaires s'étaient multipliés dans toutes les langues; mais un grand nombre de questions étaient restées obscures, dont quelques-unes ont été élucidées peu à peu par maints ouvrages de droit grec et de droit comparé. Il était donc utile de refaire un travail d'ensemble. C'est ce qu'ont pensé deux savants dont la collaboration devait, semblait-il, produire des résultats merveilleux, le juriste Kohler et l'helléniste Ziebarth. De fait, leur publication n'est pas inférieure à ce qu'ont jadis donné chez nous les auteurs du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, et naturellement, dix-huit ans plus tard, elle apporte des corrections et des additions devenues nécessaires. Mais, à dire vrai, à côté des excellentes parties que ne pouvait manquer de renfermer un ouvrage écrit par de tels auteurs, on en trouve d'autres qui causent une certaine déception. La traduction est loin d'être parfaite et marque quelquefois une régression par rapport au *Recueil* (I, 51; II, 36; III, 10, etc.). Les deux parties du commentaire, dont la première est plus spécialement consacrée au droit gortynien, la seconde au droit comparé, enjambent constamment l'une sur l'autre et auraient, par conséquent, gagné à être fondues. La conclusion dit très justement que la loi de Gortyne est un document de tout premier ordre pour qui veut étudier la transformation de la justice familiale et les origines de la justice publique. Mais alors il eût été bon d'indiquer avec plus de soin — comme il a déjà été fait par d'autres — que l'apportionnement du fils délinquant est un des artifices juridiques qui montrent le mieux comment la propriété collective de la famille s'est démembrée au profit des individus. Au lieu de constater que le témoignage assermenté est sorti de la cojuration, on pouvait marquer plus nettement les différents stades qui menèrent de la coutume primitive à la procédure moderne. Il était également facile d'être plus précis sur les changements que subit la composition

1. Marcus Niebuhr Tod, *International arbitration amongst the Greeks*. Oxford, Clarendon press, 1913, in-8°, XII-196 p.

pécuniaire jusqu'au moment où elle devint l'amende. Enfin, nous voudrions bien voir les juristes d'outre-Rhin renoncer une bonne fois à entonner l'hymne traditionnel sur l'unité du droit grec. Ou alors qu'ils se décident à nous dire ce qu'ils entendent par là et jusqu'à quel point les choses peuvent être différentes sans cesser d'être identiques[1].

Lipsius a terminé l'ouvrage où il se proposait de refaire le travail classique de Meier et Schœmann sur la procédure attique. Dans la dernière partie, qui a paru en 1912, il examine les actions privées d'après l'ordre des magistratures compétentes. Il commence par les procès qui relèvent de l'archonte : ce sont les affaires qui ont trait au droit matrimonial, au droit des parents et des enfants, au droit de tutelle, au droit de succession et, par extension, au contentieux en matière de liturgies qui soulève toujours des questions de propriété. Puis viennent successivement les actions dont l'hégémonie appartient au roi, au polémarque, aux thesmothètes, aux Quarante et aux eisagôgeis. Dans cette dernière catégorie se rangent des actions résultant d'un délit ou d'un quasi-délit et intentées à fin de dommages-intérêts (δίκαι κατά τινος) et des actions résultant d'un contrat et purement réelles (δίκαι πρός τινα), à savoir : les affaires de saisie, de cautionnement, de prêt, de dépôt, d'achat et de vente, de donation, d'affermage et de location, d'association. Enfin viennent les litiges soumis aux stratèges et aux surveillants des arsenaux maritimes. L'ouvrage de Lipsius rendra les plus grands services ; mais il ne pourra vraiment prendre la place qu'il ambitionne que lorsqu'il sera muni d'un index[2].

Laum a voulu traiter avec l'ampleur qui convient un sujet auquel avait touché naguère Ziebarth (voir t. CI, p. 139) ; il a vu que la donation-fondation n'est pas seulement une question de droit formel, mais qu'elle constitue dans l'antiquité un trait caractéristique des mœurs sociales et, par conséquent, de l'histoire même. C'est donc dans un esprit large qu'il considère la personne des donateurs, les motifs, l'objet, les formes, les ressources et les garanties des donations, les donataires, les résultats des œuvres, etc.; puis il se demande comment une institution aussi complexe a évolué en Grèce et dans toutes les provinces du monde romain. Les documents sur lesquels

1. Joseph Kohler und Erich Ziebarth, *Das Stadtrecht von Gortyn und seine Beziehungen zum gemeingriechischen Rechte.* Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1912, in-8°, VIII-140 p.

2. J. H. Lipsius, *Das attische Recht und Rechtsverfahren*, mit Benutzung des *Attischen Prozesses* von Meier und Schœmann dargestellt. II. Bd., 2. Hälfte. Leipzig, Reisland, 1912, in-8°, p. I-VIII, 463-785.

se fonde cette étude forment un volume à part, où ils sont disposés par ordre géographique et accompagnés chacun d'une traduction ou d'une paraphrase[1].

Gregor Semeka se propose de donner un pendant au traité de Meier et Schœmann ou à celui de Lipsius, en composant un ouvrage sur la procédure de l'époque ptolémaïque. La plus grande partie du premier volume, paru en 1913, décrit l'organisation judiciaire du royaume des Lagides. L'auteur ne se borne pas à reproduire les tableaux présentés par Bouché-Leclercq, Wenger et Mitteis, ni même à y faire les retouches nécessitées par les travaux des Lesquier (voir t. CXXI, p. 134), de Zucker et de Gradenwitz (voir à la page suivante). Il se livre à un nouveau travail d'investigation sur les papyrus publiés, qu'il possède à fond et qu'il interprète souvent à l'aide du droit romain et du droit germanique. Son exposé est clair dans l'ensemble, mais quelquefois pénible à suivre dans le détail. Il commence par déterminer les principes fondamentaux de la justice ptolémaïque : du roi, maître absolu, souverain justicier, émanent tous les pouvoirs, le pouvoir judiciaire comme les autres, et nulle distinction n'est à établir entre l'administration proprement dite et la juridiction. Tous ceux qui jugent jugent au nom du roi, aussi bien les magistrats et les conseils qui les assistent que les tribunaux ordinaires et les juridictions d'exception. Et, si le droit de juger descend du roi jusqu'au dernier des fonctionnaires, jusqu'au cômogrammate du plus humble village, il remonte en sens inverse, par appel ou par évocation, jusqu'au roi. A une époque où les communications sont lentes, un système aussi fortement centralisé rendait la justice dilatoire et compliquée. Pour remédier à cet inconvénient, on faisait à tous les degrés de la hiérarchie un large emploi de la conciliation (διάλυσις). Dans la seconde partie de ce volume, Semeka s'arrête au premier stade de la procédure, à l'introduction de l'instance. Il étudie avec soin la doctrine ptolémaïque des actions et distingue avec finesse l'ἔντευξις, l'ἐπιστολή et l'ὑπόμνημα. Le prochain volume de cet ouvrage comprendra le système des preuves, la procédure du jugement et d'exécution et suivra l'évolution du droit gréco-égyptien jusqu'à la période romaine. Nous aurons alors un guide précieux qui nous permettra de nous mouvoir à l'aise dans les broussailles épineuses d'une procédure encore insuffisamment explorée[2].

1. Bernard Laum, *Die Stiftungen in der griechischen und römischen Antike. Ein Beitrag zur antiken Kulturgeschichte*. Leipzig, Teubner, 1914, 2 vol. in-8°. I. Bd. : *Darstellung*, x-255 p. II. Bd. : *Urkunden*, vii-224 p.

2. Gregor Semeka, *Ptolemäisches Prozessrecht. Studien zur ptolemäischen*

Bien que le traité de Semeka ait profité des résultats obtenus par ses devanciers, il ne dispense pas de recourir au mémoire antérieur de ZUCKER; car ce mémoire, moins volumineux, moins général, examine plus à fond certaines questions spéciales et, d'autre part, il s'étend de la période ptolémaïque à la période romaine. On fera bien de rapprocher les études de Zucker sur les clausules des requêtes en justice des recherches publiées par Lesquier dans l'Introduction des *Papyrus de Magdôla*. On consultera aussi avec fruit les deux appendices de la fin : un tableau des requêtes adressées directement au stratège dans des affaires relevant des tribunaux pendant le IIIe siècle, un aperçu des plaintes intentées par les ὑποτεταγμένοι τῇ διοικήσει à Kerkéosiris vers la fin du IIe siècle av. J.-C. (d'après les *Papyrus de Tebtynis*)[1].

Sur le droit successoral de l'Égypte ptolémaïque, on avait jusqu'ici pour principal document le dossier du procès d'Hermias, jugé en 117. On y joindra désormais les documents de l'affaire Patous contre Paménôs et Taménôs. C'est une affaire assez embrouillée qui fut plaidée en dernier ressort en 111 devant l'épistratège de Thébaïde. Nous la connaissons grâce à la collaboration de GRADENWITZ, PREISIGKE et SPIEGELBERG. Les trois auteurs ont eu de la peine à en retrouver les pièces. De Gébélên (ancienne Pathyris), elles se sont dispersées, à la suite de fouilles et de ventes clandestines à Strasbourg, à Heidelberg, à Giessen, à Berlin et à Londres; un original en démotique est maintenant à Strasbourg, tandis que la traduction en grec se trouve à Giessen. Les papyrus grecs ont été déchiffrés et commentés par Preisigke, les papyrus démotiques par Spiegelberg. Gradenwitz s'est chargé spécialement de la partie juridique. Sa compétence avérée s'exprime quelquefois avec une concision qui suppose plus de connaissances que n'en a la moyenne des lecteurs. Au reste, les pièces relatives à cette question d'héritage n'ont pas seulement un intérêt juridique; elles permettent de suivre l'histoire d'une famille grecque établie en Thébaïde et de voir comme elle s'égyptianise d'une génération à l'autre[2].

MODICA traite une question économique autant que juridique, le

Gerichtsverfassung und zum Gerichtsverfahren. Heft 1. München, O. Beck, 1913, in-8°, v-311 p.

1. Friedrich Zucker, *Beiträge zur Kenntniss der Gerichtsorganisation im ptolemæischen und rœmischen Ægypten*. Habilitationsschrift München (*Philologus*, Supplementband XII, Heft 1). Leipzig, Dieterich, 1911, in-8°, 132 p.

2. Otto Gradenwitz, Friedrich Preisigke, Wilhelm Spiegelberg, *Ein Erbstreit aus dem ptolemäischen Ægypten*. Griechische und demotische Papyri der wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg i. Els. Strassburg, Trübner, 1912, in-8°, 62 p., avec 4 pl. en phototypie.

prêt dans les papyrus gréco-égyptiens de la période ptolémaïque. Mais son petit mémoire est très superficiel. Le vaste sujet reste à qui voudra le prendre[1].

Les questions de droit hypothécaire qui préoccupaient naguère Pappoulias (voir t. CIV, p. 352) n'ont pas cessé d'attirer les historiens du droit grec. D'après A. B. Schwarz, les deux sortes de garanties connues dans l'Égypte hellénisée, l'hypothèque et l'hypallagma, sont absolument distinctes en principe. L'hypothèque confère un droit d'exécution sur un bien-fonds déterminé, mais ne permet de réaliser le gage qu'après une procédure spéciale. L'hypallagma ne comporte pas de pacte promissoire; il oblige le débiteur à donner en garantie une chose ou une personne dont il perd la disposition, sans que le créancier en ait la propriété ni en fait, ni en expectative; enfin il est exécuté sur le gage par les moyens de contrainte ordinaires. Si les deux institutions produisent pratiquement des effets semblables, si elles se rapprochent dans le cours des siècles, elles ne se confondent jamais et, surtout, elles n'ont pas la même origine. L'hypallagma est intermédiaire entre la fiducie primitive et l'hypothèque perfectionnée de l'époque impériale; il n'a pas, comme la fiducie, l'inconvénient de priver le débiteur sans nantir le créancier; mais il n'offre pas, comme l'hypothèque, la forte sûreté connue sous le nom de βεβαίωσις[2].

La question capitale en matière de garantie hypothécaire est celle du droit conféré au créancier faute de paiement à l'échéance. Hitzig a enseigné en 1895 que le droit grec, et particulièrement le droit attique, diffère sur ce point du droit romain et des législations modernes : conformément au principe du vieux temps, où l'on ne connaissait encore que la vente à réméré (πρᾶσις ἐπὶ λύσει), le créancier qui n'a point reçu satisfaction procède sans autre formalité à l'expropriation du débiteur (ἐμβάτευσις) et devient, non pas simple possesseur, mais propriétaire de la chose hypothéquée. Cette théorie était généralement admise, lorsque Pappoulias et, à sa suite, Mitteis soutinrent qu'à l'époque classique l'hypothèque a perdu son caractère primitif, sauf le cas exceptionnel où elle garantit, sous le nom d'ἀποτίμημα, les biens des mineurs et les dots. Mais, dans un travail où une forte documentation étaie une argumentation vigoureuse, Raape vient en aide à Hitzig. Il se place successivement au point de vue formel et au point de vue matériel pour montrer que,

1. Marco Modica, *Il mutuo nei papiri greco-egizii dell' epoca tolemaica.* Palermo, stab. tipogr. Optima, 1911, in-8°, 38 p.

2. Andreas Bertalan Schwarz, *Hypothek und Hypallagma. Beitrag zum Pfand- und Vollstreckungsrecht der griechischen Papyri.* Leipzig-Berlin, Teubner, 1911, in-8°, VIII-152 p.

ni en Attique ni, plus tard, en Égypte, l'institution de l'hypothèque n'est arrivée au terme de son évolution. Les deux thèses sont aujourd'hui face à face, armées de pied en cap. Peut-être semble-t-il que Raape ait l'avantage; mais bien hardi qui le proclamerait définitivement vainqueur[1].

XII. Vie économique. — En publiant une seconde édition de son « Histoire du communisme et du socialisme dans l'antiquité », Pöhlmann la présente sous ce titre, légèrement modifié : « Histoire des questions sociales et du socialisme dans le monde antique ». Il reconnaît par là qu'en écrivant cet ouvrage il s'était occupé autant des faits que des théories. C'est à ce point de vue qu'il se place pour opérer quelques remaniements. Les modifications concernent, d'ailleurs, la partie romaine plutôt que la grecque. La principale consiste en l'addition d'un chapitre sur les conceptions sociales du christianisme naissant[2].

Toujours indispensable, l'ouvrage de Blümner sur la technique de l'industrie et des arts dans l'antiquité grecque et romaine avait tout de même ses quarante ans. Les fouilles exécutées dans l'intervalle et maints travaux de détail rendaient utile une seconde édition. Elle a commencé de paraître. Dans le tome I se trouvent la panification, le filage et le tissage, la confection du vêtement et du feutre, la teinture et le foulage, la pelleterie, le tressage des filets, corbeilles et cordes, la préparation du papyrus et des calames, la fabrication de l'huile et des onguents. Tout ce que les textes, les inscriptions et les monuments figurés peuvent fournir de renseignements est mis en œuvre. La critique pourra s'en prendre à des points particuliers; l'ensemble est net, sobre, sûr, excellent. L'illustration a été améliorée autant que le texte; de 53, le nombre des figures a passé à 135[3].

Les questions de métrologie sont de celles qu'on ne peut exposer brièvement. Nous nous bornerons donc à signaler les articles où Viedebantt expose des vues nouvelles sur la réforme solonienne des poids et monnaies, sur les poids commerciaux d'Athènes au IIe siècle av. J.-C., sur les mesures des liquides dans l'Égypte ptolémaïque, sur les mesures égyptiennes pour matières seches, sur l'origine et la

1. L. Raape, *Der Verfall des griechischen Pfandes, besonders des griechisch-ägyptischen.* Halle, Buchhdl. des Waisenhauses, 1912, in-8°, 167 p.

2. Robert von Pöhlmann, *Geschichte der sozialen Frage und des Sozialismus in der antiken Welt.* München, O. Beck, 1912, 2 vol. in-8°, xv-610, xii-644 p.

3. Hugo Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern.* I. Bd. 2. gänzlich umgearbeitete Auflage. Leipzig-Berlin, Teubner, 1912, in-8°, xii-364 p., avec 135 fig. dans le texte.

nature du système phidonien de poids et mesures, sur les mesures de volume en Asie Mineure, enfin sur les mesures de l'ancienne Babylonie et des Perses[1].

Les comptes des hiéropes déliens, récemment publiés par Dürrbach (voir t. CXXI, p. 116), fourniront une ample matière aux études économiques. Dès à présent, j'ai pu montrer dans une série d'articles qu'ils nous donnent plus de renseignements sur les prix des denrées et sur les salaires que tous les autres documents réunis de la Grèce ancienne. Ils nous font assister, de 310 à 250, à une baisse générale, réaction naturelle contre la hausse énorme qui avait suivi la conquête d'Alexandre. Cette baisse se produit sur toutes les marchandises pour lesquelles se forme un marché universel, céréales, vin et huile, bétail, bois et charbon, tissus, marbre, briques et tuiles, ivoire. Les seules denrées dont le prix augmente sont celles qui ne mettent pas en concurrence plusieurs pays de production, surtout le plomb, qui vient du Laurion aux veines appauvries, les parfums et le papyrus, que renchérit le tribut payé aux monopoles des Ptolémées. Mais le petit consommateur ne profite guère de la baisse à cause de l'excessive cherté des transports et des bénéfices prélevés par le commerce de détail. De plus, les salaires diminuent dans de plus fortes proportions que le prix des denrées. La situation des classes laborieuses paraît de plus en plus sombre. Les plus humbles parmi les travailleurs sont payés deux oboles par jour. L'organisation croissante de la concurrence pèse lourdement sur la rémunération du travail[2].

D'un travail inédit sur les artisans et les commerçants à Délos, Maurice Lacroix a tiré un article fort intéressant sur les architectes et les entrepreneurs. Il y a là une classe qui, malgré la crise économique, tire de l'industrie d'assez larges ressources et prend place parmi les citoyens capables de faire les frais des chorégies. Les commandes qu'ils acceptent ne témoignent pas toujours d'une division du travail très poussée; non seulement ils se chargent d'entreprises très différentes, mais ils travaillent parfois à la journée, au taux de simples manœuvres. Cependant, plusieurs d'entre eux font figure de vrais industriels et quelques-uns se livrent aux spéculations financières ou s'occupent de politique[3].

Dans un mémoire présenté en Sorbonne et qui méritait d'être

1. Oskar Viedebantt, *Metrologische Beiträge*, dans l'*Hermes*, t. XLVII (1912), p. 422-465, 562-632.

2. Gustave Glotz, *le Prix des denrées à Délos*, dans le *Journal des Savants*, 1913, p. 16-29. — *Les Salaires à Délos*, *Ibid.*, p. 206-215, 251-260.

3. Maurice Lacroix, *les Architectes et entrepreneurs à Délos, de 314 à 240*, dans la *Revue de philologie*, t. XXXVIII (1914), p. 303-330.

publié, Sylvain Molinier a étudié au point de vue juridique et économique la location d'immeubles à Délos. L'intendance sacrée possédait un certain nombre de maisons, dix-neuf en tout; elle les louait, les unes pour être habitées bourgeoisement par une ou plusieurs familles, les autres comme locaux destinés au commerce ou à l'industrie. Les loyers payés figuraient tous les ans dans les comptes des hiéropes parmi les revenus ordinaires. C'est dans ces comptes que Molinier a trouvé sa documentation, et, grâce à la libéralité de Dürrbach, qui a bien voulu lui communiquer des inscriptions inédites, il a pu étendre ses investigations à toute la période d'indépendance, de 315 à 166. Le travail était hérissé de difficultés. Les listes de baux, qui s'ajoutent de temps en temps aux états de recettes, sont rares et incomplètes; les états eux-mêmes donnent des indications mutilées et déconcertantes : les noms des maisons varient; d'une année à l'autre, ce ne sont pas toujours les mêmes locaux qui sont mentionnés, soit pour cause de réparation, soit à défaut de preneur ou de paiement. Mais de ce grimoire ténébreux et tronqué, l'auteur tire parti avec un soin méticuleux qui ne laisse échapper aucun détail, avec une sagacité pénétrante qui aboutit tantôt à des restitutions, tantôt à des corrections de texte, tantôt à des datations toujours vraisemblables et souvent certaines. — Suivant un plan logique, il commence par suivre l'histoire de chaque maison, nous parlant des locataires, nous disant si ce sont des indigènes ou des étrangers et à quelle classe ils appartiennent. Cette recherche analytique a pour complément les listes et tableaux rejetés dans les appendices. — Dans une seconde partie sont traitées les questions de droit : nature des contrats, obligations des parties, cautionnement du preneur et responsabilité des garants. Entre autres résultats acquis, il faut noter les conclusions sur la durée des baux : de quatre ans, elle fut portée à cinq en 277; par conséquent, toutes les inscriptions qui, depuis 277, portent une liste de contrats, et non pas seulement d'encaissements annuels, sont d'un millésime terminé par 7 ou 2. — La troisième partie est consacrée aux questions d'un caractère économique. On peut se demander d'abord quelles ont pu être dans le cours du temps les variations des loyers. Homolle avait jadis présenté à ce sujet une observation qui avait son prix : d'après les chiffres donnés pour les années 279 et 179, il avait remarqué qu'en un siècle la somme des loyers perçus avait doublé, que cette hausse sur la location des immeubles avait pour contre-partie une baisse sur les revenus des biens-fonds, et qu'il y avait là un indice sur le développement du commerce et l'afflux des étrangers. Mais Molinier fait voir que la progression n'est ni simple ni continue. Si, au lieu de prendre les termes extrêmes 279-179 (ou plutôt 282-178),

on examine toute la période intermédiaire, on aperçoit de perpétuelles oscillations : le maximum est atteint en 247 ; puis vient une baisse, suivie d'un relèvement. Si, au lieu de prendre les totaux en bloc, on considère les fluctuations du loyer pour chaque maison, on constate que les augmentations toujours dues à la loi de l'offre et de la demande ne sont pas seulement en rapport avec la situation générale, mais tiennent aussi au développement de tel ou tel quartier et à des travaux de remaniement. Toujours est-il que le logement, qui coûtait en 250 à un artisan le vingtième de son salaire, exigeait en 200 le douzième ou le dixième d'un salaire égal. Aussi les maisons sacrées ont-elles contribué pour une part de plus en plus grande à la fortune d'Apollon. En 279, sur un revenu total de 200,000 drachmes, les immeubles rapportent 12,250 drachmes, beaucoup moins que l'affermage des biens-fonds et les prêts d'argent. Les représentants du dieu se bornaient alors à mettre en location les maisons dont il était devenu propriétaire par dons, legs, saisies ou confiscations, tout simplement pour ne pas les laisser improductives. A partir de 247, la location des immeubles devient une industrie lucrative, une entreprise financière. Les hiéropes font exécuter de grosses réparations, des travaux d'aménagement ; moyennant une mise de fonds modérée, ils obtiennent de grosses plus-values, demandent des loyers « de plus en plus forts à des locataires de plus en plus aisés ». Ils acquièrent même, par achat, de nouveaux immeubles pour y établir des hôtelleries, des ateliers, des locaux commerciaux, des maisons de rapport divisées en logements (συνοίκιαι), et ils en tirent de bons prix. — En résumé, Molinier apporte, avec ce mémoire sur le régime de la propriété bâtie, bien des éléments nouveaux à l'histoire sociale de Délos et, en général, de la période hellénistique. Toutefois, en ce qui concerne spécialement Délos, il aurait dû, tout en précisant l'opinion d'Homolle sur la hausse des loyers, s'en tenir à l'idée que cette hausse est bien en concomitance avec une prospérité croissante. Les décrets de proxénie en l'honneur des marchands de grains, les offrandes d'étrangers énumérés dans les inventaires du temple, l'importation des cultes exotiques comme celui de Sarapis, les travaux publics d'embellissement exécutés de 250 à 200, la construction d'une agora et du portique de Poseidôn destinés l'un et l'autre aux négociants, tout indique que l'île sainte était le centre d'un mouvement actif dès le IIIe siècle[1].

Si la grandeur commerciale de Délos remonte avant 166, avant la

1. Sylvain Molinier, *les « Maisons sacrées » de Délos au temps de l'indépendance de l'île, 315-166/5 av. J.-C.* (*Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, fasc. XXXI). Paris, Alcan, 1914, in-8°, 108 p., avec 4 pl.

seconde domination des Athéniens qui se sont bornés à l'exploiter et à la développer, à plus forte raison est-elle antérieure à l'arrivée en masse des Romains. Ceux-ci n'ont occupé la première place dans l'île qu'après 130. C'est ce qu'a démontré Jean Hatzfeld dans un mémoire intitulé *les Italiens résidant à Délos*. Le sujet avait été traité en 1884 par Homolle; mais les inscriptions découvertes depuis un quart de siècle permettaient de renouveler complètement ce chapitre d'histoire gréco-romaine. D'après les inscriptions déjà connues et celles qui sont publiées ici pour la première fois (p. 197-218), l'auteur commence par donner la prosopographie des résidents italiens en les groupant par familles (p. 10-101). Puis il présente l'histoire de cette immigration (p. 102-129). Il la connaît par les formules qui désignent les collèges italiens, par les monuments qu'ils font élever, par les emplacements qu'ils fréquentent. Malgré l'apparition de quelques noms italiens dans le cours du IIIe siècle, les Romains n'affluent dans l'île qu'après y avoir rétabli la domination athénienne, et même ils n'y font figure que dans la seconde moitié et surtout dans le dernier quart du IIe siècle. C'est entre 150 et 125 que les Hermaïstes, les Apolloniastes et les Poseidoniastes construisent des édicules et consacrent des statues au sud-est du port principal; c'est en 126/5 que l'épimélète Théophrastos fait aménager l'esplanade qui leur sert de rendez-vous; c'est en 113 qu'ils se réunissent pour dédier un monument à Hèraclès. Quant à la grande agora des Italiens, elle n'est pas antérieure à 100; alors seulement les *negotiatores*, laissant aux Compétaliastes l'ancien emplacement, installèrent leur Bourse sur une place spéciale, qui fut comme une enclave italienne en terre grecque. La grande prospérité des Italiens à Délos ne fut donc pas de longue durée; car, s'ils revinrent dans l'île après la guerre de Mithradate et la catastrophe de 88, le commerce ne fit plus qu'y languir pour disparaître vers 50. Dans une troisième partie de son travail (p. 130-196), Hatzfeld étudie la condition sociale et l'organisation politique de la colonie italienne. Il indique les lieux d'origine des Italiens, classe d'après l'onomastique les ingénus, les affranchis et les esclaves, détermine les professions (banquiers, marchands d'huile, exportateurs, industriels). Il nie l'existence à Délos d'un *conventus civium romanorum* et n'y trouve que des *collegia* religieux dirigés par des bureaux de *magistreis*, de petites sociétés purement déliennes et des groupements de *pagi* sur le modèle campanien[1].

1. Jean Hatzfeld, *les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXVI (1912), p. 1-218.

A l'exemple de Lumbroso et de Wilcken, on tire volontiers des papyrus des études d'histoire économique. Deux travaux intéressants ont déjà été recensés dans la *Revue historique* : l'ouvrage de Fitzler sur les carrières et les mines dans l'Égypte ptolémaïque et romaine[1] (voir t. CVIII, p. 341-342) et celui de Mariano San Nicolò sur les associations[2] (voir t. CXV, p. 354).

La dissertation de Reil sur les métiers et les gens de métier au temps des Ptolémées mérite également d'attirer l'attention. L'auteur étudie l'organisation générale de l'industrie, en relevant certaines survivances de l'économie domestique et en indiquant avec précision la part de l'État, des temples et des particuliers dans l'exercice des métiers. Il revient, à ce propos, sur la question des monopoles, des patentes payées par les artisans et des droits de douane. Dans un chapitre nourri de faits et sur des listes données en appendice, on observe une extrême division du travail ou du moins une extraordinaire spécialisation des métiers. La condition des travailleurs, isolés ou groupés par corporations, paraît peu brillante ; cependant, la main-d'œuvre libre n'est pas avilie par la main-d'œuvre servile, puisque les esclaves sont peu nombreux dans les ateliers comme aux champs[3].

XIII. Vie intellectuelle. — *Lettres et instruction.* — L'ouvrage de Meillet sur l'histoire de la langue grecque ne semblerait guère, à en juger par le titre, intéresser l'histoire générale de la Grèce. Et, cependant, depuis de longues années, peu de livres ont paru qui fassent aussi bien comprendre les transformations politiques et sociales des Hellènes depuis leurs plus lointaines origines jusqu'à nos jours. C'est que Meillet n'est pas seulement un maître de la linguistique, capable de passer de l'une à l'autre des langues indo-européennes avec l'aisance d'une érudition toujours égale à elle-même, il n'apporte pas seulement dans ses fortes études une méthode critique qui donne une singulière valeur à chacune de ses affirmations ou même de ses hypothèses ; mais il applique avec une intelligence pénétrante ce principe, dont il ne se départit jamais, que les mots sont des êtres vivants, qu'un parler révèle

1. Kurt Fitzler, *Steinbrüche und Bergwerke im ptolemäischen und römischen Ægypten* (*Leipziger historische Abhandlungen* hrsg. von E. Brandenburg, G. Seeliger, U. Wilcken, Heft XXI). Leipzig, Quelle und Meyer, 1911, in-8°, 159 p.

2. Mariano San Nicolò, *Ægyptisches Vereinswesen zur Zeit der Ptolemäer und Römer*. Bd. I. München, O. Beck, 1913, in-8°, IV-225 p.

3. Theodor Reil, *Beitraege zur Kenntniss des Gewerbes im hellenistischen Ægypten*. Dissert. inaug. Borna-Leipzig, Noske, 1913, in-8°, 211 p.

l'âme d'un peuple, que l'évolution d'une langue est régie par des conditions historiques et demeure en rapport constant avec l'évolution d'une société. Voilà pourquoi l'historien a tout profit à suivre, avec un pareil guide, les alternatives de différenciation et d'unification par lesquelles passe la langue grecque durant plus de trente siècles. — Comme toutes les langues indo-européennes, le grec naît d'un idiome primitif. Chaque tribu de la nation primordiale, à mesure qu'elle s'éloigne davantage des autres, introduit dans le parler commun des variations plus nombreuses et d'un dialecte fait une langue. On ne sait ni où ni quand a vécu la nation qui parlait la langue indo-européenne; on ne peut que déterminer certains caractères de sa civilisation par les mots qu'elle a légués à tous ses descendants et la placer dans une région septentrionale où poussait le bouleau, dans un temps qui connaissait déjà le cuivre ou le bronze. Avant de s'établir sur les rives de la mer Égée, les Grecs durent séjourner à l'intérieur du continent européen assez longtemps pour désapprendre le mot indo-européen qui, du pays slave au pays latin, désigne la mer. Le grec, langue commune d'une nation conquérante, conserva donc dans sa structure les éléments indo-européens et se distingua par des innovations phonétiques et grammaticales. Il ne fut pas non plus sans faire des emprunts aux peuples parmi lesquels s'établirent les Hellènes. On n'a pas idée, il est vrai, de ce que pouvait être la géographie linguistique des peuples méditerranéens au moment de l'invasion grecque; mais il est certain qu'à Lemnos, en Crète, à Cypre, les premiers occupants conservèrent leur langue longtemps encore et que nombre de mots grecs, et non pas seulement des noms propres, ne peuvent s'expliquer par une origine indo-européenne. La langue de civilisation que parlaient les Égéens exerça forcément son influence sur le parler des nouveaux venus. Ainsi formée, la langue commune des Grecs ne tarda pas à revêtir des formes variées. Chaque région, chaque cité eut son parler propre. Ces idiomes se ramenaient, dès l'époque préhistorique, à quatre dialectes, apportés par les groupes d'envahisseurs qui s'étaient superposés les uns aux autres. Les deux groupes de l'ionien-attique présentent une parenté intime, bien que l'attique soit d'un archaïsme prononcé. L'arcado-cypriote, qui comprend un troisième groupe, le pamphylien, doit beaucoup aux Achéens, qui ont précédé en Grèce l'invasion dorienne. Entre les trois groupes étoliens (Éolide, Thessalie et Béotie), les divergences sont assez profondes. Les dialectes occidentaux, c'est-à-dire le groupe dorien et le groupe du nord-ouest (éléen, phocidien, locrien, étolien), présentent de grandes différences, non seulement de groupe à groupe, mais

d'une localité à l'autre, ainsi qu'il convient à des cantons occupés par une aristocratie rurale. En somme, l'ionien-attique et le groupe occidental représentent deux termes extrêmes; l'arcado-cypriote et l'éolien forment les types intermédiaires, dont l'un marche avec l'ionien-attique et l'autre (surtout le thessalien et le béotien) avec le groupe occidental. Ainsi, du VIIe au Ve siècle, s'opposent deux tendances : la langue se diversifie; mais l'hellénisme n'a pas perdu le souvenir de l'ancienne unité, et les mélanges dus au commerce et à la colonisation en font retrouver la tradition. — A l'évolution des parlers naturels contribuèrent puissamment les langues littéraires. En Grèce, plus qu'en tout autre pays, se multiplièrent ces langues aux formes arrêtées, aux normes établies, à l'aspect archaïsant, ces langues qui, ailleurs, avaient souvent pour matrices des langues religieuses, et dont le caractère artificiel correspondait exactement aux tendances générales de l'art grec. Elles pouvaient aisément gagner des hommes habitués à des parlers différents. Les premières œuvres littéraires de la Grèce traduisirent les sentiments des générations qui avaient participé au grand mouvement de la civilisation. La poésie n'eut pas à se créer d'instruments nouveaux : la métrique appartient au même type, la prosodie se conforme aux mêmes principes en grec qu'en védique. Le vieux fonds des poèmes homériques a été rédigé dans une langue mixte éolo-ionienne, qui même n'est pas sans accointance avec l'arcado-cypriote. Si l'épopée éolienne a été ionisée, elle a eu elle-même un prototype achéen. Composée par une corporation ambulante d'aèdes, elle s'adressait non pas à la populace d'une cité, mais à la noblesse de plusieurs régions. Les langues des poètes lyriques varient selon les genres : l'élégie imite l'épopée; la poésie iambico-trochaïque est écrite dans cet ionien des gens cultivés qui devenait dans la Grèce du VIe siècle la grande langue de civilisation; la lyrique éolienne adapte à la métrique indo-européenne le parler le plus choisi de Lesbos ou de Béotie; la lyrique chorale est dorienne, non pas qu'elle soit l'œuvre des Doriens (des Doriens il ne vient rien en littérature), mais parce qu'elle était destinée aux sociétés où la vie publique absorbait le plus la vie des citoyens. La tragédie attique, par son dialogue, est proche du parler ordinaire; pourtant, par ses origines religieuses et les nécessités du théâtre à l'air libre, elle s'en éloigne. « A la tragédie athénienne viennent aboutir tous les genres de la poésie grecque ancienne; la lyrique populaire ionienne et la lyrique religieuse dorienne s'y fondent en un spectacle unique. Ces deux influences s'unissent dans un attique fortement stylisé... Ce n'est pas seulement la culture d'Athènes, c'est une culture hellénique... Athènes, cité impériale, n'a pas une

littérature purement régionale; elle hérite de toutes les acquisitions déjà faites, et, tout en étant fortement locales, les œuvres poétiques qui lui sont destinées ont déjà, au moins dans leur vocabulaire, un caractère international. » L'histoire de la prose grecque présente un phénomène analogue. La prose littéraire semble être une création des Ioniens; car les Ioniens sont partout les initiateurs, et, dans la science comme dans l'art ou dans le commerce, ils représentent à l'étranger la civilisation hellénique. Ils furent les premiers à se donner une langue commune. L'ionien officiel est déjà une κοινή. Ce n'est qu'au milieu du ve siècle que l'attique, jusque-là archaïque, rural et inculte, prend une tournure littéraire grâce au dialogue de la tragédie. Bientôt il se donne, par la rhétorique, un vocabulaire abstrait qui pouvait servir à tous les Grecs et, par le dialogue philosophique, le ton de la société instruite. La prose attique supplante l'ionienne et sert de modèle en tous pays. Enfin, de même qu'ils remplacent la prose ionienne par la leur, les Athéniens substituent leur comédie à celle des Siciliens. L'attique est devenu alors la langue unique de la vie intellectuelle. — Mais la conquête ouvre au grec un domaine immense : depuis le Rhône et la Sicile jusqu'à l'Indus, depuis le Nil jusqu'au Tanaïs, les Hellènes apprennent leur langue à tous les étrangers. Les grandes monarchies absorbent les petites républiques; la politique internationale est entre les mains des rois. Dans la cité, les institutions deviennent purement municipales et le parler local n'a plus aucune force d'expansion. Toute la valeur et toute la gloire de l'hellénisme lui viennent de sa civilisation. Alors se constitue la κοινή proprement grecque, à la fois populaire et littéraire. Cette langue de civilisation, préparée par la conquête perse en Ionie, fortifiée par l'empire athénien dans les îles, répandue par la conquête macédonienne dans toute la Grèce et aussitôt dans tout l'Orient, se perpétuera par delà la période romaine et la période byzantine jusqu'à nos jours. Fondée sur une norme idéale, la langue « commune » n'en subit pas moins d'inévitables modifications et dure « par une sorte d'équilibre constamment variable entre fixation et évolution ». Continuation de l'ionien et de l'attique, cette langue générale de communication prend un caractère banal et abstrait, complètement évolué; en même temps qu'elle se montre impropre à fournir l'instrument d'une littérature nouvelle, elle met un outil excellent aux mains des savants et des philosophes[1].

Le succès obtenu par le joli petit livre de ZIEBARTH sur les écoles

1. A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*. Paris, Hachette, 1913, in-12, XVI-368 p.

dans la Grèce ancienne (voir t. CIV, p. 350-351) lui a valu les honneurs de la seconde édition. L'auteur a heureusement profité des rares critiques qui lui ont été adressées, des objections qu'il s'est faites lui-même et surtout des nouveaux documents qui ont paru dans les dernières années. Quelques rectifications et d'assez nombreuses additions ont remis l'ouvrage au point. On y trouvera, par exemple, tous les renseignements que les papyrus et les ostraca ont fournis sur les méthodes et les livres en usage dans les écoles. Tout ce qu'on peut savoir sur l'enseignement primaire dans la période hellénistique est là. Avis aux pédagogistes comme aux historiens[1].

Une des questions traitées par Ziebarth, celle des méthodes usitées dans l'enseignement primaire, a suggéré l'idée d'un travail fort attrayant. On a trouvé en Égypte, sur bon nombre de papyrus, d'ostraca et de tablettes, des devoirs d'écoliers. Ziebarth lui-même a réuni tous ces exercices dans une collection très curieuse[2]; Beudel en a tiré une bien intéressante contribution à l'histoire des écoles. L'enfant apprenait à lire et à écrire par des exercices d'assemblage portant sur les lettres, puis sur les syllabes. Il se familiarisait avec l'orthographe par des dictées dont les textes, tirés des poètes et des philosophes, étaient pris dans des recueils de morceaux choisis. Les feuilles des cahiers étaient rayées. Le maître mettait sa note dans la marge; c'était le plus souvent φιλοπόνει, « de l'application! ». On lisait et l'on apprenait par cœur de l'Homère, de l'Euripide, du Callimaque, de l'Ésope. La grammaire comprenait les déclinaisons, les conjugaisons et les éléments de la syntaxe. Des classes de grammaire on passait dans les classes de rhétorique. Là les devoirs consistaient en dissertations, en lettres et en narrations[3].

Le seul pays de l'antiquité où l'on puisse trouver des renseignements précis sur l'extension de l'enseignement primaire, c'est le pays des papyrus et de l'écriture courante. Mais, pour apprécier le nombre de ceux qui savaient écrire et des illettrés, il est nécessaire de lire et d'observer minutieusement le plus grand nombre possible de documents. C'est à ce travail que s'est attaché, sur le conseil de

1. Erich Ziebarth, *Aus dem griechischen Schulwesen. Eudemos von Milet und Verwandtes*. 2. vermehrte und verbesserte Auflage. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914, in-8°, VIII-178 p.

2. Erich Ziebarth, *Aus der antiken Schule. Sammlung griechischer Texte auf Papyrus, Holztafeln, Ostraka* (*Kleine Texte für Vorlesungen und Übungen* hrsg. von H. Lietzmann, n. 65). 2. Auflage. Bonn, Marcus und Weber, 1913, in-16, 33 p.

3. Paulus Beudel, *Qua ratione Graeci liberos docuerint papyris, ostracis, tabulis in Ægypto inventis illustratur*. Dissert. inaug., Münster, Aschendorff, 1911, in-8°, 69 p.

Kalbfleisch et avec l'aide de Schubart, Plaumann, Jensen et Bœser, un élève de l'Université de Marburg, Majer-Leonhard. Il a examiné 1,264 manuscrits et en a tiré trois indices où il énumère : 1° 488 pièces écrites par une personne à la place d'une autre ne sachant pas écrire ; 2° 750 pièces que les intéressés déclarent expressément écrites de leur propre main ou dont la signature ou l'écriture donne la preuve de ce fait ; 3° 26 pièces qui mentionnent une personne sachant écrire difficilement (βραδέως). En guise de conclusion, l'auteur présente un tableau qui donne, siècle par siècle, le nombre des lettrés et des illettrés avec l'indication de leur métier. Avant de se servir de cette statistique, il est bon que l'historien contrôle la méthode qui a permis de la dresser. Elle n'est pas sans soulever des objections sérieuses. Mitteis a fait observer que bien des personnes se font pour leur signature une écriture différente de leur écriture courante, et que cette différence ne prouve pas que le signataire n'a pas écrit le corps du manuscrit. Jouguet, publiant des reçus délivrés par un fonctionnaire et y distinguant plusieurs mains, se demande si les scribes n'avaient pas quelquefois le droit de signer pour leur chef. L'auteur connaissait ces réserves et a passé outre. Soit. Mais Maspero (*Revue critique*, 1915, t. II, p. 69-70) lui adresse une critique qui va beaucoup plus loin : « Il pouvait, il devait arriver que des gens qui s'avouaient ἀγράμματοι en grec ne l'étaient pas en démotique » ; par conséquent, toute cette statistique ne vaut que pour les ἀγράμματοι du grec, et non pour les illettrés en général. A ces diverses objections, qui conspirent à diminuer la proportion des illettrés, j'en ajouterai une qui va dans le même sens et une qui va en sens contraire. D'une part, les personnes même qui savaient parfaitement écrire étaient souvent obligées, faute d'être assez familiarisées avec les formules compliquées des requêtes et des contrats, de recourir aux bons offices des monographes, tout comme aujourd'hui le Parisien le plus lettré va chez le notaire. D'autre part, les petites gens qui ne possédaient rien, surtout dans les villages, n'avaient presque jamais l'occasion de conclure un de ces contrats ou de remettre un de ces reçus qui constituent le gros de la documentation dépouillée par l'auteur, et c'est précisément dans cette classe-là que pullulaient les ignorants. Bref, les statistiques de Majer-Leonhard nous renseignent non pas sur le nombre des illettrés dans l'Égypte entière, mais sur le nombre de ceux qui savaient écrire le grec dans les classes moyennes. Mais, ces réserves ayant une valeur égale pour toutes les périodes sur lesquelles s'étendent les documents examinés et pour les personnes des deux sexes, les tableaux dressés par l'auteur sont intéressants surtout par les com-

paraisons qu'ils permettent d'établir soit entre les époques successives, soit entre hommes et femmes de la même époque. Voici, en dernière analyse, un tableau où nous indiquons les pourcentages des personnes ne sachant pas écrire :

	Hommes.	Femmes.
Avant J.-C.	11 %	80 %
Ier siècle après J.-C.	36 %	100 %
IIe —	27 %	91 %
IIIe —	18 %	62 %
IVe —	38 %	83 %
Ve —	23 %	81 %

Sur ce tableau, on voit l'extension donnée à l'instruction publique et à l'hellénisme par les Lagides, la décadence qui suivit la conquête romaine, le développement des écoles dans l'empire au siècle des Antonins, les progrès de la langue grecque et de l'enseignement des filles pendant le siècle où règna la dynastie syrienne et où dominèrent Julia Mœsa et Julia Sœmias, la crise intellectuelle que produisit la diffusion du christianisme, l'emploi généralisé du grec dans l'empire d'Orient. Mais tout cela, Majer-Leonhard n'aurait pas dû nous laisser le soin de le dire[1].

D'après Gomperz, toute la sophistique du ve siècle n'a jamais été que de la rhétorique, et chez tous les sophistes, même chez ceux qui prennent des airs de philosophes, on ne découvre jamais qu'un idéal d'éducation purement formelle, qu'une virtuosité de pensées et de mots. Qu'a produit Gorgias? Des exercices du genre « épideictique » à fond de paradoxes. Voyez les autres sophistes, Protagoras, Prodicos, Antiphon, Hippias, l'Anonyme de Jamblique. A des sujets qu'ils cherchent à varier, mais qui restent toujours secondaires à leurs yeux, ils attachent une parure qui seule les intéresse. Il y a toujours à gagner en compagnie de Gomperz. Il est si pénétrant, si peu dupe des phrases et des préjugés! Mais cette fois il exagère extraordinairement une idée juste. Les sophistes ont répandu dans la Grèce et dans le monde la rhétorique, c'est vrai; mais ils apportaient autre chose aux Athéniens, à savoir la philosophie, surtout la philosophie sociale et juridique. Dans leurs écoles, les jeunes gens faisaient leur philosophie aussi bien que leur rhétorique. Trouver une définition adéquate à des notions abstraites, ce n'est pas pur verbiage. Quand Périclès discutait une journée entière avec Protagoras, il ne voyait pas seulement en lui un bel esprit. Si Socrate passait pour un

1. Ernestus Majer-Leonhard, Ἀγράμματοι. In Ægypto qui litteras sciverint, qui nesciverint ex papyris graecis quantum fieri potest exploratur. Francofurti ad Mœnum, Diekmann, 1913, in-4°, 78 p.

sophiste, c'est que les sophistes se rapprochaient de Socrate, au moins dans leurs bons moments[1].

Les découvertes papyrologiques ont renouvelé à bien des égards l'histoire du livre et de l'écriture dans l'antiquité. Aussi GARDTHAUSEN a-t-il complètement transformé le traité de paléographie grecque qu'il avait publié en 1879. L'ouvrage est aujourd'hui en deux volumes. Le premier traite des matières de l'écriture, de la forme extérieure des manuscrits, des lettres et des sceaux, de la reliure, des instruments de l'écriture, des encres et des couleurs, des ornements. Le second donne une étude des écritures grecques depuis l'origine, placée vers 890, jusqu'à l'époque byzantine, puis des recherches souvent nouvelles sur la tachygraphie, dont l'invention est attribuée à Corinthe, et sur la cryptographie, enfin des listes de souscriptions et des investigations sur la chronologie. Ce traité sera évidemment critiqué dans le détail, et, par exemple, les comptes des inscriptions déliennes donnent tort à Gardthausen en ce qui concerne le prix du papyrus. Malgré tout, c'est une œuvre qui fait époque[2].

Sciences. — La science grecque est représentée dans trois de ces collections qui se multiplient maintenant en Allemagne. — E. HOPPE a donné à la *Bibliothek* de Geffken une histoire des mathématiques et de l'astronomie dans l'antiquité classique. Il n'a pas l'intention de faire oublier l'œuvre monumentale de Cantor, ni même les ouvrages de S. Günther et de M. Simon ; il ne paraît pas qu'il ait la vigueur et la sûreté des Paul Tannery, des Heiberg et des Zeuthen. L'astronomie est négligée. L'histoire des mathématiques est divisée en trois périodes : de Thalès à Euclide, les Alexandrins, la période gréco-romaine jusqu'à la fin du VIe siècle. Sur la question des origines, les conclusions restent incertaines : même s'il était avéré que Thalès de Milet et Pythagore aient séjourné en Égypte, il resterait toujours à savoir quelle est la part de la Chaldée dans la science égyptienne[3]. — HEIBERG présente les sciences naturelles et mathématiques dans la collection *Aus Natur und*

1. H. Gomperz, *Sophistik und Rhetorik. Das Bildungsideal des* εὖ λέγειν *in seinem Verhältniss zur Philosophie des V. Jahrhunderts.* Leipzig-Berlin, Teubner, 1912, in-8°, VI-291 p.

2. V. Gardthausen, *Griechische Palæographie.* 2. Auflage. Bd. I : *Das Buchwesen im Altertum und im byzantinischen Mittelalter.* Bd. II : *Die Schrift, Unterschriften und Chronologie im Altertum und im byzantinischen Mittelalter.* Leipzig, Veit, 1911, 1913; 2 vol. in-8°, XII-243 p., avec 38 fig., VII-156 p., avec 12 pl. et 35 fig.

3. Edmund Hoppe, *Mathematik und Astronomie im klassischen Altertum* (*Bibliothek der klassischen Altertumswissenschaft* hrsg. von J. Geffken, Bd. I). Heidelberg, Winter, 1911, in-8°, XI-443 p.

Geisteswelt. Il semble que ce soit une gageure de prétendre résumer en cent pages, sans rien omettre d'essentiel ni même d'important, les mathématiques et l'astronomie, la physique et la chimie, la botanique et la médecine de l'antiquité grecque et romaine. Ce tour de force, Heiberg l'a réalisé. Par cela même qu'il va droit aux résultats acquis, il n'est pas tenté d'exagérer l'influence de l'Orient sur la Grèce aux temps historiques. On peut conclure avec lui que « tous les fondateurs de la science moderne, Galilée, Copernic, Giordano Bruno, Newton, aussi bien que Vesale, ont appris des Grecs non seulement des résultats particuliers, mais avant tout ce qu'est la science[1] ». — Avec une compétence égale, Zeuthen a écrit pour la collection de Hinneberg une histoire des mathématiques depuis les origines jusqu'au XVIe siècle. Il sait intéresser aux mathématiques ceux même qui ne se croyaient plus capables d'y rien comprendre[2].

Peu d'érudits ont plus fait pour l'histoire des sciences dans l'antiquité que le regretté Paul Tannery ; nul n'a uni plus complètement les dons du mathématicien, du philologue et du critique. Mais les articles et les mémoires, fruits de ses veilles, étaient dispersés dans toutes sortes de recueils et de périodiques. Il était utile de les rassembler. C'est ce monument qu'ont élevé à la mémoire du grand savant la noble piété de sa veuve et l'amitié de ses émules Heiberg et Zeuthen. La publication doit être divisée en sept sections ; la première section est consacrée aux sciences exactes et aura trois volumes, dont deux ont paru. Pas d'observations, pas d'appréciations ; l'œuvre apparaît telle qu'elle a été conçue, dans sa simple et pure nudité. Les vingt-neuf articles du tome I et les trente-six du tome II permettent de suivre l'histoire de l'astronomie et des mathématiques dans les pays grecs depuis le VIe siècle avant J.-C. jusqu'au VIe après. Cependant, les éditeurs ont eu tort de classer les travaux dans l'ordre de publication, et non pas, comme il eût convenu, d'après l'ordre chronologique des sujets. Nous apprécierions mieux les progrès de l'astronomie si l'on nous avait montré successivement les solutions d'Archytas, le système d'Eudoxe, la quadrature des lunules d'après Hippocrate de Chio et Eudème, Aristarque de

1. J. L. Heiberg, *Naturwissenschaften und Mathematik im klassischen Altertum* (*Aus Natur und Geisteswelt*, Bd. 370). Leipzig, Teubner, 1912, in-8°, 102 p., avec 2 fig. dans le texte.

2. H. G. Zeuthen, *Die Mathematik im Altertum und Mittelalter* (*Die Kultur der Gegenwart* hrsg. von Paul Hinneberg, III. Teil, 1. Abt. : *Die mathematischen Wissenschaften* unter Leitung von F. Klein, 1. Lief.). Leipzig, Teubner, 1913, in-8°, 95 p.

Samos et sa grande année, Autolycos de Pitanè, Apollonios de Pergè et Adraste d'Aphrodisias, si l'on avait placé à leur date historique les recherches sur les inscriptions astronomiques, sur les subdivisions de l'heure dans l'antiquité, sur la coudée astronomique et les anciennes divisions du cercle. De même, il eût mieux valu passer de l'arithmétique pythagoricienne et de Thymandas à la langue mathématique de Platon, au nombre nuptial, à l'hypothèse géométrique du *Ménon* et au neveu de Platon, Speusippe, pour examiner ensuite la solution géométrique des problèmes du second degré avant Euclide, les axiomes d'Euclide lui-même, les diverses démonstrations d'Archimède, les mesures des marbres et des divers bois de Didymos d'Alexandrie; on aurait dû considérer la représentation des fractions chez les Grecs et l'histoire des lignes et surfaces courbes dans l'antiquité avant de faire connaissance, à l'époque romaine, avec Héron d'Alexandrie, Théon de Smyrne, Sérénos d'Antissa, Diophante et Pappos, à l'époque byzantine, avec Hypatia, Proclos, Isidore et Eutokios. Cette longue liste que nous venons de dresser n'est pas seulement un essai de classement; elle est surtout destinée, quoique incomplète, à donner une idée du labeur énorme qu'a fourni pendant toute sa vie un administrateur dont ces recherches abstruses étaient le délassement. Personne n'a mieux dit ni mieux montré que Paul Tannery que « la formation du concept de science est l'œuvre d'un seul peuple, le peuple hellène, qui l'a communiqué aux autres[1] ».

Si elle se perpétue en France, où Tannery était l'héritier de Scaliger, l'histoire des sciences positives dans l'antiquité grecque est particulièrement cultivée en Angleterre, où les *Éléments* d'Euclide figurent encore dans les manuels classiques. Depuis deux siècles, les œuvres mathématiques des anciens sont publiées dans ce pays avec un zèle qui ne se lasse point. Sir Thomas Heath, connu par ses travaux sur Diophantos, sur Apollonios de Pergè, sur Archimède et sur Euclide, a édité récemment le traité d'Aristarchos de Samos sur *les Grandeurs et les distances du soleil et de la lune*, avec traduction, figures et notes. Il a fait mieux : comme introduction à ce travail, il a écrit une belle et claire histoire de l'astronomie grecque depuis l'âge homérique jusqu'au temps d'Aristarchos, qui vivait au IIIe siècle. Le savant dont le nom termine cette histoire a eu ce grand mérite d'être le précurseur de Copernic, qui

1. Paul Tannery, *Mémoires scientifiques*, recueillis par J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen. T. I et II : *Sciences exactes dans l'antiquité;* mémoires 1-29, 1876-1884; mémoires 30-65, 1883-1898. Toulouse, Privat; Paris, Gauthier-Villars, 1912, in-8°, XIX-465 p., avec 17 fig. et un portrait; XII-555 p.

l'a connu et cité : il a exposé par théorèmes la théorie héliocentrique ou, selon les termes d'Archimède, « cette hypothèse que les étoiles fixes et le soleil restent immobiles et que la terre tourne autour du soleil[1] ».

Dans quelle catégorie classer l'ouvrage d'Otto Keller sur le règne animal dans l'antiquité? Il intéresse l'histoire de l'histoire naturelle, mais aussi l'histoire économique, l'histoire de l'art et l'histoire des religions. Ne le classons pas et servons-nous-en. Déjà en 1887 l'auteur avait publié un volume sous le même titre; il le complétait deux ans après, en collaboration avec Imhoof-Blumer, par un album où il réunissait plus de mille figures d'après les monnaies et les gemmes; depuis, il rédigeait sans se lasser des mémoires et des articles sur la faune antique. Toutes ces études, mises au point, entrent dans les deux volumes du nouvel ouvrage, qui ne dispense pas, d'ailleurs, de consulter l'ancien, parce que les premières notices sont bien plus détaillées pour un certain nombre d'animaux. De pareils livres ne s'analysent pas; mais ils se recommandent d'eux-mêmes. Otto Keller n'est pas philologue, et l'on s'en aperçoit vite à ses références; mais il vient obligeamment en aide aux philologues et aux historiens[2].

Arts. — Qu'est-ce que l'archéologie et que doit-elle être? Quels sont les vices de ses méthodes et comment y remédier? Quelles sont les lois les plus générales de l'art universel? Telles sont les grandes questions que s'est posées W. Deonna. Il y répond avec une critique acérée qui aboutit à une tentative hardie de synthèse. On lit avec un intérêt soutenu la série d'ouvrages où il expose ses idées en faisant toujours une large place à la Grèce antique. Il veut que l'archéologue ne soit plus le savant à lunettes, ridicule et méprisé, prisonnier d'étroites hypotheses, doux maniaque qui a trop souvent fait la joie du public et le bonheur des faussaires. Il faut qu'il soit désormais un artiste doublé d'un historien. L'erreur capitale de l'archéologie a été la croyance à l'évolution continue et rectiligne. En réalité, on constate que, dans toutes les périodes de l'humanité, les progrès ont été suivis de régressions. L'évolution artistique se déroule donc partout suivant un rythme semblable. « Ces éternels

1. Thomas Heath, *Aristarchus of Samos, the ancient Copernicus.* A history of greek astronomy to Aristarchus, together with Aristarchus's treatise on *The Sizes and Distances of the Sun and Moon,* a new greek text with translation and notes. Oxford, Clarendon press, 1913, in-8°, VIII-425 p.

2. Otto Keller, *Die antike Tierwelt.* I. Bd. : *Säugetiere.* II. Bd. : *Vögel, Reptilien, Fische, Insekten, Spinnentiere,* etc. Leipzig, Engelmann, 1909, 1913, 2 vol. in-8°, XII-434 p., avec 145 fig. dans le texte et 3 pl. en phototypie; XV-618 p., avec 161 fig. et 2 pl.

recommencements de l'art sont nécessités par la forme même de l'esprit humain et par les circonstances sociales dans lesquelles il vit » (*l'Arch.*, t. III, p. 25). On peut ainsi distinguer quatre grandes périodes pendant lesquelles l'art a passé par des alternatives de progrès, de grandeur et de décadence. La première de ces périodes a commencé avec l'homme quaternaire et l'art paléolithique; la seconde a mené la société crétoise des origines néolithiques à l'apogée minoen; puis vient l'art grec; enfin l'art chrétien. Quand on passe de l'une à l'autre période, on voit toujours une loi naturelle faire produire aux mêmes causes les mêmes effets. L'art minoen aboutit comme l'art hellénistique au réalisme, aux instantanés, au grouillement des foules, à la représentation de la musculature nerveuse pour l'homme et de la ligne souple et fine pour la femme. Mais c'est surtout entre l'art gréco-romain et l'art chrétien que le parallélisme est constant. L'art géométrique, qui est un retour de l'art néolithique, se retrouve au début du moyen âge; le VIe siècle avant J.-C., avec ses « kouroi » archaïques, ressemble au XIIe siècle après J.-C., avec ses saints primitifs; de part et d'autre, le progrès de la technique amène la rupture de la frontalité et, au Ve siècle comme au XIIIe, l'idéalisme exprime la foi collective par des symboles rationalistes et spéculatifs; le IVe et le XIVe siècle tournent également au réalisme, par un besoin nouveau d'humaniser le divin, et cette tendance est poussée à l'exagération par les artistes de l'époque hellénistique comme par ceux du XVe siècle. Voilà par quelles oscillations perpétuelles, par quel balancement toujours répété l'universelle loi du rythme agit sur l'art. On ne peut nier que l'auteur ne soutienne sa thèse avec beaucoup d'ingéniosité, une science très étendue, une indépendance absolue de jugement. On peut lui objecter que, si les circonstances historiques où évolue l'art s'opposent violemment à la conception unitaire, elles changent assez, dans des intervalles qu'il faut évaluer par millénaires, pour déranger une symétrie aussi parfaite et, par endroits, aussi raide. Mais on doit féliciter l'auteur d'avoir tant écrit sur le sujet qui lui tient à cœur sans lasser l'attention et en faisant toujours penser[1].

Pour étudier rapidement l'histoire de l'architecture dans l'antiquité, on n'avait pas jusqu'à présent de manuel qui fût pour la

1. Waldemar Deonna, *l'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*. T. I : *les Méthodes archéologiques;* t. II : *les Lois de l'art;* t. III : *les Rythmes artistiques*. Paris, H. Laurens, 1912, 3 vol. in-8°, 479 p., avec 32 fig. dans le texte; 532 p., avec 143 fig.; 564 p., avec 88 fig. — *Les Lois et les rythmes de l'art*. Paris, Flammarion, 1914, in-16, 188 p. — *L'Expression des sentiments dans l'art grec. Les facteurs expressifs*. Paris, H. Laurens, 1914, petit in-8°, 379 p., avec 56 fig.

France ce que sont pour les pays de langue allemande celui de J. Durm et pour les pays de langue anglaise celui d'Allan Marquand. Fr. Benoit a voulu combler cette lacune. Mais, tandis que le manuel américain se borne à la Grèce et l'allemand à la Grèce et à Rome, le manuel français comprend tous les pays depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin de l'empire romain. On a déjà rendu compte dans la *Revue historique* (voir t. CXII, p. 109-110) des chapitres consacrés à Rome. En ce qui concerne la Grèce, la brièveté, qualité certainement louable en ce genre d'ouvrages, est pourtant exagérée. Il y a des oublis tels qu'on se demande s'il ne faut pas les mettre au compte d'une préparation un peu trop hâtive plutôt que d'une exposition trop rapide. La période crétoise est bien sacrifiée. Rien sur la hutte ronde, ce prototype si fécond. Pour étudier la maison grecque avant Pompéi, l'auteur n'a pas mis à profit autant qu'il le devait les découvertes de Priène et de Délos. Il n'a pas non plus accordé l'attention qu'ils méritent aux monuments déliens, aux portiques et à la salle hypostyle. Malgré les lacunes, l'ouvrage rendra de grands services aux étudiants comme aux amateurs sérieux[1].

C'est précisément la grande salle hypostyle de Délos, publiée par le regretté Gabriel Leroux, qui a été pour lui le point de départ d'études nouvelles et lui a fait écrire son beau livre sur les origines et les transformations de tout un type architectural. En même temps que la construction rectangulaire groupée autour du mégaron, on voit évoluer dans l'antiquité le plan de la demeure absidale, suggéré dès les temps primitifs par l'habitation rupestre. Tandis qu'un de ces types est arrivé de bonne heure à sa perfection, si bien que l'art grec n'a plus rien ajouté d'essentiel au temple du VIe siècle ou du moins au sécos, l'autre s'est modifié sans cesse jusqu'à l'époque chrétienne en produisant l'hypostyle grec, l'hypostyle oriental et la basilique romaine. Mais, si la basilique romaine est dérivée de l'hypostyle alexandrin, ce n'est pas elle qui a donné naissance à la basilique chrétienne, c'est l'hypostyle grec. Ce dernier genre de basilique servait déjà aux cultes païens, comme le prouvent le télestérion des Cabires à Samothrace et le Baccheion d'Athènes. Les églises chrétiennes d'Afrique sont des copies, non pas sans doute de temples païens, mais d'églises païennes; le nom même de basilique ne fut pas emprunté par les chrétiens aux monuments profanes des *fora*,

1. Fr. Benoit, *l'Architecture. Antiquité* (collection des *Manuels d'histoire de l'art* publiés sous la direction d'Henry Marcel). Paris, H. Laurens, 1911, in-8°, VII-575 p., avec 148 grav., 13 cartes et 997 dessins schématiques par l'auteur.

mais à des édifices religieux, tels que la basilica Hilariana de Rome, consacrée à Attis et à la Mère des dieux[1].

Rufus Richardson a publié une histoire de la sculpture grecque qui répond au même besoin de vulgarisation que le manuel d'architecture grecque de Marquand. C'est un exposé succinct et clair. On regrette qu'il commence brusquement par la période mycénienne, comme s'il datait d'il y a quinze ans. A détacher ainsi l'art hellénique de ses antécédents crétois, on le décapite[2].

La question des origines est précisément celle que traite Max. Collignon dans un mémoire court, mais plein de choses. Il a trouvé au musée d'Auxerre et fait entrer au Louvre une statuette qui prouve de façon éclatante la persistance des traditions crétoises dans la sculpture archaïque. L'école des Daidalides n'est plus un mythe; elle a donné aux Grecs les plus anciennes de leurs « corai ». Ce n'est donc pas seulement en Ionie qu'ont émigré les artistes chassés de Crète par l'invasion dorienne; quelques-uns d'entre eux ont dû s'établir dans le Péloponèse parmi les Doriens eux-mêmes. L'auteur porte ainsi un coup sérieux au « tout à l'ionisme », mais en faisant aux influences locales une part assez large pour ne pas aller non plus au « tout à la Crète[3] ».

La collection des *Villes d'art célèbres* s'est enrichie d'une superbe monographie sur Athènes par G. Fougères. L'auteur aurait pu reproduire en les enjolivant les pages les plus intéressantes du Guide-Joanne dont il venait de donner une nouvelle édition. Il ne l'a pas voulu. C'est un ouvrage tout neuf qu'il présente, où le gai savoir s'orne de beaux mots. L'Acropole, naturellement, l'attire d'abord et le retient longtemps. Mais, pour bien faire admirer, il explique. Il montre comment le désir de loger dignement la déesse chryséléphantine et de l'offrir à la vénération de tout un peuple a obligé Ictinos à modifier pour le Parthénon les dimensions traditionnelles du plan dorique, en élargissant la nef, comment un autre emprunt aux Ioniens a permis à Phidias de dérouler en frise courante, sur le mur extérieur, l'immortelle procession des Panathénées. Il indique avec discrétion les solutions données aux nombreux problèmes que soulèvent les édifices juxtaposés de l'Érechtheion. De

1. Gabriel Leroux, *les Origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains*. Paris, Fontemoing, 1913, in-8°, XVIII-357 p., avec 74 grav.

2. Rufus B. Richardson, *A history of greek sculpture*. New-York, American book company, 1911, in-16, 291 p., avec 131 fig.

3. Maxime Collignon, *la Statuette d'Auxerre* (*musée du Louvre*), dans les *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, t. XX. Paris, Leroux, 1913, in-fol., p. 1-38, pl. I-III, fig. 1-16.

l'Acropole, il nous mène aux monuments de la ville basse. Athènes elle-même, il l'enchâsse dans la radieuse parure que lui font les ruines du Pirée, d'Éleusis, de Salamine, d'Égine et de Sounion. Comme si, pour la mieux voir, il lui fallait un certain recul dans le temps comme dans l'espace, il s'éloigne un moment de la ville antique pour errer dans la ville byzantine, franque ou moderne. Mais ce qui fait pour lui le charme de la cité vivante, c'est d'y retrouver les traits de celle qu'un œil moins expert pourrait croire morte; ce qu'il aime dans le vieux quartier du bazar, c'est d'y surprendre au passage les gestes et le parler qui lui rappellent Aristophane. Le présent lui plaît parce qu'il s'enchaîne au passé[1].

Ceux que ne contenteront pas les brillantes et rapides descriptions de Fougères et qui voudront examiner de près les monuments de l'Acropole auront à leur disposition plusieurs travaux récents. On a vu plus haut (t. CXXII, p. 105) les résultats obtenus par les épigraphistes qui, comme Dinsmoor, ont déchiffré les comptes des épistates. Les archéologues ont travaillé avec une ardeur égale. Depuis longtemps on n'avait pas autant fait pour l'étude du Parthénon. Hill en a exploré les fondements de manière à en renouveler complètement l'histoire et à modifier sur certains points les cotes généralement admises pour l'ancien temple : ses observations feront époque[2]. — Svorônos a proposé des explications nouvelles pour les sujets des sculptures; mais là nous sommes en pleine hypothèse, et il est à craindre que Svorônos ne fasse pas définitivement, comme il l'espère, « la lumière sur le Parthénon[3] ».

Après toutes ces recherches, on avait besoin d'un guide sûr, d'un juge impeccable; on l'a trouvé en la personne de Max. Collignon. Mettant à profit les conclusions de Dinsmoor et de Hill, rejetant les suggestions de Svorônos, on dirait qu'il va d'instinct à la vérité. Si aucun problème ne lui échappe, il ne dit sur chacun que ce dont il est certain; mais cela, il le dit si bien! C'est comme s'il avait emprunté à son sujet le secret de la solidité harmonieuse et de l'élégante sobriété. Le volume est la réimpression d'une introduction écrite pour un magnifique recueil de planches in-folio composé d'après les photographies de Boissonas et Mansell. On y lira d'abord

1. Gustave Fougères, *Athènes* (*les Villes d'art célèbres*). Paris, H. Laurens, 1912, petit in-4°, 204 p., avec 168 fig.

2. B. H. Hill, *The older Parthenon*, dans l'*American journal of archæology*, t. XVI (1912), p. 535-538, pl. VIII-IX, 21 fig.

*3. I. N. Svorônos, Φῶς ἐπὶ τοῦ Παρθενῶνος. Extrait du *Journal d'archéologie numismatique*, t. XIV. Athènes, Eleutheroudakis et Bart, 1912, p. 193-339, pl. XIII-XXI, 42 fig.

l'histoire de l'Acropole en général et du Parthénon en particulier. Au nord de l'Acropole, sur l'emplacement occupé primitivement par le palais royal, s'élevèrent au VIe siècle deux temples, l'Hécatompédon et l'ancien Érechtheion. De 540 à 510, l'Hécatompédon fut agrandi par les Pisistratides; déjà il avait grand air avec sa colonnade formée, selon les côtés, de six ou de douze fûts, avec la Gigantomachie violemment enluminée de ses frontons, avec sa frise ionique. Après les édifices des rois et des tyrans, celui du peuple. En 506, la démocratie triomphante entreprit, au côté sud de la colline, la construction d'un Parthénon, et elle décida, en 490, après la victoire de Marathon, qu'il serait non pas en poros, mais tout en marbre. Il commençait à sortir de terre quand vinrent les Perses. En 479, le Parthénon fut rasé; après la retraite de l'ennemi, quelques tambours de colonnes qui avaient échappé au désastre furent encastrés dans le mur de Thémistocle. Au temps de Cimon, on ne voulut rien faire pour le malheureux Parthénon; on ne songea qu'au vieux temple qui rappelait les plus vieilles traditions : un Érechtheion II s'éleva, qui fut remplacé en 420, à l'époque de Nicias, par un Érechtheion III. Mais, deux ans après la mort de Cimon, en 447, Périclès fit commencer le second Parthénon. Le monument d'Ictinos et de Phidias fut inauguré en 438 pour recevoir l'Athèna chryséléphantine; mais on n'y mit la dernière main qu'en 433/2. Collignon décrit le monument avec amour. Rien de ce qui subsiste n'est négligé, et les pierres qui manquent sont presque partout comme remises en place. L'ordre extérieur, l'ordre intérieur, la polychromie, les divisions du temple, l'éclairage, toutes les questions d'architecture sont traitées de telle façon que l'ignorant, surpris de tout comprendre, se croirait architecte. Et puis, plaisir suprême, on passe devant les métopes, les frontons, la frise, pour s'arrêter, dans le naos, à la place où se dressait, toute en or et en ivoire, la déesse elle-même. Mais ce n'est pas, comme disait Renan, « l'idéal cristallisé en marbre pentélique » que fait voir Collignon. Le temple d'Athèna n'est pas celui de la « pure raison », abstrait du temps et de l'espace; il est humain, parce qu'il est national. Pas plus qu'on ne pourrait détacher le Parthénon de l'Acropole, on ne peut l'isoler de l'Attique. Il est le pur produit du terroir; il résume l'histoire d'une ville. « Le Parthénon est la complète expression du génie d'Athènes, au point culminant de son histoire[1] ».

C'est encore un beau livre, et qui fait réfléchir, que Max. Colli-

1. Maxime Collignon, *le Parthénon; l'histoire, l'archéologie et la sculpture*. Paris, Hachette, 1914, in-4°, 213 p., avec 22 pl. et 79 fig. dans le texte.

GNON a écrit sur les statues funéraires de la Grèce. L'historien de la sculpture grecque n'a pas seulement trouvé là une occasion de suivre le développement de l'art qui lui est cher en se plaçant à un point de vue particulier; il a fait encore une étude attrayante et profonde des croyances sur la vie posthume. La difficulté la plus grave du sujet tenait au choix même des monuments : si les stèles funéraires se distinguent au premier coup d'œil, les statues placées sur les tombes ressemblent fort à celles dont la destination était autre et ne se peuvent reconnaître la plupart du temps que par le lieu où elles ont été découvertes. Il y faut de la science et du tact. Aux qualités qu'exige ce travail préliminaire, Collignon a joint, tout le long de son exposé, cette élégante sobriété qui est sa marque propre et comme sa signature. On s'en voudrait de rechercher et d'exprimer soi-même les idées essentielles de l'auteur, quand il les a résumées, comme il sait le faire, dans une conclusion de quatre pages qui est un petit chef-d'œuvre. « En Grèce, la statue funéraire ne répond pas, comme en Égypte, à une nécessité impérieuse, au besoin d'assurer l'existence d'outre-tombe du défunt. Elle est une forme de commémoration..., elle constitue le luxe de la sépulture... La statue funéraire n'est pas faite pour l'obscurité de la tombe..., c'est au grand jour qu'elle revendique sa place... Au VIe siècle, dans les raides effigies de *kouroi*, les morts ont la même apparence que les dieux... Le mort est élevé au-dessus de l'humanité... Il devient un héros, doué d'une puissance qui peut agir sur les destinées des survivants... Au Ve et au IVe siècle, les statues de défunts se rapprochent de la vie réelle... Jamais peut-être l'idée de la mort, qui dénoue sans les rompre les liens de tendresse et d'affection, n'a été exprimée avec une émotion plus discrète et plus pénétrante. Ces images sont à la fois irréelles et vivantes... La plastique funéraire des Grecs ... a fait sortir de la tombe les figures mythologiques ou réelles qui faisaient cortège au défunt... Le sphinx ravisseur d'âmes est devenu le gardien des tombeaux. La Sirène, à laquelle s'attachait jadis le souvenir des terreurs de l'Hadès, s'est transformée en une plaintive Muse de la mort, qui compatit aux douleurs des hommes. Les humbles pleureuses de terre cuite ont pris, dans le marbre, l'attitude de belles statues pensives... Depuis les origines de l'art grec jusqu'au temps des Antonins, nous n'avons pas une seule fois rencontré l'image de la mort traduite dans sa lugubre réalité... Ce qu'il a représenté, aussi bien dans les statues tombales que dans les stèles, c'est la vie, et rien que la vie... A vrai dire, la mort est toujours présente; mais, comme si elle respectait la beauté de la forme humaine, elle ne touche ces effigies de marbre que d'un

doigt léger pour leur imprimer un caractère de gravité tranquille et douce, de mélancolie apaisée et de sérénité[1] ».

Passons aux arts mineurs. Bien des gros livres ne valent pas l'excellent article *Vasa* donné par Charles Dugas et Edmond Pottier au *Dictionnaire des Antiquités*. Nous ne pouvons pas nous laisser entraîner à faire ici l'analyse d'un article de dictionnaire; mais celui-là, nous tenons au moins à le signaler.

Dans les trois dernières années de sa vie, Georges Perrot, jeune jusqu'au dernier jour, a pu ajouter deux volumes à sa monumentale *Histoire de l'art*. Il a ainsi mis à chef la série consacrée à la Grèce archaïque, c'est-à-dire à une période qui s'étend pour lui jusqu'après la crise des guerres médiques. Dans ces deux volumes, il étudie la glyptique, la numismatique et la céramique. Pour les intailles, il avait pour se guider l'excellent ouvrage de Furtwængler; pour les monnaies, les travaux de Babelon. C'est donc à l'étude des vases qu'il a réservé son principal effort. Si l'histoire de la poterie antique n'était qu'un chapitre d'archéologie pure, nous pourrions nous contenter d'indiquer en quelques mots le développement de la fabrication et de la peinture céramiques, tel qu'il nous est présenté, depuis la décadence ou, si l'on veut, les recommencements de l'art géométrique jusqu'à la plus belle époque des vases attiques à figures rouges. Et il n'est pas d'un mince intérêt pour l'historien d'assister à un pareil spectacle. Première période : l'Ionie, mère de tous les arts, féconde les survivances crétoises et mycéniennes au contact des civilisations orientales; les principales cités de l'Asie Mineure et des îles maintiennent leur autonomie et se disputent l'hégémonie dans la production céramique, comme dans le reste; Milet l'emporte quelque temps, grâce à ses marins et à ses colons autant qu'à ses artistes. Deuxième période : le courant de la civilisation se déplace et gagne l'Occident; là, tandis que les pays d'esprit conservateur travaillent pour la consommation locale, l'ingénieuse Corinthe fabrique à la douzaine et enlumine d'éclatants trompe-l'œil les vases qu'elle expédie sur toutes les côtes de la Méditerranée. Troisième période : Athènes se borne longtemps à façonner pour l'aristocratie souveraine les pithoi du Dipylon; au VIIe siècle, quand elle commence à transformer ses institutions, elle se met consciencieusement à l'école de Corinthe et de l'Ionie pour produire les vases proto-attiques; s'aidant des étrangers attirés par Solon et Pisistrate, elle crée le style à figures noires et ruine le

1. Maxime Collignon, *les Statues funéraires dans l'art grec*. Paris, Leroux, 1911, in-4°, VII-404 p., avec une pl. et 241 fig. dans le texte.

monopole de Corinthe par sa probité artistique; au temps où elle prépare la révolution contre les Pisistratides, elle s'évertue à renouveler ses procédés et, avec le concours d'Ioniens chassés par la conquête perse, se livre à des recherches dont témoignent les « vases de transition »; enfin, lorsque la réforme de Clisthènes fait triompher la démocratie, les vases à figures rouges de beau style marquent la fin de la période archaïque. Mais dans l'histoire de la céramique grecque la science intelligente de Perrot voit bien autre chose encore qu'une matière à descriptions archéologiques. Pour cette période de trois ou quatre siècles, qui nous est connue surtout par la tradition recueillie plus tard, aucun document direct n'est à dédaigner, et, après la poésie, il n'en est pas de plus précieux que l'image. Les potiers du Dipylon nous font connaître les navires des vieux temps, la piraterie toujours menaçante et la défense organisée contre elle par les naucraries. Des illustrations plus récentes représentent la vie agricole, les carrières et les ateliers, les maisons privées et les édifices publics, les scènes familières de la vie militaire ou sociale, les funérailles, les cérémonies du culte et les légendes célèbres. Au moment des guerres médiques, Épictètos dessine les exercices des éphèbes nus; après la victoire, Smicros décrit la volupté des symposia et Brygos se plaît à peindre des scènes de genre, l'école et le gymnase, les camps et les festins. L'abondance des poteries, leur provenance, leur technique, l'origine de leurs formes et de leurs décors, leurs divers emplois, leur répartition dans le monde méditerranéen, tout cela est d'une importance capitale pour l'histoire économique et même pour l'histoire générale. Il n'y a pas une industrie qui nous soit aussi bien connue que la céramique : on peut en suivre les différents travaux sur certaines plaques peintes de Corinthe, depuis le moment où la terre est extraite de l'argilière jusqu'au moment où les vases finis sortent du four et s'alignent à bord des bateaux en partance. Non seulement nous savons quelle était l'importance de l'atelier dirigé par un Nicosthénès; mais nous en voyons la distribution, nous y comptons les ouvriers, nous sommes renseignés sur leur condition sociale et sur la discipline à laquelle ils étaient soumis. Les inscriptions des vases nous disent quelle était la patrie des maîtres, nous révèlent par la distinction du potier et du peintre les progrès de la division du travail et nous font assister aux débuts prometteurs de la réclame commerciale. L'imitation évidente des étoffes et des tapis assyriens et lydiens dans l'ornementation ionienne, la présence simultanée de vases identiques dans l'établissement milésien de Naucratis et dans les colonies milésiennes du Pont-Euxin, le cheminement de ces alabastres protocorinthiens remplis jadis de parfums phéniciens, égyptiens ou cypriotes

et retrouvés au fond de l'Étrurie, l'extension parallèle de types monétaires et de belles amphores destinées à l'exportation des vins ou des huiles réputées : autant de faits précis qui nous renseignent sur les voies maritimes du monde grec, depuis le VIIIe jusqu'au Ve siècle, sur les relations des métropoles avec les colonies et sur la concurrence internationale. Voilà ce que Georges Perrot nous fait voir sur les pots qu'il place sous nos yeux. Et ainsi, jusqu'à la fin d'une longue et belle vie, il a bien mérité de cette antiquité grecque qu'il aimait tant[1].

Perdrizet a montré jadis, par sa belle étude sur les bronzes de Delphes, avec quelle finesse il sait déduire des moindres fragments les caractères propres à une époque. On peut juger des sentiments qu'il a dû éprouver quand il a visité la collection du Dr Fouquet à Alexandrie et qu'il s'est trouvé devant une admirable série de bronzes gréco-égyptiens. Ces sentiments, il ne les a pas gardés pour lui ; grâce à la munificence accoutumée de M. Doucet, il les a exprimés dans une publication fastueuse. Quand on aura lu ces jolies pages et contemplé ces belles planches, on saisira mieux tout ce que la société alexandrine renfermait de mysticisme et de sensualité ou vulgaires ou raffinés. Les statuettes d'Aphrodite et de Dionysos nous apprennent la destinée des cultes grecs dans les temples et les oratoires privés où les femmes viennent demander la beauté, la joie et la fécondité. Mais d'autres images nous révèlent l'action exercée par les divinités égyptiennes sur les âmes des Hellènes eux-mêmes, par exemple cet admirable prêtre d'Isis qui s'avance dans la blancheur sacrée du lin, « net de tout contact impur, la tête levée au ciel, comme perdu dans un rêve mystique ». Puis tout à coup on aperçoit des nains, des nègres, des grotesques, des danseurs et des danseuses, des types attrapés dans les bouges et qui attestent que les bas-fonds des grandes villes sont les mêmes dans tous les temps. Visite charmante et troublante dont on remercie, au départ, le connaisseur subtil qui vous a servi de guide, savant à qui rien n'échappe, écrivain qui fait sentir tout, même quand il se retient de tout dire[2].

Les progrès de la toreutique vont de pair avec ceux de l'orfèvre-

1. Georges Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*. T. IX : *la Grèce archaïque : la Glyptique, la Numismatique, la Peinture, la Céramique*. T. X : *la Grèce archaïque : la Céramique d'Athènes*. Paris, Hachette, 1911, 1914, in-4°, 703 p., avec 22 pl. hors texte et 367 gravures ; 818 p., avec 25 pl. hors texte et 421 gravures.

2. Paul Perdrizet, *Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet*. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1911, in-4°, XXI-97 p., avec 40 pl. et 6 grav. dans le texte.

rie. Cette règle est rendue visible par des moulages antiques découverts à Memphis et conservés aujourd'hui au musée Pelizæus à Hildesheim. Rubensohn a montré qu'ils sont tirés de moules pris sur des vases, des boîtes, des pièces d'armure, de harnachement et d'argenterie. Les modèles appartenaient en partie au vi^e siècle, en partie à l'époque romaine; mais le plus grand nombre provient de la période hellénistique, entre 350 et 220. Ces moulages, dont les bronziers et les joailliers faisaient usage dans leurs ateliers, donnent une haute idée de leur technique. Comme il semble bien que le mouleur vendait ses produits aux artisans qui les employaient, l'existence de ce métier séparé est un témoignage remarquable sur la division du travail dans l'industrie antique[1].

On ne saurait être trop reconnaissant aux savants qui nous aident à visiter les musées consciencieusement ou nous dispensent même parfois de cette visite en nous donnant de bons catalogues. Le nombre de ces bienfaiteurs s'est accru depuis quelques années.

Il y a longtemps que l'École française d'Athènes s'est chargée de cataloguer les vases peints du Musée national d'Athènes. Dès 1902 paraissait le volume préparé par Couve et achevé par Collignon (près de 2,000 numéros). Mais en moins de dix ans l'acquisition d'une collection cypriote, les fouilles prémycéniennes de Tsountas, les trouvailles mycéniennes des Cyclades, de Thoricos, de Salamine, l'afflux des coupes à reliefs avaient enrichi le Musée à tel point qu'un supplément était nécessaire. Il a été publié par Georges Nicole. La classification est généralement conforme aux résultats des études les plus récentes. Chaque série est précédée d'une bonne notice[2].

Guy Dickins s'acquitte d'une tâche confiée à l'École anglaise par l'éphore général Cavvadias, le catalogue du musée de l'Acropole. Dans un premier volume, il présente les sculptures archaïques, celles qui ont survécu à l'incendie de 479. Il raconte l'histoire des fouilles, fait une étude chronologique des trouvailles, indique les matériaux et la technique, décrit les sujets et les costumes. Quiconque s'est trouvé, sans autre aide que le souvenir de ses lectures, en face des femmes énigmatiques rangées dans les salles inoubliables du petit musée regrettera de n'avoir pas eu en main un guide aussi précieux. Presque tout ce qu'on peut savoir sur les vieux temples

1. O. Rubensohn, *Hellenistisches Silbergerät in antiken Gipsabguessen.* Public. du musée Pelizæus à Hildesheim. Berlin, Curtius, 1911, in-4°, 89 p., avec 21 pl. et 22 fig. dans le texte.

2. Georges Nicole, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes.* Supplément. Paris, Champion, 1911, in-8°, xi-351 p., avec 9 fig. hors texte. Ouvrage accompagné d'un album in-fol. de 21 pl.

de l'Acropole est là. Il est regrettable que l'illustration cherche à compenser la qualité par la quantité[1].

Le musée de Constantinople est d'une extraordinaire richesse en sculptures antiques : il concentre ce qu'ont livré Thasos, Assos, Milet et Didymes, Priène, Lagina, Magnésie du Méandre, Aphrodisias, Tralles, la Lycie, la Phénicie, la Palestine et la Libye. Pour faire l'inventaire de ces trésors, le regretté directeur des musées ottomans, Hamdi-bey, et son frère et successeur, Halil-bey, ont désigné Gustave Mendel. Le choix a été fort heureux. Le catalogue de Constantinople est aujourd'hui considéré comme un modèle. Chaque monument est reproduit en traits et décrit avec un soin minutieux, en style « télégraphique », dit l'auteur. Au milieu des connaissances prises aux meilleures sources, les idées personnelles foisonnent. Deux volumes n'ont pas épuisé le sujet; quand le troisième aura paru, on aura entre les mains un excellent instrument de travail[2].

De Ridder a terminé récemment le catalogue de la fameuse collection de Clercq par un beau volume sur les bijoux et les pierres gravées et par une table générale[3]. Aussitôt il s'est mis à cataloguer les bronzes antiques du Louvre. Travail nécessaire, s'il en fut; car ceux qui avaient à examiner ces monuments ne pouvaient consulter que le rudiment de catalogue esquissé jadis par Longpérier. De Ridder était bien préparé à la tâche, l'ayant accomplie déjà pour le musée d'Athènes et pour la collection de Clercq. Il a publié simultanément un guide pour toute la collection du Louvre et le premier volume du catalogue. Dans le guide on remarque un bon chapitre sur la technique du bronze dans l'antiquité, paru peu de temps auparavant sous forme d'article dans la *Revue de Paris*[4]. Le premier volume du catalogue donne les figurines classées par groupes, à savoir : grands bronzes, statuettes grecques archaïques et de beau

1. Guy Dickins, *Catalogue of the Acropolis Museum*. Vol. I : *Archaic sculpture*. Cambridge, University press, 1912, in-12, VII-291 p., avec de nombreuses illustrations.

2. Gustave Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*. Constantinople, Musée impérial, 1912, 1914, 2 vol. in-8°, XXIV-596 p., avec 285 fig. dans le texte; 596 p., avec 493 fig.

3. *Collection de Clercq. Catalogue* publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et sous la direction de MM. de Vogüé, E. Babelon, E. Pottier. T. VII : *les Bijoux et les pierres gravées*, par A. De Ridder. 1re partie : *les Bijoux;* 2e partie : *les Pierres gravées*. Paris, Leroux, 1911, 2 vol. in-fol., 436-874 p., avec 16-30 pl. en héliogravure. — *Table générale* des t. I à VII (1898-1911), par A. De Ridder, 1912, 149 p.

4. A. De Ridder, *Guide du musée du Louvre. Les bronzes antiques*. Paris, Braun, 1913, in-8°, 143 p., avec 64 fig. hors texte.

style, exemplaires étrusques et italiotes, monuments grecs d'époque hellénistique, bronzes gréco-romains et figurines trouvées en Gaule. Dans les premiers groupes, les pièces sont rangées par ordre chronologique; à l'époque hellénistique, elles le sont par pays; à l'époque gréco-romaine, où les origines sont le plus souvent incertaines, par matières. Les planches, dues à l'habileté des frères Catala, se présentent avec un relief saisissant. Pour les notices, l'auteur renvoie au guide; il réduit le texte à l'essentiel, enfermant une science irréprochable dans une forme concise. Parmi les plus érudits faiseurs de catalogues, De Ridder occupe une belle place : il est l'homme du bronze[1].

Gabriel Leroux a manifesté l'activité de l'École française d'Espagne en publiant le catalogue du musée céramographique de Madrid. Il étudie plus de six cents vases. Beaucoup sont de provenance incertaine; quelques-uns avaient été publiés jadis et passaient pour perdus : il y en avait, par exemple, que Gargiulo faisait figurer dans son *Recueil* du musée Bourbon et qui avaient disparu. Tous ces vases grecs et italo-grecs sont classés avec soin. Chaque série est précédée d'une notice substantielle et claire; chaque exemplaire est décrit avec une sobre précision[2].

Parmi les catalogues particulièrement intéressants pour les historiens, il faut mentionner ceux des terres cuites gréco-égyptiennes. Valdemar Schmidt en a publié un pour le musée Ny Carlsberg[3]; Wilhelm Weber, un autre pour le musée de Berlin[4]. Weber, professeur à l'Université de Groningue, a fait une étude complète de ces figurines qui sont généralement assez grossières et appartiennent à la basse époque. Il a montré ce que ces produits de l'art populaire fournissent de renseignements à qui veut connaître la toilette des femmes, le travail des hommes, les types de la rue et du marché, du cirque et du théâtre, et spécialement les dieux et les démons adorés

1. A. De Ridder, *les Bronzes antiques du Louvre*. Ouvrage publié avec le concours du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (fonds Dourlaux). T. I : *les Figurines*. Paris, Leroux, 1913, in-4°, 135 p., avec 64 pl. en phototypie.

2. Gabriel Leroux, *Vases grecs et italo-grecs du musée archéologique de Madrid* (*Bibliothèque des universités du Midi*, fasc. XVI). Bordeaux, Féret, 1912, in-8°, xx-330 p., avec 58 pl.

3. Valdemar Schmidt, *De græsk-ægyptiske Terrakotter, Ny Carlsberg Glyptothek*. Kjøpenhavn, Host, 1911, in-8°, 94 p., avec 70 pl.

4. Wilhelm Weber, *Königliche Museen zu Berlin. Sammlung der ägyptischen Altertümer. Die ägyptisch-griechischen Terrakotten. Beiträge zur Religions- und Kulturgeschichte des griechisch-römischen Ægyptens*. Berlin, Karl Curtius, 1914, 2 vol. grand in-4°. Textband, x-271 p., avec 131 fig. Tafelband, IV p., avec 487 fig. sur 42 pl. en phototypie.

par les paysans dans les temples et les chapelles ou placés dans les tombes comme protecteurs des morts.

Les catalogues mentionnés jusqu'ici sont surtout destinés aux savants. Tout autre est l'esprit du guide que le directeur du musée des antiquités d'Alexandrie met à la disposition du visiteur; mais Ev. Breccia a trop de goût et de science pour que son petit livre n'en porte pas la trace à chaque page. Il suffit de le feuilleter pour y trouver des idées nouvelles sur le pouvoir des Lagides, sur leurs mariages consanguins, sur le plan d'Alexandrie, sur les savants du musée, sur l'art alexandrin et ses origines[1].

Gustave Glotz.

(Sera continué.)

1. Evaristo Breccia, *Alexandria ad Ægyptum*, guide de la ville ancienne et moderne et du musée gréco-romain. Bergame, Istituto italiano d'arti grafiche, 1914, in-16, xi-319 p., avec 196 fig. et 1 pl.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Paul Gauckler. **Nécropoles puniques**. Paris, Auguste Picard, 1915. 2 vol. in-8°, t. I, XLIII-270 pages et 236 planches hors texte; t. II, 344 pages et 113 planches.

Une main pieuse a rassemblé dans cette importante publication les reliques archéologiques d'un bon travailleur, enlevé à la science prématurément et avant qu'il nous eût donné l'œuvre que nous étions en droit d'attendre de lui; il était juste et profitable que fussent sauvés de la dispersion et de l'oubli les esquisses, les essais, les études de détail et jusqu'aux notes, où s'est fixé quelque chose d'une activité véritablement admirable chez un homme de santé précaire; les érudits qui s'intéressent aux antiquités puniques trouveront longtemps à glaner dans ce riche amas d'observations directes et précises, autant que les apprentis y trouveront des modèles de méthode et des exemples de consciencieuse probité.

On a tenu à ne rien donner dans ce livre qui ne fût punique et on a poussé ce scrupule jusqu'à supprimer, des carnets de fouilles qu'on publiait, tout ce qui se rapportait au romain et au byzantin, et même jusqu'à ne point s'occuper de Baal-Hamman, parce que c'était un dieu très romanisé et qui finit par se confondre avec Saturne; il y a sans doute un excès dans cette réserve.

Une Introduction sobre et nourrie, due à M. Anziani, permet au chercheur de s'orienter dans ce vaste champ de matériaux et indique fort justement les plus intéressantes conclusions qui ressortent de son exploration; spécialement, elle montre quel secours l'historien peut tirer de l'étude des tombes de Carthage pour réduire à des proportions exactes les récits des anciens sur l'opulence de la ville et apprécier ses goûts artistiques, lesquels semblent, du reste, fort médiocres. Les marchands de Carthage, jugés par le mobilier de leurs sépultures, paraissent être demeurés étrangers et même hostiles à la civilisation hellénique et s'être contentés d'objets communs, reproduisant, avec une affligeante monotonie, des modèles syriens ou égyptiens, tantôt les uns, tantôt les autres, selon les hasards de leurs contacts commerciaux. Très rares sont ici les occasions où se fasse sentir à l'archéologue la nécessité d'une appréciation artistique de ses trouvailles.

La première partie, sous-intitulée *Carnets de fouilles*, contient ce qui a été retrouvé des carnets et des fiches où Gauckler consignait, sur place et immédiatement, l'inventaire des objets que rendait chaque fouille et leur description précise, accompagnée de croquis, dessins et mesures. On nous donne la reproduction photographique

des pages les plus intéressantes et les plus instructives; des planches soignées et bien venues, mais malheureusement rejetées à la fin du livre, au lieu d'être placées en regard des descriptions qu'elles complètent, mettent sous nos yeux les objets les plus remarquables. Aux carnets et aux fiches s'ajoutent déjà quelques notices assez développées sur les hachettes-rasoirs de la nécropole de Dermech, sur la céramique de Carthage, sur diverses collections d'objets puniques, sur l'histoire de la tombe africaine, esquisse qui laisse entrevoir le livre que Gauckler aurait peut-être tiré de ses notes. La seconde partie : *Études diverses*, rassemble de nombreuses notices relatives aux antiquités puniques : aucune n'est inédite, m'a-t-il semblé, mais leur extrême dispersion les rendait pratiquement inutilisables, et elles rendent spécialement au lecteur le service de le ramener, avec les précisions et remarques convenables, aux trouvailles les plus instructives de l'auteur.

L'ouvrage ne pouvait échapper à la monotonie, et il n'y échappe pas; aussi bien, encore que plusieurs des notices qu'il contient donnent une étonnante impression de réalisme et de vie, est-il fait pour être consulté, comme un riche répertoire d'observations directes et d'opinions compétentes, plutôt que pour être lu. Et, considéré de ce point de vue, il faut bien confesser qu'il n'est pas très commode; j'ai déjà signalé l'inconvénient de sa disposition matérielle; l'absence d'un index analytique en est un autre, beaucoup plus grave et qui sera, je le crains, rédhibitoire pour les travailleurs tant soit peu pressés; la table, bien qu'assez détaillée, est très loin de donner une idée complète du contenu du livre; je m'étonne qu'après avoir pris tant de soins pour présenter dignement ces « reliques » on ait négligé le plus nécessaire de tous.

Naturellement, toutes les opinions de l'auteur ne sont pas incontestables; il n'en pouvait être autrement dans un domaine encore insuffisamment exploré et où le mouvement même des découvertes modifie les conclusions anciennes assez fréquemment; il n'en reste pas moins certain que c'est avoir rendu à la science des antiquités puniques un signalé service que de lui avoir donné ce recueil où se marque l'effort d'un de ses plus dévoués serviteurs et qui restera comme le témoin d'une époque de l'archéologie de Carthage.

Ch. GUIGNEBERT.

J.-Th. WELTER. **Le speculum laicorum. Édition d'une collection d'exempla composée en Angleterre à la fin du XIIIe siècle.** Paris, Auguste Picard, 1914. In-8°, XLIV-170 pages.

On n'ignore pas, depuis le livre de Lecoy de la Marche sur *la Prédication française au moyen âge* et depuis son édition d'Étienne de Bourbon, l'importance des recueils d'*exempla* faits à l'usage des prédicateurs populaires : ils fournissent une foule de renseignements

sur la société et les mœurs du XIIIe au XVe siècle. M. l'abbé Welter a conçu le projet de former une sorte de *corpus* de ces recueils, un *thesaurus exemplorum*, et déjà il a dressé le plan de ce *thesaurus*. Un premier fascicule sera un répertoire de toutes les anecdotes réunies par Étienne de Bourbon — Lecoy de la Marche en a laissé de côté un certain nombre, quelques-unes fort significatives — les trois suivants seront consacrés à trois recueils encore inédits, deux dérivés d'Étienne de Bourbon : le *liber de dono timoris*, un *liber exemplorum secundum ordinem alphabeti*, et un troisième indépendant reproduit par le manuscrit du British Museum Royal 7. D. I; et voici qu'il nous donne, pour commencer, le fascicule V, occupé par un recueil jadis très célèbre en Angleterre, le *Speculum laicorum*. Ce recueil est représenté, dans les bibliothèques anglaises, par dix-huit manuscrits. M. Welter prend pour base de son édition le plus ancien, le *ms. addit.* 11284 du British Museum, encore que bien incorrect. Il ne publie pas, avec beaucoup de raison, le texte intégral de ses 87 chapitres disposés de façon très artificielle par ordre alphabétique : *De abstinentia, de acquisitis injuste, de advocatis, de adulterio*, etc.; il ne donne que la définition et les divisions — en général en trois points; — il laisse de côté les nombreuses références bibliques et les citations des pères que les auteurs du recueil mettaient à la disposition des prédicateurs; pour les *exempla*, qui forment la troisième partie des chapitres, il indique simplement ceux qui sont connus par des recueils antérieurs[1]; il édite tout au long ceux qui sont ou semblent particuliers au présent recueil. Son édition est établie avec beaucoup de soin[2]; les variantes principales sont indiquées en note et les anecdotes ajoutées après coup au recueil primitif sont distinguées par des lettres *a* ou *b*. Le manuscrit additionnel 11284 comprend en tout 579 *exempla*. Sur presque chacun de ces 579 numéros et sur les numéros supplémentaires, M. Welter nous donne d'abondants renseignements : il en indique les origines, s'il est possible; il en suit la filiation; il nous fournit toutes les notices historiques et bibliographiques nécessaires[3]. Dans son introduction,

1. Il aurait dû mettre ces indications ou ces simples analyses en caractères typographiques plus petits, pour que ressorte bien le texte des *exempla* édités intégralement.

2. M. Welter a pourtant parfois varié dans son système; tantôt il indique la mauvaise leçon dans le texte et corrige en note : ainsi p. 1, *in fine, nequiunt*, et en note : nequeunt; tantôt il nous prévient de la faute, p. 14, *in fine* : in alicujus comodum (*sic*) provenire; tantôt il corrige en indiquant par un signe sa correction, p. 54 : com[m]endavit.

3. P. XXII, saint Prix et saint Project, c'est le même personnage; il faut lire : saint Brice, 185; saint Prix, 1; — p. 89, 463a, il faut certainement lire 1256 et non *1356;* 1256 correspond bien à la 40e année du règne d'Henri III; — p. 95, 483. Il faut lire au lieu de *Netunus* Wettinus. Il s'agit de la vision du moine de Reichenau Wettin que l'évêque de Bâle Hatton a transcrite et que Walafrid Strabon a mise en vers. Il est question, p. 135, 300, de cette vision de

il établit fort bien que le recueil a été compilé en Angleterre entre 1279 et 1292, qu'il a pour auteur un moine franciscain; nous sommes moins convaincu qu'il ait été adressé à un moine du même ordre; nous croyons plutôt que le destinataire était un prêtre de paroisse[1].

Ce fascicule a été présenté à la Sorbonne comme thèse d'Université. M. l'abbé Welter est venu, en costume militaire, de la région de Verdun pour soutenir cette thèse en Sorbonne le 27 mai 1916. La Faculté des lettres de Paris a été heureuse de lui décerner le titre de docteur d'Université avec la mention *très honorable*.

Chr. PFISTER.

Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par dom BEAUNIER; tome VII : **Province ecclésiastique de Rouen,** par dom J.-M. BESSE. Chevetogne (Belgique), abbaye de Ligugé, et Paris, A. Picard, 1914. In-8°, 248 pages. Prix : 12 fr. (Forme le vol. XVII des *Archives de la France monastique*.)

Le tome VII de l'ouvrage de dom Besse, tout entier consacré à la province ecclésiastique de Rouen, est, comme ses aînés[2], un inventaire méthodique des abbayes et prieurés du moyen âge et des temps modernes, accompagné de courtes notices historiques et d'indications bibliographiques détaillées.

Comme dans les derniers volumes dont nous avons rendu compte, dom Besse n'a retenu du texte de dom Beaunier que quelques lignes ou tout au plus quelques pages sur l'histoire de chacun des archevêchés ou des évêchés dans le diocèse desquels étaient situés les abbayes et prieurés passés en revue — ce qui n'est, à tout prendre, qu'un hors-d'œuvre.

Pourquoi même ces courts passages ont-ils trouvé grâce? — Mystère. A moins que ce ne soit uniquement pour permettre le maintien du nom de dom Beaunier dans le titre. Car il est évident que le peu de lignes, dont le nouvel auteur des *Abbayes et prieurés* a cru devoir opérer le sauvetage, se ressent vraiment trop, en dépit de toutes les notes complémentaires et rectificatives, de la date (1726) où elles ont

façon inexacte. Charlemagne n'est pas *en enfer* et il n'est pas dévoré par une bête immonde; il est dans un lieu indéterminé qui paraît être le purgatoire et on lui promet le paradis pour avoir bien défendu l'Église.

1. Le recueil est adressé à un prêtre qui vient d'être appelé *ad animarum curam;* il a un état, *de tui status debito sollicitus.* — La phrase du prologue : *Si tamen frangatur candoris aliquid impensurum*, est tout à fait incompréhensible.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. LXXXVIII (1905), p. 441; t. CI (1909), p. 444; t. CVIII (1911), p. 132; t. CXII (1913), p. 344; t. CXVI (1914), p. 98.

paru pour la première fois. Et nous n'insistons même pas sur l'étrangeté d'un texte composite, dû à la collaboration de deux érudits, également bénédictins sans doute, mais dont l'un décrit en contemporain de Louis XIV et de Louis XV les splendeurs d'une cathédrale aujourd'hui en ruines ou les frais ombrages et les cascades de jardins épiscopaux disparus, tandis que l'autre nous rappelle rudement à la prosaïque réalité du temps présent en nous signalant que telle abbaye est devenue une caserne de gendarmerie, telle autre un établissement de remonte, cette autre encore une mairie, ou qu'il ne faut pas confondre les moines de Fécamp avec les distillateurs de la célèbre bénédictine.

Nous ajouterons enfin qu'à aucun égard le texte de dom Beaunier n'apparaît d'une qualité telle qu'il y eût intérêt à en conserver précieusement même les rares épaves que renferme encore le volume de dom Besse — sauf peut-être au point de vue du folklore, car la crédulité du bon moine n'a d'égale que la médiocrité de sa science historique, et après avoir hésité à prendre à son compte la légende du dragon qui dévorait, paraît-il, les contemporains du roi Dagobert (p. 15), il croit fermement que, s'il n'y a plus eu de protestants à Lisieux depuis la Saint-Barthélemy, c'est que l'évêque Jean Le Hennuyer a interdit de les y massacrer..., ce qui a eu pour résultat d'amener tous les hérétiques à abjurer leur erreur « sitôt qu'ils eurent appris cet acte de bonté » (p. 194).

Les pages de dom Beaunier mises à part, le nouveau volume de dom Besse constitue un utile répertoire, plus complet, à coup sûr, que la *Gallia christiana*, mais qui, à la différence de ce dernier ouvrage, ne prétend donner sur l'histoire de chaque abbaye ou de chaque prieuré que les renseignements essentiels. Les notes bibliographiques placées au bas de toutes les pages permettent d'ailleurs de les compléter aisément, quoique ces notes soient, comme dans les volumes antérieurs, d'une richesse qui n'est certes pas à dédaigner, mais dont l'excès embarrasse parfois et qui tourne trop souvent à la confusion. On voudrait plus de netteté dans le classement, un peu plus de précision aussi et de correction : car les indications bibliographiques incomplètes, erronées ou défigurées par de fâcheuses fautes d'impression continuent à n'être pas rares[1].

Malgré ces défauts, le *Recueil* de dom Besse ne peut manquer de rendre des services. Il a, en outre, le mérite de progresser rapidement : après les provinces ecclésiastiques de Paris, Aix, Arles, Avignon, Embrun, Auch, Bordeaux, Albi, Narbonne, Toulouse, Bourges et Sens, nous voici arrivés, avec ce septième volume, à la province de Rouen, c'est-à-dire sans doute à plus des deux tiers de l'ouvrage[2], et les tomes II à VII ont tous paru en moins de cinq ans.

1. Nous constatons cependant avec satisfaction que le nom de Potthast, qui dans tous les volumes précédents était régulièrement diminué d'un *t*, a maintenant les trois *t* que nous réclamions pour lui.

2. L'ordre dans lequel se succèdent les volumes est assez déroutant : il n'est

Si les violences et les tristesses que l'occupation allemande ne doit pas ménager aux moines de Chevetogne ne brisent pas l'activité de dom Besse, nous posséderons donc avant peu au complet, grâce à lui, pour l'histoire monastique de la France, un instrument de recherches dont nous n'avions pas encore l'équivalent.

Louis HALPHEN.

Édouard MAUGIS. **Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV**; t. III : **Rôle de la cour par règnes, 1345-1610**. Paris, Auguste Picard, 1916. XLIII-360 pages.

Voici qu'apparaît très vite après les deux premiers le t. III de l'*Histoire du Parlement de Paris* et il convient avant tout de rendre pleine justice au vigoureux effort que M. Maugis poursuit en des temps difficiles. Il n'a jamais cessé ses investigations dans les registres si rébarbatifs du Parlement; les renseignements qu'il en avait tirés ont toujours été vérifiés et de nouveaux ont été ajoutés. Le t. III n'est pas, à vrai dire, une suite des deux volumes précédents : c'en est un complément et un appendice. Nous avons regretté précédemment[1] que M. Maugis n'ait en réalité commencé son histoire qu'au règne de Charles V ou de Charles VI; il a comblé cette lacune dans l'introduction du t. III, en faisant un excellent historique du Parlement pendant les années 1345 à 1364; il est même remonté plus haut, à l'époque où des conseillers et des vassaux du roi étaient délégués, par rôles successifs, au service des diverses chambres : grand'chambre, enquêtes, requêtes du palais. Il publie in extenso les rôles des parlements des 12 novembre[2] 1340 et 1341. Le premier avait été édité de façon fautive par M. Aubert qui mentionne comme conseiller *R. Hospicerii*, alors que l'expression *R. hospicii*, ajoutée en surcharge au nom de Henri de Belmont et d'autres conseillers, indique qu'ils ont passé dans la suite aux requêtes de l'hôtel.

Par l'ordonnance du 11 mars 1345, le Parlement est définitivement constitué : au lieu de parlements successifs, dont les membres sont choisis par le roi chaque année ou pour chaque session de l'année, il n'y a qu'un Parlement ayant un personnel fixe, dont les membres sont nommés à vie et qui se continue; il forme désormais un corps qui eut bientôt ses traditions; alors naquit vraiment en France la

ni géographique ni historique et nous fait passer, sans raison apparente, du nord au midi et de l'est à l'ouest ou inversement. Mais, après tout, l'inconvénient n'est pas grave : l'essentiel est que les volumes prêts paraissent le plus tôt possible.

1. Cf., pour le tome I, *Rev. histor.*, t. CXV, p. 153; pour le tome II, *ibid.*, t. CXIX, p. 385.

2. Dans le tableau p. XXVIII, *13* novembre est sans doute une faute d'impression.

profession de magistrat. C'est à partir de ce moment qu'il est permis de dresser une liste des conseillers du Parlement, de ses présidents, des gens du roi : procureurs et substituts, avocats clercs ou lais. Dresser cette liste de 1345 à la mort de Henri IV en 1610, réunir tous les renseignements précis que fournissent sur les membres du Parlement les registres, à l'exclusion des autres sources de renseignements, tel est l'objet propre du troisième volume de M. Maugis.

La tâche ne laissait pas que d'être difficile. Jusqu'en 1402, on en est réduit à des indications éparses; il fallait chercher les noms des conseillers dans les commissions d'informés qui leur sont adressées par des mandements du roi ou de la cour, ou bien encore dans les signatures du ou des rapporteurs placées au bas des jugés. Mais de toute évidence on ne saurait jamais être certain qu'une liste ainsi obtenue soit complète. Sans doute nous avons la liste complète des conseillers institués le 11 mars 1345; nous possédons un rôle de confirmations, fait en 1364 à l'avènement de Charles V; encore ce dernier qui porte sur 73 noms est certainement incomplet. Mais des conseillers nommés en 1346 et morts avant 1364 ne figurent sur aucune des deux listes; M. Maugis a retrouvé leur nom un à un et jusqu'au dernier moment il a fait de nouvelles découvertes. Nous croyons deviner qu'il a fait recomposer les deux premières feuilles du volume, puisqu'à la page 32 s'ajoutent des pages 32 *a*-32 *d*.

A partir de 1402, les difficultés devenaient moindres. Désormais, on a inséré aux registres du Conseil les procès-verbaux d'élection et de réception. Il fallait seulement suppléer aux registres en déficit, 1443-1451, 1462-69, 1505-06, 1510-11, 1536-37. Mais il était possible de combler ces lacunes et de contrôler le catalogue par les lettres de confirmation de 1418 (installation du Parlement bourguignon), de 1436 (Parlement de Charles VII), par celles faites à l'avènement des divers princes, 1461, 1483, 1498, 1515, 1548, et, après une interruption, en 1594, à la rentrée d'Henri IV à Paris, puis aussi par les procès-verbaux des assemblées générales du Conseil où signent les conseillers à peu près dans l'ordre de réception. On arrive ainsi à peu près à une certitude absolue.

M. Maugis a relevé tous les noms dans l'ordre chronologique. Il part d'une date déterminée, en général celle des listes dont nous avons parlé, indique les conseillers à cette date, puis les conseillers nommés jusqu'à la date où commence le chapitre suivant. A la fin du volume, une table alphabétique très bien dressée permet de retrouver le nom du conseiller auquel le lecteur s'intéresse. Peut-être ici M. Maugis aurait pu rendre nos recherches dans le volume plus aisées. La table alphabétique nous donne simplement la date de la première nomination : ainsi, Bodin (Denis), 1543; et nous n'avons pas de peine à trouver les renseignements qui le concernent p. 182, dans la division : Parlement de François Ier. Mais l'article ajoute : V. Parlement d'Henri II. Nous retrouvons dès lors Denis Bodin p. 198 et nous appre-

nons que de conseiller lai il a passé conseiller clerc le 20 décembre 1548. Mais autre renvoi : V. Parlement de Charles IX; nous sommes obligé de chercher et d'aller à la p. 219 où nous apprenons qu'il mourut le 2 décembre 1560. N'eût-il pas été plus simple de mettre à la table : Bodin (Denis), p. 182, 198, 219? Et, pour d'autres noms, les recherches sont plus compliquées.

Mais nous voulons dire, en finissant, qu'il y a dans ce volume une véritable mine de renseignements, auxquels il est permis d'avoir une confiance entière; des milliers de personnages défilent devant nous, dont l'état civil est très exactement déterminé; et parmi eux ce sont des membres des plus illustres familles françaises, les Amelot, Séguier, Lamoignon, Marillac, Hurault de Cheverny, d'Ormesson. Tout érudit qui s'occupe de notre histoire nationale de 1345 à 1610 aura des précisions à chercher dans cet excellent répertoire.

Chr. PFISTER.

Abbé A. BERGA. **Un prédicateur de la cour de Pologne sous Sigismond III. Pierre Skarga. 1536-1612. Étude sur la Pologne du XVIe siècle et le protestantisme polonais.** Paris, Société française d'imprimerie, 1916. In-8°, 374 pages.

ID. **Les sermons politiques (sermons de diète, 1597) de P. Skarga, traduits du polonais en français et accompagnés d'une introduction et de notes critiques.** Paris, Société française d'imprimerie, 1916. In-8°, 188 pages.

I. — L'important travail de M. A. Berga, qui est une thèse de doctorat ès lettres, se compose de trois livres de caractère assez différent. Le premier, qui est intitulé : Le milieu politique et religieux ou la Pologne au XVIe siècle, est en réalité, en 143 pages, un résumé de l'histoire de la Pologne depuis la conversion du duc Mieszko Ier au christianisme (966) jusqu'en l'année 1566, date où le P. Skarga commença ses prédications. Et je me rends parfaitement compte ce qu'aurait d'étrange un ouvrage écrit par un Polonais, à l'usage des Polonais, sur notre Bossuet — puisqu'aussi bien les Polonais rapprochent sans cesse ces deux noms — qui débuterait par un long préambule sur les trois ordres de la nation au temps de Louis XIV, sur leur formation, sur le concordat de 1516, sur le gallicanisme, sur le baptême de Clovis, etc.; mais j'aime mieux constater que cette première partie de la thèse est tout à fait excellente; elle expose fort bien, d'après les travaux polonais, la manière dont la Pologne s'est formée, quels étaient les privilèges de la noblesse, ceux de la haute noblesse, les *pans*, et ceux de la petite noblesse, la *szlachta*, quelle était la situation des villes et des paysans, et aussi comment la royauté, d'abord héréditaire, est devenue peu à peu élective et comment ont été limitées ses

attributions. On nous dit ensuite quel était l'état religieux du royaume et comment le protestantisme s'y répandit et faillit y triompher, sauf dans le duché de Mazovie (environs de Varsovie). M. l'abbé Berga parle des protestants, même des antitrinitaires, sur un ton très modéré et avec une véritable impartialité dont il faut le féliciter. Combien nous préférons ses pages à celles que Dalton a écrites, d'un point de vue protestant, à l'article *Polen* dans la *Realencyclopädie* de Herzog et Hauck ! Cette première partie, d'un caractère général, est celle qui nous plaît davantage dans le volume ; c'est celle qui rendra le plus de service aux Français, en leur apprenant ce qu'il importe de connaître sur la Pologne au moyen âge et au XVIe siècle, jusqu'en 1566 du moins.

Le livre II (p. 147-260) introduit Skarga, dont jusqu'à présent il n'avait presque pas été question. Il doit nous faire connaître « l'homme, sa vie et ses œuvres ». Nous sommes convaincu que M. l'abbé Berga a réuni tout ce qu'il est possible de savoir sur le célèbre jésuite et qu'il a fort bien apprécié ses livres de controverse et ses écrits d'édification. Il reprend aussi l'histoire du protestantisme en Pologne à partir de 1566 ; il indique qu'à partir de l'avènement de Sigismond III Vasa (1587), les progrès des protestants furent peu à peu arrêtés, et que bientôt le protestantisme, en partie à cause des divisions entre luthériens, calvinistes, frères moraves et antitrinitaires, il perdit du terrain. Mais cette histoire de la Réforme, racontée pour elle-même dans la première partie, devient maintenant secondaire, un simple appendice à une biographie. Et encore si M. Berga nous avait montré davantage dans Skarga le membre de la compagnie de Jésus, luttant contre l'hérésie, selon les principes de son ordre, par l'enseignement, par les livres, par la prédication, par son rôle politique auprès du roi ; mais il s'est trop astreint à suivre l'ordre chronologique rigoureux de la vie de son personnage et l'intérêt de son exposé en est diminué.

Le livre III, consacré au « prédicateur », est surtout un chapitre d'histoire littéraire. On y apprécie le talent de l'orateur ; on recherche sa place parmi les grands représentants de la chaire chrétienne. Peut-être M. Berga écrase-t-il trop Skarga sous les noms de Bossuet et de Bourdaloue ; il aurait fallu, ce nous semble, le rapprocher surtout des orateurs populaires de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, un Olivier Maillard, un Geiler de Kaysersberg, et surtout des orateurs de la Ligue, ses contemporains, quoique ses sermons fussent davantage travaillés et qu'il ne se laissât guère aller à l'improvisation.

Dans l'ensemble, l'ouvrage de M. Berga est excellent ; sa composition manque peut-être un peu de vigueur ; on pourrait y relever quelques menues erreurs inévitables dans un travail de si longue haleine[1] ; mais il faut se féliciter qu'en France, à cette Sorbonne où

1. P. 58, n. 4. Sur le denier de saint Pierre, payé par la Pologne dès l'époque du pape Jean XV, 985-996, consulter l'excellent travail de Paul Fabre, *la Pologne et le Saint-Siège du Xe au XIIIe siècle*, dans les Études d'histoire du moyen

s'est constitué déjà avant la guerre un Institut slave, où cet Institut nous a donné toute une série d'admirables conférences pendant la guerre, ait été soutenue, au cours des hostilités, sur une nation slave qui nous a toujours été chère, une thèse de cette valeur.

II. — Le 10 février 1597, Sigismond III Vasa avait réuni une diète pour prendre des mesures contre les Turcs qui menaçaient la Pologne. Skarga, prédicateur du roi, prit la parole à cette diète; quand l'assemblée se fut séparée, il réunit, sous le nom de *sermons de diète*, en un véritable *corpus*, les exhortations, les avis sévères, les reproches sanglants et les menaces qu'il avait disséminés dans les sermons prononcés soit à cette diète, soit à des diètes antérieures, soit en d'autres circonstances. Ces huit sermons n'ont pas été prononcés en réalité; mais ils sont devenus très célèbres dans la suite. Skarga y prédit tous les malheurs qui ont fondu dans la suite sur la Pologne et réclame des changements à la constitution polonaise. M. l'abbé Berga a traduit ces sermons pour la première fois en langue française; les spécialistes qui faisaient partie de son jury ont témoigné de l'exactitude de cette traduction, et tout le monde peut en constater l'élégance. Le texte est accompagné de notes discrètes, mais très précises, où sont relevées les citations empruntées à l'antiquité classique, à la Bible et aux Pères et données les explications historiques indispensables.

Chr. PFISTER.

J. R. A. MARRIOTT et C. Grant ROBERTSON. **The Evolution of Prussia, the making of an Empire**. Oxford, Clarendon Press, 1915. In-8°, 458 pages.

Le livre de MM. Marriott et Robertson n'est pas une étude érudite et de longue haleine consacrée aux origines de la monarchie prus-

âge dédiées à Gabriel Monod. — P. 63. Pour la date du concile de Florence, lire 1439 au lieu de *1434*. — P. 78-79. Tout le passage sur les ordres mendiants est à modifier; ni les Chartreux ni les Bernardins ne doivent être comptés parmi les ordres mendiants; les deux termes de *mineurs* et *franciscains* sont synonymes. — P. 201, n. 1. Les *Vitae sanctorum* de Lippomani, Venise, 1551-1558, ne sont pas empruntés *pour la plus grande partie* à Métaphraste. Deux volumes seulement, traduits du grec de Métaphraste, ont été ajoutés après coup à la collection. — P. 265. L'*Éloge de la folie* d'Érasme a paru en 1511, puis à Strasbourg en 1512; l'*Ecclesiastes* à Anvers en 1535. M. Berga intervertit, par inadvertance, la date de ces deux traités. Tout ce passage doit être remanié. — On aurait trouvé des renseignements complémentaires sur le protestantisme en Pologne dans les *Nuntiaturberichte*, publiés par l'Institut historique prussien de Rome et par la Commission historique de l'Académie de Vienne, par exemple dans les relations de Vergerio, Campeggio, Hosius. Cf. les lettres de la nonciature en Germanie du cardinal Commendon, publiées par Mazzolini, à Turin, en 1861.

sienne, comme les *Douze livres d'histoire prussienne* de Ranke ou l'*Histoire de la politique prussienne* de Droysen ; mais c'est un très bon résumé, aussi lucide qu'impartial, des événements principaux qui ont contribué à constituer tout d'abord l'Électorat de Brandebourg, puis le royaume de Prusse et qui ont abouti à la naissance de l'Empire allemand en janvier 1871. Les deux auteurs connaissent très suffisamment la littérature si riche, j'allais dire si encombrante, de leur sujet [1]. Ils ont passé rapidement sur les périodes préliminaires ; une trentaine de pages à peine sont consacrées aux siècles du moyen âge, une quarantaine aux électeurs et rois de Prusse, de 1618 à 1740. Cinquante pages résument le règne si rempli de Frédéric II ; l'auteur y donne un jugement équitable et sobre sur ce personnage, peu sympathique au fond, mais que les Allemands ont quelque raison d'appeler Frédéric le Grand, encore que la grandeur de l'Allemagne ait été le dernier de ses soucis.

Avec le cinquième chapitre, nous abordons l'étude du rôle de la Prusse durant la Révolution française, sa chute profonde après Iéna et Tilsit, sa renaissance par les guerres d'indépendance de 1813 à 1815 ; MM. Marriott et Robertson ont consacré près du quart de leur volume à l'histoire de ce quart de siècle, qui marque si profondément dans la métamorphose graduelle de l'Allemagne contemporaine. Les chapitres VII et VIII racontent les délibérations du Congrès de Vienne, la création de la Confédération germanique, l'histoire de la réaction conservatrice, les émotions passagères de la révolution de 1830, l'organisation du *Zollverein ;* le chapitre IX résume l'histoire de la révolution de 1848 et la vaine tentative faite par le Parlement de Francfort pour réaliser l'unité de l'Allemagne dans la liberté. Les trois derniers chapitres nous jettent en plein dans l'histoire contemporaine, que nous avons vécue nous-mêmes. Nous assistons à la *prussification* de la Confédération germanique, à la prépondérance croissante de Berlin sur Vienne dans les affaires allemandes, à l'action commune des deux rivaux pour l'hégémonie contre le Danemark, à leur rivalité ouverte qui se manifeste par la rupture de 1866 et aboutit au triomphe de la Prusse à Sadowa. Puis c'est la préparation à la lutte suprême contre l'influence française, afin d'empêcher à tout jamais l'ingérence séculaire de la remuante voisine dans les affaires d'outre-Rhin ; c'est le drame de la guerre franco-allemande qui réalise, dans la galerie des glaces du palais de Versailles, à la date du 18 janvier 1871, le rêve si longtemps caressé de la résurrection du Saint-Empire romain et place sur la tête de Guillaume Ier, roi de Prusse, la couronne des Otton et des Barberousse. Enfin la constitution du nouvel Empire allemand y est analysée dans ses éléments essentiels, et nous y suivons l'action politique du prince de Bismarck pendant les dix-neuf années durant lesquelles, en sa qualité de chancelier impérial, il a été,

1. Ils en ont donné la bibliographie, sinon complète, du moins assez abondante, p. 448-450.

sous trois souverains, le véritable régulateur de l'hégémonie allemande et, dans une certaine mesure, des destinées de l'Europe[1]. Nos auteurs jugent le rude jouteur sans la moindre sympathie, mais aussi sans dissimuler le moins du monde la puissance de son génie politique, qui, loin de laisser la Prusse s'absorber dans l'Allemagne, sut mettre d'abord l'Allemagne du Nord, puis celle du Sud aussi, sous la puissance à peu près absolue des Hohenzollern. Assurément « l'épée prussienne est un triste équivalent pour les compositions de Schubert et les superbes harmonies de la neuvième Symphonie », mais de celles-ci M. de Bismarck n'avait cure et il sut assez vite modifier les goûts idylliques de ses compatriotes. Fortement épaulé par un prince d'intelligence très moyenne, mais qui avait une confiance absolue dans ses ministres et conseillers mieux doués que lui, le grand chancelier put réaliser l'unité nationale rêvée par les générations précédentes et faire jouer à son pays au dehors un rôle si considérable qu'il facilitait l'oubli de tant de compressions au dedans. On ne nous cache aucune des tares et des lacunes dans l'organisation mentale et morale de l'homme politique, nature froide, brutale, égoïste, inaccessible à la pitié comme au remords, d'une « détermination démoniaque » dans ses volontés, « insolent autant qu'ingrat » vis-à-vis des impératrices opposées à sa politique; mais on nous le montre aussi armé de tous les moyens qui donnent le succès dans les affaires de ce monde : l'audace des initiatives risquées, l'appréciation précise des forces rivales, les avances et les menaces opportunes, le jeu des alliances, manié d'une main toujours calme, et sans que « l'intoxication du succès » le fît sortir jamais des limites qu'il avait tracées à l'action pratique de son pays. On comprend que l'Allemagne actuelle en ait fait son héros national, dès son vivant, et qu'après sa mort on l'y traite en demi-dieu. C'était un *réaliste*, qui savait ce qu'il voulait, mais qui savait aussi ce qu'il pouvait vouloir. Son dernier maître, qui le congédia d'un geste brutal, pour être le seul pilote de la nef germanique, n'a jamais su clairement ce qu'il voulait, parce que son orgueil immense lui a toujours fait croire que rien ne serait impossible à son génie. Il a surchauffé l'imagination, surexcité les appétits matériels de l'Allemagne, devenue industrielle et commerçante d'agricole qu'elle était naguère, accrue de vingt-cinq millions d'habitants, de 1871 à 1914, et réclamant sa part au banquet mondial avec une avidité croissante. Il a si bien fait qu'après un règne d'un quart de siècle, durant lequel nous avons vu alterner les appels à la paix et les fanfares de guerre, il a réuni toutes les nations indépendantes de l'Europe dans une ligue générale contre les ambitions mondiales du pangermanisme déchaîné par lui.

1. MM. Marriott et Robertson ne sont pas tendres à l'égard de la politique suivie par certains hommes d'État de leur pays vis-à-vis de ce développement rapide de la Prusse contemporaine; Lord John Russell, le comte de Granville, Gladstone marquent à leurs yeux *the lowest ebb of ineptitude* de la politique étrangère de l'Angleterre (p. 341).

Le court *Épilogue* qui retrace, en traits sommaires, mais énergiques, les destinées de l'Allemagne depuis la chute de Bismarck jusqu'aux débuts de la guerre actuelle (1890-1914) n'est pas un des chapitres les moins intéressants du livre.

Un tel ensemble de faits, condensé en un total de quatre cent cinquante pages seulement, ne permettait pas aux auteurs de se livrer à de grands développements, ni à des considérations plus étendues, encore moins de prodiguer les détails. Mais le choix des faits cités est généralement heureux, les points de vue auxquels se placent MM. Marriott et Robertson sont nets et précis, leur opinion s'exprime sans réticences et on ne peut leur reprocher aucune partialité de mauvais aloi — pas plus que de sympathies, bien entendu, pour les aspirations prussiennes — dans cette étude terminée en pleine guerre nationale (octobre 1915). L'ouvrage des deux savants d'Oxford vient à son heure; dans la littérature historique de nos alliés d'outre-Manche, elle comble une lacune. Le récit a le grand mérite d'être exact, lucide et court; il fera voir aux lecteurs anglais comment se font les empires, peut-être aussi — dans une édition prochaine — comment ils se défont quand, trop entichés de leurs victoires d'antan, les vainqueurs du jour veulent forcer le destin.

Le style de l'ouvrage est simple et sans prétention, mais riche néanmoins en expressions heureuses, en formules topiques qui s'impriment facilement dans la mémoire et faciliteront l'assimilation des faits. Tout naturellement, il n'y a point lieu à beaucoup d'observations de détail dans un résumé aussi sommaire. Pourtant j'en note ici quelques-unes dont les auteurs pourront faire leur profit dans une seconde édition que je leur souhaite prochaine[1].

Rod. Reuss.

1. P. 158, une faute d'inattention fixe à l'année 1762 la ligue de la neutralité armée de 1781. — P. 183, c'est un anachronisme de dire, à propos de la campagne de 1796-1797, « *Napoleon* was in command ». — P. 189, lire *Tadeusz* Kosciusko au lieu de *Tadensz*. — P. 203, le traité d'Amiens n'a pas été signé en *1803*, mais en *1802*. — P. 230, les auteurs expriment l'opinion qu'au début du XIXe siècle, l'idée d'un État puissant et celle de l'Etat tout-puissant n'eussent pu être conçues par la pensée allemande (*would have been unthinkable*). Il est permis de douter aujourd'hui de cette prétendue incapacité. Fichte n'a pas inventé ces idées; il n'a fait qu'en donner une formule plus générale et elles existaient à l'état latent dès alors. — P. 285, Kotzebue était un auteur dramatique allemand *au service de la Russie*, mais non pas un *Russian dramatist*. — P. 309. En 1847, Bismarck n'était plus précisément un « young prussian junker » et surtout il n'était pas encore « le *comte* Othon de Bismarck-Schoenhausen ». — P. 313. Le mouvement révolutionnaire de Munich, en 1848, n'a pas, comme point de départ, la révolution parisienne de février, mais le scandale des amours du roi Louis Ier avec la danseuse espagnole Lola Montez. — P. 351, l'Autriche ne pouvait « graviter vers Buda-Pesth depuis 1648 », puisqu'à cette date la ville était encore aux Turcs; c'est sans doute 1848 qu'il faut lire.

Sir Ernest Satow. **The Silesian loan and Frederick the Great.** Oxford, Clarendon Press, 1915. Gr. in-8°, XII-436 pages.

Le livre de Sir Ernest Satow est une monographie très détaillée consacrée à l'examen d'un point de droit maritime international, longtemps en litige entre le gouvernement anglais et Frédéric II de Prusse, au cours de la guerre de la succession d'Autriche. Il s'agissait du droit de saisir des marchandises ennemies transportées par des navires neutres, droit dont avait fait usage le gouvernement de George II, alors que le roi de Prusse, pour trancher la question en sa faveur, déclarait qu'il refusait de payer certaines sommes dues à des créanciers anglais jusqu'à ce qu'on lui eût restitué certains navires et leurs cargaisons, injustement confisqués, selon lui, par les tribunaux de prise de l'Angleterre. Les ministres anglais répliquaient que le gouvernement prussien n'avait pas le droit de *priver des particuliers* de l'argent qui leur revenait de droit, par esprit de représailles contre le *gouvernement* de leur pays.

Cet argent, c'était le *Silesian loan*, l'emprunt de Silésie, que l'empereur Charles VI avait sollicité l'autorisation de contracter à Londres, au moment de la guerre de la succession de Pologne. Son ambassadeur, le comte Kinsky, avait pu conclure en effet, au mois d'août 1734, un emprunt de 250,000 livres sterling (à 7 °/₀), avec un syndicat de riches particuliers, engageant, comme garantie, les revenus impériaux dans les duchés de Silésie, et les États de la province avaient contresigné la garantie impériale. Le remboursement de l'emprunt devait commencer en 1740 et avoir pris fin en 1746; mais, quand Charles VI mourut en octobre 1740, aucun versement n'avait encore été fait et bientôt se produisit la première conquête de la Silésie par le jeune monarque prussien. L'envoyé de la Grande-Bretagne, Lord Hyndford, s'entretenant avec lui des intérêts des créanciers anglais, au cours de l'automne 1741, Frédéric II promit bien, en termes généraux, de remplir les engagements pris à leur égard; mais en même temps il chargeait son ministre Podewils de le libérer, autant que possible, de l'obligation de porter ce poids, qui lui semblait trop lourd, sur ses seules épaules. L'article du traité de paix de Berlin (28 juillet 1742) promettait le payement des sommes dues, différé jusque-là, et encore, en décembre 1744, le roi Frédéric écrivait à George II qu'il « s'acquitterait avec ponctualité des sommes hypothéquées à la nation anglaise ». La même promesse figure à l'article II de la paix de Dresde (25 décembre 1745). Mais, entre-temps, la guerre maritime avait commencé entre la France et l'Angleterre (1744-1748), une quinzaine de vaisseaux marchands prussiens avaient été saisis sur mer et conduits dans les ports anglais; en décembre 1747, les représentants diplomatiques de la Prusse (qui n'avait toujours rien versé) commencèrent à déclarer que le roi, leur maître, se dédommagerait des dégâts commis par les troupes du roi George II dans ses domaines

situés en Hollande, en retenant les sommes dues pour l'emprunt de Silésie.

Il y eut alors des négociations prolongées de part et d'autre. Legge, puis Sir Charles Hanbury Williams vinrent à Berlin (1748, 1750); Klinggraeff (1749) et Michell, l'agent de Frédéric de Londres, essayèrent d'obtenir tout au moins une réduction des sommes réclamées à la Prusse et présentèrent des mémoires qui furent réfutés dans un long rapport des officiers de la couronne de Sa Majesté Britannique, que l'auteur nous donne tout entier, avec de longs commentaires. Des négociations furent également entamées avec le cabinet de Versailles et les États-Généraux de Hollande, afin d'obtenir les bons offices de la France et des Provinces-Unies pour une liquidation amicale du conflit. La situation générale de l'Europe finit par donner à l'affaire une solution très acceptable à la fois pour les finances prussiennes et les *bondholders* ou créanciers anglais, mais après plusieurs années de correspondances et de notes échangées à ce sujet, au moment même où se nouait l'alliance anglo-prussienne par le traité de Westminster (16 janvier 1756). Le gouvernement de la Grande-Bretagne s'engageait à payer les deux tiers des dommages-intérêts réclamés par Frédéric II pour ses navires confisqués, à condition qu'il lèverait d'abord le séquestre mis sur les *fonds silésiens* dus à ses créanciers. L'arrangement était terminé en juin 1756; c'était, on le voit, le trésor anglais qui faisait, en somme, les frais de la réconciliation.

Sir Ernest Satow a joint à son exposé une très copieuse documentation, ne comprenant pas moins de 118 appendices pour les années 1734-1756; on peut dire que c'est le dossier complet de l'affaire, colligé aux archives de Londres, de La Haye, etc. Le récit de l'auteur est minutieusement détaillé et semble écrit, par moments, avec des ménagements quelque peu exagérés à l'égard de la politique habile, mais peu scrupuleuse, de Frédéric II. Il rectifie certaines erreurs courantes de ses prédécesseurs, notamment de l'*Histoire de Frédéric le Grand* de Thomas Carlyle, et il élucide d'une façon si consciencieuse cette question de l'*Emprunt silésien de 1746*, qu'on ne sera pas tenté d'y revenir de sitôt. L'ouvrage intéressera surtout les jurisconsultes par l'étude approfondie d'une question longtemps controversée de droit maritime; les simples historiens trouveront peut-être que le sujet aurait pu être traité d'une manière plus compendieuse sans rien perdre en netteté.

Rod. Reuss.

Raymond DU BOIS CAHALL, Ph. D., one time Fellow in Modern European History, Columbia University; Acting Assistant Professor of European History and Government, Miami University. **The Sovereign Council of New France, A Study in Canadian Constitutionnal History.** New-York, Columbia University; Londres, Longmans, 1915. 1 vol. in-8°, 274 pages. (Vol. LXV, n° 1, des *Studies in History, Economics and Public Law, edided by the Faculty of Political Science of Columbia University.*)

L'histoire héroïque et guerrière du Canada est amplement connue. Aussi les universités américaines semblent-elles incliner à diriger leurs élèves vers l'étude des institutions intérieures de la colonie. Le travail de M. du Bois Cahall, sur le Conseil souverain du Canada, est un bon exemple de ce que l'on peut attendre de leur activité[1].

Sans doute, les historiens nous avaient déjà fait connaître cet organe administratif, sa composition et les détails extérieurs de son rôle. Mais il demeurait à l'arrière-plan; quelque attention était nécessaire pour le découvrir. Les dissensions des personnages éminents — évêque, gouverneur, intendant — accaparaient la curiosité du lecteur. Et le Conseil souverain, quoiqu'il eût sa part dans ces dissensions, passait presque inaperçu. On négligeait complètement son œuvre, qui eut pourtant sa valeur et permet de mieux connaître, par sa réglementation, la vie des Canadiens dans leur intimité journalière.

Le gouvernement de l'Ancien Régime, parce qu'absolu, se méfiait de l'absolutisme chez les inférieurs, évitait de rien déléguer de son autorité décisive et s'efforçait de tenir ses fonctionnaires en échec les uns par les autres, tout en leur recommandant de vivre en bons termes. Diviser pour régner, en empêchant les gens de se prendre aux cheveux, tel fut le problème de la politique française, jusque chez les sauvages que l'on s'ingéniait à désunir, en même temps que l'on prenait toutes les précautions pour prévenir les guerres dont les calamités féroces retombaient sur les habitants de la colonie. Des onze intendants du Canada, un seul fut un fripon; mais de se combattre, intendant contre gouverneur, de se dénoncer mutuellement et rageusement au ministre en exercice, plus d'un ne se fit aucune faute. Et, sans avoir été créé précisément dans ce dessein, entre ces animosités, le Conseil *souverain* — plus tard l'on dit simplement et modestement *supérieur* — fut un joli pommier de discorde[2].

1. La reproduction des textes français, en note, est parfois assez fautive. En outre, l'auteur, comme presque tous les étrangers, ne peut se faire à l'emploi de nos particules dans les noms propres : par exemple, il écrit *Martinière*, pour *La Martinière* (p. 72); l'*Abbé Fénelon*, le frère de l'archevêque, pour l'*Abbé de Fénelon* (p. 46), etc.

2. Il est vrai que le gouvernement central semblait prendre à tâche d'inven-

Après deux essais timides de contrôle, en 1647 et 1648, dont le premier consistait à mettre le supérieur des Jésuites avec l'évêque en face du gouverneur, le Conseil avait été créé en 1663, après la démission des Cent Associés, vis-à-vis desquels il se trouva d'ailleurs au début dans une situation assez désobligeante[1]. Composé d'abord de cinq membres désignés par l'évêque, le gouverneur et l'intendant — mais l'évêque fut bientôt éliminé — le Conseil ne tarda pas à être nommé par le roi et finit par compter vingt-deux membres, à mesure que diminuait son importance (p. 125). Toutefois, quoique dépendant de l'autorité supérieure en France, le gouvernement entendait que le Conseil fût indépendant des autorités coloniales. Et il le fut réellement, orageusement aussi, surtout au beau temps du comte de Frontenac. M. du Bois Cahall, dans ses trois premiers chapitres, nous raconte l'histoire du Conseil : son origine, son apogée, sa décadence au XVIIIe siècle. Mais il insiste sur la nouveauté des quatre derniers chapitres de son livre qui montrent son sujet sous l'aspect administratif : le recrutement du Conseil, sa procédure, ses attributions, son œuvre. Pour nous, ce sont ces deux derniers chapitres qui nous ont paru les plus intéressants. On y voit ce que peut être le gouvernement de bons bourgeois, libres de leurs actes et sentiments, soustraits à l'élection, assurés de leur poste ordinairement à vie, témoignant d'un zèle suffisant pour le bien public, mais n'oubliant jamais leurs petites affaires, en premier lieu. Ainsi, quoique ménageant extrêmement l'Église, dont ils redoutent les sanctions religieuses, ils refusent d'appuyer ses anathèmes contre la traite de l'eau-de-vie chez les sauvages ; non pas tant parce que, dit-on, l'Indien, sevré de l'eau-de-vie française, ira chercher le rhum anglais — quoiqu'il l'aime moins — et l'échanger contre ses pelleteries, que parce qu'il y a dans ce trafic un bénéfice dont tous les honnêtes bourgeois doivent profiter, sans l'abandonner

ter des chinoiseries pour brouiller les cartes : par exemple, de regarder le gouverneur comme le président en titre du Conseil et de donner la présidence effective à l'intendant (du Bois Cahall, p. 58-65. Cf. cependant Parkman, *Count Frontenac and New France under Louis XIV*, p. 49-50. Il semble que le roi n'ait pas eu d'idée bien arrêtée de ce chef); ou, pour le Conseil lui-même, d'établir qu'à l'église le Conseil aurait le pas sur les marguilliers, quand il se trouverait en corps ou dans les occasions solennelles, mais non dans les cas ordinaires (p. 54).

Il convient de rappeler que, dans les colonies anglaises du voisinage, la concorde n'allait pas mieux entre le gouverneur et son parlement démocratique. « Les extrêmes se touchent ; l'autocratie et la démocratie peuvent se donner la main, au moins dans leurs vices » (Parkman, *The Old Regime in Canada*, Préface, p. VII).

1. Les conseillers nouveaux étaient personnellement débiteurs, ou liés avec des débiteurs, des Cent Associés. Peu soucieux de payer leurs dettes, ils s'emparèrent des papiers de la Compagnie à main armée, ayant la police à leur disposition (Parkman, *Old Regime in Canada*, p. 132 et suiv.; du Bois Cahall, p. 24-25).

aux seuls interlopes et « coureurs de bois[1] ». Pareillement, quand on rappelle aux propriétaires de seigneuries qu'ils doivent construire des moulins pour leurs vassaux, les membres du Conseil, dont beaucoup sont des seigneurs, feront la sourde oreille[2]. Néanmoins, leur œuvre fut bonne, dans l'ensemble, et leur sollicitude s'adressait à toutes les branches d'activité : agriculture, commerce, essais d'hygiène, prévention d'incendies, police et maintien de l'ordre. Sur tous ces chefs, on trouvera dans le livre d'abondants renseignements.

A la longue, cependant, le Conseil ne se défendit plus contre les injonctions de l'autorité métropolitaine qui finit par conférer à l'intendant tout le pouvoir effectif. Avec des intendants honnêtes, le système fonctionnait sans difficultés ni heurts trop violents d'amour-propre. Le malheur fut qu'il aboutit au seul intendant fripon de cette histoire, l'omnipotent François Bigot; disposant seul des fonds, il dépensera 104 millions pour les dernières années de la colonie, de 1755 à 1760, dont 36 millions en 1759, ce qui fut la ruine du régime et du Canada[3]. Bigot ne ressemblait pas à l'un de ses prédécesseurs, Jean Talon. Voici, pour finir, un trait délicieux qui montrera l'institution sous un meilleur jour. Talon demande au ministère une gratification pour un vieil officier : « J'ay tant de connoissance que cette destination doit faire dans tout le corps un très bon effet pour le service, que

1. Sur la question de l'eau-de-vie, cf. p. 19-20, 34, 38-39, 196-198, 225-226. — L'évêque avait fait de ce trafic un « cas réservé ». On finit par soumettre sa prohibition à vingt citoyens notables de Québec, qui se prononcèrent unanimement en faveur de la liberté : l'évêque dut renoncer à son exceptionnelle sévérité contre les trafiquants.

Les conseillers recevaient un traitement minime, de 5 à 600 livres pour les premiers conseillers, de 300 à 450 livres pour les autres. Mais ils se votaient facilement des indemnités supplémentaires. C'est ainsi que le conseiller Damours se fait payer deux sous par livre de castor qu'il inspecte (p. 133 et suiv.).

2. L'arrêt du 4 juin 1686, sur les moulins, ne fut, en effet, publié à Québec que le 24 janvier 1707; aux Trois-Rivières, le 25; et à Montréal, le 15 février, sans doute sur les représentations de l'intendant Jacques Raudot, qui se plaint, dans son rapport du 10 novembre au ministre, de la partialité du Conseil sur cette affaire (Munro, *Doc. relating to the Seigniorial Tenure in Canada*, Toronto, 1908, Soc. Champlain, p. 61-62, 77). Mais M. Munro a prouvé que Raudot exagérait parfois dans ses plaintes contre les seigneurs. La banalité du four dont il parlait n'a jamais été sérieusement établie; quant au « retrait roturier » qu'ils imposaient de leur autorité privée, M. Munro explique parfaitement sa raison d'être. Un censitaire vendant sa tenure, le seigneur reprenait la terre pour son compte personnel, en remboursant le prix du marché conclu, afin d'empêcher qu'on ne déclarât un prix inférieur au prix réel et qu'on ne le frustrât des *lods* et *ventes*.

3. M. Munro n'en fait pas moins, en somme, un bel éloge de l'intendant en général et il montre comment son rôle lui permettait de venir en aide au petit peuple, rapidement et sans frais. Il était le « volant » de la machine administrative, et les Anglais se trouvèrent fort embarrassés de le suppléer, avec leurs tribunaux encombrants, appuyés sur une procédure dispendieuse (p. CI-CIV).

plustost que cette gratification ne soit pas faite, je demande qu'on diminue mes apointements de 5 à 600 escus pour luy estre appliqués, pourvu qu'il luy paraisse dans quelque despêche que c'est le Roy qui luy fait cette grâce pour marque de l'estime que Sa Majesté fait de son zèle à son service[1]. »

René DE KERALLAIN.

Un demi-siècle de civilisation française (1870-1915). Paris, Hachette, 1916. In-8°, VIII-472 pages. Prix : 10 fr.

Le livre que fait paraître la librairie Hachette sur la civilisation française contemporaine rappelle à plusieurs égards la grande publication que notre ministère de l'Instruction publique consacrait naguère à une revue d'ensemble du travail scientifique accompli par la France depuis trois ou quatre siècles[2]. Dans ces deux ouvrages, on s'est proposé de mettre en lumière la part prise par notre pays à l'œuvre générale de la civilisation; dans l'un comme dans l'autre, on a insisté sur cette vérité que, pour avoir été plus modestes, plus discrets, moins amateurs de réclame que quelques-uns de leurs émules, nos savants et nos penseurs n'en ont pas moins joué un rôle décisif de créateurs ou de régulateurs de la science et de la pensée humaines. Mais le nouveau volume n'embrasse que les quarante-cinq dernières années de notre histoire — celles où la France a été souvent représentée au delà du Rhin comme une France déchue, une France éteinte — et cherche, par contre, des preuves de notre vitalité et de la bienfaisante intervention de notre pays dans le monde, non plus seulement dans les œuvres de ses hommes de sciences, mais aussi dans celles de ses artistes et de ses hommes d'action.

Celles-ci ont été tour à tour passées en revue dans un ordre qu'on eût pu souhaiter plus rationnel (on a adopté l'ordre alphabétique des noms des collaborateurs), mais dans un esprit commun de stricte objectivité : ce n'est pas un plaidoyer: c'est — sous la réserve des observations que nous présenterons tout à l'heure — l'exposé simple et loyal de faits qui parlent d'eux-mêmes.

La rédaction de chaque chapitre a été confiée à un spécialiste dont le nom est — ou devrait être — toujours une garantie de compétence : l'œuvre de nos astronomes a été résumée par M. Baillaud (p. 1-23), celle de nos mathématiciens par M. Émile Picard (p. 297-322), celle de nos physiciens par M. Lucien Poincaré (p. 323-347), celle de nos chimistes par M. Georges Lemoine (p. 197-220), celle de nos naturalistes par M. Edmond Perrier (p. 269-296), celle de nos biologistes et de nos

1. 27 octobre 1667 (Munro, p. 28-29).

2. *La science française* (Paris, Larousse, 1915, 2 vol. in-8°). Cf. *Rev. histor.*, t. CXXII (1916), p. 137-141.

médecins par M. Charles Richet (p. 349-376), celle de nos géologues et de nos minéralogistes par M. Louis de Launay (p. 153-168). Dans le domaine des sciences appliquées à l'industrie, M. Painlevé a traité de l'automobilisme et de l'aéronautique (p. 247-267), M. Eugène Schneider de la métallurgie (p. 377-401). Notre activité littéraire a été étudiée par M. Boutroux pour la philosophie (p. 25-48), par M. Doumic pour la littérature proprement dite (p. 73-90), par M. Ch.-V. Langlois pour l'histoire (p. 115-132). M. Robert de La Sizeranne s'est occupé des arts plastiques (p. 133-152) et M. Widor de la musique (p. 449-469). C'est à MM. Albert Viger, Raphaël-Georges Lévy, Joseph Chailley qu'a été confié le soin de parler de l'effort français au point de vue agricole (p. 421-447), au point de vue financier et commercial (p. 221-245), au point de vue colonial (p. 49-72); M. Paul Strauss nous a entretenus des œuvres d'assistance (p. 403-420) ; M. Georges Lecomte nous a introduits à la Chambre et au Sénat en étudiant les orateurs parlementaires (p. 169-196); enfin M. Auguste Gérard a résumé l'action exercée au dehors par notre pays (p. 91-114) pour reconquérir d'abord la place et le rang dont les douloureux événements de 1870 l'avaient un moment fait déchoir et pour remplir ensuite la mission pacifique et civilisatrice que la France a toujours considérée comme l'essentiel de son rôle.

Malheureusement, il ne semble pas que les éminents collaborateurs qu'a su grouper autour de lui M. Raphaël-Georges Lévy, signataire de l'avant-propos, aient apporté tous un soin égal à la confection des notices qui leur étaient dévolues. Celle de M. Widor est même tout à fait déroutante. Dans les vingt petites pages qu'elle compte, il est question de beaucoup de choses : de la « cantilène syllabique » de Pindare, « de la psalmodie et de la vocalise hébraïques », de l'antiphonaire, de l'Italien Palestrina, de l'Anglais Dunstaple, de l'école musicale française du XVIe siècle, de Rameau, de Gluck, de Haydn, de Rossini, de Meyerbeer, de Berlioz († 1869), de Gounod, qui n'a plus rien produit d'important après 1870, des origines du Conservatoire, de l'histoire de l'Opéra depuis Lulli jusqu'à l'inauguration de la salle de Garnier en 1875, de celle de l'Opéra-Comique depuis 1762, et la conclusion consiste en une page sur les règles de l'acoustique d'après M. Cavaillé-Col, lequel avait déjà eu les honneurs de toute une autre page comme facteur d'orgues. — Mais les musiciens français? Les musiciens français de 1870 à 1915, où sont-ils donc? M. Widor les aurait-il oubliés? — Non; pas tout à fait : il a eu la bonne pensée de leur réserver une page et demie, dont les deux tiers sont occupés par M. Saint-Saens, une quinzaine de lignes restant pour tous les autres. Parmi ceux-ci, dès lors, on aurait beau jeu de signaler d'étranges omissions : celle des disciples de César Franck, de M. d'Indy surtout, est à coup sûr la plus extraordinaire.

La notice de M. Doumic sur la littérature a été écrite avec moins de négligence : M. Doumic ne fait rien à la légère. Mais certaines

exclusions ne frappent que davantage : parler de nos poètes sans citer Mme de Noailles, ni Samain, ni Charles Guérin ; de nos romanciers sans réserver une place à Paul Adam, aux Rosny, à Mirbeau, à Abel Hermant, à Jules Renard, à Charles-Louis Philippe, à André Gide, alors qu'on s'arrête longuement sur les livres de René Bazin et qu'on met un Henry Bordeaux au pinacle ; s'il s'agit de théâtre, ne pas même prononcer les noms de Porto-Riche, de Bataille, de Bernstein et, dans un autre genre, celui de Courteline, alors qu'on consacre une demi-page aux comédies de Jules Lemaître ; en histoire enfin — puisque M. Doumic se mêlait d'en parler, bien qu'un historien eût mission de le faire dans un autre chapitre — ne retenir, en dehors de Renan (auquel il est beaucoup pardonné, parce que, affirme-t-on, il n'a fait de mal qu'aux voltairiens), que Taine, Sorel, Vandal, Houssaye, Frédéric Masson, Thureau-Dangin et P. de La Gorce, cela semble une vraie gageure. Et puis réduire toute la littérature en quatre compartiments : poésie, roman et nouvelle, théâtre, critique et histoire, n'est-ce pas s'exposer à d'étranges oublis ? C'est un fait, en tout cas, que l'on chercherait vainement les noms d'un Claudel, d'un Péguy, d'un Francis James, pour n'en pas citer d'autres. Est-ce là vraiment l'exposé complet et loyal du mouvement littéraire contemporain en France ?

L'ouvrage, dans son ensemble, laisse aussi, il faut bien le dire, une impression un peu trouble. Pourquoi tout un chapitre — et un chapitre de vingt-huit pages — sur nos orateurs parlementaires ? Loin de nous cette idée irrévérencieuse qu'en notre Parlement tout se passe en beaux discours. Mais alors, est-ce que ce serait cette éloquence qui imposerait la France au respect du monde ? Constatons seulement que nos tribuns ont été mieux partagés que nos hommes de lettres, nos philosophes, nos historiens ou nos artistes, auxquels la place a été plus strictement mesurée. — En outre, puisque l'on se payait le luxe d'un chapitre sur l'éloquence parlementaire, ne pouvait-on réserver quelques pages à nos philologues, à nos orientalistes, à nos archéologues, à nos jurisconsultes ? Si l'on s'occupait, et avec raison, de nos progrès industriels, n'y avait-il vraiment rien à dire qui ne rentrât dans les deux courts chapitres de MM. Painlevé et Schneider ?

Ces réserves faites — et malheureusement elles sont graves — on lira avec intérêt la plupart des notices. Elles ne pèchent guère que par excès de brièveté. Celles qui ont trait à nos efforts dans le domaine de l'action (l'effort colonial, diplomatique, financier et commercial, etc.) ne sont que de rapides résumés, mais des résumés où les faits essentiels ont été d'ordinaire bien mis en relief. Parmi les autres notices, nous signalerons plus particulièrement celle de M. Ch.-V. Langlois. Il y donne une juste image de ce qu'est devenue l'histoire de nos jours : œuvre d'érudition et de patience, où l'art n'intervient qu'après un long et minutieux travail de recherches, de confrontations

et de critique; et nous regrettons seulement qu'il n'ait pu, toujours faute d'espace, insister comme on l'eût souhaité sur les livres les plus notables qui jalonnent les routes parcourues depuis un demi-siècle par nos maîtres de l'histoire et sur les résultats qui s'en dégagent.

Louis HALPHEN.

Baron BEYENS. **L'Allemagne avant la guerre. Les causes et les responsabilités.** Bruxelles et Paris, G. van Oest et Cie, 1915. In-12, XII-364 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le baron Beyens a été ministre de Belgique à Berlin depuis l'été de 1912 jusqu'à la déclaration de guerre. A ses dons naturels d'observateur, sang-froid, mesure, lucidité, sagacité, finesse, il joignait une connaissance approfondie de tout le milieu allemand : sur la psychologie politique des classes dominantes et de la nation, sur les sentiments et les aspirations des cercles militaires, universitaires, industriels et financiers, ouvriers, il a des vues nettes et précises, qui n'ont pu être acquises que par l'étude personnelle et directe. Son livre est un des meilleurs qui nous aient été donnés jusqu'ici sur les origines de la guerre. C'est le témoignage d'un observateur de premier ordre, que la chance a placé, durant les années où se préparait la crise et la semaine où elle s'est décidée, au premier plan.

Ce témoignage est impartial dans toute la mesure où l'on peut encore l'être aujourd'hui. Nulle violence de langage n'en dépare la belle tenue littéraire et morale : et si, en de rares passages, l'écrivain, au souvenir du mal que l'Allemagne a fait et fait encore à son malheureux pays, ne peut pas absolument contenir son émotion et son indignation patriotiques, toujours du moins elles s'expriment avec la plus grande discrétion, sans déclamation, sans gros mots. Avant la guerre, M. Beyens n'avait aucun sentiment d'hostilité contre l'Allemagne. Le gouvernement allemand, toujours court de psychologie, s'est imaginé le compromettre en publiant, dans les *Belgische Aktenstücke* « trouvés » aux archives des Affaires étrangères de Bruxelles, certains de ses rapports de 1912 à 1914, dictés par une confiance extrême dans l'esprit pacifique de l'Allemagne. Même le diplomate le plus avisé peut, on le sait du reste, se laisser prendre à des attitudes et à des assurances calculées; au demeurant, cette petite perfidie ne tourne qu'à la confusion de ses auteurs : car, si le ministre de Belgique à Berlin avait quelques préventions, c'est le gouvernement allemand lui-même qui fait la preuve qu'elles étaient en faveur de l'Allemagne, non contre elle; et, puisqu'il n'est point un détracteur systématique, mais tout au contraire un ancien ami désabusé par une cruelle expérience, ses accusations mesurées n'en sont que plus graves et ses juge-

ments, presque toujours si sobres et si discrets, que plus accablants.

L'agression allemande de juillet 1914 est un coup de folie : folie raisonnante sans doute, et même par certains côtés raisonnée, mais folie pure, quand on songe, présent et avenir, à tout ce que l'Allemagne a, sur cette seule carte, joué et perdu. C'est un cas de psychopathologie, et M. Beyens contribue à l'éclaircir en nous donnant l'histoire psychologique de la politique allemande sous Guillaume II. Il est trop avisé et trop bien informé pour admettre avec la formule simpliste que l'Allemagne ce soit l'empereur : cour et armée, ministres et Parlements, intellectuels et industriels, pangermanistes et socialistes, il fait sa place à chaque influence, à chaque force politique ou sociale, il les décrit, les analyse, les caractérise toutes avec autant de précision que de pénétration. Mais l'empereur reste au centre, il domine le tableau; et telle est bien la vérité. Dans cette Allemagne prussienne, monarchique, hiérarchique et disciplinée, il disposait, on le voit aujourd'hui, d'un pouvoir infiniment supérieur à celui que lui reconnaît la Constitution, d'un prestige resté inébranlé malgré tant d'erreurs, tant d'incidents fâcheux qui ont fait du bruit, d'une autorité morale qui ne s'explique que par le dressage prussien. Un veto énergique de lui, et la ruée de son peuple était contenue. Il a choisi au contraire de la déchaîner et d'en prendre la tête. Tel que nous le dépeint M. Beyens, Guillaume II est un souverain vaniteux encore plus qu'orgueilleux, avide d'éclat et de louange, même la moins délicate, démesurément ambitieux. Dès son avènement, il a son programme tracé. Son grand-père, dont il est en vérité le successeur direct, a établi l'autorité et l'hégémonie de la Prusse en Allemagne et créé l'empire allemand; lui, il établira l'autorité et l'hégémonie de l'Allemagne en Europe, sinon dans le monde, et créera l'empire mondial allemand. C'est un historien officiel qui raconte cette anecdote; tout petit garçon encore, Guillaume dit un jour à son frère Henri : « Quand nous serons grands, nous irons en Angleterre, et nous casserons les bateaux de grand'mère. » Dans ces paroles d'enfant, le panégyriste admire la force du sentiment allemand. Que pouvait bien être alors le sentiment allemand envers les pays qui n'étaient ni parents, ni amis de l'Allemagne? Pendant tout son règne, Guillaume II a été l'homme de ce mot. Casser les bateaux anglais, c'est la formule de toute la politique mondiale allemande, avide de domination, impatiente non pas de toute supériorité, mais de toute rivalité, de toute égalité. Elle impliquait la guerre, et c'est miracle que la paix ait pu quand même durer si longtemps. Toute l'Allemagne en loue son empereur, « prince de la paix »; et peut-être est-elle sincère, tant l'a pervertie l'orgueil germanique. Au vrai, c'est la patience et la longanimité de l'Europe qu'il faudrait louer, ou mieux peut-être sa faiblesse et son aveuglement qu'il conviendrait d'accuser. Elle a continué à faire crédit à l'Allemagne idéale des « penseurs et des poètes », quand elle n'avait plus en face d'elle que l'Allemagne matérialiste des hobereaux prussiens,

des capitaines d'industrie rhénans et des financiers berlinois ou hanséates. Elle s'est laissé tromper par « l'acteur le plus impressionnant qui ait paru sur la scène politique contemporaine » (p. 3). M. Beyens attribue à l'infortuné Frédéric III quelque action sur la politique sociale où Guillaume II a paru s'engager au début de son règne (p. 7); n'est-ce pas méconnaître et le caractère des sentiments de ce fils pour son père et la nature de cette politique, moins spontanée et généreuse sans doute que calculée et intéressée? Récemment, M. Schmoller écrivait que Guillaume II tenait peu de son « aimable » père, mais que les traits principaux de son caractère s'expliquaient par l' « énergie » de sa mère. Cela aussi étonne un peu. Au vrai, il semble que, dans cette famille des Hohenzollern, l'hérédité ait ici sauté une génération. Guillaume II a des traits de son grand-père Guillaume Ier, et d'autres, plus nombreux, de son grand-oncle Frédéric-Guillaume IV, le « romantique sur le trône des Césars ». M. Beyens, qui connaît assurément le parallèle, ne l'indique guère que par sous-entendu; mais, avec beaucoup de finesse, il note chez Guillaume II ce trait si caractéristique de son grand-oncle : l'idée de leur puissance et de leur dignité les exalte, les grise, leur fait perdre le sens de la mesure et de la réalité. Ce vertige du droit divin a, sans nul doute, agi fortement sur Guillaume II en cette année 1913 que M. Beyens, avec juste raison (p. 16, 121), tient pour l'année critique de l'Allemagne et de l'Europe, et dont il souligne l'importance jusqu'à lui trop méconnue : jubilé des vingt-cinq ans de règne et centenaire des guerres de l'indépendance, occasion de constater la force nouvelle de l'Allemagne et d'exalter son âme à des souvenirs de gloire militaire et de conquête. Mal informé par des diplomates qu'il choisissait capricieusement au gré de ses engouements personnels (p. 33-35), trop sûr de son habileté et de sa séduction personnelles, convaincu que l'alliance franco-russe n'était pas « un bloc indestructible » (p. 19), raillant volontiers les illusions des Français sur la Triple-Entente et tenant d'ailleurs l'Angleterre pour désarmée par des querelles intérieures (p. 32), il a lancé l'Allemagne dans la guerre pour achever l'œuvre qu'il avait préparée durant vingt-cinq ans dans la paix; mais, pour se décider à la guerre, il n'a point eu à rompre avec lui-même : sa pensée est une, dans la paix comme dans la guerre; d'un bout à l'autre de son règne, il est l'homme d'une idée d'hégémonie, demi-mystique et demi-mercantile, que seule, bien évidemment, la guerre pouvait forcer l'Europe à subir.

Dans sa longue carrière de diplomate et surtout dans ses deux années d'observation à Berlin, M. Beyens a recueilli plus d'une confidence, plus d'une parole révélatrice. On notera, page 23, la façon dont Guillaume II parlait de ses rapports avec la France (elle marque une singulière duplicité); page 51, les propos belliqueux de l'impératrice au moment d'Agadir; pages 83-84, les opinions de M. de Jagow sur l'avenir des petits États, destinés à être absorbés, sous des formes diverses,

par les grandes puissances (c'est toute la philosophie de l'invasion de la Belgique, et, comme l'indique M. Beyens, cela éclaire d'un jour singulier le fameux entretien de M. de Bethmann-Hollweg avec Sir Edward Goschen); pages 226-229, l'explication donnée par M. de Kiderlen lui-même du coup d'Agadir; page 331, l'opinion des milieux militaires prussiens sur la loi militaire belge de 1913 (« avec votre petite armée, vous n'auriez pas songé à nous disputer le passage dans une guerre contre la France... L'accroissement de vos effectifs pourrait vous inspirer la prétention de nous tenir tête. Si un seul coup de fusil était tiré sur nous, Dieu sait ce qu'il adviendrait de la Belgique »). Parmi un très grand nombre d'observations et de réflexions fines et suggestives, on relèvera particulièrement, page 181, celle qui, par la date même de la publication du *Livre blanc*, démontre la déloyauté de la politique allemande dans la crise de la fin de juillet 1914 : pendant qu'elle se donnait l'air de travailler à éviter la guerre, elle préparait, pour pouvoir la publier sans délai, le jour même de la déclaration de guerre, la justification diplomatique de l'attaque à laquelle elle était résolue; page 201, l'explication de la fameuse loi Delbrück, inspirée par un sentiment de jalousie contre l'Angleterre; pages 238-239, les indications sur le mécontentement que l'Allemagne a éprouvé de l'annexion par l'Autriche-Hongrie de la Bosnie-Herzégovine. — Sur un point seulement, la pensée de M. Beyens, partout ailleurs si nette, marque un peu de flottement. Aux pages 206-209, il indique pour quelles raisons, à son sens, la guerre qu'a faite l'Allemagne n'est pas une guerre économique, et, comme cette vue a provoqué quelques objections, il revient sur le sujet dans une note, pages 363-364. Or, ses arguments démontrent bien que la guerre n'est pas purement une guerre économique, et qu'une guerre quelconque est une mauvaise affaire pour un pays de large développement industriel; mais ils ne prouvent pas que dans les espoirs de l'Allemagne l'hégémonie économique ne dût pas être l'effet le plus utile du triomphe militaire et politique dont elle se croyait assurée, ni qu'à la grande majorité des industriels et commerçants allemands ce résultat parût payé trop cher d'une guerre et de la gêne temporaire qu'elle apporterait aux affaires. Peut-être d'ailleurs à l'orgueil allemand hypertrophié, l'hégémonie politique et l'hégémonie économique apparaissent-elles inséparables, la première entraînant la seconde et celle-ci à son tour fortifiant, assurant, étendant, complétant la première et lui donnant en vérité toute sa valeur[1].

Louis Eisenmann.

1. Une petite critique. M. Beyens, p. 259 et 262, parle du « traité de Saint-James ». Pourquoi risquer de dérouter le lecteur en n'employant pas l'expression usuelle de traité de Londres?

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

La Guerre.

— *Spectator Galliae. Frankreichs Kriegsvorbereitungen in Wort und Bild* (Leipzig, 1916, in-4°, 32 p., nombreuses illustrations; extrait de la *Zeitschrift für Bücherfreunde*). — L'auteur anonyme de cet article veut nier les atrocités allemandes. Elles n'existent, d'après lui, que dans les imaginations des Français, pervertis depuis longtemps par la littérature patriotique, par les romans à 0 fr. 65 avec leurs couvertures bariolées, par les représentations du Grand-Guignol, par les crimes que montrent les cinématographes, et l'on nous donne des échantillons de ces dessins et de ces films. Évidemment, beaucoup d'entre eux sont de médiocre qualité; mais l'auteur, qui connaît les noms des actrices de Paris, ignore que ces reproductions ont été interdites bien avant la guerre; il assimile de la façon la plus singulière le Guignol de Lyon, si amusant dans sa verve toute spéciale, au Grand-Guignol de Paris. Et puis tout cela ne prouve pas que Louvain, Senlis, Gerbéviller, Le Nouvion, tant d'autres endroits n'aient été détruits systématiquement par les hordes allemandes de la façon la plus barbare. Les ruines sont là : *et etiam ruinae loquuntur.* C. Pf.

— Paul Gaultier. *La mentalité allemande et la guerre* (Paris, Félix Alcan, 1916, in-8°, 117 p.; prix : 1 fr. 25). — M. Paul Gaultier a résumé ce que nous avons lu sur l'Allemagne dans un grand nombre d'excellents ouvrages. Il essaie de définir l'âme allemande en commentant le mot de Froissart : « Ils sont lourds et de gros engin » et s'appuie sur les analyses de romans faites par Th. de Wyzewa. Pour bien montrer comment la Prusse s'est imposée à l'Allemagne et en a fait disparaître l'ancienne sentimentalité, il se sert des belles études de M. Lavisse sur la marche de Brandebourg et le duché de Prusse. Il dit comment le germanisme est devenu un dogme, expose le système du comte de Boulainvilliers et raconte, à la suite de M. Ernest Seillière, la curieuse aventure du comte Arthur de Gobineau, dont les théories nuageuses, mal interprétées, ont servi à l'exaltation de la race allemande. Et voici, après Charles Andler, le compte-rendu des livres des pangermanistes Dietrich von Bülow, Friedrich List, Paul de Lagarde, etc., qui nous montrent toute l'étendue des ambitions allemandes. Haeckel, Ostwald nous indiquent, de leur côté, la conception allemande de la guerre, considérée comme un fait biologique : la forme, la plus violente, de la lutte pour la vie; une telle conception

explique toutes les cruautés commises par les Allemands, dont des exemples sont empruntés aux ouvrages de Reiss, Bédier, Nothomb et aux rapports des commissions d'enquête. De nombreuses lectures sont ainsi condensées dans cet opuscule que nous recommandons à tous les Français. C. Pf.

— Paul Louis. *La guerre d'Orient et la crise européenne* (Paris, Félix Alcan, 1916, in-8°, II-122 p.; prix : 1 fr. 25). — Les articles réunis dans cette brochure ont été insérés dans la *Revue bleue* d'août 1915 à février 1916; ils renferment une série d'idées générales et d'aperçus souvent judicieux, qui sont étayés par les dates maîtresses et les incidents principaux. Ils tendent à montrer le rôle essentiel de la question d'Orient dans la guerre européenne. M. Paul Louis lui attache une importance exclusive et omet complètement l'aspect occidental de la question. Sa thèse est que la conflagration de 1914 est sortie des conflits balkaniques de 1912 et de 1913, que les empires centraux, deux fois battus dans cette première phase, ont cherché une revanche en rompant la paix du monde; la conception de M. Paul Louis est à ce point systématique qu'il tient simplement la déclaration de la guerre à la France et à l'Angleterre pour un moyen d'exécution du plan oriental. Il traite succinctement la question de l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne et celle des rapports entre Austro-Hongrois, Slaves et Italiens dans l'Adriatique; il étudie surtout les deux grands problèmes des ambitions asiatiques de l'Allemagne et de l'orientation politique et militaire des peuples balkaniques. Il met en relief l'importance de la soudure du panislamisme et du pangermanisme; il montre que le chemin de fer de Bagdad n'est pas une simple voie ferrée, mais doit engendrer la création d'une ligne continue d'étapes en terres inféodées de Hambourg à Bassorah et qu'ainsi le germanisme espère trouver en Orient le levier de la domination du monde. Il expose l'activité des diplomaties rivales dans les capitales des Balkans; il a bien vu que sur la Bulgarie se concentraient leurs efforts et il signale les répercussions matérielles et morales de son intervention, la profonde rancune de Sofia à l'égard des voisins balkaniques et sa méfiance à l'égard des puissances de l'Entente, le rôle capital du problème macédonien; mais il exagère lorsqu'il parle de la répugnance bulgare à servir les desseins de l'Autriche; en réalité, la politique austrophile de Ferdinand Ier ne s'est jamais démentie, même lors de la catastrophe de 1913, et la guerre de 1914 a encore fait ressortir la similitude des intérêts bulgares et autrichiens. M. Paul Louis insiste sur l'intérêt des alliés à reconstituer la ligue balkanique; il est certain que l'Entente pouvait difficilement pratiquer une autre politique, et que l'auteur a raison quand il affirme qu'en dehors de la ligue il n'y a point d'ordre durable dans les Balkans; mais il ne met pas en lumière le fossé qui sépare la conduite réelle des Balkaniques de la conduite idéale que devrait leur dicter la saine compréhension de leurs intérêts. Les faits ont infligé un démenti à la plupart de ces articles; mais ils

ont été rédigés sous la pression des événements et ils sont un précieux témoignage de la manière dont les contemporains bien informés ont jugé ces événements; ils reflètent ces tenaces illusions sur la possibilité d'une nouvelle ligue balkanique et font comprendre les déceptions qu'éveillent successivement la trahison bulgare, puis la défection hellénique. Ces articles ont également un caractère de propagande et sont en partie des plaidoyers en faveur de l'Entente, destinés à affermir la confiance du grand public et à éclairer les neutres. De là, l'atténuation de la portée d'actes hostiles à notre cause et un optimiste voulu, par lequel ils pèchent légèrement. Malgré leur abondance, les idées sont claires; le style du livre est alerte et la lecture en est agréable et facile. P. G.

— Albert DE BASSOMPIERRE. *La nuit du 2 au 3 août 1914 au ministère des Affaires étrangères de Belgique* (Paris, Perrin et Cie, 1916, in-8°, 47 p.; prix : 1 fr.). — M. de Bassompierre a eu parfaitement raison de publier en brochure ce récit, paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1916, et d'évoquer au début la mémoire de l'un des principaux acteurs du drame, M. Davignon, mort depuis à Nice le 12 mars dernier. Il se trouvait sous les ordres du ministre des Affaires étrangères de Belgique, et c'est en témoin oculaire qu'il parle. Son récit est des plus émouvants; il prouve une fois de plus la parfaite correction du gouvernement belge, la stupeur que provoqua à Bruxelles l'ultimatum de Guillaume II, l'odieuse duplicité du ministre allemand, M. de Below-Saleske, et aussi la ferme résolution prise par le roi et la nation belges de résister par les armes à toute invasion de leur pays. Oui, au 4 août, après l'historique séance des Chambres réunies, « pour avoir sans hésitation poussé l'honnêteté politique jusqu'à ses dernières conséquences, la Belgique était, d'un seul coup, entrée dans la gloire ». C. PF.

— Commandant Willy BRETON. *Un régiment belge en campagne. Les fastes du 2e chasseurs à pied, août 1914-janvier 1915.* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-12, 153 p.). — Nous supposons qu'après cette guerre chacun des régiments voudra posséder un récit très précis des actions auxquelles il a pris part, recueillir le souvenir des exploits accomplis par ses officiers et ses hommes, dresser aussi la liste de ceux qui sont tombés. Voici que déjà un commandant belge expose les fastes d'un régiment d'infanterie pendant les trois premiers mois de la lutte[1]. Au début d'août, le 2e chasseurs à pied est en garnison à Mons; après que les Allemands ont violé la neutralité de la Belgique, il est envoyé à la hâte sur la Gette pour s'opposer au flot de l'invasion; il se retire sous Anvers, où il livre une série de combats héroïques, à Eppeghem, au Pont-Brûlé, au Katte-Meuter-Bosch, jusqu'à la « nuit tragique » du 5 au 6 octobre. Hélas! à cette date le

1. Le récit s'arrête en réalité au 1er novembre 1914, au moment où le régiment, reconstitué avec ses débris mêmes, retourne aux tranchées de l'Yser.

sort d'Anvers est décidé et la contre-attaque à laquelle participa le 2e chasseurs fut l'un des derniers soubresauts de la défense. C'est ensuite la retraite vers la côte et la glorieuse défense de l'Yser; le 1er bataillon se couvre de gloire à Saint-Jacques-Cappelle et à Pervyse; le 2e et le 3e à Dixmude et à Oud-Stuyvekenskerke. Les pertes sont énormes. « A leur départ de Mons, les 2e et 5e chasseurs à pied comprenaient ensemble 57 officiers et 4,500 soldats. Trois mois plus tard, la bataille de l'Yser virtuellement terminée, 19 officiers et un peu plus de 2,000 hommes répondaient encore à l'appel. » On ne lira pas sans une profonde émotion le récit de tous les exploits du 2e chasseurs belge. C. Pf.

— Baron A. de Maricourt. *Le drame de Senlis* (Paris, Bloud et Gay, 1916, in-12, 287 p.). — Le baron de Maricourt est bien connu des historiens par son ouvrage sur Mme de Souza et ses deux volumes sur la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe. Il habite d'ordinaire à Villemétrie, qui est un faubourg à deux kilomètres à l'est de Senlis; c'est là qu'il se trouvait le 1er août 1914, au moment où le tocsin annonça la mobilisation générale; il offrit ses services à la Croix-Rouge et contribua à l'organisation de l'hôpital Saint-Vincent; puis, pendant la marche en avant des Germains, il s'installa dans Senlis même. Il tint un journal de tous les faits dont il fut le témoin pendant cette guerre et il publie aujourd'hui ces notes prises à peu près au jour le jour depuis le 1er août jusqu'au 31 décembre 1914. Il en a simplement retranché ce qui est trop personnel ou ce qui touche des personnes tierces; mais il les donne sous la forme même dans laquelle, de premier jet, il les a confiées au papier, et il a eu bien raison. Nous avons ici des impressions en leur première fraîcheur. L'ouvrage se divise en trois parties : avant, pendant et après; il converge tout entier vers « le drame de Senlis », cette soirée du mercredi 2 septembre où systématiquement les Allemands ont mis le feu avec des pastilles incendiaires à toutes les maisons de la rue de la République et ou ils ont fusillé le maire de la ville, M. Odent. Nous revivons avec M. de Maricourt la vie des habitants de la cité pendant le mois d'août; nous partageons leur anxiété quand, le 29 au matin, ils lisent le communiqué : « Nous tenons la ligne depuis la Somme jusqu'aux Vosges », quand ils devinent l'approche de l'ennemi. Ensuite viennent les journées douloureuses, l'occupation allemande, l'incendie. M. de Maricourt ne s'est sans doute pas sur le moment même rendu compte de tout ce qui se passait; il a enregistré dans son journal des détails qui ont été reconnus plus tard comme faux; mais dans ses notes, qui sont ici plus abondantes, il rectifie, et il mentionne les événements qu'il n'a connus que plus tard; en appendice, il publie une série de témoignages d'autres habitants de la ville, qui confirment le sien; on lira avec une vive émotion le récit fait par un témoin oculaire de l'assassinat de M. Odent. Le 9 septembre, 400 zouaves, partis de Saint-Denis, arrivent à Senlis en autobus. La ville est libérée, et les

habitants entendent vers l'est le canon : c'est la bataille de la Marne qui est engagée. Nous assistons désormais à tous les incidents qui se passent dans une petite ville située un peu en arrière du front : passage de troupes, particulièrement de troupes anglaises, arrivées de blessés, soins qu'on leur donne, bruits qui courent sur les opérations militaires, visites de touristes qui viennent contempler les ruines. L'intérêt du journal est naturellement ici moins vif, après avoir été si palpitant dans les deux premières parties. Nous recommandons à tous les Français la lecture de ce volume; ils y verront comment les Allemands nous font la guerre; l'incendie systématique d'une partie de Senlis sera pour l'Allemagne, comme tant d'atrocités commises en Belgique ou en Lorraine, un éternel opprobre. C. Pf.

— Jacques Roujon. *Carnet de route*, août 1914-janvier 1915. Préface de Robert de Flers. Croquis de Carlos Reymond (Paris, Plon, 1916, in-12, 317 p.). — M. Jacques Roujon nous a raconté, en phrases courtes et hachées, avec une simplicité savante, sans aucune déclamation, ce qu'il a vu dans les six premiers mois de cette guerre. Il a quitté la gare de l'Est le mardi 11 août 1914, a rejoint sa compagnie du 352e à Humes, à cinq ou six kilomètres de Langres, y a retrouvé quelques copains, s'y est exercé pendant quelques jours et, à sa demande, est parti pour le front avec le premier détachement. Le voici en Lorraine, où il reçoit près de Rambervillers le baptême du feu. Il est blessé — et de cette blessure il parle avec une grande modestie, une sorte de détachement — et ramené à Humes dans les derniers jours d'août. Il repart dès le 9 septembre, cantonne à Villers-Cotterets, Vic-sur-Aisne, Fontenoy, Port-Fontenoy, où tombent les obus, et retrouve son camarade Verrier, qui lui raconte la bataille de la Marne. Au début d'octobre, la compagnie prend les tranchées au nord de l'Aisne, à Bucy-le-Long, et ce sont les mille incidents de cette vie dans les tranchées, les allées entre l'avant et l'arrière, le ravitaillement, la boue, le froid de l'hiver, les bombardements, l'enterrement des camarades tombés, le réveillon de Noël[1] que nous exposent les derniers chapitres du volume. Le récit s'arrête, au début de janvier 1915, à la bataille de Crouy, qui nous oblige à nous replier au sud de l'Aisne. Malade, Jacques Roujon échappe à la mitraille, franchit le pont, atteint Vénizel, est évacué sur Septmonts. Ne cherchez point dans ce volume des considérations sur la stratégie, la tactique ou la conduite de la campagne, mais bien des croquis de la vie militaire dessinés avec beaucoup de bonne humeur, de rapides dialogues entre ces soldats qui, appartenant à toutes les classes, font avec gaieté tout leur devoir, des physionomies de militaires qui nous sont familièrement présentés, chacun avec ses traits caractéristiques, depuis le lieutenant Roberty et le peintre Reymond, qui a orné le

1. Ici le poilu s'est un peu embrouillé dans les jours. Lire, p. 260 : jeudi 24 décembre; p. 267 : vendredi 25 décembre.

volume de dessins pittoresques, jusqu'à l'ordonnance Jules. Une pointe d'ironie dissimule une vive sensibilité et une émotion profonde; la manière rappelle les articles du père, Henry Roujon. Le livre est précédé d'une préface toute étincelante de M. Robert de Flers. Il aura de nombreux lecteurs, qui y trouveront distraction, réconfort et sentiront augmenter leur admiration pour nos vaillants soldats. C. Pf.

— *Carnet de route d'un officier d'alpins*. 2e série, octobre-novembre-décembre 1914. *En Argonne, sur l'Yser, en Artois* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-8°, 86 p., avec 3 gravures et 3 cartes hors texte; prix : 1 fr. 50; dans la collection : *la Guerre, les récits des témoins*). — Nous avons signalé la 1re série de ces souvenirs de guerre (*Rev. histor.*, t. CXX, p. 413) et nous en avons dit le très vif intérêt. Cette seconde série ne le cède pas à la première. C'est le même récit, alerte, entraînant comme une charge de clairons, par un officier qui sait observer et qui sait écrire. C'en est fini désormais de la guerre de mouvement : c'est l'époque où l'armée est obligée de se mettre en tranchées; mais nos chasseurs alpins sont désignés à diverses reprises pour les assauts héroïques. Le bataillon est successivement transporté sur trois théâtres de la guerre. Après avoir pris part à la bataille de la Marne, il fait face, fin septembre 1914, à Vauquois, où les Allemands ont pris pied; il séjourne tout un mois dans la forêt de Hesse, au sud, puis, le 29 octobre, il s'élance contre Montfaucon, perché sur sa hauteur. Il faut lire dans le volume le récit de cette montée où, de quart d'heure en quart d'heure, les impressions sont notées. L'attaque échoue : « Mais je relève la tête. Je garderai devant moi la vision de cette journée où nous avons su ce que c'était que l'audace. » Nous voici dans le voisinage d'Ypres. Le bataillon prend part à la fin de cette longue bataille de l'Yser qui, comme celle de la Marne, se termine par l'échec des Allemands; il est engagé du 10 au 18 novembre dans les combats de Saint-Éloi et de Voormezeele; puis, près de ce dernier endroit, il organise les tranchées face au bois 40. On nous décrit la vie des troupiers dans ces tranchées qui sont souvent transformées en ruisseaux; les souffrances des hommes y sont très vives. Puis les chasseurs quittent la Belgique et sont ramenés, vers la Noël, sur le front de l'Artois; ils savent qu'ils sont destinés à un nouvel assaut. Ils doivent prendre pied, à droite de Carency, dans le hameau de la Targette, sur la route d'Arras à Béthune. Le 27 décembre, le signal est donné; notre lieutenant tombe blessé et doit quitter ses troupes auxquelles, en un dernier chapitre : l'héroïsme des humbles, il rend un touchant hommage. Le bataillon a accompli depuis de nouveaux exploits, en Alsace sur l'Hartmannswillerkopf et à Metzeral, dans les îles rocheuses de l'Adriatique; le lieutenant n'était plus là. Notre vœu est celui qu'il exprime à la fin de son livre : que, guéri, il puisse retrouver ses hommes et les conduire à la victoire; souhaitons aussi qu'il nous raconte la fin de la guerre avec la même sincérité, le même entrain et le même talent qu'il nous en a exposé le début.

C. Pf.

— Georges STOFFLER. *La prophétie de sainte Odile et la fin de la guerre, avec notes et commentaires* (Paris, Dorbon aîné, 1916, in-8°, 64 p.; prix : 1 fr.). — L'auteur de cette brochure raconte d'abord la biographie de sainte Odile, « la vierge de Hohenbourg ». C'est le récit ordinaire où toutes les légendes, venues des documents les plus divers, sont fondues. Suit la « prédiction, écrite tout entière en latin comme tous les documents de cette époque ». Quelle époque? L'époque mérovingienne où vécut Odile? Le XIe siècle où fut rédigée la *Vita Ottiliæ?* L'auteur ne s'explique pas. Il ne publie pas le texte latin, ou du moins n'en cite que des bribes en latin classique, intercalées dans la traduction française. Et ce lui est un prétexte de dire leurs vérités aux Allemands, à von der Goltz, au pasteur Loebel, etc., et de persuader aux peuples que le colosse germain sera abattu en 1917. La France a d'autres raisons de croire à sa victoire que cette prophétie dont l'origine ne nous est pas indiquée. C. PF.

— Mme HOLLEBECQUE. *La jeunesse scolaire de France et la guerre* (Paris, Henri Didier, 1916, in-12, 101 p.; prix : 1 fr. 25). — Ce petit volume, qui fait partie d'une collection « la guerre et l'école », énumère toutes les œuvres de guerre auxquelles prennent part les élèves des écoles primaires ou des lycées, garçons ou filles; il montre l'influence que la guerre a sur l'instruction, la pensée et la vie morale des écoliers. On y a rassemblé toute une série de petits faits qui auront une valeur documentaire pour les futurs historiens de cette lutte. C. PF.

— *Vive la Pologne* (plaquette in-8° de 34 feuillets, 2 cartes, 16 gravures, couverture en deux couleurs; prix : 1 fr. 50). — C'est le premier fascicule d'une série intitulée : *Publications des États alliés.* Les suivants seront consacrés à la Belgique, à la Serbie, au Monténégro, etc. La présente brochure nous paraît réussie. Elle contient le chant national polonais, la reproduction des armoiries de la Pologne, une carte de la Pologne avant le premier partage, une autre indiquant sa place dans l'Europe, quelques notions géographiques un peu sommaires, une sorte de répertoire des littérateurs, des savants et des artistes polonais, sans oublier les musiciens (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 407). L'histoire de la Pologne est résumée à grands traits et de façon exacte et précise. Il semble toutefois que l'auteur, M. Louis VALLOT-DUVAL, ait confondu les *articuli Henriciani* et le *Pacta conventa* (écrire Vioménil et non *Viaumenil*). On nous rappelle les légions polonaises qui s'organisèrent en France à la fin du Directoire, les Polonais qui moururent pour la France en 1870-1871 et les « Bayonnais » qui se sont couverts de gloire dans la guerre actuelle. C. PF.

— Jean LÉRY. *La bataille dans la forêt (Argonne, 1915). Impressions d'un témoin* (Paris, Hachette, « Mémoires et récits de guerre », 1916, in-12, 117 p.; prix : 2 fr.). — L'auteur a combattu dans les tranchées, dans les boues de l'Argonne de janvier à mars 1915; il y est

revenu en août et en septembre et il a assisté à la bataille de Champagne. Il raconte avec simplicité et netteté les faits dont il a été témoin; mais surtout il note ses impressions : les souffrances endurées pendant un long hiver dans les tranchées, l'abnégation consciente des soldats et des chefs, la trempe des âmes. Le résultat des luttes souvent obscures poursuivies avec une opiniâtreté admirable a été important : d'abord harcelées par l'offensive allemande, mieux préparée que la nôtre et abondamment alimentée par la place forte de Metz, nos troupes reprennent peu à peu l'avantage; et c'est enfin un nouvel échec germanique. « Les Allemands n'ont pas mieux réussi en Argonne qu'ils n'avaient réussi sur l'Yser. Ils voulaient passer; nous les avons arrêtés. » C'est par ces mots que se termine ce très intéressant volume. Ch. B.

— Henry Richard. *La Syrie et la guerre* (Paris, Chapelot, in-12 carré, 1916, 132 p., avec une carte). — M. Richard a résumé, dans cette brochure, les derniers ouvrages ou articles sur la Syrie de M. de Vogüé, du général Torcy, du comte Cressaty, de M. Étienne Flandin, de M. Georges Vincent. Il a eu connaissance des rapports présentés sur la question syrienne au ministre des Affaires étrangères par les chambres de commerce de Lyon et de Marseille. Il expose fort bien pour quelles raisons, politiques et économiques, la France doit occuper la Syrie, ce que doit être la Syrie sous le régime français, la manière dont la France doit organiser et administrer le pays. Nous avons lu en particulier avec intérêt les pages consacrées aux diverses religions de la Syrie : musulmans, chrétiens catholiques ou dissidents, israélites, puis sectes mystérieuses : Druses, Ansariès, Ismaéliens, Cadmoudistes, Yézidis. Et il conclut : « L'exemple de l'Algérie à laquelle nous avons rendu la prospérité qu'elle avait connue sous l'empire romain — encore que nous y soyons trouvés en présence d'une population hostile parce qu'entièrement musulmane — nous laisse entrevoir de quoi nous serions capables en Syrie, c'est-à-dire dans un pays où la domination turque pèse lourdement même sur les indigènes mahométans, et où une bonne partie de la population parle notre langue et réclame notre protection. » C. Pf.

— William Jennings Bryan. *British rule in India* (s. l. n. d., in-16, 14 p.). — *Indias « loyalty » to England* (« The Indian national party », décembre 1915, in-16, 13 p.). — *A manifesto of the Indian national party* (un placard in-8°, signé : « The executive Committee of the Indian national party », mars 1916). — Les historiens de la grande guerre ne liront pas sans intérêt ces trois produits de la propagande allemande aux Indes. Cette propagande a commencé de façon discrète par une petite brochure de quatorze pages que nous avons déjà signalée aux lecteurs du *Temps* (n° du 6 juin). *British rule in India*, tel est le titre; William Jennings Bryan, « secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique », tel est l'auteur. Un article de propagande antianglaise signé Bryan, voilà certes un morceau de choix ! On

lit sans méfiance, mais non sans étonnement, cette étude sur le « despotisme » colonial anglais, « pire que le despotisme russe », pour constater bientôt que c'est là un vieil article qui a été exhumé pour les besoins de la cause de quelque recueil oublié, car il y est question comme d'une nouveauté d'un livre de Sir Cotton (*New India or India in transition*), paru en 1904, et comme de fonctionnaires en exercice du vice-roi Lord Minto, du lieutenant-gouverneur du Bengale occidental, Sir Fraser, de celui des provinces d'Agra et Oudh, Sir La Touche, et du gouverneur de la province de Bombay, Lord Lamington, ce qui nous renvoie en 1906. Mais le « parti national indien » s'est bien gardé de nous en avertir et, alors qu'il donne soigneusement même l'indication du mois de publication de ses autres factums, il a fait disparaître cette fois toute date de la couverture et, pour mieux dérouter le lecteur, a fait suivre le nom de M. Bryan d'un titre officiel qui n'était point le sien il y a dix ans, quand cette étude a été écrite.

Dans une autre brochure — celle-là sans nom d'auteur, mais de format, d'impression et d'apparence semblables et qui porte la date de décembre 1915 — le « parti national indien » démasque ses batteries. Le sujet est « le loyalisme de l'Inde » ; mais une dédicace significative nous indique tout de suite l'esprit dans lequel il en sera parlé : « Dédié à la mémoire des soldats indiens arrachés des Indes pour être massacrés au profit des intérêts particuliers de la Grande-Bretagne. » En effet, ce factum n'est d'un bout à l'autre qu'un véhément réquisitoire contre le gouvernement anglais et un appel à la révolte. Le loyalisme hindou! mais c'est là, nous dit-on, une pure comédie : les belles troupes hindoues qui prirent part, avec quelle vaillance et quel élan, on le sait, aux combats de France et d'Orient, n'ont été amenées en Europe que par force ou par ruse; les princes hindous ne sont que des « arrivistes », des hypocrites ou des victimes. Le peuple des Indes attend sa libération; il n'est pas tombé dans le panneau de la lutte « pour l'humanité » et pour la « libération de la Belgique » ; il déteste les Anglais, il n'a pas oublié la révolte de 1857, « qu'il appelle la *première* guerre d'indépendance hindoue », et il n'attend qu'une occasion de s'affranchir et de revendiquer pour lui l'application de ces principes des nationalités et du respect des traités au nom desquels la Triple-Entente déclare se battre. « La domination de la Grande-Bretagne, fondée par le sang, finira dans le sang. » — A la bonne heure! Cette fois le masque est jeté et le « parti national indien » nous révèle même où il puise ses inspirations quand il se laisse entraîner (p. 7) à de belles théories savantes sur la psychologie de l'Oriental, dont la protestation reste muette (« The oriental mind can never be measured by external demonstration... ») et surtout quand il invoque le témoignage des soldats hindous « qui se battent en France et en Égypte, *ou qui ont été faits prisonniers par les Allemands* ».

Le dernier spécimen de cette propagande qu'il nous ait été donné de lire date du mois de mars dernier. Ce n'est plus qu'un simple placard d'une cinquantaine de lignes intitulé : « Manifeste du parti

national indien. » Mais, si l'on a fait court, c'est pour frapper plus fort. On dit son fait à « la perfidie, la brutalité et le brigandage » du gouvernement britannique, qui se pose en défenseur des droits de la Belgique et « claironne à travers le monde qu'il se bat pour le maintien de la liberté et de la civilisation », alors que dans les Indes il déchire les traités et les engagements les plus solennels, viole tous les droits et foule aux pieds les libertés les plus sacrées; et, en manière de conclusion, on invite tous les Hindous, « de l'Himalaya au cap Comorin », à secouer le joug de l'oppresseur. — Voilà qui est net, et nous ne pouvons souhaiter à ces ardents patriotes que le bonheur suprême : celui de connaître enfin les joies de la civilisation, de la vraie civilisation — de la « Kultur », puisqu'il faut l'appeler par son nom. L. H.

— Capitaine Olivier. *Onze mois de captivité dans les hôpitaux allemands* (Paris, Chapelot, 1916, in-8°, 264 p.; prix : 3 fr. 50). — Grièvement blessé à Charleroi, le capitaine Olivier est ramassé le 22 août 1914 sur le champ de bataille, dirigé d'abord sur l'hôpital du Châtelet, puis sur des hôpitaux de Liège, où il est amputé d'une jambe. Réformé par l'autorité allemande, il trouve un gîte et des soins délicats dans une ambulance de la Croix-Rouge, boulevard Piercot, et bientôt il est conduit à Namur, où il espère « être échangé » et rentrer en France. La déception la plus cruelle l'attend; il est ramené en arrière; le train de retour dépasse Liège et c'est désormais en Allemagne même, à Mayence, puis à Stralsund, dans la lointaine Poméranie, que va se dérouler la captivité du mutilé. Il parle bien l'allemand; il est observateur; il sait décrire les paysages qu'il traverse en chemin de fer, le Rhin, qu'il voit de sa chambre à Mayence, l'île où il est relégué à Stralsund. Il nous dit surtout la vie misérable que ses compagnons et lui doivent mener, l'ennui qui finit par les gagner, la raideur de leurs gardiens, la médiocrité de la nourriture; il trace de certains officiers allemands d'amusantes silhouettes. Au début de juillet 1915, il pense que l'heure de la délivrance a sonné; de Stralsund, le train le mène à Carlsruhe, à Fribourg-en-Brisgau, puis à Constance; mais là la commission d'échange émet sur lui un avis défavorable; à nouveau, il fait la route en sens inverse, au moins jusqu'à Villingen. Quelques jours après, il est rappelé à Constance et cette fois-ci c'est bien la libération. Le voilà en Suisse, puis en France : « Dans l'impression de joie que je ressens en retrouvant la France donnant toutes ses forces au combat qui se poursuit sans trêve et sans merci pour sa vie et sa liberté, j'oublie ma blessure et j'oublie ma captivité. » Mais non, il n'a pas oublié cette captivité; il nous en a décrit les péripéties de la façon la plus saisissante; il nous a émus, et cette émotion sera partagée par tous ses lecteurs : c'est encore un témoignage authentique contre l'inhumanité de l'Allemagne. — C. Pf.

— Louis Rouquette. *La propagande germanique aux États-Unis* (Paris, Chapelot, 1916, in-8°, 154 p.). — Ce livre, vivant et pit-

toresque, n'a pas la prétention de dresser le tableau complet de la propagande germanique aux États-Unis; l'auteur a voulu restreindre son étude à un rayon peu connu, l'ouest américain, et à son centre principal, San Francisco. Une assez longue introduction énumère les organes principaux de l'action allemande; en ce qui concerne la presse, M. Rouquette s'attache à nous donner une idée de la violence de ses campagnes, menées surtout contre l'Angleterre. Ses sources sont bonnes, mais exemptes de variété; elles consistent en longs extraits du principal journal pro-germain, le *San Francisco Examiner*. Les arguments employés contre la déclaration du coton comme contrebande de guerre, contre l'emprunt, contre l'envoi de munitions aux alliés tendent à établir que l'Amérique viole la neutralité et se trouve, par cette tolérance, en état de guerre. Joignez des procédés d'intimidation contre les banques et des attaques contre le président Wilson. M. Rouquette insiste avec raison sur la campagne en faveur de la paix, menée par les germanophiles, qui se refusent à croire aux atrocités allemandes et réclament une déclaration du droit des neutres, ainsi que la formation d'une ligue des neutres. Il décrit les exhibitions publiques auxquelles donna lieu la semaine germanique à l'exposition de San Francisco. Il est regrettable que le portrait des principaux agents de la propagande, le comte Bernstorff et ses collaborateurs, R. W. Hearst, le roi des cinémas et des journaux, Richard Barthold, le président de la Ligue germano-américaine, ne soit pas tracé de manière plus vigoureuse et plus complète. De même, une des manifestations les plus importantes de l'activité germanique, la propagande par le fait, est traitée de manière un peu sommaire; un chapitre est toutefois consacré au mouvement terroriste en Californie. La conclusion qui se dégage de cette lecture est que si, dans l'organisation allemande, rien n'a été négligé ni laissé au hasard, les résultats obtenus n'ont pas été en rapport avec l'activité inlassablement prodiguée. P. G.

Histoire de l'antiquité.

— J. Toutain. *Héros et bandit. Vercingétorix et Arminius* (Paris, Paul Leroux, 1916, 16 p.; extrait de *Pro Alesia*). — Sur le plateau d'Alésia se dresse la statue de Vercingétorix; sur la colline de Grottenburg, dans le Teutoburger Wald, un monument « colossal » a été élevé à la mémoire d'Arminius; le premier est un vaincu, le second un vainqueur. Mais les deux personnages ne se ressemblent guère; le premier est un héros, le second un bandit : c'est ce que M. Toutain prouve dans cette brochure. C. Pf.

Histoire de France.

— Maurice Barrès. *Autour de Jeanne d'Arc* (Paris, Éd. Champion, 1916, in-4°, 86 p.; prix : 6 fr.). — M. Édouard Champion, sous-

lieutenant d'un peloton de mitrailleuses, tout en faisant la guerre, veut venir en aide aux œuvres de guerre de l'arrière, et à leur profit il édite des volumes de luxe que se disputent les amateurs. C'est ainsi qu'au profit des blessés du XVe corps il a fait paraître *l'Étang de Berre*, de Charles Maurras; au profit de l'œuvre du vêtement du prisonnier de guerre : *Pendant l'orage*, de Remi de Gourmont (cf. *Rev. histor.*, t. CXX, p. 175); au profit des mutilés de guerre : *Sur la voie glorieuse*, d'Anatole France, et ce choix d'articles de Maurice Barrès sur Jeanne d'Arc. Ces articles sont d'époques diverses. M. Barrès, qui s'est rendu si souvent à Domrémy, a interrogé la vallée de la Meuse, l'ancienne église du village, les bois qui couronnent les coteaux, les sources qui jaillissent des pentes, pour leur arracher le secret de la mission de Jeanne. « Quand je regarde cette vallée, la rivière et les côtes de Meuse, j'entends Jeanne qui parle; je répète les phrases toutes simples qu'elle dit à son procès en réponse aux questions de ses juges et sous lesquelles semble palpiter la vie même de cette nature. Ces mœurs qui mûrissaient ici dans l'ombre, et la poésie familière domestique, exhalée aujourd'hui encore de ce paysage et que notre cœur y recueille, a la qualité, le son de tout ce que nous savons de l'héroïne avant sa vie publique. » Il se fait dire les légendes que Jeanne a pu connaître et avec quelle savante simplicité il raconte l'histoire de sainte Libaire martyrisée à Grand, à quelque distance de Domrémy, par Julien l'Apostat! Dans les derniers articles écrits depuis la guerre, il demande l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc; il rappelle les hommages rendus par les Anglais, séduits par sa grâce et son héroïsme, à celle qui a « bouté » leurs ancêtres hors de France; il proteste contre le geste de Mgr Benzler, évêque de Metz par la grâce de Guillaume II, qui a donné l'ordre d'enlever des églises de son diocèse les statues de la bonne Lorraine. Sur le nom de Jeanne aussi s'est faite l' « union sacrée », et les exploits de nos vaillants soldats pour la délivrance du sol national ont pu être rapprochés de l'œuvre accomplie par la jeune fille de Domrémy. C. Pf.

— Dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, du 30 mai 1916, M. Henry Lemonnier, membre de l'Institut, publie un très intéressant article : *l'Académie d'architecture et les premières machines à vapeur essayées en France*, qui présente un grand intérêt historique. L'architecte Boffrand fit exécuter le premier en France, à Cachan, au sud de Paris, une machine « pour élever de l'eau par le moyen du feu »; sur cette machine, MM. de Cotte père et fils firent un rapport daté du 7 décembre 1725 et qui fut lu dans la séance de l'Académie royale d'architecture du 4 février 1726. La machine était imitée de celles dont l'on se servait en Angleterre. Peu de temps après, deux Anglais, MM. May et Meyer, exécutèrent à Passy une machine semblable, et l'Académie d'architecture chargea deux de ses membres de l'examiner; mais la priorité de la construction de ces machines en France appartient bien à Boffrand. C. Pf.

— Les émotions de ces dernières années n'ont pas empêché M. l'abbé Uzureau de continuer la tâche utile et laborieuse qu'il s'est donnée, de réunir des documents inédits ou peu connus sur le passé d'Angers et de l'Anjou. Nous n'avons pas moins de trois séries nouvelles de ses *Andegaviana* (Angers, Siraudeau; Paris, A. Picard), la *quinzième* (1914, 501 p., in-8°), la *seizième* (1915, 503 p.) et la *dix-septième* (1915, 503 p.), à signaler aux lecteurs de la *Revue historique*. On connaît la façon de travailler de M. Uzureau; on trouvera dans ces trois nouveaux volumes, un peu pêle-mêle, de nombreux documents intéressants, et d'autres qui le sont moins, relatifs au passé angevin, surtout du XVIIe au XIXe siècle, et touchant principalement à l'histoire ecclésiastique, à celle de l'instruction publique et parfois à celle des mœurs, etc. Nous relèverons, au tome XV, la note sur le constituant Pilastre de La Brardière (1752-1830), qui fut encore député plus tard sous le Directoire, sous l'Empire et sous la Restauration; le récit du bannissement des prêtres angevins et manceaux réfractaires en Espagne (septembre 1792), récit fait par un prêtre anonyme; la narration du voyage de Larevellière-Lépeaux, commissaire du directoire de Maine-et-Loire, dans la Vendée angevine, au début de l'année 1790; la liste des intendants de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, de 1618 à 1690; l'enquête administrative sur le clergé de Maine-et-Loire, après le 18 fructidor; l'avènement de Louis XVIII et les Angevins. — Au tome XVI, on peut mentionner plus spécialement les études suivantes : le district de Segré de 1790-1795; le rapport de Merlet de La Boulaye sur le musée d'Angers en 1794; les vicissitudes du monument de Cathelineau au Pin-en-Mauges, de 1826-1832; une très curieuse description de la ville d'Angers au commencement du XVIIIe siècle, rédigée par un chapelain de l'église cathédrale, René Lehoreau (1691-1724), dont le volumineux manuscrit (*Cérémonial de l'église d'Angers*) se trouve aux archives départementales de Maine-et-Loire. Citons encore le tableau de la lutte de Henri Arnauld, l'évêque d'Angers, contre le directeur de son propre Grand-Séminaire, l'abbé Maillard, adversaire déterminé du jansénisme (1676). Il est retracé d'après un récit manuscrit de cet abbé, conservé à la bibliothèque de Grenoble. — Au tome XVII, nous signalons une description de l'Anjou à la fin du règne de Louis XIV, tirée du même manuscrit de René Lahoreau, déjà mentionné plus haut; le mouvement religieux en Maine-et-Loire avant le 18 fructidor; l'évacuation d'Angers, en juin 1793, après la prise de Saumur par les chouans; l'application de la constitution civile du clergé en Maine-et-Loire; le clergé insermenté d'Angers sous le Directoire; des notes sur les prisonniers prussiens internés en Maine-et-Loire en 1814 et en 1815, et puis encore sur l'apparition des Prussiens dans ce même département en 1871.

En dehors de ces trois nouvelles séries d'*Andegaviana*, M. Uzureau nous a fait parvenir toute une série d'études isolées, tirages à part de différents périodiques, principalement des *Mémoires de la Société*

nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. La plus importante de ces études est intitulée *le Mouvement religieux en Maine-et-Loire après le 18 brumaire* (Paris, impr. Grassin, 1915, 139 p. in-8°) et renferme de nombreux détails curieux et instructifs sur la reprise du culte après cette date. Les *Actes des septembriseurs à Angers* (Angers, 1914, 21 p. in-8°) sont racontés d'après les rapports de Félix et Bodson, officiers municipaux de Paris, envoyés en mission dans le département de Maine-et-Loire. Deux brochures, *la Société royale d'agriculture d'Angers (1761-1793)* (Angers, 1915, 42 p. in-8°) et *la Société d'agriculture d'Angers (1798-1806)* (Angers, 1914, 15 p. in-8°), sont consacrées aux travaux des prédécesseurs de la Société nationale actuelle, dont le domaine s'est étendu aux sciences, aux lettres et aux arts. L'étude sur *l'État civil en Maine-et-Loire avant la loi du 20 septembre 1792* nous montre quelques conflits caractéristiques entre les deux clergés, réfractaire et conformiste, également hostiles, et les autorités administratives indécises, au sujet de l'enregistrement des naissances, mariages et décès, avant que les législateurs se fussent enfin décidés à créer les registres de l'état civil laïque. — Mentionnons enfin — car, malgré tout notre bon vouloir, nous ne disposons pas d'assez de place pour énumérer ici toutes les plaquettes sorties de la plume féconde du directeur de l'*Anjou* — le travail de M. l'abbé Uzureau sur les *Amnisties proposées aux Vendéens et aux Chouans, 1794* (Angers, Grassin, 1916, 49 p. in-8°), soit par des conventionnels en mission, soit par des généraux de la république, du 24 juin au 2 décembre 1794, sans qu'elles inspirassent confiance aux révoltés, jusqu'au moment où la loi du 21 février 1795, sur la liberté des cultes, les décida enfin à déposer les armes. Quelles que puissent être les divergences d'opinions sur certaines questions de méthode ou de principes, on trouvera toujours dans les opuscules de l'auteur une abondante récolte de données précises et de renseignements nouveaux, dont tous les travailleurs sérieux, régionaux et autres, lui sauront gré. R.

— Fernand Évrard. *L'esprit public dans l'Eure, juillet-septembre 1792* (Paris, impr. Maretheux, 1914, 89 p. in-8°; extrait de la *Révolution française*). — Le département de l'Eure ne figurait pas parmi les plus avancés du royaume, car, à la veille du 10 août, les autorités constituées, l'administration centrale, comme celle des districts, étaient en grande partie des *monarchiens*, comme on disait alors. Évreux était un « foyer de feuillantisme » et le directoire du département venait de protester contre l'invasion des Tuileries au 20 juin. Les doléances et les vitupérations de Thomas Lindet, l'évêque constitutionnel de l'Eure, dans sa correspondance mise récemment au jour par M. Montier, caractérisent suffisamment cette attitude, absolument correcte d'ailleurs, des autorités locales. Mais en face d'elles s'agitait la démocratie soupçonneuse des villes et des bourgs et les Jacobins d'assez nombreuses municipalités réclamaient, bien avant le

10 août, la déchéance de Louis XVI comme traître à la patrie. C'est cet état des esprits que M. Évrard s'est appliqué à décrire dans la présente étude, en utilisant les documents d'archives, les correspondances des corps administratifs et des Sociétés populaires. Quand arriva la nouvelle de la prise des Tuileries, dès le 11 août, les meneurs convoquèrent une réunion générale de leurs partisans pour adresser des félicitations à l'assemblée nationale et exercer par là une pression sur les autorités constituées départementales. Personne n'osa protester contre la violation de la Constitution; mais on peut croire que la majorité des populations de l'Eure subit plutôt l'insurrection victorieuse qu'elle n'y applaudit, et il semble bien qu'avant le mois de septembre personne ne s'y déclara ouvertement républicain, puisqu'au dire de M. Évrard lui-même, qui est plutôt favorable aux novateurs, on « élude tout vœu formel sous des phrases sonores » et « personne ne prononce le mot de république, même du bout des lèvres » (p. 28). On suivra, dans l'étude de M. Évrard, le développement rapide des influences nouvelles, qui se marquent surtout dans les élections à la Convention; l'Eure y envoie des Girondins comme Buzot, Brissot, Carra, Condorcet, mais aussi de futurs montagnards comme Robert Lindet, Albitte, Duroy, etc. On y étudiera de près l'épuration des autorités locales, la lutte de plus en plus ardente contre les émigrés et les prêtres réfractaires, le manque d'enthousiasme aussi pour les enrôlements volontaires; dès septembre, les Jacobins tiennent le haut du pavé dans l'Eure; ce n'est que plus tard que, sous l'impulsion de Buzot, l'opinion publique y redevient hostile aux meneurs parisiens, envoyés par la commune de Paris pour révolutionner la province. Par l'abondance des détails empruntés à des sources sûres, le travail de M. Évrard mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui désirent étudier de près la répercussion des événements et des passions de la capitale dans un département qui ne semblait pas destiné précisément à les accepter ou à les partager si facilement. De pareilles monographies sur l'esprit public d'un département, à une époque précise, seront toujours très utiles aux historiens[1].

R.

1. Il faut signaler, p. 78, une singulière méprise de l'auteur, qui fait du vieux maréchal de Broglie, émigré depuis juillet 1789, « le chef de l'état-major de l'armée du Rhin », refusant de reconnaître la révolution du 10 août 1792; il le confond avec le maréchal de camp Victor de Broglie, l'ex-constituant, son fils.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1916, mars-avril. — Albert MATHIEZ. Danton et l'or anglais (réédite une lettre adressée par le Foreign office au banquier Perregaux et qui figure aujourd'hui dans les papiers de Danton mis sous scellé au moment de son arrestation. Il y est question d'une somme de 18,000 livres données à un « Mr. C. D. » pour « les services essentiels qu'ils nous a rendus en *soufflant le feu* [en français dans l'original] et en portant les Jacobins au paroxysme de la fureur » ; mais qui était « Mr. C. D. » ?). — G. ROUANET. Les débuts du parlementarisme français (organisation matérielle de la salle des séances du Tiers état, puis de l'Assemblée nationale, d'abord à Versailles, dans l'hôtel des Menus, puis à Paris, à l'Archevêché et au Manège. Les tribunes et la publicité des débats). — Henri LION. N.-A. Boulanger, 1722-1759. Contribution à l'histoire du mouvement philosophique au XVIIIe siècle (suite ; analyse de son *Essai sur le gouvernement*, ouvrage posthume publié en 1776, avec un succès considérable, que la Révolution ne fit qu'accroître encore. Vue d'ensemble sur la doctrine et les idées de Boulanger). — M. DOMMANGET. La déchristianisation à Beauvais : les laïcisations de noms et de prénoms. — Albert MATHIEZ. Un rapport dantoniste sur la conspiration de l'étranger (publie un document anonyme, mais qui est sans doute l'œuvre de Fabre d'Églantine ; c'est une dénonciation faite au Comité de sûreté générale contre la conduite des chefs hébertistes accusés de tripotages et de complicité avec les cabinets de Londres et de Vienne. Il est intitulé : « Précis et relevé des matériaux sur la conspiration dénoncée par Chabot et Bazire » et aide à faire comprendre l'origine de la scission qui divisa les Montagnards et les conduisit à s'entre-dévorer). — Un récit inédit de l'arrestation de Louis XVI à Varennes (lettre adressée, le 29 juin 1791, au député de Varennes, le citoyen Fouché, par un des officiers de la garde nationale qui pratiquèrent l'arrestation dans la nuit du 21 au 22 juin. Elle confirme le récit de Victor Fournel et prouve l'inanité de celui qu'y a opposé M. Lenôtre : les hussards de Lauzun étaient parfaitement à Varennes ; mais le roi ne leur donna aucun ordre et préféra se laisser prendre). — Une relation inédite du massacre des prisonniers d'Orléans à Versailles, les 9 et 10 septembre 1792 (cette relation, qui a déjà été utilisée par Maton de La Varenne et Mortimer-Ternaux, a pour auteur Gillet, qui était alors accusateur public près le tribunal de Versailles, dont Alquier était le

président. C'est un témoin direct et qui mérite toute confiance; il écrivit ses relations en l'an V). — Une nomination de maître d'école en 1789 (à Gagny, près Paris).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1915, novembre-décembre. — F. Lot. La Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866. Robert le Fort. — F. Aubert. Les sources de la procédure au Parlement au XIVe siècle (Eudes de Sens, Guillaume et Pierre de Maucreux; leur vie et leurs œuvres). — H. Omont. Inventaire des manuscrits de Claude Dupuy, 1595 (cet inventaire se trouve dans le testament de Claude Dupuy, que M. Coyecque a retrouvé dans le minutier d'un notaire parisien). — G. Guigue. Documents des archives de la cathédrale de Lyon récemment découverts (dans les voûtes de la cathédrale, on trouva l'an dernier trois coffres et une layette contenant une partie des archives du chapitre métropolitain; elles avaient été distraites et dissimulées par le dernier archiviste du chapitre à la fin de l'ancien régime, l'abbé Jean-Nicolas Sudan. Note détaillée sur le plus ancien original de cette inestimable trouvaille : un diplôme de Charles de Provence, en faveur de l'abbaye de l'Ile-Barbe, donné à Mantaille le 22 août 862, et transcription de ce document, avec fac-similé du chrisme, du sceau, des sigles et du monogramme). = C.-rendus : *Éd. Audouin.* Essai sur l'armée royale au temps de Philippe Auguste (travail ingénieux et approfondi par endroits; mais l'auteur n'a pas vu que le service militaire était dû aussi par les serfs, et il n'a pas remarqué que les chiffres d'effectifs marqués dans les documents sont toujours des multiples de 50 ou de 40, parce qu'alors l'unité de contingent était de dix hommes. Il a eu tort enfin de parler d'armée « permanente » au temps de Philippe Auguste). — *G. Doublet.* Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes (important). — *J. Cordey.* Correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine. T. I : 1674-1676 (édition instructive; aux sources d'origine française, il eût fallu ajouter les sources espagnoles et hollandaises pour donner du texte une annotation complète). — *L.-H. Labande.* Trésor des chartes du comté de Rethel. Sceaux. — Collections sigillographiques de MM. Gustave Schlumberger et A. Blanchet (corrections assez nombreuses de M. Prinet). — *Fr. Chevalier.* Histoire de la guerre de la Vendée, publiée par l'abbé *Uzureau* (texte intéressant, bien édité). = Chronique : Autobiographie de La Porte du Theil (adressée au consul Lebrun en l'an IX). — La nouvelle bibliothèque de l'Université Harvard, à Cambridge, Mass.

3. — **La Révolution française.** 1916, mai-juin. — Camille Bloch. Le classement de la série Q des archives départementales (cette série renferme les documents relatifs aux domaines; diverses subdivisions à adopter pour le classement de cette série). — Doctorat de M. Henri Labroue. La mission de Lakanal en Dordogne; la société populaire

de Bergerac (résumé des deux thèses fait par l'auteur). — Léon GAUTHIER. Les municipalités cantonales et la tradition révolutionnaire (veut démontrer que l'idée de centraliser l'administration municipale dans les chefs-lieux de canton est de pure tradition révolutionnaire; de telles municipalités étaient déjà réclamées à la Constituante). = C.-rendus : *André Blum*. La caricature révolutionnaire de 1789 à 1795 (travail utile). — *A. Le Moy*. Cahiers de la sénéchaussée d'Angers, t. II (édition très soignée). — Ouvrages sur la guerre présente.

4. — Revue des études anciennes. 1916, juillet-septembre. — M. HOLLEAUX. Études d'histoire hellénistique. IV. L'anonyme du papyrus de Gourob (c'est une relation sur les opérations de la flotte égyptienne en Syrie en 246; croit que l'auteur est Ptolémée III). V. Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς (Antipatros n'était pas le neveu d'Antiochos III, mais de Séleukos II). VI. Sur la date de la fondation des Νικηφόρια (cette fête n'a pas été instituée avant 226-223). — H. DE LA VILLE DE MIRMONT. Annaeus Serenus, préfet des vigiles; II (ses relations avec Sénèque). — L.-A. CONSTANS. Cippe funéraire d'une prêtresse trouvé à Aïn-Maja, Tunisie (prêtresse des *Cereres* qui vécut cent années; dans les Cereres, il faut voir le couple Démeter-Coré). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. LXXI. De Lyon à Augst par Nyon (importance de Nyon à mi-chemin entre Lyon et Augst; probablement déjà César y établit une colonie, *Colonia Julia Equestris*, et un an après la mort de César L. Munatius Plancus fonda les colonies de Lyon et d'Augst). — Ph. FABIA. Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud (l'une vient de Valence, l'autre de Vienne; les descriptions qu'on en a données ne sont pas exactes). — W. DÉONNA. Encore le dieu de Viège (il porte, outre le polos et le collier de lierre, le pot mystique, le clou-éclair, la clef cosmique, le maillet du tonnerre, le zig-zag-éclair). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *H. Alline*. Histoire du texte de Platon (très grande valeur). — *H. Graillot*. Le culte de Cybèle (excellent; Toutain fait quelques réserves). — *R. Cagnat*. L'annone d'Afrique (pages savantes et claires). — *E. S. Bouchier*. Syria as a roman province (bibliographie insuffisante).

5. — Revue des études historiques. 1911, avril-juin. — Ch. DE LA RONCIÈRE. La guerre de Candie : l'intervention française (première intervention française en 1646 avec Nuchèze, alors que nos armées étaient engagées dans la guerre de Trente ans; puis récit détaillé des expéditions de Beaufort et Vivonne, de 1669, fait d'après les sources; la mort de Beaufort). — J. MATHOREZ. La pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime (suite; quelques voyageurs allemands sous Henri IV : Jodocus Sincerus; les colonies allemandes aux XVIIe et XVIIIe siècles; les Allemands à Paris, en Bretagne, en Normandie, à Lyon et dans le Midi; les ébénistes allemands à Paris; les Allemands dans les mines françaises et dans l'industrie métallurgique). — A. CHUQUET. J.-G. Eynard au congrès de Vienne (pittoresque ana-

lyse du journal publié par Éd. Chapuisat). — E. RODOCANACHI. La cour de Ferrare (à la fin du XVIe siècle, au temps d'Alphonse II d'Este). — Léo MOUTON. La rue du Cherche-Midi, son histoire, son historien (l'historien est Paul Fromageot; à sa suite, on signale les principaux hôtels de la rue et les souvenirs qu'ils évoquent). = C.-rendus : *É. Wickersheimer*. Les commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, de 1395 à 1516 (publication très précieuse). — *Louis Passy*. Un ami de Machiavel, Francesco Vettori (2 volumes importants pour l'histoire générale au début du XVIe siècle). — Dr *Maria d'Angelo*. Luigi XIV e la santa sede (de 1689 à 1693, apporte les documents italiens sur la querelle des régales). — *L. de Lanzac de Laborie*. Essais historiques et biographiques (sept études qui font le plus grand honneur à l'éminent historien). — *H. Hauser*. Les méthodes allemandes d'expansion économique (on ne saurait trop conseiller aux Français la lecture et la méditation de ce volume). — Publications sur la guerre, dont la *Rev. histor.* a déjà rendu compte. — Papers of *James A. Bayard*, publiés par *Elizabeth Donnan* (intéressant l'histoire de la politique américaine de 1796 à 1815).

6. — **Revue des études napoléoniennes**. 1916, mai-juin. — La question du Slesvig (manifeste rédigé au nom des associations slesvicoises réunies du Danemark). — Paul MARMOTTAN. Le palais impérial de Strasbourg (dernière partie). — Jean MONVAL. Un plan de pièce sur la bataille de Leipzig par François Coppée. — Henri FROIDEVAUX. Histoire coloniale de la France depuis l'époque de Napoléon Ier. — E. M. Le véritable vainqueur de Waterloo (le colonel Feyler, qui a traité la question, aboutit à cette conclusion, un peu saugrenue sons cette forme, que ce ne fut pas Napoléon). — Un récit contemporain de Waterloo (tiré du *Times weekly edition*, 25 juin 1915; il a pour auteur le capitaine Digby Mackeworth, du 7e fusilliers).

7. — **Revue des sciences politiques**. 1916, 15 juin. — Louis RENAULT. La nouvelle législation du protectorat français au Maroc (analyse des lois et codes promulgués le 30 août 1913). — P. VIDAL DE LA BLACHE. Exode et immigration en Alsace-Lorraine (étude très intéressante; environ un demi-million d'Alsaciens-Lorrains ont quitté leur pays; il y a en ce moment en Alsace environ 400,000 Allemands; de l'antipathie entre les immigrés et la population indigène, alors que la fusion s'est faite entre les Alsaciens et les habitants du département des Vosges). — St. PIOT. La crise nationale italienne : de la neutralité à l'ultimatum, août 1914-mai 1915 (comment M. de Bülow, si diplomate, abusa si bien de la diplomatie qu'il dressa contre lui l'Italie unanime). — Pierre RAIN. Les pangermanistes et la guerre (d'après les publications de Charles Andler). — P. CH. Mme de Staël et la Russie (ce qu'elle nous apprend de la Russie, où elle est demeurée de la mi-juillet à la fin de septembre 1812). — Eug. B. DUBERN. Les projets d'union économique entre les alliés dans l'hiver 1915-1916. — A. CHUQUET. Paris

en 1810 (d'après les lettres du prince de Clary-et-Aldingen, qui passa trois mois à Paris, du 26 mars au 26 juin 1810 : Napoléon, l'impératrice, les princesses, le théâtre, la mode à Paris). — Louis Leger. La Transylvanie roumaine (d'après le livre de Mircea Sirianu). — B. Combes de Patris. La leçon de Waterloo (à propos du livre d'E. Lenient). — M. C. Un autre « morceau de papier » (Winston Churchill, dans un meeting du 15 novembre 1913, a parlé de « la feuille de papier » sur lequel s'écrirait le pacte des amitiés pacifiques de l'avenir; et, à propos d'un papier rédigé, signé et scellé, un autre homme d'état a prononcé le mot sacrilège, monstrueux et stupide qu'on sait). = C.-rendus : Publications sur la guerre, dont : *Joseph Barthélemy*. Les institutions politiques de l'Allemagne contemporaine (ouvrage substantiel, solidement documenté aux bonnes sources); *Ch. Cestre*. L'Angleterre et la guerre (beau livre d'une fougue et d'un souffle généreux); *Nadra Moutran*. La Syrie de demain (l'étude la plus complète sur la question); *Ch. Hennebois*. Journal d'un grand blessé (instructif et émouvant); *Henri Hauser*. Les méthodes allemandes d'expansion économique (excellent); *A. Delaire*. Au lendemain de la victoire (trop de traces d'ancienne polémique); *W. H. Skaggs*. German conspiracies in America (courageuse protestation; a fait preuve de clairvoyance).

8. — **Revue historique de la Révolution française**. 1915, octobre-décembre. — O. Karmin. Les finances russes en 1812 et la mission de Sir Francis d'Ivernois à Saint-Pétersbourg (commence la publication de la correspondance que d'Ivernois échangea avec son ami Nicolas Vansittart, chancelier de l'Échiquier de 1812 à 1823). — P. Heckmann. Félix de Wimpffen et le siège de Thionville en 1792 (Thionville et son administration municipale depuis 1789; Wimpffen commandant supérieur de la place, nommé le 18 mai 1792; la place était en mauvais état, avec une garnison trop peu nombreuse au milieu d'une population divisée). — Jos. Combet. L'enseignement à Nice sous le Consulat. De l'École centrale au lycée, 13 brumaire an XI-germinal an XIII. — Jean Régné. Les prodromes de la Révolution dans l'Ardèche et le Gard. Une relation inédite de la révolte des Masques armés dans le Bas-Vivarais pendant les années 1782-1783 (ces Masques armés étaient des hommes grimés, le visage recouvert d'un masque ou barbouillé de suie, qui dévastaient les officines de procureurs, de praticiens ou même de notaires et jetaient au feu leurs papiers. La relation ici publiée est un « Journal » tenu par M. de Dampmartin, commandant de la ville et département d'Uzès, qui avait été chargé de réprimer cette espèce particulière de Jacquerie. Il y réussit d'ailleurs médiocrement). — J.-P. Picqué, député des Hautes-Pyrénées à la Convention. Souvenirs inédits (suite; réflexions sur les hommes de la Révolution, sur Louis XVI; état de la France après la mort du roi. Tout cela a été écrit après 1814). — L. Lazard et Ch. Vellay. Hippolyte Monin, 1854-1915 (notice nécrologique et

bibliographique). — O. K. Deux lettres de Sylvain Maréchal sur l'état des rues de Paris en 1786 et 1787. — Ch. VELLAY. Robespierre et les troubles de Soissons, 14 février 1790 (lettre de Robespierre à propos de la fixation du prix de la journée de travail). — G. VAUTHIER. Un essai de ballon dirigeable en 1793. — P.-M. FAVRET. Quelques notes et documents inédits pour la deuxième édition du rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre. — O. KARMIN. Une lettre inédite de Malthus à Francis d'Ivernois relative aux effets de la Révolution sur la natalité française, 29 octobre 1813. = C.-rendus : *Fr. Laurentie.* Le cas de M. Aulard. — *W. Wight.* Louis XVII, a bibliography (utile bibliographie qui comprend 478 numéros).

9. — **Journal des savants.** 1916, avril. — Henri CORDIER. Études sur le vieux Paris (on sait que les 77 volumes consacrés à des monographies des communes du département de la Seine par Fernand Bournon doivent être complétés par les monographies des onze communes annexées à Paris en vertu de la loi du 16 juin 1859; M. Lambeau a publié celle de Bercy, dont on nous fait connaître ici les principaux résultats). — R. LANTIER. Les grands champs de fouilles de l'Espagne antique; suite et fin (les fouilles de Numance, d'Osuna, du Monte Villar dans la province de Soria, de Mérida). — P. BOISSONNADE. La vie urbaine à Douai au moyen âge; suite et fin (d'après le livre de G. Espinas; organisation sociale et économique; formation de la grande industrie; déclin). — H. DEHÉRAIN. Asselin de Cherville, drogman du consulat de France en Égypte et orientaliste (de 1806 à 1822; sa collection de manuscrits orientaux; ses études sur la langue amharique parlée en Abyssinie; sa traduction de la Bible en cette langue; à suivre). = C.-rendus : *A. Bouché-Leclercq.* Histoire des Séleucides, 2e partie (série d'excellents éclaircissements ajoutés à l'ouvrage et qui en augmentent le prix). — *E. S. Bouchier.* Life and letters in Roman Africa (livre de vulgarisation savante). — *Félix Sartiaux.* Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient (en M. Sartiaux, à côté de l'érudit méticuleux, il y a un enthousiaste, un voyant, porté à élargir les problèmes; les deux apparaissent dans ce volume). = Mai. E. POTTIER. La France en Chaldée (les découvertes d'E. de Sarzec et les ouvrages de L. Heuzey, F. Thureau-Dangin et G. Cros. Dans ce champ d'études, la moisson de la France est fort belle). — J.-A. BRUTAILS. Les fiefs du roi et les alleux en Guienne au XIIIe siècle (d'après les *Recogniciones feodorum in Aquitania*, publiés par Ch. Bémont; ce qu'ils nous apprennent sur le régime féodal à la fin du XIIIe siècle et sur la géographie du sud-ouest de la France). — P. LEJAY. Les élégies romaines de Properce, I. — H. DEHÉRAIN. Asselin de Cherville, drogman du consulat de France en Égypte et orientaliste, II (sa correspondance avec Sylvestre de Sacy en 1814 et 1815; il mourut au Caire le 25 juin 1822; ses manuscrits arabes, persans et turcs entrèrent à la Biblio-

thèque royale de France; la Société biblique de Londres acheta la version de la Bible en amharique). = C.-rendus : *Paul Peeters*. Évangiles apocryphes. II. L'Évangile de l'enfance (utile traduction des rédactions syriaque, arabe et arménienne). — *P. A. A. Boeser*. Description de la collection égyptienne du musée royal des antiquités à Leyde, t. VII (excellent; ce volume termine la série des *antiquitates majores*). — *G. A. Harrer*. Studies in the history of the roman province of Syria (solide étude épigraphique). — *F. Picavet*. Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales (série de bons mémoires). — *Luigi Berra*. L'Academia delle Notte Vaticane (académie créée par le cardinal Borromée le 20 avril 1562 et qui dura jusqu'en 1565; beaucoup de renseignements).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1916, 20 mai. — *R. Dean*. A study of the cogomina of soldiers in the Roman legions (grand travail, mais bien inutile). — *L. Schemann*. Gobineau's Rassenwerk (suite de cette biographie; opinions de Renan et de Mérimée sur le système de Gobineau). — *O. Zuccarini*. Il partito republicano e la guerra d'Italia (vraie page d'histoire). = 27 mai. Allemagne, Autriche et Roumanie en 1888 (A. Chuquet résume des lettres écrites par un Français très bien informé, dans la première moitié de 1888. Il en résulte que, malgré l'aversion du prince héritier d'Autriche, l'archiduc Rodolphe, pour le nouvel empereur allemand, l'alliance austro-allemande se maintint et se fortifia même par une entente avec le roi de Roumanie). — *J. von Pflugk-Harttung*. Urzeit und Altertum (conférence de pure vulgarisation). — *Calhoun*. Documentary frauds in litigation at Athens (utile dissertation). — *L. Schemann*. Gobineau's Rassenwerk (suite; opposition de Tocqueville aux paradoxes exprimés dans l'*Essai sur les races;* il écrit : « Je désapprouve le livre et j'aime l'auteur ; et j'ai quelquefois de la peine à me retrouver dans des sentiments si contraires »). — La guerra delle nazioni, 1914 e 1915, t. I (ouvrage très consciencieux). = 3 juin. *L. Schemann*. Gobineaus Rassenwerk (suite : après avoir proclamé dans l'*Essai sur l'inégalité des races* la dégénérescence fatale et déjà fort avancée de l'espèce humaine, Gobineau reconstitue, dans son *Ottar Jarl*, dans ses *Pléiades*, dans son *Amadis*, un groupement de non-dégénérés dont il se considère comme un des plus beaux représentants. Il prétend avoir travaillé toute sa vie au premier de ces livres; en réalité, ce travail ne commença guère avant 1850; avide de se constituer une ancienne origine, de montrer qu'il était de famille noble et germanique, après avoir échoué du côté de la Normandie, il se tourna du côté bordelais. Pendant trente ans, Jules Delpit fit des recherches pour lui dénicher d'illustres ancêtres; il lui trouva seulement des homonymes à partir du XVIe siècle et notamment des Gobinot de Gournay. C'était la piste tant désirée, et, désormais, Gobineau n'eut qu'une idée fixe, « celle d'assurer aux Gobineau, jurats de Bordeaux, par l'intermédiaire des barons de Gournay, cette origine scandinave ou même

odinique dont leur petit-fils avait fait le partage incontesté dans sa *Manfredine* ». Le séjour de Gobineau en Scandinavie comme ministre plénipotentiaire à Stockholm lui fit enfin découvrir dans le viking Ottar le plus ancien ancêtre connu de sa famille. Jules Delpit fut un des premiers à signaler à l'auteur en 1879 l'absurdité d'*Ottar Jarl*. L'auteur termine en précisant la place occupée par Gobineau dans le mouvement des idées au cours du siècle romantique et en définissant la nuance de son mysticisme). = 10 juin. *A. Laudten*. Griechische Inschriften als Illustrationen zu den Schulschriftstellern (assez intéressant). — Livres sur la guerre (ceux de *Stanley Washburn*, Sur le front russe; *Henry Babby*, L'épopée serbe; commandant *Willy Breton*, Les fastes du 2e chasseurs à pied [de l'armée belge], août-1914-janvier 1915; *J. de Dampierre*, Carnets de route des combattants allemands, etc.). = 17 juin. *C. Conti-Rossini*. Studi su popolazioni dell' Etiopia (bonne étude sur les races habitant l'Érythrée italienne). — *Al. Zehetmair*. De appellationibus honorificis in papyris graecis obviis (consciencieuse collection de fiches). — *K. Dieterich*. Byzantinische Quellen zur Lænder-und Völkerkunde, t. II (utile compilation où sont réunis les renseignements d'ordre géographique et ethnographique disséminés dans les écrits byzantins du ve au xve siècle. Les textes sont accompagnés d'une traduction allemande et de notes explicatives). — *R. Waddington*. La guerre de Sept ans. T. V : Pondichéry, Villinghausen, Schweidnitz (remarquable; utilise un très grand nombre de documents nouveaux). — *G. Chinard*. Notes sur le voyage de Chateaubriand en Amérique, juillet-décembre 1791 (quand il décrit dans ses *Mémoires d'outre-tombe* les grands lacs, l'Ohio, le Mississipi, Chateaubriand ne dit pas ce qu'il a vu; il utilise des notes prises par lui dans des ouvrages parus avant 1800, alors qu'il préparait à Londres *Atala* et les *Natchez*). — *Charles de Saint-Cyr*. Pourquoi l'Italie est notre alliée? (intéressant, mais écrit trop vite). — *J. Bainville*. La guerre et l'Italie (beaucoup de remarques originales et de considérations ingénieuses, à côté de regrettables erreurs). = 24 juin. E. Welvert. Les conventionnels régicides. III : Julien de la Drôme (deux pages de notes biographiques). — *F. Legge*. Forerunners and rivals of christianity (œuvre de vulgarisation savante). — *M. Asin Palacios*. La mystique d'Al-Gazzali. Aben Masarra y su Escuela. El original árabe de la disputa del Asno contra Fr. Anselmo Turmeda (trois intéressants mémoires sur les idées religieuses et philosophiques de l'Islamisme à des époques très différentes). — *J. L. Myres*. The influence of anthropology on the course of political science (intéressante brochure). — *G. Richard*. Le conflit de l'autonomie nationale et de l'impérialisme (très intéressant). — *É. Waxweiler*. Le procès de la neutralité belge. Réplique aux accusations (remarquable). = 1er juillet. *Kyriakidès*. La Grèce et la guerre européenne. Neutralité néfaste (intéressant; mais l'auteur, s'il sait pourquoi la Grèce a refusé de marcher au secours de la Serbie,

son alliée, omet de nous le dire). — *Ferguson*. Hellenistic Athens, an historical essay (intéressante étude sur le mouvement général des affaires athéniennes de 323 à 86 av. J.-C.; l'ouvrage s'adresse d'ailleurs plutôt au grand public). — *D. Comparetti*. Tabelle testamentarie ed altre iscrizioni greche edite ed illustrate (important). — Marquis *d'Elbée*. Missions d'émigrés en Vendée. Le colonel d'Angély. Un émissaire de M. de Charette, M. de La Robrie (intéressant; quelques documents nouveaux). = 8 juillet. *M. Brillant*. Les secrétaires athéniens (bon). — *H. Graillot*. Le culte de Cybèle, mère des Dieux, à Rome et dans l'empire romain (important). — *R. Le Forestier*. Les Illuminés de Bavière et la franc-maçonnerie allemande (énorme et lourd volume, mais sérieux, fouillé, fondamental. « Nous possédons enfin une histoire des Illuminés »). — *H. Labroue*. La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II (bon). — *É. Bernard*. Un chef chouan dans les Côtes-du-Nord. Bras-de-Forges, seigneur de Boishardy (bon). — *Misermont*. Le serment de liberté-égalité et quelques documents inédits des Archives vaticanes (bonne étude sur le second serment demandé le 14 août 1792 et sur lequel Pie VI ne prononça jamais de jugement solennel). — Me *Juliette Adam*. Le général Skobeleff (témoignages très aventureux sur la mort du général). = 15 juillet. *V. Bérard*. L'éternelle Allemagne (intéressant et intelligent; mais fait trop vite; c'est du journalisme supérieur). — *J. Mark Baldwin*. The Super-state and the « eternal values » (beaucoup d'observations fines et justes sur la conception que les Allemands se font de l'État. Les philosophes se sont faits les adulateurs de la puissance). — *J. Flach*. Essai sur la formation de l'esprit public allemand (remarquable. Article à lire de R. Reuss, qui relève en particulier ce qu'il y a d'excessif à nier qu'il y ait jamais eu « une âme allemande » au moyen âge et dans les temps modernes). — *F. Passelecq*. Le second livre blanc allemand. Essai critique et notes sur l'altération officielle des documents belges (excellent; l'auteur « a complètement éclairé les procédés de l'Allemagne et montré que, là encore, elle a manqué de correction et de loyauté »).

11. — Annales de géographie. 1916, 15 mai. — P. Vidal de La Blache. Évolution de la population en Alsace-Lorraine et dans les départements limitrophes; suite et fin (Strasbourg et le Rhin; le sous-sol et la population en Lorraine; la découverte et l'exploitation des richesses minières du plateau de Briey). — *Ch. Alluaud*. La frontière anglo-allemande dans l'Afrique orientale, avec une carte dans le texte. — M. Zimmermann. La production et le commerce de la soie.

12. — Bulletin italien. 1916, avril-juin. — C. Dejob. La Félicité céleste dans la Divine Comédie. II. — H. Hauvette. Les poésies lyriques de Boccace. II. — R. Stubel. Bandello en France au XVIe siècle. VIII (un poème inédit de Desportes sur « les Amours infortunées de Didaco et de Violante »). = C.-rendu : Scrittori d'Ita-

lia : rimatori siculo-toscani del Duecento, a cura di *G. Zaccagnini* e *A. Parducci* (belle publication).

13. — Revue archéologique. 1916, mars-avril. — Ada MAVIGLIA. L'Alessandro di Cirene (Alexandre-Hélios, trouvé en juin-juillet 1914; article en italien). — E. GUIMET. Les Isiaques de la Gaule (particulièrement dans la vallée de la Saône et du Rhône). — B. CHAMPION. Outils en fer du musée de Saint-Germain (minutieux catalogue avec seize planches). — L.-A. CONSTANS. Mosaïques de Carthage représentant les jeux du cirque (trouvées en mars 1915 sur la colline de l'Odéon; enceinte du cirque représenté; la spina; la course). — W. DÉONNA. Notes archéologiques. II. Antéfixes gallo-romaines (y voit l'expression d'une très vieille religion solaire). — F. DE MÉLY. La Vierge au donateur du Louvre et la ville de Lyon (ne doute point que la ville qui forme le fond du célèbre tableau de Van Eyck ne soit Lyon avec, dans le lointain, l'Ile-Barbe; la ville aurait été repérée d'un point élevé, au-dessus de l'abbaye d'Ainay). — Robert DE LAUNAY. Les fallacieux détours du Labyrinthe; suite (le tholos d'Épidaure).

14. — Revue de l'histoire des religions. 1915, novembre-décembre. — A. MORTET. Horus sauveur (étude sur une série de textes magiques s'étendant de 1320 à 525 av. J.-C., gravés sur de petites stèles qui représentent comme sujet principal Horus enfant, nu, debout, foulant aux pieds des crocodiles et maîtrisant de ses deux mains d'autres animaux typhoniens, serpents, scorpions, gazelles, lions). — Cl. HUART. Le khalifat et la guerre sainte (le sultan de Constantinople, qui n'appartient pas à la tribu arabe des Qorèïchites, n'a aucun droit de se parer du titre de khalife; ce titre appartient plutôt au sultan du Maroc ou au chérif de La Mecque; le khalife seul a le droit de déclarer le *djihâd*). — Ch. FLACHAIRE. La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique du commencement du XVIIe siècle (très remarquable travail d'un jeune normalien mort au champ d'honneur le 10 septembre 1914; dans ce premier article, cette dévotion est étudiée chez les jésuites, chez saint François de Sales et la Visitation, chez l'Oratoire et en particulier dans les œuvres de Bérulle et le P. Gibieuf). — Franz CUMONT. La roue à puiser les âmes du manichéisme (le fils de Dieu aurait créé une machine munie de douze jarres qui, tournant avec la sphère céleste, puisait les âmes des morts et les portait jusqu'au vaisseau du soleil : cette roue n'était autre dans la pensée de Mâni que le cercle du zodiaque). = C.-rendus : *S. A. Cook.* The study of religions (il est très difficile de saisir la pensée de l'auteur; trop de formules algébriques). — *Henri Lammens.* Le berceau de l'islam. L'Arabie occidentale à la veille de l'hégire, t. I (grande valeur documentaire; trop sévère pour les Bédouins). — *Carl Pschmadt.* Die Sage von der verfolgten Hinde, ihre Heimat und Wanderung (l'hypothèse de l'auteur, prétendant que la légende de la biche poursuivie se ramène à un mythe d'origine babylonienne, est

contestable; mais utile recueil de matériaux). — *M. Maeterlinck.* La mort (ce que l'historien des religions peut apprendre de cette enquête menée par un cerveau éminent, largement ouvert à toutes les recherches et qu'une saine critique ne cesse de guider).

15. — Revue du seizième siècle. (La *Revue des Études rabelaisiennes* qui a paru de 1903 à 1912, et dont précédemment nous avons rendu compte, s'est transformée en 1913 et est devenue la *Revue du seizième siècle.*) T. I (1913). — Abel LEFRANC. Le guide des chemins de France de Charles Estienne (paru à Paris en 1552; services que rend ce Guide-Joanne du XVIe siècle). — Jean PLATTARD. La procédure au XVIe siècle d'après Rabelais. — H. HAUSER. Comment Louise de Savoie a rédigé son journal (ce n'est pas une suite de notes rédigées au jour le jour; mais, sur un livre d'heures, Louise a inscrit, sous chaque mois, ses anciens souvenirs dans l'ordre où ils lui venaient à la mémoire; les dernières mentions remontent à la fin de 1522). — René STUREL. Notes sur Étienne Dolet, d'après des documents inédits (trois notes se rapportant aux dernières années de Dolet, 1542-1545). — Lucien ROMIER. La mort de Henri II (chapitre de son livre : *les Origines politiques des guerres de religion*). — Armand GARNIER. Un scandale princier au XVIe siècle (série de trois articles; il s'agit de la conduite de la reine de Navarre — la reine Margot — à la cour de France en 1583; étude qui épuise le sujet). — P. VILLEY. L'influence de Montaigne sur Charles Blount et sur les déistes anglais (Blount vécut de 1654 à 1693). — Jean PLATTARD. Le système de Copernic dans la littérature française au XVIe siècle. — Jean BAFFIER. Nos géants d'auterfoés (le sculpteur berrichon a entrepris de reconstituer l'histoire orale de son pays; ici est publié, en une orthographe simplifiée, le récit des aventures de Gargantua). — Louis CONS. L'auteur de la farce de maistre Pathelin (Jean de Noyon). — V. DAUPHIN. Rabelais à la Baumette (près d'Angers; le séjour de Rabelais en cet endroit ne peut être ni nié ni affirmé). — Paul M. BONDOIS. Les chancelleries présidiales au XVIe siècle (créées par lettres patentes de Henri II en 1557). — L. ROMIER. La Saint-Barthélemy, les événements de Rome et la préméditation du massacre (l'attitude de Grégoire XIII, son intimité avec le cardinal de Lorraine dès l'arrivée de celui-ci à Rome au mois de juin 1572, la créance qu'il donna sans hésiter au premier bruit du massacre et son empressement à ordonner des réjouissances laissent supposer qu'il connaissait le projet des Guise). = T. II (1914). H. HAUSER. Quelques fragments inédits de Michelet sur le XVIe siècle (sur Philippe II, l'imprimerie, Michel-Ange, l'amour divin au XVIe siècle). — Arthur TILLEY. Rabelais et Jean Le Maire de Belges (quelques emprunts du second au premier). — Jean BAFFIER. Nos géants d'auterfoés (suite et fin). — H. CHAMARD et C. RUDLER. La documentation sur le XVIe siècle chez un romancier du XVIIe (il s'agit de Mme de La Fayette et de la princesse de Clèves. L'auteur a consulté les *Mémoires* de Brantôme, ceux de Castelnau

avec les additions de Le Laboureur, l'*Histoire de France* de Pierre Mathieu, celle de Mézeray. On montre comment elle a combiné les données historiques de ces écrivains, d'autres encore, dans les deux épisodes de Diane de Poitiers et d'Anne de « Boulen »). — René STUREL. Poésies inédites de Marguerite de Navarre (d'après un ms. de Soissons et une *Farrago* de poésies réunies par son secrétaire, Jacques Thiboust, au Musée Condé et à la Bibliothèque nationale). — Marcel GODET. Tragique histoire d'Haymon de La Fosse, étudiant picard (il fut brûlé vif en 1503 pour avoir arraché l'hostie des mains d'un prêtre après la consécration). — Jean PLATTARD. André Chénier et Rabelais (le premier a imité le second dans un fragment inédit récemment publié par Abel Lefranc). — CROLL. Juste Lipse et le mouvement anticicéronien à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle (étudie l'homme, sa rhétorique, l'application de ses théories, sa place dans l'histoire littéraire). — Jean PLATTARD. Les jardins français à l'époque de la Renaissance. — Abel LEFRANC. Rabelais et les pays conquis (Rabelais a séjourné dans le Piémont près de Guillaume du Bellay, de 1537 à 1542; il nous indique la politique généreuse suivie dans ce pays par son protecteur). — H. CLOUZOT. Béroalde de Verville et la querelle de « l'Abstinente » (il est question de cette querelle à propos d'une fille de Confolens qui aurait jeûné de 1599 à 1603 dans le *Moyen de parvenir* de Béroalde, d'où il résulte que cet ouvrage est postérieur à cette date). — Lazare SAINÉAN. Mélanges du XVIe siècle : Les termes patois de d'Aubigné; les Bigarrures de Tabourot et leur source principale (Rabelais); un chapitre d'histoire littéraire (*la Galiade* de Guy Le Fèvre de La Borderie, 1578, où défilent les principaux poètes de la Grèce, de l'Italie et de la France); Joseph-Juste Scaliger et ses connaissances linguistiques (il a cherché à se procurer les textes originaux de l'Orient); qu'est-ce que « le jargon de galimatias » de Montaigne? (galimatias est un mot gascon). — L. ROMIER. Régime médical pour un prince adolescent (pour le prince Louis de Gonzague, envoyé en France en 1555 comme page du dauphin François et qui y était tombé gravement malade). — ID. Rapport sur l'attitude des protestants de la Bourgogne en 1566 (il a été adressé par le président Godran à J. de Morvilliers; le texte a été retrouvé aux archives du Nord). = T. III (1915). Abel LEFRANC. Les *Épithètes* de Maurice de La Porte, Parisien, et la légende de Rabelais (série d'épithètes accolées par La Porte au nom de Rabelais). — Max PRINET. Vitrail de l'ancienne église abbatiale de Sainte-Geneviève de Paris (il portait les armoiries de Guillaume Le Duc, abbé de 1517 à 1534). — G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. Une lettre oubliée de Henri IV (avril 1606, adressée à Marguerite de Valois, son ancienne femme; elle est relative à la soumission du duc de Bouillon). — L. SAINÉAN. Mélanges du XVIe siècle, suite : A propos de du Fail (quelques observations sur le lexique dressé par M. Philippot); les provincialismes de Des Périers; le mot *bazac* et ses acceptions métaphoriques (être à bazac

signifie être perdu sans ressource); l'allemand à l'époque de la Renaissance (Rabelais le traite de baragouin). — D'Espezel. Les monnaies anglaises en France en 1527 (publie à ce sujet une lettre du chancelier Duprat à François Ier, du 21 janvier). — Abel Lefranc. Un réformateur militaire au XVIe siècle, Raymond de Fourquevaux (c'est l'auteur d'un très curieux livre : Instructions sur le faict de la guerre, paru, sans son nom, à Paris en 1548 et souvent réédité; analyse très précise de l'ouvrage, qui est d'une grande originalité et d'un sentiment patriotique très élevé). — Émile Besch. Les adaptations en prose des chansons de geste au XVe et au XVIe siècle (à partir de l'imprimerie). — H. Clouzot. Les armuriers de Henri II (signale les trois armures de ce roi conservées au musée d'artillerie, au château de la Wartburg et au Louvre; peut-être sont-elles l'œuvre des frères César et Baptiste de Gambres, Milanais). — L. Sainéan. L'histoire naturelle dans l'œuvre de Rabelais (longue et intéressante étude; étudie les données zoologiques que présente le roman de Rabelais en tant qu'elles dérivent de l'antiquité et spécialement de Pline). — H. Clouzot. La sériciculture dans Béroalde de Verville (Béroalde a publié à Tours en 1600 un curieux poème : *Histoire des vers qui filent de la soye*). = C.-rendus : *Pierre de Ronsard*. Œuvres complètes, t. I et II, éd. de *Paul Laumonier* (marque une date). — *Éd. Maugis*. Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV (commode et solide instrument de travail).

16. — Revue générale du droit. 1916, mai-juin. — Berge. La justice française au Maroc (extrait d'une conférence faite le 17 septembre 1915 à l'exposition franco-marocaine de Casablanca; à suivre). — Ch. Appleton. De quelques problèmes relatifs à l'histoire du mariage. II (conclusion : l'hypothèse d'une promiscuité primitive a fait son temps). — J. Bonnecase. La « notion du droit » en France au XIXe siècle; suite (le contenu de cette notion). = C.-rendus : *J. Barthélemy*. Les institutions politiques de l'Allemagne contemporaine (tableau d'ensemble, brossé avec les préoccupations du juriste et celles de l'historien). — *Paul Delannoy*. L'Université de Louvain (excellent). — X***. La Belgique sous la griffe allemande (récit des faits et exposé des questions juridiques nées de l'occupation).

17. — Le Correspondant. 1916, 10 juin. — F. Engerand. Un chapitre de l'histoire de la métallurgie lorraine. II. Les Wendel et le Creusot (les forges d'Hayange au XVIIIe siècle; les Wendel, maîtres de ces forges. Un d'eux, Ignace de Wendel, fonde le Creusot en 1781 à l'aide de fonds provenant en partie du roi Louis XVI lui-même; deux hauts fourneaux « destinés à désoufrer le charbon de terre suivant le procédé anglais » étaient terminés en 1785; l'affaire est mise par actions en 1787 et entre en pleine prospérité l'année suivante. Hayange sous la Révolution; les Wendel en sont d'abord dépossédés; ils

rachètent cette forge et y ajoutent celle de Moyeuvre en 1803. Ces deux forges passent à l'Allemagne après l'annexion de la Lorraine en 1871). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Lloyd George. — E. VERCESI. Les catholiques italiens et la guerre. Ce qu'ils répondent aux catholiques austro-allemands (à lire et à méditer). — H. DORIS. Croquis de Macédoine, janvier-avril 1915. — Une crise politique en Suisse. L'affaire des colonels (très intéressant exposé de cette affaire et de plusieurs autres de moindre importance. Avec une utile bibliographie). — D. BERTRAND DE LAFLOTTE. Dans les Flandres. Notes d'un volontaire de la Croix-Rouge. V (émouvant et amusant). — G. FONSEGRIVE. De Taine à Péguy. L'évolution des idées dans la France contemporaine. II. Le tournant littéraire (évolution vers le catholicisme de Bourget et de Brunetière). — Alex. MASSERON. Vingt mois de « Kriegsliteratur ». = 25 juin. Pierre DE NOLHAC. Guillaume II et l'art allemand. — MILES. Silhouettes de guerre. M. A.-J. Balfour. — F. STROWSKI. Émile Faguet et l'époque de « l'Entre deux guerres ». — D. BERTRAND DE LAFLOTTE. Dans les Flandres. Notes d'un volontaire de la Croix-Rouge. VI (du culte rendu aux morts ensevelis dans les cimetières militaires). — La Syrie et la France (en Syrie, les chrétiens sont les plus fidèles amis de la France; sous un régime de justice, ils formeraient la majorité des classes dirigeantes. Les œuvres de la France y sont déjà nombreuses et prédominantes. Il serait juste qu'elle fût placée sous le protectorat français, pour le plus grand bien et de la Syrie et de la France). — L. DELAVAUD. Les origines d'Arkhangelsk (utilise beaucoup de documents, dont quelques-uns inédits). — Vicomte COMBES DE LESTRADE. L'Italie pendant la guerre. III. La chute du cabinet Salandra; l'entente économique. = 10 juillet. L'esprit public et la situation en Russie. — MILES. Silhouettes de guerre. M. Filippo Meda (un des principaux hommes d'état catholiques de l'Italie contemporaine). — C.-Henry D'ESTRE. L'énigme de Verdun. Essai sur les causes et la genèse de la bataille (très intéressant. Notons en passant que l'auteur proteste fort justement contre ceux qui parlent encore du « miracle de la Marne »; il montre en effet que cette victoire fut la récompense d'une « splendide manœuvre, la plus belle conception stratégique des temps modernes »). — D. BERTRAND DE LAFLOTTE. Dans les Flandres. Notes d'un volontaire de la Croix-Rouge. VII. — BIARD D'AUNET. Les conférences économiques des Alliés. I. La conférence parlementaire internationale du commerce, avril 1916. — P. DE QUIRIELLE. De Salandra à Boselli. = 25 juillet. MILES. Silhouettes de guerre. L'amiral Sir David Beaty. — ***. L'intervention et la campagne de l'Italie. II. La campagne jusqu'à la fin de 1913. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Louis de Bourbon, duc de Bourgogne et dauphin de France, d'après sa correspondance intime (publiée par Mgr Baudrillart et L. Lecestre). — M. DESLANDRES. Une mission des universités françaises auprès des universités anglaises, 25 mai-10 juin 1916. — D. BERTRAND DE LAFLOTTE. Dans les Flandres.

Notes d'un volontaire de la Croix-Rouge. VIII (fin de ces notes d'un intérêt vraiment très varié).

18. — Études Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1916, 20 mai. — Jules LEBRETON. Ce qu'on dit en Allemagne (à travers la presse; la censure; les luttes religieuses qui, en réalité, continuent; le centre allemand veut reprendre la question romaine; contre cette tentative proteste la ligue évangélique; comment les Allemands cherchent à gagner les catholiques belges qui repoussent toutes les avances). — Lucien ROURE. Une école de volonté au IVe siècle (c'est une étude sur les moines de l'Égypte, d'après les écrits de Cassien; à suivre). — Adhémar D'ALÈS. L'espérance du salut au début de l'ère chrétienne. VII : l'Apocalypse de saint Jean (fin). — A. BESSIÈRES. Ames nouvelles (suite; psychologie des instituteurs avant la guerre, d'après un livre d'Albert Thierry). — Pierre GUILLOUX. L'amour dans saint Bernard. III : l'Amour des hommes. — Impressions de guerre. XXX : Un prisonnier. = C.-rendu : *Charles Saroléa*. Le problème anglo-allemand (traduction en français par un Belge d'un ouvrage écrit en anglais avant la guerre; beaucoup d'événements prédits se sont réalisés). = 5 juin. Lucien ROURE. Une école de volonté au IVe siècle. II (les Pères du désert au IVe siècle; « tout le livre du recteur Payot sur l'*Éducation de la volonté* n'est qu'un démarquage des écrits de nos ascètes »). — Paul BERNARD. Une jeune fille d'autrefois : Victoire Letellier, la future fondatrice de la congrégation des Augustines du Sacré-Cœur de Marie (naquit à Mortain le 24 octobre 1778; l'article s'arrête en 1794). — Albert BESSIÈRES. Ames nouvelles. III (très violent contre l'école laïque et l'étude n'est pas terminée). — Louis CHERVOILLOT. Littérature de guerre en Italie (Guglielmo Ferrero, Angelo-Maria Zecca, Luigi Barzini, etc.). — Impressions de guerre. XXXI : Sur la frontière grecque. — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (mort du cardinal Sevin; la messe à la Sainte-Chapelle pour les avocats; la loi sur les œuvres de guerre). = 20 juin. P. D. Dans la fournaise (suite; très intéressantes impressions de la bataille de Verdun au mois de mars). — Joseph BOUBÉE. La bienheureuse Marguerite-Marie; sa vie et ses œuvres (Marie Alacoque, d'après les trois volumes qui viennent d'être publiés sur elle par les soins de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon). — A. BROU. Sur une nouvelle édition de Lamartine (celle de G. Lanson). — Raoul PLUS. Entretiens des tranchées. — Albert BESSIÈRES. Ames nouvelles (suite et à suivre). = C.-rendus : *L. de Lanzac de Laborie*. Essais historiques et biographiques (recueil très attachant; quelques réserves au point de vue catholique). — *Margareta Priolo*. Legendas lemouzinas (réel intérêt, tant pour les linguistes que pour les amateurs du folklore). = 5 juillet. Paul DUDON. Nation de proie (l'Allemagne d'après Bernhardi, Tannenberg, etc.; les ambitions de l'Allemagne). — Albert BESSIÈRES. Ames nouvelles (suite; série de lettres écrites du front par Pierre LAMOUREUX, août 1914-3 avril 1915). — Aimé LOISEAU. Les réfec-

tions françaises : les jardins-volières (d'après le livre d'André Godard). — Impressions de guerre. XXXII : Lettres d'un interprète aux forces de S. M. britannique (mars-avril 1916). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (l'association pour « la plus grande famille »). = C.-rendus : Mgr *Demimuid*. Saint Jean de la Croix (exact et complet). — *W. Morton-Fullerton*. Les grands problèmes de la politique mondiale (jugement assez sévère).

19. — La Grande Revue. 1916, mai. — Jules DESTRÉE. Le principe des nationalités et la Belgique (des éléments qui constituent une nation ; des faits politiques et sociaux qui se sont réunis pour constituer la nationalité belge ; des garanties qu'il faudra donner à la Belgique délivrée pour assurer son indépendance politique et économique). — G. GUY-GRAND. La France unie. La guerre et les partis. — O. HESNARD. L'Allemagne contre les grands Allemands (il y a eu en Allemagne des poètes et des penseurs dont l'humanité peut tirer gloire, et aussi les autres, ceux dont les pangermanistes se sont inspirés pour le déshonneur de l'Allemagne). — L. ABENSOUR. Les origines du pangermanisme (le pangermanisme est une manifestation de l'esprit allemand, non de l'esprit prussien ; la Prusse « n'a fait que fournir le corps à l'âme, l'instrument de puissance nécessaire aux revendications d'un pangermanisme exacerbé »). — M. AGUILERA. « Nécessité ne connaît pas de loi » (analyse un traité récent de J. Kohler, professeur de droit à l'Université de Berlin, un des 93 ; suivant une très ancienne tradition des jurisconsultes allemands, il veut démontrer que le droit doit se mettre au service de la philosophie, de l'histoire et même de la politique, qu'il doit s'adapter à la culture d'une époque). — J.-M. CABE. L'intoxication du peuple allemand par Nietzsche et Treitschke. = Juin. FABREGUETTES. Les vainqueurs de Denain et le haut commandement (une étude précise des documents montre que l'idée de l'attaque sur Denain appartient exclusivement à Lefebvre d'Orval ; que l'intervention personnelle du maréchal de Montesquiou, qui, malgré les hésitations de Villars, fit décider l'assaut des lignes ennemies, a été décisive ; qu'enfin Villars, après avoir longtemps considéré comme impossible la réussite du plan proposé par Lefebvre, eut le mérite de s'y rallier au moment le plus opportun). — Ch. SAUNIER. L'imagerie satirique de guerre hors de France. — H. DELACROIX. Verdun et la presse allemande, 22 février-22 mai (intéressant). — M.-L. PUECH. L'Allemagne à travers les annonces et les réclames de journaux.

20. — Mercure de France. 1916, 1er juin. — H.-E. CLOUZOT. Disparus et prisonniers. L'agence internationale des prisonniers de guerre à Genève (son fonctionnement, grandeur des services rendus). — Souvenirs sur le maréchal von der Goltz (intéressant ; l'auteur a vu et connu von der Goltz à Constantinople en 1884 ; il tient de lui que son livre, *Gambetta et ses armées*, a été écrit à la demande de Moltke, qui avait pour Gambetta une vive admiration et qui voulait

montrer aux Allemands ce que l'on peut obtenir en faisant appel à la nation dans un cas désespéré). = 16 juin. J. CHOPIN. La préméditation austro-hongroise (la guerre que nous subissons est l'œuvre de l'Autriche-Hongrie; elle prépara longuement son coup de main. Le prétexte lui manqua en 1913; elle le trouva en 1914). — Émile LALOY. De Clausewitz à Hindenburg; étude sur le développement des doctrines stratégiques et tactiques dans l'armée prussienne, et sur la préparation de la guerre de 1914-1916 (parle surtout des théories de Moltke reprises et amplifiées par Schlieffen; c'est en les appliquant que Hindenburg a deux fois réussi à envelopper et à détruire les Russes). — Marc HENRY. Milieux juifs-allemands; souvenirs d'avant-guerre (très intéressant et amusant). — F. WAELPUT. Les faillites de la guerre (« cette guerre est la faillite de la démocratie, de la diplomatie, de la guerre même »). = 1er juillet. Jules DESTRÉE. Les villes wallonnes meurtries (revient sur la destruction barbare, méthodique, froidement ordonnée, de Liège, de Namur, de Tamines, de Dinant. A Tamines, le 22 août 1914, les Allemands, victorieux la veille, entrent dans la ville que les Belges avaient pavoisée en l'honneur des troupes françaises et la brûlent après l'avoir pillée : cinq cents civils sont fusillés et mitraillés sur la grande place; le 23 août, d'autres civils, râflés dans les villages voisins, sont amenés pour ensevelir ces morts; on enterre même des blessés qu'un médecin militaire allemand refuse de recueillir). — Ét. FOURNOL. De la succession d'Autriche. II : Mitteleuropa (analyse le livre publié en octobre 1915 par le pasteur Friedrich Neumann, député au Reichstag, monument des convoitises et des haines germaniques). — Paul BONNEFON. Lettres et fragments inédits d'Alfred de Vigny (publie un assez grand nombre de billets et de lettres écrites par le poète; en outre, des fragments d'une « Histoire des grands hommes de mer français sous Louis XIV » et d'une « Histoire des deux Bougainville »). — Aug. MARGUILLIER. Sur un plaidoyer allemand. Réponse à M. Paul Clemen (auteur d'un manifeste intitulé : *Der Zustand der Kunstdenkmäler auf dem westlichen Kriegsschauplatz* et publié dans la *Zeitschrift für bildende Kunst;* c'est la reproduction d'une conférence donnée le 28 août 1915 à Bruxelles comme introduction à un « Congrès de guerre pour la sauvegarde des monuments » tenu sous les auspices du gouverneur général de la Belgique. On peut lire dans ce manifeste que ce sont les Belges et les Français qui sont seuls responsables de la destruction de Louvain, de Reims et d'Ypres. Insulter son ennemi après l'avoir dépouillé est d'une belle âme!). — Jean NOREL. La bataille navale du Jutland. — Jean MARNOLD. Wagner et les Français (spirituelle réplique aux diatribes de M. Poueigh). = 16 juillet. Paul LOUIS. Les difficultés intérieures de l'Allemagne. — R. LANTIER. L'Espagne et le conflit européen. L'information et la littérature de guerre. — Isabelle RIMBAUD. Dans les remous de la bataille. Des Ardennes à Paris par Reims (notes prises par une Ardennaise depuis le 28 juillet 1914 : mo-

bilisation à Roche, Attigny; terreur grandissante de l'invasion prochaine; fuite).

21. — La Revue de Paris. 1916, 15 mai. — A. CHEVRILLON. Shakespeare et l'âme anglaise. — Grégoire ALEXINSKY. La guerre et les soldats dans la poésie populaire russe. — Sergent J. L. Trois mois aux Dardanelles; suite et fin (20 mars-20 août 1915; très émouvant). — A. SOULANGE-BODIN. L'avant-guerre en Belgique (étude sur l'emprise allemande : comment, en Belgique, les Allemands préparèrent la sujétion économique du pays, et en particulier d'Anvers, comment agirent les associations teutonnes, quelle influence exerça la presse stipendiée, comment dans la « querelle des langues » fut introduit le facteur allemand. Important). — J. VASSAL. Lettres de Serbie. II (dure retraite du contingent français de la Stroumitza sur Salonique). — M. HOSCHILLER. Les dangers de la « guerre économique » (proteste contre la formule du protectionnisme à trois ou quatre degrés qu'on propose d'établir entre les Alliés pour combattre l'Allemagne, après la paix, sur le domaine économique. Pose nettement la question de savoir si les Alliés ont intérêt et possibilité de s'isoler des empires du Centre, la guerre terminée). = 1er juin. Général FONVILLE. L'enseignement de l'École de guerre et la guerre (à l'École de guerre, on enseignait surtout la guerre de mouvements dont Frédéric II et Napoléon Ier avaient fourni les types et les lois; on y avait trop laissé au second plan la guerre de positions, pourtant vieille comme le monde et qui avait fait ses preuves à Plevna, dans la guerre des Boers, dans celle de Mandchourie. De même on discutait encore sur les mérites de « l'ordre mince » ou de « l'ordre profond », sur l'emploi de l'artillerie lourde de campagne. Trop théoriciens, les professeurs de l'École de guerre n'avaient pas su deviner les conditions nouvelles de la guerre. De là une infériorité qui a failli nous être fatale : « A la lutte stationnaire en tranchées qui nous était imposée après la bataille de la Marne, nous n'étions préparés ni dans notre esprit, ni dans notre instruction tactique, ni dans notre armement »). — Marc HENRY. Croquis de l'Allemagne d'avant-guerre. II : la Foire aux vanités (curieuses silhouettes ou caricatures de littérateurs, de musiciens et d'artistes allemands; du besoin de « faire sensation »; du génie de la réclame, qui corrompt jusqu'à la science). — R. GILLOUIN. Émile Clermont (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 227). — F. BRUNOT. La langue française en Alsace après l'annexion à la France (l'étude du français se développa librement en Alsace dès les premières années du XVIIe s.; à Strasbourg, avant l'annexion, le français était parlé dans une notable partie de la jeune bourgeoisie. Cependant aucun effort ne fut fait pour contraindre, ni même pour persuader les habitants d'employer cette langue. Il n'y eut point de « francisation ». L'ordonnance de 1685 concernant « l'introduction et l'usage de la langue française » ne fut pas appliquée. Si les personnes distinguées apprirent et parlèrent le français, c'est parce que cette langue leur permettait de mieux péné-

trer dans une civilisation qu'ils considéraient comme supérieure). — R. Lantier. La propagande française en Espagne. = 15 juin. Adolphe Thiers. Plan de mise en état de défense de Paris, 2 septembre 1870 (trouvé dans les papiers de Thiers, dont les scellés viennent d'être levés). — Marc Henry. Croquis de l'Allemagne d'avant-guerre. III : Silhouettes féminines. — Henri René. Lettre de Verdun (impressions de la bataille). — E. Bourcier. Les soldats et la presse. — Baron Saillard. Autour d'Ypres, mai 1915 (note l'effet terrifiant produit, au début, par les gaz asphyxiants des Allemands, l'effroi et la panique qui en sont résultés; décrit l'art parfait avec lequel les Allemands s'appliquèrent à détruire la ville d'Ypres). — J. de Morgan. En Chaldée (description du pays ; populations qui l'habitent aujourd'hui ; projets des Allemands pour occuper et organiser l'Asie antérieure). = 1er juillet. Un interprète. En regardant l'armée anglaise (curieux types de cette armée en France ; de l'éducation et du rôle de l'interprète). — Edm. Haraucourt. Émile Faguet. — Cardinal Tommaso Arezzo. Comment je m'évadai de la Corse. I (le futur cardinal était gouverneur de Rome en 1808 quand les troupes françaises envahirent les États pontificaux. Déporté en Corse avec plusieurs centaines de prêtres romains et enfermé à Corte, il parvint à s'évader en 1812 et à se réfugier en Sardaigne. Là il écrivit le récit de sa captivité et de son évasion; le manuscrit a été retrouvé par le neveu et héritier du cardinal, marquis d'Arezzo. M. Antoine Gavini en donne aujourd'hui une traduction à peu près intégrale). — R. Labruyère. De Biskra à Touggourt pendant la guerre (avec un croquis de la région de l'oued R'Hir et le tracé du chemin de fer de Biskra à Touggourt). — F. Farjenel. Yuan Chekai (portrait du fameux dictateur chinois qui vient de mourir). = 15 juillet. Émile Mâle. Études sur l'art allemand. I : l'Art des peuples germaniques (cet art n'a rien d'original ; il est tout d'emprunts faits à l'art oriental. La Lombardie, par exemple, n'a rien reçu des Germains ; « elle a tout reçu au contraire des chrétiens d'Orient, des Grecs d'Asie, des Syriens, des Égyptiens qui furent, quand l'art classique s'éteignit, les grands créateurs ». Dans l'art du moyen âge, « il est impossible de discerner le moindre élément germanique. Bien mieux, cet art du moyen âge, que l'Allemagne se vantait d'avoir créé, elle l'a reçu tout fait de l'Italie et de la France »). — Cardinal T. Arezzo. Comment je m'évadai de la Corse (suite de cet amusant et émouvant épisode). — G. Weill. L'Alsace de 1848 à 1870 (intéressant et bien informé. Le village où enseigna Jean Macé s'appelle Beblenheim et non Bebenheim). — Commandant Davin. L'Angleterre dans le golfe Persique. Koweit et Mascate.

22. — Revue des Deux Mondes. 1916, 1er juin. — Robert de La Sizeranne. La caricature et la guerre. I : Chez les Alliés (amusant et instructif). — Welschinger. La mendicité allemande aux Tuileries, 1852-1870 (d'après les papiers trouvés aux Tuileries après le 4 septembre 1870; il est difficile de lire rien de plus écœurant que ces

lettres de tant d'Allemands, et non des moindres, qui sollicitaient de l'empereur Napoléon III des faveurs, des décorations et de l'argent. Un singulier lapsus a fait de Mommsen un « professeur à l'Université de Strasbourg en juin 1866 »). — A. Morel-Fatio. Le troisième centenaire de Cervantes (montre comment Cervantes a été peu à peu connu, apprécié, admiré, en France et en Angleterre; quel sens on a donné à son *Don Quichotte* en Espagne même et en Allemagne; termine en se demandant ce que Cervantes penserait des Allemands et de l'attitude de ses propres compatriotes à l'égard de l'Allemagne s'il vivait encore aujourd'hui et s'il avait assisté aux atrocités allemandes). — F. Farjenel. L'échec de la restauration monarchique en Chine. — A. Beaunier. Un nouveau livre de M. Jœrgensen (*la Cloche Roland;* cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 396). = 15 juin. G. Hanotaux. L'ère nouvelle. Problèmes de la guerre et de la paix. I : le Problème de la guerre. — La correspondance de M. Thiers pendant la guerre de 1870-1871. Lettres inédites de Thiers, Mignet, duc de Broglie, Duvergier de Hauranne, etc. (très intéressant. A noter la longue lettre de Thiers à Duvergier de Hauranne, le 17 juillet 1870; il lui conte les efforts qu'il a faits auprès des ministres pour les détourner de déclarer la guerre à la Prusse, le bon accueil qu'il reçut auprès d'eux, les provocations du parti de la guerre, appuyé par le maréchal Lebœuf, « brave homme, excellent soldat, ivre d'ambition et politique fort léger », la déclaration de guerre arrachée par les Bonapartistes à un gouvernement timoré, le tumulte inouï qui se déchaîna contre Thiers lorsque celui-ci prit la parole pour protester à la tribune contre la politique néfaste du saut dans l'abîme). — Ch. Chenu. Le Barreau de Paris pendant la guerre. — Robert de La Sizeranne. La caricature et la guerre. II : En Allemagne et chez les neutres (presque toute la force satirique de l'Allemagne est dirigée contre l'Angleterre et aussi contre la Russie; colère contre les Italiens et mépris à l'égard des Japonais. Chez les neutres, la plus grande place est prise par Raemaekers; aux États-Unis, la plupart des caricaturistes sont pour les Alliés). — Louis Madelin. Devant Verdun. L'aveu allemand; extraits de lettres allemandes (extraits mis en lumière avec beaucoup d'art; ils tendent à montrer l'affaiblissement graduel du moral chez les soldats et même chez les officiers, après tant de sacrifices prodigués pour si peu de profit). = 1er juillet. Louis Bertrand. L'Italie après un an de guerre. I : Un peuple sous les armes. — La correspondance de M. Thiers pendant la guerre de 1870-1871. II (intéressante lettre du duc de Broglie, ambassadeur à Londres, 2 mars 1871, sur l'émoi que produisirent dans le public anglais les exigences financières de la Prusse; « il sent parfaitement que c'est lui qui, bon gré mal gré, paiera les cinq milliards, ou du moins le plus gros morceau de cet énorme butin ». Lettres échangées entre Thiers et Jules Favre pour la réorganisation politique et administrative au lendemain de l'armistice). — Amiral Degouy. La bataille

navale du 31 mai. — Henry BIDOU. Le front britannique et les fronts voisins (très intéressante étude sur les combats qui ont été livrés de l'Yser à la Somme par les Anglais et les Français depuis les premiers mois de 1915, ce qu'on appelle déjà les batailles d'Ypres, d'Artois et de Loos). = 15 juillet. Étienne LAMI. Choses d'Espagne (considérations suggérées par le récent voyage des académiciens français en Espagne). — R. THAMIN. L'Université de France et la guerre. I (les instituteurs au front et l'enseignement dans les écoles primaires, malgré la guerre et les bombardements). — Louis DE LAUNAY. Le problème franco-allemand du fer. — André BELLESSORT. L'apôtre des Indes et du Japon, François Xavier. IV : Vers le Japon (François Xavier n'aimait pas l'Inde, n'aimait rien de l'Inde; il ne sut jamais déjouer les ruses des princes tamouls et cingalais; « l'âme hindoue se dérobait à son autorité, demeurait fermée à sa séduction ». Aussi, dès qu'il le put, répondit-il à l'appel de quelques Japonais qui l'engageaient à venir évangéliser leur pays. Il partit en avril 1549 et aborda le 15 août à Kagoshima). — Lettres d'Angleterre. II : Impressions d'Oxford et de Cambridge (ce que la guerre a fait de ces universités; sacrifices qu'elle leur a imposés et qu'elles ont consentis avec la plus haute conscience du devoir envers la patrie et l'humanité). — P. KHORAT. Propos d'un combattant (intéressant). — André LE BRETON. Chez nos amis de l'autre France (le Canada; ce que les Canadiens ont fait pour la cause des Alliés, et avec quel cœur!). — T. DE WYZEWA. Un prisonnier de guerre anglais au camp de Wittenberg (poignante analyse d'un livre où un grand blessé, Arthur Green, raconte les odieux traitements qu'il a subis en Allemagne. Deux sont à retenir; les insultes prodiguées à ces malheureux par la population et les mensonges que l'on fabriquait à leur intention dans le *Continental Times*).

23. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1916, 13-20 mai. — Will. IRWIN. L'attitude des États-Unis et la guerre (observations très intéressantes d'un Américain sur l'importance et l'influence des deux partis qui, aux États-Unis, passent pour être les plus hostiles à la cause des Alliés : les Germano-Américains, dont le nombre a été fort exagéré, et les Irlando-Américains. « Le vieux sang américain », nous affirme l'auteur, « celui qui a coulé pendant la guerre de l'Indépendance et pendant la guerre civile, est pour vous...; mais quiconque connaît les États-Unis ne pouvait penser un seul instant que nous pourrions prendre une part active dans ce conflit »). — Pierre LASSERRE. Renan et l'Allemagne. La question religieuse (expose ce que Renan entendait par la religion et les systèmes religieux; pourquoi il s'adressa à la pensée allemande et se rallia au Kantisme). — Paul FLAT. Souvenirs de la vie universitaire (ou mieux : souvenirs que l'auteur a gardés de certains de ses professeurs au lycée vers 1880-1881). — PÉLADAN. Les ombres de la Bible. Le serf arbitre (« Luther est l'Allemand typique, le Moïse de sa race. Je me propose

de montrer en lui la pensée-mère du germanisme par des citations »; et des citations prises un peu partout, sans ordre et sans critique, permettent en effet à l'auteur, qui possède, comme on sait, des lumières spéciales sur l'histoire des religions, de présenter sous une forme odieuse la pensée de Luther. Il en veut surtout au traité *de Servo arbitrio*, où il lui plaît de voir l'œuvre qui représente le mieux la race allemande. « Le *Serf arbitre* est la racine du militarisme. Chaque fois que le protestantisme a saisi le pouvoir, il a été militariste. Qu'on se souvienne de l'inquisition de Genève et de Calvin! »). — L. Dumont-Wilden. Souvenirs d'hier. Notes d'un réfugié. I : les Intellectuels (état d'esprit des Intellectuels français concernant l'Allemagne et de science allemande. Jusqu'à la guerre actuelle, jusqu'au Manifeste des 93, ils n'ont pu se figurer que les savants allemands n'avaient pas les mêmes conceptions qu'eux sur le rôle désintéressé de la science. La dure réalité a détruit leurs illusions; « ils le sentent, ils en souffrent, comme du sentiment de leur inutilité »). — G. Choisy. L'Allemagne secrète (sur l'esprit religieux des Allemands et le « néo-wotanisme », suivant l'expression créée par un conférencier de Munich). — Paul Louis. Le plus grand des neutres (des idées que représentent et des forces que groupent autour d'eux le président Wilson et le gouvernement américain. Ils peuvent s'appuyer sur les Universités à tendance nettement antigermanique, mais essentiellement pacifique, et sur les républiques sud-américaines, qui sont aussi résolument neutres que les États-Unis eux-mêmes). = 27 mai-3 juin. Pierre Lasserre. Renan et l'Allemagne. La question religieuse; suite (le christianisme selon Schleiermacher et l'école hégélienne; celle-ci, tout en se gardant du mysticisme de Schleiermacher, voulut rendre aux idées chrétiennes le corps que leur ôtait le rationalisme de Lessing et de Kant. Influence exercée sur Renan par ces doctrines et par les essais d'apologétique chrétienne qui en procèdent). — Paul Flat. Intelligence et volonté (les lycées de Paris vers 1880 se préoccupaient exclusivement de cultiver l'intelligence et ne faisaient rien pour l'éducation de la volonté. Le mal subsiste encore aujourd'hui; nous souffrons toujours du dilettantisme. A la faculté de vouloir que la guerre a développée à un si haut degré parmi les Français, il faudra, après la guerre, rendre la part de prestige et d'autorité que nous réservions imprudemment aux seules qualités de l'intelligence). — Will. Irwin. L'attitude des États-Unis et la guerre; suite et fin (explique pourquoi l'opinion neutraliste, telle que la représente le président Wilson, a finalement conquis la majorité aux États-Unis. Article instructif et intelligent). — G. Choisy. L'Allemagne secrète (du goût de l'Allemand pour la violence, la cruauté, le goût du sang; l'Allemand est, avant tout, « l'homme de l'excès »). — Paul Gaultier. La philosophie de la guerre (à propos de deux livres : *Ph. Gibbs*, l'Ame de la guerre, et *Jean Aicard*, le Témoin). = 10-17 juin. L. Barthou. Lamartine orateur d'affaires (sur la question des sucres et celle des chemins de fer; très intéres-

sant). — G. Le Bon. L'âme des races (introduction à une douzième édition des *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*). — L. Dumont-Wilden. Souvenirs d'hier. Notes d'un réfugié; suite : Bourgeois de Paris (classe d'une moralité saine, affinée, satisfaite d'un bien-être obtenu par d'honorables affaires, légèrement frondeuse, capable de grands élans pour une juste cause, mais sans goût pour l'action politique; elle est d'ailleurs en train d'évoluer : les jeunes gens et les femmes aspirent à une vie plus active et plus indépendante; la guerre ne peut qu'accélérer ce mouvement rénovateur). — P. Lasserre. Renan et l'Allemagne. La question religieuse; suite : Emprunts réels de Renan à l'Allemagne (du sens complexe et fuyant que, sous l'influence de l'Allemagne, Renan attribue à la notion et au mot d'infini). — Paul Louis. Nord et Sud (opposition entre le Nord de l'Allemagne, soumis à l'hégémonie prussienne, et les États du Sud. « Les antagonismes réveillés, et qui vont encore grandir, du Sud et du Nord ne sauraient susciter chez les adversaires de l'Allemagne des espoirs décevants et par suite dangereux; ils constituent pourtant un élément moral dont nous avons le droit et le devoir de tenir un large compte. A l'heure où nous sommes, nul facteur n'est négligeable »). = 24 juin-1er juillet. Barthou. Lamartine, orateur d'affaires; fin dans la livraison suivante. = 1er-8 juillet. G. Deschamps. L'effort canadien. — L. Dumont-Wilden. Souvenirs d'hier. Notes d'un réfugié; suite (constate un état d'esprit nouveau dans le fils de la bourgeoise actuellement au front : « Cette guerre aura révélé le peuple à beaucoup de gens qui ne le connaissaient pas »). — Paul Louis. L'Autriche et les Slaves du Sud. — L. Piérard. Une diversion germano-flamingante (des efforts tentés par l'Allemagne et appuyés par quelques flamingants exaltés pour briser l'unité nationale de la Belgique. L'entreprise a jusqu'à présent échoué piteusement). = 15-22 juillet. A. Lebon. L'effort britannique. — H. Chardon. Les origines de la guerre (longue suite chronologique des faits qui, depuis 1895, concourent à prouver que « seul, absolument seul », le gouvernement allemand a préparé et voulu cet effroyable désastre). — Paul Louis. La Grèce avant les élections. — G. Stiénon. L'offensive autrichienne dans le Trentin et l'opinion italienne.

24. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux, 1916, juin. — Raphaël-Georges Lévy. Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred de Foville; suite et fin. — Charles Benoist. Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité; suite : Monographie du canton de Condé-sur-Noireau (arr. de Vire, Calvados). — Raphaël-Georges Lévy. Quinze jours à Milan et à Rome (avril 1916; ces deux villes pendant la guerre). = Juillet. H. Welschinger. Strasbourg (court résumé de l'histoire de la ville, avec quelques fautes d'impressions et des erreurs, Schoepflin en *1572;* sous Théodoric Ier, l'Alsace fait partie de la *Neustrie;* les Alamans battus par Clovis à *Tolbiac;* raconte en détail l'arrivée des

Zurichois en 1576 et de la bouillie de millet; décrit les principaux monuments; le manuscrit de Herrade de Landsberg). — M. BLONDEL. Un problème de psychologie sociale : la correction du retard chronique de l'heure civile. — D. ZOLLA. Le problème de l'alimentation en France depuis la guerre (hostile à toute idée de monopole; il faut toujours en revenir à la vieille formule : laisser faire et laisser passer).

ALLEMAGNE.

25. — Historische Zeitschrift. T. CXIII, 1914, n° 3. — J. HALLER. L'empereur Henri VI (traits principaux de son caractère; portrait très vivant). — Walter PFALTZHOFF. Hubert Languet et les relations de ses missions (agent politique au service de l'électeur Auguste de Saxe à la cour de Vienne et à celle de Paris, cet humaniste et huguenot français envoya à son maître des relations qui sont d'importants documents sur l'histoire du XVIe siècle et où se reflète sa personnalité). — Fritz KERN. Karl Zeumer (article nécrologique sur cet historien du droit, mort le 18 avril 1914). = C.-rendus : *H. Merzdorf.* K.-W. Nitzsch. Die methodischen Grundlagen seiner Geschichtschreibung. Ein Beitrag zur Geschichte der Geschichtswissenschaft (jugements en général trop tranchants). — *Anton von Kostanecki.* Arbeit und Armut. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte sozialer Ideen (montre que le prolétariat moderne n'a rien de commun avec l'esclavage antique, mais se rattache aux corporations du moyen âge; très suggestif). — *Wolfgang Riepl.* Das Nachrichtenwesen des Altertums mit besonderer Rücksicht auf die Römer (livre qui a une grande portée historique, mais trop d'hypothèses). — *Alfonso Manaresi.* L'impero romano e il cristianismo (connaît bien les sources, forme agréable). — *Martin Hobohm.* Machiavellis Renaissance der Kriegskunst (la meilleure description du système de Machiavel; pourtant les termes italiens ne sont pas toujours compris et la critique des sources laisse à désirer). — *Theodor Lindner.* Weltgeschichte seit der Völkerwanderung; t. VI (décrit les origines de l'équilibre européen; a le talent de mettre en lumière les caractères généraux de l'histoire). — *Arndt.* Werke, Auswahl in zwölf Teilen, hrg. mit Einleitungen und Anmerkungen von *August Leffson* und *Wilhelm Steffens* (4 vol.; le but de l'éditeur est de glorifier à nouveau les guerres de l'indépendance de 1813). — Quellen und Darstellungen zur Geschichte der Burschenschaft und der deutschen Einheitsbewegung; t. III et IV (une part importante de cette publication revient à Hermann Haupt, de Giessen). — *Lina Kulenkampff.* Der erste vereinigte Landtag 1847 und die öffentliche Meinung Südwestdeutschlands (considère surtout le grand-duché de Bade où Gervinus avec sa *Deutsche Zeit* joua le premier rôle; écrit avec talent). — *E. Kemmerle.* Die Rheinländer und die preussische Verfassungsfrage auf dem 1. vereinigten Landtag 1847 (fait en réalité l'histoire même du Landtag). —

Walther Gabe. Hamburg in der Bewegung von 1848-1849 (bon). — *Hermann Hesselbarth*. Drei psychologische Fragen zur spanischen Thronkandidatur Leopolds von Hohenzollern (utilise des télégrammes secrets jusqu'ici inconnus entre Prim et Salazar y Mazarredo d'une part et Bismarck de l'autre; selon lui, Bismarck croyait que sa politique n'amènerait pas la guerre). — *Richard Fester*. Briefe, Aktenstücke und Regesten zur Geschichte der Hohenzollernschen Thronkandidatur in Spanien. — *Id*. Neue Beiträge zur Geschichte der Hohenzollernschen Thronkandidatur in Spanien (le premier ouvrage renferme toutes les principales sources du sujet; le second s'efforce de traiter l'insoluble problème; jugement très sain). — *Albert Werminghoff*. Verfassungsgeschichte der deutschen Kirche im Mittelalter; 2e édition (excellent; additions importantes). — *Rudolf Köstler*. Huldentzug als Strafe, eine kirchenrechtliche Untersuchung mit Berücksichtigung des römischen und des deutschen Rechtes (s'est bien servi des sources; discussion bien conduite; résultats importants). — *Ludwig Schmidt*. Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung. II, 2 (Angrivarii, Chérusques, Suèves, Bavarois; étude très solide). — *M. Fastlinger*. Der Volksstamm der Hosi. Ein Beitrag zur Geschichte der baiuwarischen Einwanderung und Besiedelung (identifie les habitants du *Hosigau* avec les Osi cités par Tacite et qui à l'origine n'étaient pas une population germanique). — *Willy Andreas*. Geschichte der badischen Verwaltungsorganisation und Verfassung in den Jahren 1802-1818; t. 1 (rattache l'histoire politique à celle des institutions). — *Hermann Haupt*. Hessische Biographien, avec la collaboration de *Karl Esselborn* et *Georg Lehnert;* t. I, fasc. 1 à 3 (biographie des hommes célèbres depuis 1806). — *Richard Sachse*. Acta Nicolaitana et Thomana. Aufzeichnungen von *Jakob Thomasius* während seines Rektorates an der Nikolai und Thomasschule zu Leipzig, 1670-1684 (quelques détails intéressants; mais il serait inutile de publier in extenso de tels *acta scolastica*). — *Franz Freiherr von Mensi*. Geschichte der direkten Steuern in Steiermark bis zum Regierungsantritt Maria Theresias; t. II (bon). — *Oscar Criste*. Erzherzog Karl von Œsterreich; t. I-III (vante trop les talents militaires de l'archiduc). — *R. Zehntbauer*. Verfassungsverwandlungen im neueren Œsterreich (quelques bonnes remarques, analyse pénétrante; mais diffus). — *D. P. Heatley*. Studies in British history and politics (cinq dissertations sur les idées politiques de Bacon, Milton et Laud, sur celles d'un groupe de partisans de l'indépendance américaine, sur le caractère de la politique anglaise, sur la politique considérée comme science pratique et enfin sur Frédéric William Maitland). — *Stanislaus Kutrzeba*. Grundriss der polnischen Verfassungsgeschichte, traduit sur la 3e édition polonaise par *Guillaume Christiani* (ouvrage utile). — Handbuch für Heer- und Flotte. Enzyclopädie der Kriegswissenschaften und verwandter Gebiete; 5 vol. (tous les articles ont été confiés à d'excellents spécialistes). = T. CXIV (1915), n° 1. Karl Julius

BELOCH. La bataille de la Trébie (analyse pénétrante de la suite des événements; solution de quelques problèmes difficiles). — Gerhard RITTER. Le bill d'indemnité de 1866 (critique des *Gedanken und Erinnerungen* de Bismarck. Quand fut présenté le projet de loi approuvant après coup les dépenses militaires, Bismarck ne se heurta pas, ainsi qu'il le prétend, à une vive opposition; Roon a également eu tort d'affirmer que tout marcha le mieux du monde; en réalité, il y eut des différends entre les ministres à propos du projet de loi). — Otto HINTZE. Reinhold Koser (article nécrologique sur le directeur général des archives d'État de la Prusse). = C.-rendus : Festgabe für Gerold Meyer von Knonau (plusieurs études dont la plupart traitent de sujets de l'histoire suisse). — *Paul Barth.* Die Geschichte der Erziehung in soziologischer und geistesgeschichtlicher Beleuchtung (attribue trop d'importance à la sociologie; conclusions trop absolues). — *O. E. Elert* et *O. Scheuer.* Bibliographisches Jahrbuch für deutsche Hochschulwesen (nouveau périodique dont les éditeurs se proposent de relever tous les deux ans les travaux parus sur les universités de langue allemande). — *Otto Gilbert.* Religionsphilosophie (bien écrit et intéressant). — *C. Klotzsch.* Epirotische Geschichte bis zum Jahre 280 v. Chr. (insuffisant). — The Cambridge medieval history planned by *J. B. Bury*, edited by *H. M. Gwatkin* et *J. P. Whitney;* t. I : The christian Roman Empire and the foundation of the Teutonic Kingdoms (manuel réellement scientifique; vingt collaborateurs à ce volume). — *Gerhard Schwartz.* Die Besetzung der Bistümer Reichsitaliens unter den sächsischen und salischen Kaisern, 951-1122 (conclusions sagaces). — *Richard Bock.* Die Glaubwürdigkeit Bonithos von Sutri im *Liber ad amicum* und deren Verwertung in der neueren Geschichtsschreibung (prouve avec raison que l'ouvrage de Bonithon ne mérite aucune confiance). — *Fritz Kern.* Humana Civilitas. Staat, Kirche und Kultur, eine Dante-Untersuchung (Dante, qui unit à une excellente éducation scolastique le génie d'un grand poète, nous donne l'expression la plus haute de la sociologie chrétienne au moyen âge). — *Jos. Cuvellier.* Les dénombrements de foyers en Brabant, XIVe-XVIe siècle (tout à fait remarquable). — Die Prager Nuntiatur des *Giovani Stefano Ferreri* und die Wiener Nuntiatur des *Giacomo Serra*, 1603-1606, hrg. von *Arnold Oskar Meyer* (actes bien publiés, notes excellentes) — *W. Bode.* Karl Augusts von Weimar Jugendjahre (psychologie du prince; insuffisante). — *August Hartmann.* Historische Volkslieder und Zeitgedichte vom 16. bis 19. Jahrhundert. T. III : Vom Beginn des siebenjährigen Krieges bis 1870-71 (excellent). — *Otto Harnack.* Wilhelm von Humboldt (cherche à faire connaître Humboldt à un cercle plus étendu de lecteurs). — *Ernst Müsebeck.* Ernst Moritz Arndt. Ein Lebensbild. T. I : der junge Arndt (1769-1815; apporte beaucoup de détails nouveaux). — *Ismar Freund.* Die Emanzipation der Juden in Preussen unter besonderer Berücksichtigung des Gesetzes vom 11. März 1812; 2 vol. (excellente étude appuyée sur les

documents). — *Friedrich Meusel.* Friedrich August Ludwig von der Marwitz. Ein märkischer Edelmann im Zeitalter der Befreiungskriege. T. II, 1re partie : Tagebücher, politische Schriften und Briefe (importante publication). — *Hans Schmidt.* Die polnische Revolution des Jahres 1848 im Grossherzogtum Posen (médiocre). — *Max Cornicelius.* Heinrich von Treitschkes Briefe (édition de ces lettres). — *Maximilian Fliegenschmidt.* Deutschlands Orientpolitik im ersten Reichsjahrzehnt, 1870-1880; 1re partie (l'auteur n'a pas puisé à des documents inédits, mais l'exposition paraît exacte). — *Rudolf Kjellén.* Die Grossmächte der Gegenwart (on loue l'historien suédois qui s'appuie sur les idées de Ranke et de Ratzel). — *G. Krüger.* Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende. 2e partie : Das Mittelalter, éditée par *G. Ficker* et *H. Hermelink* (bon manuel fait à un point de vue protestant). — *Eckard Meister.* Ostfälische Gerichtsverfassung im Mittelalter (excellent). — Lothringen und seine Hauptstadt. Festschrift zur 60. Generalversammlung der Katholiken Deutschlands in Metz (éloge de ce volume dû à un grand nombre de collaborateurs; le point de vue confessionnel n'apparaît pas trop). — *Benno Schmidt.* Frankfurter Zunfturkunden bis zum Jahre 1612 (la plupart des documents publiés étaient inédits). — *Georg Bode.* Der Uradel in Ostfalen (contrairement à l'opinion de Wittich, prouve qu'à l'origine ces nobles n'étaient pas des non libres). — *Richard Sachse.* Die ältere Geschichte der Thomasschule zu Leipzig nach den Quellen dargestellt. — *Friedrich Lenz* et *Otto Unholtz.* Geschichte des Bankhauses Gebrüder Schickler. Festschrift zum 200 jährigen Bestehen. — *L. Bernhard.* Das polnische Gemeinwesen im polnischen Staat; 2e édition (s'occupe surtout de l'organisation actuelle). — *Waldemar Lippert.* Urkundenbuch der Stadt Lübben; 2 vol. (Lübben en Basse-Lusace; édition modèle). — *Ernst Molden.* Die Orientpolitik des Fürsten Metternich, 1829-1833 (bonne étude). — *L. Ritter von Przibram.* Erinnerungen eines alten Œsterreichers. T. II (moins intéressant que le premier tome; concerne une époque où Przibram n'était plus au ministère). — *Lucien Febvre.* Philippe II et la Franche-Comté (remarquable étude; a consulté tous les documents). — *F. Braesch.* La Commune du 10 août 1792 (minutie scrupuleuse). — *J. Horace Round.* The King's serjeants and officers of state with their coronation services (très important pour l'histoire des institutions anglaises). — *Anton Palme.* Die russische Verfassung (excellent). — *Alexander Tobien.* Die Agrargesetzgebung Livlands im 19. Jahrhundert. T. II : Die Vollendung der Bauernbefreiung (de 1819 à 1866; fait entièrement avec des documents d'archives). — Generalfeldmarschall Graf *Alfred von Schlieffen.* Gesammelte Schriften; t. I (on y a réuni les études sur les campagnes de Napoléon Ier, sur celles de 1866 et 1870-1871, ainsi que son ouvrage fondamental sur la bataille de Cannes). = No 2. F. von Bezold. Le *colloquium Heptaplomeres* de Jean Bodin et l'athéisme au XVIe siècle; II (cf. *Rev. histor.*, t. CXIX, p. 224; analyse substantielle et précise de ce traité; jusqu'à quel point

il reflète des opinions de cette époque; Bezold n'a pu connaître les travaux de Chauviré analysés dans le dernier numéro de la *Rev. histor.*). — Hermann ONCKEN. Carl Schurz. Démocratie et les Allemands d'Amérique. = C.-rendus : The collected papers of *Frederic William Maitland*, edited by *H. A. L. Fisher* (soixante-huit petits articles du célèbre juriste). — *H. G. Zeuthen*. Die Mathematik im Altertum und im Mittelalter (met ces notions à la portée de ceux qui ne sont pas spécialistes). — *W. Thieling*. Der Hellenismus in Kleinafrika, der griechische Kultureinfluss in den römischen Provinzen Nordwestafrikas (bon). — *Eugen Täubler*. Imperium Romanum, Studien zur Entwicklungsgeschichte des römischen Reichs. T. I : Die Staatsverträge und Vertragsverhältnisse (œuvre très distinguée, d'une grande portée; est arrivé à des résultats nouveaux, là où Mommsen n'a pas réussi à être clair). — The Cambridge Medieval History. T. II : The rise of the Saracens and the foundation of the western empire (vingt et un collaborateurs; bon, mais l'œuvre n'a pas d'unité). — *J. B. Bury*. A History of the Eastern Roman Empire from the fall of Irene to the accession of Basil I, 802-867 (comble une lacune). — *G. C. W. Görris*, S. J. De denkbeelden over oorlog en de bemoeïngen voor vrede in de elfde eeuw (1re partie, sur le droit pendant la guerre; 2e partie, étude complète sur la paix de Dieu). — *Otto Schumann*. Die päpstlichen Legaten in Deutschland zur Zeit Heinrichs IV. und Heinrichs V., 1056-1125; *Johannes Bachmann*. Die päpstlichen Legaten in Deutschland und Skandinavien, 1125-1159 (deux bons ouvrages). — *Philipps Wilhelm Kohlmann*. Adam von Bremen. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Textkritik und Kosmographie (études préliminaires à un travail sur Adam de Brême). — *Wilh. Schiefer*. Der Repräsentantencharackter der deutschen Landstände (médiocre et inutile). — *Otto Eberhard*. Die deutsche Reichsritterschaft in ihrer staatsrechtlich-politischen Entwicklung von den Anfängen bis zum Jahre 1495 (a rassemblé avec soin des documents déjà connus). — *Alfred von Martin*. Coluccio Salutatis Traktat « vom Tyrannen ». Eine kulturgeschichtliche Untersuchung nebst Textedition. Mit einer Einleitung über Salutatis Leben und Schriften und einem Excurs über seine philologisch-historische Methode (bonne édition). — *August Zellfelder*. England und das Basler Konzil, mit einem Urkundenanhang (ne distingue pas l'essentiel de l'accessoire; l'édition des pièces justificatives n'est pas toujours irréprochable). — *Dietrich Schäfer* et *Friedrich Techen*. Hanserezesse von 1471 bis 1530, Hanserezesse 3. Abteilung, t. VIII et IX (édition des actes des diètes de 1521 à 1530). — *Herbert Grudzinoki*. Shaftesbury's Einfluss auf Chr. M. Wieland. Mit einer Einleitung über den Einfluss Shaftesburys auf die deutsche Literatur bis 1760 (étude solide, mais sans vue d'ensemble). — *Friedrich Meusel*. Edmund Burke und die französische Revolution (rien de nouveau). — *Oskar Christe*. Befreiungskrieg 1813-1814. Einzeldarstellungen der entscheidenden Kriegsereignisse. T. I : Œsterreichs Bei-

tritt zur Koalition. Nach den Feldakten und andern authentischen Quellen bearbeitet von der kriegsgeschichtlichen Abteilung des k. und k. Kriegsarchivs (fait avec soin, mais prétend à tort que l'Autriche a contribué le plus à la chute de Napoléon). — *Ludwig Stern.* Die Varnhagen von Ensesche Sammlung in der Kgl. Bibliothek zu Berlin geordnet und verzeichnet (bon catalogue d'une collection d'autographes). — *G. K. Barth.* Der Lützower und Pestalozzianer W. H. Ackermann (son rôle à l'école d'Yverdon de Pestalozzi et à l'école de Lützow). — *Dora Meyer.* Das öffentliche Leben in Berlin im Jahre vor der Märzrevolution (bon). — *Ernst Schubert.* Die evangelische Predigt im Revolutionsjahr 1848. Ein Beitrag zur Geschichte der Predigt wie zum Problem der Zeitpredigt (bon). — *Wilhelm Schüssler.* Die nationale Politik der österreichischen Abgeordneten im Frankfurter Parlament (bon). — *Franz Xaver Seppelt.* Kirchengeschichtliche Festgabe, Anton de Waal zum goldenen Priesterjubiläum 11. Oktober 1912 dargebracht. Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte, Supplementheft 20 (articles dus à dix-sept collaborateurs). — *Friedrich Kauffmann.* Deutsche Altertumskunde; 1re moitié : von der Urzeit bis zur Völkerwanderung (estimable résumé, mais des erreurs, particulièrement sur l'histoire du droit). — *Ludwig Schmidt.* Allgemeine Geschichte der germanischen Völker bis zur Mitte des 6. Jahrhunderts (bon ; connaît bien les sources). — *Walther Seelmann.* Der Rechtsgzug im älteren deutschen Recht (connaît bien le droit franc et lombard ; résultats nouveaux, mais parfois trop hardis). — Geschichte des humanistischen Schulwesens in Württemberg, hrg. von der Württ. Kommission für Landesgeschichte. T. I. : bis 1559 (n'est point de première valeur). — Urkundenbuch der Benediktinerabtei St. Stephan in Würzburg. T. I : Mit einer Einleitung von *Anton Chroust*, Bearbeitet von *Franz Joseph Bendel.* Neu bearbeitet von *Franz Heidingsfelder* und *Max Kaufmann* (bonne méthode diplomatique). — *Hugo Brunner.* Geschichte der Residenzstadt Cassel (excellent). — *Engelbert Frhr. von Kerckering zur Burg.* Beiträge zur Geschichte des westfälischen Bauernstandes (documents). — *W. E. Schwarz.* Die Akten der Visitation des Bistums Münster aus der Zeit Johanns von Hoya, 1571-1573 (édition point entièrement satisfaisante). — *Ernst Koch.* Das Lehenbuch des Abtes Georgius Thun zu Saalfeld, 1497-1526 (ce sont des regestes). — *Hermann Gröhler.* Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen ; 1re partie : Ligurische, iberische, phönizische, griechische, gallische, lateinische Namen (très utile). — *Adolf Tecklenburg.* Die Entwicklung des Wahlrechts in Frankreich seit 1789 (tient le milieu entre l'histoire politique et l'histoire constitutionnelle). — *Ernst Windisch.* Das keltische Britannien bis zum Kaiser Arthur (clair et méthodique). — *H. W. C. Davis.* Regesta regum Anglo-Normannorum, 1066-1154. T. I : Regesta Willelmi Conquestoris et Willelmi Rufi, 1066-1100 (excellent). — *Paul Hermann.* Island. Das Land und

das Volk (ouvrage savant). — *Edward G. Browne.* The Press and Poetry of Modern Persia, partly based on the manuscript work of Mirzd Muhammad ʿAlí Khán « Tarbigat » of Tabríz. = N° 3. M. KLINKENBORG. La chambre électorale et fondation du conseil secret dans le Brandebourg (Hintze avait prétendu que la *Ratsstube* avait administré jadis tout le pays; Klinkenborg veut au contraire que le rôle de cette *stube* ait été exclusivement judiciaire; c'est la chambre électorale qui a dirigé l'administration; composition et rôle de cette chambre; sa transformation sous Joachim-Frédéric). — Ludwig BERGSTRÄSSER. Les négociations diplomatiques antérieures à la guerre. Études critiques fondées sur les livres publiés par les divers états. = C.-rendus : *Franz Strunz.* Die Vergangenheit der Naturforschung. Ein Beitrag zur Geschichte des menschlichen Geistes (neuf bons articles). — *Oskar Dähnhardt.* Natursagen. Eine Sammlung naturdeutender Sagen, Märchen, Fabeln und Legenden. T. II : Sagen zum Neuen Testament; t. III et IV : Tiersagen (très riches matériaux). — *Ernst Troeltsch.* Die Soziallehren der christlichen Kirchen (très brillant). — *Anton Bettelheim.* Biographisches Jahrbuch und Deutscher Nekrolog. T. XVI : vom 1. Jan. bis 31. Dez. 1911 (comprend aussi la biographie des Autrichiens et des Suisses). — *Wolfgang Helbig.* Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Altertümer in Rom; 3e édition (l'édition a été remaniée et mise au courant). — *Von Pflugk-Harttung.* Weltgeschichte : Geschichte der Neuzeit; 2 vol. : Das politische Zeitalter 1650-1815; Das nationale und soziale Zeitalter seit 1815 (ouvrage collectif écrit par des spécialistes; va de pair avec tous les ouvrages analogues). — *Friedrich Freiherr von Schrötter* et *G. Schmoller.* Acta Borussiaca, Münzwesen. T. I-IV : das preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert, 1701-1806 (ouvrage tout à fait réussi). — *Sattig.* Die Schlacht an der Katzbach am 26. August und die Verfolgung bis zum 1. September 1813 (fait avec beaucoup de soin d'après des documents inédits). — *Johann Seitz.* Entstehung und Entwicklung der preussischen Verfassungsurkunde im Jahre 1848 (premier projet de cette constitution; travail très méritoire). — *Helene Nathan.* Preussens Verfassung und Verwaltung im Urteile rheinischer Achtundvierziger (rien de nouveau, mais intelligence historique). — *Moritz von Rauch.* Urkundenbuch der Stadt Heilbronn; 2 vol., 1476-1500 (extraits et regestes; très bonne publication). — *Johannes Müller.* Frankenkolonisation auf dem Eichsfelde. Ein Beitrag zur Siedelungsgeschichte und älteren Wirtschaftsgeschichte Westthüringens und Niedersachsens (carte très médiocre). — *Adolf Wohlwill.* Neuere Geschichte der Freien und Hansestadt Hamburg, insbesondere von 1789 bis 1815 (livre écrit avec enthousiasme, mais très objectif). — Mecklenburgisches Urkundenbuch, hrg. von dem Verein für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde; t. XXIV (excellent). — *Édouard Chapuisat.* De la terreur à l'annexion. Genève et la République française, 1793-1798. — *Id.* La municipalité de Genève pendant la

domination française, extraits de ses registres et de sa correspondance, 1798-1814 (documents très précieux; l'exposé dans le premier ouvrage est trop morcelé). — *Émile Lesne*. Histoire de la propriété ecclésiastique en France. T. I : époques romaine et mérovingienne (fait avec soin, mais aucun résultat nouveau). — *Leonardo Olschki*. Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen. Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen (pour la première fois on se sert des chansons de geste comme documents pour l'histoire de Paris). — *M. v. Ssczepanski*. Napoleon III. und sein Heer. Ein Beitrag zu den Wechselbeziehungen zwischen Wehrverfassung und Staatsverfassung während des zweiten Kaiserreichs der Franzosen (intéressant). = T. CXV, 1915, n° 1. Richard Henning. L'histoire du commerce de l'Europe de l'Est et du Nord du VIIIe au XIIe siècle (traite les routes suivies par le commerce entre Byzance et l'Orient, entre Byzance et la mer Baltique; identifie les noms géographiques cités par les documents). — Karl Hampe. Les pays du Palatinat au temps des Hohenstaufen (ce ne sont point des études nouvelles; mais présente un tableau d'ensemble, d'après toute une série de monographies). — Walther Sohm, † 10 août 1914. La doctrine sociale de Mélanchthon (traite surtout des relations de l'Église et de l'État; Luther parlait d'une *ecclesia invisibilis;* mais avec Mélanchthon l'Église redevenue visible est subordonnée à l'État, elle est une Église d'État; très pénétrant). — Walther Platzhoff. La première apparition de la Russie et du péril russe dans la politique européenne (récapitule les relations de la Russie avec l'Europe de l'Ouest depuis le XVe siècle; indique les alternatives diverses et cite les principales appréciations des contemporains). = C.-rendus : *K. Dunkelmann*. Metaphysik der Geschichte. Eine Studie zur Religionsphilosophie (concept de l'histoire qui, sans que l'auteur en ait conscience, est analogue à celui des philosophes scolastiques). — *Otto Schilling*. Naturrecht und Staat nach der Lehre der alten Kirche (Schilling, qui se place à un point de vue strictement catholique, avait surtout dirigé son livre contre les *Sociallehren* d'Ernst Troeltsch; article critique de ce dernier qui reconnaît les hautes qualités du livre de son adversaire). — *Otto Harnack*. Aufsätze und Vorträge (très intéressant; points de vue nouveaux). — Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont (quarante-huit articles concernant surtout l'histoire d'Angleterre). — *R. Leszynsky*. Die Sadduzäer (dans leur opposition avec les Pharisiens). — *E. Stemplinger*. Das Plagiat in der griechischen Literatur (épuise le sujet; important pour l'étude des sources historiques). — *E. G. Sihler*. C. Julius Cäsar, sein Leben nach den Quellen kritisch dargestellt (traduit en allemand par l'auteur). — *F. Rice Holmes*. Cäsars Feldzüge in Gallien und Britannien; traduction et remaniement des deux livres : Caesar's conquest of Gaul, et : Ancient Britain and the Invasions of Julius Caesar, par *Wilhelm Schott* (très estimable). — *K. Ruess*. Die rechtliche Stellung der päpstlichen Legaten bis Boni-

faz VIII; *H. Zimmermann*. Die päpstliche Legation in der ersten Hälfte des 13. Jahrhunderts (deux ouvrages utiles). — *N. B. Tenhaeff*. Diplomatische Studien over Utrechtsche oorkonden der X tot XII eeuw (très bonne méthode). — *Gustav Schober*. Das Wahldekret von 1059 (aucun document nouveau qui permettrait de résoudre le problème). — *Karl Bücher*. Die Berufe der Stadt Frankfurt a. M. im Mittelalter (tous les documents d'archives ont été épuisés). — *Bernhard Harms*. Der Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter (fait avec soin). — *Georg Mentz*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation, der Gegenreformation und des Dreissigjährigen Krieges, 1493-1648, ein Handbuch für Studierende (bon manuel; fait à un point de vue protestant; mais impartial). — *P. S. Allen*. The Age of Erasmus (beaucoup de détails inédits; mais l'ensemble laisse une déception). — *Brieger*. Die Reformation (Troeltsch montre l'histoire de la Réformation dans ses rapports avec toute la civilisation; ici la religion est au centre du récit). — *Rudolf Häpke*. Niederländische Akten und Urkunden zur Geschichte der Hanse und zur deutschen Seegeschichte (nombreux documents nouveaux). — *Karl Schottenloher*. Jakob Ziegler aus Landau an der Isar. Ein Gelehrtenleben aus der Zeit des Humanismus und der Reformation (fait avec soin). — *Johanna Philippson*. Ueber den Ursprung und die Einführung des allgemeinen gleichen Wahlrechts in Deutschland, mit besonderer Berücksichtigung der Wahlen zum Frankfurter Parlament im Grossherzogtum Baden (bonne étude). — *Alfred von der Leyen*. Die Eisenbahnpolitik des Fürsten Bismarck (important). — *Fritz Gillis*. Gewährschaftszug und Laudatio auctoris (solide étude juridique). — *Johann Hübner*. Der Fund im germanischen und älteren deutschen Recht (passable pour le droit franc; interprète médiocrement les documents anglo-saxons et scandinaves). — *Walther Ziesemer*. Das Marienburger Konventsbuch der Jahre 1399-141? (livre des recettes et dépenses de l'ordre teutonique). — *Richard Kühnau*. Schlesische Sagen (a réuni une centaine de légendes). — *K. Wutke*. Aus der Vergangenheit des Schlesischen Berg- und Hüttenlebens. Ein Beitrag zur Preussischen Verwaltungs-und Wirtschaftsgeschichte des 18. und 19. Jahrhunderts (connaît la technique des mines et bonne étude historique). — *Viktor Bibl*. Die niederösterreichischen Stände im Vormärz (explique pourquoi ces états si réactionnaires ont réclamé des réformes en 1848). — Cartulaire de l'Université de Montpellier. T. II (s'occupe surtout de la Faculté de médecine). — *A. Lombard*. L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne, 1670-1742; *Id*. La correspondance de l'abbé Du Bos (érudition étonnante; très important pour l'histoire de l'histoire). — *Adolphus Ballard*. British Borough Charters, 1042-1216 (a réussi à faire tenir de très riches matériaux en un volume). — *Id*. The English borough in the twelfth century (deux bonnes études, mais ignore les travaux allemands). — *Carl Güterbocht*. Studien und Skizzen zum englischen Strafprozess des 13. Jahrhunderts (ouvrage écrit en 1885 et qui retarde).

— *Arthur Percival Newton.* The colonising activities of the English Puritans; the last phase of the Elizabethan struggle with Spain (bon). — *Hilda Vernon Jones.* Catalogue of Parliamentary Papers, 1807-1900, with a few of earlier date and 1901-1910 (bon répertoire). — *H. Lufft.* Geschichte Südamerikas; 2 vol. (premier essai d'une histoire générale; a réussi sur certains points, défectueux sur d'autres). — *A. J. Butler.* The treaty of Misr in Tabari (il s'agit du traité qui a livré aux Arabes la capitale de l'Égypte; bon).

Grande-Bretagne.

26. — **Edinburgh Review**, vol. 223, janvier-avril 1916. — Edmund Gosse. L'unité de la France (M. Gosse expose qu'il n'y a pas de France nouvelle, comme on le croit à l'étranger. La France actuelle se préparait depuis une quinzaine d'années, par un renouveau d'activité, par les sports, pratiqués parfois mieux qu'en Angleterre, comme l'escrime et l'équitation. Mais l'auteur semble ignorer qu'il y eut, de tout temps, une France calme, active, indifférente aux milieux bruyants des grandes villes, d'ailleurs complètement inconnue au dehors. M. Gosse attribue naturellement une partie du changement visible à l'influence littéraire et, s'excusant de son « extravagance » possible, il est allé chercher parmi ces influences Eugénie de Guérin, « sorte de Jeanne d'Arc intellectuelle et morale pour la jeune génération » (!). Il insiste aussi sur « la légende de Péguy »; mais il semble douteux que l'œuvre de ce dernier, ne fût-ce qu'à raison de sa forme, se soit répandue beaucoup au dehors des cercles intellectuels). — Marriott. Le facteur hellénique dans les problèmes du Levant (« depuis ces derniers mois, l'intérêt de la diplomatie européenne se concentre sur la Grèce ». Ce royaume est l'œuvre de l'Angleterre, de la France et de la Russie; il est né des souvenirs reconnaissants pour l'antiquité classique, du caractère ancien que la Grèce avait elle-même conservé, malgré un fort mélange slave, et de la réaction que provoqua généralement la Sainte-Alliance. Histoire du royaume. Aujourd'hui, le régime politique est constitutionnel à sa façon, qui n'est point celle de l'Occident. Mais, au dehors, la Grèce a perdu d'excellentes occasions parce qu'elle aime mieux faire de la diplomatie que risquer quelque enjeu les armes à la main). — Bland. La restauration de la monarchie en Chine. — Francis Gribble. Le Luxembourg et la guerre (observations et souvenirs d'un collaborateur habituel de la Revue qui se trouvait dans le grand-duché, de juillet à la fin d'octobre 1914. Antipathie générale des habitants, moins contre les Allemands que contre les Prussiens, dont le premier ministre, Eychem, disait en propres termes : « Ce sont les derniers des cochons. » Parmi les soldats allemands, des contingents de la landwehr, à peine en uniforme, avec un brassard blanc sur leur vêtement civil et qui, rencontrant de leurs amis dans le pays, avouaient qu'ils n'avaient aucun motif de querelle contre les Français; des paysans saxons enrégimentés et qui pleuraient

dans le sein des cuisinières luxembourgeoises; des Bavarois qui ne se souciaient pas de faire la guerre à la reine des Belges, leur compatriote. Un colonel allemand, à Diekirch, se brûlait la cervelle pour échapper à « cette guerre injuste »; et l'on vit, dans les rues de Luxembourg, passer un petit groupe d'officiers bavarois dégradés, les mains liées derrière le dos. Le Kaiser, qui avait installé son quartier général à Luxembourg, partit un soir en grand équipage; on espérait être débarrassé de sa personne, lorsqu'il revint la nuit suivante : il était tombé dans une embuscade de soldats français, perdant une partie de ses bagages, de ses équipages, de ses officiers; et plusieurs de ses autres voitures criblées de projectiles). — J. de Montmorency. La psychologie des idéals somptuaires (l'Anglais et l'Irlandais — seuls dans notre civilisation — ne comprennent pas l'économie. Les autres peuples, et l'Écossais avec eux, ont subi l'influence du Droit romain, qui regarde la fortune comme appartenant à la famille, de sorte que nous devons la transmettre à nos enfants, augmentée, s'il se peut, comme nous l'avons reçue de nos parents. L'Anglais, au contraire, est libre de ne rien laisser à sa femme, à ses filles. L'ouvrier qui gagne, en ce temps de guerre, 100, 150 ou 200 francs par semaine, dépense le tout immédiatement, sans songer aux années maigres qui suivront la paix. Cette insouciance tient à l'insularité de l'Angleterre, qui a vécu si longtemps sans guerre ni troubles sérieux, au sein de l'abondance. Durant les XIVe et XVe siècles, le luxe dépassait toute imagination. Les lois somptuaires de l'époque, dirigées contre toutes les classes, eurent peu de succès. Les Tudors, Élisabeth surtout, essayèrent de les imposer plus rigoureusement sans réussir davantage. La dernière loi somptuaire de l'Écosse n'a été abrogée qu'en 1906. La guerre a fait renaître quelques mesures en ce sens, auxquelles on s'est soumis pour l'occasion; et peut-être l'exemple français donnera-t-il à réfléchir outre-Manche). — Harold Cox. La reconstruction politique (on n'était pas satisfait du cabinet libéral. On a créé un ministère de coalition qui ne satisfait pas davantage : et l'opposition a disparu). — Havelock Ellis. La psychologie de l'Anglais (la Grande-Bretagne, avec son climat doux, attira, dès les premiers temps, les peuples du Nord, comme nous attire la Côte-d'Azur. Les caractères les plus aventureux, les plus indépendants, de chaque race, vinrent s'y fondre avec les habitants, d'autant qu'ils n'amenaient point de femmes. Même les Normands de Guillaume laissèrent leurs épouses sur le continent. Ainsi s'est formé le type anglais, individualiste et pratique, gardant « l'esprit d'aventure, le vif désir de l'inconnu, le goût du risque, une immense confiance en soi; méfiant d'ailleurs, s'entourant de précautions, toujours prêt à faire son examen d'intelligence, sans quoi ses autres qualités le conduiraient à la ruine ». Mais la diversité des races composantes et des esprits a créé, surtout depuis le XVIIe siècle, un autre idéal, celui du *gentleman*, dont le grand soin est d'éviter les heurts en tout genre, et que ne comprennent pas les peuples plus

homogènes). — Francis GRIBBLE. La Hollande en danger (la déclaration de guerre amena une panique en Hollande. Tandis que les gens en villégiature regagnaient leur domicile urbain, les ménagères accumulaient des provisions si abondantes que, un an après, certaines vivaient encore sur leurs réserves. Puis, les craintes se calmèrent et l'on crut que l'orage passerait sans troubler l'avenir du pays. En quoi l'on se trompe, car les Allemands, quelle que soit l'issue du conflit, garderont leurs instincts et leurs visées. Ils auront cette raison de plus d'envahir pacifiquement la Hollande, que tous les autres pays, sauf la Suède et peut-être l'Espagne, leur seront fermés et que beaucoup chercheront à sauver leur fortune en s'y installant. Pour le moment, la reine est impénétrable ; le gouvernement correct et neutre, quoique composé d'éléments divers ; l'aristocratie et le haut commerce, avec un petit nombre de professeurs et l'état-major militaire, inclinent vers l'Allemagne. Mais les masses populaires sont résolument contre les *Moffen* — les Boches — et l'on risquerait d'être malmené par les simples soldats si l'on parlait allemand devant eux). — W. FOSTER. La décadence des parlements (le régime parlementaire est une institution vieillie, qui devra se transformer après la guerre. « On le regarde avec indifférence aux États-Unis, avec méfiance en France, avec dégoût en Angleterre »). — Edward PORRITT. La campagne présidentielle aux États-Unis. — Wickham STEED. Le programme de la paix (l'auteur, qui a vu l'un des assauts de Verdun, souhaiterait que l'on envoyât sur notre front tous ceux qui auront à traiter de la paix, pour leur montrer combien elle doit être sérieuse et durable. La guerre nous a surpris sans préparation ; il ne faut pas que la paix nous surprenne de même. Nous ne pouvons nous en rapporter à nos gouvernements, ni aux diplomates réunis en congrès mystérieux. Nous devons nous méfier aussi de l'empressement des gens d'affaires à oublier le passé pour reprendre leur commerce et des soldats pareillement pour rentrer chez eux. Il faut donc qu'un programme minimum soit tracé d'avance et imposé à l'ennemi comme préliminaire de l'armistice pour la paix. Ce programme doit comprendre entre autres le retranchement de toutes les provinces mal acquises par la Prusse et le démembrement total de l'Autriche, qui, loin d'être un État-tampon, depuis 1866 met à la remorque de l'Allemagne toutes les races dont elle dispose).

27. — **Quarterly Review**, vol. 225, janvier-avril 1916. — DEFRANCE. L'évolution politique récente en Argentine (de 1810 à 1853, il fut impossible, à cause des opposants, d'introduire la moindre réforme dans la constitution. En 1853, on établit un régime plus libéral ; mais les politiciens s'en emparèrent, et les grandes banques, compagnies commerciales, sociétés industrielles, devinrent toutes puissantes. Le peuple s'en détacha, satisfait qu'on ne le troublât pas dans ses affaires et regardant la politique comme une carrière spéciale pour d'autres que lui. En 1910, le président, le Dr Roque Saenz Peña, entreprit de transformer ce système. Il rompit avec son parti,

choisit des ministres intègres pour son cabinet dont il était le chef constitutionnel, fit passer en 1912 une loi organisant le vote secret et obligatoire. L'électeur se présente au scrutin avec son certificat militaire, portant sa photographie, sa signature et son empreinte digitale. Du coup, le nombre des électeurs, qui ne dépassait pas 25 °/₀, s'éleva à 840,852 sur 934,401 inscrits. Les radicaux et les socialistes obtinrent des sièges). — Mme Duclaux. Un chapelet de héros (Ernest Psichari, Charles Péguy, Émile Nolly, Henri Alain, Fournier, André Lafon (leur œuvre, avec les souvenirs personnels de l'auteur : elle fait remarquer qu'aucun d'eux ne fut un littérateur pur, mais que tous menèrent une existence plus ou moins active). — Hawkin. Le Sud-Afrique et sa voisine (si l'Angleterre ne songeait pas à la guerre, le Sud-Afrique y croyait, s'y préparait et prévenait ses amis de la métropole. Il en résulte que, dès le début, la colonie put renvoyer les troupes du Cap en Angleterre, réprimer une insurrection sérieuse et battre les Allemands dans leur colonie du Sud-Ouest. La perte de celle-ci vient en grande partie des fautes commises par les Germains. Ils avaient commencé par se brouiller avec les indigènes en accaparant leurs terres sous le prétexte de ventes plutôt fictives; puis ils se montrèrent maladroits avec les Boers républicains qui s'étaient réfugiés dans la colonie, soit pendant la grande guerre anglaise du Sud-Afrique, soit après le traité de Vereeniging. Les Allemands prétendaient leur interdire de rentrer sur le territoire anglais; or, l'élément huguenot de ces Boers est difficilement assimilable, surtout à cause de sa religion, qui le rapproche plus du presbytérianisme écossais que des autres églises. Enfin, les fermiers allemands mêmes qui avaient des relations fréquentes avec le Cap et qui jugeaient des libertés anglaises chez leurs voisins se voyaient refuser toute activité politique). — Henri Davignon. Méthodes allemandes de pénétration en Belgique (l'avant-guerre chez les Belges). — La censure et ses effets (la censure, étant chose nouvelle en Angleterre, devait nécessairement commettre des fautes. Au point de vue civil, étant donnée l'habitude de confier le pouvoir à des amateurs et non à des experts, c'est bien le moins qu'on puisse les critiquer : le public ne discute pas Lord Kitchener ni les marins de l'Amirauté, parce qu'ils sont à leur place. Au point de vue militaire, le censeur s'est donné pour règle de dissimuler tout ce qui pourrait encourager l'ennemi, lequel saura bien s'encourager lui-même. Il faut, au contraire, donner aux familles qui se sacrifient des nouvelles intéressantes et surtout faire valoir les corps, les bataillons qui se distinguent, pour que les morts aient un peu de gloire. Il s'agit enfin de renseigner les neutres, les Américains d'abord, dont les Alliés ont si grand besoin et qui parfois, d'après les nouvelles allemandes, pourraient croire la cause de ceux-ci désespérée). — La diplomatie anglaise dans le Levant (quand l'ambassadeur d'Angleterre à Pétrograd, en juillet 1914, déclarait que les intérêts de l'Angleterre étaient *nil* en Serbie, malgré les observations de M. Sazonof, Sir Edward Grey s'empressa d'approuver Sir George Buchanan,

L'Angleterre n'a jamais pris au sérieux les affaires balkaniques, et le pis est qu'elle s'obstinait à croire l'Allemagne aussi désintéressée qu'elle dans cette région. L'Angleterre était représentée à Sofia par un diplomate qui, depuis l'ouverture des hostilités jusqu'au jour de son rappel, 9 juillet 1915, n'obtint pas une seule audience du roi Ferdinand; quand la Bulgarie demanda une explication sur des propositions qu'on lui adressait, la réponse arriva au bout de deux mois. Cependant, « avant l'été de 1915, la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce, chacune à son tour, offrirent de se joindre aux puissances de l'Entente à des conditions que l'on eût acceptées volontiers plus tard et que l'on eût acceptées sur l'heure si les Alliés avaient compris l'importance des Balkans »). — Sir Ernest HATCH. Les réfugiés belges dans le Royaume-Uni (leur nombre est évalué à 250,000, sur un million qui a dû fuir l'invasion, dont une moitié en Hollande. On craignait d'abord qu'ils ne fissent concurrence au travail national; mais leur concours est devenu précieux dans les circonstances actuelles. Bien que ce soient principalement des citadins, quelques-uns, agriculteurs et jardiniers, ont pu montrer aux Anglais leurs méthodes de culture intensive). — GUTHKELCH. Les œuvres en prose de Joseph Addison. — Le gouvernement anglais et la guerre (critique impitoyable du gouvernement. Lord Kitchener a voulu absorber le ministère de la guerre en entier, ce qui écrasait toute autre autorité; mais, s'il a prévu la longue durée des hostilités, su créer des armées et les équiper, il a laissé les munitions en péril et n'entendait rien au travail d'état-major. M. Asquith, légiste, est le type du politicien qui excelle à manier un parlement; mais il ne possède aucune idée personnelle, aucun esprit de décision. Sir Edward Grey est une autre version du même type, mais plus *gentleman*, mieux cultivé, distant, sincère, assez énergique, ayant le sentiment de l'honneur qui convient à son rang; seulement, il connaît mal l'étranger et ne sait pas le comprendre. M. Churchill est, au contraire, un homme d'idées et d'action, de courage, avec beaucoup d'autres qualités d'un vrai chef; mais il manque de jugement. M. Lloyd George, démagogue, pénétrant, imaginatif, enthousiaste, rend de bons services; il s'est débarrassé d'une partie de ses sophismes et de ses amis). — Raphaël-Georges LÉVY. Les méthodes allemandes de pénétration économique en France avant la guerre (résume ce que l'on sait déjà au point de vue industriel et commercial. Les Allemands exportaient des hommes, mais peu de capitaux; s'ils prenaient des actions pour lancer une affaire, ils avaient soin de les vendre, dès qu'elle était sur pied, avec une façade française comme raison sociale et comme administration, derrière laquelle ils gardaient la haute main. Ils avaient habitué les banques des pays alliés à leur ouvrir un crédit sans couverture et tiraient sur elles des traites dont ils ne fournissaient la provision qu'au moment de l'échéance. Ils usèrent largement du procédé à la veille de la guerre, escomptèrent aussitôt les traites et gardèrent l'argent, ce qui leur

valut des millions de capitaux, au détriment de nos banques obligées de payer les traites sur leurs propres fonds). — HEARNSHAW. Le service militaire en Angleterre (l'erreur est grande d'imaginer que le service obligatoire soit chose nouvelle en Angleterre; il y est, au contraire, la règle. On l'y trouve établi dès les origines, et il existe encore dans la législation, suspendu par le régime transitoire de l'armée volontaire, mais devant reprendre sa force si le parlement négligeait de renouveler chaque année son vote pour le maintien des lois expirantes. Il est à remarquer que Scharnhorst, en organisant l'armée prussienne, après Iéna et Tilsitt, s'inspira beaucoup du système obligatoire anglais, réaffirmé par Chatham, utilisé pendant la guerre d'Amérique, et qui, de 1793 à 1815, n'a pas exigé moins de 171 statuts sur la milice). — A. V. DICEY. Réflexions sur le parlement d'Écosse (jusqu'à la révolution qui renversa les Stuarts, et surtout pendant leur règne, de 1603 à 1690, le parlement d'Écosse ne légiférait pour ainsi dire pas. Un comité choisi au début de chaque parlement, « les Lords des Articles », se chargeait de préparer les articles, les *bills*, que le parlement votait sans discussion. De 1690 à l'Acte d'union, en 1707, le parlement reprit sa fonction normale de discuter et légiférer; mais jamais il n'eut d'influence sur la vie sociale. L'intérêt se portait de préférence sur l'assemblée générale de l'Église, où les laïques se mêlaient aux ministres presbytériens, qui déjà n'étaient guère ecclésiastiques). — Archibald GEIKIE. Horace dans sa ferme de la Sabine. — Humphry WARD. La correspondance de Lord Granville (on avait déjà publié, il y a quelques années, les lettres fort intéressantes de Lady Granville, ambassadrice à Paris, depuis 1824. Cette fois, il s'agit du futur ambassadeur même et de ses amis, parmi lesquels figure au premier rang Lady Bessborough, dont les lettres abondantes sont d'une très haute valeur pour l'histoire du temps. A noter les lettres de Lord Granville quand il accompagne en France Lord Malmesbury en 1796. Lady Bessborough donne ses impressions sur la société parisienne en 1803. Narbonne et Berthier lui racontent que, malgré leurs instances, Louis XVI ne voulut jamais se mettre à la tête de ses troupes, à la veille du 10 août, de peur d'une bagarre où il périrait quelqu'un. Moreau lui affirmait la haine corse de Bonaparte pour la France et son dédain pour le parlementarisme anglais. Malheureusement, l'ouvrage s'arrête en 1821, trois ans avant la nomination de l'ambassadeur à Paris). — Col. BLOOD. Le cours de la guerre. — La crise du recrutement (nombreuses bévues commises par le gouvernement anglais, dont une partie des membres, à commencer par le premier ministre, regarde la guerre comme une sorte d'expédition coloniale un peu plus grave que les précédentes, tandis que les autres ministres, dont M. Lloyd George, sentent qu'il s'agit d'une lutte pour l'existence. Au début, on ne possédait rien pour loger, équiper, armer les volontaires qui affluaient. Lord Kitchener accepta de les renvoyer chez eux, provisoirement, en même temps qu'il se

montrait, afin de ralentir le flot, plus exigeant pour le physique des recrues. L'enthousiasme du premier moment, ainsi refroidi, ne s'est jamais réchauffé).

28. — The scottish historical Review. 1916, juillet. — R. K. Hannay. Une élection au chapitre de Saint-Andrews en 1417 (analyse un document inséré sous le titre « electio sive decretum electionis per viam scrutinii » dans un *Formulare* compilé par John Lauder, qui fut le principal secrétaire du cardinal Beaton et mourut vers 1552). — D. B. Smith. François Hotman (sa vie et ses œuvres). — Walter W. Seton. Les premières années de Henry Frederick, prince de Galles, et de Charles, duc d'Albany, plus tard roi Charles Ier, 1593-1605 (précepteurs que Jacques VI d'Écosse donna à ses deux fils; éducation qu'ils reçurent). — *G. Neilson.* Scotstarvet et sa « Trew Relation » (fin de cette publication qu'accompagne un fac-similé du manuscrit original). — A. W. Johnston. La saga d'Orkney (comme l'a montré Vigfusson, cette saga est divisée en deux parties, comprenant la première les années 872-1064 et la seconde les années 1064-1171. Dans sa forme actuelle, la rédaction date du XIIIe siècle). = C.-rendus : *Brooke.* A catalogue of english coins in the British Museum. The Norman kings; vol. I (excellent). — *C. H. Firth.* An american garland; being a collection of ballads relating to America, 1563-1759 (intéressant). — *G. F. Young.* East and West through fifteen centuries, been a general history BC. 44 to A. D. 1453; vol. I et II (intéressant et intelligent. L'auteur prend souvent le contre-pied de Gibbon; il s'arrête actuellement au IXe siècle). — *Shirley.* The growth of a scottish burgh : a study in the early history of Dumfries (bon travail, par l'archiviste même de la ville de Dumfries). = Chronique : Le duc de Clarence et le poème « Sir Gawayne and the Grene knyght » (Lionel, fils d'Édouard III, fut créé duc de Clarence en 1362; le poème de « Sir Gawayne », qui mentionne « the duk of Clarence », ne peut donc avoir été composé avant cette date).

Roumanie.

29. — Académie roumaine. 3e année, 1er octobre 1915. — N. Iorga. Quelques nouveaux renseignements touchant l'histoire des Roumains (signale un livre français de V. Doze, *Un mois en Moldavie*, qui préconisait, en 1857, la candidature du caïmacan Vogoridès au trône de Moldavie; tire du livre d'un Anglais, W. N. Senior, *la Turquie contemporaine*, diverses opinions recueillies sur place en 1857 sur l'avenir des principautés danubiennes; attire l'attention sur un saint roumain, de confession catholique, et capucin, san Geremia di Valachia, dont la biographie parut à Naples en 1625). — J. Nistor. Les émigrations des Roumains hors de Transylvanie (du XIIIe au XVIIIe siècle; article en allemand). — N. Iorga. Quelques données nouvelles au sujet des relations entre les principautés roumaines et l'église constantinopolitaine dans la seconde moitié du XVIIe siècle

(réinstallation du métropolite de Valachie Théodose en 1679; deux actes de 1696 et de 1707 sur les relations de la Valachie avec le patriarcat au temps de Constantin Brâncoveanu). — Id. Phases psychologiques et livres représentatifs des Roumains (une analyse du mémoire a paru dans le *Bulletin de l'Institut pour l'Europe sud-orientale*, 1915, août-septembre. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXI, p. 224).

30. — Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale. 1915, octobre-décembre. — N. Iorga. Quelques observations sur la communauté politique entre Roumains et Serbes à l'époque la plus ancienne (les anciens chefs des Roumains portent des noms slaves; dans la Serbie actuelle, beaucoup de noms de lieux sont d'origine roumaine). — *Iv. E. Guéchoff.* L'alliance balkanique (ce livre paraît venir d'un passé très lointain; rôle honteux joué par la Bulgarie, se rapprochant de l'Allemagne et envahissant la Serbie). — Documents diplomatiques concernant les rapports entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, 20 juillet 1914-23 mai 1915 (analyse minutieuse du livre rouge autrichien par N. Iorga). — *N. Iorga.* Sirbiĭ, Bulgariĭ si Romîniĭ in Peninsula Balcanică în evul mediu (simple analyse). — *St. Romansky.* Carte ethnographique de la nouvelle Dobroudja roumaine (la carte accompagne un mémoire dont les conclusions sont contestables). — *Giuseppe Prezzolini.* La Dalmazia (bon résumé de l'histoire de ce pays). = 1916, janvier-février. *Herbert Adams Gibbons.* The foundation of the ottoman Empire, a history of the Osmanlis up to the death of Bayezid Ier, 1300-1403 (œuvre d'une haute importance; série de remarques de N. Iorga). — *N. Angelescu.* Le commerce extérieur et l'industrie nationale de la Roumanie (statistiques intéressantes). — *V. Merutiu.* Romîniĭ între Tisa si Carpartĭ (cherche à fixer le chiffre exact des Roumains dans le royaume de Hongrie). — *N. Iorga.* Amănunte din istoria noastră în veacul al XIX-lea (série d'études sur l'histoire de Roumanie : extraits du « Télégraphe philologique » à partir de 1818; les projets de Michel Boïadschi; les lettres d'Étienne Beideman, etc.). — *Id.* Cîteva stirĭ nová relative la legăturile noastre cu Biserica constantinopolitană (poursuit l'histoire des relations entre l'église de Valachie et le siège patriarcal de Constantinople de 1671 au début du XVIIIe siècle). — *I. C. Filitti.* Romaněa fată de capitulatiile Turcieĭ (les capitulations turques en Roumanie; efforts des principautés pour se dégager de ces liens). — *N. Iorga.* Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle; 5e série, 1476-1500 (beaucoup de matériaux nouveaux). — L'unité yougo-slave, avec une préface de M. le professeur *T. G. Masaryk* (quelques objections historiques; mais ce petit ouvrage est un des meilleurs parmi ceux qui ont pour but de demander, au nom du droit national, justice au moment de la grande liquidation qui semble approcher et que plus d'un grand peuple opprimé appelle de tous ses vœux). — *N. Iorga.* Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie (ce n'est pas un ouvrage de propagande, mais d'histoire puisée aux sources).

Suisse.

31. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. T. XII (1913). — H. Christ. Une flore de la région de Bâle, publiée en 1622 (par le célèbre médecin Gaspard Bauhin, à l'usage de ses étudiants de l'Université de Bâle). — W. Cohn. La flotte du Concile de Bâle en 1437 (étudie, au point de vue de l'histoire de la navigation au moyen âge, les documents réunis dans le tome V du *Concilium Basiliense* sur le voyage à Constantinople des envoyés de la majorité du Concile). — Aug. Bernoulli. Documents relatifs à la vie universitaire à Bâle, au xve siècle. — F. Vischer. Contribution à l'histoire de la Suisse sous l'Acte de Médiation, années 1803-1805 (important article de plus de deux cents pages, consacré surtout aux relations de la France avec la Suisse, d'après les documents des Archives fédérales et la correspondance des représentants de la France en Suisse, le général Ney et Honoré Vial, conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères; renseignements sur la propagande antinapoléonienne des contre-révolutionnaires de Suisse et des agents de l'Angleterre; rapport de l'ambassade suisse envoyée à Paris à l'occasion du couronnement impérial). — Les origines de Zofingue (Argovie) : I. W. Merz. Origines de la collégiale et de la ville (la localité remonte aux premiers établissements des Alamans dans le pays; elle fut transformée en ville fermée au xiie siècle par les comtes de Frobourg). II. J.-L. Meyer-Zschokke. Notes sur la construction de l'église collégiale (d'après les fouilles de 1911-1912; les parties les plus anciennes paraissent dater du viiie ou ixe siècle). — A. Matzinger. L'alliance de Mulhouse avec Bâle, en 1506 (ce traité mit Mulhouse à l'abri des entreprises autrichiennes et la rattacha indirectement à la Confédération suisse, jusqu'au jour où un nouveau traité (1515) en fit l'alliée des XIII Cantons). = T. XIII (1914). A. Nordmann. Histoire des Juifs à Bâle, de 1397 à 1875 (avec des documents inédits). — W. Altwegg. Les statues du portail principal du dôme de Bâle (les rapproche d'un cycle analogue à la cathédrale de Strasbourg). — E. Schlumberger-Vischer. Contribution à l'histoire de Bâle pendant les dernières années du xviiie siècle. 1re partie : documents tirés des papiers de Jean-Gaspard Hirzel (utilise, pour les années 1792 à 1797, les lettres que le conseiller bâlois Pierre Vischer écrivait à son ami, le zurichois Hirzel, sur ce qui se passait à Bâle, où la diète fédérale avait envoyé une garnison pour maintenir la neutralité helvétique pendant la guerre de la première coalition; la proximité des armées belligérantes, la présence de diplomates et agents des puissances européennes faisaient alors de cette ville un centre important de renseignements). — O. Roller. La compétition de 1309-1311 au siège épiscopal de Bâle (entre l'évêque de Lausanne Girard de Vuippens, transféré à Bâle par Clément V, et le prévôt Lunold de Röteln, élu par le chapitre). — Th. Burckhardt-Biedermann. Découverte d'un frag-

ment d'enceinte et d'une porte de la ville romaine d'*Augusta Raurica*. — A. BURCKHARDT. Recherches sur la généalogie des comtes de Tierstein (suite). = T. XIV (1915), 1re livr. Th. BURCKHARDT-BIEDERMANN. Faux monnayeurs à *Augusta Raurica*. — H. CHRIST. Les anciens jardins de la campagne bâloise (à partir de la période franque, pour laquelle le capitulaire « de villis » fournit des données abondantes; étudie les espèces importées ou abandonnées, la culture des fruits et des céréales). — Ed.-A. GESSLER. Les noms des canons bâlois. — K. GAUSS. Le comté du Sisgau (subdivision de l'Augstgau, qui s'étendait du Rhin à l'Aar et à la Birse; diminués par des partages et des aliénations, les droits de l'ancien comté furent acquis par la ville de Bâle). — K. STEHLIN. Une relation espagnole d'un tournoi célébré à Schaffhouse en 1436 (texte original et traduction allemande de ce très curieux récit). — A. BURCKHARDT. De l'origine des comtes de Saugern (Soyhières, dans le Jura bernois). — E. DÜRR. Berne et la Savoie; la « capitulation » des cantons orientaux avec Milan (26 janvier 1467) et le traité du 22 mai 1467 entre la Bourgogne et les villes de Zurich, Berne, Soleure et Fribourg (étude diplomatique bien conduite et fortement documentée sur les relations entre les cantons et les puissances voisines avec lesquelles ils devaient entrer en lutte peu d'années après, dans la formidable crise des guerres de Bourgogne; les deux traités mettent en lumière l'opposition qui existait entre la politique bernoise, tournée vers l'ouest et le sud-ouest, et celle des cantons orientaux, préoccupés avant tout des passages alpestres et des pays d'outre-monts).

32. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1916, février. — Paul ROCHAT. La censure politique en Suisse (ramène, pour beaucoup de cas, les choses à leur point exact : cette censure n'est pas aussi ignorante ni coupable qu'on l'a dit). — Anthony HOPE. L'Angleterre en temps de guerre (quelques traits de la physionomie nouvelle qu'a prise Londres depuis que l'Angleterre est devenue une nation militarisée). — R.-A. REISS. L'espionnage (comment sont pratiqués l'espionnage militaire et l'espionnage civil). = Mars. Louis LEGER. Ce qu'on peut espérer pour la Pologne (instructif et sensé. La question du sort de la Pologne étant une des plus angoissantes et des plus urgentes de l'heure présente, il importe d'être bien renseigné par des gens compétents). — R.-A. REISS. L'espionnage (fin : les espions militaires et civils pendant la guerre. Salonique, « paradis de l'espionnage »; partout d'ailleurs on constate le rôle prépondérant joué par les femmes galantes). — N. GAY. La domination allemande en Russie (cette domination fut considérable depuis Pierre le Grand jusque vers la fin du XIXe siècle; puis la Russie réagit; menacée par cet esprit d'indépendance fatale à ses intérêts, l'Allemagne n'hésita plus à préparer la guerre contre la Russie; Guillaume II refusa la main que lui tendait le tsar le 29 juillet 1914. Rappelons les termes de la dépêche de Nicolas II : « Une guerre honteuse a été déclarée à un

pays faible. L'indignation est énorme en Russie; je la partage... » Est-ce bien la fin de l'emprise allemande en Russie?). = Avril. J.-W. Headlam. L'égoïsme de l'Angleterre (il est très vrai que, dans ses rapports internationaux, l'Angleterre a cherché d'abord son intérêt. Qui donc oserait l'en blâmer? L'égoïsme est-il cependant le trait caractéristique de sa politique? Mais qui donc, sinon les libre-échangistes anglais, a fait triompher ce principe fécond que la prospérité d'une nation s'accroît de celle des autres? N'est-ce pas chez elle qu'a pris naissance le mouvement antiesclavagiste? L'histoire d'Angleterre n'est pas immaculée; mais, depuis un siècle, elle témoigne d'un désir sans cesse croissant que les relations entre États et la politique étrangère soient soumises aux mêmes règles que la conduite des particuliers). — Bridel. Notes sur la campagne du Sud-Ouest africain (en 1915). = Mai. Marquis Lorenzo d'Adda. La crise des marines militaires (l'auteur, qui est un ingénieur naval réputé, donne la raison pour laquelle l'amiral de Tirpitz a donné sa démission. C'est qu'il était en divergence d'idée absolue avec le prince Henri de Prusse. L'amiral tenait pour une marine composée surtout de grosses unités, comme on en construisait en Angleterre, en Italie, etc.; le prince, prévoyant que les gros navires seraient réduits à l'impuissance en face des sous-marins et des mines marines, voulait développer au contraire les petites unités rapides, peu visibles, formidablement armées et dont la perte ne prendrait jamais les proportions d'une catastrophe. Ces idées, le prince les exprima au marquis L. d'Adda au mois de décembre 1914, à Kiel. Le récit, précis et circonstancié, que l'on publie aujourd'hui, devra être noté soigneusement). — J.-M. Robertson. La liberté anglaise (la liberté anglaise est une conquête récente; c'est seulement depuis la fin du XVIIIe siècle que le pouvoir du Parlement et celui de la royauté ont fini par se faire un juste équilibre. Mais ce *self-rule*, l'Angleterre ne l'a pas gardé jalousement pour elle-même; elle en a fait bénéficier aussi ses dépendances d'outre-mer, ses dominions : le Canada, l'Afrique australe sont en fait des États indépendants. L'Allemagne a-t-elle apporté dans le monde un principe supérieur à celui de cette liberté, respectueuse du droit des citoyens et des peuples?). — S. Grandjean. La colonisation chrétienne au Congo belge (expose l'œuvre admirable des missions protestantes). — Dr Bonjour. La psychologie des foules et la mentalité allemande (« l'état mental des Allemands en 1914 est la conséquence d'une préparation méthodique, volontaire et consentie par le peuple : elle commence à l'école primaire. Leurs manuels d'histoire et de géographie sont compromettants pour les gouvernements qui en autorisent l'emploi »). = Juin. Considérations sur l'avenir de la neutralité belge. L'aspect juridique; fin en juillet (la Belgique doit être rendue et se maintenir forte, ou elle cessera d'être et la paix européenne avec elle). — Lorenzo d'Adda. Considérations et prévisions sur la guerre continentale. — G. N. Tricoche. Au Canada (aspects

du Canada en guerre; conséquences économiques). = Juillet. A. DAUZAT. Émile Faguet. — Lorenzo D'ADDA. Considérations sur la bataille navale du Jutland.

33. — Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des histor. Vereins der fünf Orte : Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. T. LXVIII (1913). — H. OMLIN. L' « Allmend » de la commune de Sarnen (Obwald) et les associations qui y participent (monographie historique et juridique très intéressante de cette institution issue de l'ancienne « Markgenossenschaft » des colons alamans de l'Unterwald ; les biens communaux qui formaient celle-ci, après avoir subi des morcellements successifs, se trouvent aujourd'hui la propriété d'associations locales de propriétaires). — P.-X. WEBER. Les rôles d'armes de la ville de Lucerne en 1349 et 1353 (listes des bourgeois tenus de fournir et de tenir prêt leur armement personnel; publie et commente ces textes intéressants pour l'histoire des armes et de l'organisation militaire des villes suisses au XIVe siècle). — En annexe, la fin du tome II de l'*Urkundenbuch des Stiftes Bero-Münster* (1313-1362). = T. LXIX (1914). R. GRÜTER. Les « communes de corporation » dans le canton de Lucerne (héritières des anciens biens communaux de l' « Allmend », elles ont encore leur existence propre, possèdent et administrent leurs biens devenus distincts des communaux de formation plus récente appartenant aux communes politiques). — J.-L. BRANDSTETTER. Contribution à l'histoire du Mont-Rigi. — K.-A. KOPP. Louis Bircher, prévôt de la collégiale de Beromünster (avec une introduction sur l'histoire de ce couvent fondé au Xe siècle par un comte de Lenzbourg). — P.-X. WEBER. Ordonnance de 1543 sur les trompettes de la ville de Lucerne. — J.-L. BRANDSTETTER. Bibliographie des Cinq Cantons pour les années 1912 et 1913. = T. LXX (1915). R. SCHMID. La ville et le district de Zoug jusqu'en 1798 (étude de droit public sur le développement et l'organisation de cette petite confédération démocratique, formée de la ville et de trois communautés rurales). — P.-X. WEBER. Le Dr M.-A. Kappeler, 1685-1769 (médecin lucernois, connu par ses travaux d'histoire naturelle et par ses explorations scientifiques dans les Alpes). — Père N. CURTI. Une visite d'église de l'évêque de Coire dans la vallée d'Urseren en 1643. — K. MEYER. Deux documents relatifs à la politique du canton d'Uri au delà des Alpes à l'époque de la république ambroisienne, 1448-1449.

34. — Indicateur d'histoire suisse. 45e année (1915), nouv. série, t. XIII. — P.-E. MARTIN. La destruction d'Avenches dans les Sagas scandinaves, d'après des traductions et des notes de Ferdinand de Saussure (rapproche le récit légendaire de la prise d'Avenches par les fils de Ragnarr, que l'on trouve dans plusieurs textes norrois, d'une invasion d'Alamans en Gaule et en Italie (259-260), à laquelle le pseudo-Frédégaire rattache la destruction d'Avenches). — Père G.

MEIER. Petite chronique du couvent des Franciscaines de Saint-Léonard à Saint-Gall par la Mère supérieure Wiborada Fluri, 1524-1538 (texte de ce curieux récit des persécutions dirigées contre les religieuses par le conseil réformé de la ville de Saint-Gall). — L. BRENTANI. Comment Bellinzona tomba au pouvoir des Suisses (en avril 1500; la ville, privée de tout secours, fut contrainte de se livrer à ceux qu'elle regardait comme ses pires ennemis). — S. HEUBERGER. Documents habsbourgeois des archives de la ville de Brugg (publie, avec commentaire, le texte de quinze chartes, d'intérêt local, données par les comtes de Habsbourg ou les ducs d'Autriche, de 1323 à 1453). — E. WYMANN. Lettre relative aux massacres de septembre à Paris (mort de l'aide-major Rodolphe de Salis-Zizers, tué le 2 septembre 1792 au bas de l'escalier de la Conciergerie). — Bulletin d'histoire : travaux relatifs à la Suisse allemande parus en 1914. — R. DURRER. Notes sur le développement des traditions nationales (publie, en particulier, un fragment d'une brève chronique, tirée d'un manuscrit du XVIe siècle provenant d'Unterwald). — F. BARBEY. La fabrique d'horlogerie genevoise de Versailles, 1795-1801 (créée par un décret de la Convention, probablement sous l'inspiration du Genevois expulsé Jacques Grenus, pour faire concurrence à l'industrie genevoise; installée dans la propriété de Mme Élisabeth, cette entreprise mal conçue ne put se développer et fut supprimée par un arrêt des Consuls en mars 1801). — C. BRUN. Bulletin d'histoire : travaux relatifs à la Suisse allemande parus en 1914 et 1915. — G. MEYER VON KNONAU. Discours d'ouverture de l'assemblée générale de la Société suisse d'histoire, à Genève, le 6 septembre 1915. — L. BRENTANI. L'instruction publique à Bellinzona aux XVe et XVIe siècles (d'après les documents des archives communales). — E. GAGLIARDI. Le rapport des capitaines fribourgeois sur la bataille d'Héricourt, 13 novembre 1474. — K. MEYER. L'exemption de péages jusqu'aux fossés de Milan, accordée, le 17 avril 1450, aux cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz et Unterwald par le duc François Sforza. — P.-E. MARTIN. Bulletin d'histoire du moyen âge pour 1914-1915. Suisse romande. = Annexe : F. BURCKHARDT. Bibliographie méthodique des travaux relatifs à l'histoire suisse parus en 1914 (1,435 numéros).

35. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. T. XLI (1916). — P. SCHWEIZER. La bataille de Cappel, 11 octobre 1531 (à l'aide de quelques sources contemporaines, signalées par le Dr Gagliardi dans les manuscrits de la Stadtbibliothek de Zurich, l'auteur revise et complète le récit de cette journée, qui coûta la vie à Zwingli et mit fin aux ambitieux projets du réformateur zurichois pour la transformation religieuse et politique de la Confédération). — W. OECHSLI. Des noms donnés à l'ancienne Confédération et aux divers éléments qui la composaient; 1re partie (origine et évolution des termes *Waldstätte* et *Waldleute*, qui désignent les trois cantons primitifs, auxquels se joignit plus tard, comme quatrième des *Wald-*

stätte, celui de Lucerne ; de l'expression « Villes et Pays », qui marque la réunion caractéristique, au sein de la Confédération, de deux catégories d'États très distinctes ; du mot *Orte*, qui s'applique aux États souverains qui sont les membres proprement dits de la Confédération, et du mot français correspondant de « cantons », usité d'abord dans des documents fribourgeois et français de la fin du XVe siècle, puis dans les documents italiens, enfin, dès le XVIIe siècle, dans le vocabulaire allemand, et qui remplace officiellement le terme *Orte* dans la constitution helvétique de 1798. Les études suivantes, sur l'ordre de préséance des cantons, sur l'organisation de la diète et le rôle de « canton directeur » (*Vorort*), sont autant de chapitres, fort intéressants, de l'histoire du droit public suisse ; enfin, en traitant des noms que portèrent les « États associés » (*Zugewandte*), les « alliés particuliers » des cantons (*Verbündete*), les « Pays sujets » qui appartenaient aux différents cantons ou qui, groupés en « bailliages communs », reconnaissaient la souveraineté de plusieurs cantons, M. Oechsli réussit à présenter un tableau très clair de l'organisme compliqué qu'était la Confédération suisse sous l'ancien régime). — F. De Crue. La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536 (développement d'une communication présentée, en 1915, à la Société suisse d'histoire, réunie à Genève (*Rev. histor.*, t. CXX, p. 240) ; l'auteur y utilise de nombreux documents tirés des archives de Genève, de Paris, de Bruxelles, qui jettent un jour nouveau sur cette page héroïque de l'histoire genevoise, sur l'invasion de la Savoie et du Piémont par l'armée française et sur la campagne de Charles-Quint dans la Provence, défendue par Montmorency).

CHRONIQUE.

France. — M. Victor-Émile FAGUET est mort le 7 juin dernier; il était né à Bourbon-Vendée, aujourd'hui La Roche-sur-Yon, le 17 décembre 1847. Il fit ses études à Poitiers, où son père était professeur, et il resta toujours fort attaché à sa province; il fut ensuite envoyé à Paris pour préparer les examens de l'École normale supérieure. Élève au lycée Charlemagne et à la pension Massin, il se fit remarquer par un esprit original et primesautier, une grande liberté d'esprit, un goût très déclaré pour la littérature en général et pour celle du grand siècle en particulier. Si, sous la férule de son père, il avait fait de consciencieuses études latines et grecques, c'est pour les exercices de littérature et de langue françaises qu'il montra alors le plus de prédilection, et bientôt il y passa maître. Élève de l'École normale en 1867, agrégé des lettres en 1874, docteur ès lettres en 1883, il enseigna d'abord dans plusieurs lycées de province et de Paris avant d'être appelé à la Sorbonne, où il remplaça Lenient dans la chaire de poésie française (1893). A cette époque, il était déjà célèbre. Il avait beaucoup écrit, soit dans les journaux (il signa nombre d'articles au *XIX*e *siècle* sous le pseudonyme de Fabrice), soit dans les principales de nos revues, des articles d'histoire et de critique littéraires, des études sur les idées morales et politiques des quatre derniers siècles (*Études littéraires* sur le *Seizième siècle*, le *Dix-septième siècle*, le *Dix-huitième siècle*, 1890; le *Dix-neuvième siècle*, 1887; *Politiques et moralistes du XIX*e *siècle*, 1890). Il y montrait une préférence marquée pour les écrivains et les idées du temps de Louis XIII et de Louis XIV, une hostilité évidente contre certains hommes et contre beaucoup d'idées de l'époque suivante, de celle qui aboutit à la Révolution française. Ce qu'il reprochait au XVIIIe siècle, c'est de n'avoir été, comme il disait, ni chrétien, ni français, sans d'ailleurs qu'il ait jamais déclaré nettement lui-même ce qu'il entendait par ces expressions, car il peut y avoir plusieurs manières d'être bon chrétien et bon français. Dans Voltaire, en particulier, ce qui le choquait, c'est sa sécheresse de cœur; c'est un esprit de dénigrement qui nuit parfois à l'intelligence des choses et des institutions auxquelles on s'attaque. Il n'avait cependant pas de tendresse particulière pour l'ancien régime; car il était et resta toujours un libéral, conservateur sans doute, mais ennemi du despotisme et indifférent à toute pratique religieuse. Il aimait à se ranger dans les partis de l'opposition : républicain sous l'empire et anticlérical (ses camarades n'ont pas perdu le souvenir d'une polémique qu'il engagea contre l'aumônier de la pension Massin), il combattit l'ordre moral triomphant, puis se tourna contre les répu-

blicains quand ceux-ci furent devenus les maîtres; il subit l'influence du parti nationaliste, sans se laisser entraîner par lui. Il protesta de bonne heure contre le fléchissement de l'idée de patrie, sans pourtant s'enrôler dans une faction politique et religieuse qui prétendait accaparer pour des vues intéressées l'idée de patrie, supérieure à tous les partis. Même après qu'il eut été élu membre de l'Académie française (1901), il garda son indépendance de jugement et de relations. Au fond, ce qui l'intéressait par-dessus tout, c'était de lire et de comprendre l'œuvre et les œuvres des temps passés. Il lut donc prodigieusement; comme il avait l'esprit vif, qu'il se formaît rapidement des idées sur les hommes et les choses que lui révélaient ses lectures et qu'il s'empressait de les exprimer aussitôt par l'écriture, il écrivit aussi prodigieusement, sans réflexion profonde, sans grande préoccupation de composition ni de style, sans souci de se mettre toujours d'accord avec lui-même. Il écrivait comme il parlait, sans apprêt, avec un jaillissement perpétuel d'idées personnelles où l'on trouvait presque autant à admirer qu'à contredire. Il ne se contenta pas d'être professeur et conférencier, il fut encore journaliste et critique dramatique; il dirigea une Revue (la *Revue latine*); il consentit à diriger la réimpression du *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de Bouillet (1896), prêt à toutes les besognes qui lui rapportaient autant d'argent que d'honneur. « Je fais travailler dans les prisons », répondait-il un jour à un ami qui lui demandait comment où il pouvait suffire à un si effroyable labeur; sa prison, c'était son cabinet de travail, car personne ne fut moins mondain que Faguet. D'ailleurs accueillant volontiers ceux qui venaient quêter auprès de lui un conseil, toujours très simple dans ses manières comme il était rustique dans son costume, sans faux orgueil, sans pose. Il ne cessa de travailler que vaincu par la maladie. Ses derniers écrits : un gros livre sur *Mgr Dupanloup*, une sorte de manifeste sur *l'Idée de patrie* (1913) témoignent de ses constantes préoccupations. Il a sans doute donné toute sa mesure; mais il laisse à ses admirateurs et à ses meilleurs amis le regret qu'il n'ait pas, au lieu de produire de si nombreux volumes de mélanges, si intéressants soient-ils, pris le temps de composer quelques œuvres fortes, longtemps méditées, qui l'auraient mis au rang d'un Sainte-Beuve, ou même plus haut, à côté des grands moralistes et écrivains politiques, dans l'intimité desquels il avait trouvé tant de jouissance à vivre. Ch. B.

— L'illustre égyptologue Gaston Maspero, professeur au Collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le 30 juin dernier. Nous lui consacrerons une notice nécrologique dans un prochain numéro.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Delachenal pour son *Histoire de Charles V* et le second prix à M. Dussert pour son *Histoire des États du Dauphiné*. Elle a partagé le prix Bordin pour les études orientales entre M. E.

FAGNAN pour sa traduction de l'ouvrage de Mawerdi intitulé : *Statuts gouvernementaux* et l'abbé F. NAU pour ses travaux sur les *Ménologes et évangéliaires coptes-arabes* et sur les *Œuvres d'Ammonas;* le prix Fould entre MM. DE MÉLY : *les Primitifs et leurs signatures; les miniaturistes*, et Pierre GUSMAN : *la Gravure sur bois et d'épargne sur métal*, la plus grosse partie du prix étant d'ailleurs attribuée à la Société française de reproductions de manuscrits à peintures pour l'ensemble de ses publications. — L'Académie a élu M. CAGNAT secrétaire perpétuel en remplacement de M. Gaston MASPERO, décédé.

— DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE. — La Faculté des lettres de Paris a conféré ce diplôme de juin 1916 à vingt et un élèves (treize femmes et huit garçons) qui ont présenté des mémoires sur les sujets suivants : BONNE. La liberté de l'enseignement pendant la Révolution (période de 1789 à 1795), théories et projets. — Mlle BOUGEAREL. La propagande républicaine, d'après les « papiers saisis » pour les procès d'avril. — Mlle CHEVALIER. Les missions diplomatiques de Rulhière, d'après sa correspondance. — DESJARDINS. Les élections de 1837. — DUBOIS. L'assistance publique dans le district de Bar-le-Duc pendant la Révolution. — Mlle GASTOWTT. La mission de Bouzy en Pologne. — Mlle GIRARD. La mère Angélique Arnaud réformatrice des monastères. — Mlle GOBERT. L'opposition républicaine parlementaire sous le Consulat. — Mlle GRENÉ. Répression des journées de juin 1848. — GROSDIDIER. Le comté de Bar-le-Duc, des origines à 1189. — Mlle LEBEDINSKY. L'iconographie de saint Michel. — MAGUIN. La mission du marquis de Feuquières auprès des princes allemands en 1633, 1634 et 1635. — MALLET. Les prieurés clunisiens en Auvergne. — MARTIN. La résistance au coup d'État en 1851 dans le Sud-Est. — Mlle MASSON. Le journal *la Nouvelle Minerve* (avril 1835-1838). — Mlle PIOT. Le rôle de T. Quinctius Flamininus en Grèce pendant la deuxième guerre de Macédoine. — ROUSSEL. Annales du règne de Philippe-Auguste pour 1212 et six premiers mois de 1213. — Mlle SOLEUTE. Anne de Beaujeu jusqu'à la mort de Louis XI. — Mlle TARDY. La direction de l'imprimerie et de la librairie et de la censure des livres sous le premier Empire (1810-1814). — Mlle VERGEZ-TRICOM. L'esprit public dans le département du Rhône depuis le 2 décembre 1851 à la proclamation de l'Empire. — Mlle VIOSSAT. Le rôle de Yolande d'Aragon, reine de Sicile.

Italie. — Le Dr. Giuseppe PITRÉ, sénateur du royaume, président de la *Società siciliana per la storia patria*, est mort à Palerme le 10 avril 1916, peu de jours après le Dr. SALVATORE MARINO. Tous deux ont contribué, par leurs travaux, nombreux et estimés, à développer notre connaissance de l'histoire de la Sicile au moyen âge.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

L'ADORATION DES EMPEREURS

ET

LES ORIGINES DE LA PERSÉCUTION DE DIOCLÉTIEN

I.

Le cérémonial romain du IVe siècle voulait que tout officier et tout dignitaire d'un certain rang, admis en présence de l'empereur, s'agenouillât aux pieds de son souverain, saisît un pan du vêtement teint de pourpre qui était « l'insigne de la Majesté » et portât l'étoffe sacrée à ses lèvres[1]. C'était là un acte religieux, ou tout au moins quasi religieux, car on honorait de même les statues des dieux d'une génuflexion et d'un baiser[2]; aussi lui donnait-on le nom d'*adoratio* (προσκύνησις) qui était emprunté à la langue du culte[3].

Les plus grands personnages de l'État devaient au souverain cette marque d'humble respect et de dévotion. Quand l'empereur tenait son consistoire, chacun de ses conseillers, avant de

1. Sur l'Adoration en général, voir surtout la note de Godefroy au *Code théodosien*, VI, 9 (= 8), 1, et l'article *Adoratio* de Seeck dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa. L'exposé de Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains* (1890), p. 54 et 285, est trop sommaire. — Ce n'est qu'à Byzance, et pas avant le VIe siècle, qu'au lieu de baiser la pourpre (Ammien, XXI, 9, 8), l'adorateur dut baiser la chaussure du prince (Constantin Porph., *De Caerim.*, I, 86).

2. Saglio, art. *Adoration* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio.

3. Peut-être l'Adoration était-elle précédée, au IVe siècle encore, d'une ablution rituelle qui en marquait mieux le caractère religieux. « Personne », dit Jean Chrysostome (*Hom.*, XI, *Patrol. gr.*, LIX, 124), « n'oserait recevoir la pourpre impériale dans des mains malpropres : comment aussi recevrions-nous le corps du Seigneur sur une langue impure ? » La phrase ne suffit pas à attester l'ablution. Au moins fait-elle bien apparaître le caractère sacré de la cérémonie.

prendre séance, faisait sa génuflexion devant le trône[1]. A certains jours de grande solennité, tous les dignitaires présents à la cour adoraient dans un ordre rigoureusement fixé. Le préfet du prétoire et le préfet de la ville défilaient les premiers, puis les autres Pouvoirs Illustres; suivaient les officiers et hauts fonctionnaires moins haut placés, chacun à son rang[2]. Parmi les militaires, les derniers à passer étaient les officiers subalternes de la troupe et des fonctions hors cadre, qu'on avait cessé d'appeler les centurions et qui avaient reçu le titre nouveau de *protectores*[3].

Les degrés de dignité étaient ainsi définis par un certain rang dans la cérémonie de l'Adoration. Un officier ou haut fonctionnaire n'avait acquis un nouveau grade que lorsqu'il avait figuré dans une de ces solennités avec le collège auquel il venait d'être associé, et les promotions avaient pris la forme de séances d'Adoration. On sait en particulier que tout nouvel officier, soit qu'il sortît de la troupe, soit qu'il dût son grade à sa naissance ou à la faveur, avait à se rendre à la cour avant d'exercer son commandement ou d'en obtenir les avantages et à rendre à genoux son hommage au prince avec ses compagnons de promotion[4]. Par la suite, la cérémonie devait sans doute être renouvelée si l'officier était promu à une dignité nouvelle; elle l'était à coup sûr toutes les fois qu'il avait à se présenter devant l'empereur.

Les images impériales recevaient, dans tout l'Empire catho-

1. Ammien, XXI, 9, 8; XV, 5, 18. Un fils d'empereur devait adorer son père (Lactance, *De mort. pers.*, 18, 9).

2. *Genethliacon Maximiani* (= *Panegyrici latini*, III), XI; Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 67; *Cod. theod.*, VI, 8, 1; VI, 23, 1.

3. Voir *Recherches sur la garde impériale et sur le corps d'officiers de l'armée romaine aux IVe et Ve siècles*, dans *Rev. histor.*, t. CXIV et CXVI, 1913 et 1914. Il est sûr que pour les militaires l'Adoration commençait au grade de *protector* (= *protector domesticus*). Au VIe siècle, on employait quelquefois le mot *adorator* comme synonyme de *protector domesticus* (H. Brunner, *Forschungen zur d. Gesch.*, etc., 1894, p. 85). Quant aux civils, leur droit à l'Adoration n'est pas attesté au-dessous du rang de *consularis* (rapprocher *Cod. théod.*, VI, 27, 5, de la mention de l'Adoration dans *Not. Dig.*, *Or.*, XXV, p. 56, Boecking; cf. XX, XXI, XXII, XXIII). Il semble donc que, parmi les fonctionnaires civils, les sénateurs seuls (dont les moindres étaient les consulaires) aient été admis à adorer.

4. *Cod. théod.*, VIII, 7, 4; VI, 24, 3; VIII, 7, 8 et 9; VII, 1, 7; XII, 1, 70; VIII, 1, 13; VIII, 7, 16; VI, 24, 4; X, 22, 3; *adorat protector* aux chapitres XXXVI à XXXIX, Boecking (XXXIX à XLII, Seeck), de la *Notitia Dignitatum*.

lique, le même honneur que la personne même du prince. Dans l'armée, elles servaient d'enseignes. Chaque corps avait les siennes, portées par un gradé spécial, et les soldats leur devaient une « vénération » qui ressemblait fort à un culte; bien après le règne de Constantin, on a continué, dans les camps et les casernes, à parler de l'empereur comme d'un « dieu présent et corporel[1] ». Des usages analogues s'étaient maintenus dans la vie civile. Les jours où l'on inaugurait des statues de l'empereur régnant, à certaines fêtes, aux jeux du cirque, les personnages officiels adoraient les effigies sacrées, donnant, semble-t-il, un exemple que le peuple suivait aussitôt[2]. Une harangue de Thémistius a été prononcée à Constantinople au moment où une statue de Constance II allait être exposée aux yeux, et certainement adorée[3]. Il arrivait même que des bustes du prince fussent portés en procession dans les rues des villes, tandis qu'au passage la foule se prosternait[4]. C'étaient là des cérémonies officielles, réglées avec circonspection par un gouvernement chrétien qui n'eût pas voulu prescrire l'idolâtrie, ni paraître l'encourager. La piété populaire avait moins de scrupules. A Constantinople, on venait brûler de l'encens et immoler des victimes devant un buste de Constantin, et la nuit on l'illuminait de lucernaires[5]. Des honneurs semblables furent

1. Végèce, *De re mil.*, II, 6, dit d'abord en décrivant l'ancienne légion : « Haec (cohors prima) imagines imperatorum, hoc est divina et praesentia signa, veneratur. » Puis, passant aux corps de son temps (II, 7) : « Imaginarii qui imperatoris imagines ferunt. » Si l'on rapproche le premier texte du texte II, 5 : « Imperatori ... tanquam praesenti et corporali deo fidelis est praestanda devotio », on s'assurera que la *veneratio* dont parle Végèce subsistait encore au temps où il écrivait, c'est-à-dire vers l'an 430. On sait que Végèce était chrétien. Il écrit (II, 5) : « Iurant autem per Deum et Christum et Sanctum Spiritum et per Maiestatem Imperatoris, quae secundum Deum generi humano diligenda est et colenda. »

2. *Cod. théod.*, XV, 4, 1. Saint Jérôme, *In Dan.*, III, 18 (Migne, XXV, 507). — Beurlier, p. 285.

3. Thémistius, *Or.*, IV, p. 51, Hardouin. « L'éclat de la beauté impériale que je vais contempler, et que je me prépare à considérer dignement... »

4. Ambroise, *Hexaem.*, VI, 9, 57 (*Patrol. lat.*, XIV, 266). Vers l'an 403, la statue de l'impératrice Eudoxie fut « novo exemplo per provincias circumlata » (lettre d'Honorius, *C. S. E. L.*, XXXV, 1, p. 85; cf. *Patrol. lat.*, XX, 507). Ce qui était nouveau, c'était que la statue ainsi promenée fût celle d'une princesse. — Le texte de Chrysostome, *Hom.*, VII, *Patrol. gr.*, L, 508, cité par Beurlier, ne paraît pas se rapporter à cet usage.

5. Philostorge, *Hist.*, II, 18. Il s'agit ici d'un empereur défunt.

rendus, au temps d'Arcadius encore, à une image de l'impératrice régnante Eudoxie[1].

La conscience de quelques chrétiens s'émut à la fin de voir l'Empire catholique patronner une sorte de polythéisme. Les protestations que Chrysostome eut le premier le courage de formuler furent reprises par d'autres[2]. Le gouvernement avait longtemps estimé que les excès mêmes du loyalisme populaire étaient tolérables, et qu'idole pour idole, mieux valait après tout que la foule ignorante honorât les statues de ses souverains terrestres que les images des démons. On réussit, en 425, à faire décréter par Théodose II et Valentinien III que « des honneurs qui excédaient toute grandeur humaine devaient être réservés à la Puissance suprême[3] ». L'Adoration civile des images impériales fut ainsi abolie, n'ayant subsisté qu'un peu plus d'un siècle après le triomphe de l'Église; il est fâcheux que nos textes nous renseignent mal sur les formes et sur l'extension de ce genre de culte.

S'il s'est trouvé des auteurs chrétiens, au moins au ve siècle, pour désapprouver le culte de l'effigie impériale, aucun d'entre eux (à part Sulpice Sévère[4] qui ne compte pas, car il pensait comme personne) n'a trouvé mauvais que l'on adorât la personne du prince. N'appelait-on pas officiellement sa maison la maison divine, ses banquets des banquets divins, les empereurs défunts les *divi*[5]? Théodose le Grand souffrait qu'on lui dît dans une harangue au Sénat de Rome : « L'Espagne est votre mère... C'est l'Espagne qui nous a donné le dieu qui est devant nous[6]. »

1. Socrate, VI, 18, parle des « enfantillages ordinaires de la foule ». La lettre d'Honorius déjà citée montre que ces enfantillages, dont Chrysostome se plaignait, étaient un genre de culte.

2. L'affaire de la statuette d'argent d'Eudoxie est de 403 (Marcellin, *Chronique*, *ad. ann.*). C'est dans les années suivantes que saint Jérôme, l'empereur Honorius (« diffusa per universum mundum obtrectantium fama », dit-il), Philostorge condamnèrent l'adoration des images impériales. Sulpice Sévère (*Chron.*, II, 5, 2) l'avait dénoncée par voie d'allusion dès 402 ou 403; mais c'est en tout un isolé. Quant à saint Ambroise, il en parle sans l'ombre d'un blâme, presque avec approbation (« non immerito », dit-il).

3. *Cod. théod.*, XV, 4, 1.

4. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 7, 1 : « regem depravatum adulatione compellunt, ut sibi ... divini honores darentur, neque cuiquam liceret Deum nisi regem precari. Facile id Dario persuasum, stultitia regum omnium, qui sibi divina vindicant ».

5. *C. I. L.*, VIII, 1781; *Cod. théod.*, VI, 13, 1; Beurlier, p. 284 et suiv.

6. Pacatus, *Paneg. Theodosii*, 4, « deum dedit Hispania quem videmus ».

Après tout, ce n'étaient là que de vieux mots, dont l'usure avait effacé le sens sacrilège. Il est vrai que des rites importaient davantage. Mais fallait-il parler de rites? Constantin et ses successeurs prétendaient à coup sûr ne voir dans l'Adoration qu'une marque conventionnelle du respect et de la soumission qui leur étaient dus, et non un acte de culte. Ils n'oubliaient pas que le premier article de la loi chrétienne, comme de la loi juive, était le précepte du Décalogue rappelé par le Christ : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne rendras de culte qu'à lui[1] », et n'auraient pas permis, moins encore exigé, qu'on fît de leur personne un objet de religion[2]. Le seul fait que l'empereur était chrétien ne prouvait-il pas qu'il avait renoncé à la folle prétention de passer pour un dieu? Pour prévenir les méprises, les rédacteurs des lois évitaient, au temps de Constance et de Valentinien, l'expression d' « adorer l'empereur », qui s'employait encore au temps de Constantin[3]. Ils écrivaient : « Adorer la pourpre[4]. » Théodose, dans les premières années de son règne, craignit que ce terme ne parût impliquer encore une idée d'idolâtrie; il fit écrire : « Vénérer la pourpre », ou simplement : « Toucher la pourpre[5]. » Le langage

1. Matth., 4, 10 (προσκυνεῖν, adorare).

2. On était sévère, à la cour des empereurs chrétiens, pour les anciens empereurs qui s'étaient fait adorer comme des dieux. On lit dans un écrit anonyme dédié à Constance en 341-344 (*Itinerarium Alexandri*, § 41, cité par *Thes. ling. lat.*, s. v. *Adoratio*) : « A diis posse puniri adorationes (*ms.* abiurationis) quibus se diis aequaverint hominum iactantiae. » Le contexte prouve qu'il s'agit certainement de l'*adoratio*.

3. Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 67.

4. *Cod. théod.*, VIII, 7, 4 (353); VI, 24, 3 (364); VIII, 7, 8; VII, 1, 7; XII, 1, 70 (365); VIII, 7, 9 (366).

5. *Cod. théod.*, VIII, 1, 13 (382), « purpuram venerari »; VIII, 7, 16 (385), « adtingere purpuram venerarique »; VIII, 24, 4 (387), « contingere purpuram ». Ce ne fut que plus tard, au temps où le gouvernement poursuivait par ses décrets et ses mesures de police la suppression radicale des cultes païens, que l'on revint aux anciennes formes de langage; peut-être estima-t-on que, le paganisme étant aboli, ces expressions étaient désormais innocentes. Des documents officiels prescrivirent aux dignitaires d'adorer la Clémence, l'Éternité, la Sérénité de l'empereur, ou tout simplement l'empereur lui-même. *Cod. théod.*, X, 22, 3 (390) : « adoraturus aeternitatem nostram »; VI, 23, 1 (415), « in adoranda nostra serenitate »; VI, 8, 1 (422), « nostrae serenitatis adoraturi admittuntur imperium »; *Not. Dig.*, *Or.*, XX, XXI, XXII, XXIII, XXV, « adorata clementia principali »; *Cod. théod.*, VI, 13, 1 (413), « adorandi principis ». — On voit que les variations du langage diplomatique, sur le point qui nous occupe, ont été très nettes. De l'époque de Constance à celle de Théodose, on adore la

des lois porte ainsi la trace manifeste des scrupules qu'ont éprouvés les premiers successeurs de Constantin à se laisser adorer.

En fait, la cérémonie avait un caractère ambigu. Chacun l'interprétait, selon ses lumières, comme un acte religieux ou comme un acte purement civil. Il était de même loisible à chacun d'entendre à sa guise les épithètes de sacro-saint et de sanctissime qu'on ajoutait au nom des empereurs, le mot de *Numen* dont on les désignait, l'appellation de *Divus* qui les qualifiait après leur mort, le titre de Votre Éternité ou de Notre Eternité qu'ils se laissaient donner et prenaient eux-mêmes. Les empereurs chrétiens, à vrai dire, consentirent pendant un temps à bénéficier de l'ambiguïté de ces termes et de ces usages. Ils n'en étaient pas moins fermes sur le principe du monothéisme et savaient qu'il eût été impie de s'égaler à la Divinité. Les évêques qui, pendant des siècles, ont vu adorer des empereurs sans y trouver à redire auraient protesté aussi résolument que Tertullien contre l'idée de rendre un culte à une personne humaine. Les mots d'*adorare* et de προσκυνεῖν n'impliquaient pour eux que le fait extérieur de se prosterner devant le prince[1]. Et le jour devait venir où tout le monde entendrait ainsi les choses.

Mais l'Adoration, telle qu'elle était célébrée dans l'Empire chrétien, n'était qu'une survivance. La cérémonie avait été instituée par Dioclétien et Maximien, qui portaient les titres de *Iovius* et d'*Herculius* et prétendaient être les hypostases terrestres de Jupiter et d'Hercule. Personne alors n'avait pu se méprendre sur la signification du rite. Les auteurs qui en mentionnent l'institution disent que Dioclétien voulut être adoré « comme un dieu[2] ». On savait bien, au reste, que dans le passé les flatteurs de Caligula et d'Elagabal, qui les avaient

pourpre (c'est ainsi que parle Ammien). Après 382, on n'adore plus la pourpre, on la vénère. Après 390, on adore de nouveau et, qui plus est, on adore l'empereur lui-même, ordinairement désigné par le nom d'une de ses vertus.

1. Comme, par exemple, dans la phrase de Pline (*Hist. nat.*, VIII, 1) : « elephanti regem adorant ».

2. Eusèbe-Jérôme, *Chron.*, an XI de Dioclétien : « Primus Diocletianus adorari se ut deum iussit et gemmas vestibus calciamentisque inseri, cum ante eum omnes imperatores in modum indicum salutarentur »; Aurelius Victor, *Caes.*, XXIX, 4 : « Namque se primus omnium, Caligulam post Domitianumque, Dominum palam dici passus est et adorari se appellarique uti deum. »

adorés, à la mode parthique ou persane, avaient par là même expressément reconnu la divinité de ces princes[1]. Un panégyriste nous décrit la scène qui se passa au palais de Milan vers l'an 289, comme « l'empereur Hercule » et le « Jupiter visible et présent » se trouvaient réunis dans la ville. La salle était un sanctuaire (*sacraria*); ce fut un « devoir de piété », pour les dignitaires, que d' « adorer les deux visages sacrés », de témoigner leur vénération « aux deux êtres divins[2] ». Un sacrifice célébré dans un temple n'aurait pas été une cérémonie plus religieuse. Aussi bien, quelques jours auparavant, comme les deux princes voyageaient ensemble à travers l'Italie, on avait vu sur leur passage les dévots dresser des autels et y porter le feu, brûler des grains d'encens, répandre des libations de vin, immoler des victimes[3]. Un ou deux ans plus tôt, comme Maximien rentrait à Trèves après une victoire, le peuple en fête avait fait respirer au dieu couronné des parfums sacrificiels[4]. « Jupiter visible et présent » : il faut donner à ces mots leur sens propre. On feignait de croire, on voulait croire à une épiphanie de Jupiter, l'antique roi des dieux; on s'approchait de Jupiter des offrandes aux mains, avec les gestes de la dévotion, en récitant des formules de prière.

Les images impériales, en ce temps-là, étaient vraiment des idoles. Dans les garnisons, chaque soldat, à certaines fêtes, s'acquittait devant elles d'un acte de piété, menu sacrifice, liba-

1. Suétone, *Vitellius*, 2 : « Primus C. Caesarem adorari ut deum instituit » (cf. *Caligula*, 22); Dion Cassius, LIX, 27, 5, « καὶ θειάσας αὐτὸν πολλὰ καὶ προσκυνήσας, καὶ τέλος εὐξάμενος, ἂν περισωθῇ, θύσειν αὐτῷ ἐκείνῳ »; Lampride, *V. Alexandri Severi*, 18, 3 : « adorari se vetuit, cum iam coepisset Heliogabalus adorari regum more Persarum ».

2. *Genethliacon Maximiani*, XI : « admissis qui sacros vultus adoraturi erant conspecti estis ambo, et consuetudinem simplicis venerationis geminato numine turbastis. Nemo ordinem numinum solita secutus est disciplina. Omnes adorandi mora restiterunt duplicato pietatis officio contumaces. Atque haec quidem velut interioribus sacrariis operata veneratio eorum modo animos obstupefecerat quibus aditum vestri dabant ordines dignitatis ». — Comme les officiers de Maximien hésitaient, par embarras de courtisans, à adorer Dioclétien le premier, il y eut un moment de désordre dont Maximien fut flatté, et que le panégyriste rappelle volontiers.

3. *Ibid.*, X : « Arae incendi, tura poni, vina libari, victimae caedi... Conspicuus et praesens Iuppiter (cf. Végèce, « praesens et corporalis deus ») cominus invocari..., imperator Hercules adorari ».

4. *Paneg. Maximiano dictat.*, VI : « sacrificis odoribus accensis numini tuo ». Cf. I, XIII, XIV.

tion, baiser donné ou envoyé[1]. Cette obligation n'avait été imposée aux soldats que depuis peu; nous savons qu'ils n'y avaient pas été astreints au temps des Sévères[2], ni même au temps de Gallien et de ses premiers successeurs[3].

C'était bien une religion de la personne impériale que Dioclétien avait jugé politique d'instituer. Il avait été élu empereur au lendemain de l'assassinat de Numérien, quelques mois après la mort soudaine et suspecte de Carus; pendant les huit années précédentes, Probus, Tacite, Aurélien avaient péri victimes, eux aussi, de conjurations d'officiers. Son premier souci fut d'abolir, dans l'intérêt même de l'État, cette coutume du régicide qui était entrée dans les institutions militaires. Or, on savait dans tout l'empire que, dans le grand état voisin, le roi des rois, Sassanide ou Arsacide, était préservé de tout attentat par la foi de ses sujets en sa divinité. Il s'intitulait, et son peuple le croyait véritablement, « participant des astres, frère du soleil et de la lune[4] ». Il passait pour animé et enveloppé d'un esprit igné et lumineux, émané du soleil divin[5]. Les personnes qu'il daignait admettre dans le rayonnement de sa présence se prosternaient dévotement devant la puissance mystérieuse qui résidait en lui. Lui-même et tous les princes de son sang étaient sacro-saints, et un Perse n'eût pas commis le sacrilège de porter la main sur un Arsacide[6]. Dioclétien, dès le début de son règne[7],

1. *Acta Marcelli* (texte de Ruinart, dans Harnack, *Militia Christi*, p. 117), 1 : « Si talis est condicio militantium, ut diis et imperatoribus sacra facere compellantur. » — Le document, bien que certainement retouché au IVe siècle, date du temps de la Tétrarchie (« Imperatoribus et Caesari »).

2. Tertullien, *De Corona*, 11 (a. 211 env.) énumère les circonstances où un soldat chrétien est tenu de commettre des actes qui touchent à l'apostasie; il ne connaît pas de *sacra* païens obligatoires. Il y avait bien alors une adoration des enseignes et des images impériales (Tertullien, *Ad Nat.*, I, 12 : « castrensis religio ... signa adorat »; Suétone, *Calig.* : « 14. Artabanus ... aquilas et signa Romana Caesarumque imagines adoravit »). Mais le soldat n'était pas tenu de rendre individuellement un culte à ces idoles de sa légion.

3. On n'aurait pas vu, en ce temps-là, tant d'officiers et de soldats chrétiens. Voir ci-après, p. 246.

4. Ammien, XVII, 5, 3, « particeps siderum, frater Solis et Lunae ». Cf. XXIII, 5, 5.

5. *Le Hvarenô*. Voir Cumont, *les Mystères de Mithra*, 3e éd., Bruxelles, 1913, p. 9, 94-96.

6. Ammien, XXIII, 6, 6 : « quam ob rem numinis eum (= Arsacen) vice venerantur et colunt, usque eo propagatis honoribus ut ... velut sacrilegium quisque caveat ne dextra sua Arsaciden arma gestantem feriat vel privatum ». — *Arma gestantem* signifie-t-il qu'un tabou du fer, ou de certaines armes royales, renforçait le tabou du sang arsacide? Les deux mots font difficulté.

7. Le *Genethliacon Maximiani* nous apprend (§ XI) que l'Adoration était

s'est appliqué à pourvoir artificiellement les empereurs romains du prestige surnaturel, de l'armure de sainteté que les traditions religieuses de la Perse assuraient au Sassanide[1]. Les titres divins dont les empereurs se sont parés; les épithètes sacrées qui ont décoré leur palais, leur chambre, leur table, les actes de leur pouvoir; les panégyriques dévots qui ont célébré en toute occasion la puissance invincible et la félicité de leur personne céleste; un cérémonial qui était vraiment un rituel, et où l'Adoration tenait une grande place, n'étaient destinés qu'à inculquer aux sujets de l'Empire l'idée que les empereurs étaient des dieux, des dieux présents et visibles. Le régime impérial, pendant une trentaine d'années, a prétendu être, au sens propre du mot, une théocratie, un gouvernement exercé par des dieux.

II.

Dès les premières années de Dioclétien et de Maximien, un officier ou haut fonctionnaire admis à leurs audiences était tenu, au moins en règle générale, de se prosterner devant leur divinité[2]. Il y avait alors des chrétiens dans les administrations et les hauts emplois du palais[3]; beaucoup servaient dans l'armée comme officiers[4]; un plus grand nombre étaient encore hommes de troupe, mais pouvaient prétendre aux grades d'officiers. Ces chrétiens se sont-ils agenouillés devant l'empereur Hercule, devant le Jupiter visible? Comment n'auraient-ils pas reconnu d'emblée qu'adorer une créature était renier Dieu? On peut être assuré, à priori, que bien avant le moment où Dioclétien

déjà une coutume bien établie au moment de l'entrevue de Milan, qui eut lieu sans doute dans l'hiver 288-289 (Seeck, dans Pauly-Wissowa, VI, 1106), au plus tard en 290. Ainsi Eusèbe a tort d'en dater l'institution de l'an 295. La vraie date doit être très voisine de l'an 284, la première année de Dioclétien.

1. On n'oublie pas ici que la religion politique instituée par Dioclétien s'autorisait de lointains précédents romains, même d'une tradition remontant aux Césars (on sait d'ailleurs que cette tradition était dérivée des religions monarchiques de l'Égypte et de la Perse). Les contemporains de Dioclétien n'en ont pas moins eu le sentiment qu'il avait opéré en cette matière des innovations radicales; personne aujourd'hui ne le contesterait.

2. On pourrait supposer en outre que l'Adoration comportait alors quelque rite que Constantin aurait plus tard aboli, comme de brûler des grains d'encens. Mais notre seul texte (*Genethliacon Maximiani*, XI) ne le dit pas, et on n'a pas ici à tenir compte d'une simple vraisemblance.

3. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 1, 2 à 4.

4. *Ibid.*, VIII, 4, 2 et 3.

décréta la dissolution des églises et fit démolir leurs basiliques (303), longtemps même avant la persécution préalable des soldats chrétiens qui eut lieu dans une partie de l'Empire et qu'Eusèbe place en l'an 300[1], la question de l'Adoration s'est posée aux chrétiens retenus dans la milice du siècle et a préoccupé les chefs des églises.

On cherche la trace de cette préoccupation dans nos deux récits de la persécution de Dioclétien, le VIIIe livre d'Eusèbe et les *Morts des persécuteurs*. A première lecture, on ne trouve rien. Lactance a peut-être fait allusion à l'Adoration une seule fois, aux derniers mots de ses *Institutions divines*, qui ont été composées en pleine persécution de Galère, dans les années 305-310. Notre mort est proche, dit-il, et le jugement de Dieu suivra, où rien ne parlera pour nous que l'innocence de notre vie :

Que nul ne mette son espérance dans la richesse, les faisceaux ou le pouvoir, fût-ce le pouvoir royal : tout cela ne rend pas immortel. Quiconque, en effet, renonçant à la raison humaine et poursuivant les satisfactions de la vie présente, se prosternerait à terre, celui-là serait puni comme un déserteur de son Seigneur, Empereur et Père. Ne cherchons donc rien que la justice... Que la milice où nous servirons sans nous lasser soit la milice de Dieu,... afin d'obtenir du Seigneur la récompense qu'il a promise[2].

Lactance oppose ici en termes couverts la milice du siècle, où l'on ne gagne que la richesse et les dignités terrestres, à la milice du Père céleste, qui offre à ses soldats la vie éternelle.

1. Eusèbe-Jérôme, *Chron.*, an XVI de Dioclétien (les édits sont placés en l'an XIX) : « Veturius magister militiae (ce titre est peut-être un anachronisme commis par saint Jérôme) christianos milites persequitur, paulatim ex illo iam tempore persecutione adversum nos incipiente. » Ce Véturius, qui n'est pas connu par ailleurs, était un officier général soit de Dioclétien, soit plutôt de Galère. Le texte de l'Abrégé syriaque porte : « Veturius exercitus dux Christianos qui in exercitu (erant), aliquantulum persecutus est; et ab hoc tempore persecutio omnium (christianorum) invaluit » (Eusebi, *Chronicorum libri duo*, ed. Schoene, 1866, t. II, p. 218).

2. Lactance, *Div. Inst.*, VII, 27, 15 et 16 : « Nemo divitiis, nemo fascibus, nemo etiam regia potestate confidat : inmortalem ista non faciunt. Nam quicumque rationem hominis abiecerit ac praesentia secutus in humum se ipse prostraverit, tamquam desertor domini et imperatoris et patris sui punietur. Intendamus ergo iustitiae, quae nos inseparabilis comes ad deum sola perducet, et dum spiritus hos regit artus, infatigabilem militiam deo militemus... »

Ceux qui ne poursuivent que les biens de la vie présente, les dignités humaines, ont, dit-il, à se prosterner à terre; par là même, ils désertent la milice de Dieu. Ceci paraît vouloir dire que les dignitaires du siècle ont à se prosterner devant l'empereur d'ici-bas, celui que Lactance ne veut pas désigner trop clairement, mais vers lequel il dirige la pensée du lecteur en donnant ici à Dieu les deux noms conjoints de *Dominus* et d'*Imperator*. La désertion, l'apostasie que Dieu doit punir, semble bien être l'Adoration.

Dans l'*Abrégé des Institutions*, qui a été publié quelques années plus tard, ces phrases de conclusion ont, il est vrai, subi de fortes retouches qui excluent l'interprétation qui vient d'en être proposée. L'opposition des deux milices, la mention des dignités terrestres dont la recherche conduirait à la perdition, le mot d'*Imperator*, ont disparu du texte. Au lieu de : « se prosterner à terre », il est question de : « se prosterner devant des objets insensibles et faits de main d'homme »; ces mots ne visent évidemment que le culte des idoles[1].

Mais l'*Abrégé* a été composé au temps de la paix de l'Église, en un temps où un docteur catholique ne pouvait plus condamner en principe l'Adoration. Ce Constantin que Lactance lui-même avait célébré comme le restaurateur de l'Église se faisait adorer aussi bien que Dioclétien et que Galère[2]. Le maintien de l'Adoration était l'un des articles du concordat implicite qui avait été passé entre les évêques et Constantin; les conditions de ce pacte, en effet, avaient été d'autant plus favorables à

1. Lactance, *Epitome*, 68 : « Proinde fragilia contemnenda sunt, ut solida consequamur; spernenda terrena, ut caelestibus honoremur... Erudiat se quisque ad iustitiam... Non se substernat insensibilibus figmentis, sed verum et solum deum rectus agnoscat, abiciat voluptates, quarum inlecebris anima sublimis deprimitur ad terram..., ut possit deo iudice pro virtutis suae meritis vel coronam fidei vel praemium immortalitatis adipisci. » — Quant à la date de cet écrit, on sait (§ I, 1) que les *Institutions* avaient paru *iam pridem* quand il fut composé. Cf. Bardenhewer, *Gesch. der altk. Lit.*, t. II, 1903, p. 483. La chronologie de la vie et des œuvres de Lactance ne peut être établie exactement; nous ne savons pas s'il était déjà précepteur du fils de Constantin (316-319?) au temps où il composa l'*Epitome* et le *De mortibus*.

2. De même Licinius, pendant les années 312-318; il a passé pour aussi chrétien que Constantin. Eusèbe, dans l'édition de son *Histoire ecclésiastique* qu'il a publiée vers 317, le louait à l'égal de Constantin pour le bien qu'il avait fait à l'Église. Voir Schwartz, dans *Eusebius Werke*, t. II, 3 (1909), p. L, et Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 4, 16; 60; X, 2, 2.

l'empereur qu'au moment où il s'était déclaré pour la religion du Christ, les églises grecques étaient soumises à un régime de terreur, les unes dissoutes, les autres réduites à une misérable existence clandestine, toutes menacées d'une ruine totale par les supplices et les défections; et que les chrétiens latins eux-mêmes, relativement ou même tout à fait épargnés jusqu'alors, savaient leur sécurité précaire et s'attendaient à voir la grande tribulation gagner l'Occident. Constantin n'était pas seulement pour les églises un converti illustre et un puissant patron, c'était un sauveur providentiel auquel il était impossible de rien refuser. Il se trouva ainsi en situation de faire aisément accepter des évêques le maintien de l'Adoration, bien que ce rite eût dû jusqu'alors leur paraître impie. Lactance s'est incliné, lui aussi, devant la volonté du maître. Au temps de Galère, l'Adoration lui avait paru être une apostasie; au temps de Constantin, il la jugeait innocente, ou du moins avait renoncé à la déclarer coupable.

Supposons, et l'on ne voit pas comment la supposition pourrait être fausse, qu'avant l'ouverture des persécutions des officiers chrétiens aient renoncé à leurs grades acquis et à leurs chances d'avancement, qu'ils aient subi des peines disciplinaires, qu'ils aient, peut-être, perdu la vie pour ne pas rendre à un homme l'honneur qui n'était dû qu'à Dieu : Eusèbe ou Lactance, composant ou revisant leurs ouvrages quelques années après l'Édit de Milan ou à la veille de Nicée, se seront trouvés fort embarrassés de rapporter ces faits de constance chrétienne, de confession, peut-être de martyre. Il eût fallu louer ces chrétiens fidèles, car les églises avaient approuvé leur sacrifice, et elles avaient pensé naguère que se prosterner devant l'empereur d'ici-bas, c'était déserter la milice de l'empereur céleste. Mais il était désormais impossible de célébrer et de donner en exemple des refus d'obéissance que le saint empereur n'eût pas tolérés, que les évêques n'auraient plus approuvés, qui n'étaient plus considérés comme agréables à Dieu. Eusèbe et Lactance auront pris le parti de ne pas parler, du moins de ne pas parler clairement, des refus d'Adoration.

Ces réflexions, et l'idée même d'étudier ici l'Adoration des empereurs, m'ont été suggérées par quelques phrases obscures

d'Eusèbe sur les lointains préliminaires de la persécution de Dioclétien. Il vaut la peine de citer tout au long ces fragments, qui semblent n'avoir jamais été bien entendus.

1. *Hist. eccl.*, VIII, 4. Quantité de chrétiens montrèrent un zèle admirable pour la religion du Dieu de l'Univers; et cela non seulement à partir du moment où la persécution générale commença contre nous, mais beaucoup auparavant (πολὺ πρότερον), alors que tout était encore à la paix. A peine réveillé, pour ainsi dire, de son profond sommeil, celui qui en avait reçu le pouvoir (le Démon) attaqua les églises d'une manière cachée et couverte; c'était après l'intervalle (de paix complète) qui suivit l'époque de Dèce et de Valérien. Il ne nous fit pas une guerre générale, mais s'en prit à ceux d'entre nous qui étaient aux armées; il croyait pouvoir sans peine perdre les autres, s'il triomphait d'abord complètement de ceux-là. On put donc voir beaucoup de ceux qui servaient dans l'armée se retirer de grand cœur dans la vie privée plutôt que de renier leur foi au Créateur de l'Univers. Le chef de l'armée — quel que fût alors son nom[1] — dans les tout premiers temps de la persécution qu'il tenta contre l'armée, tria et épura ceux qui servaient sous les armes et les mit dans l'alternative d'obéir à l'ordre donné et de garder les dignités dont ils jouissaient ou, s'ils désobéissaient, de perdre leur grade. Il y eut alors quantité de soldats du royaume du Christ qui, sans hésiter et délibérément, choisirent de confesser leur maître et renoncèrent à ce qu'on appelle des honneurs et à la belle situation qui leur était acquise. Déjà, de-ci de-là, quelques-uns (de ces vaillants) avaient à subir non seulement la perte d'une dignité, mais la mort même pour leur pieuse résistance.

Ce premier fragment se trouve, dans le VIIIe livre d'Eusèbe, hors de sa place chronologique, car il fait suite à un récit sommaire des événements tragiques de l'an 303. Au premier chapitre du livre, Eusèbe avait déjà fait allusion aux faits qu'il a ensuite exposés dans la page rétrospective qu'on vient de lire. Le livre s'ouvre par le tableau célèbre de la paix profonde qu'un gouvernement respectueux et bienveillant assurait aux églises dans les temps qui suivirent la mort de Valérien (260), de la faveur dont jouissaient beaucoup de fidèles auprès des princes, du merveilleux succès de la propagande chrétienne. Malheureuse-

1. VIII, 4, 3, « ὁ στρατοπεδάρχης, ὅστις ποτὲ ἦν ἐκεῖνος... ».

ment, ajoute Eusèbe, la discorde se mit entre les évêques, et Dieu jugea bon de nous avertir.

2. Ce fut par les frères qui servaient dans les armées que la persécution commença... Mais l'avertissement ne suffit pas. Nous ajoutions le péché au péché... Nos prétendus pasteurs, au mépris des lois de la religion, laissaient s'envenimer leurs rivalités. Querelles, menaces, envie, haine et aversion mutuelle, il n'y avait que cela qui fût en progrès; ils travaillaient avec passion à se créer des dominations comme des tyrannies (ecclésiastiques). C'est alors que Dieu résolut de châtier son peuple.

Le passage confirme les deux mots πολὺ πρότερον, « beaucoup auparavant », du fragment cité tout à l'heure. Ces dissensions entre évêques, ce progrès dans l'ambition et la rivalité des grands sièges ont à coup sûr rempli de longues années.

Les épreuves subies en pleine paix de l'Église par les militaires chrétiens avaient paru des faits graves : Eusèbe nous dit que les évêques auraient dû s'en émouvoir davantage, y reconnaître un avertissement de Dieu. Lui-même y attachait de l'importance. Il en a parlé une troisième fois :

3. *Hist. eccl.*, VIII, App.[1]. On raconte que Galère fut le premier promoteur des misères de la persécution. Longtemps avant (πάλαι πρὸ τῆς κινήσεως) que les autres empereurs se missent en mouvement, il força les chrétiens qui servaient dans les armées, à commencer par ceux de sa propre maison, à changer de religion, ôtant aux uns leurs grades militaires, insultant les autres d'indigne façon, déjà même en menaçant d'autres du supplice. A la fin, il réussit à décider les princes, ses collègues, à la persécution générale.

On voit ici encore que les faits dont parle Eusèbe se sont produits *longtemps avant* les débuts de la persécution proprement dite, c'est-à-dire avant le 24 février 303. Ces faits se confondent-ils, comme on l'a pensé[2], avec les mesures hostiles

1. Le morceau semble avoir formé la conclusion du livre VIII, et, pendant un temps, de l'ouvrage tout entier. C'est le plus long des morceaux qu'Eusèbe a coupés de son *Histoire* dans la revision de 324 (Schwartz, *ouvr. cité*, p. XLIX et LII).

2. C'est l'opinion de Valois, qui identifie le « chef d'armée quel qu'il fût » du texte VIII, 4, 3, avec le Véturius de la *Chronique*. Les mots « quel qu'il fût » peuvent signifier soit qu'Eusèbe ne veut pas nommer le général en question par égard pour lui ou pour sa famille (il écrit en un temps où les anciens

prises contre les soldats chrétiens en l'an 300, par le général Véturius? Les termes d'Eusèbe : « beaucoup avant la persécution », « longtemps avant la mise en train de la persécution », supposent un intervalle de plus de trois ans, et ce n'est pas en trois années que la rivalité des grands sièges a pu faire beaucoup de progrès[1].

Il est regrettable que nous ne puissions dater exactement chacun de nos trois textes. Tous nos manuscrits de l'*Histoire ecclésiastique* procèdent d'un exemplaire qu'Eusèbe a revisé après la défaite de Licinius (324) et avant le concile de Nicée (325)[2]. Nos textes 1 et 2 pourraient avoir été rédigés ou retouchés dans cette dernière revision[3] ou dans l'une des revisions antérieures. Il ne paraît pas probable qu'ils aient été écrits tels que nous les possédons dès le moment où fut composé le livre VIII, c'est-à-dire en 312, car Eusèbe s'y exprime avec une obscurité voulue, avec une circonspection diplomatique qui conviendraient bien mieux aux années 313-324[4]. Enfin le troisième de nos fragments, où la mort de Dioclétien se trouve mentionnée, n'est pas, sous sa forme actuelle, antérieur à l'an 316[5]. Tout fait croire, en somme, que nos trois fragments ont été composés ou remaniés après l'Édit de Milan, sous un

agents de la persécution voudraient bien n'y avoir eu aucune part), soit qu'il ne sait vraiment pas quel était ce général, et se rend compte qu'il a pu commettre une erreur dans sa *Chronique* en incriminant Véturius. La plupart des érudits ont suivi Valois. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples récents, Harnack, *Militia Christi* (1905), p. 80; Achelis, *Das Christentum*, II (1912), p. 298; Batiffol, *la Paix constantinienne et le catholicisme* (1914), p. 59-60, etc.

1. Ceci est bien noté par P. Allard, *la Persécution de Dioclétien*, t. I (1890), p. 110-111. « Ce premier avertissement », ajoute-t-il, « ne fit pas cesser les désordres qui troublaient alors les églises. Cela montre que la persécution partielle et légère dont il parle précéda de plusieurs années la persécution générale. »

2. Schwartz, p. LI.

3. J'entends la dernière dont nos manuscrits grecs portent la trace, car la version syriaque provient d'un texte revisé une fois de plus, en 326 au plus tôt, probablement par l'auteur lui-même (Schwartz, p. L).

4. Un certain nombre de fragments du texte de 316 (environ), supprimés lors de la revision de 324, ont été rétablis dans un exemplaire d'où procèdent quelques-uns de nos manuscrits. Mais, comme le remarque Schwartz, « si l'on sait jusqu'à un certain point ce qu'Eusèbe a supprimé [en 324], on ne sait pas ce qu'il a pu ajouter ».

5. C'est à tort que Tillemont se fonde sur le texte de Lactance, *De mort. pers.*, 42, pour rejeter l'indication d'Idace, qui place la mort de Dioclétien au 3 novembre 316.

gouvernement ami auquel l'évêque Eusèbe tenait à ne pas déplaire.

On apprend dans ces textes qu'en pleine paix de l'Église des militaires chrétiens ont eu à souffrir pour leur foi. Dans les premiers temps tout au moins, ces militaires étaient tous des officiers. Eusèbe dit en effet qu'ils furent mis dans l'alternative d'obéir à une certaine ordonnance et de garder leur rang (τιμή, *dignitas;* il n'y avait que les officiers, à partir du centurion ou *protector*, qui eussent une *dignité*), ou d'en être privés s'ils désobéissaient. Il ajoute que ceux qui firent le choix que leur dictait leur conscience abandonnèrent de fortes soldes (εὐπραγία) et ce qu'on appelle ici-bas des honneurs. Ainsi les officiers seuls ont été soumis à l'épreuve en question.

Le texte ne dit pas quelle était cette épreuve. Le traducteur Rufin a cru entendre que tous les soldats chrétiens furent sommés « de sacrifier aux dieux, sous peine de quitter l'armée et la vie ». Mais la fausseté de cette interprétation est évidente : le texte ne parle pas de cette menace générale de mort ; on vient de voir que les militaires en question ne sont pas des soldats, et, si pareille mesure avait été prise dès alors contre les militaires chrétiens, Eusèbe n'aurait pas dit que les faits se passaient en pleine paix de l'Église. Enfin, si la persécution de Dioclétien avait commencé, comme plus tard celle de Licinius, par un ordre donné aux officiers chrétiens de faire un sacrifice aux démons, Eusèbe le dirait comme il l'a dit dans le cas de Licinius[1]. Ici, il reste dans le vague. Les officiers, dit-il, ont eu « à obéir » ; s'ils « n'obéissaient pas à l'ordre », ils perdaient leur grade. Cet ordre intéressait Eusèbe : il en était résulté une sorte de persécution préliminaire dont il a parlé trois fois, les premières confessions et les premiers martyres qu'on eût vus de son temps. Pourquoi ne dit-il pas quel était cet ordre et pourquoi passe-t-il si vite sur ces confessions d'officiers? Il y a bien ici quelque chose qu'il ne veut pas dire.

Je pense que l'ordre en question ne pouvait être que l'ordre d'adorer l'empereur. Quand l'empereur passait dans une ville, tous ses officiers lui devaient l'Adoration, les chrétiens comme les autres. Si les officiers chrétiens ne parvenaient à se dérober

1. *Hist. eccl.*, X, 8, 11. « Il chassa d'abord tous les chrétiens de sa maison,... puis, dans toutes les garnisons, il fit trier les militaires et fit dépouiller de leurs rangs et dignités ceux qui ne voulaient pas sacrifier aux démons. »

à cette obligation sous des prétextes ou grâce à la complaisance de leurs chefs, ils avaient, comme dit Eusèbe, soit à « renier le Dieu de l'Univers » en rendant un culte à Jupiter ou à Hercule, soit à demander leur congé; de tels faits se passaient pourtant en pleine paix de l'Église, car les empereurs n'avaient pris encore aucune mesure qui fût expressément ou même intentionnellement hostile aux chrétiens. On comprend encore que le refus d'adorer des officiers chrétiens ou la forme que certains d'entre eux donnèrent à ce refus[1] aient pu être interprétés comme des injures à la majesté impériale et aient donné lieu à des poursuites et à des sentences de mort. Il est très naturel que des officiers de la maison de l'empereur aient été frappés les premiers, car les occasions d'adorer étaient aussi fréquentes pour eux qu'elles étaient rares pour les officiers des garnisons lointaines. Enfin les réticences et l'embarras d'Eusèbe seraient tout expliqués si l' « ordre » dont il parle était l'ordre d'adorer.

Une objection se présente. D'après le dernier de nos trois fragments, les épreuves des officiers chrétiens n'avaient commencé qu'au temps de Galère[2], lequel n'est devenu César qu'en 293; or, l'Adoration a été instituée tout au début du règne de Dioclétien, sans doute dans les années 284-285. Il faut entendre, semble-t-il, que pendant près de dix ans (284-293) les autorités militaires auront d'ordinaire dispensé les officiers chrétiens d'adorer, tout comme les gouverneurs chrétiens étaient « dispensés de l'angoissante obligation de sacrifier[3] ».

1. Tel est le cas du centurion Marcel dont il va être question, qui fut poursuivi et condamné non pour avoir refusé le sacrifice, mais pour avoir jeté ses armes et outragé la majesté impériale.

2. C'est bien Galère déjà César, et non Galère général, que la tradition consignée par Eusèbe rendait responsable de la persécution; ses rigueurs, disait-on, avaient commencé par sa « maison »; il n'y a que les princes qui aient un οἶκος, une maison militaire. Dans la version latine que saint Jérôme a donnée de la *Chronique* d'Eusèbe (éd. Helm, 1913, p. 226), l'institution de l'Adoration est datée, certainement à tort, de l'an 295. Si ce chronogramme, qui ne se trouve ni dans le texte arménien (éd. Karst, 1911), ni dans l'Abrégé syriaque, nous venait d'Eusèbe, on pourrait croire que, sa chronologie étant brouillée sur ce point, il a été conduit à charger à tort Galère du crime de Dioclétien. Mais il est très improbable qu'il ait commis une erreur d'une dizaine d'années sur un fait important dont il a été lui-même le témoin. Le chronogramme est à prendre comme l'une des « multiples additions » que saint Jérôme dit avoir faites au texte d'Eusèbe.

3. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 1, 2. On voyait cela, dit-il, « avant la persécution ». Il ne précise pas davantage.

C'est le César Galère, le moins libéral des hommes et le prince le plus entiché de sa divinité[1], qui aura rompu avec ce parti pris de tolérance. Depuis lors, les incidents individuels à propos de l'Adoration ont dû se multiplier et la condition des officiers chrétiens s'aggraver sans cesse, jusqu'au moment où l'un des empereurs prit contre eux une mesure générale dont nous ne savons rien, et qui parut presque un acte de persécution[2].

III.

Nous n'avons pas beaucoup de documents sur les origines militaires de la grande persécution. On vient de voir qu'Eusèbe, sur ce chapitre, s'en était volontairement tenu à quelques généralités et ne citait aucun des officiers qui avaient renoncé, pour le Christ, à leurs honneurs ou même à la vie. Les noms de ces confesseurs et de ces martyrs se sont tous perdus, à l'exception d'un seul que le hasard a sauvé et qui n'est guère de ceux auxquels pensait Eusèbe, celui du centurion Marcel, de la garnison de Tanger. C'est que les évêques de l'Empire catholique ont jugé nécessaire de faire le silence sur des actes d'héroïsme chrétien qui étaient aussi des actes de rébellion contre la discipline militaire, contre l'autorité de l'empereur, contre des usages qui subsistaient à peine modifiés et n'étaient plus jugés répréhensibles. On a pris, en plusieurs cas, le parti de rayer des calendriers des églises les martyrs militaires du temps de Dioclétien[3]. Les fêtes de ces saints cessant d'être célébrées, leurs *Actes*, qui n'étaient plus lus aux fidèles ni copiés pour l'usage liturgique, avaient toutes chances de disparaître. Pourtant quelques textes

1. Il prétendait gravement, dit Lactance, que sa mère l'avait conçu du dieu Mars. *De mort. pers.*, 9, 9.

2. Il y a des chances pour que cette quasi-persécution de Véturius (*aliquantulum*, dit l'Abrégé syriaque de la *Chronique* d'Eusèbe), que la *Chronique* d'Eusèbe place en l'an 300, soit identique à la mesure par laquelle Galère exclut de l'armée les *milites* chrétiens (*De mort. pers.*, 10, 4).

3. H. Achelis, *Das Christentum, etc.*, t. II, 1912, p. 442, n. 96, multiplie à l'excès les exemples de ces radiations de martyrs militaires. Que des héros de romans hagiographiques comme les saints Nérée et Achillée, Dasius, Tarochus, le vétéran Typasius, Fabius n'aient pas figuré dans les calendriers du IVe siècle et du commencement du Ve, cela ne prouve rien. Mais il y a bien eu des martyrs militaires authentiques exclus des calendriers : saint Marcel et saint Maximilien sont omis par le *Martyrologe de Carthage;* les quarante martyrs de Sébaste et le vétéran Julius de Durostorum sont omis par le *Martyrologe syriaque.*

de ce genre ont subsisté, et l'on y voit comment s'est posée en ce temps-là, pour l'Église, la question militaire, et, pour l'Empire, la question chrétienne[1].

Voici les *Actes* du centurion Marcel, qui fut martyr à Tanger l'une des années 293 à 302[2]. Au moment où sa légion est assemblée pour célébrer l'anniversaire d'un empereur, il jette devant les enseignes son ceinturon, puis sa baguette de centurion et ses armes, en s'écriant : « C'est Jésus-Christ, le roi éternel, que je sers. De ce jour, je cesse de servir vos empereurs. » Interrogé par le préfet de la légion, il répond : « J'ai déjà dit que j'étais chrétien et ne pourrais pas servir dans l'armée. » On le traduit devant le vicaire d'Afrique, il répète ses déclarations : « Oui, j'ai jeté mes armes. Un chrétien n'a pas à servir dans la misérable armée du siècle, c'est du seigneur Jésus-Christ qu'il est le soldat. »

Le conscrit Maximilien confessa la foi, en l'an 295, presque dans les mêmes termes. C'était à Teveste, petite ville de la province d'Afrique où le proconsul était en tournée de recrutement. « Ton nom? », demande-t-il à Maximilien. — « A quoi vous sert de savoir mon nom? Je ne puis pas servir, je suis chrétien. » Tandis qu'on le toise, puis qu'on veut lui passer au cou sa médaille de plomb, il ne fait que redire : « Je ne puis servir, je suis chrétien... Je ne servirai pas. Coupez-moi la tête. Je ne suis pas soldat du siècle, je suis soldat de Dieu... Je ne puis être soldat du siècle, je vous l'ai déjà dit, je suis chrétien. »

L'officier qui jeta ses armes et le conscrit réfractaire étaient

1. Harnack, dans son *Militia Christi* (1905), a eu raison de n'admettre comme vraiment documentaires, en fait de Passions de saints militaires de ce temps, que celles du centurion Marcellus de Tanger, du conscrit Maximilien de Téveste, du vétéran Julius de Durostorum (les trois pièces sont réimprimées par Harnack, les deux premières d'après Ruinart, la troisième d'après *Anal. Boll.*, X, 1891, p. 50). — La moins indéfendable des autres pièces du même genre, les *Acta ss. mart. Tarachi, Probi et Andronici* (Ruinart, éd. 1713, p. 422), que Harnack lui-même avait essayé de sauver (*Altchrist. Lit.*, II, 2, p. 479, n. 5), est classée avec raison par le P. Delehaye (*les Légendes hagiographiques*, 1905, p. 135) parmi les romans historiques. — Il faut ajouter que les *Acta Iulii* sont la moins bonne de nos trois pièces authentiques. Un rédacteur écrivant, de son aveu, après la fin de la persécution, y a fait de très graves retouches. Le libellé de la sentence est de lui; peut-être aussi toutes les mentions des *praecepta regalia;* certainement, le *quasi adversus christianum*, qui n'a pu être dit en 295. En réalité, Julius a dû être condamné non pour avoir refusé d'encenser les dieux (les dieux régnants), mais pour les avoir outragés comme le centurion Marcel.

2. Sous la Tétrarchie et avant la persécution de 303.

également persuadés qu'il y avait une incompatibilité absolue entre la profession chrétienne et le service militaire. Ils auraient cru renier le Christ, le premier s'il eût porté plus longtemps le ceinturon, le second s'il eût accepté le sceau ou le signe de l'armée du siècle. Et ce n'étaient point là des opinions individuelles : les églises d'Afrique (pour Maximilien l'église de Carthage) les approuvèrent si bien qu'elles firent d'eux des martyrs et les donnèrent en exemple. On ne peut douter que les anniversaires des deux saints n'aient été célébrés dans les années qui suivirent leur mort et leurs actes lus aux fidèles[1]. En Afrique tout au moins, les autorités catholiques avaient fini par se rallier à la thèse radicale du montaniste Tertullien : un chrétien ne se fait pas soldat, et si un soldat se fait chrétien, ce qu'il a de mieux à faire, c'est de déserter[2].

Il semble bien, en effet, que les désertions de soldats chrétiens, qui s'étaient vues assez souvent au temps de Septime-Sévère, se soient produites en grand nombre dans les années qui précédèrent la grande persécution. La première assemblée d'évêques qui ait été réunie par un empereur et ait délibéré d'après ses ordres, le concile d'Arles de 314, ordonna que « tout soldat qui jetterait ses armes, en temps de paix, serait excommunié[3] ». C'était un décret extraordinaire, qui posait un prin-

1. Les *Acta Marcelli* et les *Acta Maximiliani* ont évidemment été rédigés pour être lus aux anniversaires des deux saints. Quant à saint Maximilien tout au moins, on ne supposera pas que ce martyr, inhumé auprès du tombeau de saint Cyprien, fût un saint d'une église schismatique. Il est frappant de voir que dans les grandes églises chrétiennes d'aujourd'hui on se refuse à croire que les chrétiens de la fin du IIIe siècle aient condamné le service militaire. Harnack (*Militia Christi*, p. 84) cherche à prouver, contre l'évidence des textes, que le père de saint Maximilien, lui-même chrétien, était en désaccord avec son fils : cependant, il avait cherché à le faire dispenser moyennant finance (*temonarius est constitutus*) et se félicita de sa constance héroïque; le vêtement neuf, qui était peut-être exigé par la loi, ne prouve rien. P. Allard, *la Persécution de Dioclétien*, I (1890), p. 99, écrivait : « En Afrique seulement, chez un petit nombre d'entre eux (!), on aperçoit de la répugnance à servir. » Le canon d'Arles, cité ci-après, prouve bien qu'il y a eu des saints Marcel en assez grand nombre, et ailleurs qu'en Afrique.

2. C'est là la pensée très nette de Tertullien dans *De Corona*, 11 : « aut deserendum statim sit, ut a multis actum, aut... ». — Ce qui n'est pas la désertion n'est pour lui que pis aller. Origène, quelques années plus tard, écrivait (*C. Celsum*, VIII, 73) : « Nous n'allons pas à la guerre, même quand l'empereur nous le demande. » Cf. III, 7.

3. *Conc. Arel.*, a. 314, can. III : « De his qui arma proiciunt in pace, placuit abstineri eos a communione. » — Ce texte paraît très clair. Le sens en est pourtant discuté encore par Harnack, *Militia Christi*, p. 87-88, qui hésite à se pro-

cipe absolument étranger et presque contraire au droit chrétien antérieur et qualifiait de crime canonique l'acte même qui avait fait naguère, aux yeux des fidèles et du clergé, la gloire d'un saint Marcel[1]. Ce troisième canon d'Arles a évidemment été dicté aux évêques par l'autorité civile; nous retrouvons ici l'une des conditions de l'accord que l'État romain était en train de passer avec l'Église catholique. Or, l'empereur n'eût pas posé cette condition s'il n'y avait eu, à un moment, un assez grand nombre de soldats ou d'officiers chrétiens qui aient jeté leurs armes[2] et si l'autorité ecclésiastique ne les avait encouragés ou approuvés. Il semble au surplus très probable que, le principe étant admis que les vrais chrétiens ne portaient pas les armes, les cas de désertion clandestine avaient dû se produire bien plus souvent que les coups d'éclat à la façon de saint Marcel; l'empereur, dans les instructions qu'il dicta aux évêques, avait dû penser aux deux genres de déserteurs. Cet empereur était Constantin, qui avait assisté, à la cour de Nicomédie et dans la familiarité des princes, aux débuts de la grande persécution. Il se sera rappelé, au moment du concile d'Arles, les craintes qu'avait inspirées à Dioclétien et à Galère l'antimilitarisme chrétien.

Un grand changement s'est donc produit, aux dernières

noncer sur le sens de *in pace*. Pourtant *in pace* tout court ne peut pas vouloir dire *in pace ecclesiae*, d'autant moins que les personnes visées sont des soldats. Cet *in pace*, qui a certainement son sens propre de : « en temps de paix » (cf. *Dig.*, 49, 16, 5, § 11), loin d'être superflu, est nécessaire au texte. Si on l'avait omis (peut-être l'avait-on omis dans une première rédaction), le texte eût condamné, en même temps que les soldats qui faisaient acte de quitter le service, comme saint Marcel, ceux qui jetaient leurs armes à la guerre pour fuir ou pour se rendre. La fuite et le fait de se rendre ne pouvaient être considérés comme des fautes canoniques. — Malgré tout, l'Église avait toujours des préventions contre l'armée. A la fin du IVe siècle, la discipline de l'Église romaine excluait du clergé quiconque avait servi dans l'armée après son baptême (Damase, *Canones ad Gallos*, 7 et 13, dans Babut, *La plus ancienne décrétale*, 1904, p. 77 et 83; Sirice, *Ep. cum in unum*, 2; cf. *Ep. cogitantibus nobis*). Il ne me semble pas douteux que cette règle romaine ne soit ancienne, antérieure à Constantin. La raison de cette règle est donnée par le pape Damase : l'état militaire est nécessairement un état de péché grave. On n'en pouvait sortir que par la pénitence, et toute pénitence posthaptismale comporte l'exclusion des ordres.

1. *Acta s. Marcelli*, 4 : « Proiecisti arma? Marcellus respondit : Proieci. »

2. Tels ont pu être, à Durostorum en Mésie et en 295, les deux soldats Valentio et Isichius, qui confessèrent l'un peu avant, l'autre après Julius (*Acta Iulii*, 4). S'ils n'ont pas jeté leurs armes, ils ont protesté contre l'idolâtrie réglementaire.

années du IIIe siècle, dans les dispositions de l'Église envers l'armée et envers l'État romain. Vers 270, l'Église avait entièrement renoncé, à l'égard de l'empire, à ce parti pris de sécession hostile[1] — justifié d'ailleurs par la persécution souvent renouvelée et toujours menaçante — que Celse lui avait sévèrement reproché. Quantité de chrétiens servaient l'empereur dans sa maison, dans son administration, dans ses armées, jouissaient de sa faveur, parvenaient à de hauts emplois[2]. Entre l'Église et l'État, les préventions mutuelles d'autrefois, qui avaient tenu pour une bonne part à des accidents et des malentendus, semblaient oubliées, la réconciliation, sincère et durable. Vingt-cinq ans plus tard, l'accusation de Celse eût été plus justifiée que jamais. Interdisant aux siens, à ses millions de fidèles, le service militaire et les fonctions publiques, l'Église formait une sorte d'émigration à l'intérieur. L'institution de l'Adoration et plus généralement les formes nouvelles et obligatoires que Dioclétien avait données au culte des empereurs rendent bien compte d'un revirement si rapide et si peu attendu.

Il est probable que dès la fin du IIIe siècle un soldat ne pouvait être promu au grade d'officier et qu'un officier n'obtenait d'avancement qu'à la condition d'adorer[3]. Les dignitaires chrétiens n'échappaient à l'obligation d'accomplir ce rite que par une faveur et une tolérance toujours précaire, qui dépendait de l'humeur de leurs chefs. Ils formaient ainsi, parmi les serviteurs du prince, un corps à part, bientôt suspect de tiédeur envers le maître. Privés de leurs chances de faire carrière, les chrétiens ne pouvaient garder le goût de servir ; on fit en sorte qu'il leur devînt impossible de servir. Avant le règne de Dioclétien, les légions, ailes et cohortes auxiliaires, avaient sans doute leurs Images, des médaillons des empereurs régnants, fixés à des hampes[4] ; les aigles, les enseignes et les images, qu'on groupait ensemble sur l'esplanade des camps, étaient l'objet d'un culte

1. Στάσις, disait Celse (Origène, *Contra Celsum*, VIII, 2; VIII, 11. Cf. VIII, 73).

2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 1, 3. Cf. VIII, 4, 3.

3. C'est au IVe siècle seulement, et à partir de l'an 353 (*Cod. théod.*, VIII, 7, 4), qu'il nous est attesté que les promotions au grade de *protector* s'opéraient par la cérémonie de l'Adoration. Mais il semble probable que cet usage remonte au temps de Dioclétien, l'importance de l'Adoration ayant plutôt baissé que grandi dans l'empire chrétien.

4. Von Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere*. Wien, 1855, p. 69.

réglementaire[1]. Mais les hommes du rang et les officiers subalternes n'étaient tenus de participer par aucun acte personnel à la religion officielle du corps. L'officier d'un assez haut rang, peut-être à partir des grades équestres, avait seul à sacrifier pour toute la troupe, à verser les libations et à réciter les formules rituelles[2]. Les chefs de corps de Dioclétien en vinrent à exiger que la religion du Jupiter ou de l'Hercule couronnés fût pratiquée par chaque soldat[3]. Le centurion Marcel fit son coup d'éclat le jour de l'anniversaire d'un empereur, alors que « tous les soldats banquetaient et sacrifiaient ». Il jeta son ceinturon et ses armes, dit-il, parce que « telle était la situation faite aux militaires, qu'ils étaient forcés de rendre un culte aux empereurs[4] ». Aux Décennales de l'an 295, dans la garnison de Durostorum, qui appartenait aux états de Galère, les soldats

1. Suétone, *Caligula*, 14 : « Artabanus aquilas et signa romana Caesarumque imagines adoravit. » — Tertullien, *Ad nat.*, I, 12 : « castrensis religio ... signa adorat ».

2. Au texte *De Idol.*, 11, énumérant toutes les occasions où un soldat chrétien se voit contraint de trahir sa foi en quelque manière, Tertullien ne cite aucun acte religieux obligatoire. Au § 19, il écrit : « etiam caligata (militia) et inferior quaeque cui non sit necessitas immolationum ».

3. D'après Lactance, *De mort. pers.*, 10, 4, Galère seul obligea tous les *milites* à sacrifier, et cela sous peine d'être exclus de l'armée; le décret fut lancé *aliquanto tempore* avant la fin de l'an 302. Cette information peut être rectifiée et complétée à l'aide de nos *Actes des martyrs :* 1° à Durostorum en Mésie, qui était dans les états de Galère, et pendant les Décennales (mai 295), les retraités de la garnison (*a fortiori* les soldats en activité) furent, à tout le moins, invités d'une manière pressante à encenser et à baiser les images impériales. La mention de *praecepta regalia* exigeant ces actes rituels est d'ailleurs très douteuse, à mon sens invraisemblable (*Acta Julii*); 2° en mars de la même année, à Téveste en Afrique, les chrétiens savent que l'idolâtrie est obligatoire dans l'armée. Quand le conscrit Maximilien dit : « non possum militare, non possum malefacere », il veut bien dire qu'il ne peut pas adorer les idoles. Pourtant le proconsul lui affirme qu'il y a des chrétiens en activité de service dans les *comitatus* des quatre empereurs. Il faut conclure qu'en 295 les chefs de corps font partout du zèle et, devançant les décrets impériaux, contraignent en fait leurs soldats chrétiens à participer au culte des empereurs; 3° c'est ce que confirment les *Acta Marcelli :* Marcel dit bien que tous les soldats sont forcés de pratiquer l'idolâtrie officielle; mais cette obligation n'a aucun caractère légal : lui-même n'est nullement poursuivi pour refus de sacrifice, mais pour avoir jeté ses armes et outragé la majesté impériale.

4. *Acta Marcelli*, 1. Si talis est condicio militantium, ut diis et imperatoribus sacra facere compellantur... — Plus loin le billet du *praeses* qui résume l'incident dit : « in deos et in Caesarem multa blasphema locutus est ». Ici « in deos » veut dire « in Augustos ». Les *dii* du § 1 doivent être déjà Jovius et Herculius.

chrétiens furent invités, peut-être contraints, à brûler de l'encens aux deux héros des fêtes et à baiser leurs images[1]. Les soldats de chaque corps avaient certainement, ces jours-là, à défiler, un à un, devant les Images, à les adorer, à les honorer d'un baiser et de quelques grains d'encens.

Les conditions du service militaire, pour les chrétiens, avaient ainsi changé du tout au tout. Le conscrit Maximilien, le centurion Marcel avaient raison de dire : « Je suis chrétien, je ne puis servir. » Leur mort a vraiment été un martyre et ne pouvait être qualifiée autrement par les évêques. L'idolâtrie étant devenue obligatoire dans l'armée, l'Église se devait d'interdire aux siens de porter les armes. Sur ce point, elle avait, dans le passé, fait de grandes concessions au siècle et levé tacitement en faveur des soldats chrétiens l'interdiction de prêter serment et la prohibition absolue du meurtre ; elle se fût reniée elle-même si elle leur eût permis en outre de participer au culte des démons. Au reste, la nécessité de défendre l'Empire, si pressante qu'elle parût à d'autres, n'émouvait plus les vrais chrétiens. Un État dont les chefs portaient des noms de démons, et en leur qualité de démons présents et corporels réclamaient et recevaient partout un culte abominable, ne méritait que l'horreur. On pouvait l'abandonner à son sort, ou plutôt à la vengeance du vrai Dieu.

Mais de telles dispositions étaient bien propres à alarmer un prince tel que Dioclétien. Nous savons mal pourquoi ce vieil empereur, qui n'avait rien d'un fanatique, qui avait longtemps toléré le christianisme, qui avait des chrétiens dans son entourage et dans sa famille, s'est jeté dans l'entreprise immense, inhumaine et hasardée, de vouloir détruire l'Église. Il était le doyen et le premier des quatre empereurs, le chef suprême de l'État, et n'avait perdu ni sa raison, ni la haute autorité morale que lui assuraient dans le collège impérial l'œuvre qu'il avait accomplie et son renom de haute sagesse. Il n'est pas croyable qu'il se soit laissé forcer la main par le César Galère et que toute la persécution soit sortie d'une cabale de quelques dévots païens[2].

1. Le héros des *Acta Julii* refuse de « sacrificare » ou « turificare ». A la fin du récit, embrassé par ses amis, il leur dit : « unusquisque videat qualiter osculetur », c'est-à-dire : « il y a baiser et baiser ». Cela suppose que dans le texte original il avait été question d'*osculari*, de baiser les images des deux empereurs dont on célébrait les Décennales. Il est tout naturel que le correcteur ait omis ce refus de l'*osculum*.

2. C'est là la thèse de Lactance, *De mort. pers.*, 11 ; elle contient un hom-

On ne peut refuser à Dioclétien d'avoir été un homme consciencieux et réfléchi, dévoué au bien public, sans cesse préoccupé des intérêts profonds et permanents de l'Etat. Il n'aurait pas décrété la destruction des basiliques et l'interdiction du culte du Christ, s'il n'avait cru servir ainsi l'empire et si, pour des raisons sérieuses, il n'avait vu dans la doctrine ou dans les institutions chrétiennes un danger public. Or, nous apercevons bien une partie de ces raisons. Les démissions d'officiers chrétiens avaient commencé tout au moins aux environs de 295 et s'étaient depuis lors multipliées[1]; les désertions de soldats, affichées ou clandestines, s'étaient produites en grand nombre. Une fraction déjà considérable de la population, et qui s'accroissait d'année en année, avait cessé de fournir à l'armée des volontaires et se dérobait à la conscription; les chrétiens avaient fini par être très rares dans l'armée[2]. La police romaine n'a pu ignorer que les autorités ecclésiastiques détournaient les jeunes chrétiens de concourir à la défense de l'empire. De petites pièces comme les *Actes de saint Marcel* et les *Actes de saint Maximilien*, avec leur air innocent, étaient bel et bien des factums dangereux. Le Saint-Esprit, par la voix de saints martyrs, y représentait le refus du service militaire comme un acte

mage indirect au caractère et à la sagesse politique de Dioclétien. — Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 1) se contente, à son ordinaire, d'expliquer la persécution par des causes surnaturelles, la sévérité de Dieu, un réveil du Démon longtemps assoupi. — L'empereur Galère, lors de sa palinodie de l'an 311, donna comme motif des mesures prises contre les chrétiens le désir de restaurer les anciennes traditions romaines (Lactance, *De mort. pers.*, 34, 1; Eusèbe, VIII, 17, 6). La circulaire du préfet de Maximien, expédiée la même année en exécution du décret de Galère, reproduit la même explication (Eusèbe, IX, 1, 4), qui n'est qu'une apologie insuffisante et incomplètement sincère, conforme d'ailleurs à la doctrine courante des publicistes antichrétiens. — Le même Maximien, dans son édit de 313 (Eusèbe, IX, 9, 14), donne une autre explication, plus proche de la vérité, mais qui ne se suffit pas à elle-même; Dioclétien et Maximien avaient poursuivi les chrétiens, dit-il, parce que presque tous leurs sujets se convertissaient au christianisme. Encore faut-il savoir pourquoi ce succès de la propagande chrétienne a paru dangereux.

1. Eusèbe, VIII, 4, 2-3; il faut d'ailleurs faire des réserves sur le πλεῖστοι, πλεῖστοι ὅσοι d'Eusèbe, qui est prodigue d'expressions de ce genre (cf. Keller, *Eusèbe historien des persécutions*, Genève, 1912, p. 84).

2. Sauf dans les états de Constance, qui avait ménagé, peut-être favorisé ses soldats chrétiens (Eusèbe, *V. Const.*, I, 13; 15). — Tandis qu'il y a six militaires parmi les dix-neuf martyrs de la persécution de Dèce qu'Eusèbe a nommés, il n'y en a qu'un, l'ancien officier Séleucus, parmi les quarante-six martyrs des années 303 à 311 que citent les *Martyrs de Palestine*. Encore Séleucus avait-il quitté l'armée « dans les débuts de la persécution », peut-être avant février 303 (Eusèbe, *Mart. Pal.*, XI, 22).

hautement louable, comme le devoir du chrétien. « Je suis chrétien, je ne puis servir » : voilà ce qu'entendaient les jeunes hommes aux messes anniversaires des soldats confesseurs. Après tout, on comprend que Dioclétien ait fait confisquer les archives et les bibliothèques des églises. L'intention première de cette mesure était peut-être de saisir les *Passions* séditieuses. Comment aussi les clercs et les notables chrétiens ne se seraient-ils pas fait un devoir d'aider les fidèles, déserteurs ou réfractaires, qui avaient encouru la mort pour ne point renier Dieu, à se soustraire aux recherches de police? L'empereur qui avait doublé et même quadruplé[1], disait-on, l'effectif des armées, réorganisé le commandement, assuré enfin la défense des provinces voyait ainsi une association partout influente, agissante et grandissante, la plus étendue et la plus unie que le monde eût vue, propager l'horreur du service militaire, entraver le recrutement des légions, travailler à désarmer l'Empire devant l'ennemi. Il en est venu, de bonne foi et sans passion, à considérer l'Église comme l'équivalent d'une conjuration immense et permanente contre la sécurité, contre l'existence même de l'État romain.

Un moyen s'offrait sans doute de réconcilier les chrétiens avec l'armée et avec l'Empire, c'était d'en revenir à la pratique libérale qui avait été suivie envers eux pendant un temps, et de dispenser ceux d'entre eux qui servaient dans l'armée d'adorer la personne et les images des empereurs. Il se peut que, dans les fameux entretiens de Nicomédie où Dioclétien, Galère et leurs conseillers discutèrent la question chrétienne, on ait examiné cette solution du problème, que des modernes jugeraient avoir été la plus raisonnable. Mais un tel retour à la tolérance eût été, de la part du gouvernement, une capitulation humiliante et peut-être une imprudence. La religion d'État instituée par Dioclétien ne pouvait être prise au sérieux par l'armée si l'on permettait qu'elle fût dédaignée et assurément combattue par une partie des soldats. Or, à supposer que les empereurs, habitués depuis de longues années à l'odeur de l'encens et des sacrifices, eussent consenti à redescendre de leur olympe officiel au niveau de l'humanité, l'expérience semblait avoir montré qu'il était bon et même nécessaire que le loyalisme de l'armée prît les formes d'un culte et fût renforcé par une croyance religieuse. Ce qui donne raison

1. Lactance, *De mort. pers.* 7, 2, p. 180, 1-6.

en quelque mesure aux empereurs qui en jugèrent ainsi, c'est que Constantin lui-même ne pensa pas autrement. Tout chrétien qu'il fût, il tint à recevoir l'Adoration de ses officiers et fit enseigner dans les camps, aussi bien que Dioclétien, que la foi de chacun était due à l'empereur « comme à un dieu présent et tangible ». Cent ans après lui encore, le serment militaire se prêtait au nom de Dieu, du Christ et du Saint-Esprit, au nom de la Majesté de l'empereur[1]. D'après les éléments de théologie qui faisaient partie de l'instruction militaire sous le régime constantinien, la Majesté de l'empereur n'était guère moins qu'une quatrième personne de la Trinité.

Il faut, en somme, corriger quelque chose à ce qu'on croyait savoir et des origines et des résultats de la grande persécution. On répète encore que, l'Église étant devenue une puissance œcuménique et comme une république qui avait l'Empire entier pour territoire, l'État romain se trouvait dans l'alternative de lui déclarer une guerre à mort, comme firent Dioclétien et Galère, ou d'opérer le grand revirement qui a fait la gloire de Constantin et de se donner au Christ pour capter la force irrésistible de l'institution chrétienne[2]. La thèse demande au moins à être corrigée, car aucune raison ne peut prévaloir contre le fait de la longue paix de Gallien. Qu'on le veuille ou non, la concorde a régné pendant près de quarante ans entre l'Église, qui se voyait libre de célébrer son culte, de s'organiser, de se propager, de posséder et ne prétendait à rien de plus, et l'État, qui se contentait de la part des évêques d'un loyalisme négatif et recrutait parmi les fidèles des serviteurs probes, sûrs et dévoués. La tolérance entrait décidément dans les mœurs : alors qu'au second siècle et jusqu'au temps de Dèce les fonctionnaires s'étaient trouvés impuissants à préserver les chrétiens des violences populaires, les agents de la grande persécution eurent fort à faire pour

1. Voir les textes de Végèce cités ci-dessus, p. 227, n. 1. Le terme « praesens et corporalis deus » est très proche de l'appellation qui était donnée à Dioclétien : « Conspicuus et praesens Iuppiter ». Si on n'avait pas employé ces épithètes au temps de Constantin, on n'aurait pu y revenir plus tard. Quant au serment prêté « per Deum et Christum et Sanctum Spiritum et per Maiestatem Imperatoris », nous ne savons à quelle époque il remonte (Végèce écrit vers 430). Mais il n'est pas probable, en soi, que Constantin ait été plus éloigné que les empereurs du ve siècle de s'égaler à la divinité.

2. C'est une des thèses de Ed. Schwartz, *Kaiser Constantin und die christliche Kirche*. Leipzig et Berlin, 1913. Voir p. 50.

réveiller le fanatisme païen et n'y réussirent que par endroits. Tout était à la paix, comme dit Eusèbe, et le Démon dormait d'un profond sommeil[1]. Ce régime, qui satisfaisait les deux parties, aurait duré, si Dioclétien n'avait rendu obligatoire dans l'armée le culte de sa divinité et n'avait ainsi provoqué comme une révolte morale des chrétiens. On doit aussi reconnaître que, si l'Empire a persécuté pour maintenir son système théocratique contre l'opposition chrétienne, la persécution, après tout, n'a pas échoué complètement. La théocratie a subsisté, moyennant quelques changements dans les titres et dans les rites. Les évêques ont approuvé toutes les formes de l'Adoration, et l'on voit bien, à lire Eusèbe, qu'ils n'ont pas été les derniers à professer envers l'empereur des sentiments de vénération religieuse. Le triomphe de l'Église a bien eu quelque chose d'une transaction.

E.-Ch. Babut.

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 4, 2-3.

LES

INSTITUTIONS MUNICIPALES DE BORDEAUX AU MOYEN AGE

LA MAIRIE ET LA JURADE

(Suite et fin[1]).

VII. — *Bordeaux de 1293 à 1303. L'occupation française.*

Je n'ai pas à retracer les causes du différend anglo-français en 1293-1294[2]. Il suffira de rappeler que, dans l'espoir d'arrêter la citation à comparaître devant le Parlement de Paris pour crime de forfaiture, Édouard Ier consentit à « résigner » ses terres d'Aquitaine (3 mars 1294). Son frère Edmond transmit aussitôt au lieutenant du roi en Guyenne et au sénéchal l'ordre de livrer aux gens du roi de France les villes fortes et les châteaux désignés dans le traité qui avait été passé entre les deux rois. Comme pour la reconnaissance de 1274, nous avons la bonne fortune de suivre, dans des pièces officielles, ce qui s'accomplit à Bordeaux.

D'après les instructions que leur apporta maître Jean de Lacy[3], le lieutenant du roi, Jean de Saint-John, et le sénéchal, Jean de Havering, étaient chargés de notifier au connétable du roi de France qu'ils lui remettraient la possession du château royal dans les trois villes de Bayonne, de La Réole et de Bordeaux ; les maires, prévôts, baillis et autres fonctionnaires municipaux seraient maintenus « en lor estat » ; mais à condition d'obéir « a celi qui demorra en chacun desditz lieus por le roi de France durant la seisine ». Bordeaux en effet fut livrée le 22 mars 1294.

1. Voir plus haut, p. 1-53.
2. Voir la préface au t. III des *Rôles gascons*.
3. Champollion-Figeac, *Lettres de rois et reines*, t. I, p. 406.

Le procès-verbal de la cérémonie a été soigneusement consigné sur les registres de l'Hôtel-de-Ville[1].

Ce jour donc, lundi avant l'Annonciation de Notre-Dame[2], Raoul de Clermont, sire de Nesle et connétable de France, étant de sa personne à Bordeaux en l'église cathédrale, mit « en la main nue » du roi de France le château de la ville; puis il enjoignit au sénéchal d'ordonner aux jurats de la Commune de prêter le serment d'obéissance et de fidélité « pour tout le temps que le roi de France tiendrait et voudrait occuper le château et la cité de Bordeaux, ainsi que la terre du duché de Guyenne ». En conséquence, le sénéchal requit le serment des jurats. Ceux-ci, au nombre de trente-sept (leurs noms nous sont parvenus), et trois procureurs des maire et jurats demandèrent d'abord la permission d'en délibérer. Peu après, ils revinrent devant le connétable et déclarèrent qu'ayant été jusqu'à ce jour sous la sujétion immédiate du roi d'Angleterre, l'ordre du sénéchal n'était pas suffisant pour les obliger à rompre leurs anciens serments[3]. Le sénéchal ayant alors produit l'injonction d'Edmond d'Angleterre[4], les jurats et les procureurs s'inclinèrent, avec cette réserve que les privilèges, libertés, us et coutumes, statuts de la Commune seraient maintenus, et aussi que leur serment serait précédé par le serment du nouveau souverain[5]. Le connétable en effet jura le premier qu'en sa qualité de lieutenant du roi de France il leur serait un maître bon et fidèle, qu'il maintiendrait leurs droits et privilèges, qu'il les défendrait de tout son pouvoir et qu'il rendrait justice égale à tous, pauvres et riches. Cela fait, les jurats, chacun en son nom personnel et pour ses successeurs, au nom de toute la communauté des habitants, jurèrent, en touchant les saints Évangiles, d'être fidèles et obéissants au roi de France, à ses officiers, à ceux qu'il nommerait maire de la ville et sénéchal de Gascogne, de leur donner aide et conseil, de défendre virilement et légalement l'honneur et la personne du roi de France, d'observer enfin tous les points qui, par droit ou par coutume, étaient compris dans le serment de fidélité. En garantie de leur parole, ils obligèrent tous les

1. *Livre des Coutumes*, p. 456, et *Livre des Bouillons*, p. 400.
2. *Livre des Coutumes*, p. 457.
3. *Livre des Coutumes*, p. 459; *Livre des Bouillons*, p. 402.
4. *Livre des Coutumes*, p. 464.
5. *Livre des Bouillons*, p. 402-403.

biens de la Commune et la Commune elle-même pour tout le temps que le roi possédera ou voudra tenir dans sa main lesdits château et cité de Bordeaux[1].

Aussitôt, le connétable, au nom du roi de France, nomma maire Girmond de Burlats, chevalier.

Le premier acte de ce transfert de souveraineté était terminé. Voici maintenant le second.

Le 13 avril, mardi avant Pâques[2], Jean de Burlats, chevalier du roi de France, maître des arbalétriers et sénéchal de Gascogne, vint au cloître de la cathédrale. Là, en présence du maire et des jurats, la Commune ayant été convoquée au son des trompettes, il fit lire les lettres[3] par lesquelles le connétable le nommait sénéchal de Gascogne. Après lecture de cette lettre, en latin et en langue vulgaire, il déclara que, se référant à ce qui avait été consigné sur le rôle de la Commune, il était, aussitôt après sa nomination, venu à Bordeaux pour prêter et recevoir les serments d'usage. Posant ensuite la main sur les saints Évangiles et sur la croix, il jura le premier de défendre le maire, les jurats et la Commune, de protéger leurs personnes, leurs biens, leurs coutumes et libertés, les établissements de leur Commune, sauve la foi due au roi de France[4]. Alors, les maire, jurats et Commune prêtèrent serment à leur tour[5]. A une époque où le droit consistait souvent en privilèges particuliers, il importait aux Bordelais de faire confirmer leurs privilèges. Le formalisme dont ils s'entouraient était légitime, et nous devons le respecter.

Ce n'est pas tout. Le 4 juillet, le sénéchal confirma les lettres patentes par lesquelles Henri III avait, en 1235, reconnu la mairie de Bordeaux[6]; mais, comme cette mairie était alors élective, le sénéchal, pour éviter que cette confirmation portât préjudice au roi de France, déclara que ce roi ou son lieutenant aurait le droit de donner à la ville son maire, tant qu'il n'en serait pas ordonné autrement. Par contre, il supprima (10 septembre) toutes les restrictions que les gens du roi d'Angleterre avaient apportées à l'exercice de la juridiction municipale dans

1. *Livre des Coutumes*, p. 462; *Livre des Bouillons*, p. 403.
2. Le style observé ici est celui du 25 mars.
3. Données à Marmande le lundi avant les Rameaux (5 avril).
4. *Livre des Coutumes*, p. 462-464.
5. *Ibid.*, p. 465.
6. *Ibid.*, p. 516.

la banlieue et fit déterminer les limites de cette banlieue[1]. Enfin, Philippe le Bel confirma (novembre 1295) le privilège relatif aux filles dotées, qui avait été concédé par Jean sans Terre[2]; l'extension (en décembre) de la justice municipale dans la banlieue[3]. Ce dernier acte a été parfois célébré sous le nom de « Philippine », comme si c'était l'œuvre de Philippe le Bel et comme si les Bordelais lui en devaient une particulière gratitude[4]. On voit au contraire que cette charte ne fait que confirmer des actes plus anciens, émanés des rois d'Angleterre.

L'occupation française de Bordeaux (comme aussi de toute la Gascogne) était précaire. Bien que toutes les formes légales eussent été respectées, un point demeurait litigieux, et il était fondamental : Édouard prétendait que la cession de la Gascogne devait prendre fin quand auraient été aplanis les différends qui avaient mis les armes aux mains de leurs sujets respectifs. Philippe le Bel considérait l'occupation du pays comme définitive. Cette situation, jointe à d'autres causes que l'on peut imaginer aisément et qui sont inséparables de tout changement de régime politique, ne tarda pas à faire naître un certain malaise et à justifier les précautions prises par le roi de France à l'encontre de ses nouveaux sujets. Ainsi s'explique qu'il ait cru devoir se faire livrer des otages : d'abord huit, qui furent transportés à Marmande le soir de saint Seurin (23 octobre 1294)[5]; puis quatre-vingt-onze qui, par ordre du connétable et de Pierre Flotte, sous-maire, furent, le vendredi avant la Chandeleur, expédiés à Toulouse (28 janvier 1295)[6]. Le jeudi avant saint Grégoire (10 mars), cinquante-quatre autres furent déportés à Carcassonne[7]. Nouvelles arrestations en 1296 : douze bourgeois vont rejoindre leurs compatriotes internés à Carcassonne par ordre du comte d'Artois, « garde du duché pour le roi de France[8] ». D'autres subirent à La Réole une longue déten-

1. *Livre des Bouillons*, p. 25-28; Champollion-Figeac, *Mélanges historiques*, t. II, p. 158; *Arch. histor. de la Gironde*, t. XVI, p. 98.

2. *Livre des Coutumes*, p. 527; *Livre des Bouillons*, p. 34.

3. Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 158; *Livre des Coutumes*, p. 456; *Livre des Bouillons*, p. 29.

4. O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, t. I, p. 704.

5. *Livre des Coutumes*, p. 407. La saint Seurin est le 23 octobre (*Acta sanctorum*, octobre, t. X, p. 64) et non le 21, comme le dit Giry dans son *Manuel de diplomatique*, p. 309.

6. *Livre des Coutumes*, p. 407-408.

7. *Ibid.*, p. 410-412.

8. *Ibid.*, p. 403.

tion[1]. Ces rigueurs sont sans doute la conséquence des événements militaires. Car la guerre avait bientôt éclaté entre les deux rois. Une flotte anglaise était à l'entrée de la Gironde vers la fin d'octobre 1294; en mars et avril 1295, Charles de Valois arrivait à son tour près de Bordeaux et Raoul de Nesle, qui commandait en cette ville, voulut sans doute assurer sa domination en faisant arrêter les principaux bourgeois. En mars 1296, une nouvelle armée anglaise faillit enlever la place; mais d'autre part le comte d'Artois, amenant des renforts, tint victorieusement la campagne dans les Landes. Si l'on parcourt les listes des otages qui ont été transcrites sur le *Livre des Coutumes*, on voit aisément qu'ils ont été pris dans les familles de l'aristocratie bordelaise, sans qu'on puisse dire cependant s'ils furent pris dans telle faction plutôt que dans telle autre. Les noms des jurats qui avaient assisté et témoigné au transfert de la souveraineté en 1294 s'y retrouvent; c'est qu'apparemment ils n'avaient pas tardé à regretter leur ancien maître. Ils furent d'ailleurs traités avec dureté; le rédacteur du *Livre des Coutumes* a noté soigneusement ceux des Bordelais décédés en exil : Arnaud Mercer « fut le premier qui mourut à Toulouse et [son corps] fut porté à Bordeaux[2] »; Guillaume de Cassac « mourut à Toulouse et fut enseveli aux Dominicains[3] », etc. Dans une lettre du 23 novembre 1297, le maire, les jurats et la Commune de Bordeaux supplient Philippe le Bel de venir au secours de leurs concitoyens qui se trouvent à Toulouse réduits à un état de misère impossible à décrire et qui, si le roi ne pourvoit à leurs besoins, « seront obligés d'abandonner sa cause[4] ».

La liste des maires durant la brève période de l'occupation française témoigne clairement de la défiance à l'égard des Bordelais. Tous sont du Midi, sans doute, mais étrangers à la région gasconne : Girmond de Burlats, chevalier (1294), Gilbert Alboyn ou Auvin (1295), Guillaume de Rabastens, chevalier (deux fois, en 1295-1296 et en 1302)[5], Bertrand du Falgar, chevalier (deux fois, en 1296 et en 1300). La seule exception est celle d'Étienne

1. *Livre des Coutumes*, p. 538.
2. *Ibid.*, p. 408.
3. *Ibid.*, p. 409.
4. *Arch. histor. de la Gironde*, t. I, p. 6.
5. La mairie de Guillaume de Rabastens (W. de Repistagno) est mentionnée dans un acte du 8 juin 1302 (Arch. nat., J. 1146, n° 17).

Dissente ou d'Issente, nom qui se trouve dans la liste des otages de 1294-1296 et qui se rencontre une fois (une seule) en avril 1302 avec le titre de maire. M. Brutails pense qu' « il s'agit vraisemblablement d'un intérim ».

Un an plus tard, les Bordelais avaient secoué le joug des Français.

Sur cet événement, les témoignages, sans être aussi précis qu'on le désirerait, sont assez nombreux et variés; nous avons même celui de deux chroniqueurs. Un moine anglais, Guillaume de Rishanger, dit simplement : « Vers ce temps, les bourgeois de Bordeaux, ne pouvant supporter la domination des Français, les chassèrent de la ville vers la Noël » (1302)[1]. Le Continuateur de Nangis note le même fait avec plus de détails, mais sans date, et il en propose une explication fort embarrassée : « Les Bordelais, qui avaient été jusque-là sous le pouvoir du roi de France, apprenant son retour inefficace de Flandre[2], craignant en outre de voir se réaliser ce que certains annonçaient déjà comme une chose certaine, à savoir que, si la paix se faisait, ils seraient ramenés sous le pouvoir du roi d'Angleterre et traités par celui-ci comme il avait traité autrefois la cité de Londres, chassèrent les Français de Bordeaux et usurpèrent la souveraineté de leur ville[3]. »

Au fait tout nu qui est fourni par ces chroniqueurs, deux pièces de procédure ajoutent des détails circonstanciés, mais trop imprécis encore pour notre curiosité. En 1317, un certain Élie Souciprède, sergent du roi de France, présenta au Parlement de Paris un mémoire[4] où il accusait nettement le chef

1. *Chronica* (collection du Maître des rôles), p. 213. De Guillaume de Rishanger procèdent Nicolas Trevet et Thomas de Walsingham.

2. « Vers la Chandeleur », dit-il un peu plus haut.

3. *Historiens de France*, t. XX, p. 588; cf. le Continuateur de G. de Frachet, *ibid.*, t. XXI, p. 21. — La date de l'événement noté par Nangis n'est pas difficile à déterminer. Elle ressort des faits qui précèdent et qui suivent le passage rapporté plus haut : avant, le chroniqueur mentionne le retour du roi « vers la Chandeleur »; puis la mort du comte de Bourgogne Othelin, qui survint le 17 mars 1303 (Richard, *Mahaut, comtesse de Bourgogne*, p. 4). Après, il mentionne aussi deux faits qui se placent : l'un (défaite des Flamands à Saint-Omer) le vendredi saint; l'autre (arrivée d'ambassadeurs tartares) « dans la semaine de Pâques » de cette même année 1302, c'est-à-dire 1303, n. st. C'est donc en 1303, et plus précisément en mars ou en avril, mais en tout cas avant la semaine sainte, que le Continuateur de Nangis place l'expulsion des Français.

4. Copié par Bréquigny sur les liasses de la Tour de Londres. Bibl. nat., fonds Moreau, t. 660, fol. 70-74.

d'une vieille famille bordelaise, Arnaud Caillau, d'avoir pris la tête du soulèvement. Il le qualifia de « faux et traître » pour avoir rendu aux ennemis (c'est-à-dire aux Anglais) la ville de Bordeaux qu'il avait « en garde et en commende de la part du roi de France », et cela « sans l'assentiment du roi d'Angleterre, du Conseil de la ville, ni de lui-même, Élie ». Pour appuyer sa dénonciation, il offrait de lui « faire bataille tantôt et sans délai », « cors a cors, a armes comunes, partie de champ et de soleil ». Souciprède chargeait en outre A. Caillau de nombreux crimes : après être passé au parti anglais, il avait détroussé les marchands du roi de France, leur infligeant des pertes qui montaient à 30,000 livres ; il en avait tué d'autres, même après les avoir relâchés une première fois. Il avait tué ou fait tuer à Bordeaux un avocat du roi de France, après lui avoir fait arracher la langue. Il avait levé [et dépensé] certaine « maltôte » accordée par le roi de France au Commun de la ville pour l'indemniser des otages qu'elle avait dû fournir « pendant dix ans et plus ». Il avait osé maltraiter des fonctionnaires français qui instrumentaient dans le duché, des particuliers qui avaient fait appel à la justice du roi de France. « Souffrirez-vous », avait-il dit un jour qu'un sergent du lieutenant de Périgord avait porté une citation au sénéchal de Gascogne, « que ces Français nous viennent ainsi semondre? » et le malheureux sergent, hissé sur une table qu'on avait placée en porte-à-faux devant une fenêtre, avait été précipité dans la rue. « Puisque vous appelez de nous aux Français », avait-il dit une autre fois, « nous vous tuerons et le roi de France a tant affaire avec les Flamands qu'il ne vous aidera pas. Si la guerre recommence, le roi d'Angleterre prendra la Normandie ; et nous, nous vous tuerons si vous ne renoncez à votre appel ». Cette allusion aux affaires de Flandre contribue à prouver que les événements rapportés dans le mémoire de 1317 doivent se placer entre la défaite de Courtrai en 1302 et la revanche des Français à Mons-en-Pevelle (1304). Le soulèvement des Bordelais coïncida donc probablement avec les négociations qui aboutirent à la paix entre l'Angleterre et la France (20 mai 1303). S'il en est ainsi, on comprend que le Continuateur de Nangis ait pu dire que les insurgés « usurpèrent la souveraineté de leur ville », car le roi d'Angleterre n'eût pas commis la faute de forcer l'entrée d'une place qui allait lui être rendue par un acte en bonne et due forme.

Il est douteux que le départ des Français ait laissé à Bordeaux

beaucoup de regrets. Les plaintes d'Élie de Souciprède ont été bien tardives et semblent être restées sans écho. D'ailleurs, le 18 juillet 1308, sur les instances du pape Clément V, Philippe le Bel pardonna aux Bordelais leur « rébellion[1] ».

VIII. — *Bordeaux de 1303 à 1340. Les factions et l'intervention royale.*

Le dur régime des Français paraît avoir imposé silence aux factions. Après le rétablissement de la suzeraineté anglaise, elles recommencèrent leur œuvre néfaste, aigries encore par les inimitiés qu'avait fomentées la domination étrangère. C'est ce qu'exprime en termes assez énergiques un mémoire présenté en 1311 au roi Edouard II[2] : « Sachez que, depuis la dernière guerre, votre terre de Gascogne, soit par l'insuffisance de vos agents, soit par l'insubordination présomptueuse des nobles et des puissants du pays, a subi un gouvernement, non pas mauvais, mais détestable; Bordeaux surtout. » Les principaux fauteurs de ces désordres étaient les chefs des familles qui s'étaient déjà disputé le pouvoir au temps de Simon de Montfort et qui avaient abouti à la mainmise sur la mairie par le prince Édouard : celles des Colom, des Du Soler et des Caillau. Ils s'entouraient de gens de sac et de corde, qui étaient à « leur table » et à « leurs robes », c'est-à-dire qui portaient leur livrée, qui étaient nourris dans leur demeure et à leurs gages, formant ainsi une « mesnie » ou « retenance », très semblable à ces bandes armées, à cette « retinue » qu'entretenaient les grands seigneurs anglais vers la fin de la guerre des Deux-Roses. « Chaque année », dit encore le Mémoire déjà mentionné plus haut, « en faisant et en élisant eux-mêmes les cinquante jurats, pris exclusivement dans leur parti, les grands bourgeois, à savoir les Colombins, les Solériens et les Caillaviens, formaient de puissantes factions hostiles. La ville était gouvernée dans le désordre, contre le droit, l'honneur et l'intérêt communs; maîtres du sceau communal, ils scellaient indûment des lettres qui engageaient les finances de la ville. »

1. *Livre des Coutumes*, p. 540. « Cum igitur... sanctissimus pater Clemens, divina providentia summus pontifex, illa desiderans que sunt [ad] salutem et pacem civitatis..., nos pluribus instantiis benigne fuerit exortatus... »

2. Bibl. nat., ms. Moreau, t. 659, fol. 229. Ce Mémoire a été connu par Dom De Vienne, qui en a traduit une partie dans son *Histoire de la ville de Bordeaux*, t. II (1862), p. 207-208.

Après le traité d'Amiens (20 mai 1303), la mairie continua d'être occupée par ce même Arnaud Caillau, qui avait « livré la ville aux Anglais sans le consentement du Conseil[1] ». Il était encore maire le 31 janvier 1304, jour où furent promulgués sous son nom des « établissements » qui ont été transcrits sur le *Livre des Coutumes*[2]. Peu après, il fut remplacé par Amauri de Saint-Amand, chevalier, qui eut maille à partir avec les « Colombins ». Deux frères, dont le nom va maintenant revenir souvent, Amanieu et Jean Colom, un de leurs parents, Guillaume-Raimond Colom, accusèrent ce maire et le sous-maire, Guillaume Rostand, même le sénéchal, Jean de Hastings[3], « de leur avoir causé à eux et à leurs gens de nombreux dommages, des injustices énormes et intolérables[4] ». Puis vint Fortaner de Batz, aussi chevalier[5], qui fut sommé (28 mars 1305) de comparaître en personne à Westminster, avec Arnaud Caillau, ancien maire[6], apportant « les rôles et autres documents relatifs aux recettes et aux dépenses de la mairie » pendant leur gestion[7]. Ce n'était pas un acte de défiance à l'égard de l'un ni de l'autre, puisque, quatre jours plus tard (1er avril), le roi annonçait « aux jurats et à toute la communauté de la ville de Bordeaux[8] » que, « plein de confiance dans la discrétion et la loyauté d'Arnaud Caillau, leur co-bourgeois », il le nommait maire de la ville « sous les mêmes modes et aux mêmes conditions que les maires nommés auparavant par le roi », et il lui assignait « pour ses peines » le même traitement annuel qu'à tous les autres. Arnaud Caillau et Fortaner de Batz se succèdent d'ailleurs, jusqu'à la fin du règne d'Édouard Ier, comme s'ils étaient liés par les mêmes intérêts à la même politique[9]; mais, des deux, celui qui semble avoir joui

1. D'après le témoignage de la lettre du 23 mai 1311, il était du parti des « Colombins ». Mentions de la mairie d'Arnaud Caillau, les 19 mai, 9 juillet, 19 août, 10 septembre et 2 décembre 1303 dans cinq actes conservés en original aux Archives nationales (J. 1146, nos 18, 22, 21, 19 et 20).

2. *Livre des Coutumes*, p. 183.

3. La dernière mention de Jean de Hastings comme sénéchal est du 1er août 1304 (*Rôles gascons*, t. III, p. LXXX).

4. *Rôles gascons*, t. III, n° 4858.

5. Sa mairie mentionnée dans un acte du 18 janvier 1304, v. st. (Arch. nat., J. 1146, n° 23).

6. *Rôles gascons*, t. III, nos 4676, 4677.

7. Arnaud n'était d'ailleurs tenu de rendre ses comptes que « du jour où la ville était revenue à l'obéissance royale ».

8. *Rôles gascons*, t. III, n° 4876.

9. Arnaud est nommé comme maire le 12 mai (*Livre des Coutumes*, p. 622)

de la plus grande faveur auprès du roi est Arnaud Caillau, juste récompense, sans doute, du loyalisme dont il avait fait preuve en 1303; il resta maire jusqu'en mars 1308.

Il eut pour successeur Pierre Caillau. Celui-ci et son frère Bertrand étaient fils de Pierre Caillau de la Rue-Neuve et de Navarre, fille de Bertrand de Podensac, chevalier[1].

Quoique appartenant évidemment à la même famille qu'Arnaud Caillau, ils étaient d'une branche rivale. Arnaud était en effet du parti des « Colombins »; Pierre marchait avec les « Solériens[2] ». Ce dernier ne tarda pas à se signaler par des représailles contre la faction adverse. « Nous et un certain nombre de marchands et d'autres personnes, étrangers et bourgeois », écrivait un peu plus tard la Commune au roi d'Angleterre, « demeurons dans de graves pensées et sommes troublés dans nos esprits parce qu'au temps où Pierre Caillau était notre maire, donné par vous, les plus grands excès furent commis par ses amis et partisans[3]. » Dans une autre lettre d'allure plus équitable, la Commune chargeait aussi lourdement Arnaud que Pierre[4] : « Comme les maires de cette ville, nommés par vous et par notre sire, feu votre illustre père, ont tous été pris dans l'une ou dans l'autre des factions, à savoir Arnaud Caillau dans celle des Colombins et Pierre Caillau dans celle des Solériens; comme chacun d'eux favorisait manifestement son parti dans la justice et dans l'injustice, un nombre infini de meurtres, d'homicides, de rapts et d'autres maux horribles ont été commis à la faveur de l'impunité, si bien que, sous l'administration ou,

et le 14 juin (A. Brutails); Fortaner le 1er octobre (*Rôles gascons*, t. III, n° 6005); Arnaud le 12 décembre 1305 (*Arch. histor. de la Gironde*, t. II, p. 168).

1. Arch. Basses-Pyrénées, E 172, 173. — Pierre Caillau le père avait eu de longs démêlés avec le chapitre de Saint-Seurin et il était demeuré en état d'excommunication pendant dix ans, 1267-1277; il obtint son absolution le 10 avril 1278 (*Ibid.*, n° 173), peu de temps avant de mourir (son testament, non daté, est dans les *Arch. histor. de la Gironde*, t. VII, p. 163). Sa succession était ouverte à la date du 14 décembre 1280 et ses deux fils, en bas âge, étaient sous la tutelle d'Élie Viger de Saint-Pierre (Basses-Pyrénées, E 173, 174). Leur mère, Navarre de Podensac, vivait encore en 1296, époque à laquelle fut réglée la succession de Podensac (*Ibid.*, n° 175, et Arch. nat., J. 1146, n° 19), et en 1303. On lit en effet dans un acte donné à cette dernière date : « La dona Nauarra, filha e hereteira deu senhor En Bertran de Podensac, cauoir, senhor de Podenssac qui fo, e molher d'En P. Calhau de Rua noua » (Arch. nat., J. 1146, n° 19).

2. Mémoire déjà cité du 23 mai 1311.

3. Lettre du 10 mai 1311.

4. Lettre du 23 mai 1311.

pour mieux dire, l'exploitation de ces gens-là, nos propres serviteurs et des bannis, pires encore que les méchants, nous faisaient la loi et il ne s'est trouvé personne qui nous affranchît de leur tyrannie. »

Ces plaintes sont peut-être entachées de partialité; elles ne sont pas imaginaires. En face des excès qu'elles dénoncent, la royauté anglaise paraît être restée passive et comme désarmée. On avait commencé par renvoyer en Gascogne, comme sénéchal, un des bons agents d'Édouard Ier, Jean de Hastings (24 octobre 1309)[1], mais il avait été rappelé peu après pour la guerre d'Écosse et son lieutenant, Amanieu du Fossat, commit la maladresse de suivre une politique de parti, en s'alliant aux « Solériens » qui faisaient cause commune avec les Caillau. Alors les violences recommencèrent : un jour, le maire, appuyé par Gaillard et Pierre Du Soler qui avaient ameuté les bourgeois en faisant sonner le tocsin, alla donner l'assaut à la maison d'Amanieu Colom; un autre jour, il enleva le sceau communal aux amis de celui-ci et il en profita pour sceller des actes préjudiciables, dirent ses ennemis, aux intérêts de la ville; une autre fois, à la Pentecôte, il assaillit un sergent du roi de France sous la protection duquel s'étaient placés ses ennemis et lui livra une bataille qui dura toute la journée. Ils attaquèrent le lieutenant du sénéchal qu'ils firent prisonnier, des femmes, des gens du métier; plus de trois cents artisans durent s'enfuir. A la suite d'un de ces méfaits, la ville fut mise en interdit; défense fut faite de chanter la messe, d'ensevelir les morts dans le cimetière. Un millier de personnes environ, tant bourgeois qu'étrangers, souffrirent de cette déplorable situation[2]. Les Colom, suivant leur politique traditionnelle, en appelèrent alors en cour de France à la fois contre le maire et le sénéchal. Pour parer au danger que cet appel pouvait faire courir à ses droits en Guyenne, Édouard II décida (18 août 1310) l'envoi de deux commissaires : l'évêque de Norwich et Jean de Bretagne, comte de Richmond, auxquels furent adjoints Gui Ferre et Guillaume Ingue[3].

1. *Rôles gascons*, t. III, p. LXXIX.

2. Tout ceci est tiré des plaintes (en gascon) contre Caillau et son frère Bertrand (juin 1310); elles sont dans le fonds Moreau de la Bibliothèque nationale, t. 659, p. 187-194, et ont été copiées sur le registre de la bibliothèque Cottonienne marqué Julius E 1, fol. 232 v°-235 v°.

3. Sur cette mission, voir la thèse de Mme Lubimenko intitulée : *Jean de Bretagne, comte de Richmond* (1908), p. 81 et suivantes.

Ces commissaires paraissent avoir réussi à organiser dans Bordeaux un tiers-parti, qui prétendit bientôt représenter la Commune et parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de marchands; ils lui donnèrent pour chef un seigneur gascon, Otton de Lados, damoiseau. Alors éclata un petit coup d'État (22 février 1311) : Otton fut nommé maire; les cinquante jurats donnèrent leur démission et l'on décida qu'à l'avenir, au lieu d'être choisis par les chefs de parti, ces magistrats seraient, comme dans le temps passé, élus par le peuple. L'élection aurait lieu le premier dimanche de Carême, époque plus favorable, assurait-on, que ne l'était auparavant la fête des saints Jacques et Christophe (25 juillet). Dans l'Hôtel-de-Ville envahi, les vainqueurs s'emparèrent du sceau communal qui fut brisé publiquement en présence d'Otton de Lados et l'on fit fabriquer un sceau nouveau. « En raison des nombreux excès et extorsions commis par le greffier, maître Élie de Pommiers », il fut déposé publiquement et privé à perpétuité dudit office et Raimond Léon fut à sa place constitué greffier de la Commune pour toute sa vie. Alors on fit proclamer par la voix du héraut la paix, la justice, la sécurité pour la personne et les biens des marchands, des étrangers et des bourgeois, tant à Bordeaux qu'ailleurs dans le duché et au dehors.

S'il fallait en croire les auteurs de cette révolution, elle aurait eu pour objet principal de défendre les droits du roi d'Angleterre. En effet, Otton de Lados, « homme prévoyant et sage et qui n'appartenait à aucune des deux factions », avait cru devoir faire arrêter deux sergents de Gaillard Du Soler et celui-ci, dans sa fureur, avait fait appel au roi de France, bien qu'il eût dû appeler directement du maire au roi d'Angleterre ou à son sénéchal; c'est alors que le maire et la Commune, « voyant que l'admission de cet appel eût été un grand danger : que, par ce moyen, les Français pourraient obtenir la seigneurie immédiate de la ville »; que d'ailleurs presque tous les jurats et les fonctionnaires municipaux étaient « appelants ou partisans des appelants », eurent recours à la force. A les en croire cependant, tout s'était passé en douceur : les jurats avaient abandonné leurs fonctions de bon gré et sans réclamer d'indemnité; ils avaient remis volontairement le sceau de la ville; Élie de Pommiers avait été déposé « publiquement et sans opposition de sa part ». Jean Colom et ses frères avaient approuvé hautement la réforme, bien qu'ils eussent, eux aussi, dénoncé au Parlement

de Paris la conduite d'Otton de Lados. Quoi qu'il en soit, cette révolution se justifiait par ses résultats, faisant régner pendant un temps la paix et la justice.

C'est alors qu'intervint Amanieu du Fossat. Il présenta au peuple de Bordeaux (9 avril) des lettres royales datées du 18 janvier précédent qui l'investissaient de l'office de maire. Les Bordelais refusèrent de le reconnaître. C'était, disaient-ils, « un des principaux amis et partisans de Gaillard Du Soler; il avait en outre montré beaucoup de négligence dans ses fonctions de sous-sénéchal, laissant impunis un grand nombre de meurtres et d'homicides ». Nouvelle difficulté pour le parti au pouvoir. Il avait maintenant à justifier, non seulement sa conduite dans la révolution du 22 février, mais en outre « le retard apporté à l'admission du nouveau maire ». Il fit son apologie dans deux longs mémoires (10 et 23 mai), qui sont parvenus jusqu'à nous et d'où sont tirés tous les détails de ce récit[1]. Le second mémoire où il prodiguait, comme dans le premier du reste, les formules d'humilité et de loyalisme les plus déférentes envers l'autorité royale, concluait par cette prière adressée à Édouard II : « Sans vouloir porter atteinte à votre pouvoir ni au respect que nous vous devons, nous avons décidé de ne pas admettre ledit sire Amanieu jusqu'à ce que nous ayons pu faire connaître à votre magnificence et à votre chère domination notre situation tout entière, celle de votre ville et les conditions où se trouve le seigneur Amanieu; vous priant de nous pardonner si nous l'avons récusé et de nous accorder pour maire Otton de Lados. » Par une lettre du 8 octobre, le roi remercia les jurats et la Commune des nouvelles qu'ils lui avaient fait transmettre, déclara qu'il renvoyait la décision de l'affaire au sénéchal qu'il allait envoyer en Gascogne et, provisoirement, qu'il consentait à laisser Otton de Lados exercer ses fonctions.

C'est sans doute peu après qu'il faut placer la révolte de Jean Colom. Sans doute, il avait été chercher des partisans au dehors, puisque c'est avec Raimond de Limoges, Bernard de l'Église, etc., qu'il envahit la mairie, enleva les clés et le sceau de la Commune. Cependant, sa conspiration échoua, peut-être par suite de l'arrivée de Jean de Ferrières, qui avait été nommé sénéchal le 24 janvier 1312. Alors il eut recours à la fourberie : il conseilla aux jurats de ne point prêter au nouveau sénéchal

1. Moreau, t. 659, fol. 236. — Cf. Baldwin, *The king's Council* (1913), p. 377 et 466.

le serment d'usage et au sénéchal de ne point recevoir celui des jurats, s'ils refusaient d'employer une formule qu'il voulait leur imposer; puis le sénéchal marcha en armes contre la ville et les rebelles durent demander la paix. Un d'eux, Pierre Beguer, de La Rousselle, fut, malgré l'appel interjeté au Parlement de Paris, condamné à mort et exécuté[1]. Enfin, pour tirer vengeance de ses ennemis, Jean Colom fomenta une insurrection qui fut heureusement réprimée par le sénéchal Gilbert Pecché (1316).

Cependant, l'appel en cour de France avait été maintenu. Le 6 novembre 1312, le roi avait envoyé aux évêques d'Exeter[2] et de Norwich des instructions pour les réponses à faire au prochain Parlement de Paris[3]. L'affaire reparaît en 1317, sans qu'on puisse dire par quel chaînon cette nouvelle instance se rattache à la précédente[4] : le 13 janvier, le roi de France ordonne au sénéchal de Périgord « d'assigner au prochain Parlement le sénéchal du roi d'Angleterre, le maire et les jurats de Bordeaux qui, malgré l'appel, avaient banni Élie Souciprède, sergent du roi et bourgeois de Bordeaux, et saisi ses biens ». Deux jours plus tard (15 janvier), Philippe V écrivait : « S'il est constant qu'Arnaud Caillau, bourgeois de Bordeaux, a été plusieurs fois cité devant les sergents du roi dans la sénéchaussée de Périgord pour répondre aux imputations soulevées contre lui par Élie de Souciprède, qui offre d'en faire la preuve par le duel, ledit Arnaud sera, sous peine de bannissement, sommé de se présenter au jour de la sénéchaussée du plus prochain Parlement ». Un an plus tard, les sergents du roi reçurent encore (20 janvier 1318) l'ordre d'assigner Arnaud à comparaître « le troisième jour des prochaines assises à Domme qui commenceront le jeudi après la chaire de saint Pierre[5] à l'effet de fournir audit Elie un assurement légitime ». Elie, de son côté, affirmait bien haut qu'Arnaud était « faus et traitres » et le provoquait en duel, au nom de Dieu et de saint George!

Quelle suite eut l'affaire? Dans une lettre d'Édouard II à Phi-

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1889, p. 64.
2. Et non d'Auxonne, comme l'a dit Dom De Vienne.
3. Rymer, à la date.
4. *Actes du Parlement de Paris*, nos 4553, 4558, 4590, 5138 (où il est question d'Arnaud Caillau), 5155, 5557 (où Arnaud Caillau est appelé *Arnal Cartuli*).
5. Il s'agit de la chaire de saint Pierre à Antioche (22 février); la chaire de saint Pierre à Rome (18 janvier) n'a été établie que sous Paul IV.

lippe V (30 mars 1318)[1], on lit d'abord cette déclaration, si importante au point de vue juridique et politique : « bien que la juridiction immédiate sur tous les procès concernant nos sujets dans le duché d'Aquitaine appartienne à nos serviteurs agissant en notre nom, et que ces procès ne doivent être portés ni traités à votre cour, le sénéchal de Périgord et ses agents pénètrent dans notre duché et ne cessent d'y exercer la juridiction immédiate ». Puis viennent les faits particuliers : les gens du sénéchal de Périgord « ont cité à comparaître devant vous, dans le Parlement de Paris, à la requête, nous dit-on, d'Elie Souciprède, Arnaud Caillau, notre sénéchal de Saintonge et notre bourgeois de Bordeaux, qui est soumis à notre juridiction et à celle de nos ministres dans le duché susdit ». La chose est-elle tolérable? Édouard II termine cette requête, assez humble de ton, en priant le roi de France d'annuler toute la procédure et d'ordonner au sénéchal de Périgord de se désister de toute poursuite. Quelle qu'ait été l'issue de ce procès, Arnaud Caillau ne cessa d'être en faveur auprès du roi d'Angleterre. Celui-ci l'avait nommé, on vient de le voir, sénéchal de Saintonge. Après la guerre, allumée par l'affaire de Saint-Serdos, et avant le traité de paix qui la termina (31 mai 1325), on lit, dans une lettre adressée à Hugues Despenser, de Bordeaux, au mois de février[2] : « Sire, nostre seignor le roy ad molt besoing a Bordeux d'un bon meyre qui conoysse les genz et soyt diligent por li et por son honur et profit garder ; et aussi d'un bon provost de l'Ombreyre. Et jeo croy, sire, verayment,... que, en temps de guerre, il ne poet avoyr nulh melhor de Ernaut Cailhau, quar celi est sages et ayme ledit nostre seigneur le roy et son honur et profit, et si ad la conneyssence de les gens de par decea. Et aussint, sire, messire Simon de Montbreton sera molt aprofeitable en la provosté de l'Ombreyre ou en la meyreté de Bordeux, si ledit nostre seignur le roy ne y met Ernaut Cailhau. » Arnaud ne fut point, il est vrai, nommé maire ; mais, dans un mémoire adressé peu après au même Hugues Despenser[3], il était encore signalé parmi les personnes que le roi pouvait employer avec le plus de fruit (16 octobre 1325). Sénéchal, maire de Bordeaux, homme « sages »

1. Rymer.
2. Jules Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 54.
3. *Ibid.*, p. 57.

et qui « ayme le seigneur roy », il pouvait apposer ces titres aux accusations dressées contre lui, ce qui n'est d'ailleurs pas une preuve d'innocence.

Revenons à Jean Colom. De l'année 1316, où Gilbert Pecché avait opposé à ses intrigues une barrière infranchissable[1], jusqu'en 1323, il n'est presque point question de lui. Par un mandement de cette année (2 juillet)[2], Édouard II ordonne que, si les plaintes de Jean Colom, « son valet », sont fondées, si le maire, Raimond de Miossens[3], est justement soupçonné de lui vouloir du mal, il sera, lui et toutes les personnes de sa famille, soustrait à la juridiction du maire, en toute cause, qu'il soit demandeur ou défendeur, et il sera soumis à celle du connétable de Bordeaux. Cet autre fauteur de troubles a donc également réussi à se glisser dans la faveur royale, puisqu'il est devenu son « valet ». Pendant la guerre de 1324-1325, Jean et son frère Bertrand furent de ceux qui se signalèrent en défendant Bordeaux contre les Français[4]. Étaient-ils, sur le tard, passés au parti de l'ordre? C'est du moins eux qui, dans une lettre à Hugues Despenser, dénoncèrent les « mauvais » qui avaient cherché à se révolter contre le roi, qui avaient fait « grant honte et grant domage a la bone gens de Bordeux », en faisant piller et tuer les bourgeois dans quatre ou cinq endroits de la ville en même temps. Dans une maison, ils avaient massacré le chef de famille, sa femme, ses enfants et ses serviteurs; ils y avaient bien volé pour mille livres et commis encore d'autres assassinats et pilleries qui montaient à quatre mille livres[5].

La révolution de palais qui détrôna Édouard II et donna le pouvoir à un adolescent (Édouard III venait seulement d'avoir quatorze ans) parut sans doute à Jean Colom une occurrence favorable à de nouvelles intrigues. En fait, les trois ou quatre premières années du nouveau règne offrent une suite presque inin-

1. Plaintes contre Jean Colom, n° 31. L'original de ces plaintes est conservé au P. Record office, à Londres, *Chancery, Misc.*, Bundle 26, n° 18. Copie dans Moreau, t. 660, fol. 175 et suiv. Publication partielle par M. Franz Funck-Brentano, dans le *Moyen âge*, 1897, p. 289-320. Je renvoie au texte de M. Funck-Brentano.

2. Rymer.

3. « R. de Mille sanctis ». M. Brutails le mentionne seulement le 9 août 1323.

4. Moreau, t. 660, fol. 152.

5. Jules Delpit, *loc. cit.*, p. 59-60.

terrompue de guerres intestines[1]. En voici quelques épisodes : un membre d'une des principales familles bordelaises, Jean Guitard, qui était clerc et contrôleur du château royal et qui, en outre, étant « serviteur » du roi, était « sous sa protection et sauvegarde spéciale », pénétra un jour, accompagné du prévôt royal, dans la demeure d'un homme qui lui avait volé certains objets ; il voulait, « selon les usages de la ville », les saisir « en la main du roi ». Guillaume d'Aiguille, damoiseau, frère du sire de Montferrand, qui s'était caché dans la maison du voleur, assaillit ledit Jean une épée nue à la main et avec l'intention de le tuer. Jean allait cependant rentrer chez lui, lorsque son adversaire, ayant assemblé une vingtaine d'hommes armés, se jeta de nouveau sur lui en criant : A mort! A mort! Un des compagnons de Guitard faillit être tué; les autres furent victimes de plusieurs tentatives d'assassinat, si bien que Jean n'osait sortir pour exercer les fonctions de sa charge. Le roi ordonna (20 mai 1328) de faire une enquête et de punir les coupables. — Un peu plus tard, Guillaume Sanche du Mirail fut assassiné pendant la nuit, dans sa maison même. Les coupables étaient connus; le maire ne chercha pas à les punir; aussi, « ceux qui avaient fait le coup, les malfaiteurs et félons de tout genre, devinrent-ils plus hardis à perpétrer chaque jour de nouveaux homicides, vols et crimes, ce qui troublait la paix royale et jetait la terreur dans le pays ». Un rapport fut adressé au roi qui le transmit au sénéchal, avec ordre de suivre l'affaire (10 août). — Le 15 février 1330, le roi renvoya au sénéchal une pétition présentée par Bonet Du Soler, frère de feu Bernard Chicat, bourgeois de Bordeaux ; on y expose les faits suivants : les meurtriers de Bernard Chicat, tué traîtreusement, avaient été cités solennellement à comparaître devant le maire et les jurats; ils avaient été prévenus « à son de trompe, aux carrefours de la ville, comme c'est la coutume à Bordeaux » ; mais ils avaient pris la fuite. Le maire et les jurats avaient alors prononcé contre eux la peine de bannissement. Le frère de la victime demanda en conséquence que la sentence prononcée contre eux et devenue irrévocable fût confirmée par le roi et exécutée rigoureusement par ses agents dans le duché. On ignore quelle suite eut l'affaire. — Le symptôme le plus grave est que le repré-

1. Moreau, t. 660, fol. 197.

sentant même du roi en Guyenne prenait aussi sa part des méfaits qui désolaient la ville ; du moins accusa-t-on le sénéchal Jean de Hawstead d'avoir, depuis son entrée en fonction, dérobé des biens et des objets d'alimentation pour plus de 15,000 l. t.

Dans ce milieu de violences et de crimes, Jean Colom ne sera pas considéré comme un monstre, dût-on même le tenir pour coupable de tous les méfaits entassés contre lui dans un cahier de plaintes rédigé en 1330[1]. C'est un acte d'accusation qui remonte haut, puisqu'on rappelle les trahisons de son père Jean Colom et de son aïeul, Gaillard, l'allié de Simon de Montfort contre le roi d'Angleterre. En ce qui concerne Jean lui-même, on lui impute diverses émeutes suscitées avant et après le sénéchalat de Jean de Ferrières (1312), de nombreux crimes récemment accomplis par sa « mesnie » et celle de son cousin Guillaume Raimond : ce sont des gens assassinés, des criminels soustraits de force à la justice, une intervention néfaste dans les affaires municipales ; il interdit à certains maires nommés par le roi d'exercer leurs fonctions s'ils refusent de marcher avec lui ; il intrigue avec les ennemis du roi, tolère que des agents français viennent plaider devant l'officialité de Bordeaux, obtient des lettres de rémission du roi de France parce qu'il lui a promis « de lui faire avoir la ville de Bordeaux » ; il a fait payer cher au sénéchal son concours éventuel en cas de guerre avec la France, etc. S'il a pu commettre toutes ces félonies, tous ces crimes, c'est parce qu'il s'est entouré d'une armée d'hommes à tout faire attachés à sa maison par les nombreux avantages que leur vaut son triomphe.

Quelle que soit la part de responsabilité qui incombe justement à chacun de ces chefs de parti, un fait ressort avec évidence de ces témoignages, même les plus passionnés, c'est le désordre social produit par les rivalités des grandes familles dans le sein de la bourgeoisie bordelaise. De graves dangers en résultent. Le plus manifeste consiste dans l'intervention française, avec ses conséquences juridiques et politiques. Les appels réitérés des Gascons, des Bordelais au Parlement de Paris mettaient sans cesse la royauté anglaise dans une posture humiliante ou périlleuse. Même situation à peine tolérable dans les cas, si fréquents, où un bourgeois, par exemple, était sous « la protection et sauvegarde spéciale » du roi de France ; alors le sergent royal,

1. Voir plus haut, p. 268, n. 1.

armé de son bâton aux fleurs de lis, pouvait intervenir dans les procès des particuliers, même devant les tribunaux bordelais, et évoquer les causes devant le sénéchal de Périgord, d'où les appels étaient régulièrement portés au Parlement de Paris. Sous le faible gouvernement d'Édouard II, ces interventions vraiment abusives se multiplient au point d'affaiblir et de déconsidérer l'autorité royale. Sous cette surface agitée de tant de passions mauvaises, on entrevoit des ferments nouveaux ; les gens de métier se laissent entraîner dans des inimitiés dont le conflit ne les intéresse pourtant guère, et les marchands essaient d'organiser des partis intermédiaires qui travaillent pour le gain plutôt que pour la domination ou la gloire. Mais la classe ouvrière, si tant est que l'on puisse dire que les ouvriers eussent même l'idée de constituer une classe dans une société toujours si profondément aristocratique, ne paraît pas avoir joué un rôle notable à Bordeaux dans le premier quart du XIVe siècle. L'avenir est plutôt favorable aux marchands. Ils ont besoin de la paix pour leurs personnes et de la sécurité pour leurs transactions ; si l'intervention royale doit leur assurer ces biens essentiels, ils sont prêts même à subir l'amoindrissement d'une autonomie communale dont ils ont connu surtout les excès.

Olivier d'Ingham fut nommé sénéchal de Gascogne pour la seconde fois en 1331 et il resta en charge pendant douze années consécutives. Ce long gouvernement vit s'accomplir quelques-uns des faits les plus considérables de l'histoire de la province en général et de Bordeaux en particulier.

Tout d'abord, les factions urbaines posèrent les armes et une ère de calme relatif commença. Faut-il faire honneur de cet inestimable résultat à la valeur personnelle du sénéchal, aux directions à la fois plus habiles et plus fermes qu'il recevait de la royauté, à la pratique, inaugurée déjà en 1323 et qui consistait à mettre à la tête de la mairie bordelaise un fonctionnaire envoyé d'Angleterre[1] et à diminuer le nombre des jurats? Faut-il faire entrer aussi en ligne de compte la lassitude des partis, l'intérêt du commerce qui commandait impérieusement des rues et des routes sûres? Toutes ces causes sans doute contribuèrent au changement très notable que l'on constate alors dans la vie publique de la grande cité. Sans doute, la paix intérieure ne régna point, subitement et comme par enchantement, dans un

1. Voir plus loin, p. 280.

milieu que les discordes civiles avaient si profondément troublé pendant tant d'années, et l'on peut signaler en 1351[1], en 1375[2] des insurrections locales où figurent encore des Colom; mais les cas sont rares; simples accès de fièvre, au lieu d'une maladie chronique. D'autre part, un fait dont on ne saurait exagérer l'importance est la décision prise par Édouard III (25 janvier 1340) de revendiquer la couronne capétienne et de se proclamer roi de France. Désormais, au point de vue juridique, la Guyenne en général et Bordeaux en particulier n'ont plus qu'un souverain, qui est le roi d'Angleterre; tout appel au Parlement de Paris est par là rendu impossible; impossible, à peine de félonie, tout recours à la protection du prince qui règne sur les bords de la Seine. Ainsi se trouvent supprimées les deux causes d'intervention étrangère qui avaient le plus contribué à jeter le trouble dans le pays, à énerver l'action du roi d'Angleterre et de ses agents. L'appel des sentences prononcé par ses agents et par le plus puissant d'entre eux, le sénéchal, subsiste, mais il faudra maintenant le porter à Londres. C'est toute une révolution. Puis vient la guerre avec la France, guerre pendant laquelle Bordeaux sera pour le roi d'Angleterre un point d'appui précieux, guerre qui fut pour cette ville, suivant les circonstances, une source de rapides profits ou une cause de danger et de ruine. C'est presque un régime nouveau qu'il s'agissait d'instaurer, avec un programme qui consistait à maintenir Bordeaux dans une stricte obéissance, tout en confirmant et en étendant au besoin ses privilèges municipaux.

IX. — *Institutions municipales de Bordeaux telles qu'elles apparaissent fixées vers l'année 1375.*

L'année 1375 paraît fournir un moment opportun pour l'étude des institutions bordelaises telles qu'elles subsistèrent jusqu'à la fin de la domination anglaise. Bordeaux est restée fidèle au roi d'Angleterre pendant la première partie de la guerre de Cent ans. Les victoires remportées par Édouard III et son fils aîné ont été très favorables à sa prospérité matérielle. D'autre part, elle a souffert de la reprise des hostilités en 1369; les revers infligés aux armes anglaises l'ont mise « en péril d'être

1. Moreau, t. 661, fol. 203.
2. *Livre des Bouillons*, p. 495-496.

perdue[1] ». C'est alors que le sire Florimont de Lesparre, ayant été nommé lieutenant du roi ès parties d'Aquitaine et « gouverneur de la ville de Bordeaux par l'élection du peuple », la remit « en bon array[2] »; non d'ailleurs sans apporter à son tour quelques changements à un édifice qu'il fallait restaurer sans cesse. Au risque de répéter des faits déjà signalés et de dépasser le règne d'Édouard III, voyons quelles en sont les bases et l'ordonnance.

Je traiterai d'abord des différentes classes de la population, puis j'esquisserai l'organisation politique et administrative de la ville.

Parmi les classes, on peut distinguer les bourgeois et les nobles, la plèbe, les étrangers et enfin le clergé.

Le bourgeois (*civis* ou *burgensis*) est toujours un homme libre.

On devient bourgeois soit par la naissance[3], soit par le fait d'un séjour prolongé. Dans la charte de privilèges accordée par Jean sans Terre le 30 avril 1206, on lit : « Nous concédons à tous ceux qui viendront du dehors pour demeurer à Bordeaux, qui auront juré fidélité à nous et à la Commune de cette ville, qui y seront restés pendant un mois entier sans être réclamés par leur maître, seront désormais reconnus comme n'étant les hommes de personne[4]. » Ces hommes « qui viennent du dehors » peuvent être des questaux. Au XIVe siècle, des « privilèges » indiquent « comment les hommes questaux se font bourgeois » et « comment tout homme qui demeure à Bordeaux pendant un mois devient bourgeois[5] ». D'autre part, dans une lettre au sénéchal de Gascogne (12 mai 1324), le roi dit : « Nos amés et féaux le maire et les jurats de notre cité de Bordeaux nous ont fait connaître l'usage constamment suivi dans cette ville, d'après lequel, après un séjour prolongé pendant un an et un jour, on peut jouir des mêmes franchises et libertés que les vieux bourgeois de la ville[6]. » Ici, il n'est plus question de questaux, mais d'étrangers libres, qui viennent s'établir tranquillement dans la ville.

Il faut d'ailleurs que la résidence soit réelle et durable : « Que nul à l'avenir ne devienne bourgeois de Bordeaux s'il n'y pos-

1. *Livre des Bouillons*, p. 495.
2. *Ibid.*, p. 496.
3. Il faut que la naissance soit légitime (*Registre de la Jurade*, t. I, p. 272; 9 nov. 1407).
4. *Livre des Bouillons*, p. 240.
5. *Ibid.*, p. 187.
6. Moreau, t. 660, fol. 131 (d'après *Rol. Vasc.*).

sède d'une façon indiscontinue une demeure, un foyer, une famille, ainsi que tous les autres bourgeois[1]. » C'est ce qu'en termes un peu différents déclare Édouard Ier à son tour : « pour devenir bourgeois à Bordeaux, il faut y avoir d'une façon continue une femme et une famille; celui qui ne réside pas à Bordeaux, qui n'y a pas une femme et une famille ne peut en revendiquer les privilèges » (7 mai 1292)[2].

On peut encore devenir bourgeois par le consentement gracieux du roi ou de la ville. Le roi récompense de cette manière les services rendus par Gaillard de Gout, seigneur d'Arbanats, et par Gérarde de Bouglon, fille et héritière de Guillemine Gondaumer, en son vivant bourgeoise de Bordeaux (28 avril 1330)[3]; par Doat Amanieu (9 juillet 1330)[4]; par Jean de Grilly[5]; par Jeanne de Gournay, veuve d'Aimeric de Duras[6]; par Gaillard de La Tour, écuyer[7]. Ce dernier était né à Bordeaux (« patrie Burdegalensis »), mais, étant noble, ne pouvait pas être bourgeois, sinon par grâce particulière. La ville confère également des lettres de bourgeoisie à Jean de Lartigue, hospitalier de l'hôpital de Saint-André (29 mai 1415)[8]; à Hélie Lafont, ouvrier (10 juin 1415)[9]; à Jean de Pretz, savetier (4 décembre 1415)[10]; à Nicolas Maresceu, notaire public du diocèse de Rennes (30 octobre 1420)[11]; à Jean Sirbuer, fils d'Antoine Sirbuer, de Nérac (29 mars 1421)[12]. Ce dernier avait environ seize ans au moment de son admission à la bourgeoisie.

Tout nouveau bourgeois doit prêter le serment de fidélité. Raimond-Guillaume de Caupenne, dit le Bâtard anglais, est admis le 7 août 1406 « et il a prêté la forme habituelle du serment[13] ». Jean de Pretz, mentionné plus haut, prête « présente-

1. *Recogn. feod.*, n° 449, art. 7; *Livre des Coutumes*, p. 499; *Livre des Bouillons*, p. 380.
2. *Rôles gascons*, t. III, n° 2027.
3. *Arch. histor. de la Gironde*, t. III, p. 152.
4. *Ibid.*, p. 153.
5. Moreau, t. 660, fol. 249.
6. Moreau, t. 661, fol. 12.
7. *Arch. histor. de la Gironde*, t. XVI, p. 250.
8. *Ibid.*, p. 266.
9. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 160.
10. *Ibid.*, p. 180.
11. *Ibid.*, p. 462.
12. *Ibid.*, p. 497.
13. *Ibid.*, p. 14.

ment, en sa jurade, le serment que les bourgeois ont coutume de prêter[1] ».

Outre le serment, on trouve parfois mentionné un certain droit d'entrée. Le 25 juillet 1408, la Jurade décide qu'à l'avenir tout nouveau bourgeois paiera un marc d'argent pour les œuvres de la ville « tant qu'il plaira aux Trente[2] » ; et, en effet, on voit, dans le même temps, Arnaud de Lespinasse acquitter ce droit d'entrée dans la bourgeoisie[3]. De ce dernier, il est dit « qu'il prêta le serment comme bourgeois et qu'ensuite les Jurats ordonnèrent qu'il eût ses lettres de bourgeoisie[4] ». Sur le cas de Gaillard de Jonquières, nous avons des renseignements détaillés. Il avait reçu de la chancellerie royale des lettres patentes l'autorisant (lui, noble) à jouir des privilèges et franchises de la ville sous certaines conditions ; sans doute, ces conditions tardèrent à être remplies, si bien qu'après avoir été admis et avoir prêté serment « en cour, publiquement », on lui imposa de prêter serment une seconde fois. « Il jura donc devant les seigneurs [jurats] et ceux-ci voulurent qu'il eût sa lettre, en considération des lettres patentes délivrées par le sénéchal ». « En conséquence », ajoute le document que nous analysons, « nous avons admis ledit Gaillard comme notre bourgeois et avons reçu de lui le serment accoutumé. Nous voulons, autant que la chose dépend de nous, qu'à l'avenir ledit Gaillard (à condition qu'il fasse dorénavant sa résidence effective dans la ville et s'acquitte des obligations qui incombent aux bourgeois) jouisse de tous les privilèges, fors, franchises et libertés de la cité[5]. »

Si le droit de bourgeoisie s'acquiert, il peut aussi se perdre, à la suite soit de délits ou de crimes de droit commun, soit de crimes politiques.

« Est déchu de son privilège », lit-on dans le *Rolle de la Vila* (art. 27), « quiconque a contrefait la monnaie ou le sceau du prince, se révolte, passe à l'ennemi, livre une place dont il a la garde, vole ou force le trésor du prince, tue le prince ou son héritier, est hérétique ; de même tout bourgeois qui compromet les franchises de la ville ou qui séduit la femme de son sei-

1. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 291.
2. *Ibid.*, p. 337.
3. *Ibid.*, p. 331.
4. *Ibid.*, p. 332.
5. *Ibid.*, p. 51.

gneur ». Art. 40 : « le péché contre nature fait perdre tout privilège, entraîne la peine de mort et la confiscation des biens »; de même le suicide (art. 41) et l'emploi des sortilèges (art. 46 et 49). Les bourgeois doivent s'entr'aider. Un établissement de 1304 les oblige à renouveler chaque année le serment de se soutenir les uns les autres contre les étrangers, sous peine d'être privés du droit de bourgeoisie et d'encourir la peine des parjures[1]; un autre de 1341 prive à tout jamais de ce même droit ceux qui, sans excuse valable, ne se rendraient pas à la convocation du maire et des jurats pour faire rendre justice à un bourgeois molesté[2]. La perte de ces droits peut d'ailleurs n'être que partielle; nous dirions aujourd'hui qu'un bourgeois peut perdre ses droits civiques tout en conservant ses droits civils. C'est ce qu'indique l'art. 42 du *Rolle de la Vila :* « Nul homme, en aucun temps, ne peut tenir un office municipal si, par exemple, il a été mis au pilori, condamné à « courir la ville » avec une femme (crime d'adultère), s'il a été battu avec des sangles ou des verges à travers la ville, s'il a porté un faux témoignage, calomnié la Commune ou le seigneur, s'il a été mutilé de quelque membre par sentence de justice. »

Les crimes politiques entraînent la peine du bannissement. C'est ce qui arrive à la suite de chaque émeute; en ce cas, ou bien le parti vainqueur chasse les plus redoutables de ses adversaires, ou bien c'est le roi qui frappe, plus ou moins indistinctement, les insurgés. D'autre part, on voit aussi le roi intervenir pour faire autoriser les exilés à venir cultiver les terres qu'ils possèdent hors de la ville[3], ou pour les réintégrer dans leurs droits[4].

« Tous les bourgeois », dit le statut de 1261 (art. 8), « sont inscrits dans leurs paroisses; il en sera fait deux rôles. Quand un bourgeois vient à mourir, son nom doit être rayé sur le rôle de sa paroisse; tout bourgeois nouveau sera inscrit sur le rôle de la paroisse où il aura élu domicile[5]. » Il y a de même un registre où sont inscrits les noms de ceux qui ont été bannis en vertu d'un jugement régulier. C'est le *papey deus banitz*, qui doit être scellé du sceau du maire et de deux jurats; il est confié

1. *Livre des Coutumes*, p. 620.
2. *Ibid.*, p. 328.
3. *Rôles gascons*, t. I, nos 2357, 2358, 2673, 2753.
4. *Ibid.*, t. I, Supplément, p. XLVI.
5. *Recogn. feod.*, n° 449; *Livre des Coutumes*, p. 499; *Livre des Bouillons*, p. 380.

à un jurat qui en a la garde pendant toute son année de charge[1].

En dehors des bourgeois, il faut mentionner parmi les habitants de Bordeaux ceux qui ne jouissent pas du droit de bourgeoisie et ceux auxquels l'accès des privilèges est interdit.

Dans la première catégorie doivent être rangés le bas peuple et les étrangers.

La plèbe nous est mal connue. Dans un régime qui repose sur la propriété foncière, elle a peu de droits et la loi s'occupe rarement d'elle. A Bordeaux comme ailleurs, elle devait se composer de tous les travailleurs manuels non possesseurs de biens-fonds : ouvriers, serviteurs à gage, sans compter les miséreux et les fainéants. C'est une foule anonyme dont l'histoire se confond avec celle, dont je ne puis m'occuper ici, des corporations industrielles et commerciales.

Les étrangers sont nettement distingués des bourgeois et soustraits à la juridiction municipale. Un mandement royal du 23 septembre 1309 ordonne au sénéchal de faire respecter l'ordonnance en vertu de laquelle « le droit d'enquête et de juridiction sur toutes les personnes étrangères, tant sur terre que sur eau, nous appartient immédiatement[2] ». Mais la police municipale les soumet à une surveillance particulière. « Que nul étranger », dit une proclamation du 8 août 1408, « ne porte une épée ou un couteau dans la ville, à moins que ce ne soit une arme d'apparat[3]. » — « Que nul », dit une autre proclamation (20 janvier 1416), « ne prenne un valet étranger et d'autre obédience avant de l'avoir conduit devant son jurat, pour qu'il y prête le serment exigible en ce cas[4]. » Le 1er février 1415, le lieutenant du maire et huit jurats assemblés à Saint-Éloi reçurent ainsi le serment d'ouvriers étrangers, parmi lesquels plusieurs Bretons ; la teneur en fut la suivante, « que, tant qu'ils demeureraient dans la ville, ils ne maniganceraient rien contre le roi, la ville ou le pays ; s'ils avaient connaissance d'un tel dessein, ils le révèleraient le plus tôt possible à un officier royal ou municipal[5] ».

Il reste à parler des clercs et des nobles.

Inutile d'insister sur les clercs ; leur condition n'était pas autre à Bordeaux qu'ailleurs.

1. *Livre des Coutumes*, p. 44, art. 36.
2. Rymer, à la date.
3. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 346.
4. *Ibid.*, t. I, p. 312.
5. *Ibid.*, t. II, p. 112.

Parmi les familles nobles domiciliées dans la ville, certaines jouissaient des droits de bourgeoisie ; d'autres en étaient privées. Les premières étaient (en 1331) au nombre de quatre, dont celle de Puy-Paulin[1], dont l'origine remontait sans doute à l'époque gallo-romaine. C'est à ce titre que les détenteurs de ce fief revendiquèrent à plusieurs reprises au XIVe siècle le droit de faire entrer en franchise à Bordeaux les vins provenant de leurs vignobles, et le roi dut rappeler ses agents à l'observation de ce privilège[2]. D'autre part, on voit les nobles tour à tour exclus de la Jurade (en 1376), puis admis de nouveau (1392)[3]; mais, en somme, la législation municipale s'occupe rarement d'eux, ce qui tendrait à prouver que la noblesse ne tenait pas dans le gouvernement de la cité une place appréciable. Le pouvoir fut toujours aux mains de la bourgeoisie ou mieux d'une oligarchie bourgeoise.

A la tête de l'administration municipale sont le maire et les jurats qui constituent la Jurade.

A la différence de la charte de Rouen qui donnait au roi le pouvoir de nommer le maire à condition de le prendre sur une liste de trois candidats choisis par les cent pairs, la règle à Bordeaux était primitivement que ce magistrat devait être élu sans aucune intervention de la royauté. Dans la charte de privilèges de 1224, il est dit que les « prud'hommes » de la ville auront « une Commune dans la cité de Bordeaux et un maire pris parmi eux[4] », et, dans celle de 1235, « qu'ils aient, eux et leurs hoirs, à perpétuité, et qu'ils fassent parmi eux un maire dans la cité de Bordeaux[5] ». Il est même formellement interdit de demander ou de solliciter la mairie du roi ou de toute autre personne « sous peine d'être traité comme un parjure[6] ».

Le maire est nommé par les jurats, pour une année seulement, et rééligible, mais après un intervalle de trois années[7]. La liste

1. « Cum quedam domus, vocata domus du Puypaulin... sit una de quatuor domibus nobilium civium privilegiatorum civitatis nostre B. » (25 janv. 1331). Moreau, t. 661, fol. 8.

2. Moreau, t. 661, fol. 8; Rymer, à la date du 26 mars 1378.

3. Brissaud, *les Anglais en Guyenne*, p. 135, 149.

4. « Communiam in civitate vestra Burdeg. et majorem de votusmet ipsis eligendum. »

5. « Quod ipsi et heredes sui in perpetuum habeant et faciant de se ipsis majorem in civitate nostra Burdeg. » *Cal. charter roll*, t. I, p. 210; *Livre des Coutumes*, p. 552; *Livre des Bouillons*, p. 241.

6. *Rolle de la Vila*, art. 1 (*Livre des Coutumes*, p. 274

7. *Livre des Coutumes*, p. 274-275.

des maires prouve que ces règles ont été généralement observées pendant les soixante premières années du XIIIe siècle; du moins depuis l'année 1218, où cette liste peut être établie sans lacunes. On a vu à la suite de quels événements le prince Édouard se fit attribuer en 1261 « par les jurats et prud'hommes de la ville » le droit de nommer leur maire; puis comment Édouard Ier rendit aux jurats (1279) leur ancien privilège; comment en 1288 il « reprit la mairie » dans sa main. Le 13 juin 1289, il déclara qu'il avait nommé maire Pierre Itier, chevalier, « pour tout le temps qu'il lui plaira[1] ». Désormais, plus de mairie élective ni annuelle. Suivant les circonstances, les maires sont pris soit parmi les bourgeois de la ville, soit parmi les gens du dehors, les nobles de préférence. Après la guerre de Dix ans (1294-1303), on voit bien à la mairie Arnaud Caillau et Pierre Caillau; mais Edouard II revient à la pratique, désormais traditionnelle, de prendre le maire hors de la ville. Ce sont Eudes de Lados, Guillaume de Toulouse, « valet du roi », Dominique de Roncevaux, Eudes et Raimond de Miossens, Loup Bergonh (ce dernier, bien que bourgeois de Bordeaux, était né à Morlaas), Jean Hoguet, Raimond Duran. Vers la fin du règne, les maires ne sont plus d'origine gasconne ni même languedocienne; ils sont pris parmi les Anglais.

Déjà sous Édouard Ier, on voit apparaître un Thomas de Sandwich (1288-1289); plus tard, Robert de Shirland (1323). Était-ce une nouveauté dont les Bordelais pouvaient prendre ombrage? On le croirait à lire la lettre écrite au nom du roi dans ce dernier cas (22 août). Le roi notifie en effet aux jurats qu'il a longtemps réfléchi aux avantages que la ville retirerait d'une « administration juste et paisible » sous les ordres d'un maire « circonspect, sage et impartial »; il espère que ledit Robert « surpassera les maires qui l'ont précédé dans cet office »; il prie donc les jurats de l'accueillir « gracieusement » et, tant qu'il restera en charge, non seulement de lui payer « ses gages et salaires accoutumés », mais de le traiter avec autant de courtoisie que de bonne grâce. Robert de Shirland ne prit cependant pas possession de son office; du moins son nom ne figure-t-il pas dans la liste des maires. A sa place, on trouve un Gascon, Raimond de Miossens, qui a pour successeurs deux Anglais, Robert de Swynburne et Jean de Hawstead. Puis Édouard II est détrôné

1. *Rôles gascons*, t. II, n° 1021.

et l'on revient aux maires gascons : Arnaud de Montpezat, Jean de Saint-Philebert. Après la mort de ce dernier, lit-on dans une lettre royale du 20 mars 1333, le sénéchal de Guyenne (Olivier d'Ingham) et le connétable de Bordeaux (Jean Travers) avaient, sur l'avis du Conseil royal dans le duché, nommé Guillaume Sanche de Pommiers, « bien que ledit office eût été d'ordinaire géré jusqu'ici par un Anglais ». Si cette allégation n'est pas absolument vraie pour le temps passé, elle se justifie par la pratique des années suivantes ; car, après Guillaume Sanche de Pommiers, on trouve John de Lisle (1334-1343), Renaud de Bisquele (1345-1354), Thomas de Roos (1354-1359). Comme on le voit, la mairie n'est même plus annuelle ; elle devient comme un office de la couronne dont les titulaires sont désignés « quamdiu regi placuerit ». Bordeaux ne connaît plus que des maires de carrière. La main mise par la royauté sur cet office, le plus important de tous, autour duquel s'étaient nouées tant d'intrigues et pour la possession duquel avait peut-être coulé tant de sang, ne devait plus être jamais retirée. A plusieurs reprises et généralement à chaque nouveau règne, les Bordelais réclamèrent. Leurs pétitions restèrent sans effet. Quand le roi tenait à être gracieux, il leur faisait répondre qu'il allait ouvrir une enquête pour savoir dans quelles conditions la mairie était « arrivée dans sa main ».

Aussitôt élu, le maire doit prêter un double serment : au roi et à la Commune. Le statut de 1261 donne la formule du premier[1] : il doit « jurer, en présence du peuple, à Saint-André, sur les saints Évangiles de Dieu et sur les reliques, de conserver et de préserver de toute atteinte, en tant que la chose sera en son pouvoir, les droits du roi, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, dans les limites de la ville et au dehors, de dénoncer et désigner les aliénations anciennes et récentes de ces droits dont il aura connaissance ; quand le roi ou son mandataire voudra les revendiquer, il conseillera son seigneur en bonne foi, le dirigera, l'aidera ». Après le renouvellement de la Jurade, il doit jurer sur la châsse de saint Seurin qu'il se conduira bien et loyalement dans son office, qu'il défendra tous et chacun de la Commune et les préservera de tout dommage et violence, soit de sa part, soit de la part d'autrui ; qu'il leur fera droit et raison au pauvre comme au riche, sans avoir égard à ami ni à ennemi ; qu'il les

1. *Recogn. feod.*, n° 499, art. 30 ; *Livre des Coutumes*, p. 498.

défendra dans leurs fors, coutumes, usages, statuts, privilèges et libertés, en réservant la fidélité due au roi, seigneur souverain[1].

Les maires recevaient une indemnité, d'ailleurs arbitraire. « La Commune de Bordeaux se plaint », dit le roi dans une lettre du 9 août 1322 adressée au sénéchal, Foulque Lestrange[2], « de ce que les gens de cette Commune ont été grevés et accablés et sont encore aujourd'hui indûment grevés par les contributions lourdes et déshonnêtes levées sur eux par les maires de la ville, sous prétexte que leur office est d'une durée incertaine et qu'ils pouvaient craindre d'en être privés à chaque instant; afin de porter remède à ces maux, elle a prié le roi de décider qu'à l'avenir une indemnité fixe serait attribuée au maire sur les fonds municipaux; 500 livres suffiraient. » Cette pétition resta sans effet. Les maires avaient un intérêt trop évident à prélever eux-mêmes les sommes dont ils avaient besoin sur les revenus de la Commune. C'est ce que laisse entendre un mandement royal du 20 novembre 1331 adressé au connétable de Bordeaux[3] : « Dans un statut passé au temps de notre aïeul, le feu roi Édouard, d'illustre mémoire, et dans un accord passé entre Amauri de Craon, alors sénéchal de Gascogne, d'une part, le maire et les jurats de Bordeaux, d'autre part, il est dit que le maire percevra chaque année les émoluments ou profits dépendant de la mairie pour subvenir aux besoins de celle-ci; le revenant bon, toutes dépenses payées, nous serait attribué. Or, nous avons appris qu'aucun compte n'a été rendu de ces maniements de fonds ni de ce revenant bon. Pour obvier par tous les moyens possibles au préjudice que nous fait éprouver cette absence de contrôle, nous avons mandé aux maire et jurats de venir nous rendre compte de ce revenant bon. » Ordre était donné en conséquence au connétable d'écouter les comptes du maire et des jurats, puis de prendre, à leur égard, les mesures « commandées par la justice et conformes à la raison ».

A la place du maire, on trouve quelques fois un gouverneur, et à côté de lui est souvent mentionné un sous-maire.

Le gouverneur (Gubernator) est un magistrat extraordinaire nommé par le roi aux lieu et place du maire lorsqu'il n'est pas possible d'en nommer un; par exemple en 1290, alors que l'élec-

1. *Livre des Coutumes*, p. 210, 344; *Livre des Bouillons*, p. 501.
2. Moreau, t. 660, fol. 115 (d'après les *Rot. Vasc.*).
3. Moreau, t. 660, fol. 259 (d'après les *Rot. Vasc.*).

tion du maire était déférée au Parlement de Paris, le roi nomma Vital Pansa[1], le même qui fut trois ans plus tard mis à mort et traîné sur la claie pour crime de félonie envers son suzerain.

Quant au sous-maire, c'est en somme un adjoint au maire; mais c'est le maire qui le choisit « parmi ceux qui plairont le mieux aux jurats[2] », et il le renouvelle chaque année, après les élections générales. Le sous-maire prête à Saint-Seurin le même serment que le maire[3] et, comme lui, il reçoit un traitement. La plus ancienne mention connue de ce magistrat est dans la notice d'un jugement rendu en 1293[4]. Quand Bordeaux fut occupée par les Français, à côté du maire, Girmond de Burlats, figure un sous-maire, le fameux Pierre Flotte[5].

Après le maire, les jurats. Pendant tout le XIIIe siècle et une partie du XIVe, ceux-ci furent d'abord au nombre de cinquante. Ce nombre se rencontre pour la première fois (avec le nom des jurats) dans le traité de paix et d'alliance conclu en 1222 et renouvelé en 1230 entre Bordeaux et La Réole. En 1341, le roi donna aux « maire, jurats et Communauté de Bordeaux » pouvoir de l'augmenter ou de le diminuer à son gré[6]. Et en effet il ne tarda pas à être réduit à 24, chiffre qui rappelle celui des douze échevins et douze « consulteurs » des *Établissements de Rouen*. En quelle année ce changement fut-il effectué? On l'ignore. Un acte du 30 septembre 1375 nous apprend seulement que les « maire, jurats et autres prud'hommes » sont autorisés à rabaisser à douze le nombre des jurats « qui, jusqu'alors, avait été de vingt-quatre[7] ». En conséquence, « les vingt-quatre jurats ou la majorité d'entre eux, après que le peuple de la ville eut été appelé à son de trompe en l'église Saint-André, en présence de Florimond de Lesparre, lieutenant du roi et gouverneur de la ville par l'élection du peuple, décidèrent, suivant l'ordre et la volonté de la Commune, l'ordre, la volonté et le consentement du lieutenant, et attendu qu'avec le temps les institutions humaines doivent être modifiées, qu'on nommerait à l'avenir seulement douze jurats, dans les mêmes formes d'ail-

1. *Livre des Coutumes*, p. 406.
2. *Ibid.*, p. 507.
3. *Ibid.*, p. 509.
4. *Ibid.*, p. 108.
5. *Ibid.*, p. 407.
6. Moreau, t. 660, fol. 109.
7. *Ibid.*, p. 498.

leurs que les vingt-quatre, et aussi qu'aucun noble ne pourrait être jurat ». Le chiffre de douze n'a plus été changé; il était encore tel au moment où Bordeaux fut conquis par l'armée de Charles VII en 1451.

Comme tous les autres magistrats municipaux (le maire excepté), les jurats ont toujours été élus; mais c'étaient les jurats sortants qui élisaient leurs successeurs. Voilà la règle. Elle est formulée nettement dans le *Rolle de la Vila :* les jurats se renouvellent par voie de cooptation; le maire ne doit prendre aucune part à leur élection (art. 2); ils sont élus chaque année (art. 4); aussitôt élus, ils doivent jurer, devant toute la Commune, de bien remplir leurs fonctions et d'élire à leur tour, à l'expiration de leur année, cinquante bons jurats (art. 5). L'existence des factions rivales que nous avons vues à l'œuvre ne laissa pas de troubler maintes fois l'application de cette règle qui, comme toutes les lois électorales, paraît avoir été modifiée selon les besoins du moment. Dans une lettre du 6 juin 1252[1], le roi rappelle et ordonne d'exécuter une décision prise la dernière fois qu'il avait été à Bordeaux (donc en 1242-1243) et en vertu de laquelle, « puisqu'il y avait dans cette ville deux factions ennemies », les jurats « seraient pris chaque année en nombre égal dans chacune d'elles, et non tous dans une seule ». Huit ans plus tard, le roi reprochait aux « maire, jurats et Communauté » (14 juin 1260)[2] le mépris de cette ordonnance[3] et leur enjoignait de l'observer[4]. En 1311, une révolution renversa momentanément, on l'a vu, les « grands bourgeois » qui « élisaient chaque année les cinquante jurats pris exclusivement dans leur parti »; en effet, les vainqueurs élurent, dirent-ils eux-mêmes, des « marchands et autres prud'hommes, gens de paix et de justice, capables de servir nous, la ville, et tous autres, étrangers et bourgeois ». En 1341, certains puissants personnages s'étant emparés par force de l'élection et ayant réussi par collusion à faire élire leurs « complices », le roi ordonna[5] que les élections fussent annuelles et libres et qu'on choisît les gens « les plus aptes à servir les intérêts communs

1. Shirley, *Royal letters*, t. II, p. 89.
2. *Rôles gascons*, t. I, Supplément, p. CI-CII.
3. « Ab altera parte contendentium assumitis et creatis. »
4. « Quod tales de cetero majores et juratos preficiatis qui de anno in annum communiter assumantur. »
5. Moreau, t. 660, fol. 109.

et à faire régner la tranquillité dans la ville ». On conçoit sans peine que, si les élections étaient faites par une des deux factions ou même à la suite d'une entente momentanée entre elles, le roi ne pouvait guère intervenir ; libres au contraire, il lui était beaucoup plus aisé de faire passer ses candidats.

Dans la suite des temps, l'époque où se faisaient les élections a varié. Vers le milieu du XIVe siècle, c'était le cinquième jour après la Nativité de saint Jean-Baptiste (29 juin). En 1254, elles furent reculées à la fête des saints Jacques et Christophe (25 juillet)[1], précédent qui paraît avoir été généralement observé depuis lors. Il y fut dérogé en 1311 ; la révolution qui avait triomphé le 22 février fit procéder sans retard à de nouvelles élections et l'on décida que la date en serait désormais fixée au premier dimanche du carême[2] ; mais on revint ensuite à la date antérieure et, jusqu'à la fin de la domination anglaise, elle fut maintenue en effet au 25 juillet.

Une note transcrite sur le *Livre des Coutumes*[3], et que l'éditeur, M. Barckhausen, date de 1340 environ, est ainsi conçue : « Il faut savoir que chaque année, la veille des saints Jacques et Christophe (24 juillet), de nouveaux jurats sont créés et élus par les anciens ; le lendemain (25 juillet), dans l'église de Saint-André l'Apôtre, leurs noms sont publiés devant le peuple assemblé au son des trompettes ; les nouveaux élus qui sont là prêtent sur les saints évangiles de Dieu et sur la croix touchée de la main, à l'autel, en présence de tous le serment dans les termes suivants... » Mais la description des pratiques suivies en 1375, en présence de Florimond de Lesparre, alors que le nombre des jurats fut réduit de vingt-quatre à douze, est particulièrement précise et détaillée[4] ; les historiens de Bordeaux n'ont eu qu'à la copier. Il ne sera pas sans intérêt d'en trouver ici une analyse.

Donc, le 24 juillet, les douze jurats sortant se réunissent en l'église de Saint-Éloi au son de la cloche communale. Ils jurent d'en choisir douze autres, « les meilleurs et les plus capables », dans un esprit d'absolue impartialité. Pour être éligible, les conditions sont les suivantes : être né à Bordeaux ou dans le Bor-

1. Voir une lettre royale du 12 juin 1254 dans Champollion-Figeac, *Lettres de rois et reines*, t. I, p. 84 ; *Livre des Coutumes*, p. 531 ; *Rôles gascons*, t. I, n° 3767.

2. Voir plus haut, p. 264.

3. Page 343.

4. *Livre des Bouillons*, p. 495.

delais et de la nation de France, âgé d'au moins vingt-cinq ans, né de légitime mariage, de condition libre et indépendante, propriétaire d'un hôtel de maître, résider dans la ville et posséder au moins 1,000 l. de monnaie bordelaise en capital ou 200 l. de rente foncière par an. Puis les jurats entrent en conclave (c'est l'expression consacrée) pour élire leurs successeurs. Chacun d'eux choisira le sien dans son quartier (*jurada*) ou district de police (*esquingeita*); s'il n'en trouve pas dans son quartier, il le prendra dans un quartier voisin. Les jurats ne se sépareront pas avant d'avoir trouvé leurs successeurs. En cas de désaccord, ils peuvent appeler le maire, qui s'efforcera de les amener à une entente, mais qui devra se ranger à l'opinion de la majorité. Cela fait, le maire, à la requête des jurats sortant, fera ouvrir les portes de Saint-Éloi. Le lendemain, le maire et les anciens jurats vont à Saint-André où les bonnes gens de la ville ont été convoquées au son des trompettes. Le clerc de la ville, porteur d'une cédule cachetée où ont été écrits les noms des jurats dans chaque jurade, brise le cachet et lit ces noms. Puis les nouveaux jurats prêtent serment. On peut suivre dans les registres de la Jurade le détail de ces opérations dont le caractère oligarchique est si nettement accentué. Comme l'a très bien dit M. Barckhausen, « il paraîtrait, d'après les listes de jurats que nous possédons, que, au XVe siècle, une sorte de roulement ramenait au pouvoir, tous les trois ou quatre ans, presque les mêmes personnes, membres d'une trentaine de familles qui se partageaient les honneurs municipaux[1] ».

Le serment des jurats a peu changé dans la suite des temps. Selon le *Rolle de la Vila*, ils jurent, devant toute la Commune (art. 5), « qu'ils gouverneront et tiendront la ville bien et fidèlement, ainsi que la Commune, en bonne foi, sans avoir égard à ami ni à ennemi, mais seulement à la justice, selon leur droite conscience; et qu'ils éliront un maire fidèle au roi d'Angleterre, bon et profitable à la ville, selon leur conscience, en bonne foi; qu'à l'expiration de leur année ils éliront d'autres jurats bons, droiturier et profitables à la Commune, sans avoir égard à ami ni à ennemi, et seulement en bonne foi ». Au XIVe siècle, la mention du maire disparaît; en 1375, il n'est plus question que de douze jurats; le fond reste le même.

Le serment une fois prêté, les jurats entrent en charge. Leurs

1. *Registres de la Jurade*, t. I, p. IV.

prédécesseurs leur remettent immédiatement les instruments et les symboles de leur autorité administrative. Ainsi, le 26 juillet 1415, le sous-maire sortant restitua le sceau de l'auditoire et une clé des Privilèges; le prévôt municipal une clé des Privilèges, les mesures de l'huile et certaines marques; Guillaume Peytavin et Jean Gassias, chacun, une des clés des Privilèges; enfin le maire et les jurats, les clés de la ville[1].

Le maire et les jurats constituent la Jurade, à la fois Conseil municipal et pouvoir exécutif; mais ces expressions trop précises correspondent imparfaitement à la réalité des faits.

La compétence de la Jurade est illimitée. Les décisions qu'elle prend sont proclamées à son de trompe (c'est le *crit*) et sous forme d'ordonnances. La veille des élections annuelles, les jurats sortants rédigeaient une liste d'ordonnances qui liaient leurs successeurs. Ceux-ci devaient promettre, dès le début, de les observer, sauf amendements ultérieurs. Cette obligation était moins tyrannique qu'elle n'en a l'air, si l'on se rappelle qu'en somme c'étaient toujours à peu près les mêmes élus qui revenaient à la Jurade.

Outre la Jurade, Bordeaux comptait deux conseils : celui des Trente et celui des Trois cents. L'un et l'autre faisaient partie de la constitution primitive. La constitution de 1375 y ajoute quelques traits nouveaux[2] : après l'élection du sous-maire et du prévôt, le maire et les jurats doivent élire les trente conseillers, pris parmi les plus prud'hommes de la ville, de quelque condition qu'ils soient. Leurs noms doivent être publiés, le dimanche d'après, devant le peuple appelé au son de la trompe, à Saint-André. Ces Trente doivent être requis nominativement, ce jour-là, de prêter serment sur le missel et sur la croix, devant le peuple. Les registres de la Jurade nous font assister à l'opération elle-même. On lit par exemple, à la date du 31 juillet 1421 : « Aujourd'hui, vers l'heure de vêpres, le seigneur lieutenant et nombre de jurats, assemblés dans l'hôtel commun de Saint-Éloi, ont fait et ordonné les trente conseillers dont les noms suivent[3]. » Il fut ordonné en outre que chacun des jurats baillera par écrit les noms de ceux qui, dans sa jurade, seront bons pour faire partie des Trois cents; leurs noms seront transcrits sur le livre

1. *Registres de la Jurade*, t. II, p. 206.
2. *Livre des Bouillons*, p. 507.
3. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 541.

des ordonnances[1]. On peut ensuite se reporter aux élections de l'année 1407 pour trouver la liste, par jurade, des trois cents conseillers choisis[2]; ils y sont répartis d'une façon très inégale : soixante dans la jurade de La Rousselle, huit seulement dans celle de Saint-Christophe et de Saint-Paul et, si l'on additionne les sommes fournies par chaque jurade, on atteint au chiffre de 317.

M. Barckhausen fait justement remarquer[3] que les nouveaux jurats appelaient régulièrement dans le Conseil des Trente des jurats sortants, c'est-à-dire qu'ils réélisaient ceux-là mêmes qui venaient de les élire; les deux pouvoirs restaient donc associés dans le gouvernement de la ville.

La compétence des Trente est illimitée comme celle des jurats. Ils peuvent autoriser les jurats à modifier les ordonnances de leurs prédécesseurs[4]; il leur arrive de laisser les jurats délibérer seuls[5]; mais ils devaient leur rester étroitement unis[6]. Ils reçoivent un traitement annuel et sont plusieurs fois appelés *pensionaris*. Les Trois cents furent primitivement chargés de la police municipale, au moins dans les cas de nécessité; c'est le rôle qu'on leur attribue, par exemple, dans l'émeute du 28 juin 1249. Au xve siècle, ils sont appelés à donner leur avis sur les affaires les plus diverses : levée des hommes d'armes (4 août 1406)[7], sauf-conduits pour le transport et l'importation des vins du haut pays (19 janvier 1407)[8]; indemnités pour les dommages causés par l'armée du comte de Dorset (12 mai 1414)[9]; fouage réclamé par le roi d'Angleterre (10 novembre 1414)[10]; bruit d'un complot formé pour livrer la ville aux Français (22 juin 1416), etc.[11]. Mais, tandis que toutes les affaires doivent passer par le Conseil des Trente, les Trois cents sont convoqués seulement pour des objets déterminés et quand on a besoin de

1. *Registres de la Jurade*, t. II, p. 542.
2. *Ibid.*, t. I, p. 241.
3. *Livre des Privilèges*, p. XXII.
4. *Registres de la Jurade*, t. II, p. 56, 206.
5. *Ibid.*, p. 197, 263, 288, etc.
6. *Ibid.*, p. 528.
7. *Ibid.*, t. I, p. 5.
8. *Ibid.*, p. 152, 395, 400.
9. *Ibid.*, t. II, p. 9.
10. *Ibid.*, p. 36.
11. *Ibid.*, p. 357.

leurs avis. Ils nous rapprochent ainsi du rôle qui appartient au Commun peuple.

Il n'est pas douteux qu'en dehors de la Jurade et des Conseils organisés, le peuple de Bordeaux n'ait eu quelque part aux affaires de la ville. « Aujourd'hui », lit-on dans un acte du 10 octobre 1341, « le maire et les jurats étant à Saint-Éloi en jurade plénière et tenant celle-ci, la cloche ayant sonné et étant présentes les bonnes gens de la Commune...[1]. » Vers la fin du règne d'Édouard III, nous rencontrons une « forme de serment que les Trois cents et tout le peuple doivent faire chaque année au maire[2] »; on y voit que, le dimanche après l'élection des jurats, étaient publiés les noms des trente conseillers, des trois cents prud'hommes et de plusieurs fonctionnaires municipaux dont les pouvoirs doivent être renouvelés tous les ans. Après le serment habituel du maire, le peuple entier, en son nom et au nom des Trois cents, jure, « en levant les mains vers l'église et vers l'autel, qu'ils seront obéissants au maire et aux jurats, qu'il les soutiendra contre tous pour maintenir la paix, gouverner et défendre la Commune dès qu'ils auront entendu l'ordre donné par le maire et les jurats[3] ».

Les registres de la Jurade montrent le peuple convoqué régulièrement : le 6 octobre 1406, ordre est donné, par voie d'affiches (bilhas) et au son de la trompette, aux Trente, aux Trois cents et au Commun peuple[4] de s'assembler le lendemain; le 4 décembre suivant, ordre de convoquer le Commun peuple pour lui communiquer les nouvelles de la guerre et l'engager à venir en aide, par une contribution pécuniaire, aux gens de Bourg-sur-Mer[5]. Le 27 avril 1420, le lieutenant du maire, les jurats et les Trente décident que, le lendemain dimanche, tout le peuple sera appelé et assemblé à Saint-Éloi[6]; afin de donner pouvoir aux seigneurs qui iront, au nom de la ville, à l'assemblée des États de Dax, on montrera les lettres du roi au peuple et l'on fera ce qui sera décidé par lui. Le lendemain, en effet, la question fut posée devant l'assemblée; l'opinion de soixante-dix-sept personnes a été notée sur le registre

1. *Livre des Coutumes*, p. 327.
2. *Livre des Bouillons*, p. 515.
3. *Ibid.*, p. 515.
4. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 79.
5. *Ibid.*, p. 140, 148.
6. *Ibid.*, t. II, p. 367-370.

de la Jurade. Guillaume Peitavin, entre autres, fut d'avis « qu'il fallait donner les pouvoirs, mais à condition qu'on ne prît aucune mesure préjudiciable aux privilèges de la cité ». Jean Ferradre appuya cet avis, ajoutant « qu'on ne devait consentir à aucun fouage ni taille d'aucune sorte », motion qui fut approuvée par « tout le Commun des seigneurs Trois cents, et autres au nombre d'environ 1,500 ». Le peuple n'est donc pas une simple machine à enregistrement; mais il faut aussi remarquer qu'il est appelé à donner son opinion seulement sur les points où il plaisait aux maire et jurats de la demander, ce qui restreint notablement le champ de son action, et ce n'est pas le peuple qui dit le dernier mot. Le 25 avril 1408, le lieutenant du maire, huit des seigneurs jurats, plusieurs des seigneurs Trente et du Commun peuple s'assemblent à Saint-Éloi; on leur communique le rapport du sénéchal sur une certaine affaire, « et ensuite lesdits seigneurs (c'est-à-dire les jurats et les Trente, à l'exclusion des autres) se réunissent en la petite chambre (*destrenssa*) pour rendre l'ordonnance suivante[1]... ». Cette ordonnance a donc été rédigée en chambre du Conseil, en dehors de la présence du peuple. A aucun degré, le gouvernement municipal de Bordeaux n'a jamais eu de caractère démocratique.

On comprend mieux maintenant le sens des mots *Communia*, *Communitas;* c'est l'ensemble des habitants qui jouissent du droit de bourgeoisie; c'est à eux qu'ont été conférés les nombreux privilèges transcrits dans le *Livre des Coutumes*, le *Livre des Bouillons*, le *Cartulaire* dit *de Henri V et Henri VI*, etc.

Cette Commune de Bordeaux, qui s'est organisée alors que le régime féodal fonctionnait depuis longtemps, constitue ce qu'on pourrait appeler une seigneurie collective. Les marques extérieures de ce caractère seigneurial sont la cloche de l'église Saint-Eloi, logée dans une construction massive qui rappelle jusqu'à un certain point le beffroi des communes septentrionales, et le sceau ou mieux les sceaux qui lui appartiennent et dont elle change à son gré les emblèmes.

Elle relève du roi et elle est soumise à l'Église. Dans une première période, elle est vassale du roi d'Angleterre en tant que duc de Guyenne et, à ce titre, elle doit lui prêter le serment d'hommage, après que le duc a prêté ou fait prêter par son repré-

1. *Registres de la Jurade*, t. I, p. 314.

sentant (sénéchal, duc ou prince d'Aquitaine suivant les temps) le serment de respecter les libertés de la ville. Ces serments continuèrent d'être échangés quand le roi d'Angleterre (toujours d'ailleurs duc d'Aquitaine) eut pris le titre de roi de France. On a vu que la conséquence immédiate de cette usurpation fut d'empêcher tout appel en cour de France, et l'on sait si les Bordelais avaient usé et abusé de ce droit d'appel! D'autre part, la ville brigua et obtint cette faveur, si souvent sollicitée par d'autres villes, pays ou seigneuries, et d'ordinaire accordée, de ne pouvoir être séparée de la couronne. Nous voulons, dit le roi dans une déclaration du 18 mai 1335, qu'à l'avenir ladite ville « soit à perpétuité et demeure annexée à la couronne d'Angleterre et à notre chambre[1], sans pouvoir être jamais transférée aux mains, usage et propriété d'un autre, sauf à l'héritier de la couronne. Cependant, même dans ce cas, elle demeurera annexée à la couronne du royaume et jouira, comme auparavant, des privilèges de notre chambre[2] ». Quand Bordeaux eut été conquise par les Français, elle demanda et obtint également de n'être pas séparée de la couronne de France.

Les liens qui rattachent la Commune à la couronne d'Angleterre sont formés d'obligations déterminées qu'elle rappelle chaque fois qu'elle y est invitée par le roi. Elle tient de celui-ci ses privilèges et, le plus précieux de tous, « son maire et sa Commune », ce qui constitue sa personne juridique ou politique. Comme le contrat féodal est essentiellement personnel, qu'il lie les contractants pour autant que leur volonté peut durer, la Commune est obligée, à chaque changement de seigneur, de rappeler ce lien et de redemander la confirmation de ses privilèges. Elle tient en outre du roi certains droits d'usage dans la ville et sur le fleuve : le libre usage des mers, des places publiques, des padouens[3], le droit de naviguer librement sur la Gironde. Par contre, elle est tenue de prêter au roi certains services (on l'a vu plus haut), militaires et pécuniaires. Mais, quand elle est en règle avec son souverain sur ces points, elle peut se considérer comme souveraine et libre d'agir comme le seigneur l'est dans son fief. Elle peut s'entourer de villes fédérées ou sujettes,

1. C'est-à-dire au domaine particulier du prince.
2. Cartulaire de Henri VI.
3. Le padouen était « tout objet quelconque, chemin, eau, pacage, forêt, dont l'usage était laissé à d'autres qu'au propriétaire et qui, par conséquent, était ouvert à tous : *patentia* ou *patuentia* » (Pierre Harlé, *les Padouens du Bordelais*, 1910, p. 1).

comme une place forte, de barbacanes[1]. Parfois le roi proteste contre une liberté d'allures qui pourrait se tourner au besoin contre lui; en 1433, il fait défense aux bourgeois et habitants « de contracter des alliances, de faire des serments et promesses aux barons et seigneurs de Guyenne, spirituels ou temporels[2] ». Cette défense était vaine; toute l'histoire de Bordeaux prouve qu'elle n'a jamais été respectée.

La Commune a ses sujets; son autorité politique, administrative, judiciaire, sociale s'étend en effet sur sa banlieue. Cette banlieue, la ville la possédait déjà au XIIIe siècle; la charte de Philippe le Bel, dite « Philippine » (1295), en fixa par écrit les limites. Bordeaux en fut dépouillée à la suite de la guerre de Dix ans; puis elle la recouvra sous Édouard III (1er juin 1342)[3] et ne la perdit plus. Au XVe siècle, au moment où les Français menaçaient de prendre les plus solides de ses boulevards extérieurs, Bourg et Blaye, elle acquit le comté d'Ornon (1406-1409).

A l'égard de l'Église, la situation de la ville était plus délicate et, à certains égards, moins bien définie. C'est à la suite de nombreux conflits qu'elle se précisa. Les plus fréquents et les plus aigus furent des conflits de juridiction.

Les justices de l'archevêque, des paroisses de la ville, des grandes abbayes qui s'étendaient hors des murs (Saint-Seurin, Sainte-Croix, etc.) étaient naturellement jalouses et rivales de la justice municipale. La seule arme que l'Église pût opposer aux bourgeois était l'excommunication, qui avait le tort de frapper indistinctement tout le monde : fonctionnaires usurpateurs et bourgeois paisibles. Aussi la ville essaya-t-elle, non sans succès, de se mettre à l'abri de cette punition redoutée : en 1247, le pape Innocent IV défendit aux abbés de Sainte-Croix et de Saint-Jacques d'excommunier le maire et les jurats sans un mandement spécial du Saint-Siège[4]. Un peu plus tard, Bertrand de Got, devenu pape sous le nom de Clément V, prit des dispositions très favorables pour la ville dont il avait été archevêque, en réglant dans un esprit de conciliation deux affaires épineuses : les excommunications et les citations des juges ecclésiastiques.

1. Le mot est dans une lettre au roi du 30 juin 1406. Voir *Registres de la Jurade*, t. I, p. 90.

2. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. III, p. 181.

3. *Livre des Coutumes*, p. 549; *Livre des Bouillons*, p. 118.

4. *Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, t. 855, p. 38.

Le premier cas se produisait quand des bourgeois ou des habitants (« cives Burdegale vel ipsius incole civitatis ») venaient à mourir sous le coup d'une sentence d'excommunication (pour toute autre cause d'ailleurs que des causes touchant le dogme ou la discipline) sans avoir reçu l'absolution ; alors la sépulture en terre consacrée leur était refusée. Le pape accorde donc à ses chers Bordelais ce privilège que, si le mourant a donné des signes manifestes de repentir, l'official sera tenu de lui assurer le bénéfice de l'absolution « sans amende ou exaction quelconque » et par conséquent d'admettre son corps au cimetière (13 janvier 1306)[1] ; l'évêque de Bazas, les abbés de Sauve-Majeure et de Saint-Romain de Blaye sont autorisés à se substituer à l'official si celui-ci est négligent ou empêché de remplir cet office[2].

Ce privilège ne fut guère observé ; du moins voyons-nous le maire, les jurats et la Communauté se plaindre de la sévérité des « amendes et satisfactions » exigées des Bordelais pour leur absolution, si bien que certains d'entre eux, « liés par des sentences d'excommunication et redoutant leur sévérité, tardaient à demander le bénéfice de l'absolution et que parfois ils mouraient excommuniés », ou bien encore « que ces bourgeois et habitants, écrasés par les grands frais qu'ils devaient subir, refusaient de payer les dîmes sur le vin, le blé et leurs autres revenus, ce qui mettait leurs âmes en grand « péril ». Désireux de les satisfaire, le pape (4 avril 1307) nomma une commission composée de l'archevêque de Bordeaux, de deux chanoines et de trois bourgeois de la ville : Bernard Ferrer, Bernard Mayensan et Arnaud de Saint-Julien, « à l'effet de déterminer le taux des amendes que les excommuniés paieront à l'official pour être absous et de remplacer les dîmes par un paiement en argent ; en cas de difficulté, on devra en référer au Saint-Siège[3] ».

Ce même jour, le pape accorda encore aux Bordelais le privilège de n'être pas tenus de répondre à une assignation devant une justice ecclésiastique hors de Bordeaux, à moins que des lettres du Saint-Siège ou d'un légat ne le permissent expressément ; puis il chargea (17 juillet)[4] l'abbé de Sainte-Croix et le prieur de Saint-Jacques de le faire respecter. On a soigneusement

1. *Livre des Bouillons*, p. 281.
2. *Ibid.*, p. 283.
3. *Registrum Clementis pape V*, t. II, p. 51, n° 1745 ; cf. *Livre des Bouillons*, p. 274.
4. *Registrum Clementis pape V*, t. II, p. 51, n° 1746.

consigné sur le *Livre des Bouillons* un mandement du prieur de Saint-Jacques relatif à ce privilège ; il est daté du 2 juin 1336.

J'arrête ici cette étude. Si je m'étais proposé de retracer le tableau complet des institutions municipales de Bordeaux pendant la domination anglaise, il me faudrait ajouter beaucoup de détails encore sur l'administration intérieure, les fonctionnaires, les grands services publics ; je voulais traiter surtout de la mairie et de la Jurade. Pour donner à ce sujet restreint toute sa valeur, il faudrait suivre en outre l'institution de la mairie dans les autres villes qui furent soumises au gouvernement anglais pendant trois siècles et, d'autre part, comparer cette forme d'organisation à celle du Consulat, que nous retrouvons également en Aquitaine[1]. Ici, c'est l'influence languedocienne ou toulousaine qui prévalut ; là, c'est l'influence normande et française, propagée par les *Établissements de Rouen*. Cette comparaison, qui serait instructive à coup sûr, m'entraînerait loin. Pour ne point m'aventurer hors de Bordeaux, je constate en terminant que, si cette ville a été chercher au dehors la forme première de ses institutions, elle les a faites siennes par la manière originale de les appliquer. C'est, comme on l'a montré, par une suite de petites révolutions intérieures qu'elle a peu à peu conquis une sorte d'autonomie presque républicaine ; pendant le premier tiers du XIIIe siècle, ses progrès, ses empiétements, si l'on veut, ont été constants et la royauté anglaise n'a guère fait autre chose que confirmer ses usurpations. Maîtresse du pouvoir, la haute bourgeoisie n'a pas su l'exploiter ; elle s'est laissé affaiblir par des rivalités intestines ; ses fautes ont alors fourni à la royauté le moyen et l'occasion de confisquer une partie des libertés municipales dont les chefs des factions avaient si cruellement abusé. Elle a cessé de commander et n'a plus été qu'une classe sociale, satisfaite et asservie.

Ch. Bémont.

1. C'est ce que j'ai essayé de faire dans un livre aujourd'hui terminé, mais qui ne pourra sans doute point paraître avant la fin de la guerre.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA SURPRISE DE BAR-LE-DUC EN 1589

La Ville haute de Bar-le-Duc a été occupée pendant trois heures par les troupes de Henri IV, le matin du 6 septembre 1589; ce fait, en apparence si mince, semble avoir été, de toutes les occupations de la capitale du Barrois, celle qui a frappé le plus les contemporains, témoin les souvenirs et les monuments figurés qu'elle a laissés. Elle n'en était pas moins assez peu connue dans les détails, puisque, il y a peu de temps encore, on n'était d'accord ni sur sa date exacte, ni sur le chef qui l'avait dirigée[1]. Aussi, depuis un demi-siècle, cet événement a-t-il préoccupé les grands érudits barisiens : Bellot-Herment en parle d'une façon assez exacte, d'après des documents authentiques[2]; Victor Servais a publié presque tous ses documents à propos d'une inscription qui s'y rapporte[3]; Maxe-Werly, ajoutant à ces sources les renseignements que lui fournissaient les archives de la Meuse et différents imprimés, en a donné, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*[4], une étude très complète et qui pouvait passer pour définitive.

Malheureusement, son information était trop unilatérale : quoique paru à Nancy, son article n'avait pas tenu compte des sources lorraines. Les recherches que nous menons depuis une quinzaine d'années sur la fin du XVIe siècle en Lorraine nous ont précisément permis d'utiliser quelques documents conservés aux archives de Meurthe-et-Moselle; nous avons eu surtout la bonne fortune de

1. Digot, *Histoire de Lorraine*, 1856, t. V, p. 261, croit que d'Aumont commandait en personne; Pierson et Loiseau, *Géographie du département de la Meuse*, p. 64, disent que c'est « un corps de l'armée du prince Palatin Casimir »; Maxe-Werly, *Mémoires de la Soc. de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V (1896), p. XIX, donne deux dates fausses : septembre 1587 et 8 septembre 1589.

2. *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, 1863, p. 161, d'après ms. 113[11], p. 291 (Bibliothèque de la ville de Bar).

3. *Rapport sur des objets découverts dans les fouilles entreprises en 1873 à la Ville haute* (*Mémoires de la Soc. de Bar-le-Duc*, 1874, p. 147-51, d'après ms. I[40], s. a. 1589).

4. Année 1897, p. 100-111.

trouver, à la bibliothèque municipale de Nancy, le récit de la surprise de 1589, écrit par l'archidiacre de Toul, François Rosières de Chaudeney, dont nous avons, il y a quelques années, identifié l'histoire de Charles III avec un manuscrit qu'on attribuait à son filleul[1]; comme il était originaire de Bar-le-Duc, l'archidiacre a pu être bien renseigné par des témoins oculaires. Grâce à ces divers témoignages, qui confirment ceux que l'on connaissait déjà, nous avons essayé de retracer un tableau aussi fidèle et aussi complet que possible, appuyé sur la topographie détaillée des lieux, de l'occupation et de la reprise de Bar-le-Duc en 1589.

* * *

Dans la Lorraine indépendante, Bar-le-Duc était la première place forte qui protégeait du côté de la France les deux duchés dont elle se composait; maître de cette ville, l'ennemi pouvait facilement, par la vallée de l'Ornain, qui a toujours été une grande voie de passage, gagner les vallées de la Meuse et de la Moselle, qui formaient le cœur du Barrois et de la Lorraine. C'est pourquoi, au moyen âge et dans les temps modernes, Bar-le-Duc a été si souvent assiégé par les comtes de Champagne et les rois de France. A la fin du XVIe siècle, où elle avait gardé toutes ses anciennes fortifications, la capitale du Barrois était la clef du duché et l'objectif des Français : aussi, dès que le duc Charles III, le fondateur de la Ligue de Nancy, entra en lutte avec Henri III, allié de Henri de Navarre, les royalistes et les protestants essayèrent-ils d'attaquer « sa ville de Bar-le-Duc[2] ». Une première tentative eut lieu, non en 1585, comme on le répète depuis un demi-siècle[3], mais au début de l'année 1589, par le baron des Thermes, les capitaines Saint-Amand, Vaubécourt et Nettancourt, avec des forces tirées de Châlons et de Sainte-Menehould, montant à 800 fantassins et 200 cavaliers : les assiégeants devaient aborder la Ville haute du côté de la Porte-aux-Bois — le seul endroit où l'on pût l'approcher à peu près de plain-pied — en

1. L. Davillé, *Rosières de Chaudeney et l'histoire de Charles III* (*Annales de l'Est et du Nord*, avril 1907, p. 194-208). C'est le ms. 795 de la bibliothèque municipale de Nancy, où le siège est raconté aux folios 506 v° à 509. Ce récit, de la main de Rosières et criblé de ratures, a pour nous la valeur d'un brouillon de premier jet.

2. *Mémoires des choses les plus notables advenues en province de Champagne, 1585-1598* (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, 1879-1880, p. 381).

3. Henry, *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1864, p. 111, n. 2, répété par Maxe-Werly, *art. cité*, p. 104. Or, à cette date, Charles III n'était pas en guerre ouverte avec Henri III.

fixant « aux casemates attachées au boulevard » de cette porte une sorte de pétard appelé saucisse ou saucisson ; mais la tentative n'eut pas de suite[1].

Une nouvelle attaque devait mieux réussir six mois plus tard, après l'assassinat de Henri III, survenu le 1er août. Tant que ce prince avait vécu, le duc de Lorraine, qui était son beau-frère, ne l'avait combattu que d'une façon détournée et indirecte ; il ne devait plus garder la même mesure vis-à-vis de son successeur, Henri IV, le protestant relaps que la Ligue de Nancy avait écarté du trône ; il allait, au contraire, lui faire ouvertement et directement la guerre. Cette guerre fut menée vigoureusement des deux côtés : dès la fin du mois d'août, Charles III s'assurait des places de Toul et de Verdun, deux des Trois-Évêchés placés sous la protection des rois de France, dépêchait à Mayenne, à la tête d'une armée destinée à secourir les Ligueurs, son fils aîné, le marquis du Pont, et essayait, à l'assemblée de Chaumont, de faire reconnaître celui-ci comme roi de France et son second fils, le comte de Vaudémont, comme gouverneur de Champagne[2] ; de son côté, Henri IV envoyait, dès la fin du mois, dans cette dernière province, pour y soutenir le parti royaliste, le maréchal d'Aumont avec 3,000 Suisses, de 1,200 à 1,500 fantassins et environ 400 cavaliers, qui devaient se joindre à ceux qu'il allait recruter dans la noblesse du pays[3].

Jean VI, sire d'Aumont, était un fervent royaliste et, malgré ses soixante-dix-sept ans, un vieillard énergique et un peu rude, « un preux de l'ancienne roche et un franc-gaulois », aussi loyal que brave ; il avait servi successivement tous les Valois depuis François Ier, et Henri III l'avait récompensé en le nommant maréchal de France en 1579 ; aussi, dès la première prise d'armes des Ligueurs, n'avait-il cessé de soutenir le roi, malgré ses faiblesses : après avoir conseillé vainement à Henri III de faire exécuter légalement les Guises, c'est le maréchal qui avait lui-même arrêté le cardinal, frère du Balafré, aussitôt après l'assassinat de celui-ci (23 décembre 1589). Dès que Henri de Navarre fut proclamé roi sous le nom de Henri IV,

1. Rosières, ms. cité, fol. 442, qui place cette tentative au 23 janvier. D'après Henry, *loc. cit.*, on avait essayé « d'enivrer les soldats qui étaient de garde aux portes ».

2. L. Davillé, *les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*. Paris, 1908, p. 187-92.

3. *Mémoires des choses les plus notables*, p. 336, 368 et 371 ; Hérelle, *la Réforme et la Ligue en Champagne*, t. I (*Soc. des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XIII, 1883-84), p. 317 et 319 ; Rosières, ms. cité, fol. 507 v° ; lettre du 7 septembre 1589, à la Bibliothèque nationale, collection Moreau, t. 748, p. 20.

Aumont fut un des premiers à se déclarer pour lui et cette reconnaissance valut au Béarnais l'adhésion de la noblesse de Champagne[1]. Aussi Charles III paraît-il l'avoir fort redouté; averti de son approche dès la fin du mois d'août[2], il craignit aussitôt une attaque du côté de ses frontières, donna ordre au bailli de Bar, René de Florainville, de mettre des garnisons dans les maisons fortes et les châteaux de son bailliage[3] et envoya à Bar-le-Duc même de nombreuses troupes; le 2 septembre, arrivaient la compagnie du bailli, composée de 60 arquebusiers à cheval ou chevau-légers, celle du capitaine de Magnicourt, qui comprenait au moins autant de cavaliers, et celle de Montaugon, composée, semble-t-il, de fantassins; le lendemain, suivait un régiment de lansquenets, fort de 1,400 à 1,500 fantassins allemands, commandés par le margrave de Baden[4]. Toutes ces troupes s'installèrent, comme elles faisaient d'ordinaire, à la Ville basse et aux faubourgs : la compagnie de Magnicourt à la Neuve ville, celle de Montaugon dans le quartier d'Entre-Deux-Ponts, celle du bailli « dans les faubourgs », sans doute à Couchot et à Bar-la-Ville, et le régiment étranger à Marbot[5]. Mais, pendant qu'on protégeait ainsi la Ville basse, on ne songea ni à renforcer la garnison du Château et de la Ville haute, ni même à y faire bonne garde, tant cette partie de la ville paraissait forte et passait pour imprenable!

Le maréchal était arrivé trop tard en Champagne pour s'opposer au départ du marquis du Pont; il essaya de se rattraper en attaquant les États du duc. A peine était-il à Châlons, capitale de sa province, qu'il commanda aux « éveillés » de chercher « le moyen de lui livrer quelque bonne place » de Charles III[6]; c'est peut-être alors que « l'ennemi » tâcha de surprendre le village et le château de Louppy[7] et c'est certainement à ce moment qu'il s'efforça de s'emparer de Bar-le-Duc, place qui, par son importance et sa position, devait assurer à Henri IV l'entrée des États de son rival et où il avait, semble-t-il, des intelligences parmi les habitants. Trop vieux

1. Moréri, *Dictionnaire;* Mariéjol, *Histoire de France*, de Lavisse, t. VI, p. 246, 287, 296 et 304-5.

2. Lettre en allemand du duc aux cinq cantons catholiques de Suisse. Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, t. XII, fol. 80.

3. Lettre du 25 août. Lepage, *Lettres et instructions de Charles III*... relatives à la Ligue (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, 1864), p. 184.

4. Archives de Meurthe-et-Moselle, B 1221, fol. 133 v°, 185 et v°; B 1225, fol. 225.

5. Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, ms. 53, fol. 15.

6. *Mémoires des choses les plus notables*, p. 380.

7. Comptes de 1589. Archives de la Meuse, B 1392, fol. 46 v°, cités dans Maxe-Werly, *art. cité*, p. 104.

sans doute pour tenter lui-même un coup de main, Aumont en chargea un de ses lieutenants, nommé Yvernaumont, dont la hardiesse, le coup d'œil sûr et la décision prompte faisaient un chef de guerre accompli ; assisté de Vandy, un des principaux capitaines qui devaient combattre les Lorrains sur les frontières de France jusqu'à la fin de la guerre, et de quelques garnisons de Champagne[1], Yvernaumont commandait à 1,000 fantassins et 300 cavaliers. Cette petite armée était partie de Châlons en suivant la route de Revigny ; elle arriva le mardi 5 septembre à Bussy-le-Repos[2], environ à mi-chemin de Bar-le-Duc, et y logea. Le petit village de Bussy-le-Repos est à plus de huit lieues de cette ville et, il y a quatre siècles, en pleine guerre civile, les chemins ne devaient pas être fort praticables ; Yvernaumont, craignant de ne pas arriver avant le jour, partit donc le soir, avec environ 200 cuirassiers[3], cavaliers revêtus d'une armure complète, dits « maîtres » et suivis chacun de son valet à pied, laissant le reste de sa cavalerie et toute son infanterie dans les villages auxquelles il ordonna de « suivre le plus légèrement possible ».

On était alors à trois jours de la pleine lune et le ciel était sans nuages ; les cavaliers, guidés par deux bourgeois de Bar, Mansuy Hérault et François Baudot, purent avancer rapidement. Après avoir suivi la rive droite de l'Ornain, ils traversèrent sans doute cette rivière au pont de Fains et durent gagner, par Véel, le plateau à l'extrémité duquel est située la Ville haute, en approcher par « le grand chemin de Saint-Dizier[4] », aujourd'hui le chemin des Tilleuls, et, à l'endroit où ce chemin descend brusquement, s'en écarter en tirant à droite, du côté du Haut-Juré ; ils évitaient de la sorte à la fois les forces de la Ville basse et les sentinelles de la Ville haute. Une fois à proximité de celle-ci, ils mirent sans doute pied à terre et, laissant leurs chevaux à la garde de leurs valets, descendirent dans le vallon de Polval jusque sous les murs de la ville. Ils arrivèrent ainsi une heure avant le jour, vers quatre heures du matin, en face de la Tour-Jurée, située un peu au-dessous de la Porte-aux-Bois ; cette tour, qui défendait la Ville haute du côté de Polval, était la plus considérable de l'enceinte et ce n'est évidemment pas de ce côté qu'on redoutait

1. *Mémoires des choses les plus notables*, p. 380. — Tout ce qui, dans la suite du récit, n'a pas de références, est emprunté au ms. de Rosières.

2. Département de la Marne, arrondissement de Vitry-le-François, canton de Heiltz-le-Maurupt, à trente kilomètres à l'est de Châlons.

3. *Mémoires des choses les plus notables*, *loc. cit.*

4. Pour ce détail et ce qui concerne la topographie de Bar-le-Duc, nous renvoyons au mémoire intitulé *Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle*, que la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc a déjà imprimé et éditera après la guerre.

une attaque. A cette heure, tout le monde dormait encore, les soldats du corps de garde de la tour comme les habitants, et la sentinelle qui gardait la tour avait elle-même succombé au sommeil, comme on le voyait facilement d'en bas, à la clarté de la lune. Toutes ces circonstances, où se mêlait peut-être quelque trahison, rendaient l'entreprise facile : aussi les cavaliers descendirent rapidement dans le fossé à sec et plantèrent contre la muraille une échelle qu'on avait dû leur préparer ; mais elle était trop courte de dix pieds. Sans perdre de temps, quelques-uns d'entre eux l'emportèrent jusqu'aux faubourgs, évidemment au Pont-Neuf ou à la Rochelle, y attachèrent une « échelle de char », la reportèrent à l'endroit où ils l'avaient « fait dresser la première fois » et la trouvèrent convenable. Ils « montèrent sans être découverts », se saisirent de la sentinelle endormie, lui « coupèrent la gorge et la jetèrent dans le fossé ». Tous les cavaliers firent successivement l'escalade, puis se divisèrent en deux bandes, dont l'une occupa le corps de garde, où elle tua de douze à quinze hommes, et dont l'autre se répandit dans les rues de la ville.

« Le jour venu », vers cinq heures, les assaillants « rompirent les portes » de la Ville haute et y « firent entrer leurs valets et leurs chevaux » qui se tenaient près de la Porte-aux-Bois ; une partie de la population se réfugia au Château. Alors les cavaliers, pour paraître plus nombreux, « firent monter leurs valets sur leurs chevaux, les couvrant de leurs manteaux » afin de faire croire que c'étaient aussi des cuirassiers ; ils marchèrent eux-mêmes trois par trois entre les deux rangs formés par ces valets montés et occupèrent la Grande rue, aujourd'hui rue des Ducs-de-Bar, et la place Saint-Pierre, c'est-à-dire l'artère principale et la place centrale de la ville ; Yvernaumont, prenant le titre de gouverneur de Bar-le-Duc pour son maître Henri IV, « fit faire commandement de par le Roy » à tous les soldats de « n'entrer en aucune maison », mais il semble qu'il ne fut pas obéi, que les maîtres ou les valets occupèrent la maison du procureur général Bouvet[1] et la livrèrent au pillage[2]. Du moins, il paraît absolument faux que la ville ait été canonnée et l'église Saint-Pierre endommagée[3], puisque les Français n'avaient pas d'artillerie.

1. Maxe-Werly, *art. cité*, p. 106.

2. *Milite ad praedas intempestive intento*. Inscription publiée par A. Servais, *Mémoires* de 1874, p. 150.

3. « A la résistance qu'il rencontra, d'Aumont canonna la Ville haute. L'église Saint-Pierre fut criblée de biscayens ; la mense décanale brûlée, avec les archives de la Collégiale, qu'elle renfermait. » Ms. Servais, cité par Maxe-Werly, *art. cité*, p. 106, note 2. Ce récit est d'autant plus inexact que d'Aumont n'était pas là. C'est évidemment sur ce récit que s'est appuyé Bellot-Her-

Le temps pressait : il fallait donner au reste de l'armée que l'on attendait le moyen d'arriver, empêcher toute attaque du côté de la Ville basse et compléter l'occupation de la Ville haute par celle du Château ; c'est pourquoi Yvernaumont fit couper les trois portes de la ville, la Porte-aux-Bois, la Porte-de-l'Armurier et la Porte-Phulpin, qui faisaient respectivement communiquer la Ville haute avec le plateau, la Neuve ville et le Château et, ayant trouvé une petite pièce d'artillerie, peut-être abandonnée, sur la place Saint-Pierre[1], il la fit mener à une des portes conduisant au Château, sans doute la Porte-du-Baile, où les soldats « la pointèrent contre elle ».

Le bailli, qui logeait au Château, n'avait sous ses ordres qu'une faible troupe et les bourgeois qui s'étaient réfugiés auprès de lui ne pouvaient lui être d'un grand secours ; mais il ne perdit pas courage, il fit venir du renfort et se défendit comme il put, en attendant de pouvoir prendre l'offensive. Pendant que sa petite garnison répondait tant bien que mal aux attaques de l'ennemi, il manda « incontinent » toutes les troupes lorraines et allemandes, qui « accoururent en diligence ». La compagnie de Magnicourt, la plus voisine du Château, dut arriver la première de la Neuve ville, par le Bourg et la porte de la Carole du Baile ; les compagnies de Montaugon et du bailli durent suivre presque aussitôt le même chemin en venant d'Entre-Deux-Ponts et des faubourgs voisins de l'église Notre-Dame, par la Porte-du-Bourg. Il eut bientôt ainsi 130 arquebusiers à cheval, dont 40 assistés de 100 fantassins « volontaires », commandés par M. de Raucourt, qui se défendirent contre l'ennemi, armé d'arquebuses[2] et de son canon ; mais ces cavaliers et ces fantassins étaient à peine plus nombreux que les assaillants. Ceux-ci avaient pour eux la confiance que donne un premier succès, l'espérance d'une victoire complète et surtout l'avantage de la position. Ils dominaient le Château et la Ville basse, tandis que la cavalerie des Lorrains devait, par des chemins étroits, gravir péniblement la côte. Aussi n'était-ce pas de ce côté et de ses cavaliers que le bailli pouvait attendre son salut, c'était du côté opposé et des fantassins ; mais, si ceux-ci étaient les plus nombreux, leur campement de Marbot était aussi le plus éloigné et Florainville se demandait avec anxiété qui, de lui ou d'Yvernaumont, recevrait le premier le secours décisif.

ment, *loc. cit.*, pour dire que l'église « conserve des traces visibles de biscayens » lancés par d'Aumont. M. le chanoine Aimond, *l'Église Saint-Étienne* (*Mémoires de la Soc.*, 1911, p. 186, note 3), paraît avec raison douter de la réalité de ces traces.

1. Le 3 août 1591, on conduira à Nancy « trois pièces d'artillerie qui, depuis longtemps, étaient sur la place Saint-Pierre ». Ms. 53, fol. 19.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 1221, fol. 135 v°, et B 1225, fol. 229 v°.

Comme il désespérait de voir arriver à temps les lansquenets, tout à coup il les aperçut qui accouraient « tambour battant » à la Porte-Saint-Jean; ils étaient venus par le grand et le petit Pont-Neuf, en suivant le chemin qui menait de Marbot à la Neuve ville et qui correspond aujourd'hui à la rue de Saint-Mihiel, la rue Louis Joblot et la rue Saint-Jean. La Porte-Saint-Jean faisait aussi communiquer la Neuve ville avec la Ville haute par la Porte-de-l'Armurier; comme l'ennemi occupait celle-ci, les fantassins allemands la tournèrent à droite et, longeant la base du Château par la « ruelle des buttes et du tripot », sorte de chemin de ronde qui suivait au nord la Butte des Arbalétriers et le Jeu de Paume et continuait à l'est, au bas du jardin du Château, le long de la muraille d'enceinte jusqu'à la tour du Baile, ils arrivèrent « à la première porte du Baile qu'ils trouvèrent ouverte », prirent l'autre porte « tirant vers la Ville haute, la rompirent à coups de cognée » et pénétrèrent dans la place. Les protestants, « ne croyant pas à un secours si prochain », ne s'étaient pas fortifiés et s'oubliaient sans doute à piller la ville; ils se virent soudain attaqués en « deux endroits » par les troupes du Château qui prirent alors l'offensive et par les lansquenets « qui criaient Lorraine! Lorraine »! A ces cris, les bourgeois qui étaient restés chez eux et s'étaient armés secrètement, comprenant qu'ils étaient secourus, sortirent de leurs maisons; parmi ceux qui se défendirent le plus bravement étaient Gérard Oryot, licencié en droit, avocat au siège de Bar, et Nicolas, son frère[1], qui habitaient, semble-t-il, au bas de la Grande rue, en dessous de la Halle[2]. Yvernaumont dut alors « abandonner la place », en y laissant plusieurs chevaux, 18 soldats tués, plusieurs blessés et un assez grand nombre de prisonniers[3].

Tout était fini pour sept heures du matin et, en dehors des pertes infligées à la garnison, il y aurait eu très peu de victimes parmi les bourgeois, s'il n'était survenu un incident provoqué par les assaillants. En s'enfuyant, ceux-ci, pour qu'on ne pût les poursuivre, avaient « fermé sur eux la Porte-aux-Bois »; pour obstruer complètement le passage, ils avaient tué un cheval « par devant le guichet de cette porte », aussi les habitants ne purent-ils rejoindre tout de suite leurs agresseurs et ceux-ci eurent facilè d'attaquer les bourgeois qui, obligés de passer lentement à travers le guichet l'un après l'autre, eurent ainsi de 15 à 16 tués[4]. Si Yvernaumont avait pu

1. Lettre d'anoblissement. Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, s. v.
2. Arch. de la Meuse, B 573, fol. 185.
3. *Mémoires des choses les plus notables*, *loc. cit.*
4. Ms. 53, fol. 13; *Journal* de Gabriel Le Marlorat, p. 9.

tenir quelques instants de plus, il eût donné au reste de ses troupes le temps d'accourir : quand il arriva avec ce qui lui restait d'hommes et de chevaux vers le Haut-Juré, il trouva son infanterie « à deux cents pas de la porte; mais il était trop tard » et il dut se retirer, sans pouvoir utiliser ce secours intempestif.

L'escalade de Bar n'avait pu réussir que grâce à l'audace des assaillants et à la complicité de certains Barisiens; la ville avait été reprise par la valeur des troupes lorraines et allemandes, ainsi que de certains bourgeois. Aussitôt l'affaire finie, Charles III prit des sanctions. Déjà, il avait envoyé à Bar six archers de ses gardes pour conduire à Nancy deux « capitaines ou soldats » faits prisonniers; on les expédia à Condé-sur-Moselle[1], aujourd'hui Custine, où se trouvaient des prisons d'État. Le 27 septembre, le duc chargea un de ses conseillers, Nicolas Remy, le futur procureur général de Lorraine, qui sera pour les sorciers un juge impitoyable, et un de ses secrétaires, Boucher, d'aller à Bar-le-Duc informer contre ceux qui étaient accusés d'avoir livré la ville à l'ennemi : deux bourgeois, Nicolas Leschicault et Jean Mauserve ou Maucerval, convaincus « d'avoir eu des intelligences avec l'ennemi », furent respectivement condamnés à 250 et 700 francs d'amende[2]; un certain Castel, convaincu « d'avoir été avec l'ennemi » pendant trois jours lors « de la surprise de Bar », fut condamné à mort et exécuté; sans doute les principaux complices des protestants, Hérault et Baudot, s'étaient dérobés par la fuite au même châtiment[3]. Presque tous les défenseurs de la place furent indemnisés ou récompensés : un soldat de la garnison eut 6 écus « pour se faire panser de deux arquebusades envoyées par l'ennemi; le bailli reçut 400 écus pistolets d'Italie, valant 1,800 francs, pour les distribuer aux soldats lorrains et à leurs capitaines, dont M. de Raucourt eut à lui seul le quart; le capitaine Henri Le Clerc de Chalon-sur-Saône, un bourguignon, eut une pension de 200 fr. sur la recette générale de Bar[4]; le gentilhomme allemand Hans Langenbach 6 écus, et ce ne fut sans doute pas le seul des lansquenets qui fut récompensé.

La prise de Bar avait été si inattendue et paraissait si grave qu'on en avait fait avertir le bailli de Saint-Mihiel, Jean de Lenoncourt[5], et que, à cette nouvelle, la ville de Verdun avait décidé de se garder

1. Archives municipales de Bar-le-Duc, CC 1, comptes de 1586-88, fol. 60 v°.
2. Archives de Meurthe-et-Moselle, B 1221, fol. 105 et v° et 24.
3. Archives de la Meuse, B 571, fol. 214.
4. Archives de Meurthe-et-Moselle, B 7050, fol. 120 v°; B 7088. Toutes les autres références sont citées plus haut, p. 296, note 3, et p. 299, note 3.
5. Archives de la Meuse, B 1207, fol. 132 v°.

des huguenots[1]. Cet événement devait avoir de graves conséquences pour la politique de Charles III, furieux qu'on eût surpris une de ses villes les plus fortes : « Cette touche qui ne fit pas de plaie irrita le Lorrain, lequel alors commença à faire guerre ouverte en Champagne » ; en représailles de l'occupation de Bar, il mit le siège devant Châteauvillain[2], au moment même où Henri IV rappelait à lui le maréchal d'Aumont pour combattre les Ligueurs à Arques[3]. Sans doute, le duc ordonna au bailli de mieux garder la place désormais; d'ailleurs, les habitants ne cessèrent de redouter une attaque de la part des ennemis : pendant les deux années qui suivirent, on vint sans cesse de Possesse, de Saint-Dizier ou de Vitry les avertir de prétendues « entreprises faites par les ennemis sur » leur ville[4].

La surprise du 6 septembre 1589 laissa à Bar de profonds souvenirs. Déjà, plusieurs épitaphes élogieuses avaient été placées sur la tombe des défenseurs de la Ville haute, dont Nicolas Platel, un certain Michel et deux frères jumeaux[5]; bientôt la dame Jacqueline de La Chambre, grand'mère des sieurs de Reims, fonda, à cet anniversaire, une messe avec prédication à l'église Saint-Pierre, suivie d'une procession générale; en 1609, une fondation de même genre fut faite par Jacqueline Lambelin ou Rambelin; en 1621 et 1622, Simon Bailly, capitaine de la Ville haute, fonda ce même jour, à la même église, « un service annuel et perpétuel », où l'on devait dire les vigiles, et il donna un muid de blé pour le distribuer chaque année, sous forme de pain, le lendemain du service, « aux pauvres honteux et nécessiteux » qui s'y trouveraient et aux prisonniers[6].

* * *

Ainsi cette surprise de trois heures avait paru un événement mémorable : depuis l'occupation de Bar-le-Duc par les troupes de Louis XI (1474), c'est-à-dire depuis cent quinze ans, la ville n'avait pas été aux mains de l'ennemi. Avec sa couronne de murailles gar-

1. Résolution des gens du Conseil de Verdun, du 6 septembre, citée par Pierson et Loiseau, *loc. cit.*

2. *Mémoires des choses les plus notables*, p. 380-1.

3. Les troupes de Charles III devaient lui faire lever le siège d'Autun en 1591. *Les prétentions de Charles III*, p. 247.

4. Comptes de 1590 à 1593, aux dates des 9 mai 1590, 3 et 29 septembre 1591 et s. d. Arch. municipales de Bar-le-Duc, CC 1, non paginé.

5. *Mémoires de la Soc.*, 1874, p. 147; 1896, p. XIX. Il ne s'agit pas ici, comme le répètent ces deux articles, des fils de M. de l'Église, qui furent tués en 1588 et non en 1589.

6. Journal de Le Marlorat, *loc. cit.*, ms. 53; *loc. cit.*, ms. 113[11], p. 192; Servais, *Mémoires* de 1874, p. 148-9, notes.

nies de tours, la Ville haute ne semblait pas être à la merci d'un coup de main; c'est pourquoi on avait négligé de la garder : de cette négligence vint le danger. Ce danger, il est vrai, eût été faible si la trahison ne s'y fût ajoutée. Dans une ville importante et à une époque troublée, il y a toujours des traîtres : ceux de Bar, en 1589, étaient-ils des misérables sans convictions qui voulaient se faire payer la livraison de la ville, des royalistes qui désiraient faire échec aux Ligueurs ou des protestants qui songeaient à se venger des catholiques? Nous l'ignorons; mais nous supposons qu'il y avait des uns et des autres, surtout des royalistes et des huguenots, à une époque de guerres civiles et religieuses. Quoi qu'il en soit, ces mauvais « bourgeois » étaient en minorité, comme le montre la reprise de la ville; la surprise de Bar ne ressemble en rien à la reddition de Verdun en 1792, où la majorité des habitants a voulu éviter les horreurs d'un siège.

Malheureusement, les guerres de la Ligue rouvraient la période d'hostilité de la Lorraine avec la France. Au XVIIe siècle, celle-ci ne s'emparera pas moins de quatre fois de la capitale du Barrois; le canon devait avoir raison de ses fortifications, que Louis XIV allait finalement faire disparaître. A cette époque, la France était l'ennemie du Barrois et de la Lorraine; mais, au XVIIIe siècle, dès le règne de Stanislas, l'assimilation commença et avec la Révolution la fusion fut complète et entière.

Louis Davillé.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE GRECQUE.

(1911-1914.)

(5e et dernier article[1].)

XIV. Religion. — On ne s'attend pas à trouver ici une analyse du *Golden Bough* ni un jugement même sommaire sur le grand œuvre de Frazer. Quelque attitude qu'ils prennent, désormais les historiens des religions devront tous rendre hommage à des théories qui marquent d'une empreinte profonde leurs adversaires eux-mêmes. Pour présenter dignement sa pensée aux lecteurs du temps présent et de l'avenir, le grand travailleur n'a cessé de la creuser et de l'amplifier. Il avait commencé par une esquisse où il expliquait la loi imposée au sacerdoce de Némi et le sens historique du rameau d'or. Mais il avait fait tant de découvertes sur la voie où il s'était lancé que, pour les exposer, il écrivit deux gros volumes. Ils devinrent trois dans la seconde édition, celle que traduisirent en français Stiébel et Toutain[2]. A peine cette traduction était-elle achevée que Frazer entreprenait de mettre en œuvre tous ses matériaux et de donner à l'édifice des dimensions grandioses et, cette fois, définitives. En trois ans il publiait les sept parties de l'ouvrage, comprenant onze volumes, sans compter le douzième, réservé à la bibliographie et aux indices. Impossible de décrire toutes les richesses d'un pareil trésor. Voici, pour qu'on ait au moins quelques indications, les titres des sept parties : *l'Art magique et l'évolution de la royauté; le Tabou et les périls de l'âme; le Dieu qui meurt; Adonis, Attis, Osiris, essai sur l'histoire de la religion orien-*

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXX, p. 86-120; t. CXXI, p. 109-154; t. CXXII, p. 80-120; t. CXXIII, p. 89-135.

2. J. G. Frazer, *le Rameau d'or*. Étude sur la magie et la religion, trad. par R. Stiébel et J. Toutain. T. I : *Magie et religion; les Tabous*, par R. Stiébel; t. II : *les Meurtres rituels; Périls et transmigration de l'âme*, par R. Stiébel et J. Toutain; t. III : *les Cultes agraires et silvestres*, par J. Toutain. Paris, Schleicher, 1903-8-11, in-8°, v-403, 558 et 590 p.

tale; les Esprits du blé et de l'animal sauvage; le Bouc émissaire; Balder le Beau, les fêtes du feu en Europe et la doctrine de l'âme extérieure. Grâce aux indices, on ne se perdra pas dans cet océan du folklore et de la mythologie. Pour apercevoir d'un coup d'œil tout ce qu'on peut y trouver, qu'on ouvre seulement ces indices aux mots « Greece » et « Greeks », « Athenians » et « Athens ». Ou plutôt qu'on ouvre un des onze volumes au hasard et qu'on se laisse aller à son plaisir[1].

En publiant l'ouvrage dont le titre, *Themis*, trompera bien des gens, Miss Jane Harrison explique avec une clarté parfaite et une absolue sincérité par quelle évolution ont passé ses idées et ce qu'elle a voulu faire. En 1903, lorsqu'elle publia ses *Prolegomena* (voir *Rev. histor.*, t. CI, p. 144), elle se proposait de montrer que la religion d'Homère n'est pas plus primitive que sa langue et que, pour découvrir les racines qui avaient nourri la conception des dieux anthropomorphiques, il fallait creuser jusqu'à la couche profonde des cultes chthoniens. Ces idées ne tardèrent pas à lui paraître timides et arriérées. Elle en vint à la conviction que les Olympiens étaient à peine religieux et que les cultes essentiellement religieux en Grèce étaient ceux de Dionysos et d'Orphée. Elle fut ainsi amenée à se demander quel sens il convenait d'attacher au mot même de religion. C'est alors qu'elle lut Bergson. Elle reconnut que les dieux des mystères exprimaient instinctivement la « durée », c'est-à-dire la vie continue et changeante, tandis que les dieux de la poésie étaient des créations réfléchies de ce que William James appelle le « déisme monarchique ». Puis elle lut Durkheim et elle comprit que Dionysos, dont les fidèles sont toujours groupés en thiases, est l'émanation d'une conscience collective, que le fils de Sémélè est issu d'un groupe matriarcal. Ces deux idées furent fécondées par l'*Hymne des Courètes*. Dans ce chant et dans la danse magique qu'il accompagne se manifeste une pensée collective, une vie collec-

1. J. G. Frazer, *Golden bough*. A study in magic and religion. 3d edition revised and enlarged. London, Macmillan, 1911-1915, in-8°. Part I : *The magic art and the evolution of kings*, 1911, 2 vol., xxxii-426 et xi-417 p. Part II : *Taboo and the perils of the soul*, 1911, 1 vol., viii-446 p. Part III : *The dying god*, 1911, 1 vol., xii-305 p. Part IV : *Adonis, Attis, Osiris; Studies in the history of oriental religion*, 1914, 2 vol., xvii-317 et x-321 p. Part V : *Spirits of the corn and of the wild*, 1912, 2 vol., xvii-319 et xii-371 p. Part VI : *The scapegoat*, 1912, 1 vol., xiv-453 p. Part VII : *Balder the Beautiful; The fire festival of Europe and the doctrine of the external soul*, 1913, 2 vol., xx-346 et xi-389 p. Vol. XII : *Bibliography and general index*, 1915, 1 vol., vii-536 p. — La *Revue historique* publiera sur l'œuvre de Frazer une étude spéciale.

tive, celle du thiase où s'incarne le démon Couros. « L'hymne des Courètes », dit Miss Harrison, « a fourni à mon livre sa trame naturelle et nécessaire. » Les Courètes qui le chantent sont nés dans un groupe matriarcal et entrent dans le groupe du grand Couros par la vertu d'une imitation qui figure une seconde naissance. Les Courètes s'unissent ainsi en Couros, comme les Bacchants en Bacchos (ch. 1). Le démon qui est en eux n'existe pas en dehors d'eux. La cérémonie, le « drômenon «, qui les fait naître en lui, est l'acte essentiel de son culte, comme l'est dans un autre culte le dithyrambe et comme le sera le drame (ch. 2). L'émotion collective d'où résulte la représentation religieuse a les mêmes objets dans toutes les sociétés primitives : il s'agit toujours de réagir contre une force immense et mystérieuse, d'incorporer à l'homme un pouvoir surhumain. Les Grecs aussi ont eu la conception du *mana*, à peine obscurcie dans les mots de Cratos et Bia, de Styx, d'Horcos, de μένος et de θυμός (ch. 3). Le désir et la crainte des puissances extérieures les poussaient aux pratiques de la magie, dont les oiseaux et les rois possédaient les secrets, et leur inspiraient la notion du *tabou* (ch. 4). Et précisément pour absorber le *mana*, ils recouraient à un autre rite, l' « omophagie », qui dérive du totémisme et donne pour but au sacrifice la communion du groupe avec la plante ou l'animal sacré (ch. 5). C'est au printemps que le drômenon et le dithyrambe avaient toute leur efficacité. La scène représentée sur le sarcophage de Haghia-Triada était déjà empruntée à une fête de ce genre (ch. 6). Mais le grand drômenon du printemps a donné naissance à deux sortes de solennités qui caractérisent la religion des Grecs et toute leur civilisation, à deux sortes de concours ou « agones » : on célébrait les jeux olympiques pour ériger le vainqueur en démon officiel (ch. 7, par Cornford) ; on représentait le drame pour commémorer un héros, comme l'a dit Ridgeway, mais un héros conçu primitivement comme un démon rituel, comme une éternelle incarnation de la vie (ch. 8). Comment, enfin, le démon est-il devenu dieu? On peut suivre le processus de cette transformation. Hèraclès est le type du héros qui ambitionne l'apothéose et la manque; Asclèpios ne peut dépouiller la forme de serpent qui rappelle sa nature démoniaque. La première divinité qu'ait entrevue l'homme, c'est la Terre Mère, la Terre féconde, la Mère de Couros, Gaia. Puis il s'aperçut que les influences célestes donnent la fertilité au sol : Apollon commence sur terre, comme Agyieus, et finit au ciel, comme Phoibos. D'où vient donc qu'Apollon soit olympien et que Dionysos ne le soit pas? C'est que celui-ci est resté le dieu plein de *mana* vital, qui meurt et renaît; celui-là, idéalisé par l'intelligence réfléchie, s'est élevé à la

perfection et à l'immortalité. Le démon représente le sentiment et l'inconscient; le dieu est le résultat voulu d'une différenciation consciente (ch. 10). Mais l'évolution sociale qui a fait prévaloir une de ces deux conceptions est arrivée à son terme quand elle a placé au-dessus des dieux la puissance suprême, l'ordre éternel, le droit inaltérable, Thémis. Après la confusion chaotique du régime matriarcal consacré par les démons, après la divinisation olympienne du régime patriarcal domine la loi universelle (ch. 11)... Quand on lit ce beau poème de Miss Harrison, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en elle, de sa science ou de sa puissante dialectique. On a beau éprouver de violents scrupules et revendiquer de temps en temps les droits de la chronologie dans ce classement purement logique de faits religieux, on est séduit et on se laisse entraîner lors même qu'on n'est pas convaincu[1].

Gilbert Murray, le grand helléniste d'Angleterre, a professé en 1912 un cours sur les grandes périodes de la religion grecque. Deux de ses leçons avaient déjà paru dans des périodiques. Il les republie, avec deux autres inédites et une traduction du traité de Secundus Sallustius Promotus « Sur les dieux et le monde ». C'est toute l'évolution des croyances religieuses que présentent ces leçons intitulées « Saturnia regna », « la Conquête olympienne », « la Dépression nerveuse », « la Dernière protestation ». Parti de la méthode purement philologique, Murray s'est rallié aux doctrines ethnographiques et reconnaît de bonne grâce qu'il a subi l'influence d'Andrew Lang et de Miss Jane Harrison. Cependant il a conservé l'habitude d'examiner les faits religieux dans les théories des écrivains plus que dans la vie du peuple. Il doit à Bury le titre original de la troisième leçon : il reconnaît dans l'ascétisme, le mysticisme et le gnosticisme de l'époque hellénistique, non pas un progrès, une ascension des esprits, mais au contraire un affaiblissement intellectuel, un affaissement de la raison[2].

Après avoir consacré de longues années à l'étude des cultes dans les cités grecques (voir t. CI, p. 140; t. CIV, p. 354), Farnell compare la religion de la Grèce à celle de la Babylonie avec une rare pénétration et une singulière puissance d'analyse. Le sujet est

1. Jane Ellen Harrison, *Themis*. A study of the social origins of greek religion, with an excursus on the ritual forms preserved in greek tragedy by Professor Gilbert Murray (p. 341-363), and a chapter on the origin of the olympic games by F. M. Cornford (p. 212-259). Cambridge, University press, 1912, in-8°, xxxii-560 p., avec 152 fig.

2. Gilbert Murray, *Four stages of greek religions*. Studies based on a course of lectures delivered in april 1912 at Columbia University. New-York, Columbia University press, 1912, in-8°, 233 p.

important en lui-même; car une comparaison poussée aussi loin éclaire admirablement les caractères propres à l'une et à l'autre religion. Mais l'étude de Farnell vaut surtout par la solution, provisoire sans doute, mais provisoirement certaine, qu'elle apporte à la question si souvent débattue des influences extérieures à l'origine des cultes grecs. C'est en Babylonie que les partisans de l'Orient avaient établi leurs derniers retranchements. Farnell vient de les en déloger. Il se place au second millénaire avant J.-C. A ce moment, les Hittites s'interposaient entre la Mésopotamie et la mer Égée; les Grecs n'auraient donc pu recevoir les cultes babyloniens que par l'intermédiaire de leurs voisins immédiats. Or, on ne constate rien de pareil. Il y a bien entre les croyances des Grecs, des Hittites et des Babyloniens certaines ressemblances; mais toute filiation est exclue par ce fait que ces analogies existaient dès l'arrivée des Grecs en Grèce. Ni la personnalité des êtres divins, ni la contamination de l'anthropomorphisme par des éléments thériomorphiques ne peuvent être des emprunts à l'Orient, puisque ces traits caractérisent déjà la religion des Proto-Hellènes. Ce n'est pas non plus par imitation des Hittites que les Grecs ont donné une grande importance aux cultes féminins. Mais, si les ressemblances sont sans portée, les différences sont essentielles. Babylone adore les puissances célestes, même quand elle les revêt d'une personnalité et d'attributs éthiques; l'Hellade préhomérique donne la préférence aux forces morales sur les forces naturelles et néglige le soleil, la lune et les étoiles en faveur de la Terre Mère et des divinités chthoniennes. La monarchie babylonienne, qui fait de ses dieux des rois et de ses rois des dieux, tend au monothéisme; les cités grecques, et dans les cités les tribus et les phratries, font prédominer un régime d'autonomie divine. Tandis que les Babyloniens tremblent devant des dieux destructeurs et, entourés de tabous, assiégés de démons, constamment coupables de péchés involontaires, désespérant d'avoir jamais la conscience pure, tentent de se sauver par la prière, l'exorcisme et la magie, les Grecs comptent sur la bienveillance de leurs divinités et entretiennent avec elles des relations de plus en plus rationnelles. Aussi la dévotion des uns dégénère-t-elle en exaltation, en extase, en mysticisme ascétique, en fatalisme, et celle des autres, toujours raisonnable, se traduit en respect. Le monde infernal imaginé par l'eschatologie orientale est un lieu de supplices hanté de spectres affreux; dans les Champs-Élysées, les morts continuent leur vie, à moins qu'élevés au rang de héros, ils ne soient l'objet d'un culte, et, s'ils ont à craindre un jugement posthume, l'initiation aux mystères offre à tous la perspective d'un bonheur éternel. Enfin, en Chaldée, la caste

sacerdotale n'offre aux dieux que des victimes dont jamais elle ne partage entre les fidèles les chairs impures et, pour prévoir ou conjurer le sort, elle ne connaît que l'astrologie et la sorcellerie; en Grèce, les prêtres citoyens font aux divinités olympiennes des sacrifices suivis de repas et aux divinités chthoniennes des offrandes non sanglantes, et l'avenir est révélé par les réponses des oracles ou par l'incubation. Comme le dit Farnell, le pays qu'enchantaient les espérances des mystères et qui n'a point connu l'encens avant le VIIIe siècle ne doit pas sa religion à la Babylonie[1].

E. Samter a donné à la collection *Aus Natur und Geisteswelt* un excellent petit volume sur la religion grecque. Il est bien au courant des travaux récents et a ce don de résumer et de clarifier qu'exige la bonne vulgarisation. Il se garde bien de mêler, comme tant d'autres, des conceptions successives et de les présenter sous forme de synthèse anachronique; il les suit dans le temps et les montre en voie d'évolution. A l'origine, les Grecs croient, comme tous les peuples primitifs, à l'animisme; après avoir divinisé tous les êtres de la nature, rivières et montagnes, arbres et animaux, après avoir adoré des fétiches de pierre et de bois, ils imaginent des divinités à figure humaine et donnent des formes nouvelles au culte des morts. Les croyances homériques, par leurs différences avec les croyances populaires, marquent bien la tendance au progrès. L'avènement de Dèmèter et de Dionysos, l'extension de la doctrine orphique donnent satisfaction aux besoins moraux des sociétés changeantes. Enfin, le Panthéon est au complet. C'est le moment d'examiner l'organisation générale du culte, le sacerdoce, les oracles, les rites d'incubation et d'expiation, la magie, les rapports de la religion et de la morale. Il y a beaucoup de science et d'intelligence dans cet exposé[2].

Depuis 1904, Salomon Reinach réunit ses leçons, articles et mémoires d'histoire religieuse dans un précieux recueil dont le titre, *Cultes, mythes et religions*, définit les tendances théoriques en reproduisant l'ordre chronologique des faits par l'ordre logique des termes. Nous n'avons à parler que du tome IV. Il suffit à faire connaître des idées qui ne se démentent jamais. L'Introduction les précise en les plaçant sous le patronage d'Émile Durkheim. Pour

1. Lewis R. Farnell, *Greece and Babylone, a comparative sketch of mesopotamian, anatolian and hellenic religions*. Edinburgh, Clark, 1911, in-8°, XII-311 p.

2. Ernst Samter, *Die Religion der Griechen* (*Aus Natur und Geisteswelt*, 457. Bändchen). Leipzig-Berlin, Teubner, 1914, in-16, VI-86 p., avec 37 fig. — Cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 357.

Sal. Reinach aussi, le noyau primitif de toute religion est la notion collective du sacré s'opposant à la notion individuelle du profane, le culte social du totem d'où résultent des tabous et des rites. Qu'on définisse la religion un « système d'interdits » ou un « système de scrupules », il n'y a de différence que celle du point de vue : il est aussi légitime de considérer les hommes d'un groupe que le groupe pris en bloc. Comment l'école sociologique en est arrivée à des conceptions si fécondes, l'auteur nous le dit en esquissant une histoire de l'exégèse mythologique depuis l'evhémérisme de l'antiquité jusqu'à nos jours (ch. I). Il décrit une des méthodes qui ont donné le plus de résultats, la méthode iconologique, qui recherche l'influence des images sur la formation des mythes (ch. VII). Bon nombre d'études intéressent particulièrement l'histoire religieuse de la Grèce. Marsyas, le héros supplicié et divinisé, est l'âne offert au sacrifice à Apollon (ch. II). Phaéthon, autre héros également pleuré, est le cheval blanc du soleil précipité dans les flammes (ch. III). Clélia la Romaine et Épona la Gauloise descendent de l'Artémis équestre qui était adorée dès le VIIe siècle à Lusoi en Arcadie (ch. IV). Le rire rituel, celui que faisaient entendre, à Platées, la prêtresse d'Hèra pendant la fête des Daidala et, à Éleusis, l'obscène Baubô, signifie le retour à la vie (ch. VIII). L'art religieux est brillamment représenté par les articles sur une Athèna archaïque (ch. XXIV), sur l'Amazone de Strongylion (ch. XXV), sur une déesse syrienne, qui est une Isis (ch. XXVI), sur l'Amphitrite et le Poseidon de Milo (ch. XXVII)[1].

Richard Wünsch a réuni en un volume trente articles d'Albrecht DIETERICH, et, en rendant ainsi hommage à la mémoire du maître, il rend service à l'histoire des religions. L'éditeur a borné sa tâche à joindre au texte les notes marginales écrites sur leur exemplaire par Dieterich lui-même et par Usener et à renvoyer aux ouvrages qui traitent les mêmes sujets. A signaler, comme inédits, un article sur le rite des « mains couvertes » (XXIX) et une leçon sur « la disparition de la religion antique » (XXX). Dans tous ces articles, on retrouve toujours la méthode bien connue de l'auteur, l'explication par la comparaison. Toujours des aperçus riches de pensées et une certaine réserve, on dirait une timidité scientifique, dans les conclusions[2]. — Presque en même temps, Teubner a lancé une seconde édition des deux ouvrages les plus importants qu'ait écrits Dieterich,

1. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*. T. IV. Paris, Leroux, 1912, in-8°, V-508 p., avec 39 grav. dans le texte.

2. Albrecht Dieterich, *Kleine Schriften*, hrsg. von Richard Wünsch. Leipzig-Berlin, Teubner, 1911, in-8°, XLII-546 p., avec un portrait et 2 pl.

la *Nekyia* et *Mutter Erde*. Comme le premier de ces ouvrages a frayé la voie à toutes sortes de recherches sur les questions d'eschatologie, on a heureusement rajeuni et renforcé la bibliographie, en même temps qu'on a publié des remarques de l'auteur et de ses correspondants sur des points spéciaux[1].

L'étude comparée de Blinkenberg sur la pierre de tonnerre est excellente. On ne regrettera pas qu'elle soit sobre au point de paraître compacte; car elle est complète et sûre. On en peut tenir les conclusions pour acquises. Le culte de la pierre de tonnerre présente plusieurs variétés, dont le domaine peut être déterminé sur la carte. Il est symbolisé par la hache comme par le foudre, et les deux symboles se trouvent à la fois sur les monnaies de Mylasa. Mais la hache est simple en Babylonie et double dans l'Égée[2].

Le serpent dans l'art et la religion : c'est un beau sujet que traite Küster, et vaste malgré les apparences. Pour ne pas s'y perdre, l'auteur le délimite rigoureusement : il décide de ne pas sortir de Grèce et de considérer les idées des Grecs indépendamment de toute influence extérieure. Mais voyez comment il s'y prend. Dans la première partie, où il examine les représentations du serpent depuis les origines jusqu'à la période hellénistique, il s'arrête assez longuement sur l'ère paléolithique, sur l'ère néolithique et sur les peuples civilisés de nos jours, il étudie la stylisation du motif naturaliste et sa transformation en ornement anguiforme (zigzag, spirale), et il ne trouve pas moyen d'honorer de quelques lignes et d'une figure la déesse crétoise aux serpents. Dans la seconde partie, consacrée à la religion, il tient parole si strictement, qu'il ne se pose pas la question des origines pour tel dieu au serpent dont les origines orientales sont pour le moins assez vraisemblables, par exemple, pour Zeus Meilichios. Ces réserves faites, nous convenons volontiers qu'il y a beaucoup à prendre dans tous ces chapitres où Küster considère successivement le serpent dans les croyances relatives aux âmes, dans le culte des héros, comme démon de la terre et acolyte des dieux chthoniens, comme animal possédant le don de la divination, comme symbole de la fécondité (ici seulement, à la p. 139, il est question de la déesse crétoise), enfin comme esprit des eaux[3].

1. Albrecht Dieterich, *Nekyia*. Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrusapokalypse. 2. Auflage. Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, xvi-238 p. — *Mutter Erde*. Ein Versuch über Volksreligion. 2. Auflage. Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, vi-138 p.

2. Chr. Blinkenberg, *The thunderweapon in religion and folklore*. A study in comparative archæology (*Cambridge archæological and ethnological series*). Cambridge, University press, 1912, in-8°, xii-122 p., avec 36 fig. et une carte.

3. Erich Küster, *Die Schlange in der griechischen Kunst und Religion*

En montrant par la méthode ethnographique que les usages populaires à l'occasion de la naissance ressemblent beaucoup aux rites du mariage et de la mort, E. Samter se réfère souvent aux coutumes des Grecs. Quand les femmes se mettent à genoux pour accoucher, c'est pour établir un lien direct entre les nouveau-nés et la Terre Mère. La cérémonie des *amphidromia* est également destinée à soumettre l'enfant au contact vital. Car la terre est le réceptacle des âmes; elles en viennent, et c'est parce qu'elles y retournent que le corps des moribonds est placé sur le sol. Mais une foule d'autres rites de nativité ont pour but d'écarter les mauvais esprits, et ceux-là sont presque tous en même temps nuptiaux et funéraires. Samter examine à ce point de vue la clôture et le nettoyage de la maison, l'emploi des armes, les cris, l'usage des torches et des lampes, du feu, de l'eau, le déguisement ou la nudité, l'absence de nœuds et les cheveux flottants, la consécration du seuil, l'arrêt du cortège nuptial, l'offrande de la barbe et de la chevelure, les superstitions relatives à la couleur rouge, etc.[1].

Le mémoire de Heckenbach sur la nudité rituelle et les superstitions relatives aux liens n'est vraiment qu'une collection de textes à l'usage de qui voudra reprendre le sujet. A ce titre, elle a une certaine valeur. Mais il est difficile, dans ces cent pages, de suivre la pensée de l'auteur et l'ordre auquel il a voulu assujettir ses fiches. On dirait qu'en fin de compte il y a renoncé, puisqu'il divise sommairement son travail en deux chapitres, intitulés l'un « nudité rituelle », l'autre « superstitions », sans chercher de subdivisions et sans même essayer de dresser une table de matières[2].

Bien qu'elle ne figure pas dans les *Religionsgeschichtliche Versuche*, la dissertation inaugurale de L. Sommer est tout à fait dans la manière des travaux publiés par ce recueil. Il étudie la chevelure dans la religion et les superstitions des Grecs. Dans toute une série de rites et de légendes, les cheveux sont considérés comme le siège de la force virile. De là vient qu'on ornait les casques de crinières et d'aigrettes ou qu'on se piquait certains ornements (τέττιγες) dans les cheveux. Le faible implorait le fort par les cheveux et la barbe. Un mythe très répandu attachait la vie d'un héros

(*Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten* hrsg. von R. Wünsch und L. Deubner, XIII. Bd., 2. Heft). Giessen, Töpelmann, 1913, in-8°, x-172 p., avec 32 fig. dans le texte et une pl.

1. Ernst Samter, *Geburt, Hochzeit und Tod.* Beiträge zur vergleichende Volkskunde. Leipzig-Berlin, Teubner, 1911, in-8°, vi-222 p., avec 7 fig. dans le texte et sur 3 pl.

2. Josephus Heckenbach, *De nuditate sacra sacrisque vinculis* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, IX. Bd., 3. Heft). Giessen, Töpelmann, 1911, in-8°, 112 p.

à la possession d'un certain cheveu. Garçons, fiancées et accouchées consacraient leurs cheveux à une divinité, et les jeunes gens y ajoutaient leur première barbe. L'expiation d'Oreste et le culte de Cybèle offrent d'autres exemples du même rite. Dans une seconde partie de son travail, l'auteur examine la chevelure comme partie du corps humain prise pour le tout. Mais il ne s'aperçoit pas qu'il aurait déjà dû se placer et qu'en fait il s'est maintes fois placé à ce point de vue dans les explications données précédemment. Les poils coupés sur le front de la victime servent de substitut à la victime elle-même, bête ou homme. Le maître s'empare des esclaves, de même que Thanatos prend possession des mortels, en leur rasant la tête ou le sommet de la tête[1].

Pley a étudié les emplois rituels de la laine dans le paganisme et le christianisme. Il a hésité, visiblement, quand il s'est agi de classer les innombrables faits qu'il avait notés et de choisir entre les explications possibles. Son premier chapitre, intitulé : Διὸς κῴδιον, traite d'un usage qui consiste à se coucher sur la peau de la victime fraîchement écorchée. Cet usage est pratiqué dans l'incubation, quand le consultant veut entrer en communication avec la divinité ; dans les mystères et dans certaines cérémonies, particulièrement dans les sacrifices aux morts, il tient lieu de lustration. Si l'auteur avait réfléchi davantage, il aurait peut-être établi des liens plus intimes entre les rites de communion et les rites d'exorcisme ; il aurait trouvé leur commune origine dans la valeur démoniaque de l'ἐναγισμός, dans la puissance d'une dépouille chargée de divin, dans la notion de *sacer* et d'ἁγνός. Dans le chapitre II, il considère les usages de la laine comme survivances d'une civilisation antérieure. Ayant servi de matière textile avant le lin, la laine est restée le substitut de la brebis, la victime la plus ordinaire ; elle a continué de vêtir le prêtre sous forme de bonnet, de pallium, de ceinture, et d'orner la victime et l'arbre sacré sous forme de bandelettes. Le chapitre III est relatif à l'action apotropæique et prophylactique des bandes et des fils, surtout dans le culte des morts ; le chapitre IV et dernier, à la laine dans la magie amoureuse et la médecine. Malgré ses défauts de composition et ses commentaires souvent superficiels, ce travail se lit non sans profit[2].

Köchling précise le sens et l'emploi des couronnes dans l'antiquité. Les couronnes empruntaient leur valeur religieuse et magique à leur forme et à la matière dont elles se composaient : c'étaient des liens toujours puissants qui avaient des propriétés particulières,

1. Ludwig Sommer, *Das Haar in Religion und Aberglauben der Griechen.* Dissert. inaug. Münster, Westfälische Vereinsdruckerei, 1912, in-8°, 86 p.

2. Jakob Pley, *De lanæ in antiquorum ritibus usu* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XI. Bd., 2. Heft). Giessen, Töpelmann, 1911, in-8°, 114 p.

selon les rameaux ou les plantes tressés. Elles trouvaient leur emploi dans la consécration des temples, sur les autels, sur les images divines et les autres objets sacrés, dans toutes les cérémonies de la vie privée, au moment de la naissance, du mariage et de la mort, enfin dans tous les actes importants de la vie publique. Elles se prêtaient, d'ailleurs, à toutes les superstitions et servaient à toutes les pratiques de la magie. L'auteur ne s'interdit pas quelques comparaisons avec les usages modernes et termine son travail par un rapide aperçu sur le développement historique de la coutume qui l'intéresse[1].

Kurt Latte cherche à déterminer le sens religieux de la danse chez les Grecs. La danse des armes, qu'on connaît surtout par les Curètes crétois, et, plus généralement, les danses sacrées, qu'on connaît surtout par les chœurs, sont à l'origine des procédés magiques par lesquels les guerriers ou les citoyens appellent à leur aide ou s'efforcent d'éloigner des démons. Même quand elle est pratiquée devant les tombes, comme la *prylis* crétoise, la danse des armes est apotropæique. Une fois que le rite eut perdu son sens primitif, le mythe vint l'expliquer, et la légende des Curètes dansant autour de l'enfant Zeus est purement étiologique. Lorsque les danseurs cessèrent de se livrer à une excitation collective pour écarter les mauvais esprits de leurs maisons et de leurs terres, ils imitèrent par leurs gestes les dieux protecteurs des foyers et des troupeaux. C'est tardivement que la pyrrhique devient un exercice militaire et la danse sacrée un jeu esthétique ou sensuel. Quant aux danses extatiques, elles avaient un caractère spécial, qu'elles conservèrent jusqu'au temps du christianisme[2].

Passons à la mythologie. Le *Lexicon* de Roscher, que nous avons laissé (t. CVIII, p. 116) à la 63e livraison, a été poussé, de 1911 à 1914, jusqu'à la 68e et atteint le mot *Summanus*[3].

Malgré tant d'études sur les mythes grecs, Zeus était resté longtemps dans l'honorable abandon où les fidèles laissent volontiers Dieu le père. Mais il est patient et a de belles revanches. Cook vient

1. Joseph Köchling, *De coronarum apud antiquos vi atque usu* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XIV. Bd., 2. Heft). Giessen, Töpelmann, 1914, in-8°, 94 p.

2. Kurt Latte, *De saltationibus Græcorum capita quinque* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XIII. Bd., 3. Heft). Giessen, Töpelmann, 1913, in-8°, 112 p.

3. *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, hrsg. von Wilhelm H. Roscher. Leipzig, Teubner, in-8°. 64. Lieferung (*Sibylla-Sisyphos*), col. 801-960, 1911; 65. Lief. (*Sisyphos-Sokar*), col. 961-1120, 1912; 66-7. Lief. (*Sokar-Sphragitides*), col. 1121-1408, 1913; 68. Lief. (*Sphyromachos-Summanus*), col. 1409-1600, 1914.

de lui apporter en offrande un fort et beau volume et a fait vœu d'en déposer un autre sur son autel. Avec une méthode très sûre, l'auteur a mis en œuvre tous les documents mis au jour par les fouilles; mais il n'a voulu recourir aux ressources de l'ethnographie que dans les limites du strict nécessaire. Il a fait ainsi un ouvrage où les hypothèses hardies ne font pas défaut, où cependant personne ne refusera de suivre jusqu'au bout un chemin aussi agréable et aussi bien tracé. Zeus, le « brillant », est à l'origine le ciel lui-même, le ciel faiseur de lumière et de pluie. Quand les Grecs lui donnèrent la forme humaine, ils le représentèrent sous la figure du magicien ou du roi dispensateur du beau ou du mauvais temps. La transformation était achevée avant la fin du IIe millénaire. Désormais, il y eut un dieu du ciel. Mais son caractère primitif fut toujours rappelé par les titres sous lesquels l'invoquaient les fidèles, par le type que lui attribuaient les artistes; il était l'Amarios, l'Aithérios, le Dios, le Lykaios, c'est-à-dire la lumière du jour; il était représenté avec un nimbe bleu autour de la tête, un globe bleu aux pieds, un manteau bleu aux reins. Pour demeure, il a la partie la plus élevée de la voûte céleste, l'éther qui brille et qui brûle au-dessus de l'air, la cime des montagnes : il est l'Olympien. Son culte se célèbre donc sur les hauts lieux : c'est là qu'on lui dresse des autels, plus tard décorés de statues, plus tard encore enfermés dans des temples. Partout les mythes le font donc naître, aimer et même mourir dans la montagne. Mais le dieu du ciel et de l'éther se manifeste aussi dans la matière ignée des corps célestes. Le culte de Zeus se contamine d'éléments astronomiques, en grande partie sous l'influence de croyances barbares ou préhelléniques. Le soleil est, selon les pays, un œil, une roue, un disque, un char, ou bien un oiseau, un bélier, un taureau, ou bien encore un homme de bronze : autant de nouveautés qui pénètrent dans le mythe de Zeus. Dans le monde sidéral, il adopte comme fils les Dioscures. Zeus est devenu le souverain du ciel étoilé. Jamais les vrais Grecs, ceux d'avant la période hellénistique, ne l'ont identifié avec les astres; mais ils l'ont mis en rapport avec toutes les lumières du ciel. Au temps où le syncrétisme mêla les notions les plus hétérogènes, le nom de Zeus autorisa de nouvelles conceptions. Une similitude de rites permit de rapprocher le Zeus Naios de Dodone et le Zeus Ammon de la Grande Oasis, et le dieu gréco-libyen s'identifie plus ou moins vite avec l'Amen-Râ de Thèbes et le Baal-hammân de Carthage. En même temps, l'unité de la race thraco-phrygienne se traduisait par l'identité presque absolue du Zeus Sabazios adoré en Phrygie et du Zeus orphique. Or, Zeus Ammon et Zeus Sabazios sont également des dieux béliers. D'autre part, en Syrie, le Zeus Adados des Grecs, le Jupiter Helio-

politanus des Romains, Adad, est représenté, tantôt portant un taureau sur chaque main, tantôt assis sur des taureaux, cependant qu'en Commagène Zeus Dolichaios ou Jupiter Dolichenus se montre debout sur un taureau. L'un et l'autre, le Zeus d'Hèliopolis et celui de Dolichè, se désignent, par leur attribut essentiel, comme les héritiers de Tešub, le dieu père des Hittites. Béliers ou taureaux, tous ces dieux sont doués d'une puissance créatrice qui les prédestinait à s'associer au dieu du ciel fécondant. Et il est tout naturel que les victimes ordinairement offertes à Zeus soient le taureau et le bélier, les mâles les plus propres à augmenter sa vigueur. Peu à peu c'est cette conception de la paternité divine qui l'emporte : Ζεῦ πάτερ, dit Homère; Jupiter, disent les Romains. Mais le père céleste ne peut procréer qu'en s'unissant à la Terre Mère. Voilà pourquoi, sur les hauts lieux, il aime la déesse de la montagne, sous quelque nom qu'elle se cache, Mousa, Coryphè, Aitnè, Kyllène ou Taygète. Voilà aussi pourquoi, descendu sur terre, il est en relations avec la déesse de la végétation, même quand elle est tombée au rang de simple héroïne, qu'elle s'appelle Dèmèter, Perséphonè, Némésis, Sémélè ou Europe. De ces fécondes amours naît le divin enfant. Les fils de Tyndare deviennent, depuis le VIIe siècle au moins, les fils de Zeus, les Dioscures. Et, chez les Thraco-Phrygiens, surgit le dieu de la vie animale et végétale, le toujours jeune et joyeux Dionysos. Du dieu céleste et de la déesse terrestre émane la vie universelle[1].

Par ses belles études sur le sens religieux et symbolique des nombres, Roscher avait signalé à l'attention générale la description du monde insérée dans l'ouvrage du pseudo-Hippocrate sur le nombre sept. Il avait attribué ce morceau, d'apparence archaïque, à quelque philosophe de l'école ionienne, parce que l'Ionie y est donnée comme le « nombril ». l'ὄμφαλος, de la terre. H. Diels, contestant la date et l'attribution, mit en question la croyance même à un nombril terrestre. Roscher répond par une monographie sur l'*Omphalos*. A grand renfort de documents littéraires et archéologiques, il montre que l'idée de fixer sur un point le centre de l'univers et de le consacrer à Apollon ne s'est pas seulement réalisée à Delphes. Elle était familière aux Milésiens; car la pierre trouvée à Didymes dans le temple des Branchides était un autre ὄμφαλος du même dieu delphinien. La démonstration de Roscher est frappante pour le siècle où il se place. Reste à savoir si elle vaut pour tous les temps. Cette conception d'un centre du monde suppose des connais-

1. Arthur Bernard Cook, *Zeus*. A study in ancient religion. Vol. I : *Zeus god of the bright sky*. Cambridge, University press, 1914, in-8°, XLIII-885 p., avec 569 fig. dans le texte et 42 pl.

sances géographiques et un esprit de système qui ne sont pas d'une époque primitive; c'est déjà de la science avancée. L'ὄμφαλος se dressait dans les lieux saints bien avant de matérialiser une théorie de ce genre. On n'a pas besoin, au reste, de donner au mot, comme le fait Miss Harrison, le sens primitif de tombe. Il désigne essentiellement, non pas un centre, mais un objet rond, puisque le bouclier homérique était formé d'ὄμφαλοι superposés. De tout temps, l'ὄμφαλος de pierre était le siège d'une puissance divine, et le filet protecteur dont il était enveloppé, l'ἄγρηνον, indiquait bien la force mystérieuse dont il était rempli. C'est le bétyle phénicien, c'est la pierre cachée dans l'arche sainte des Hébreux, c'est le koudourrou de l'Assyrie. Les Cariens l'ont transmis aux Milésiens; les Milésiens l'ont dédié au dieu Delphinios, qui l'a emporté partout où il s'est établi. Et ainsi, l'ὄμφαλος était sacré déjà quand vinrent s'y poser les deux aigles partis des extrémités du monde[1].

Il n'est pas impossible non plus, dirait Miss Mary Swindler, que Milet ait connu l'ὄμφαλος d'Apollon Delphinien, non par les indigènes cariens, mais par les immigrants crétois. En tout cas, Miss Swindler a essayé de démontrer, contrairement à l'opinion soutenue peu auparavant par Aly, que, si les Crétois n'adoraient pas encore Apollon avant l'arrivée des Grecs, ils fournirent du moins à ce dieu panhellénique tous les éléments de leurs vieux cultes. A Delphes, Apollon absorbe le dieu-dauphin apporté par les Minoens et devient Delphinios; en Troade et à Rhodes, il s'identifie à un dieu-souris et lui prend le vocable de Smintheus; en Laconie, il s'approprie le nom d'un dieu Amyclaios et le rituel d'Hyakinthos; il se métamorphose de même en Agyieus, en Tarrhaios, etc. D'après les légendes, confirmées par des analogies de noms et de cultes, les Minoens auraient déjà connu un dieu de la guérison, de la purification et de la musique, inventeur de l'hyporchème, du nome et du pæan. Que la cathartique soit venue de Crète, ainsi que la lyre et la poésie lyrique, cela semble assez probable; mais dans tout le reste on ne peut voir qu'une vague hypothèse, dont certaines exagérations évidentes et maintes erreurs de détail engagent le lecteur à se défier[2].

1. Wilhelm Heinrich Roscher, *Omphalos*. Eine philologisch-archäologisch-volkskundliche Abhandlung über die Vorstellungen der Griechen und anderen Völker vom « Nabel der Erde » (*Abhandlungen der kgl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, phil.-histor. Klasse, Bd. XXIX, IX. Abhandl.). Leipzig, Teubner, 1913, in-4°, IV-140 p., avec 68 fig. sur 9 pl. et 3 fig. dans le texte.

2. Mary Hamilton Swindler, *Cretan elements in the cults and ritual of Apollo*. Dissert. du Bryn Mawr College. Baltimore, Lord Baltimore press, 1913, in-8°, 80 p.

Le travail de Fr. Hübner sur Ploutos ne dépasse guère les dimensions et la valeur d'un article. Il examine successivement le dieu populaire, le fils de Dèmèter, le dieu d'Éleusis et jette un coup d'œil sur la statue de Céphisodote. Étude superficielle[1].

En ce qui concerne le nom de Sarapis et les origines de son culte, Isidore Lévy[2] et Kurt Sethe[3] arrivent aux mêmes résultats par des arguments différents, mais également fondés sur une documentation qu'on sent à la fois très complète et très sûre. Sarapis est l'Osorapis ou Osiris-Apis de Memphis; il n'a rien de babylonien, quoi qu'en disent Delitzsch, Lehmann-Haupt et Ernst Schmidt. Ce dieu infernal fut identifié par les Grecs à Plouton, lorsque Alexandrie devint sous Ptolémée Ier le centre de son culte, et il garda définitivement la figure créée par Bryaxis à Sinope. Dans la seconde partie de son mémoire, Sethe aborde à son tour la question tant débattue des κάτοιχοι ou « reclus » du Sérapeum de Memphis. Bien que sa démonstration, qui s'appuie principalement sur des textes démotiques, soit pénétrante et solide, fera-t-il accepter cette thèse qu'il n'y a jamais rien eu que de séculier dans le cas de ces « reclus », qu'ils sont purement des prisonniers pour dettes ou pour délit militaire?

Bruno Mueller a montré que l'épithète de « grands » donnée à certains dieux par les vieux poètes est restée attachée aux divinités exotiques dans les villes commerçantes de l'époque hellénistique. Les auteurs et les papyrus vulgaires sont confirmés sur ce point par les papyrus magiques et les *tabellae defixionum*. L'exemple de la Grande Mère est assez connu, et les *Actes des Apôtres* (XIX, 34) nous montrent la foule criant deux heures de suite : « Grande Artémis d'Éphèse! » Des dieux, l'invocation a passé aux rois et aux empereurs[4].

On sait l'admirable parti que Franz Cumont a tiré de ses études sur les mystères de Mithra pour montrer ce que furent les religions orientales qui disputèrent au christianisme la domination du monde

1. Fridericus Hübner, *De Plulo* (*Dissert. philolog. Halenses*, vol. XXIII, pars 3). Halis Saxonum, Niemeyer, 1914, in-8°, p. 241-291.

2. Isidore Lévy, *Sarapis*. Extrait de la *Revue archéologique*, 1909, t. II, p. 285-298; 1910, t. I, p. 162-196; 1911, t. I, p. 125-147; 1913, t. I, p. 308-317. Paris, Leroux, 1913, in-8°, 83 p.

3. Kurt Sethe, *Sarapis und die sogenannten κάτοχοι des Sarapis*. Zwei Probleme der griechisch-ägyptischen Religionsgeschichte (*Abhandlungen der kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, philol.-histor. Klasse, Bd. XIV, n° 5). Berlin, Weidmann, 1913, in-4°, IV-100 p.

4. Bruno Mueller, Μέγας θέος (*Dissert. philol. Halenses*, vol. XXI, pars 3). Halis Saxonum, Niemeyer, 1913, in-8°, p. 281-411.

romain. A l'époque où il publia sa belle collection des *Textes et monuments figurés* relatifs à Mithra, il en résuma les conclusions dans un ouvrage aussi savant que dépouillé d'appareil scientifique. La troisième édition de cet ouvrage a paru en 1913. Le plan est resté le même : l'auteur expose les origines du culte mithriaque, sa propagation dans l'empire romain, les rapports de Mithra avec le pouvoir impérial, la doctrine des mystères, la liturgie, Mithra et les religions de l'empire, enfin l'art mithriaque. Mais le livre a profité des découvertes et des publications faites depuis douze ans. Tous les chapitres ont été remaniés; la carte de la diffusion des mystères mithriaques a été mise au courant. Une bibliographie des ouvrages, des monuments et des textes publiés de 1900 à 1912 termine le volume; des notes, nouveauté précieuse, donnent les références essentielles. Les opinions de Cumont se sont modifiées sur un point important. Des deux doctrines que le mithriacisme conciliait tant bien que mal, l'interprétation astronomique des représentations sacrées et les dogmes mazdéens sur l'origine et la fin de l'homme, il a toujours vu que l'une était réservée au clergé et l'autre enseignée aux fidèles. Mais il croyait jadis que le symbolisme astronomique nourrissait l'âme populaire, tandis qu'aujourd'hui il attribue la science chaldéenne aux théologiens[1].

F. Pfister a terminé son intéressant ouvrage sur le culte des reliques dans l'antiquité. Nous en avons analysé jadis le premier volume, où sont classifiés les héros et leurs reliques (t. CIV, p. 356-357). Dans le second volume, on arrive aux questions capitales : le culte des reliques et son histoire. A vrai dire, l'auteur donne au mot reliques un sens tellement général que son étude s'étend au culte des héros tout entier. L'objet du culte, c'est le lieu où sont conservées les reliques, c'est-à-dire le plus souvent une tombe. A l'origine, cette tombe est placée dans une enceinte sacrée, sans être signalée par un édifice de culte spécial. Un tumulus suffit avec quelques pierres et une fosse à sacrifice; puis on l'orna d'une plaque funéraire, d'une stèle; enfin l'édicule qu'on y bâtit se transforma, aux temps hellénistiques, sous l'influence des idées orientales, en un temple somptueux. L'exposition des reliques en dehors des tombes n'est pas inconnue des Grecs; mais elle est rare, et il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'on se décide, par mesure de salut public ou de haute politique, à transporter d'un lieu à un autre les restes d'un héros. C'est la grande différence de la conception hellénique avec la conception chrétienne, qui est d'origine orien-

1. Franz Cumont, *les Mystères de Mithra*. 3e éd., revue et annotée. Bruxelles, Lamertin, 1913, in-8°, XIX-258 p., avec 28 fig. et une carte.

tale. La sainteté du héros est marquée par l'emplacement de sa tombe : elle peut se trouver en pleine ville, sur l'agora, lieu fréquemment réservé aux héros fondateurs, ou bien au bouleutèrion, au gymnase, à la bibliothèque, ou même à l'intérieur d'un sanctuaire. Le sacrifice offert aux héros ressemble donc d'ordinaire à celui qu'on offre aux morts et aux dieux chthoniens : le mot qui le désigne est ἐναγίζειν, et non pas θύειν; la victime est immolée le soir dans une fosse, et non pas sur un autel; les chairs sont brûlées et enfouies, et non pas destinées à un repas sacré. Il existe cependant des héros que l'on honore de sacrifices pareils à ceux dont les dieux célestes ont le privilège, de sacrifices « ouraniens » : ce sont les héros enlevés au ciel par la faveur divine et devenus eux-mêmes « ouraniens » par cette ascension. Mais, essentiellement, le culte des héros est celui d'êtres surnaturels qui continuent de vivre sous terre. Outre les sacrifices rituels, la fête du héros, qui est souvent célébrée le même jour que la fête d'un dieu, peut comprendre diverses cérémonies : l'offrande de la chevelure, des jeux, des exécutions musicales, des représentations sacrées et des processions. La piété des fidèles s'attachait à tous les objets qui avaient appartenu aux héros et surtout à leurs ossements qu'on disait d'une taille gigantesque. On attribuait le plus grand prix à ces reliques, parce qu'elles protégeaient le peuple en temps de guerre, de peste et de famine, parce qu'elles faisaient des miracles. Au fond, la condition nécessaire au développement du culte des reliques, c'est la légende. Voilà pourquoi ce culte se répandit peu chez les Romains et eut tant de succès chez les Grecs. L'épopée homérique recueillit les noms d'anciens dieux ravalés au rang de héros et d'hommes élevés au même rang; elle contribua puissamment à perpétuer, en les uniformisant, deux sortes de cultes. La poésie lyrique sous toutes ses formes, dithyrambe, thrène, élégie, épitaphion, encômion, épinikion, consacra les héros en les poétisant. La tragédie, qui leur doit en partie son origine, les rendit plus populaires encore. Si les héros trouvaient des fidèles à Athènes, leurs plus fervents adorateurs étaient en Béotie et dans les pays doriens. A l'époque hellénistique se produisit un double mouvement : l'apothéose des vivants, qui reçut de l'evhémérisme une confirmation théorique, et le rabaissement des héros par la généralisation excessive de leur dignité à la mode orientale... Dans l'ensemble, le travail de Pfister est bon et d'une haute portée pour l'histoire comparée des religions. Le seul reproche qu'il faille lui adresser, c'est qu'il n'a pas démêlé assez nettement les origines des cultes dont il suit l'évolution. Il n'a pas accordé une assez grande importance à la distinction qu'il fait lui-

même à propos des héros homériques. Les premiers héros étaient des dieux et des démons préhistoriques, et le lieu qui leur était consacré ne s'est changé en tombe qu'à partir du moment où le rite a trouvé son explication dans un mythe. Alors seulement l'ἱερόν est devenu ἡρῷον. Au dieu honoré d'un sacrifice « ouranien » s'est attachée une légende d'ascension céleste; le démon à qui l'on offrait de tout temps une victime chthonienne a pris place parmi les mortels divinisés et les génies souterrains[1].

La dissertation de Berthold a, dans sa brièveté, de grandes qualités. L'auteur sait où il va et par où. Il examine les légendes où apparaissent des héros invulnérables et les superstitions relatives à ce don miraculeux. La croyance à l'invulnérabilité existe en tout pays, et nous en trouvons ici des exemples empruntés aux Germains et aux Scandinaves. On pourrait s'imaginer qu'elle se retrouve en Grèce dès l'époque la plus reculée. Il n'en est rien. Elle est inconnue d'Homère et n'apparaît que chez des auteurs relativement modernes, Pindare et les tragiques. Achille n'est pas invulnérable dans l'*Iliade;* il est même blessé par Astéropée. Il ne faut donc pas reconnaître un caractère primitif à un don secondaire et adventice. C'est pour des motifs étiologiques, afin d'expliquer certaines légendes et surtout la mort de certains héros, que des générations raisonneuses ont eu recours après coup à une superstition populaire. Mais Berthold ne se contente pas de ce résultat indiscutable. D'après lui, les héros, n'étant pas invulnérables, n'ont pu être des dieux à l'origine. Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur cette dernière hypothèse, l'argumentation de Berthold est vicieuse; car — il n'est pas sans le savoir — les dieux aussi sont vulnérables chez Homère et chez Hésiode. L'aristocratie guerrière pour laquelle chantaient les vieux aèdes pensait qu'homme ou dieu, à combattre sans péril on triomphe sans gloire[2].

Les dieux et les héros guérisseurs de l'Attique, tel est le sujet choisi par F. Kutsch. Les deux tiers de son mémoire sont consacrés à la publication ou à la reproduction des 251 textes épigraphiques et à la description des 132 monuments figurés qui, avec de rares passages d'auteurs, constituent sa documentation. Il est regrettable qu'il n'ait pas tiré parti des noms théophores, tels qu'Asclè-

1. Friedrich Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum.* II. Halbband : *Die Reliquien als Kultobjekt, Geschichte des Reliquienkultes* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, V. Bd., 2. Halbband). Giessen, Töpelmann, 1912, in-8°, p. v-xi, 401-686.

2. Otto Berthold, *Die Unverwundbarkeit in Sage und Aberglauben der Griechen*, mit einem Anhang über den Unverwundbarkeitsglauben bei anderen Völkern, besonders der Germanen (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XI. Bd., 1. Heft). Giessen, Töpelmann, 1911, in-8°, 73 p.

pios et Iasô. Il est plus regrettable encore qu'il n'ait pas pu se servir des trouvailles faites sur l'emplacement de l'Asclèpieion par Versakis (voir l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1912, col. 42-59) : il eût ajouté des traits importants à l'histoire d'Asclèpios. Le principal intérêt de l'étude dont il accompagne son recueil de matériaux consiste dans les excellents exemples qu'elle offre de trois phénomènes : 1° rapports d'amitié entre des divinités dont les attributions sont semblables; 2° héros promus dieux ou, inversement, dieux déchus; 3° transformation de cultes privés en cultes publics. Iatros n'est autre, à l'origine, que le dieu panhellénique Paian sous un nom ionien; tombé au rang de héros, il se relève dieu dans les temples publics au IIIe siècle. Aristomachos est un héros adoré dès le VIe siècle à Rhamnonte. Amynos est resté longtemps le patron des médecins athéniens, et il avait pour prêtre en 420 le poète Sophocle. C'est cette année, le 18 Boédromion, que le dieu Asclèpios fut apporté par le nommé Tèlémachos d'Épidaure à l'Éleusinion d'Athènes; mais il rencontra une violente opposition de la part des Kèrykes et dut accepter l'asile que Sophocle lui offrait dans sa maison, c'est-à-dire dans le sanctuaire d'Amynos; enfin, en 417/6, ses adversaires désarmèrent, et l'Asclèpieion d'Athènes, commencé aussitôt, fut inauguré en 413/2, peu avant celui du Pirée. Quant au héros Amphiaraos, il émigra de Cnopia, près de Thèbes, à Oropos, avant de s'établir à Athènes[1].

La publication de l'*Hymne des Courètes* découvert à Palaicastro, dans le temple de Zeus Dictéen, a donné une vigoureuse impulsion aux études sur l'exaltation religieuse et les danses sacrées. Rappelons à ce propos la *Themis* de Miss Harrison et le mémoire de Kurt Latte (voir p. 306 et 315). Pœrner s'est occupé spécialement des Courètes et des Corybantes. Ce sont des génies d'une haute antiquité qui se sont répandus en Grèce et en Asie Mineure. Les divins « jeunes gens » ou *couroi* sont d'origine grecque; les Corybantes portent un nom asiatique. Il faut les placer à côté des héros apparentés, Dactyles, Cabires, Dioscures, Telchines, Saliens, etc.[2].

On peut suivre les progrès des cultes bachiques en Grèce, au VIe et au Ve siècle, dans un opuscule intéressant et joli : Charlotte Fränkel, fille de l'épigraphiste et archéologue Max Fränkel, a refait le recueil, entrepris jadis par Heydemann, des noms de satyres et de bacchants inscrits sur les peintures de vases. En les groupant par régions et par époques, elle arrive à des résultats qui

1. Ferdinand Kutsch, *Attische Heilgötter und Heilheroen* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XII. Bd., 3. Heft). Giessen, Töpelmann, 1913, in-8°, 138 p.

2. Johannes Pœrner, *De Curetibus et Corybantibus* (*Dissert. philol. Halenses*, vol. XXII, pars 2). Halis Saxonum, Niemeyer, 1913, in-8°, p. 245-428.

méritent d'être notés. Certaines parties des costumes, par exemple les bottes à retroussis, sont d'origine barbare. Dans le personnel dionysiaque entrent peu à peu des catégories de personnages qui n'en faisaient point partie d'abord. Les Silènes portent pour la première fois des noms bachiques sur les vases à figures rouges de style libre. Les Ménades, qui sont d'abord de simples nymphes sans originalité aucune, finissent par se soumettre, elles aussi, au tout-puissant Dionysos[1].

Bubbe a classé à sa façon les *Métamorphoses* d'Ovide et bien d'autres encore. Il commence par les métamorphoses où il distingue l'influence du thériomorphisme, par exemple celles d'Actéon, d'Io, de Lycaon, d'Ulysse devenu cheval, d'Hècabè. Puis il passe à d'autres séries, telles que les transformations en pierres (λιθικά) et en plantes (βοτανικά) : la pierre qui ressemble à un loup, le navire phéacien, Niobè, Atlas, etc.; Daphnè, Myrrha, etc. Mais si ce classement d'après des signes tout extérieurs peut être commode dans un répertoire, il est bien superficiel dans un essai d'histoire religieuse. Pourquoi un chapitre spécial sur l'origine des oiseaux par métamorphose (ὀρνιθογονία)? Il ne s'agit pas ici d'histoire naturelle et, en tout cas, cette série devait suivre celle des autres animaux. Il y aurait aussi bien des critiques à faire sur les « fables poétiques ». C'est grand pitié, vraiment, de tenir un pareil sujet et de le gâcher ainsi[2].

Les études régionales ou locales d'histoire religieuse se multiplient : les monographies de Sam Wide sur les cultes de l'Argolide septentrionale et de la Laconie, d'Immerwahr sur l'Arcadie, d'Odelberg sur Corinthe, Sicyone et Phliunte suscitent des imitateurs.

Toute recherche sérieuse sur les religions cariennes sera toujours la bienvenue; car elle éclaircira par quelque coin une question capitale pour les temps préhistoriques, celle de la place occupée par les Cariens entre les Crétois et les Hittites. Tandis que Cox, dans son grand ouvrage sur *Zeus*, consacrait des pages intéressantes au dieu de l'atmosphère lumineuse, Panamaros (voir p. 316), et que P. Foucart s'occupait du dieu à la double hache et aux nombreuses mamelles, Labrandeus[3], I. Schaefer examinait tous les cultes voués à Zeus en Carie. Ils ne manquent pas. C'était une tâche dif-

1. Charlotte Fränkel, *Satyr- und Bakchennamen auf Vasenbildern*. Halle, Niemeyer, 1912, in-8°, 112 p., avec 3 pl.

2. Gualterus Bubbe, *De metamorphosibus Graecorum capita selecta* (*Dissert. philol. Halenses,* vol. XXIV, pars 1). Halis Saxonum, Niemeyer, 1913, in-8°, p. 1-84.

3. Paul Foucart, *le Zeus Stratios de Labranda,* dans les *Monuments et mémoires de la fondation Piot,* t. XVIII (1910), p. 145-175, avec 10 fig. dans le texte.

ficile de rassembler tous les matériaux qui s'y rapportent. Le travail est bien fait; pourtant il eût été bon de suivre les traces du dieu carien à Rhodes, où il a donné son nom de Chrysaor à maints personnages et imprimé sa double hache sur l'argile des amphores. Dans l'ensemble, le culte du dieu à la bipenne est très répandu en Carie. Schaefer est convaincu, comme Foucart, que ce sont les Cariens qui l'ont importé en Crète; mais les découvertes de Hazzidakis dans la grotte d'Arkalokhori (voir t. CXX, p. 91) ruinent une hypothèse qui était dès l'abord bien hasardeuse. On peut reprocher encore à Schaefer de n'avoir pas attaché à la Déesse Mère l'importance qu'elle méritait. La grande déesse qui accompagnait et souvent dominait le grand dieu, en Crète et dans toute l'Asie Mineure, n'était pas négligée par le peuple qui exprimait la fécondité divine par la représentation des deux sexes sur un même corps[1].

Pour étudier les mythes les plus anciens de Céos, Gunning expose d'abord tout ce qu'on peut savoir sur l'île et ses habitants. En consultant les textes, les monuments archéologiques et les noms de lieux, il établit que la population primitive de Céos se composait de Lélèges et de Cariens, qu'elle fut remplacée quelque temps par les Crétois et que les Cariens, revenus dans l'île, en furent définitivement chassés par les Hellènes. Sur ce fond historique, les figures de la légende se profilent dans une demi-obscurité. Le fragment de Callimaque trouvé dans les *Papyrus d'Oxyrhynchos* (t. VII) ne fait même pas la pleine lumière sur la fable d'Acontios et de Kydippè. On aimerait mieux connaître le culte des Telchines et des nymphes Coryciennes. Mais l'auteur n'a pas assez de documents à sa disposition pour en dire davantage : sa réserve est toute de prudence[2].

Nous ne pouvons revenir sur le grand ouvrage consacré par P. Foucart aux mystères d'Éleusis : il a été présenté aux lecteurs de la *Revue historique* par Guignebert (voir t. CXX, p. 141-148)[3].

Pomtow a réuni tous les documents qui font connaître les cultes de Delphes autres que celui d'Apollon Pythien. A l'aide des textes littéraires et des inscriptions, sans se priver de publier les découvertes d'autrui, il retrouve une cinquantaine de ces cultes : douze dans l'enceinte sacrée, douze dans les chapelles du temple, quatorze dans le faubourg de Castalie, dix à l'ouest de l'enceinte et hors de la ville. Le sanctuaire de Gè dans l'enceinte et la chapelle de Thémis

1. Iohannes Schaefer, *De Iove apud Cares culto* (*Dissert. philol. Halenses*, vol. XX, pars 4). Halis Saxonum, Niemeyer, 1912, in-8°, p. 345-477.

2. Ph. G. Gunning, *De Ceorum fabulis antiquissimis quæstiones selectæ*. Pars prior. Dissert. inaug. Amstelodami, Müller, 1912, in-8°, 90 p.

3. Paul Foucart, *les Mystères d'Éleusis*. Paris, Picard, 1914, in-8°, 508 p.

dans le temple sont à mentionner, à cause des traditions sur les divinités qui ont précédé Apollon à Delphes. La présence de Dictynna entre Artémis et Lètô peut servir de commentaire au passage de l'Hymne homérique où est chantée l'arrivée des Crétois à Pythô. L'autel de l'Hestia panhellénique, distinct de l'autel élevé dans le prytanée à l'Hestia locale, rappelle que Delphes fut « le foyer commun de la Grèce[1] ».

Maintenant que la Macédoine va s'ouvrir aux fouilles et aux recherches, il était souhaitable qu'on dressât l'inventaire de ce qu'on sait actuellement sur la religion des Macédoniens. W. Baege a fait ce travail sous la direction d'Otto Kern. Il constitue le dossier de chaque divinité, région par région. Il a rassemblé toutes les sources littéraires, épigraphiques et numismatiques qui lui étaient accessibles; mais, par cela même qu'il traite d'un pays vers lequel se portent les efforts de la science contemporaine, déjà ont été publiées des inscriptions et des monnaies nouvelles. Les ouvrages les plus utiles sont quelquefois les plus vite périmés. Là-dessus on ne peut donc faire aucun reproche à l'auteur. Il n'en est pas de même lorsqu'il cite tous les textes qui relatent la participation d'un Macédonien à une cérémonie religieuse dans n'importe quel temple : si Alexandre offre un sacrifice dans le temple d'Athènè à Ilion et dans celui d'Artémis à Éphèse, que tirer de là sur les cultes macédoniens? D'après les documents réunis, le culte principal des Macédoniens est, comme on devait s'y attendre, celui de Dionysos. Après vient Zeus; puis, sous l'influence d'Alexandre, Ammon; Apollon aussi a de nombreux fidèles[2].

Dans la monographie de J. von Keitz sur les cultes des Étoliens et des Acarnaniens, les textes tant littéraires qu'épigraphiques sont soigneusement rassemblés et reproduits; la numismatique est fortement mise à contribution. L'ordre des matières est celui dont Sam Wide a donné le modèle : dieux et déesses, héros, mantique. Pour étudier la religion de l'Hellade occidentale dans la période primitive, l'auteur est obligé de déterminer les rapports des Étoliens avec le Péloponèse et Olympie à l'époque des migrations : les Doriens qui conquirent l'Élide sous Oxylos venaient d'Étolie. Les Courètes tenaient une grande place en Étolie avant la période homérique. Plus tard les principales divinités étaient : Apollon à Thermos, Artémis à Calydon, Athèna à Pleuron. Il n'est pas sûr que les Éto-

1. H. Pomtow, *Die Kultstätten der « anderen Götter » von Delphi*, dans le *Philologus*, t. LXXI (1912), p. 30-100.

2. Wernerus Baege, *De Maeedonum sacris* (*Dissert. philol. Halenses*, vol. XXII, pars 1). Halis Saxonum, Niemeyer, 1913, in-8°, p. I-IX, 1-244.

liens, même à l'époque classique, aient adoré Zeus, Hèra, Hermès, Hèphaistos, Arès. Ce furent probablement les mercenaires qui rapportèrent le culte d'Aphroditè Syrienne à Phoition et celui des dieux égyptiens à Ambracie. La persistance des cultes locaux est caractéristique : témoin Ulysse chez les Eurytanes, Oinochoos à Proschion et Carnos en Acarnanie[1].

W. Quandt a fait un travail soigné sur l'extension du culte de Bacchos en Asie Mineure à l'époque hellénistique et romaine. Il est toujours intéressant de suivre les progrès d'une des religions qui devaient entrer en concurrence avec le christianisme naissant. Celle-ci mérite d'autant plus l'attention qu'elle entraînait la célébration de mystères et la formation de nombreuses confréries. Les textes, les inscriptions et les monnaies asiatiques la mentionnent dans trois cents villes, dont trente-deux en Lydie. Malheureusement, si l'auteur a très bien classé ses fiches par provinces et par villes, s'il a muni ses documents d'excellents indices, il n'a pas osé traiter les questions essentielles : il n'indique pas les centres de diffusion, il ne dit pas comment le dieu gréco-macédonien a pu se substituer ou se superposer à des dieux barbares, etc.[2].

Nous avons encore à passer en revue les travaux relatifs à l'astrologie, à la mantique et, en général, aux superstitions et aux croyances de la vie privée.

Franz Cumont a entrepris depuis 1898 un catalogue des manuscrits d'astrologues grecs. C'est une œuvre collective, en ce sens qu'il dirige et subventionne le travail qu'il n'exécute pas lui-même. En 1910 avaient paru, en sept tomes, qui sont réellement dix avec les subdivisions, les codices des bibliothèques italiennes, autrichiennes et allemandes. Aussitôt on s'est mis à dépouiller les manuscrits de la Bibliothèque nationale pour le tome VIII. Le regretté Ruelle en a édité une partie (treize manuscrits de Ptolémée et de ses commentateurs, entre autres, Hèphaistion de Thèbes, avec un fragment sur les périodes écliptiques). Boudreaux en a édité une autre (trente-cinq manuscrits, renfermant surtout des brontologes ou *tonitrualia* et des calendriers lunaires). Il venait de donner la dernière main à la quatrième partie du volume avant de tomber au bois de Mortmare[3].

1. J. de Keitz, *De Ætolorum et Acarnanum sacris*. Dissert. inaug. Halis Saxonum, 1911, in-8°, 91 p.

2. W. Quandt, *De Baccho ab Alexandri ætate in Asia Minore culto* (*Dissert. philol. Halenses*, vol. XXI, pars 2). Halis Saxonum, Niemeyer, 1913, in-8°, p. 101-279.

3. *Catalogus codicum astrologorum græcorum*. T. VIII, pars II : *Codicum Parisinorum partem secundam* descripsit Carolus Æmilius Ruelle. Accedunt *Hermetica* edita ab Josepho Heeg. Bruxellis, Lamertin, 1911, in-8°, VIII-195 p.,

Nul n'était plus compétent que Cumont pour étudier les rapports de l'astrologie et de la religion chez les Grecs et les Romains. Sur les origines de l'astrologie, ses idées sont d'accord avec celles de Farnell sur les origines des religions helléniques (voir p. 308) : la théorie de l'influence babylonienne n'est juste qu'à condition qu'on la débarrasse de toute exagération et qu'on ne la fasse pas dégénérer. Et tout d'abord l'astronomie et l'astrologie chaldéennes ne se répandirent en Occident qu'au temps d'Alexandre le Grand, quand les philosophes mêmes, platoniciens et stoïciens, multipliaient les emprunts aux croyances et à la science étrangères. Elles donnèrent naissance à une théologie astrologique d'où sortirent un mysticisme, une morale, un rituel à tendances spéciales et surtout une eschatologie. La religion nouvelle déplaça la vie d'outre-tombe, la projetant au ciel. Ces vues naïves et une attitude fataliste à l'égard des puissances supérieures ne pouvaient déplaire ni aux diadoques ni aux empereurs romains. Ainsi se répandit du monde oriental dans le monde occidental un vague monothéisme, qui ménageait les figures du polythéisme traditionnel, qui accueillait avec faveur les conceptions populaires sur le séjour des âmes dans l'au-delà et sur la justice posthume, qui berçait les hommes par l'extase en ce monde et l'espoir de la béatitude éternelle dans l'autre[1].

Dans une étude sur la mantique grecque, Halliday a surtout voulu fixer les principes et le sens caché de ses méthodes d'après ses origines les plus lointaines. Il ne s'est pas abstenu de décrire les procédés de la lécanomantie, de la clédomantie, de la cléromantie, de la dactylomantie, de la divination par les entrailles des victimes ou le vol des oiseaux. Mais il ramène toutes les superstitions de ce genre à des artifices magiques, malgré toutes les transformations subies, remontant au temps où chaque tribu demandait à son prophète ou à son sorcier de la protéger contre tous les maléfices. La divination a donc pour objet primitif de communiquer aux profanes la puissance surnaturelle du magicien. La mantique conserve ainsi dans la religion grecque une ample collection d'éléments préolympiens. Peu de nouveau, en somme[2].

A propos d'un objet en bronze à forme de digamma, conservé au musée archéologique de Breslau, Heinevetter étudie la divination

avec 2 pl. — T. VIII, pars III : *Codicum Parisinorum partem tertiam* descripsit Petrus Boudreaux, 1912, viii-222 p., avec 1 pl.

1. Franz Cumont, *Astrology and religion among the Greeks and Romans* (American lectures of the history of religions. Series of 1911-2). New-York-London, Putnam's sons, 1912, in-8°, xxvii-208 p.

2. W. R. Halliday, *Greek divination*. A study in method and principles. London, Macmillan, 1913, in-8°, xvi-309 p.

par jet d'osselets ou tirage au sort de lettres. Si l'explication qu'il donne du digamma laisse subsister des doutes, ses recherches de mantique, si approfondies qu'elles soient, restent claires et sont convaincantes. Avec cinq osselets dont les quatre faces portaient les chiffres 1, 3, 4 et 6, on obtenait, sur 56 combinaisons possibles, 24 totaux (de 5 à 30, moins 6 et 29); à chaque coup correspondait un texte en quatre vers : le premier donnait la définition du coup et le nom d'une divinité, les trois autres énonçaient l'oracle. Les lettres de l'alphabet, de A à Ω, fournissaient de même 24 réponses, dont elles indiquaient l'initiale. Cette mantique spéciale semble avoir eu un domaine assez limité, Lycie : Pamphylie, Pisidie et Phrygie méridionale[1].

Nous avons déjà parlé (voir t. CIV, p. 355; cf. plus haut, p. 317) des études de Roscher sur les superstitions relatives aux nombres. A trois reprises différentes, il a complété et confirmé celle qu'il avait consacrée au nombre 7 et publié sous le titre de *Hebdomadenlehre* Il avait déclaré dans ce travail que les onze premiers chapitres du traité hippocratique « Sur les hebdomades » faisaient partie d'un ouvrage dont l'auteur était un Ionien de la période antérieure à Pythagore. Il revient sur la question et donne ses preuves. Il tire son principal argument du chapitre XI, où le monde est divisé en sept parties, comparables aux sept parties du corps humain, et a pour « diaphragme » l'Ionie. Comme cette description de la terre fait une place d'honneur à l'empire colonial de Milet, sans mentionner ni la Perse ni l'Occident hellénique, elle ne peut provenir que d'une géographie écrite par un Milésien avant les conquêtes de Cyrus et de Darius. L'examen des théories cosmologiques et médicales mène à une conclusion identique. Quant à la seconde partie du traité hippocratique, elle est de beaucoup postérieure à la première : elle provient d'un ouvrage composé par un médecin de l'école de Cnide. Ces hypothèses ont été combattues par H. Diels : pour lui, les premiers chapitres de l'écrit hippocratique sont une compilation archaïsante et quelque peu puérile, qui ne date pas d'avant 450. Mais Roscher a consolidé sa démonstration dans un article du *Memnon* et, vraiment, il emporte la conviction. Il a, d'ailleurs, facilité les recherches nouvelles en éditant le traité controversé, avec deux traductions latines du VIe siècle et la traduction allemande d'une version arabe[2].

1. Franz Heinevetter, *Würfel- und Buchstabenorakel in Griechenland und Kleinasien*. Festgruss des archæol. Seminars zum 100 jähr. Jubiläum der Universität Breslau. Breslau, Kœbner, 1912, in-8°, VI-58 p.

2. W. H. Roscher, *Ueber Alter, Ursprung und Bedeutung der hippokrati-*

Parmi les études sur les nombres, il faut mentionner le mémoire de Fr. Boll sur les âges de la vie. Boll obtient des résultats analogues à ceux qu'a obtenus Roscher, mais par une méthode différente : au lieu de rechercher toutes les superstitions relatives à un nombre donné et ses applications aux idées les plus diverses, il regarde de près une notion, une seule, et montre comment elle s'est modifiée sous l'influence de nombres successifs et toujours croissants. La vie humaine a été divisée d'abord en deux périodes, puis en trois, quatre, cinq, six et surtout sept périodes. Les sept âges d'homme sont devenus une locution proverbiale. Boll est donc fondé à compléter son travail par un appendice sur les « Hebdomades » qui ont soulevé la controverse entre Roscher et Diels. Il est naturellement porté par ses observations sur le nombre progressif des âges à partager l'opinion de Diels et à ramener le traité à la date la moins reculée[1].

Carlo Pascal a examiné les croyances à la vie d'outre-tombe dans les œuvres littéraires de la Grèce. On trouvera le compte-rendu de son ouvrage au t. CXIII, p. 117[2].

En collectionnant les « macarismes » antiques, c'est-à-dire les formules où les gens du peuple et les poètes exprimaient à propos des événements quotidiens leur conception du bonheur suprême, G. Lejeune-Dirichlet arrive à composer une sorte de traité vulgaire « De finibus bonorum ». C'est l'idéal de la morale païenne qui, en dehors de toute théorie préconçue, nous apparaît ainsi[3].

Gustave Glotz.

schen Schrift von der Siebenzahl. Ein Beitrag zur Geschichte der ältesten griechischen Philosophie und Prosa-literatur (*Abhandlungen der kgl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, philol.-histor. Klasse, Bd. XXVIII, 5. Abhandl.). Leipzig, Teubner, 1911, in-4°, 154 p. — *Die neuentdeckte Schrift eines altmilesischen Naturphilosophen und ihre Beurteilung durch H. Diels in der Deutsche Literaturzeitung, 1911, n. 3.* Extrait du *Memnon*, t. V, 3/4. Berlin-Stuttgart-Leipzig, Kohlhammer, 1912, in-4°, VI-46 p., avec 1 pl. — *Die hippokratische Schrift von der Siebenzahl* in ihrer vierfachen Überlieferung zum erstenmal hrsg. und erläutert von W. H. Roscher (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, VI. Bd., 3/4. Heft). Paderborn, Schöningh, 1913, in-8°, XII-175 p.

1. Franz Boll, *Die Lebensalter. Ein Beitrag zur antiken Ethologie und zur Geschichte der Zahlen*, mit einem Anhang über die Schrift von der Siebenzahl. Leipzig, Teubner, 1913, in-8°, 58 p., avec 2 pl.

2. Carlo Pascal, *le Credenze d'ottretombe nette opere letterarie dell' antichità classica.* Catane, Battiato, 1912, 2 vol. in-12, XII-262 et 262 p.

3. Gust. Lejeune-Dirichlet, *De veterum macarismis* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, XIV. Bd., 4. Heft). Giessen, Töpelmann, 1914, in-8°, 70 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L. Fougerat. **La pelleterie et le vêtement de fourrure dans l'antiquité. La préhistoire, les civilisations orientales, les barbares, la Grèce et Rome.** Paris, Béranger; Lyon, Georg, 1914. xi-353 pages.

L'auteur a voulu faire l'histoire de la pelleterie « au sens le plus large du mot », car il s'occupe de la capture des animaux, de la préparation, de l'emploi et du commerce des peaux (p. vii). C'est dire toute l'importance du travail entrepris, surtout qu'il s'adresse aux temps préhistoriques (ch. i), aux anciens Chinois et Hindous (ch. ii), à l'Égypte primitive (ch. iii), aux civilisations orientales (ch. iv), aux barbares (ch. vi), à la Grèce antique (ch. vii), à Rome (ch. viii), et qu'un chapitre, le cinquième, étudie les animaux à fourrure dans l'antiquité et leur distribution géographique. Ce livre témoigne d'un effort remarquable pour coordonner chronologiquement et dans un enchaînement logique une multitude de petits détails, dispersés un peu partout, et pour dégager de textes épars et de phrases incidentes, souvent inintelligibles, une vue d'ensemble et très précise sur la pelleterie depuis les temps les plus reculés jusqu'aux invasions barbares.

Les divisions préhistoriques de M. Fougerat sont légèrement à modifier. Au chelléen, le climat est trop chaud pour que l'homme ait besoin de se couvrir et ses armes trop imparfaites pour lui permettre de tuer des animaux d'assez grande taille. L'usage des pelleteries brutes et écharnées n'aurait donc commencé qu'à l'acheuléen, avec les premiers disques en silex pour le raclage des peaux. Au moustérien, les grattoirs à fines retouches et les perçoirs à pointes montrent que l'on sait couper et tailler des peaux apprêtées, nécessaires à cette époque de glaciers et de grands froids : c'est à ce moment qu'il faut placer les dessins de Gargas, antérieurs de beaucoup à l'aurignacien, et par suite la très exacte reconstitution essayée par M. Fougerat (p. 21-23). — De l'aurignacien au magdalénien, c'est l'apogée des ateliers de fourrure. Le perfectionnement des armes et des procédés pour la capture du gibier (par exemple la chasse à l'abîme, où l'animal se jette du haut d'un rocher, p. 31); l'emploi de nouveaux instruments, d'aiguilles et de tendons séchés, permettent au magdalénien de se tailler des vestons (?) de fourrure (Altamira), des jupes portées à la fois par l'homme et par la femme (Cogul), des gilets à poche (Combarelles), de grands vêtements talaires (Mas-d'Azil). Les essais d'interprétation de M. Fougerat sont fort intéressants, et l'on ne saurait

que les accepter (p. 39-62); par contre, le capuche de Brassempouy (fig. 11, p. 25) ne semble être qu'une chevelure, partagée en nattes traitées à la manière égyptienne (cf. les fig. 11, 45 et 50). De même, il ne convient pas de faire de ces disques funéraires, signalés à la p. 67, des outils de pelletiers, mais bien les pierres des bâtons de cérémonies, portés encore par les chefs de nombreuses tribus, restées à l'âge de pierre (cf. Henshaw, *Perforated stones from California*, 1887, p. 17, etc.). — A l'époque azilienne, et plus tard au néolithique, l'usage des pelleteries devient moins important, les premiers tissus venant d'apparaître. C'est donc principalement au sud-ouest et dans le nord de l'Espagne que se développe l'art complexe de préparer les peaux, de les coudre avec habileté et d'en confectionner des vêtements d'une coupe déjà rationnelle et savante.

Il aurait été préférable ensuite de mettre en deux chapitres ce que l'auteur a disséminé en plusieurs : des remarques entièrement neuves et des plus importantes se seraient ainsi beaucoup mieux dégagées.

En groupant tous les peuples antiques des bords de la Méditerranée, on aurait tout d'abord constaté que les vêtements de fourrure avaient des formes semblables, à des périodes presque synchroniques (embadès aux mollets, Espagne, p. 20, et Grèce antique, 235, 274; jupes à queue, Cogul, 28; Crète, 227; Hissarlik, 179, etc.; bonnets pointus, El Bosque, 54; Étrurie, 284, 273, etc.), et c'était apporter une contribution des plus neuves à ce que l'on savait déjà des vieilles civilisations égéennes, souvent identiques les unes aux autres. — Dans ces contrées, au climat relativement chaud, les pelleteries sont bientôt abandonnées, mais on les garde toujours : 1° dans les cérémonies cultuelles, qu'il aurait fallu comparer pour en noter les analogies capables d'expliquer de nombreuses survivances et l'origine de pratiques souvent mal comprises (cf. par exemple Cogul, 48; Égypte, 104; Chaldée, 120; juifs, 135; Lydie, 189; Mycènes, 226; Grèce, 235, 278, etc.); 2° dans le costume militaire, à propos duquel M. Fougerat donne de fort intéressants détails sur les bonnets de peaux cuirassés à l'aide de défenses imbriquées (p. 69) et sur les pelleteries dont les chefs se revêtaient avant d'aller au conseil (p. 244). Les grandes routes commerciales sont alors celle des îles Cassitérides, qu'il ne convient en aucune façon de placer en face de Quiberon, et celle de Scythie-Mongolie (cf. p. 238 la légende de la Toison d'or, p. 261 et suiv.), suivie par les Grecs et les Scytho-Grecs. — Avec les progrès de la civilisation, l'emploi de la pelleterie se restreint encore : il n'y a plus que les gens du peuple et surtout les esclaves à s'en servir.

Si M. Fougerat avait, dans un autre chapitre, compris tous les peuples habitant des pays montagneux et froids (Perses, Scythes, Germains, Bretons et Gaulois), on aurait remarqué, pour l'histoire de la fourrure, une évolution bien différente. Le costume reste le même depuis l'antiquité la plus reculée, mais il est de plus en plus confortable et les Germains peuvent rivaliser avec les Égyptiens, car ils

sont passés maîtres en l'art d'assembler les fourrures et de les teindre (p. 209). Il y aurait eu, d'autre part, des comparaisons très suggestives entre le vêtement des Perses (p. 142), des Scythes (p. 195), des Germains, etc., et celui des peuples de la zone méditerranéenne. — Comme les Romains étaient entourés de gens « vêtus de peaux de bêtes » et que les barbares devenaient de plus en plus nombreux à Rome, la pelleterie redevint à la mode et l'on compte, dans le fameux édit du maximum, jusqu'à dix-sept espèces de peaux brutes et apprêtées. Insensibles à la beauté de celles qui sont de petite taille, les Romains les employaient en thérapeutique ou pour l'ameublement, achetant de préférence les plus grandes à des prix très inférieurs aux nôtres. Les grandes routes étaient celles de Londres au port d'Ostie par la Gaule, de la Baltique à l'entrepôt d'Aquilée par le pays des Marcomans, de Brindisi à Panticapée, où se tenait une grande foire à fourrures; les Parthes servaient aussi d'intermédiaires avec l'Asie centrale et septentrionale. Enfin, de l'Égypte aux bouches de l'Indus, des expéditions, moitié civiles, moitié militaires, allaient chercher les pelleteries chinoises, colorées avec tant d'art que les Romains en étaient émerveillés (chap. II).

Ce premier volume, avec ses essais de reconstitutions des plus vraisemblables, avec ses hypothèses si neuves et ses détails si nombreux, ne peut que faire attendre avec impatience l'apparition du second : *la Pelleterie et le vêtement de fourrure au moyen âge.*

G. GUENIN.

Louis BRÉHIER. **La cathédrale de Reims. Une œuvre française.** Paris, H. Laurens, 1916. In-8°, 277 pages, 56 planches hors texte, une carte et quatre plans dans le texte.

M. Bréhier a, depuis longtemps, à l'Université de Clermont, consacré une partie de son enseignement à nos belles cathédrales du moyen âge et, d'une façon plus générale, à l'art chrétien; il avait étudié la cathédrale de Reims, bien avant la guerre, avant que les obus et les bombes incendiaires des Allemands se fussent acharnés sur elle; mais le long cri d'indignation que jeta l'univers civilisé, en apprenant l'odieux forfait, l'a décidé à publier son travail, à montrer ce qu'était au temps de sa splendeur cette œuvre française, ce qu'elle représente dans l'histoire de l'art et aussi dans notre tradition nationale. Il a parfaitement réussi dans son dessein; il nous a donné sur le superbe édifice un livre bien informé, où sont condensés les résultats des études antérieures de MM. Louis Demaison, Anthyme Saint-Paul, Cerf, Gosset, Jadart, et où sont exprimées aussi quelques opinions originales intéressantes, un livre bien composé, toujours clair en ses développements, bien écrit et de lecture fort agréable.

M. Bréhier, qui veut avant tout faire œuvre d'historien, ne s'est pas

contenté d'étudier la cathédrale de Reims en elle-même; il nous présente d'abord, de façon sommaire, l'histoire de la cité dont elle est la parure; il nous dit le rôle glorieux de Durocortorum à l'époque gallo-romaine, la puissance de ses archevêques au moyen âge, la célébrité de ses écoles où enseigna Gerbert, la formation de sa bourgeoisie qui pourtant n'arriva pas à se constituer en commune. Puis, après nous avoir raconté l'histoire de la construction, exposé que le plan de l'édifice est dû à un artiste champenois, Jean d'Orbais, que l'église fut commencée en 1211, qu'elle était achevée en son ensemble dans les premières années du XIVe siècle, il la compare aux autres cathédrales élevées en France soit avant elle soit immédiatement après elle, pour bien marquer sa véritable place dans l'histoire de l'art dit gothique; et il en arrive à la préférer aux autres, à Chartres, à Laon, à Paris, à Amiens. La cathédrale de Reims n'est pas seulement la plus belle expression de l'architecture médiévale; elle est la plus française de toutes les cathédrales. « Trois caractères la distinguent : la loyauté du travail, l'impression de quiétude et d'équilibre qui se dégage de son architecture, enfin la beauté des ornements qui font valoir ses lignes. » Et c'est précisément à l'étude de ces ornements que M. Bréhier va surtout s'attacher. Les chapitres sur la décoration de la cathédrale constituent la partie la plus neuve de son livre, celle aussi qui sera le plus discutée.

A propos de ces statues, de ces bas-reliefs qui ornent les pieds-droits des façades, les linteaux, les tympans, les voussures, un double problème se pose : d'abord quelle en est la signification précise? quelle est l'idée maîtresse que l'auteur du plan d'ensemble voulait dégager? puis quelle est la valeur artistique de toutes ces œuvres? quelle est leur place dans l'évolution de la sculpture française? La décoration de Reims n'a pas la netteté et le bel ordre qu'on remarque à Amiens ou à Chartres; on est bien obligé d'admettre des remaniements, des programmes successifs; on suppose que des statues exécutées pour un premier dessein et qu'on ne voulait pas perdre ont été englobées dans une composition différente dont elles brisent l'unité : ainsi les statues des prophètes au portail méridional de la grande façade. M. Bréhier essaie de nous expliquer toutes ces transformations et ces plans successifs; naturellement, il n'y a là que des hypothèses très ingénieuses. Pourtant, prophètes à part, il montre fort bien l'unité de la grande façade dont les trois portiques sont consacrés, l'un, celui du nord, aux souffrances de la Passion — et c'est l'un des premiers exemples d'une représentation de la Crucifixion — l'autre, celui du sud, à la gloire du Second Avènement annoncé par l'Apocalypse et celui du milieu à l'exaltation de Marie, patronne de l'église. Mais déjà le couronnement de la Vierge, dans le gable central, serait une première allusion à cette cérémonie du sacre dont les pompes se déroulaient dans l'intérieur de l'édifice; et voici que, selon M. Bréhier, toutes les parties hautes de cette façade et de l'édifice

seraient destinées à rappeler ce sacre de nos rois. Dans les voussures qui entourent la grande rose sont représentés David et Salomon, les rois de Judas qui ont été sacrés; dans la galerie supérieure, au centre, Clovis sort à mi-corps de la cuve baptismale, à sa droite Clotilde, à sa gauche saint Remi bénissant, puis, se rattachant à la même scène, un seigneur franc et un prêtre de l'église de Reims. Autour de ce motif central sont disposées les effigies de cinquante-six rois qui ne peuvent être que l'image des cinquante-six rois qui ont régné de Clovis à Louis X le Hutin[1]. Nos lecteurs connaissent les arguments de M. Bréhier; il a bien voulu les développer dans un article que nous avons publié, *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 288.

M. Bréhier recherche ensuite la valeur esthétique des grandes statues de la cathédrale; il compare les plus anciennes à celles de Chartres et d'Amiens; et il s'efforce de bien caractériser « l'atelier du transept nord »; puis, parmi les statues plus récentes, il établit des groupes. En examinant les vingt-deux statues qui ornent les ébrasements des portails et les contreforts de la façade — il laisse de côté les six statues des prophètes plus archaïques et dont nous avons parlé plus haut — il reconnaît dans leur manière cinq tendances différentes qu'il retrouve dans des œuvres placées dans d'autres parties de l'édifice. Il distingue par suite dans ces sculptures la main de cinq maîtres qu'il dénomme le maître de la Vierge de l'Annonciation, celui de la Vierge au trumeau, de la reine de Saba, du saint Joseph, de la Visitation, chacun d'entre eux marquant un progrès sur le précédent. Sur les statues qui servent à caractériser chaque série, il présente les observations les plus fines et les plus délicates; en particulier, il analyse avec beaucoup d'art les deux statues de sainte Élisabeth et de la Vierge formant le groupe de la Visitation. Il compare la Vierge aux plus belles œuvres de l'antiquité, aux cariatides de la tribune de l'Acropole, à la Vénus de Cnide, à la Déméter de Cnide; il insiste, pour les deux images, sur la disposition des draperies qui ont toute la légèreté et toute la richesse de plis qu'on admire sur les statues antiques. On a pris parfois le groupe pour un travail de la Renaissance; mais, pour de bonnes raisons fort bien déduites, il appartient bien à la seconde moitié du XIIIe siècle, et M. Bréhier rappelle à ce propos les œuvres exécutées

1. Les statues à la grande façade sont bien au nombre de cinquante-six; mais il y en a quatorze aux deux croisillons; sur ces quatorze statues, M. Bréhier ne s'explique pas. Il en arrive parfois à exagérer sa thèse, à voir des allusions au sacre là où certainement il n'y en a pas. Il écrit, p. 113, à propos de la décoration de la façade principale : « Il n'est pas téméraire de penser que les hommes d'église qui présidèrent à l'établissement de cette décoration nouvelle voulurent, par cette opposition entre le supplice du Calvaire et la gloire du Second Avènement, donner une profonde leçon d'humilité aux princes destinés à franchir le seuil de la basilique du sacre. » M. Bréhier n'a voulu faire ici, ce nous semble, qu'une jolie phrase.

en Sicile au temps de Frédéric II et la chaire du baptistère de Pise. Resterait à trouver l'artiste français qui aurait visité au XIIIe siècle l'Italie méridionale et aurait pu s'inspirer de tels modèles ou directement de modèles anciens. Après tout, de nombreux Français ont suivi en Italie Charles d'Anjou. Que ce groupe de la Visitation se détache nettement des autres statues, le fait est de toute évidence; mais, dans l'ensemble, les divisions établies par M. Bréhier nous paraissent conjecturales. A l'histoire de l'art, la logique ne préside pas toujours. Le même artiste n'est pas sans cesse identique à lui-même. Un maître moyen peut un jour se surpasser lui-même. Oh! combien un témoignage écrit l'emporterait sur toutes ces déductions; malheureusement, tout témoignage de ce genre nous fait défaut.

Nous pouvons passer plus vite sur les derniers chapitres de M. Bréhier qui se rapportent aux statuettes satiriques, aux cariatides soutenant les corniches, au décor végétal des chapiteaux, aux verrières. Sur ces verrières, M. Bréhier nous paraît un peu bref. Sans doute les vitraux des bas-côtés avaient disparu dès le XVIIIe siècle; mais il restait, avant le bombardement des Allemands, les trois grandes roses et les vitraux des fenêtres hautes; et c'est précisément parce qu'ils sont aujourd'hui irrémédiablement perdus qu'il eût été bon d'insister.

La conclusion de M. Bréhier est fort belle; elle résume bien les grandes lignes du volume; elle proteste une fois de plus contre le crime odieux des Germains. M. Bréhier, avec beaucoup de raison, se déclare partisan d'une restauration de la cathédrale : oui, la France se devra à elle-même, après l'expulsion de l'ennemi, de relever la cathédrale, nationale par excellence, et de la rétablir, autant qu'il sera possible — malheureusement il y a des dommages irréparables — dans sa splendeur d'autrefois[1].

Chr. PFISTER.

A. RENAUDET. **Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie, 1494-1517.** Paris, Éd. Champion, 1916. In-8°, XLVIII-739 pages.

ID. **Les sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution.** Ibid., 1916. In-8°, XI-276 pages.

I. — Ce sont deux thèses pour le doctorat ès lettres, et la première — la thèse principale — compte parmi les plus belles qui aient été soutenues, dans l'ordre de l'histoire, en ces dernières années. Les recherches ont été très étendues : non seulement les Archives natio-

1. Que, dans une seconde édition, M. Bréhier surveille les renvois aux planches qui ne sont pas toujours exacts. Ne cherchons pas l'emplacement de la défaite d'Attila en 451 près de Châlons; l'expression de « champs catalanaiques » a été mal interprétée : Attila a été défait à cinq milles de Troyes, sur la route de Sens, au lieu dit *Mauriacus campus*.

nales et toutes les bibliothèques de Paris ont été explorées, mais de précieuses découvertes ont été faites aux Archives d'État de Florence, parmi les documents relatifs au concile de Pise-Milan ; à la bibliothèque Vaticane où, sur les indications de M. Pierre Bourdon, M. Renaudet a collationné un traité inédit de Lefèvre d'Étaples sur la magie ; à celle de Bâle où la correspondance des Amerbach a fourni d'utiles renseignements ; à celle de Schlestadt en Alsace où a été consulté le fonds si riche de Beatus Rhenanus. La bibliographie des œuvres imprimés est énorme ; elle comprend 493 numéros et les livres ont été lus et contrôlés ; tous les ouvrages de Lefèvre, de Josse Clichtowe, de Charles de Bouelles, d'Érasme parus antérieurement à 1517 ont été relevés avec un grand soin en leurs éditions diverses[1]. A la fin se trouve un excellent index des noms propres indispensable pour se retrouver en un volume si compact où tant de faits sont rassemblés. Tous ces faits ont été contrôlés avec un soin extrême ; sans doute il n'est pas étonnant que quelques erreurs, fort légères d'ailleurs, se soient glissées dans un ouvrage si étendu, portant sur tant de matières ; l'étonnant est que ces erreurs soient si peu nombreuses[2].

Il faut louer aussi M. Renaudet du soin qu'il a pris de son style. Ce livre, d'une érudition si solide, est un livre bien écrit. On pourrait en détacher aisément toute une série de pages vigoureuses, les portraits qu'il trace de Lefèvre et d'Érasme, le tableau qu'il fait de la vie universitaire, son appréciation sur la mystique et l'*Imitation de Jésus ;* souvent il condense sa pensée en des formules dont quelques-unes sont très heureuses, d'autres un peu absolues et tranchantes, celle-ci, par exemple, p. 159 : « Dans la décadence finale de la théologie scolastique, la force et la vertu du catholicisme parisien venaient presque uniquement de Windesheim et de Careggi », ou ce jugement à l'emporte-pièce sur le cardinal d'Amboise, p. 462 : « Au moment où disparaissait le conseiller médiocre, mais pacifique, de Louis XII... »

1. Dans l'ouvrage de M. J.-B. Coissac, *les Universités d'Écosse depuis la fondation de l'Université de Saint-Andrews jusqu'au triomphe de la Réforme*, on trouvera quelques détails complémentaires sur Jean Mair, Écossais, professeur à Montaigu ; mais la thèse de M. Renaudet était en cours d'impression quand cet ouvrage parut. Dans la *Revue des bibliothèques* de 1911, cf. l'art. de Forbes Leith, *Bibliographie des livres publiés à Paris et à Lyon par les savants écossais au XVIe siècle.*

2. P. 185 et p. 350, il est question du pape Sixte IV en 1458 et en 1466 ; or, les dates du pontificat sont 1471-1484 ; p. 249, n. 6, le jour de la Nativité de la Vierge est le 8 septembre, non le *13 ;* p. 260, n. 3, *in fine*, le jour de la naissance d'Érasme est le 28 octobre, non le *26 ;* p. 416, rappeler à propos de Gérard Roussel le travail de Charles Schmidt ; p. 519, la ligue de Cambrai fut signée par Louis XII, Maximilien, Henri VII et Ferdinand d'Aragon, non *Alphonse* d'Aragon (à la table, tout l'article Alphonse d'Aragon doit être corrigé) ; p. 588, l. 2, lire : la mense abbatiale, et non la *manse ;* p. 640, n. 2, lire : le nouveau duc de Wurtemberg, Éberhard VII, au lieu de : le nouveau *comte* Éberhard *II*. Tout cela est très insignifiant.

M. Renaudet a eu l'intention de nous montrer, dans le cadre de Paris et du diocèse de Paris, le mouvement de réforme religieuse et intellectuelle de 1494 à 1517, pendant les premières guerres d'Italie; mais, en somme, ces guerres n'ont eu sur lui qu'une répercussion médiocre; la première phrase du volume nous rappelle que, le 27 juillet 1494, Charles VIII partit de Lyon pour la conquête du royaume de Naples, puis il ne sera plus question des batailles au delà des Alpes que d'une façon incidente. Le mouvement est triple. D'abord, en cette période, l'église française cherche à se donner une constitution. Les parlementaires et le haut clergé réclament l'application de la pragmatique de Bourges et c'est par l'analyse de l'acte du 7 juillet 1438 que s'ouvre le volume; cet acte est imprimé à diverses reprises par Cosme Guymier et sans cesse sont réclamées les libertés de l'église gallicane. Aux théories de l'absolutisme pontifical, telles qu'elles sont formulées par le cardinal Caietan dans son livre : *Auctoritas papae et concilii*, s'opposent celles de Jacques Almain dans le traité : *de Auctoritate ecclesiæ*, rappelant les prérogatives des conciles. La lutte devient très vive après que le pape Jules II a jeté son cri de haine contre les Français; Louis XII lui oppose le concile de Pise; mais Léon X et François Ier s'entendent et signent le Concordat de Bologne en 1516; l'église de France est sacrifiée; les libres élections des évêques disparaissent et le roi dispose de tous les sièges épiscopaux et des grandes abbayes. A Bourges, l'église et le roi s'étaient entendus contre le pape; à Bologne, le roi et le pape s'entendent au détriment de l'église. Mais à ce mouvement gallican, M. Renaudet ne s'attache pas; il donne sans doute à la fin de son ouvrage une bonne analyse du Concordat; sur le concile de Pise, il nous apporte des renseignements nouveaux et il doit publier prochainement les documents florentins concernant cette assemblée; il renvoie pour le surplus au travail de M. Jules Thomas, du reste assez médiocre; il voulait laisser ce sujet — et c'est un très beau sujet — à M. Pierre Bourdon; on peut le regretter, d'autant plus que M. Bourdon vient de mourir et que son travail reste inachevé.

M. Renaudet, en revanche, nous montre, jusque dans l'infime détail, les réformes religieuses et les progrès de l'humanisme de 1494 à 1517. Mais ces deux sujets il ne les expose pas séparément en deux livres parallèles, suivant un ordre logique; il les entrelace, et il met sa coquetterie à suivre un ordre chronologique des plus stricts. Les réformes religieuses ont, dit-il, sur l'humanisme une répercussion très grande; il faut en montrer la marche parallèle. Il distingue donc quatre périodes très courtes, de 1494 à 1498, cinq années en tout; de 1498 à 1504; de 1504 à 1510; de 1510 à 1517, et ce dernier intervalle est le plus long; dans chacune de ces périodes, il considère à part — c'est la seule concession qu'il nous fait — en premier lieu les réformateurs et les réformes; puis les doctrines, c'est-à-dire le développement des idées répandues par les humanistes. Nous perdons de vue les

réformes entreprises dans tel ou tel monastère pour les retrouver dans un autre chapitre, un certain nombre de pages plus loin ; la biographie des personnages de l'époque est morcelée, découpée en petites tranches ; et, sans doute pour comprendre Lefèvre après 1511, il faut connaître la profonde impression que fit sur lui l'*Éloge de la Folie* d'Érasme ; mais, dans le plan suivi par M. Renaudet, la rigueur n'est-elle pas excessive ? Qu'on relise les deux admirables articles qu'il a publiés sur Érasme dans la *Revue historique* de 1912 et 1913 ; nous y suivons fort bien les progrès de l'humaniste, son éducation, la formation de ses idées et de sa doctrine ; ces chapitres, M. Renaudet les a reproduits en partie dans sa thèse, en les amendant, les rectifiant sur certains points, par exemple sur la date de la naissance d'Érasme ; car M. Renaudet continue de chercher et veut arriver à une exactitude absolue ; mais, cette excellente biographie, il l'a éparse en ses quatre périodes ; et le lecteur cherchera à la reconstituer en son ensemble, comme il réunira les pages sur Lefèvre d'Étaples. Nous voyons bien ce qu'avec un tel plan le livre gagne en solidité et en exactitude minutieuse, en montrant l'évolution journalière, l'influence sur un homme ou sur une idée des mille incidents qui surgissent chaque jour ; mais nous voyons aussi ce qu'il exige du lecteur d'applications et d'efforts. Le volume est certainement trop touffu ; l'arbre a une frondaison trop luxuriante ; il eût été bon d'émonder, pour laisser s'épanouir davantage les maîtresses branches.

Pour nous en convaincre, prenons la longue introduction de 200 pages que M. Renaudet a mise en tête de son volume ; elle est intitulée : *les Éléments de réforme en 1494*, et elle forme une thèse dans la thèse. M. Renaudet remonte au début du XVe siècle et suit l'évolution des doctrines pendant ce siècle. Il ne distingue que deux périodes, de 1400 à 1472, de 1472 à 1494 ; 1472, c'est la date du concordat d'Amboise, la mort de Bessarion ; en 1474, Louis XI censure la doctrine nominaliste et veut imposer dans l'enseignement le réalisme. M. Renaudet, dans cette introduction, procède à large touche ; il fait preuve à la fois d'un esprit vigoureux de synthèse et d'un grand talent d'exposition. Il a écrit sur les théories scolastiques, sur l'opposition des thomistes et des ockamistes, et surtout sur la réaction mystique, des pages d'un très beau relief. Je ne veux pas dire que ce soient les meilleures du livre, parce qu'ici tous les documents n'ont pas été vus ; mais la lecture de cette introduction nous montre davantage ce que le corps de la thèse a de trop abondant et de trop riche.

Après tout, ces deux sujets, que M. Renaudet enchevêtre, la réforme de l'église et le développement de l'humanisme, sont-ils bien connexes ? La réforme du clergé séculier à Paris échoue ; tous les efforts des évêques Jean Simon et Étienne Poncher sont impuissants. M. Renaudet doit par suite insister sur la réforme monastique. Il indique comment, dans le diocèse de Paris, la discipline est introduite

chez les Bénédictins, les Bernardins, les chanoines Augustins; il se complaît surtout, d'après les manuscrits qu'il a trouvés à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, d'après le recueil des lettres réunies par Jean Mombaer, à décrire l'introduction en France des moines de Windesheim qui sont bientôt les maîtres à Château-Landon, à Livry, puis à Saint-Victor de Paris. Mais combien dures et formalistes sont ces réformes monastiques! Est-il besoin de rappeler le régime auquel Standonck, formé à Windesheim, soumit les douze théologiens et les soixante-douze artiens qui furent placés par lui à côté du collège de Montaigu, dans la rue des Sept-Voies, en l'honneur des douze apôtres et des soixante-douze disciples? Le passage où Érasme le décrit est bien connu; et M. Renaudet reconnaît l'exactitude de cette description, p. 562 : « Le régime imposé par Standonck était si épuisant que les meilleurs sujets quittaient la maison; seuls les hommes robustes et sans intelligence y pouvaient rester. » Et en Standonck je vois un homme du passé, l'opposé d'Érasme. Puis quels rapports entre l'humanisme et la fondation à Nigeon, sur le territoire de Passy, d'un couvent de Minimes dont les membres mettent leur gloire à faire maigre toute l'année? Quoi! ce serait là la « préréforme » selon le titre du livre de M. Renaudet. Même il n'est pas exact de dire — c'est la dernière phase du livre — : « Maillard et Raulin, Bourgoing et Standonck auront préparé d'avance l'armée de la contre-réforme. » Non, la réforme catholique du XVIe siècle, pour employer le mot propre, aura une autre allure, et les jésuites ne ressembleront guère aux disciples de Montaigu. Ce que M. Renaudet semble appeler « la préréforme[1] » et l'humanisme ne sont pas deux mouvements parallèles, mais deux mouvements en sens opposé; s'ils ont agi l'un sur l'autre, c'est par réaction; voilà pourquoi il était à notre avis possible de les séparer et de les étudier à part; et à faire un sacrifice dans le livre de M. Renaudet, c'est à celui des petites réformes monastiques auquel nous eussions consenti.

Aussi bien ce qui retient avant tout l'attention du lecteur dans ce volume, ce sont les passages consacrés à l'humanisme. Sur le renouveau des études anciennes, sur Robert Gaguin, Fausto Andrelini, Josse Clichtowe, Beatus Rhenanus, M. Renaudet a écrit des pages définitives. Sur les éditions successives de la Bible, la Vulgate et les corrections faites à cette Vulgate, sur l'interprétation du texte sacré, sur les études du grec et de l'hébreu, il a apporté les précisions les plus nettes, les remarques les plus fines. Avec lui nous connaissons véritablement Lefèvre jusqu'à sa soixante-septième année, Érasme jusqu'à sa quarante-huitième, et, s'il les abandonne un peu brusquement, nous y voyons de sa part un engagement de continuer leur biographie dans un nouveau volume. Pourtant il faut noter que, dans ses développements sur l'humanisme, M. Renaudet a été un peu gêné par le

1. Le titre paraît en effet opposer la « préréforme » et l'humanisme. Le mot préréforme est mal fait, obscur, et il vaut mieux ne pas s'en servir.

cadre où il a voulu s'enclore. Qu'en parlant avec grand détail des réformes monastiques il se soit renfermé à Paris et dans son diocèse, passe encore; et ici même il est obligé de nous parler de la réforme monastique en France d'une façon générale, de nous conduire à Château-Landon au diocèse de Sens, à l'abbaye bénédictine de Chezal-Benoist dans celui de Bourges, ailleurs encore, à Fontevrault, à Cluny. Mais, pour l'humanisme, comment se confiner dans Paris, même dans la France ? Érasme est né aux Pays-Bas; c'est en Angleterre, en 1500, et lors de son voyage de 1505, que se forment sa méthode et sa doctrine, sous l'influence d'hommes comme Colet, Grocyn, Linacre; il se fixe ensuite à Bâle et c'est à Bâle qu'il publie son Nouveau Testament qui marque une date. Pour le rattacher étroitement à son sujet, M. Renaudet est obligé d'avoir recours à des artifices de ce genre : « Avant la fin de 1516, le Nouveau Testament circulait à Paris », et à d'autres phrases semblables[1]. Mais pourquoi n'avoir pas abordé le sujet en toute son ampleur? M. Renaudet aurait eu peu à ajouter s'il avait traité de l'humanisme dans la France entière, quelques pages sur les universités des provinces, un petit développement sur Lyon et Symphorien Champier. En se limitant de parti pris, il a été poussé par le plus louable des scrupules; il a voulu contrôler tous les documents, saisir la réalité la plus concrète; le lecteur, qui a lu ses pages si brillantes sur Érasme, ne peut que regretter sa trop grande réserve.

Et que de réflexions générales suggère la lecture de ce beau volume! Après l'avoir lu, on se rend bien compte pourquoi la France ne se ralliera pas au protestantisme. M. Renaudet s'arrête à l'année 1517; malgré le titre, 1517 n'est point une date dans l'histoire des guerres d'Italie; mais c'est une date décisive dans l'histoire de la Réforme, celle où Luther fit afficher ses quatre-vingt-cinq thèses contre la vente des indulgences à la porte de la *Schlosskirche* de Wittenberg. Or, en 1517, François Ier a signé le Concordat; tous les bénéfices jadis électifs sont à sa disposition; il va créer un haut clergé entièrement dans sa main; il a accompli à sa manière la sécularisation des biens ecclésiastiques. La Réforme des monastères que M. Renaudet nous a

1. Au début même, M. Renaudet, désireux de s'enfermer dans son sujet, n'a voulu citer que les livres imprimés à Paris. Il a prétendu mesurer, par le chiffre de ces livres, la proportion de scolastique ou d'humanisme dans la capitale, notamment pour la période des incunables, de 1472 à 1500. Mais les professeurs de Paris ne lisaient pas seulement les ouvrages imprimés à Paris. Il y eut dès Louis XI à Paris des libraires allemands vendant les productions des presses d'outre-Rhin et le roi de France renonça en faveur de leurs héritiers à son droit d'aubaine. P. 639, M. Renaudet signale à Paris, en 1513, Franz Berckman, « agent des principaux libraires allemands ». Et il nous montre lui-même comment au XVIe siècle se répandit à Paris l'édition des Adages d'Érasme, imprimée à Venise, et le Nouveau Testament, sorti des presses de Froben, à Bâle. Les bibliothèques de Paris lui auraient peut-être fourni un meilleur critérium que les livres imprimés à Paris.

décrite est une réforme formaliste, de menues pratiques, de sévérités outrancières, confinant les âmes dans le cloître; Luther sortira du cloître pour accomplir la grande Réforme. Et sans doute les humanistes ont le grand souci de donner de la Bible un texte correct; ils s'élèvent contre les prières qui ne sont que sur les lèvres; chez quelques-uns apparaît, de façon un peu flottante, la théorie du salut par la foi, celle de la grâce; mais les humanistes sont timorés. Combien les protestants ont tort de revendiquer Lefèvre, M. Imbart de la Tour l'a pressenti, M. Renaudet le prouve de façon certaine. Lefèvre n'est hardi qu'en défendant les droits de l'érudition; il se prononce pour Reuchlin contre Pfefferkorn et Hoochstraten; mais il croit aux visions de sainte Hildegonde et d'Élisabeth de Schönau, aux révélations de Mechtilde de Hackeborn; il célèbre l'Immaculée-Conception; c'est avant tout un mystique. Quant à Érasme, réduit à soigner sans cesse sa santé débile, il fuit la lutte; au nom de la raison antique, de l'esthétique et du bon goût, il se moque des menues pratiques et des mille folies humaines; au nom de cette même raison, il s'élèvera contre Luther et cherchera avant tout sa tranquillité personnelle, garanti en hiver contre le froid par un chaud poêle et en été contre les chaleurs par de frais auvents.

Le livre de M. Renaudet appellerait bien d'autres réflexions; c'est à la fois un ouvrage d'érudition très solide, une belle et impartiale œuvre historique; il fait penser. Il est dédié à la mémoire de Gabriel Monod; et la bienfaisante influence du maître continue de la sorte de se faire sentir après sa mort. De tels travaux, mieux que toutes paroles, le défendent contre les injustes attaques d'hommes qui ne l'ont point connu, qui ignorent à peu près tout de la méthode et du mouvement historiques et qui veulent rabaisser l'histoire en la mettant au service de leurs passions.

II. — La thèse complémentaire de M. Renaudet est un inventaire méthodique et sommaire des documents sur l'histoire de France qui se trouvent aux Archives de Florence, pour la période qui s'étend des guerres d'Italie à la Révolution. Sans doute des historiens français ont déjà exploré ce fonds. M. Abel Desjardins, avec la collaboration de G. Canestrini, a publié des fragments de la correspondance des ambassadeurs florentins auprès de la cour de France; les lettres de Catherine de Médicis qu'on trouve en grande quantité dans ces archives ont été recueillies dans sa *Correspondance;* M. Berthold Zeller a découvert dans ce dépôt de précieux renseignements sur la régence de Marie de Médicis; MM. Hauvette, Imbart de la Tour, J. Thomas, L. Passy, Romier ont utilisé des documents florentins du XVIe siècle; mais un très grand nombre de dossiers, particulièrement ceux des XVIIe et XVIIIe siècles, n'ont jamais été dépouillés par les érudits français. M. Renaudet a voulu leur montrer quelles richesses d'information ils pourraient trouver, sur un grand nombre de sujets, dans les parchemins et papiers accumulés dans les salles des Uffizi.

Dans son introduction, il fait une courte histoire du dépôt, indique les principaux fonds qui y sont entrés successivement, sa division actuelle en cinq sections; puis, dans un ordre chronologique strict, en distinguant trois grandes périodes : 1494-1530, fin du gouvernement des Médicis; 1530-1738, principat des Médicis; 1738-1789, principat des Habsbourg-Lorraine, il énumère les volumes ou liasses qui fournissent des détails sur l'histoire de France. On peut regretter l'absence d'une table alphabétique. Sans doute l'érudit qui s'occupe d'une période déterminée trouvera aisément, en se reportant aux années qu'il étudie, les indications nécessaires; mais peut-être avait-on besoin d'être prévenu par un index qu'on trouverait aux Uffizi des pièces sur le procès de Fouquet (p. 195) ou des lettres de Montfaucon et Mabillon (p. 230)? Ce répertoire rendra certainement les plus grands services. Il décidera peut-être de jeunes historiens français à travailler aux Archives de Florence; M. Renaudet leur a donné l'exemple, puisqu'il doit publier bientôt, comme nous l'avons dit plus haut, les documents florentins sur le concile de Pise de 1513 qu'il signale pages 36 et 45.

Chr. PFISTER.

E. LENIENT. **Études historiques et stratégiques; la solution des énigmes de Waterloo.** Paris, Plon, 1915. In-8°, XVI-583 pages.

Captain A. F. BECKE, R. F. A. **Napoleon and Waterloo; the Emperor's Campaign with the « Armée du Nord », 1815.** Londres, Kegan Paul, 1914, 2 vol. in-8°, XV-361 et X-335 pages, avec 2 portraits et 11 cartes ou plans hors texte.

« Retraité pour blessure de guerre deux ans après ma sortie de Saint-Cyr, il y aura bientôt trente ans », écrit M. E. Lenient, « je n'ai jamais perdu de vue la science et le métier qui furent le rêve de ma vie. » Après de « longues et patientes méditations », l'auteur croit pouvoir apporter « la solution des énigmes de Waterloo », non par intérêt de curiosité historique, mais parce que « le passé éclaire le présent » et que l'histoire lui apparaît en quelque sorte comme une des sciences auxiliaires de l'art militaire. La préface est datée du 18 avril et le manuscrit a été remis à l'imprimeur le 3 juin 1914, deux mois avant la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France. Le livre est publié au cours même des hostilités et M. Lenient a eu la franchise de n'y rien changer. Il admire grandement les « études magistrales du général Bonnal », dont il ajoute qu'elles « n'ont été mises à profit par personne ». L'assertion n'est exacte qu'en ce qui concerne la campagne de Waterloo, car l'influence du général Bonnal sur notre historiographie militaire n'est pas négligeable, tant s'en faut. Dans son chapitre final, l'auteur essaie de dégager « la leçon du passé » et il groupe en un solide faisceau toutes les remarques de

détail qu'il a eu occasion d'énoncer au cours de son travail. Pour lui — et, dans les circonstances actuelles, tous ses lecteurs penseront comme lui — ce sont là les pages les plus importantes du volume, celles pour qui tout l'ouvrage a été conçu, et ce ne sont pas les assertions auxquelles les événements ont, en apparence, donné tort qui paraîtront les moins remarquables. « Quelle que soit l'immensité des armées modernes », écrit par exemple M. Lenient (p. XII), « elles devront obéir à la loi primordiale de la guerre : marcher et manœuvrer. Donc, elles se décomposeront en armées souples, largement articulées, de 100, 150, 200,000 hommes au plus — les armées napoléoniennes. Les inventions modernes accélèreront les transports (chemins de fer et automobiles), les renseignements (aviation), les ordres (télégraphe et téléphone). Mais elles ne changeront rien aux principes éternels, aussi vrais du temps d'Annibal que de nos jours. Il serait insensé ou puéril de croire que ces inventions, que ces efforts de la civilisation nous ramèneront aux époques barbares du choc front contre front. »

La défaite de Napoléon à Waterloo a été expliquée de bien des manières. On a allégué la fatalité et la malchance; on a dit que l'Empereur, malade, ne disposait plus de la plénitude de ses forces physiques et intellectuelles, qu'il procédait en joueur désespéré qui ne calcule plus, ou en joueur timide qui manque de confiance en soi, qu'il était mal servi par des généraux dont les fautes lui ont été funestes, que son service d'état-major fonctionnait mal, qu'il a été trahi, que ses troupes ne valaient pas celles d'autrefois, sans parler de la supériorité des chefs et soldats ennemis. M. Lenient s'inscrit en faux contre toutes ces hypothèses. D'après lui, la vraie solution doit être cherchée ailleurs. Au centre de son « Livre Ier », il esquisse, en touches larges et vigoureuses, la psychologie militaire de l'Empereur depuis la première campagne d'Italie, et il montre comment, à dater de Marengo, l'esprit de Napoléon a subi une déviation de plus en plus dangereuse. Le vainqueur s'est cru invincible. La tête lui a tourné. Il a un optimisme que rien ne dément. Il se croit supérieur à tout. Il garde pour lui seul son plan de campagne; il n'en révèle que le moins possible à ses généraux. Il dédaigne l'ennemi. Il est toujours sûr de la victoire. Pour celui qui n'a pas approfondi la psychologie de Napoléon, conclut M. Lenient (p. 552), « l'énigme de ses prodigieuses illusions reste insoluble. C'est que l'explication ne s'en trouve ni dans le vague fatalisme de Thiers, ni dans les innombrables détails de Houssaye, ni dans les maladies évoquées par Charras et M. Grouard, ni dans la désespérance fataliste imaginée par M. Ch. Malo », ni dans « l'aberration de ses lieutenants », voués aux gémonies par M. Camon. La cause unique réside tout entière dans la mentalité de l'Empereur, son orgueil absolu et exclusif, son mépris invraisemblable de l'ennemi, généraux et troupes, sa méthode de commandement ». Et encore (p. 565) : « Napoléon a perdu la partie parce qu'il s'est cru trop sûr de la gagner. Il ne s'est pas donné la peine de réfléchir ni de manœuvrer.

Il a dédaigné l'ennemi au delà de toute mesure. Le mot de l'énigme est : Orgueil.

Comme le dit très justement M. Lenient (p. 201), « les problèmes de Waterloo sont tellement enchevêtrés qu'il est toujours difficile, parfois impossible, de les séparer nettement, de les sérier dans un ordre impeccable ». Il faudrait de longues pages pour suivre l'auteur dans le détail de ses discussions critiques contre ses prédécesseurs. Peut-être le livre eût-il gagné à être de composition plus serrée. Les répétitions des mêmes arguments sont fréquentes. Mais il ne s'agit pas ici d'un tableau narratif et littéraire, à comparer au chef-d'œuvre que nous a donné Houssaye. C'est un livre de critique, et qui restera. L'abondance, la pénétration, la solidité des considérations, dont le seul tort est d'être parfois trop copieuses, paraissent, dans l'ensemble, vraiment probantes. L'idée générale est juste, moins neuve peut-être que ne le croit l'auteur, sinon par son application aux faits de guerre, et profonde. Elle n'explique pas seulement les dernières défaites ; elle fait comprendre aussi la diplomatie et l'organisation de l'Empire ; elle éclaire toute l'histoire de Napoléon. Elle est vraie, à la condition qu'on ne la considère pas comme la seule vraie et qu'on n'en fasse pas la « cause unique » d'événements dont la complexité s'accommode mal du simplisme d'une seule formule.

Ces conclusions concordent avec celles du capitaine Becke dans son *Napoleon and Waterloo :* « La campagne de 1815 est inexplicable », écrit-il (II, 237), « si l'on admet que les facultés de Napoléon n'étaient pas gravement altérées par la vie qu'il avait menée. Après qu'on aura pris en due considération le funeste insuccès de Ney le 17 juin et les manœuvres manquées de Grouchy le 17 et le 18, il faut bien reconnaître que Napoléon lui-même est, dans une très large mesure, responsable du désastre... Il avait fini par se considérer en quelque sorte comme surhumain. Il avait en conséquence perdu tout sens des vraies proportions et c'est cette erreur de mentalité qui a déterminé en 1815 sa ruine et sa défaite finale. » Ainsi, les deux historiens sont d'accord, mais le syncrétisme de l'Anglais contraste avec l'exclusivisme du Français.

Au reste, le capitaine Becke ne s'est pas borné à la recherche d'une explication et des responsabilités. Il a même relégué la question dans une des notes critiques qui font suite à son exposé et précèdent l'appendice dans lequel il donne, en anglais, le texte d'un choix de documents militaires, français ou étrangers. Son but est différent. Il a voulu raconter la campagne de Waterloo, en se plaçant au point de vue français, alors que la plupart des historiens anglais rapportent les événements du camp des Alliés. D'autre part, l'auteur prétend faire œuvre de critique militaire, alors que Houssaye est délibérément resté narratif et qu'il s'est abstenu de toute prétention technique. L'ouvrage du capitaine Becke paraîtra donc plus nouveau en Angleterre qu'en France ; mais, en France aussi, il aura des lecteurs, surtout

parmi les professionnels, et d'autant plus qu'il est clair et bien bâti, muni de références précises et d'un index alphabétique détaillé. L'auteur est au courant des travaux les plus récents (au moins des plus importants), ses recherches ont été longues et minutieuses et il lui arrive de fournir des renseignements nouveaux ou des remarques critiques dont il faudra, à l'avenir, tenir grand compte.

G. Pariset.

Percy Wells Bidwell, Ph. D., Instructor in Economics in Yale University. **Rural Economy in New England at the beginning of the Nineteenth Century.** (*Transactions of the Connecticut Academy*, vol. XX, pages 241-399, avril 1916.)

Ce mémoire n'est que la première partie d'un livre où l'auteur se propose de montrer les transformations de l'agriculture dans les anciens États de la Nouvelle-Angleterre. L'ouvrage se diviserait en trois époques. Après le défrichement et la mise en culture de tout le sol par les pionniers qui s'éloignaient vers l'Ouest, un régime social s'établit, simple, durable, appuyé sur l'agriculture, dont tout le monde s'occupe et tire le principal de son existence. Les habitants se disséminent en fermes d'environ 60 hectares (100 à 200 acres; p. 321), qui se suffisent à elles-mêmes : culture sommaire; vie rude, isolée; peu ou point d'exportations; bien-être médiocre; civilisation égalitaire. Puis, le commerce se développe avec les chemins, la richesse diversifie les classes et ce mouvement s'accentue jusqu'à la fin de la guerre civile. Enfin, la magnifique expansion à l'Ouest appauvrit les fermes de la Nouvelle-Angleterre et cause la décadence de son agriculture. C'est la première époque que l'on nous raconte ici.

En ce temps qui paraît déjà si loin, quoique d'un siècle seulement, après tant de changements extrêmes, les *townships*, de 10,000 hectares en moyenne (40 milles carrés), ne comptent que de 1,000 à 3,000 habitants, et les villages une cinquantaine de maisons. Chacun a sa terre — même le pasteur, l'homme de loi, le médecin, le cabaretier — qu'il cultive à moments perdus, si l'exercice de sa profession, plus ou moins libérale, n'est pas plutôt ici l'accessoire. L'homme de loi devient naturellement le politicien du pays; le médecin n'est guère qu'un empirique; quant au cabaretier, il est le citoyen à tout faire : « Il conduit le chœur au temple le dimanche; passe le bac, s'il habite près d'un cours d'eau; sert de maître d'école pour les enfants de sa clientèle; assiste la législature et le Conseil municipal; préside avec solennité les cours locales; conduit la musique les jours où se réunit la milice; maintient l'ordre pendant le service religieux; fait le cadastre des terres comme arpenteur... », etc. (p. 257-258). Il s'enrichit, car on boit ferme chez lui, comme au logis où l'on distille le cidre et la mélasse. Ici doit s'appliquer, sans doute, cette remarque déjà faite dans le vieux Canada, mais de première importance aujourd'hui, que,

si l'alcoolisme très intense n'amène point la détérioration de la race, la cause en est que l'on se marie de fort bonne heure et que les enfants naissent avant que le père soit usé par la boisson. Les femmes souvent meurent encore jeunes, de vingt-deux à trente ans, ruinées par le travail; car il leur faut, outre les tâches ordinaires d'une fermière qui élève une nombreuse famille, fabriquer le savon, la chandelle, le sucre d'érable, tisser le linge et les étoffes : c'était l'âge, par excellence, du *home-spun*, dont le nom lui est demeuré. Les maris, de leur côté, exerçaient des métiers accidentels, pour la maison d'abord et pour les voisins parfois, si quelque aptitude se marquait chez eux pour la chapellerie, la cordonnerie, le charronnage, etc. De manufactures, au sens propre du mot, travaillant pour un large marché, procurant à la fois le seul revenu du patron et de l'ouvrier, « il n'en existait réellement aucune dans la Nouvelle-Angleterre en 1810 » (p. 275). Tout au plus, sur les côtes, trouvait-on quelque commerce avec les pays du sud, produisant le riz, le sucre, le tabac, le coton — Virginie, Maryland, Caroline du Sud, Géorgie, Antilles; — et certains armateurs envoyaient leurs équipages rechercher les phoques à fourrure jusque dans la mer de Behring.

Ce régime d'isolement rendait l'homme industrieux, ingénieux, comme Robinson dans son île. Mais il se payait par une énorme perte de forces actives qu'aurait mieux utilisées la division du travail. L'agriculture s'en ressentait; sa simplicité scandalisait les voyageurs. Un détail suffira : on préférait déplacer une crèche remplie de fumier plutôt que de le répandre sur les terres, fatigue jugée inutile, puisque, si l'on avait un surcroît de récolte, on ne pouvait l'exporter. C'était ici la vraie cause de la stagnation. Ceux qui critiquent dans l'ancien régime les corvées paysannes et l'égoïsme propriétaire peuvent constater par un nouvel exemple chez ces libres républicains que le rural qui a besoin de chemins refuse d'en établir et d'en entretenir. Il fallut, depuis 1790, créer des routes à péage (*turnpike*) confiées en 1810 aux soins de 180 compagnies : les unes firent faillite; les autres construisirent économiquement, en ligne droite, par monts et par vaux, comme notre duc d'Aiguillon en Bretagne. Et, aux États-Unis, le chemin de fer a devancé la route.

René DE KÉRALLAIN.

Solomon VINEBERG, Ph. D., sometime Garth Fellow in Economics, Columbia University. **Provincial and Local Taxation in Canada**. New-York, Columbia University; Londres, Longmans, 1912. 1 vol. in-8°, 171 pages. (Vol. LII, n° 1, des *Studies in History, Economics, and Public Law, edited by the Faculty of Political Science of Columbia University.*)

En prenant pour sujet d'étude l'histoire des impôts dans les neuf provinces du Canada, M. Vineberg nous apporte une documentation

précieuse en un temps où les questions fiscales deviennent plus intéressantes et pressantes que jamais. Les jeunes démocraties du Nord-Amérique n'ont pas souci de la tradition et n'hésitent guère devant les solutions neuves. En outre, étant moins encombrées de vieilles dettes et n'ayant pas eu, jusqu'à ces derniers mois, à se préoccuper du militarisme, les taxes canadiennes étaient relativement légères; d'où il résultait que, discutables ou dangereuses, le contribuable s'y résignait facilement. En sera-t-il de même à l'avenir? Sous ce rapport, le livre de M. Vineberg déjà nous paraîtra, je le crains, appartenir à l'histoire d'un passé clos.

Les idées économiques de M. Vineberg nous semblent justes et d'inclination orthodoxe. Il pose en principe — et le dit en français — que « la recherche de la complète justice en cette matière ressemble au problème de la quadrature du cercle » (p. 62). Il sait que l'impôt doit éviter d'amoindrir le capital, lequel est nécessaire à l'enrichissement du pays. Il n'accepte, comme base de l'impôt, ni la théorie du « bénéfice » que le citoyen retire de l'organisation administrative — car, de ce chef, le pauvre devrait payer plus que le riche — ni la thèse que l'on rémunère les services rendus par l'État, parce que souvent on pourrait se refuser à les acheter comme inutiles. « L'État moderne ne se compose pas d'un gouvernement et de gouvernés entre lesquels s'établirait un marché. C'est un groupement organisé d'individus, en vue du bien commun, et dont le gouvernement devient l'agent exécutif. La contribution de chacun aux dépenses du gouvernement devrait être établie suivant le principe qui domine dans l'organisation de la famille et des nombreuses associations religieuses, ou autres volontaires, c'est-à-dire d'après la capacité de chaque membre » (p. 55-57). Mais, ajouterons-nous, ce principe est satisfait par une contribution proportionnelle et non pas nécessairement progressive.

Deux observations encore sont indispensables ici. La première est que les Américains, des États-Unis comme du Canada, ont un certain souci de ne pas faire payer le contribuable deux fois pour le même objet. C'est une question sérieuse de savoir si un actionnaire doit payer l'impôt sur son dividende personnel, alors que la Société, dont il est, en somme, copropriétaire, a déjà payé largement pour ses propres affaires, pour les édifices et terrains qu'elle occupe, ainsi qu'un propriétaire ordinaire[1] (p. 75). Secondement, au Canada, la taxation est consciencieuse, dégagée d'influences et d'injustices politiques : détail de première importance à relever (p. 90).

M. Vineberg étudie les différentes modalités d'impôt, une par une, dans les neuf provinces du Dominion. Elles varient, du reste, assez souvent dans la même province de forme et de taux. Il a fallu renoncer, comme aux États-Unis, à l'impôt sur le capital mobilier, la pro-

1. En Angleterre, non plus, l'*income-tax* ne se superpose pas à des impôts déjà payés (R. Georges Lévy, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1916, p. 363).

priété de cet ordre s'éclipsant avec trop de facilité : les contribuables émigrant au besoin et laissant toute la charge retomber sur la propriété foncière — enseignement utile pour ceux, il en existe, qui rêvent de porter l'impôt au maximum, jusqu'au point où commence l'exode des contribuables[1]. Cet impôt a été remplacé par une taxe sur les affaires, imitée de nos patentes (p. 78) et acceptée sans difficulté, quoique variable dans son application. A Québec, la taxe prend 12,50 °/o du loyer (p. 48)[2]; à Edmonton, dans l'Alberta, le maximum est de 5 à 10 dollars par pied carré des locaux occupés (p. 51); ailleurs, les industries classées, « indexées », paient suivant leur catégorie et leur coefficient. — L'impôt sur le revenu ne joue qu'un rôle accessoire dans les sept provinces qui l'ont adopté, Québec et le Manitoba préférant y renoncer et la Colombie seule en tirant un réel avantage (p. 63-73). Du reste, « les impôts progressifs sur le revenu n'ont jamais brillamment réussi dans les pays démocratiques » (p. 77). — L'impôt foncier, qui frappe surtout les spéculateurs, les compagnies de chemins de fer, par exemple, dans les « Provinces des Prairies, » et qui même y suffit à l'entretien des petites localités, n'est pas très lourd. — Les droits de succession sont assez compliqués et varient au maximum, en ligne directe, de 2 1/2 à 10 °/o, avec déduction de 5,000 à 50,000 dollars; entre étrangers, de 7 1/2 à 15 °/o, avec de moindres déductions. Le Nouveau-Brunswick double tous ces droits quand l'héritier n'habite pas la province (p. 145)[3].

En définitive, l'impôt ne réussit qu'à la condition d'être réel ou impersonnel et de ne pas amoindrir sérieusement le capital[4]. On ne résoudra point de la sorte la question sociale, parce que l'argent n'en est que la moindre partie. Plus importante est la recherche de la considération, qui forme, avec le bien-être, l'autre moitié de l'idéal pour nombre d'Occidentaux[5], comme l'a remarqué naguère dédaigneuse-

1. Exode de firmes industrielles ou commerciales, p. 41; de citoyens trop taxés sur leur revenu, p. 71.

2. D'une façon générale, les Franco-Canadiens, qui payaient très peu d'impôts sous l'Ancien Régime et n'en connaissaient que d'indirects, gardent contre l'impôt direct une vieille méfiance (p. 34-35, 38).

3. Mais dans cette province, le maximum pour un étranger n'est que de 10 °/o, et la déduction en ligne directe monte à 50,000 dollars.

4. On n'a pas assez remarqué l'importance de l'impôt sur la préparation morale de la guerre en Allemagne. Les agrariens n'étaient rien moins qu'enthousiastes des ambitions impériales; pourtant, les hobereaux, en 1914, se résignent à la guerre, « voulant éviter à tout prix l'impôt sur les successions, inévitable si la paix se prolonge. Le Reichstag, dans la dernière séance de la session qui vient de se clore, en a voté le principe » (*Livre jaune*, p. 18).

5. Cf. *Rev. histor.*, t. CXX, sept. 1915, p. 38, n. 2. — Les idées de Werner Sombart ont été l'objet d'un intéressant article de M. Morandotti dans le *Corriere della Sera* (18 juin 1915). Parlant des Acadiens, vers 1720, Parkman observe : « Ils avaient l'égalité sociale qui ne peut exister que dans les plus humbles conditions de la société et présentaient le phénomène d'une petite démocratie pri-

ment l'économiste Werner Sombart, dans son parallèle du « héros » et du « boutiquier », de l'Allemand et de l'Anglais. Et cette soif de notoriété, saine ou vaine, mais irritante, le socialisme, ni aucune forme économique de la société, ne pourra la satisfaire. L'ère de la paix sociale n'est pas près de s'ouvrir.

René de Kérallain.

Gaillard Hunt, Litt. D., LL. D. **Life in America, one hundred years ago.** New-York et Londres, Harper and Brothers, 1914. 1 vol. in-8°, xi-298 pages, illustrations.

Suivant le désir d'une société particulière, le professeur Gaillard Hunt, bibliothécaire du Congrès, a accepté de retracer le tableau des États-Unis, il y a cent ans, pour commémorer le souvenir du traité de Gand, signé le 24 décembre 1814, qui rétablit la paix entre l'Angleterre et la nouvelle République. On imagine aisément le contraste des deux époques, après un siècle de transformations telles que le monde n'en avait jamais vu précédemment et qui furent plus prononcées outre-Atlantique peut-être que partout ailleurs. On pourrait, par manière de symbole architectural, comparer l'imposant et somptueux Capitole de 1916, à Washington, avec le chétif édifice de ce nom en 1814. En 1815, la population était encore peu nombreuse — un peu plus de huit millions d'âmes — et le lien fédéral très lâche, comme entre Etats indépendants prêts à rompre facilement leur entente. Le gouvernement appartenait à une sorte de classe moyenne dont les propensions politiques étaient tories et les prétentions mondaines aristocratiques. Cette classe, très tranchée à l'intérieur du pays, n'appréciait que la fortune territoriale, dédaignait le commerce — dont la principale branche était alors celle des transports maritimes — et regardait le pouvoir comme son apanage; si bien que l'on enseignait aux jeunes filles, outre la tenue de leur futur ménage, la gestion des propriétés, afin que leur époux fût libre de se consacrer à la vie publique. Néanmoins, il n'existait aucune hostilité de classe; dans les villes médiocrement peuplées, tout le monde se trouvait en contact, ce qui atténue beaucoup les dissidences sociales. Les familles se montraient prolifiques, la terre à bas prix, ou même gratuite, permettant le placement facile des enfants; on se mariait de bonne heure et nul ne restait dans le veuvage : c'était, nous dit l'auteur, le pays matrimonial par excellence. La nourriture abondait, la poule au pot s'y trouvant même remplacée

mitive éclose sous l'aile d'une monarchie absolue » (*An Half-Century of Conflict*, t. II, p. 191). — Dans ces pays du Nord-Amérique, on voit en effet, du xviiie au xixe siècle, les classes se former, se diviser, à mesure que la civilisation progresse, avec presque toutes les nuances d'idées que l'on rencontrait en Europe, sous les anciens comme sous les nouveaux régimes, chez les classes qui leur ressemblaient.

pour tout le monde par le dindon national[1]; mais la cuisine était peu délicate, ce qui contribuait, pour digérer trop de salaisons et de vivres mal préparés, aux habitudes d'ivrognerie si répandues que, dans les sociétés de tempérance, les membres jurés prenaient soin d'excepter de leur serment les repas publics. Parmi les autres défauts, on doit signaler la fréquence des duels dangereux, souvent provoqués par des attaques indécentes dans la presse, qui insérait, comme de règle, ces cartels outrageants, même entre particuliers.

En ce temps-là régnait — le mot n'eût pas scandalisé — le Président James Madison, un petit homme fort instruit, de sens droit, qui ne manquait pas d'esprit caustique, mais qui disparaissait effacé, dans les salons de la Maison-Blanche, auprès de son opulente moitié. Car ce n'était pas le trait le moins curieux de cette société en voie de transition, qui se piquait de rompre avec les errements de la vieille Europe, quoiqu'elle partageât la plupart de ses sentiments et préjugés, qu'elle se fût ralliée sans peine autour d'une cour princière. Les sénateurs auraient appelé volontiers le président « Son Altesse » ou « Sa Puissance »; et, en 1815, passer la soirée chez Mrs Madison s'appelait, dans la langue du jour, aller chez « Sa Majesté ». Au vrai, la démocratisation des États-Unis date du président Andrew Jackson, rude et rustre, intelligent, énergique, médiocrement lettré, qui décida de l'orientation politique que devait prendre la vie nouvelle du pays; naturellement, il ruina dans ses prétentions collet monté la société mondaine de Washington, sur laquelle il prit sa revanche d'avoir été contraint d'abandonner, au début, l'un de ses ministres dont on refusait de recevoir la femme. Et ce fut la fin de l'influence féminine, si discrète fût-elle en apparence, dans la politique américaine.

Une abondante bibliographie termine le volume.

René DE KÉRALLAIN.

J. HOLLAND ROSE. **Nationality as a factor in modern history.** Londres, Rivingtons, 1916. In-8°, XVI-208 pages.

Le petit livre très vivant de M. Holland Rose est la reproduction de dix conférences, dont les huit premières ont été données à Cam-

1. « Lorsque, en 1784, on montrait à Benjamin Franklin une médaille de la Société des Cincinnati, on lui fit remarquer que l'emblème avait été critiqué, comme ressemblant à un dindon plus qu'à un aigle. Il répondit qu'il eût préféré net le dindon : « Car, en réalité, le dindon est un bien plus respectable « animal, outre qu'il est un véritable indigène de l'Amérique. Les aigles se « trouvent partout, mais le dindon nous est propre... C'est en outre – quoique « un peu vaniteux et sot, mais cela ne diminue pas la valeur de l'emblème — « un animal courageux, qui n'hésiterait pas à attaquer un soldat anglais de la « garde royale s'il se risquait à pénétrer en habit rouge dans la basse-cour » (p. 273).

bridge, les deux dernières dans deux sociétés historiques. Ainsi s'explique le manque d'unité apparent du livre. Ainsi s'explique que la doctrine même de l'auteur n'apparaisse très clairement, et à travers plus d'une redite, qu'à la fin de l'ouvrage.

Cette doctrine, disons-le tout de suite, c'est la doctrine que nous avons le droit d'appeler française, et à laquelle la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution ont donné sa dernière forme. Le livre porte en épigraphe une phrase de Renan, et l'on y lit cette page sur l'Alsace, qui en 1790 s'unit à la France pour toujours : « Oui, pour toujours. La présente guerre est en partie le résultat de cette résolution de l'Alsace et du nord-est de la Lorraine d'être françaises et non allemandes. De savoir si l'Allemagne aurait pu gagner les Alsaciens avec un traitement moins brutal, c'est une question ouverte. Mais le fait est que l'Alsace n'a jamais été germanisée et qu'une province, qui est presque entièrement teutonique de race, est toujours presque entièrement française de cœur. C'est la magique influence de la grande idée incarnée dans la France de la Révolution qui a gagné ce cœur à la nation française. »

M. Holland Rose résume les origines de l'idée de nationalité. Résumé un peu rapide. S'il insiste sur la guerre de Cent ans, s'il met en lumière, avec piété, la figure de Jeanne d'Arc[1], il ne signale pas l'apport (dont nous avons essayé ailleurs d'indiquer l'importance) du XVIe siècle. — Les historiens français admettront difficilement avec lui que l'on puisse se représenter notre histoire avant les guerres anglaises comme celle d'une lutte entre un peuple *gaulois*, allié à la royauté, et une féodalité *teutonique*. Les choses ne sont pas aussi simples.

M. Holland Rose montre bien comment la théorie du droit des nations a été obscurcie et gâtée, même avant Bonaparte, par celle des frontières naturelles, et, dans ses dernières pages, il adjure les alliés de l'Angleterre de ne pas recommencer des fautes que nous avons, semble-t-il, payées assez cher :

« Tous les esprits d'élite admettent aujourd'hui que les plus saines des aspirations nationales (à savoir celles qui poussent à l'union politique des hommes qui ont les mêmes sentiments) recevront la satisfaction qui leur est due. La Belgique sera reconstituée, plus glorieuse que jamais. La France doit recouvrer l'Alsace-Lorraine. Mais les peuples français et belge, s'ils sont sages, ne convoiteront pas la frontière du Rhin... L'Italie réunira le peuple du Trentin et de Trieste; mais, si elle est sage, elle n'annexera pas de terres slovènes ou slaves plus à l'est. » Puissent les surpatriotes entendre ce langage!

M. Holland Rose a naturellement consacré des chapitres de son livre à chacun des grands mouvements nationaux. Pour l'Allemagne, chez laquelle il étudie la perversion du nationalisme et sa transfor-

1. Il est très discutable (p. 15) que Jeanne « n'ait pas été légalement une Française », comme née dans la partie « bourguignonne » de Domrémy.

mation en militarisme, il recherche les origines philosophiques de la doctrine. Il est fâcheux qu'il s'y soit pris à plusieurs fois pour faire cette étude (III, VII-VIII, X). Les idées de Fichte, en particulier, auraient gagné à être exposées d'une façon plus serrée. Même Kant est fâcheusement coupé en deux.

Le dernier chapitre de ce livre sur la nationalité est consacré à l'internationalisme. Mais le sujet n'a pu qu'être esquissé[1]. On sent que, pour M. Holland Rose, le principe des nationalités ne peut échapper au danger des exagérations ou des déviations dangereuses que si l'on fait planer au-dessus de lui l'idée de la justice internationale.

Henri HAUSER.

1. Sur certains points, l'information de l'auteur est superficielle. S'il est vrai, en fait, que « l'Internationale a joué admirablement le jeu de l'Allemagne en complétant la ruine de la France au printemps de 1871 », il est tout à fait injuste de laisser croire que les insurgés ont joué consciemment ce jeu et profité de « l'agonie de la patrie » pour « balayer les vieilles notions et imposer une forme communiste et antinationale de la société ». Si folle, si déplorable qu'ait été l'insurrection de 1871, elle n'en a pas moins été une réaction spontanée du patriotisme exaspéré contre ceux que le peuple de Paris appelait les « capitulards », contre une majorité de « ruraux » qui voulaient la paix à tout prix. La grande différence entre la France de 1916 et celle de 1871, c'est que la masse paysanne est d'accord avec les populations des grandes villes pour vouloir aller « jusqu'au bout ». — P. 205 : M. Holland Rose a mal lu (il a lu à travers les commentaires des journaux bourgeois) les manifestes du parti socialiste français s'il y a vu que le sort de l'Alsace devait être décidé par un plébiscite. Le parti socialiste a parlé de la réparation de l'iniquité de 1871, *après quoi* les Alsaciens pourraient, comme ils l'ont fait à l'Assemblée de Bordeaux et au premier Reichstag, faire connaître leur sentiment par une manifestation solennelle. Il s'agit d'une adhésion, exprimée par les voies parlementaires, non d'un plébiscite, qui serait impossible à organiser dans les conditions actuelles de l'Alsace.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Gustave Le Bon. *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, 12e édition (Paris, Félix Alcan, Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1916, in-16, 200 p.). — Ce livre de philosophie sociale que l'auteur a publié il y a une vingtaine d'années est devenu célèbre. Il n'y a été apporté « aucun changement », mais comme le « bouleversement mondial » est venu « justifier les vues dégagées par un philosophe du chaos de l'histoire », une « préface », datée de « mai 1916 », donne l' « application des principes exposés dans cet ouvrage à l'interprétation de certains phénomènes de la guerre européenne ». On sait que l'auteur a l'histoire en très piètre estime. Il déclare lui-même (p. 80) qu'elle « semble contredire à chaque page les propositions » qu'il formule, et il s'en explique d'une manière qui ne laisse pas d'être un peu simpliste (p. 81) : « L'histoire ne fait qu'accomplir une de ses tâches habituelles : créer et propager des erreurs. » Il n'est jamais inutile de connaître l'opinion d'adversaires : ce serait donc, pour les historiens, tout profit de lire M. Le Bon, mais ce serait aussi une question de savoir si cette lecture leur sera démonstrative, et si, de leur point de vue, elle ne leur paraîtra pas, à son tour, « créer et propager des erreurs ». G. P.

— René Lote. *Le péril allemand et l'Europe* (Paris, Félix Alcan, 1916, in-12, II-144 p.; prix : 1 fr. 25 dans la collection rouge). — Le titre de ce volume est inexact; ce n'est pas une étude sur le danger dont, à la veille de la guerre, l'Allemagne menaçait l'Europe; c'est un coup d'œil sur les relations de la France et de l'Allemagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur connaît bien l'ensemble des faits; pourtant il lui est échappé de-ci de-là quelques inexactitudes, ce qui n'est pas étonnant, si l'on songe à la grande période qu'il embrasse. Qu'on ne dise pas, comme à la p. 6 : « La maison d'Autriche s'imposa une première fois avec Rodolphe Ier. » Quand Rodolphe fut élu roi d'Allemagne, il était un petit seigneur alsacien et nul ne pouvait prévoir que ses descendants règneraient un jour sur l'Autriche. Le grand électeur ne fit pas la paix avec la France en *1674* (p. 25); il signa le traité de Vossem le 21 juin 1673; et, en 1674, il attaquait de nouveau la France et envahissait l'Alsace. La révocation de l'Édit de Nantes est de 1685, non de *1684* (p. 27), et en *1771*, Choiseul ne pouvait envoyer une mission militaire à Varsovie, puisqu'il

était tombé du pouvoir l'année précédente (p. 44). Les préliminaires de la paix d'Amiens furent bien signés le 1er octobre 1801, mais le traité définitif fut conclu le 25 mars 1802 (p. 69). Ce sont là des taches légères qui disparaîtront dans une seconde édition. Peut-être aussi y a-t-il, dans cet essai historique, une trop grande simplification. L'ensemble des événements depuis la chute de l'empire carolingien ne s'explique pas par la rivalité de la France et de l'Allemagne; à certaines époques, d'autres rivalités étaient un premier plan; puis, dans ces considérations générales, il importe de tenir compte d'autres facteurs que les facteurs politiques; M. Lote ne souffle mot des intérêts économiques. Ajouterons-nous encore que l'auteur nous paraît sévère pour les idées philosophiques du XVIIIe siècle et les principes proclamés par la Révolution, comme il l'est pour l'œuvre de Luther et celle de Kant, « fusion du Mystique et du Pratique » ? Parmi les nombreuses *thèses* du volume qui sont imprimées en italique, quelques-unes sont à retenir. M. Lote montre quelle heureuse influence exerça la domination française en Europe au temps de Louis XIV et de Napoléon Ier, et il la met en parallèle avec l'œuvre néfaste du germanisme à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Il a bien caractérisé la politique de la France envers l'Allemagne sous l'ancien régime, en revenant sans cesse sur les mots d'une instruction datant de Henri II : « tenir sous main les affaires d'Allemagne en aussi grande difficulté qu'il se pourra »; à notre époque, c'est l'Allemagne qui a pu se flatter de « tenir sous main » les affaires de France dans le plus grand embarras. Puis du volume se dégagent quelques pages brillantes, comme le portrait de Bismarck, p. 120. Livre inégal, un peu touffu; mais livre qui mérite de retenir l'attention; livre à lire. — C. Pf.

La Guerre.

— P. Lanéry d'Arc. *Jeanne d'Arc et la guerre de 1914* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916. « Encyclopédie de la guerre », in-12, 76 p. Se vend 1 franc au bénéfice des blessés militaires). — L'auteur examine « quelle influence ont pu exercer sur les événements actuels le souvenir, l'esprit et le culte de la sainte Libératrice; en un mot, quel a été et quel sera son rôle dans la guerre de 1914 ». Brochure pleine des meilleures intentions et des plus réconfortantes promesses; on appréciera les utiles indications bibliographiques de l'auteur, qui connaît bien la matière. Ch. B.

— *Les lois de la guerre continentale.* Traduction et notes par Paul Carpentier, avocat au barreau de Lille (Paris, Payot, 1916, in-16, XXVI-198 p.; prix : 3 fr. 50). — Il a été souvent question, dans ces deux dernières années, de la publication officielle rédigée par le grand état-major allemand sous le titre : *Kriegsbrauch im Landkriege.* Elle avait été portée à la connaissance du public français par la traduction de M. Carpentier en 1904; mais on y avait prêté alors

assez peu d'attention. Rééditée avec quelques notes additionnelles, cette traduction sera lue maintenant avec curiosité. L'ouvrage allemand est une sorte de résumé et de commentaire à l'usage des officiers allemands, des décisions qui ont été prises par la Convention de La Haye le 29 juillet 1899 et codifiées dans un « Règlement sur la guerre continentale ». Ce règlement a été reproduit en entier en tête de la présente édition. M. Carpentier n'a pas manqué de noter les points où le *Kriegsbrauch*, se séparant du « Règlement », en altère à la fois la lettre et l'esprit. Le titre qu'il a fait imprimer en tête de l'introduction : *les Usages de la guerre continentale*, traduit exactement le titre allemand. Pourquoi, sur la couverture et dans le titre courant, a-t-on mis *Les lois* de la guerre continentale? Je n'apprendrai pas à un avocat, ancien bâtonnier, l'importance de la distinction entre les *lois* et les *usages*. L'État-major allemand n'a point voulu fixer les lois de la guerre continentale, parce qu'en temps de guerre il n'y a plus de loi, parce qu'à ses yeux c'est la force qui crée le droit. Quant aux usages de la guerre, ils ne sauraient limiter l'action d'une armée en campagne. C'est bien ce qu'on lit à la page 3 : « Une guerre énergiquement conduite ne peut pas être uniquement dirigée contre l'ennemi combattant et ses dispositifs de défense, mais elle tendra et *devra* tendre également à la destruction de ses ressources matérielles et morales. Les considérations humanitaires telles que les ménagements relatifs aux personnes et aux biens ne peuvent faire question que si la nature et le but de la guerre s'en accommodent. » Voilà le point, et, par cette fissure, peut disparaître toute notion de droit et de loi. Cependant, l'État-major allemand a la prétention d'établir que l'Allemagne a strictement observé les règles du droit des gens, et aux accusations formulées par la France dans la guerre de 1870-71, il répond en énumérant les cas où ce sont les Français qui ont violé les lois de la guerre. Il ne craint pas de faire sienne cette opinion que, si la cathédrale de Strasbourg a été brûlée en 1870, c'est parce qu' « un observatoire destiné aux officiers d'artillerie » avait été installé dans la tour; c'est aussi le prétexte invoqué pour justifier la destruction de la cathédrale de Reims. Non, ne parlons pas de lois; qu'il nous suffise de connaître les usages pratiqués par l'armée allemande : elle veut « détruire les ressources matérielles et morales » de l'ennemi, et l'on sait si elle s'y entend.

Lisons donc et méditons le *Kriegsbrauch* dans la traduction de M. Carpentier. Ch. B.

— Émile Mayer (lieutenant-colonel E. Manceau). *Comment on pouvait prévoir l'immobilisation des fronts dans la guerre moderne. L'évolution de l'art militaire* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-12, 102 p.; prix : 2 fr.). — Comme le général Maitrot, le colonel Meyer avait, longtemps avant la présente guerre, prévu et prédit les surprises qu'elle nous préparait; dans des articles de revues françaises et étrangères, il avait essayé d'attirer l'attention,

non seulement des spécialistes, mais aussi du grand public, sur les modifications profondes qu'imposait au combat l'emploi des poudres nouvelles et des armes à tir rapide. Aujourd'hui que l'événement lui a donné raison sur plusieurs points essentiels, il croit utile de rééditer au moins la substance de ces articles. Les lecteurs y trouveront les raisons pour lesquelles la guerre de mouvement a dû nécessairement faire place à « l'immobilisation des fronts » et pour lesquelles une guerre de cette nature est nécessairement longue. Lutte d'usure où peut-être seuls les arguments économiques seront décisifs. Il faut regarder les choses en face et s'armer de patience. Quelques observations sur les guerres napoléoniennes, sur la guerre des Boers, frapperont les historiens. Ch. B.

— *Pages actuelles, 1914-1916* (Paris, Bloud et Gay); suite. Nos 77-78. Henry Carton de Wiart. *La Belgique, boulevard du droit* (on a réuni dans cette brochure plusieurs allocutions ou adresses prononcées par l'honorable ministre belge en 1915 : à l'hôtel de ville de Saint-Étienne, au City Hall de Manchester, à la Société de géographie, etc. Une d'elles, sur « les devoirs de l'exil », mérite d'être retenue pour les détails qu'elle contient sur l'attitude du gouvernement et du roi au moment de l'invasion de la Belgique et de l'ultimatum allemand). — No 79. Maurice des Ombiaux. *Le général Leman* (biographie de l'héroïque défenseur de Liège; elle contient d'utiles renseignements sur la réorganisation de l'armée belge à laquelle Leman a pris une part active, comme s'il prévoyait l'orage qui allait fondre sur sa patrie, trop confiante dans la neutralité que l'Europe lui avait imposée). — No 80. Victor Delbos. *Une théorie allemande de la Culture. M. Ostwald et sa philosophie* (intéressante et lumineuse conférence sur le problème de l'organisation que l'Allemagne seule, d'après Ostwald, est capable de résoudre). — No 81. René Doumic. *La défense de l'esprit français* (on a réuni sous une même couverture deux articles qui n'ont entre eux qu'un lointain rapport : l'un sur « le théâtre indésirable », c'est-à-dire celui « que nos ennemis se sont efforcés de cultiver chez nous; l'autre sur « le retour à la culture française » dont nous ont éloignés les plus récents programmes scolaires et les excès d'une érudition sans grâce et sans idées. L'auteur aurait eu beaucoup plus à dire sur ce chapitre, s'il voulait faire autre chose qu'œuvre de polémiste). — No 82. *La représentation nationale au lendemain de la paix. Méditations d'un combattant.* — Nos 83-84. Abbé Eugène Griselle. *Une victime du pangermanisme : l'Arménie martyre* (c'est une des plus utiles publications du Comité catholique de propagande française à l'étranger et qu'il faudrait répandre avec profusion; l'auteur y résume un des plus honteux épisodes de l'histoire de l'humanité : l'extermination d'un peuple chrétien par les ennemis du nom chrétien. La plupart des grandes puissances européennes ont protesté, mais mollement, de crainte d'embrouiller encore davantage la question d'Orient; une d'elles, l'Allemagne, a laissé faire, espérant

bien tirer profit du crime). — N° 85. Francis MARRE. *Les mitrailleuses.* — N° 86. Maurice DES OMBIAUX. *France et Belgique. Ce que les Allemands voulaient faire des pays envahis; ce que nous ferons d'eux* (analyse les différents projets d'annexion proposés en Allemagne au détriment de la Belgique et de la France; les tentatives faites par les Allemands pour séparer les Flamands des Wallons, etc.; comme garantie contre de nouvelles agressions allemandes, la Belgique s'annexera toute la contrée rhénane d'où l'on aura d'abord expulsé les Prussiens et les Brandebourgeois). — N° 87. Léo LATIL. Lettres d'un soldat (réimpression de lettres déjà publiées dans le *Correspondant* du 25 janvier 1916. Latil a été tué à l'offensive de Champagne; il avait vingt-cinq ans). — N° 88. Camille JULLIAN. *La place de la guerre actuelle dans notre histoire nationale* (leçon d'ouverture du cours d'antiquités nationales au Collège de France, le 1er décembre 1915). — N° 89. Mgr DU VAUROUX, évêque d'Agen. Du subjectivisme allemand à la philosophie catholique (vive critique de la philosophie de Kant, qui est celle du protestantisme allemand; « la philosophie catholique peut seule réparer les ruines accumulées par le Kantisme »).

— *Pages d'histoire, 1914-1916* (Paris et Nancy, Berger-Levrault); suite. — N° 98. G. CROUVEZIER. *La guerre aérienne. Le rôle de la cinquième arme* (historique de l'aviation; l'aviation des différentes puissances belligérantes; rôle des avions; explosifs et armes utilisés par eux; tir contre eux; lutte des aviateurs pour la suprématie aérienne). — N° 100. *Deuxième « Livre gris » belge. Correspondance diplomatique relative à la guerre de 1914-1916.* — N° 101. G. CERFBERR DE MÉDELSHEIM. *Le nerf de la guerre. Les ressources de la défense nationale.* — N° 102. Fernand PASSELECQ. *La réponse du gouvernement belge au « Livre blanc » allemand du 10 mai 1915.* Étude analytique de la publication officielle du gouvernement belge (cette publication officielle est un gros volume de 528 pages in-4°; afin d'en répandre la connaissance dans le grand public, M. Passelecq en a fait une analyse aussi précise que possible. Cette analyse suffira pour édifier les gens pressés; ceux qui veulent aller au fond des choses pourront toujours recourir à l'ouvrage complet. Tel qu'il est, le présent résumé répond aux trois chefs d'accusation par lesquels le gouvernement allemand avait entrepris d'accabler le gouvernement belge : 1° la population civile avait opposé aux troupes allemandes une résistance armée irrégulière et exercé d'horribles sévices sur les blessés allemands; 2° le gouvernement belge avait clandestinement provoqué ou soutenu cette résistance des « francs-tireurs »; 3° la Commission belge d'enquête avait répandu des calomnies sur le compte de l'armée allemande. On a déjà vu ici même, t. CXXII, p. 381, ce qu'il faut penser de la guerre des francs-tireurs déchaînée par la Belgique et des atrocités commises contre les Allemands blessés. Le résumé de M. Passelecq reprend la question dans tous ses détails. Il faut le lire

si l'on veut se faire une idée juste de l'intelligence critique ou de la bonne foi du gouvernement impérial). — N° 103. Ernest VAFFIER. *La bataille marocaine. L'œuvre du général Lyautey* (origines du protectorat imposé le 30 mars 1912 au sultan Mouley Hafid; organisation de ce protectorat et pacification progressive du pays par le général Lyautey jusqu'en juillet 1914; maintien de l'occupation française, après un moment d'hésitation où l'on se demanda s'il ne serait pas plus sage d'évacuer le Maroc pour concentrer en France toutes les forces accumulées dans ce pays; détails sur le complot préparé par les Allemands pour soulever les indigènes contre la France et qui se termina par la condamnation à mort de deux des principaux complices; exposition de Casablanca).

— Gaston JOLLIVET. *Six mois de guerre, août 1914-février 1915*, 2e édition (Paris, Hachette et Cie, in-16, 343 p.). — ID. *Trois mois de guerre, février, mars, avril 1915* (Paris, Hachette et Cie, in-16, 1916, 291 p.; prix de chaque volume : 3 fr. 50). — Nous avons signalé précédemment la 1re édition du t. I (*Rev. histor.*, t. CXX, p. 174); la 2e édition est conforme à la première. Avec ce tome I, nous nous étions arrêtés au 31 janvier 1915; le tome II nous conduit du 1er février au 30 avril. Le plan suivi reste le même; mais l'exécution diffère un peu. Au t. I, nous suivions les événements au jour le jour, au moins sur le front occidental; ici les faits d'une semaine sont souvent ramassés en un seul alinéa; en revanche, on nous donne tout au long les relations officielles de certains exploits où nos troupes ont spécialement fait preuve d'endurance, ainsi l'affaire du fortin de Beauséjour à la fin de février, la prise de l'éperon de Notre-Dame-de-Lorette le 15 mars, l'entrée à Vauquois, au début du même mois, etc. Il faut corriger un certain nombre de fautes d'impression dans les noms propres. P. 4, ligne 7, lire : « Le 13 février, nous bombardons les gares de Thiaucourt et d'Arnaville », au lieu de *Thiancourt* et *Amaville*. La deuxième partie : « Diplomatie et politique », ne nous indique pas seulement les négociations diplomatiques, mais encore les principaux événements qui se sont déroulés ces trois mois en France, chez les nations alliées, chez les ennemis ou les neutres. On y trouvera toute une série d'intéressantes statistiques, mais quelques tableaux manquent de netteté, par exemple celui de la p. 162 donnant le prix des denrées alimentaires en Allemagne en mars 1914 et mars 1915. Je comprends bien qu'un œuf ait coûté 7 pfennig en 1914 et 11 en 1915; mais que signifie : veau, 1 pf. 85 en 1914, 1 pf. 80 en 1915. C'est sans doute de mark et non de pfennig qu'il s'agit ici. Dans la troisième partie : « A côté de la guerre », l'auteur a versé ce qui n'entrait pas dans les deux autres. Elle contient d'ailleurs toute une série de faits que nous ne lisons pas sans émotion; mais nous sommes un peu déroutés, puisque M. Jollivet n'indique pas toujours les dates exactes des extraits de journaux qu'il cite et puisque nous sommes souvent ramenés en arrière; nous y trouvons en effet des lettres de nos soldats

de la fin de 1914; que signifie dès lors l'ordre chronologique strict : février, mars, avril? Aussi, de plus en plus, un index alphabétique serait-il nécessaire. Tous les renseignements utiles à connaître sur la guerre sont réunis dans ces deux volumes; encore faut-il que celui qui consulte l'ouvrage les puisse trouver rapidement. C. Pf.

— Christian Mallet. *1914-1915. Étapes et combats. Souvenirs d'un cavalier devenu fantassin* (Paris, Plon, in-16, 246 p.; prix : 3 fr. 50). — Au moment de la mobilisation, l'auteur était simple cavalier au 22e dragons. Il décrit d'abord le départ de Reims (31 juillet 1914), puis le raid en Belgique, où le régiment pénètre le 6 août, jusqu'aux portes de Liège, la retraite qui le ramène par Gembloux et Charleroi en France, enfin par Marchiennes et Péronne aux portes mêmes de Paris. De Jouy-en-Josas, nos dragons reprennent le chemin de l'Est; maintenant, c'est l'offensive qui va nous donner la victoire sur la Marne; cerné dans la forêt de Compiègne, le régiment échappe après avoir éprouvé des pertes sérieuses, se rallie à Verberie, où l'auteur a pu recueillir le souvenir tout chaud des atrocités et des saletés commises par les envahisseurs. Ce qui est sale le choque encore plus que ce qui est atroce; il y voit la bassesse des sentiments qui animaient ces civilisés si orgueilleux de leur science. Transportés à Staden, en Belgique, nos dragons réussissent, au prix de coûteux efforts, à empêcher l'avance de l'ennemi le 19 et le 20 octobre et à le maintenir jusqu'à l'arrivée de l'infanterie. Combats coûteux, mais glorieux. Enfin, on les envoie aux tranchées en Belgique, vers Saint-Georges et Nieuport, et l'on sait ce que fut la première campagne d'hiver dans cette région du froid et de la boue. Cependant, le simple cavalier est devenu sous-lieutenant après six mois de campagne. Il demande alors à servir dans l'infanterie. A Loos, le 9 mai 1915, le lieutenant Mallet est blessé après avoir enlevé une tranchée allemande de seconde ligne; mais jusqu'au moment où il peut être évacué sur une ambulance de l'arrière, il observe et il note ses impressions. Ses remarques sont instructives autant qu'émouvantes, car il a su s'étudier lui-même. Un souffle d'humanité traverse ces pages et repose des scènes d'horreur sur lesquelles l'auteur nous fait la grâce de passer vite. On lira son livre avec autant d'intérêt que celui de son collègue Dupont. *Étapes et combats* complète utilement *En campagne*. — Ch. B.

— Maurice Genevoix. *Sous Verdun, août-octobre 1914*, préface d'Ernest Lavisse (Paris, Hachette, « Mémoires et récits de guerre », 1916, in-8°, 269 p.). — Ce récit des impressions éprouvées pendant les trois premiers mois de la guerre en 1914 par un jeune normalien devenu lieutenant constitue un témoignage de premier ordre pour qui veut connaître la mentalité de l'officier subalterne et l'état d'esprit du combattant. L'auteur est parti avec un détachement de renfort à la fin d'août 1914, il a rejoint son corps sur les Hauts-de-Meuse lors de la retraite; il a participé aux jours mémorables de la Marne et assisté

à la poursuite de l'armée du Kronprinz jusqu'au jour où les armées se sont terrées. Le livre se compose des notes prises hâtivement, au jour le jour, sous l'impression directe des événements; il a surtout le mérite d'être un document d'une rare sincérité; au lieu de nous présenter une image édulcorée de la guerre, où un héroïsme facile se manifeste à chaque instant, il nous montre la poignante réalité. Il sait rendre la pénible tâche du chef de section. Pas de lieux communs ni de phrases sur les grands sentiments, mais la description de ces menues besognes qui absorbent l'existence du soldat en campagne : l'installation de la popote, les longues étapes sous les averses ou le soleil, le séjour par la boue et la nuit dans des tranchées improvisées, l'angoissante attente, sans sommeil ni nourriture, sous l'avalanche des obus, les marches d'approche, l'entrée dans la ligne de feu malgré les pertes et la lassitude. Il a su en faire une œuvre d'art pittoresque, d'où se dégage la véritable physionomie du troupier français : grognard, nerveux, impressionnable, capable de panique, mais aussi goguenard, patient, docile, brave à l'excès et prêt à tous les sacrifices pour qui sait lui inspirer confiance. Malgré la mélancolie inspirée par les visions de la guerre, un vigoureux optimisme traverse ce journal de route, consacré à la misère et à la gloire du combattant de 1914.

P. G.

— Henri René. *Lorette. Une bataille de douze mois, octobre 1914-octobre 1915* (Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, 1916, in-12, IV-264 p.; prix : 3 fr. 50). — Nous avons déjà, en analysant la *Revue de Paris*, indiqué l'intérêt de ce récit. L'auteur est un officier qui a pris part aux combats de cette bataille mémorable en servant successivement dans l'infanterie, le génie, l'artillerie et l'état-major. De là une grande variété dans ses observations. D'ailleurs, il ne conte pas seulement, il réfléchit et raisonne. Il remarque en passant que, malgré la leçon donnée par la guerre russo-japonaise, nous n'étions nullement préparés à une guerre de position et de siège. Tout notre haut enseignement militaire s'était porté sur la guerre de mouvements; et maintenant il fallait apprendre à faire des tranchées, former des grenadiers, doter nos unités d'artillerie lourde, établir une liaison étroite entre l'artillerie et l'infanterie. La merveille est qu'on y ait réussi et que, finalement, la prise de Souchez ait couronné douze mois d'efforts contre un ennemi supérieur en tout.

Sous forme de livre, ces récits auront un nouveau et légitime succès. Le lecteur y trouvera de plus des croquis, une carte d'ensemble et un appendice où l'on a reproduit les inscriptions au tableau de la Légion d'honneur et citations à l'ordre de l'armée des unités collectives et des officiers généraux ou supérieurs ayant pris part aux combats de Lorette.

Ch. B.

— Philippe Gibbs. *L'âme de la guerre.* Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur (Paris, Hachette, 1916, in-12, 310 p.;

prix : 3 fr. 50). — L'auteur est un correspondant de guerre anglais. Il a vu de près la mobilisation en France; il a pu suivre les opérations militaires sur divers points des lignes anglaises et françaises pendant ce terrible mois d'août 1914 où la victoire allemande parut aussi prochaine que l'invasion avait été foudroyante; il assista à la retraite de nos armées refoulées, puis à leur offensive victorieuse sur l'Ourcq et la Marne. Il était en Belgique au moment des furieux combats autour de Nieuport, de Dixmude, d'Ypres et, s'il dut rester loin des tranchées, il put, ayant pris du service dans une ambulance, apprécier les souffrances et la constance des blessés ramenés du front. L'action militaire l'intéresse à coup sûr et il nous apprend d'intéressants détails; mais il s'attache surtout à pénétrer dans l'âme des gens, des civils comme des militaires. Il peint à merveille le « tommy anglais »; mais il paraît se complaire encore davantage à faire l'éloge du troupier français. Ch. B.

— Louis Madelin. *L'Aveu. La bataille de Verdun et l'opinion allemande. Documents inédits et fac-similés* (Paris, librairie Plon, 1916, in-8°, 76 p. et 10 planches; prix : 1 fr. 50). — M. Madelin, dont on connaît les beaux ouvrages historiques, actuellement sous-lieutenant attaché à un état-major, a eu entre les mains un grand nombre de lettres et de carnets trouvés en possession ou sur le corps de soldats et d'officiers allemands tués ou prisonniers; il a assisté à l'interrogatoire de nombreux prisonniers. De ces témoignages directs, immédiats, sincères, il a tiré cette conviction, qu'il fait partager à ses lecteurs, que, depuis l'échec de l'offensive sur Verdun, le moral des Allemands qui se battent et des autres n'a cessé de faiblir; ils avouent leur défaite; ils ne croient plus à la victoire; ils demandent la paix. « L'Allemagne commence à comprendre enfin qu'il y a chez elle des gens qui sont cause de la guerre et d'ailleurs en profitent. C'est à la lueur de la bataille de Verdun, perdue par le Kronprinz impérial en la présence auguste de l'empereur, avec le meilleur sang allemand, que la vérité peu à peu apparaît. » Cette remarquable étude, publiée d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1916, a été rééditée avec plusieurs fac-similés qui donnent tout leur poids aux témoignages utilisés. Ch. B.

— Hubert F. *La guerre navale. Mer du Nord. Mers lointaines* (Paris, Payot, 1916, in-8°, 316 p.; prix : 3 fr. 50). — On lira ce livre avec un vif intérêt : il est clair, précis, très documenté; beaucoup de témoignages directs, tant allemands qu'anglais, ont été reproduits; ils donnent de la vie au récit, fait d'une manière aussi impartiale que possible. L'ouvrage comprend quatre parties : 1° opérations dans la mer du Nord; 2° l'escadre de vice-amiral von Spee (à travers le Pacifique, aux îles Falkland; 3° la prise des colonies allemandes (le siège de Tsing-Tao, les archipels du Pacifique, les colonies africaines, l'étrange destinée du *Kœnigsberg*); 4° la guerre de course. — L'in-

troduction est datée de janvier 1916; le volume ne contient donc pas le récit de la bataille du Jutland, réservé sans doute pour un autre volume, car l'auteur annonce une suite. En attendant, on trouvera les documents essentiels sur ce combat dans une brochure de M. C. Sanford TERRY : *The battle of Jutland bank, may 31-june 1, 1916* (Oxford, University press, 1916, in-32, 95 p.; prix : 6 d.). Ce sont la dépêche de l'amiral Sir John Jellicoe (24 juin), le rapport du vice-amiral Sir David Beattie (19 juin) et la lettre de félicitations adressée à l'amiral par les Lords commissaires de l'amirauté (4 juillet). M. Terry a fait précéder ces documents d'une étude très précise sur les différentes phases de la bataille, avec des plans et des diagrammes.

Ch. B.

— Charles STIÉNON. *L'expédition des Dardanelles. Sur le chemin de Constantinople* (Paris, Chapelot, 1916, in-8° carré, 133 p.). — Récit clair et précis; l'auteur a eu à sa disposition beaucoup de documents anglais, ce qui lui permet de parler de l'expédition avec une grande liberté de langage; mais, dit-il : « Jamais nous n'atteindrons la sévérité avec laquelle toute la presse d'outre-Manche jugea cette entreprise. » M. Stiénon d'ailleurs se contente d'exposer les péripéties de ce que nos Alliés appellent « a splendid failure ». Les Anglais y perdirent plus de cent mille hommes tués, blessés et manquants, sans compter presque autant d'évacués pour cause de maladie. « L'expédition coûta cher à la France », dit M. Stiénon qui, cette fois, ne donne aucun chiffre; c'est le système français. Deux cartes complètent cette brochure instructive. Ch. B.

— Georges BOUSSENOT. *La France d'outre-mer participe à la guerre* (Paris, Félix Alcan, 1916, in-8°, 96 p.; prix : 2 fr. Publications de l'*Information parlementaire*). — Ce qu'ont fait nos colonies pendant cette guerre, M. Boussenot, député de la Réunion, secrétaire de la Commission des affaires extérieures et coloniales, nous le dit dans cette brochure de façon succincte, mais précise. Nos troupes indigènes ont assuré, avec le concours des Anglais, la conquête du Togo et du Cameroun allemands, sans compter qu'elles ont repris à l'Allemagne la partie du Congo que nous avions eu la faiblesse d'abandonner en novembre 1913. Nos troupes coloniales, créoles et indigènes ont participé à la guerre européenne; toutes nos colonies et les pays de protectorat, y compris le Maroc, récemment occupé, ont fait un très bel effort. Les colonies ont contribué au ravitaillement des armées et de la population civile. Elles ont envoyé de la main-d'œuvre dans la métropole, et parmi elles l'Indo-Chine nous a fourni un grand nombre de travailleurs d'usine. Elles ont souscrit aux divers emprunts et contribué largement, par des dons, aux dépenses des œuvres de guerre. Bref, elles ont rivalisé de dévouement pour apporter à la mère patrie le concours de leurs produits, de leur argent, de leurs enfants;

et, dans cette lutte, la France — celle de l'Europe et celle d'outre-mer — est bien restée une et indivisible. C. Pf.

— Stanley Washburn. *Sur le front russe, octobre 1914-février 1915*, traduit de l'anglais par Paul Reneaume (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-8°, 152 p., avec 25 photographies hors texte, dans la collection : *la Guerre, les récits des témoins;* prix : 3 fr. 50). — M. Stanley Washburn s'est rendu en septembre 1914 à Pétrograd et a pu suivre les opérations des Russes comme correspondant de guerre du *Times;* il est entré à Lemberg, en octobre 1914, peu de temps après nos Alliés; il a circulé à travers toute la Galicie conquise; il était à Kielce le 3 novembre, le jour même où les Russes reprirent cette ville; il a interrogé les premiers soldats qui revenaient des combats autour d'Iwangorod. Lors de la seconde avance des Allemands en Pologne, en décembre 1914, il s'établit à l'hôtel Bristol à Varsovie, et de Varsovie il visita à l'ouest les tranchées de première ligne et tout le front russe en janvier 1915. A cette date s'arrête son récit. M. Washburn ne connaissait pas encore, en l'écrivant, la grande offensive allemande de la fin d'avril 1915, la retraite de la Galicie, l'évacuation de Varsovie, la prise par les Germains de Kowno, Grodno, Brest-Litowsk, les lignes russes reculées jusqu'aux environs de Riga; à plus forte raison, ignorait-il la troisième poussée en avant des Russes qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes (août 1916), sont de nouveau sur le chemin de Lemberg. Quoique la situation ait bien changé, son livre présente le plus vif intérêt. Il ne faut naturellement pas y chercher un tableau d'ensemble des opérations militaires sur le front oriental pendant les six premiers mois de la guerre; ce tableau ne pourra être tracé que longtemps après la lutte, par une confrontation des documents émanés des diverses nations aux prises; et même s'il eût été possible dès à présent de brosser ce tableau, il aurait fallu compter avec la Censure. M. Washburn a seulement voulu réunir un certain nombre de croquis pris sur le vif, nous faire connaître le soldat russe encore trop ignoré en Occident, nous indiquer son armement, son esprit, sa force morale; il nous a signalé tous les efforts d'organisation faits par la Russie, la valeur du commandement, le dévouement des femmes dans les hôpitaux. Il avait jadis, à la suite des armées japonaises, comme reporter du même journal, assisté à la guerre russo-japonaise, et, en comparant le présent et le passé, il a pu écrire : « L'armée russe a subi, au cours de ces dix dernières années, une réorganisation complète, et elle roule aujourd'hui à grande vitesse, avec un élan et une puissance qu'ont de la peine à croire ceux qui la contemplèrent jadis dans les funestes plaines de Mandchourie. » Après la crise des munitions qui a arrêté son élan, elle roule de nouveau, et M. Washburn nous montre fort bien les causes de ses succès. C. Pf.

— Bernard Parès. *Au jour le jour avec l'armée russe, 1914-1915*, traduit de l'anglais par B. Mayra (Paris, Chapelot, 1916, in-8°, VIII-

356 p. et 9 croquis). — M. B. Parès, dans les dix années qui ont précédé la guerre, a fait de longs séjours en Russie, a appris la langue russe qu'il parle comme l'anglais et l'allemand, a étudié à fond les institutions, particulièrement les institutions militaires de l'empire du tsar. La déclaration de la guerre le surprit dans sa ville natale à Dorking, dans le Surrey, et immédiatement, par la Norvège et la Suède, il regagna la Russie, afin d'observer les événements. A Moscou, on lui demanda de remplir les fonctions de correspondant officiel auprès de l'armée en campagne; on l'attacha au service de la Croix-Rouge de la IIIe armée, et un laissez-passer que lui remit le général Radko Dmitriev lui permit de circuler sur toute la ligne de feu. Ce qu'il a vu, il nous le dit dans ce livre, composé de notes prises au jour le jour et qui a été traduit avec élégance en français par M. B. Mayra. Ce livre est le bienvenu, puisqu'aussi bien, si l'on met à part le volume de Stanley Washburn, nous ne sommes renseignés sur les faits du front oriental que par les communiqués du grand état-major impérial et que tout travail d'ensemble nous fait encore défaut. Le récit commence réellement au mois d'octobre 1914, alors que les Russes viennent de s'emparer de Lvov (Lemberg); l'auteur nous montre les champs de bataille de la Galicie, entre autres Rava-Ruska; il nous mène avec les armées russes victorieuses au delà du San, jusqu'à Tarnow; il nous fait assister en mars 1915 à la chute de Przemysl où 130,000 Autrichiens sont faits prisonniers, escalader au mois d'avril les pentes des Beskides. Tout d'un coup la situation change; au mois de mai, les Russes, à court de munitions, sont obligés de battre en retraite; et c'est au moment où s'effectue cette retraite que s'arrête le récit, vers le 20 juin 1915. Mais lorsque M. Parès quitta l'armée, le chef d'état-major russe lui adressa ces paroles : « Ne manquez surtout pas de dire que nous ne ferons pas de paix séparée et que nous sommes absolument sûrs de la victoire finale. » Tout le volume montre bien les raisons qui conduisent à cette certitude, et parmi elles il faut citer en première ligne la belle tenue et l'endurance du soldat russe, son abnégation et son esprit de sacrifice. M. Parès a vécu avec lui de longs mois et il a pu écrire : « Je n'ai jamais vécu dans une atmosphère plus pure et plus noble. »

En appendice du volume est donnée la traduction du journal d'un officier autrichien qui va du 18 mars au 17 mai 1915 et trouvé sur lui, après qu'il eut été fait prisonnier à Sieniawa sur la rive orientale du San; c'est comme un pendant au récit de M. Parès; c'en est aussi une confirmation. Souhaitons que l'auteur, qui a depuis rejoint les armées russes, nous expose bientôt la nouvelle avance de ces armées, sous le commandement de Broussilof, dans cette même région de la Galicie. C. Pf.

— Ministère des Affaires étrangères. *Les Allemands à Lille et dans le nord de la France.* Note adressée par le gouvernement de la République française aux gouvernements des puissances neutres

sur la conduite des autorités allemandes à l'égard des populations des départements français occupés par l'ennemi (Paris, Hachette, 1916, in-8°, 166 p.[1]; prix : 1 fr.). — La France a appris avec un sentiment de stupeur et d'horreur le crime commis par les Allemands dans les parties de la France qu'ils détiennent encore. Dans la semaine de Pâques 1916, sur l'ordre du général Von Graevenitz et avec le concours d'un régiment allemand, environ 25,000 Français, jeunes filles de seize à vingt ans, jeunes femmes et hommes jusqu'à cinquante-cinq ans sans distinction de condition sociale ont été arrachés de leurs foyers à Roubaix, Tourcoing et Lille, emmenés loin de leurs familles dans les départements de l'Aisne et des Ardennes où ils sont forcés à des travaux agricoles. L'enlèvement s'est produit pendant la nuit et un officier a été chargé de faire le triage entre les habitants d'une même maison. Le gouvernement français a réuni dans cette brochure tous les documents qui lui sont parvenus sur cette monstrueuse opération et il les soumet aux gouvernements neutres. A ces documents il en a ajouté d'autres sur les autres violations des conventions de La Haye commises par les Allemands dans les pays français occupés : travaux excessifs imposés aux populations, souvent sans rémunération, sans nourriture, travaux de nuit ou sous le feu, collaboration forcée aux opérations de guerre ou travaux en rapport avec les opérations de guerre, le tout fondé sur les dépositions faites sous serment par des personnes évacuées dans la suite. Il y a dans ce recueil une suite de 245 pièces qui constituent un dossier tout à fait accablant. Les historiens le liront et ils jugeront. C. Pf.

— Jules Destrée. *L'effort britannique*. Contribution de l'Angleterre à la guerre européenne, août 1914-février 1916 (Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 1916, in-16, XII-277 p.; prix : 3 fr. 50). — Après avoir conté aux Italiens tout ce qu'ont fait les Anglais pour la guerre contre l'Allemagne (*Cio che hanno fatto gli Inglesi*), M. Destrée le conte aux Français, et les Français n'ont pas moins besoin que les Italiens d'être bien informés sur ce point. Il faut se rendre compte de ceci que les Anglais ne souhaitaient nullement une guerre avec l'Allemagne, qu'ils ne l'avaient pas prévue, qu'ils furent surpris par l'agression allemande en Belgique, que, plusieurs mois encore après leur entrée dans le conflit continental, ils ne comprenaient pas jusqu'à quel point la guerre faite par l'Allemagne à la Russie et à la France était leur guerre et combien il leur importait d'y consacrer toutes leurs ressources. Mais, si l'Angleterre est lente parfois à comprendre son devoir, une fois sa résolution prise, elle la maintient jusqu'au bout; M. Destrée expose l'étendue de son effort naval, militaire, financier, la grandeur des résultats obtenus et pourquoi nous devons avoir confiance en elle. — Ce que M. Destrée, qui

1. La même note a été imprimée à l'Imprimerie nationale, 1916, in-4°, 156 p., sous le titre général : *Documents relatifs à la guerre 1914-1915-1916*.

est Belge, a dit avec une assez grande abondance de détails, un journaliste anglais, M. Wickham STEED, l'a résumé dans une conférence qui vient d'être publiée : *l'Effort anglais* (Paris, Armand Colin, in-12, 39 p.; prix : 0 fr. 50). Avec une grande franchise, il a confessé les torts de ses compatriotes, l'obstination que mirent le gouvernement et le pays à ne pas voir le danger, les hésitations du ministère en présence d'une double crise, celle du recrutement et celle des munitions; il explique ces erreurs par certains traits du caractère anglais et de la constitution politique du pays. Le peuple en général déteste la guerre et répugne au service militaire obligatoire. Mais une fois qu'il eut vu clair et qu'il comprit pourquoi il fallait se battre, il s'est imposé allègrement tous les sacrifices. M. Steed a raison d'être fier de l'œuvre accomplie; elle est immense et donne déjà ses fruits.

Ch. B.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— *Deutsche Worte.* Mit Anmerkungen und einer Einleitung (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-8°, 175 p.; prix : 2 fr. 50). — Ce fut une heureuse idée de réunir dans le texte allemand les principales manifestations de l'esprit de mégalomanie teutonne avant et pendant cette guerre : on établit ainsi les responsabilités sur l'origine et sur la conduite de la lutte. Voici d'abord la série des paroles du Kaiser, depuis son allocution à ses troupes partant pour la Chine le 27 juillet 1900 : « Vous ne donnerez point de pardon, vous ne ferez aucun prisonnier », jusqu'à ses manifestes à ses troupes à la fin de 1914 et ses sommations au vieux Dieu allemand. Voici des paroles des chanceliers; les fanfaronnades de Bismarck après la guerre de 1870-1871 et le discours de Bethmann-Hollweg au Reichstag le 4 août 1914 : « Not kennt kein Gebot. » Puis ce sont les paroles des intellectuels, le sermon laïque d'Ostwald au titre significatif : « Europa unter deutscher Führung », le fameux Manifeste des 93 accompagné des noms des signataires, un mandement du cardinal de Cologne Hartmann, la réponse faite par le pasteur Dryander à la lettre si noble, si digne du pasteur Babut de Nimes. A leur tour, les poètes prêchent la guerre : Heinrich Vierordt, Ernst Lissauer, dont Mme Bémont a traduit ici même l'hymne de haine, Franz-Adam Beyerlein, Gerhart Hauptmann et *tutti quanti.* A la presse sont empruntés des articles de Maximilien Harden, de Walter Bloem, Bernhardi, Clausewitz, Hartmann nous disent quelle doit être la conduite des Allemands en guerre, des extraits des carnets de route des soldats allemands ce que fut cette conduite. Dans le volume manquent sans doute certains textes caractéristiques, comme ceux du professeur Lasson dont l'original n'a pu être trouvé par l'éditeur. Le recueil eût peut-être gagné en netteté, si l'on s'était davantage astreint à l'ordre chronologique, si l'on avait, en tout cas, distingué deux périodes : avant et pendant la guerre. A ces paroles allemandes d'orgueil ont été opposés les traités

sur la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, les décisions de la conférence de La Haye souscrites par l'Allemagne, les paroles d'un Kant rêvant, en 1795, d'une paix perpétuelle, les déclarations faites par Liebknecht en décembre 1914. On eût aimé à trouver aussi parmi ces « pages de raison » un extrait de *J'accuse*. Les documents ont été accompagnés par l'éditeur de courtes notes; nous craignons fort qu'elles ne convainquent point les Allemands auxquels elles semblent surtout destinées. L'introduction en allemand montre tout ce qu'exigeait l'Allemagne en 1914, sous prétexte de se faire sa place au soleil.

C. Pf.

— Flavien Brenier. *Le vieux Dieu allemand* (Paris, éditions et libraires, in-8°, 77 p., préface de Maurice Barrès; prix : 2 fr.). — Nous aurions bien des observations à présenter sur l'histoire des Germains avant les invasions telle que l'auteur nous la présente; il s'appuie sur le t. I de l'*Histoire d'Allemagne* de Jules Zeller qui n'est pas un guide sûr. La pensée des auteurs anciens est parfois mal saisie; Tacite ne dit pas que les Germains sont nus et malpropres; il ne parle que des enfants : « In omni domo nudi ac sordidi in hos artus, in haec corpora, quae miramur, excrescunt » (*Ger.*, 20); dans le passage d'Horace (Ode IV, xiv, 51), il n'est pas question des Germains en général, mais des Sygambres :

Te caede gaudentes Sygambri
Compositis venerantur armis.

Peut-être aussi les documents très postérieurs que nous avons sur Odin s'appliquent-ils surtout aux Scandinaves; mais nous sommes entièrement d'accord avec M. Brenier pour flétrir cette invocation continuelle à Dieu faite par les Allemands et leur Empereur, alors qu'ils accomplissent les actes les plus odieux. Ce Dieu ne saurait être le Dieu chrétien, tout de bonté et de miséricorde; c'est une idole particulière à la Germanie, « notre vieux Dieu allemand », comme le Kaiser lui-même l'a proclamé, et il était légitime d'aller chercher ce vieux Dieu, bien au delà du christianisme, dans les croyances des vieux Germains encore barbares. M. Brenier a aussi rappelé avec raison comment, dès le début du xixe siècle, les érudits, parmi eux surtout les frères Grimm, ont ressuscité l'odinisme; comment Louis Ier de Bavière a fait construire — en style grec — à la gloire des grands hommes de l'Allemagne son Walhalla et comment les Allemands se sont familiarisés, par les drames et la musique de Wagner, avec les divinités des Edda.

C. Pf.

— Signalons un très curieux et très intéressant article de M. G. Pariset, *Un exemple historique d'arbitrage permanent*, paru dans la Revue : *la Paix par le droit*, des 10-25 mai 1916, p. 211-223. Cet exemple nous est fourni par la constitution du saint-empire romain de nation germanique, telle qu'elle fonctionna depuis le traité d'Osna-

brück en 1648. Les corps germaniques, constitués en arbitrage permanent, ont maintenu la paix entre les petits états allemands; si parfois l'armée des cercles intervient dans les affaires intérieures d'un état, c'est comme force de police et non pour faire la guerre. A côté de cette idée principale, on trouvera dans l'article de très fines remarques sur le fonctionnement de la diète de Ratisbonne; sur les princes du saint-empire qui s'établissent au dehors et fondent des dynasties en Danemark, en Hollande, en Suède, en Pologne, en Angleterre, en Russie; sur le partage de la Pologne, œuvre du Prussien Frédéric II, de l'Autrichienne Marie-Thérèse, de l'Allemande Catherine II. Article, tout rempli de considérations générales, à lire et à méditer. C. Pf.

— Général von Bernhardi. *L'Allemagne et la prochaine guerre.* Traduction française de la 6e édition allemande parue en 1913. Préface du colonel F. Feyler (Lausanne et Paris, Payot, 1916, in-8°, xi-300 p.; prix : 5 fr.). — Il semble qu'on connaisse ce livre avant de l'ouvrir, tant il en a été parlé dans la presse; il ne reste plus qu'à le lire. La présente traduction en donne la facilité à tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas aborder le texte allemand; et il importe à tous égards d'y regarder de près. D'abord parce que l'auteur est un homme intelligent, à l'esprit clair, au parler net, militaire distingué, qui parle très bien des choses de son métier et qui est aussi à sa manière un philosophe, un historien, un politique; ensuite et surtout parce qu'il est un des interprètes les mieux informés des sentiments de son peuple, du moins de cette partie du peuple allemand qu'ont formée et enivrée les doctrines pangermaniques; enfin parce qu'étant un de ceux qui ont le plus fait pour donner à ses compatriotes la conscience de leur universelle supériorité, la justice pour leur prouver leur cause et leur donner la certitude du triomphe, il est un des auteurs responsables de la présente guerre. Il faut donc voir comment le général fonde le droit sur la force, établit la nécessité de la guerre sur l'histoire tout entière de l'Allemagne et sur sa « mission » dans le monde, pose à l'Allemagne ce dilemme de devenir une puissance mondiale ou de tomber en décadence, alors qu'elle a en mains une force matérielle irrésistible; puis comme il décrit le caractère de la guerre sur mer ainsi que sur terre et en trace d'avance le plan, les instruments, les moyens politiques et financiers. Il est à regretter qu'on n'ait pas pris plus au sérieux chez nous ce remarquable exposé; l'ennemi prenait le soin de nous avertir du coup qu'il allait nous asséner et nous refusions d'y croire! Ch. B.

— *Collection de documents sur le pangermanisme*, publiés sous la direction de Charles Andler. II : *Le pangermanisme continental sous Guillaume II, 1888 à 1914.* Textes traduits de l'allemand par Louis Marchand, G. Bianquis et S. Collette, avec une préface par Charles Andler. III : *Le pangermanisme colonial sous Guil-*

laume II. Textes traduits par Louis SIMONNOT, avec une préface par Charles ANDLER (Paris, Louis Conard, 1915 et 1916, 2 vol. in-8°, LXXXIII-480 et C-335 p.). — Nous avons signalé (*Rev. histor.*, t. CXXI, p. 183) le premier volume de cette collection et nous en avons dit le haut intérêt. Les tomes II et III qui ont paru coup sur coup ne le cèdent point au précédent. Depuis l'avènement de Guillaume II, la matière devenait si vaste qu'il a fallu la répartir en deux volumes; on a distingué le pangermanisme continental et le pangermanisme colonial, bien que les deux s'entre-croisent et soient étroitement mêlés. Les mêmes écrivains qui réclament l'extension de l'Allemagne au delà de ses frontières veulent aussi la création d'un vaste empire colonial allemand, l'Allemagne dominant l'Univers entier : on ne sera pas étonné de trouver dans les deux volumes des extraits de Friedrich Lange, d'Albrecht Wirth, de Paul Rohrbach ou de Maximilian Harden. Dans le premier de ces deux volumes (t. II), il était assez difficile de disposer les extraits en un ordre méthodique ou chronologique rigoureux; ils se suivent dans cet ordre : Julius von Eckardt, Guillaume II, le prince de Bülow, Paul Dehn, Friedrich Lange, puis des passages empruntés à des ouvrages anonymes : *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950*, *Œsterreichs Zusammenbruch und Wiederaufbau*, *Deutschland bei Beginn des 20sten Jahrhunderts*, à un article des Grenzboten : *Holland und Deutschland;* Fritz Bley, Ernst Hasse, le comte Ernst zu Reventlow, Albrecht Wirth, Paul Rohrbach, Maximilian Harden. Les morceaux semblent bien choisis, les traductions sont fidèles et élégantes, les notices données sur les écrivains ou les ouvrages sommaires, mais précises. On aurait aimé trouver, sous le nom du prince de Bülow, à côté des fragments de trois de ses discours, au moins un passage de sa *Deutsche Politik*. Dans une très belle préface, M. Charles Andler relie tous ces extraits et nous en montre la suite logique. Il fait, à grands traits, l'histoire du mouvement pangermanique de l'avènement de Guillaume II, en 1888, à 1914; il nous décrit l'irritation, après la chute de Bismarck en 1890, du peuple allemand qui accuse de faiblesse son successeur Caprivi; il nous dépeint la nation, grisée par la série de ses victoires et son prodigieux développement économique, désireuse de s'étendre sans cesse : elle réclame une union douanière de l'Europe centrale, et même une union politique austro-allemande; elle veut briser à l'intérieur toute résistance danoise, polonaise, alsacienne; elle veut élargir ses frontières à l'est et à l'ouest, dominer toute l'Europe. C'est bien là le but que poursuit le *Deutschbund* d'abord, puis l'*Alldeutscher Verband* que fonde Karl Peters et qu'organisent Ernst Hasse et Adolf Lehr. Cette dernière association a sa revue : les *Alldeutsche Blätter;* sa collection de traités scientifiques : le *Kampf um das Deutschtum;* elle a une vaste organisation ramifiée dans toutes les provinces d'Allemagne et d'Autriche; ses publicistes font la plus active propagande. Les sociétés de vétérans, les sociétés colo-

niales, la ligue navale du général Keim partagent les mêmes idées, sont atteintes de la même mégalomanie. Les dirigeants allemands puisent dans le programme des pangermanistes. « Mais, comme écrit M. Andler, alors qu'ils semblent emprunter des idées, parfois ils les ont d'abord inspirées. Ils ont par degrés et machiavéliquement préparé le soulèvement d'opinion auquel ils ont semblé céder. » — Dans la préface du tome III, M. Andler expose d'abord, de façon brève, l'histoire de la formation de l'empire colonial allemand. Bismarck, longtemps rétif, finit par être gagné à l'idée d'une expansion de l'Allemagne hors de l'Europe, et dans les années 1883-1884 sont créées les colonies du Togo, du Cameroun, de l'Afrique orientale et occidentale. Pendant que le comte de Bülow est ministre des Affaires étrangères, en 1897, Kiao-Tschiou est pris à bail de la Chine, pour quatre-vingt-dix-neuf ans; en 1898, Guillaume II fait son fameux voyage en Palestine et prépare l'expansion allemande vers l'Asie; en 1900, les Mariannes et les Palaos sont achetées à l'Espagne. M. Andler recherche ensuite pourquoi l'Allemagne veut des colonies : souvenirs historiques et raisons de sentiments (jadis, au temps de Charles-Quint, les Welser ont voulu conquérir le Venezuela, les Fugger le pays au nord du détroit de Magellan), désir de conserver à l'Allemagne sa population d'émigrants, puis, quand, avec l'essor de l'industrie en Allemagne, l'émigration cessa à peu près, nécessité de trouver des débouchés à cette industrie, enfin ambition de se créér un *Empire*, au sens anglais du mot, c'est-à-dire un tout qui se suffise économiquement. La politique coloniale a ses théoriciens; et ce sont des extraits de leurs ouvrages qu'on trouvera dans le livre premier du volume — les morceaux de ce volume ont pu être classés dans un ordre méthodique — ils s'appellent Alfred Zimmermann, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, l'auteur de la *Geschichte der deutschen Kolonialpolitik;* le baron Karl von Stengel; Ferdinand Wohltmann; le contre-amiral Bartholomäus von Werner; Bernard Dernburg; Richard Krauel; Albert Schaeffle. Des organisations se forment pour faire valoir les idées de ces théoriciens, pour les mettre en pratique, et des extraits des ouvrages émanés de ces organisations remplissent le second livre. C'est la société pour la préparation des traités de commerce, créée en 1898 par Max Vosberg-Rekow; le *Deutschbund*, dont il a déjà été question, fondé en 1894 par Friedrich Lange; le *Kampf um das Deutschtum* de Johannes Unold, autour duquel se rangent le médiocre philologue Julius Goebel, qui crée en partie aux États-Unis le mouvement germano-américain; Alfred Funke, dont l'action s'étend à l'Amérique du Sud; l'Autrichien Emil Jung; Heinrich Calmbach, qui rédige l'*Alldeutscher Katechismus*. Tous ces écrivains sont affiliés à la ligue pangermaniste qui prend à son compte le titre : *Kampf um das Deutschtum*, et, quand la France et l'Angleterre eurent, en 1904, conclu leur accord au sujet du Maroc et de l'Égypte, cette dernière ligue poussa de

hauts cris. Alors se succèdent les pamphlets d'un Heinrich Class et le livre un peu plus modéré de Joachim von Bülow. Les visées de l'Allemagne se tournent aussi vers la Turquie et vers l'Asie Mineure sur laquelle le voyageur Aloys Sprenger a appelé l'attention. Dès 1898, la ligue pangermaniste a fait valoir les droits de l'Allemagne à l'héritage de la Turquie; l'*Amicus patriae* et Albert Wirth préconisent une colonisation allemande en Turquie et en Anatolie; l'œuvre de colonisation, commencée par le refoulement des Slaves, doit se continuer toujours plus vers l'est; le voyage du Kronprinz aux Indes, de 1903, ne fut pas seulement un voyage d'études, mais cachait bien des arrières-pensées politiques. On voit ainsi comment le mot de colonisation s'étend; ce n'est plus la conquête de quelques territoires habités par des nègres; c'est la création d'un vaste empire continu de Hambourg au golfe Persique. Devant de pareilles prétentions, quelle est l'attitude des divers partis? Le troisième livre nous répond. Voici l'opinion des conservateurs exprimée par la *Konservative Korrespondenz* et par Theodor Schiemann dans la *Kreuzzeitung*, celle du parti national social par le pasteur Friedrich Naumann, du parti national libéral par Paul Rohrbach et Maximilian Harden, des socialistes par Gerhard Hildebrand. Tous témoignent d'une commune avidité d'annexion et d'exploitation. Sans doute, Hildebrand a été exclu en 1912 du parti socialiste allemand par le congrès de Chemnitz; mais il a été réintégré en 1914, et M. Andler a eu mille fois raison de constater, dès 1912 et 1913, l'existence d'un socialisme impérialiste; ce qui s'est passé en Allemagne depuis août 1914 ne devait que trop montrer la justesse de son jugement. A ces écrits où se montrent déchaînées toutes les convoitises, les éditeurs opposent un dernier ouvrage d'allure modérée qui ne répudie pas sans doute la politique mondiale, mais qui voudrait la faire sans guerre; il parut en 1913, il a pour titre : *Deutsche Weltpolitik und kein Krieg* et il émane peut-être de l'entourage du prince Lichnowsky, alors ambassadeur à Londres. Que l'Allemagne renonce à ses visées en Mésopotamie qui lui attireraient à la fois l'inimitié de la Russie et de l'Angleterre; qu'elle se tourne vers l'Afrique centrale qui est appelée à un grand avenir; qu'elle exploite les colonies portugaises et le Congo belge; qu'elle y envoie ses rails, ses capitaux, ses banquiers, ses directeurs commerciaux. La France et l'Angleterre laisseront faire, et toute guerre sera évitée... Mais ce sont les violents qui l'emportent; la politique mondiale des pangermanistes est hérissée de baïonnettes : c'est cette politique et la guerre. Pangermanistes et gouvernement allemand ont également voulu la lutte, et devant l'humanité, devant l'histoire ils en porteront la terrible responsabilité.

Il ne reste plus à M. Andler qu'à faire paraître le dernier volume de cette collection : le pangermanisme philosophique; nous croyons savoir qu'il réunira en un volume ses quatre préfaces et l'ensemble constituera certainement un beau livre et une belle action. — C. Pf.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

— Rod. REUSS. *Histoire d'Alsace*. Complément aux dix premières éditions (Paris, Boivin et Cie, 1916, in-16, p. 372-452; prix : 0 fr. 75). — L'*Histoire de l'Alsace* de M. Rod. Reuss a eu le plus vif et le plus légitime succès que n'ont pas épuisé dix éditions successives, et ce nous est une grande joie de constater combien le public français s'intéresse à notre province, à son passé, à son avenir. Les éditions précédentes s'arrêtaient au traité de Francfort; il a paru utile de donner à cette histoire un complément et d'exposer quelle a été la vie du pays pendant les quarante-trois ans de la domination allemande, de 1871 à 1914, d'une guerre à l'autre guerre. Dans les quatre-vingts pages consacrées à cette période, M. Reuss montre toutes les persécutions auxquelles les Alsaciens ont été en butte sous les gouverneurs généraux le comte de Bismarck-Bohlen et Édouard de Moeller; puis, après l'ère du premier *statthalter* Manteuffel (1879-1885), qui essaya de se gagner la sympathie de la population, en prenant parfois sa défense contre les fonctionnaires prussiens, sous le régime des princes de Hohenlohe-Schillingfürst (1885-1894) et de Hohenlohe-Langenburg (1894-1907), sous celui du comte de Wedel (1907-1914), qui durent s'effacer devant les bureaux de Berlin et laisser faire. Il nous dit la guerre aux enseignes françaises et à l'enseignement du français, la mesure inique des passeports, la morgue des Allemands venus de la rive droite du Rhin et prétendant régner en Alsace comme en un pays conquis, l'odieux outrage lancé à toute la population par les officiers prussiens de Saverne. Mais il nous dit aussi la fidélité conservée à la France par les Alsaciens, la protestation faite au Reichstag le 18 février 1874 par leurs premiers députés élus et dont la palinodie de Mgr Rœss, évêque de Strasbourg, ne put détruire l'effet, l'échec très significatif du parti autonomiste, la lutte livrée, depuis 1902, par les nouvelles générations pour le maintien de la culture alsacienne, le monument élevé par elles aux soldats français à Wissembourg. « Défendre le particularisme alsacien », écrit-il avec beaucoup de justesse, « combattre pour les traditions du foyer domestique, c'était encore, pour l'Alsacien cultivé, combattre pour le maintien du trésor de la civilisation française, pour le maintien de notre langue, de nos mœurs et de nos idées[1]. » Tout le monde en France voudra connaître ces chapitres si vibrants. Qui pourra lire sans émotion et sans un serrement de cœur cette dédicace : « A la mémoire de mes trois fils morts pour la patrie? » Et ces mots de la nouvelle préface : « Pour la délivrance de la terre natale, objet de leurs plus ardents souhaits, mes trois fils, la

1. Une faute d'impression s'est glissée p. 446-447. C'est le baron de Dallwitz qui, en 1914, a été nommé statthalter et le comte de Roedern secrétaire d'État. Les deux noms ont été intervertis. M. Blumenthal est resté maire de Colmar jusqu'au 31 juillet 1914 où il put s'échapper fort heureusement.

fierté de ma vie, le bonheur de ma vieillesse, sont tombés au champ d'honneur. Ils n'auront pas eu la joie suprême de voir flotter le drapeau tricolore aux tours de notre vieille cathédrale; mais je veux au moins les associer à cet espoir, qui adoucit ma douleur, en dédiant ces pages à leur mémoire chérie. » Oui, nous devons avoir cet espoir; il nous sera donné de revoir l'Alsace rendue à la France, puis de reposer là-bas, près de nos aïeux, en terre française. C. Pf.

— Jacques Flach. *L'esprit alsacien à travers l'histoire* (Paris, librairie protestante, in-8°, 19 p. Extrait de *la Revue*). — Les représentants de cet esprit ce sont Fulrade, Érich, Girard de Roussillon au temps carolingien; Herrade de Landsberg au moyen âge; le stettmeister Jacques Sturm de Sturmeck au XVIe siècle, puis Arnold dans le *Pfingsmontag*, Kléber, Oberlin, nos caricaturistes actuels. C'est à travers tous les âges la verve populaire; elles sont bien savoureuses, les anecdotes contre les *Schwowa* que cite M. Flach. C. Pf.

— V.-H. Friedel. *Un crime allemand. L'anéantissement de la nationalité alsacienne-lorraine*, avec préface de M. Jules Siegfried (Paris, Plon et Nourrit, 1916, in-16, 76 p.; édition du Foyer). — Les Allemands, s'appuyant sur les déclarations de certaines individualités alsaciennes qui, peu à peu, se sont laissé gagner par eux, les Wolff, les Hoeffel, les Ricklin, les Lienhardt, d'un côté, prétendent que l'Alsace est devenue allemande; mais, de l'autre — et la contradiction est flagrante — pour châtier les Alsaciens dont l'immense majorité est demeurée fidèle à la France, ils ne parlent rien moins que d'assassiner le pays, de le faire disparaître de la carte de l'Europe. Les uns mettent en avant un partage, analogue à celui de la Pologne, entre ses voisins, Bavière et Bade, avec un morceau laissé à la Prusse; les autres parlent d'une annexion en masse à la Prusse, et c'est à ce parti que s'est ralliée la *Gazette de Francfort*, l'ancienne gazette libérale, dans deux articles, certainement inspirés, du 25 septembre et du 10 novembre 1915 qui sont ici traduits et commentés avec éloquence. Oui, de cette terre où, jamais, au temps du saint-empire, un Hohenzollern n'avait de possession, de cette terre où se sont développées la République de Strasbourg et les dix villes libres, qui s'est soudée à la France et a applaudi à la déclaration des Droits de l'homme, on veut, avec la complicité de l'Autriche qui en possédait jadis la plus grande part, faire une terre entièrement prussienne, y introduire les castes féodales et l'odieux caporalisme! Bien plus, on parle d'une expulsion en masse de la population, comme jadis la race slave a été chassée du Brandebourg, et, en attendant, on « pacifie » l'Alsace; les conseils de guerre prononcent les odieuses condamnations qu'on sait; l'évêque de Metz enlève des autels les statues de Jeanne d'Arc et l'on débaptise tous les villages à noms français : Avricourt devient *Elfringen* et Novéant *Neuburg*. En écrivant cette brochure, M. Friedel a bien mérité de l'Alsace et de la France. C. Pf.

— Signalons deux belles conférences sur l'Alsace. Dans l'une, faite par le pasteur Ch. WAGNER à la Société de *Foi et Vie* le 16 mai 1916, *l'Alsace et la France*, on trouve de charmants souvenirs personnels, le sage conseil donné à la France de ménager « les transitions » le jour où l'Alsace lui sera rendue, et aussi quelques considérations historiques; excellentes réflexions sur les conséquences de la Révolution; mais à corriger la phrase : « Peu de temps avant son rattachement au royaume de France, presque toute l'Alsace avait été protestante »; en effet, les deux tiers du pays, pays autrichiens, villages de l'Empire, les villes libres de Haguenau, Rosheim, Obernai, Schletstadt, Kaysersberg, Turckheim, la seigneurie de Ribaupierre qui était un fief de Bâle, les terres de l'évêché, du chapitre, de Murbach, etc., étaient en 1648 entièrement catholiques. — La seconde est intitulée *Notre Alsace; ses origines naturelles et ses débuts historiques* (Paris, Fischbacher, 1916, in-12, 16 p.). Camille JULLIAN y démontre très fortement et avec une véritable éloquence que la nature a soudé l'Alsace à la France; très jolie description du Rhin, des Vosges, du col de Saverne et de la trouée de Belfort, « ces deux bras toujours tendus par lesquels la France étreint, autour de la montagne, sa chère Alsace »; puis l'Alsace a reçu de la Gaule son blé, ses vignes, ses cerisiers; elle a connu dès l'origine les villes; elle a vécu de la vie gauloise et envoyé ses druides aux assemblées de la Loire. « L'Alsace est terre de France par la raison qu'elle a été terre de Gaule. » C. PF.

— Georges STOFFLER. *Pages complémentaires de la prophétie de sainte Odile* (Paris, Dorbon aîné, in-8°, 12 p.; prix : 0 fr. 50). — On publie ici le texte latin in extenso de cette prophétie dont nous avons parlé plus haut, p. 167, et le prospectus de l'éditeur porte : « Ces pages documentaires s'adressent spécialement aux érudits. » Mais les érudits demanderont à M. Stoffler où il a trouvé ce texte; ils ne se contenteront point de phrases de ce genre : « En ces heures d'hostilité, des preuves nombreuses d'authenticité sont plus que difficiles à rechercher dans des bibliothèques allemandes. » Nous sommes en présence d'une mystification. C. PF.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

— Pierre NOTHOMB. *La barrière belge. Essais d'histoire territoriale et diplomatique* (Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, in-12, 285 p.; prix : 3 fr. 50). — C'est l'histoire des frontières de la Belgique du côté de la Hollande et de l'Allemagne que M. Nothomb nous présente en quatre chapitres (déjà publiés dans le *Correspondant*) : 1° la Belgique a-t-elle un passé allemand? 2° les emprises de la Hollande; 3° le rempart de l'Eifel; 4° histoire belge du grand-duché de Luxembourg. Trois cartes : l'une reproduit les « frontières occidentales de l'empire allemand d'après le prof. Kettler, travaillant pour le compte de M. von Bissing, gouverneur général de la Belgique.

Saint-Omer, Lille, Douai, Cambrai, même Arras font partie de cette « plus grande Belgique » annexée à l'empire allemand. La seconde carte indique les territoires belges enlevés depuis le XVIIe siècle à la Belgique par la Hollande; dans une troisième sont marqués les territoires perdus par la Belgique sur ses frontières de l'Est. Ces études, fondées sur une sérieuse connaissance de l'histoire et de la géographie, pourront servir à établir les droits de la Belgique, le jour où la victoire des Alliés lui aura rendu son indépendance et lui permettra de réclamer des garanties pour l'avenir. D'autre part, les conclusions de M. Nothomb ne sauraient plaire à tout le monde. Que la Prusse ait mis la main sur des lambeaux de terre belge, il n'est pas nécessaire d'être Belge pour le déplorer; mais, en ce qui concerne les conquêtes des Pays-Bas, la situation est autrement compliquée, et voici que déjà notre collaborateur, M. Japikse, a pris vivement à partie (*De Nieuwe Courant*, 4 et 5 septembre 1916) M. Nothomb à propos de son article : *les Terres de généralité*, publié dans le *Correspondant* du 10 mai dernier et qui a été reproduit dans le présent volume au chap. II, sous le titre : *les Emprises de la Hollande*. Ch. B.

— Jules DESTRÉE. *Opinions sur la Belgique*. I. *Italie* (Bruxelles et Paris, G. Van Oest et Cie, 1916, in-16, XV-101 p.). — Recueil de déclarations officielles et d'articles de journaux signés de grands noms italiens comme ceux de F. Meda, G. Salvémini, L. Barzini, L. Campolonghi, L. Barzilai, L. Luzzatti, G. Ferrero. Chacun des chapitres, sauf le premier et le dernier (II, la Belgique neutre et loyale; III, le roi et l'armée; IV, la Belgique exilée et la Belgique sous le joug; V, la Belgique économique; VI, la reconstitution de la Belgique), est précédé d'utiles indications bibliographiques. Ch. B.

— Joseph BOUBÉE. *La Belgique loyale, héroïque et malheureuse* (Paris, Plon-Nourrit, 1916, in-16, VIII-252 p.; prix : 3 fr.). — ID. *Dans la Belgique envahie. Parmi les blessés allemands, août-septembre 1914* (Ibid., 1916, III-308 p.; prix : 3 fr.). — On ne dira jamais assez les malheurs et l'héroïsme de la Belgique. Aux témoignages de MM. Waxweiler, Somville, Nothomb, etc., M. Boubée ajoute des souvenirs personnels qui ont leur prix. Ils jettent çà et là des rayons de lumière neuve sur le premier des ouvrages dont on vient de lire le titre; ils constituent le fond même du second. Et celui-ci importe beaucoup plus que l'autre à l'historien. Le P. Boubée était en effet à Bruxelles quand les Allemands y entrèrent; aumônier attaché à un hôpital et parlant bien allemand, il put voir et entendre beaucoup de faits intéressants surtout au point de vue psychologique. Est-il exempt de tout préjugé confessionnel? Il constate avec une satisfaction visible que ceux des majors allemands qui montraient le plus d'humanité étaient des Polonais et des catholiques; d'un lieutenant de cavalerie bavarois qui passa plusieurs semaines à l'hôpital, il dit (p. 168) qu'il se montra « homme du monde, discret et bien élevé »,

et il ajoute aussitôt : « Il est vrai qu'il n'était ni Prussien ni protestant. » D'autre part, notons cette remarque sur les aumôniers allemands : « Je les ai trouvés en général animés de cette sorte de culte envers leur pays et même leur gouvernement qui faisait la force des simples soldats. Pour ces prêtres, et tout spécialement pour les plus jeunes, l'Allemagne était, sans doute possible, un pays supérieur au reste de l'humanité ; la guerre actuelle était destinée à lui procurer le moyen de civiliser, en le subjuguant, tout le vieux monde. » — Le volume est plein d'anecdotes ; mais le livre IV appartient à la grande histoire : on y conte comment, dans les derniers jours de septembre 1914, des soldats français et des cavaliers algériens reparurent à Bruxelles, délivrant nos blessés qui étaient restés à l'hôpital et faisant prisonniers les Allemands blessés ; puis, quand les Allemands y revinrent en force, ce fut la panique et une fuite lamentable vers la France prochaine. Enfin, ce fut la paix du tombeau quand ils s'installèrent définitivement dans leur conquête. Ch. B.

— Jean MASSART. *Comment les Belges résistent à la domination allemande.* Contribution au livre des douleurs de la Belgique (Lausanne et Paris, Payot, 1916, in-8°, XVI-473 p.; prix : 5 fr.). — Ce titre ne donne de l'ouvrage qu'une idée imparfaite. Disons d'abord qu'il a été écrit en Belgique entre le 4 août 1914 et le 15 août 1915 ; l'auteur n'avait donc à sa disposition que les journaux ou les livres que chacun pouvait se procurer en Belgique ouvertement (ainsi les journaux, brochures et livres allemands) ou sous le manteau ; il n'a voulu rien y ajouter depuis sa sortie de Belgique ; c'est là, ainsi que dans ses propres souvenirs, qu'il a puisé sa documentation. Même, en rédigeant son ouvrage, il a pris soin d'utiliser exclusivement les ouvrages et journaux d'origine allemande ou censurés par les Allemands. Comme M. van Langenhove (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 381), M. Massart, qui est vice-directeur de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, a voulu faire œuvre de science, mais il reste moins impassible et il dit bien haut son dégoût, son indignation en face des violences, des perfidies, des mensonges allemands. De ce réquisitoire passionné, mais dont chaque paragraphe est appuyé de témoignages nombreux et soigneusement critiqués, voici le sommaire : après une introduction sur les mesures prises par les Allemands pour surveiller et restreindre la vie intellectuelle des Belges, l'auteur étudie (ch. I) la violation de la neutralité belge, les faux prétextes imaginés pour justifier l'invasion du territoire, les accusations formulées contre la Belgique (rapports du baron Greindl, des généraux Ducarne et Jungbluth, falsification de la lettre de M. de L'Escaille), la déclaration de guerre et les premières hostilités. Le chapitre II se rapporte aux violations de la Convention de La Haye par les armées allemandes ; l'auteur réfute d'abord les erreurs ou les mensonges derrière lesquels les Allemands se sont abrités pour prétendre qu'ils usaient simplement du droit de « représailles » : nécessité de répri-

mer les agressions des francs-tireurs, atrocités commises par les civils belges contre les blessés et les prisonniers allemands; puis il dresse une longue liste d'abus commis par les Allemands, en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre; les Belges enlevés comme otages ou employés comme boucliers vivants dans les combats; le bombardement des villes ouvertes; la destruction d'édifices servant au culte, à l'enseignement, au traitement des malades et des blessés; le pillage, soit individuel, soit organisé; les peines collectives infligées sans jugement et sans discernement; les contributions et réquisitions écrasantes; enfin, comme conséquence finale : la famine et la duplicité des Allemands dans leurs rapports avec le Comité national de secours et d'alimentation. Le chapitre III étudie « la mentalité allemande peinte par elle-même »; l'auteur y relève trois traits principaux : 1° l'orgueil : militarisme, mépris des autres peuples, abdication de l'esprit critique; ici, il qualifie comme il convient la crédulité allemande, l'aveuglement volontaire des dirigeants, les manifestes qu'ont publiés les 93 intellectuels, les instituteurs, les 3,125 professeurs, les opinions cyniques ou mensongères professées par les ministres des différents cultes : protestants, catholiques et juifs; 2° la fausseté, qui s'épanouit en particulier dans la propagande allemande en Allemagne, en Belgique et à l'étranger; des publicistes à gage veulent faire croire aux neutres que la Belgique jouit actuellement d'une réelle prospérité et que, là encore, les Allemands ont fait preuve de leur talent d'organisation. Les bienfaits de leur administration sous le gouverneur général von Bissing nous sont révélés par le fils même du baron, professeur à Munich, dans un article reproduit tout au long, p. 409-422. Troisième et dernier trait du caractère allemand : la méchanceté; tortures physiques et morales infligées aux populations belges dont le seul crime est de rester fidèles à leur patrie. Un copieux index des noms de personnes et de choses permet de retrouver vite et sûrement dans ce volume touffu, surchargé de documents, de répétitions, ce qu'on a besoin de savoir pour juger les événements et les hommes. C'est bien le *Livre des douleurs de la Belgique*. Comment les Belges résistent-ils à la domination allemande? L'auteur ne le dit pas, et pour cause; mais on le devine et cela suffit.

Un dernier mot : le livre est vendu au profit des œuvres de soutien des Belges. Ce sera de l'argent bien placé que de l'acheter, comme de le lire sera du temps bien employé. Ch. B.

Histoire d'Espagne.

— *El pensamiento catalán ante el conflicto Europeo* (Barcelona, Lliga regionalista, junio de 1915, in-8°, XXII-343 p.; prix : 3 pesetas). — Au moment où la guerre éclata, le parlement espagnol était en vacances; les minorités régionalistes du sénat et du congrès se déclarèrent en session permanente pour étudier les crises économiques qui

pouvaient affecter l'Espagne, plus spécialement la Catalogne, et proposer au gouvernement les mesures propres à les prévenir, les réduire ou les résoudre. Il leur apparaissait que les complications croissantes de la guerre permettaient de prophétiser que l'heure de la paix ouvrirait l'ère d'une grande lutte économique, où seraient définitivement vaincus les peuples indolents ou mal préparés. C'est pourquoi les députés régionalistes décidèrent de saisir l'opinion de ces questions angoissantes. Voici les titres des sept conférences qui furent données par eux : Industrialisation et exportation; Organisation industrielle et commerciale; Le problème du crédit; Transports terrestres et maritimes; Subsistances et matières pour l'industrie; Politique agraire; La banque catalane. J. R.

— F. de A. Cambó. *Actuación regionalista* (Barcelona, Lliga regionalista, 1915, petit in-8°, 111 p.; prix : 1 peseta). — Répondant à des critiques de D. Gabriel Maura, le leader du régionalisme catalan nous donne un aperçu intéressant de l'état actuel de cette doctrine. Aujourd'hui, le mouvement catalan est profondément séparatiste, parce que, dans leur campagne de défense économique, les députés de la Catalogne n'ont pas été suivis par leurs collègues de la péninsule. L'établissement de la « Mancomunidad », ou congrès des quatre représentations provinciales de Catalogne, fut réalisé grâce à l'appui que successivement les conservateurs et les libéraux accordèrent aux nationalistes catalans. Canalejas, qui avait combattu Maura sur ce terrain, se rallia au projet décentralisateur de Cambó quand il vit les libéraux anglais prendre la défense du *home rule* irlandais, quand M. Briand préconisa la réforme administrative française dans un sens franchement décentralisateur et régionaliste, quand l'Autriche formula son projet d'organisation autonome de la Macédoine. Mais beaucoup d'autres articles du programme catalan attendent une solution. Les régionalistes reprochent surtout au gouvernement, qu'ils accusent d'être un gouvernement de bascule et non d'opinion, de laisser subsister en Espagne le divorce entre l'État et la nation, entre le pouvoir public et les citoyens, « divorce qui fait que ceux-ci considèrent le pouvoir public comme une chose étrangère, non créée par eux, mais imposée par une oligarchie, qui opprime la vie nationale, comme le ferait une domination étrangère ». Leur ambition est de faire de la Catalogne, industrielle et travailleuse, le levain fécond qui rénovera la vie publique espagnole en y instaurant l'esprit de civisme. Un jour, les groupements économiques catalans imposèrent le protectionnisme; aujourd'hui, ils demandent les zones neutres et les ports francs. Sans l'industrie catalane, l'Espagne serait peuplée d'environ douze millions d'habitants qui mèneraient une vie misérable; les terres centrales seraient désertes, car personne ne se présenterait pour acheter les produits très chers d'un sol ingrat; les salaires des ouvriers seraient des salaires de famine; l'Espagne conserverait peut-être son indépendance politique; elle perdrait sûrement sa puissance écono-

mique. L'auteur se trouvant à Paris peu de temps avant la guerre, un fervent de l'Espagne pittoresque, dans le dessein de lui faire plaisir, lui adressa ces paroles qui le frappèrent comme une injure : « Quel beau pays que l'Espagne; en le visitant l'année dernière, je me suis rappelé une phrase qui peint bien l'âme espagnole : dans ma maison, nous ne mangeons pas, mais nous rions beaucoup. » De cette Espagne, qui rit quand elle est affamée; qui s'enlise dans une agonie paresseuse et allègre; qui ne sent pas le besoin de s'émanciper, de s'enrichir, de s'instruire; de cette Espagne, la Catalogne se sent profondément séparée, et comme elle ne se tient pas pour un membre passif, mais pour un corps complet, elle veut vivre par elle-même. — J. R.

Histoire de Grande-Bretagne.

— Rév. J. R. Leeming. *Stephen Langton, hero of Magna Carta 1215 A. D.* (Londres, Skeffington, 1915, in-8°, xii-215 p.; prix : 3 sh. 6 d.). — Je crains que le Rév. Leeming n'ait pas une idée nette du travail scientifique. Son érudition n'est que de seconde main et il est loin d'avoir vu tous les textes relatifs à son personnage. Sait-il au moins suffisamment le latin? Les textes qu'il reproduit dans le corps de l'ouvrage sont défigurés par des fautes grossières; est-ce la faute des ouvriers ou la sienne? Je ne vois pas qu'il apporte aucun fait nouveau, aucune idée originale sur la part prise par Langton à la Grande Charte. De celle-ci, il reproduit les articles avec une traduction en anglais; à quoi bon? Il croit que Langton « a fait des recherches dans les archives de la nation » (p. 57) pour y retrouver la charte de libertés concédée par Henri Ier; que Jean sans Terre a « signé » la Grande Charte; que cette charte demeure encore aujourd'hui « en entier, telle qu'elle était au moment où elle fut écrite » (p. 127). Ses indications bibliographiques, encastrées dans le récit même, sont rares, imprécises et parfois incorrectes; il serait fort embarrassé de dire à quel ouvrage il fait allusion quand il renvoie à *Stubbs Rolls, p. 474* (p. 56) et il trahit Lingard en lui empruntant une liste de sommes d'argent payées pour le denier de saint Pierre « transcribed from the *Ex Regist Antent, Innocent III*, in the Vatican library », alors que Lingard renvoie au « Registre authentique d'Innocent III ». Négligence? Inexpérience? — Cette contribution au septième centenaire de la Grande Charte ne devra figurer dans les bibliographies que pour mémoire. Ch. B.

— Hilary Jenkinson. *Mary de Sancto Paulo, foundress of Pembroke College, Cambridge* (Oxford, Hall; extrait de l'*Archæologia*, vol. LXVI, 1915, p. 401-446). — Marie de Saint-Pol, fondatrice du collège Pembroke à Cambridge, était fille de Gui de Châtillon et de Marie de Bretagne, qui était la sœur du malheureux Arthur, la victime de Jean sans Terre; elle fut la seconde femme d'Aimar de Valence, comte de Pembroke, qui l'épousa en 1321 et mourut en 1324 sans

laisser de postérité; elle survécut à son mari pendant plus d'un demi-siècle, étant morte en 1377, peu avant Édouard III. Française de naissance, Anglaise par son mariage, elle traversa sans dommage la première phase de la guerre de Cent ans, les puissantes amitiés qu'elle sut entretenir dans les deux pays l'ayant mise en état de faire respecter les biens considérables qu'elle possédait des deux côtés du détroit. Elle vécut ainsi honorée, sans jouer pour ainsi dire aucun rôle politique, tout occupée, semble-t-il, à la gestion de sa grande fortune. Elle en dépensa une notable partie en bonnes œuvres. Pieuse et charitable, elle distribua durant sa vie et par son testament de nombreux dons aux ordres religieux, surtout aux franciscains, qu'elle tenait en particulière affection. En 1348, elle fonda le collège de Pembroke, qu'elle enrichit de donations successives. La vie de cette femme de bien, dont les chroniqueurs n'ont guère parlé, ne peut être reconstituée qu'à l'aide de pièces d'archives. C'est ce travail qu'a exécuté, avec une méritoire diligence, M. Jenkinson; archiviste au P. Record Office, il était mieux que personne en situation d'explorer les différents fonds des Archives royales et il y a fait un abondant butin. Il a de plus utilisé les recherches opérées dans les archives mêmes de son collège par le Dr Gilbert Ainslie et demeurées jusqu'à ce jour manuscrites. A l'aide de ces documents, il a pu retracer la vie de Marie de Saint-Pol, établir, au moins dans ses lignes principales, le tableau de sa fortune immobilière, faire le compte de ses charités. En appendice, il a dressé l'itinéraire (très incomplet) de la comtesse; il a publié son testament (à la ligne 4 de la p. 433, il faut lire « suers *menues* de Londres » au lieu de « suers Mennes »), les quelques lettres originales qu'on a retrouvées d'elle (il y en a quatorze toutes en français); enfin quelques fragments d'un poème en hexamètres latins qu'un des serviteurs de la comtesse, Jacques Nicolas « de Dacia », composa en 1363 en l'honneur du comte Aimar de Valence. Ch. B.

— Paul Vinogradoff. *Oxford Studies in social and legal history*, tome V (Oxford, at the Clarendon Press, 1916, in-8°, xi-220 et 135 p.; prix : 12 sh. 6 d.). — Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer ce nouveau volume. Il contient deux savants mémoires. Le premier, par Miss A. E. Levett, est intitulé : *The Black death;* après un minutieux examen des comptes de l'évêché de Winchester, l'auteur conclut nettement que ce fléau n'a pas eu les conséquences, n'a pas produit dans la condition des paysans les perturbations qu'on lui attribue d'ordinaire. A ce mémoire sont jointes des recherches analogues faites par feu Ad. Ballard dans les archives de trois manoirs. Le second mémoire est de M. Reginald Lennard : *Rural Northamptonshire under the Commonwealth*, où la condition des terres est étudiée d'après un terrier de la Couronne dressé vers l'année 1650. Nous reviendrons plus tard sur cet important volume. Ch. B.

— Arthur W. Tedder. *The Navy of the Restoration, from the*

death of Cromwell to the treaty of Breda (Cambridge, at the University Press, 1916, in-12, IX-234 p.; prix : 7 sh. 6 d.). — Ce sont moins de dix années de la marine anglaise que nous raconte M. Tedder. Il montre d'abord la part décisive que la flotte a prise à la Restauration : c'est Montagu et Lawson, au moins autant que Monk, qui ramenèrent Charles II dans son royaume; il note à ce propos que, si les chefs intriguèrent et trahirent le gouvernement qu'ils servaient, les officiers et les équipages sous leurs ordres observèrent une stricte discipline; ils obéirent aux ordres qu'on leur donnait : rien de plus, rien de moins. La flotte était d'ailleurs en ce moment dans un piteux état, les crédits qui lui étaient alloués étant sans cesse employés à d'autres besognes aussi bien pendant les derniers temps du protectorat que dans les premières années de la Restauration. Sans doute, dans la guerre contre l'Espagne puis contre les Pays-Bas, elle prouva qu'elle était une force redoutable; mais si, finalement, Ruyter put, en 1666, forcer l'entrée de la Tamise, incendier des magasins, des navires à l'ancre, jeter la terreur dans Londres, c'est qu'un coupable gaspillage avait appauvri la flotte, dégoûté les volontaires, semé l'indiscipline et la trahison. L'ouvrage s'arrête à l'humiliant traité de Breda.

Travail soigné pour lequel l'auteur a consulté beaucoup de documents manuscrits. On lui saura bon gré de l'abondante bibliographie qui termine son petit volume. Ch. B.

— Philip C. YORKE. *The Life and Correspondence of Philip Yorke, earl of Hardwicke, Lord High Chancellor of Great Britain* (Cambridge, University Press, 1913, 3 vol. in-8°, VIII-685-598-653 p.). — La correspondance de Hardwicke que ses précédents biographes, Campbell et Harris, avaient à peine utilisée, est aujourd'hui conservée au British Museum, où se trouve d'autre part la volumineuse série des papiers du duc de Newcastle. M. Yorke les a dépouillés et, à la fin de chaque chapitre, il en publie de longs extraits.

L'œuvre juridique de Hardwicke est longuement étudiée. Pourtant son rôle politique est encore plus important. Hardwicke fait partie du gouvernement de 1720 à 1762. Par son habileté, son sang-froid, il exerce sur ses collègues, sur le Parlement, sur le roi lui-même une grande influence. Il conseille et dirige son ami Newcastle qui dispose de la majorité aux Communes, mais qui, seul, n'aurait pas été capable de la conduire. Il se met rarement en avant, sauf dans les moments de crise, comme à l'époque de l'expédition de Charles-Édouard en 1745. Il n'en est pas moins le principal soutien de l'aristocratie whig.

Depuis la chute de Walpole, le parti whig est divisé en coteries rivales. Hardwicke s'efforce de maintenir son unité. Il s'interpose entre Pelham et Newcastle; il prépare de longue main l'alliance de Pitt et de Newcastle qu'il réalise en 1757. D'autre part, le parti whig est souvent paralysé par la politique personnelle du roi. L'influence dont Hardwicke dispose lui vaut d'être chargé de plusieurs missions délicates. Il intervient en 1737 entre Georges II et son fils. Il impose au roi en 1746 l'entrée de Pitt au ministère.

Ainsi il a rendu de multiples services. Nous connaissions surtout cette période par les biographies de Pitt qui était plutôt un « outsider ». Il est utile de la regarder d'un autre point de vue, et nul n'est mieux placé que Hardwicke pour nous faire connaître l'activité et les ambitions du parti whig. Mais l'auteur va plus loin. Il entreprend un véritable panégyrique. N'est-il pas exagéré de vanter le désintéressement d'un homme aussi comblé d'honneurs? Faut-il attribuer à Pelham le défaut de préparation militaire avant la guerre de Sept ans, à Newcastle la responsabilité des erreurs diplomatiques commises sur le continent? L'auteur parvient ainsi à dégager celle de Hardwicke. A l'intérieur, il est vraiment injuste à l'égard de Pitt. Son chapitre sur le procès de l'amiral Byng ne réussit pas à justifier Hardwicke, et la politique de celui-ci, qui s'applique à réunir les différentes fractions du parti whig, reste très différente de celle de Pitt qui seul a eu le mérite de vouloir détruire le système de gouvernement par des partis et réformer le Parlement. P. VAUCHER.

— *The Life of Charles Third Earl Stanhope*, commencée par Ghita STANHOPE, complétée par G. P. GOOCH (Londres, Longmans, Green and C°, 1914, in-8°, VI-286 p.). — Ce volume nous présente, d'après les archives du château de Cheneving, une curieuse figure de grand seigneur démocrate. Lord Stanhope, entré dans la vie politique avec W. Pitt, a pris une part active à sa lutte contre la « coalition », puis à la défense de ses projets de réformes parlementaire et financière. Mais la Révolution le sépare de Pitt, sans d'ailleurs le rapprocher de Fox. L'éducation qu'il a reçue à Genève, les relations suivies qu'il entretient avec la France, avec Condorcet d'abord, avec Barère ensuite, font qu'il admire les principes de 89 et qu'il les défend avec passion, sans aucun souci des circonstances politiques. Bien qu'isolé au Parlement, contredit même par les libéraux qu'il compromet, il ne se lasse pas de protester contre la guerre, contre la suspension de l'*habeas corpus* et contre toutes les mesures de réaction. Sur l'influence de la Révolution en Angleterre, la mission de Talleyrand à Londres, l'activité du parti radical, enfin sur les problèmes économiques posés par la guerre, ce volume contient quelques renseignements curieux. D'autre part, Stanhope s'est consacré à de multiples recherches scientifiques. Il s'intéresse spécialement à la construction des vaisseaux, encore très défectueuse, et à la navigation à vapeur. Sa correspondance avec Fulton, sans diminuer le mérite de celui-ci, montre néanmoins la valeur de ses expériences. P. VAUCHER.

— Ch. CESTRE. *L'Angleterre et la guerre* (Paris, Henri Didier, 1916, in-12, 272 p.; prix : 3 fr. 50). — Voilà un livre qu'il fallait écrire. Il fallait dire pourquoi l'Angleterre, après tant d'années d'âpres rivalités, est devenue l'alliée de la France, comment après avoir été, le plus souvent contre nous, la protectrice de l'équilibre européen (depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en 1815), après avoir, comme nous, quelquefois de concert avec nous, le plus souvent en défiance de

nous, secondé le mouvement et l'indépendance des nationalités, elle s'était d'abord renfermée dans un « splendide isolement », hargneux parfois, puis en est sortie peu à peu pour reconstituer finalement l'Entente cordiale, à peine ébauchée déjà sous Louis-Philippe et, lentement, tout en multipliant les efforts pour le maintien de la paix (1904-1914), est venue se ranger à nos côtés pour faire front à l'outrecuidante Allemagne. C'est que, si de multiples griefs ont pendant si longtemps contribué à élargir le canal qui sépare les deux pays, ils ont fini par se rencontrer dans leurs conceptions générales sur la liberté de l'homme et des nations. Et voilà le point sur lequel il fallait porter la lumière : montrer le caractère du peuple anglais, demeuré si profondément individuel, la conception qu'il se fait de l'État, si différente de celle qui a fini par tout dominer en Allemagne, l'origine de l'impérialisme britannique, qui aboutit à une confédération de nations libres, de « dominions » rattachés par un lien volontaire à la métropole. Sur ces domaines de spéculation morale ou de politique pratique, nous n'avions aucune raison de désaccord. Le rapprochement est né d'un idéal commun et de besoins semblables. Il nous fallait enfin connaître l'âme anglaise en général et il n'était pas inutile de résumer ce que nous voyons s'accomplir sous nos yeux depuis la violation de la neutralité belge, ce qu'ont fait et ce que font les Anglais. Telle est en effet l'ossature du livre de M. Cestre, que toute personne désireuse de s'instruire devra lire et méditer. Les historiens pourraient relever quelques passages inexacts dans le tableau des institutions anglaises au moyen âge. Le domaine propre de M. Cestre est en effet celui de l'histoire littéraire; il a parlé de Carlyle en termes excellents; il a traduit et commenté avec une maîtrise évidente certaines œuvres de M. Arnold et de Meredith qui feront battre le cœur de tout bon Français. Il y a en Angleterre des gens qui nous connaissent et qui nous aiment. Nous ne pourrions mieux leur témoigner notre reconnaissance pour l'aide qu'ils nous ont apportée qu'en apprenant à les connaître à notre tour et à les aimer. Ch. B.

— Ch. Cestre. *L'esprit chevaleresque en Angleterre* (Paris, Mignot; extrait de la *Revue des nations latines*, 1re année, nº 4, 1er août 1916, p. 532-546). — André de Bavier. *L'Angleterre chevaleresque* (Paris, Lethielleux; extrait de la *Revue des Jeunes*, 10 avril 1916, 13 p.). — Parmi les maladies mentales que la guerre a propagées en Allemagne, la haine de l'Angleterre est une des plus caractéristiques. « Gott strafe England ! » Par cette malédiction, les Allemands ont exhalé leur déception de voir l'Angleterre se ranger du côté de la France au nom du respect des traités et du droit des peuples. Les Anglais en ont été peu émus et l'humour britannique s'exerce volontiers à l'heure actuelle sur ce qu'ils ont appelé le « gottstrafism ». Nombre de publicistes allemands se sont évertués à convaincre leurs compatriotes que la maîtresse des mers mérite toute leur exécra-

tion : égoïsme, cupidité, mauvaise foi sont, à les entendre, les vices impardonnables du peuple qui a fait la Révolution puritaine du XVIIe siècle et a fondé le régime parlementaire. Calomniez, disait Basile, il en restera toujours quelque chose; il convient donc de répondre aux calomnies, même les plus déraisonnables; et voici qu'un professeur à l'Université de Bordeaux d'une part, un Suisse francophile de l'autre, se sont rencontrés pour montrer chez le peuple anglais, dans sa littérature et dans son histoire, une vertu qu'on peut opposer victorieusement aux imputations calomnieuses du « gottstrafism », l'esprit chevaleresque. M. Cestre montre que, si l'Angleterre a commis des erreurs au cours des âges, elle a été « sauvée de la dégradation par l'idéalisme qu'elle a su cultiver au sein de sa politique réaliste, par la loyauté et l'honneur avec lesquels elle a su accorder la légitime défense de ses intérêts ». Cet idéalisme se manifeste clairement dans la faveur dont a joui la légende du noble roi Arthur jusque dans les temps modernes, et encore dans ce produit, bien anglais à coup sûr, qu'on appelle le « gentleman », haut exemplaire d'excellence humaine.

M. de Bavier rappelle en termes sommaires les grandes causes pour lesquelles l'opinion publique en Angleterre lutta et triompha, parfois malgré l'opposition du gouvernement, malgré la coalition des intérêts ou des partis : abolition de la traite et de l'esclavage, indépendance des colonies espagnoles, protestation contre les cachots napolitains, contre les massacres d'Arménie, intervention en faveur de la Grèce en 1827, de la Belgique en 1830, du royaume de Sardaigne en 1847; il aurait pu mentionner encore la conduite plus que libérale du gouvernement anglais envers le Canada français et les Boers; et il aurait suffi d'une simple allusion aux persécutions exercées par les Allemands contre les Danois du Slesvig, les Polonais, les Alsaciens-Lorrains, pour montrer dans quel camp dominent les vertus de l'homme et du citoyen. S'il y a un Dieu qui punit les méchants, ce n'est pas sur l'Angleterre que tombera son châtiment. Ch. B.

HISTOIRE D'ITALIE.

— A.-M.-P. INGOLD. *Bénévent sous la domination de Talleyrand et le gouvernement de Louis de Beer, 1806-1815* (Paris, Pierre Téqui, 1916, in-8°, XVI-389 p.). — Qui se serait douté que les documents concernant l'administration de Bénévent, alors que cette ville était sous la domination de M. de Talleyrand, se cachaient dans la jolie ville alsacienne de Ribeauvillé? C'est que le prince de Bénévent nomma gouverneur de sa principauté, après Dufresne Saint-Léon qui ne fit que passer, l'Alsacien Louis de Beer, né à Ribeauvillé le 17 décembre 1777, fils d'un conseiller intime du duc de Deux-Ponts-Ribaupierre Christian IV, et qu'en 1815 Louis de Beer se retira en sa ville natale, gardant devers lui les archives du petit état; il devait

y mourir le 1er janvier 1823, à l'âge de quarante-cinq ans. Sa famille a communiqué à M. le chanoine Ingold, bien connu des historiens de l'Alsace, ces archives comprenant trente-quatre lettres de Talleyrand à Dufresne Saint-Léon, soixante-douze à L. de Beer, les copies de toutes les lettres de celui-ci à M. de Talleyrand en six gros registres in-folio, les lettres de L. de Beer à sa famille et tous les papiers administratifs[1]. Mais M. Ingold ne s'est pas contenté de ces pièces; Mme la comtesse de Castellane, née de Talleyrand-Périgord, lui a ouvert les riches archives de sa famille; il y a trouvé les originaux des lettres de L. de Beer dont les copies étaient à Ribeauvillé, avec beaucoup d'autres pièces, lettres originales du roi Joseph, de Gallo, etc.; il s'est rendu à deux reprises en 1912 et 1913 à Bénévent où il a pu glaner, dans les archives du municipe, d'utiles renseignements; dans le fonds Italie, à notre ministère des Affaires étrangères, il a dépouillé le volume 19, Mémoires et documents, relatif à Bénévent. Il avait ainsi entre les mains toutes les pièces nécessaires et il en a tiré un volume très compact, où beaucoup de ces documents sont reproduits en entier ou analysés, mais qui néanmoins se lit avec un véritable intérêt et où sont exposées de façon souvent amusante toutes les affaires, grandes et petites, traitées au jour le jour par notre Alsacien.

Bénévent fut donnée par l'empereur Henri III au pape Léon IX, son parent, en l'an 1053 et fit partie, enclavée dans le royaume de Naples, des états pontificaux; au moment où, en 1806, Napoléon Ier donna le trône de Naples à son frère Joseph, il fit de Talleyrand, son grand chambellan et ministre des relations extérieures, un prince et duc de Bénévent. Celui-ci ne devait jamais venir dans sa principauté; s'il n'est pas tout à fait exact de dire que son seul souci était d'en tirer le plus de revenus possible, s'il désirait en théorie voir son État heureux et les Bénéventins satisfaits de sa domination, en pratique il ne donna qu'une attention assez médiocre à cette lointaine principauté et laissa faire son gouverneur, qui était animé des intentions les plus louables, et cherchait, souvent malgré Talleyrand, à dépenser sur place quelque partie de ces revenus. M. Ingold nous montre comment le gouverneur réprima le brigandage, organisa les diverses branches de l'administration : justice, instruction publique, assistance publique, finances, agriculture, commerce, industrie, promulgua le

1. Dans l'*Alsacien-Lorrain* du 23 juillet 1916, Mgr Herscher nous apprend qu'avant la guerre le chanoine Ingold s'était retiré à la trappe d'Oelenberg en Haute-Alsace; ce couvent, pris et repris par les belligérants, n'est plus aujourd'hui qu'une ruine et avec lui ont péri toutes les notes réunies par l'érudit, ainsi que les travaux de Dom de Dartein sur l'ancienne liturgie du diocèse de Strasbourg. M. Ingold vint en France à la fin de juillet 1914, se fit inscrire au nombre des aumôniers militaires — il avait fait comme franc-tireur la campagne de 1870! — mais, l'âge se faisant sentir, il se retira à la trappe d'Acey (Jura), d'où est datée la préface de ce volume.

code civil avec divers tempéraments, donna tous ses soins à l'établissement d'un lycée, introduisit le système des poids et mesures français, découvrit une mine de charbons, fonda un mont-de-piété agricole. Beer eut naturellement de grandes difficultés avec l'église et dut pendant quelque temps exiler à Rome l'archevêque Spinucci; si l'on avait su à Bénévent que le gouverneur était protestant! Mais on ne le sut jamais; sans sourciller, Beer assistait à toutes les cérémonies de la cathédrale et recevait l'encens comme représentant du souverain. A diverses reprises, les rois de Naples, Joseph d'abord, puis Murat, cherchèrent à s'annexer cette enclave de Bénévent; Murat, après sa défection, fit occuper le 31 janvier 1814 la ville et le 15 février un commissaire prit possession en son nom de la principauté; et n'est-ce point là l'un des motifs de la haine que Talleyrand devait montrer à « Sa Majesté Sicilienne » au congrès de Vienne? Beer demeura à Naples en 1814 et au début de 1815, attendant que la question de la souveraineté de Bénévent eût été tranchée; il ne s'embarqua que le 21 mai 1815 pendant les Cent-Jours et arriva à Paris le lendemain de Waterloo. Talleyrand, devenu le premier ministre de Louis XVIII, refusa de recevoir son ancien gouverneur, avec qui il eut des froissements d'intérêts, et Beer se retira à Ribeauvillé, l'âme ulcérée. On sait que par décision du congrès de Vienne le duché de Bénévent fut, en même temps que les Marches, rendu au Saint-Siège; et que jusqu'en 1860 il resta soumis à la mauvaise administration des papes. M. le chanoine Ingold nous a montré un Talleyrand encore inédit, Talleyrand souverain, « Charles-Maurice », comme le prince signait ses proclamations; et son livre abonde en traits piquants; c'est une excellente étude sur un des petits états créés par Napoléon Ier en faveur de ses maréchaux ou de ses ministres. — C. Pf.

— *Lettres de la comtesse d'Albany au chevalier de Sobirats*, suivies de quelques pièces inédites ayant rapport à elle, éditées par le marquis de Ripert-Monclar, mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert de Monaco (Monaco et Paris, Auguste Picard, 1916, in-4°, 138 p.). — Cette publication comprend vingt-cinq lettres inédites adressées à un gentilhomme originaire du Comtat-Venaissin et ancien officier dans les gardes espagnoles; elles s'échelonnent du 26 avril 1808 au 6 mai 1820. La comtesse d'Albany, veuve du prince Charles-Édouard Stuart et ancienne compagne d'Alfieri, vivait alors à Florence auprès du peintre Fabre. Ces lettres sont d'un intérêt restreint; elles renferment une série de potins et d'appréciations sur les œuvres littéraires et les événements du jour. Elles forment un heureux complément au Portefeuille de la comtesse d'Albany publié par L.-G. Pélissier et seront utiles à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la famille Stuart; elles ne modifient guère le portrait traditionnel de la comtesse d'Albany, mais elles permettent une idée plus précise de son influence, de sa mentalité et de l'importance politique de son salon. La lecture des lettres est facilitée par

une série de notes exactes et substantielles qui éclairent les passages obscurs et renseignent sur les personnages, ainsi que par une table de concordance des lettres de la comtesse avec celles de Sobirats, publiées par Pélissier. L'éditeur a suppléé à l'absence de ponctuation et d'accents, mais a respecté l'orthographe fantaisiste. Dans l'introduction, il insiste sur le caractère simplement amical des relations entre les deux correspondants, puis il combat les sévères jugements de L.-G. Pélissier sur la valeur intellectuelle et morale de la comtesse. Deux appendices comprennent trois lettres de la princesse de Castelfranco, sœur de Louise d'Albany, et un examen de la question de savoir si le mariage de Charles-Édouard Stuart a été stérile; M. de Ripert-Monclar produit un document qui tendrait à faire admettre la survivance des Stuarts. P. G.

Histoire de Pologne.

— Stanislaw Posner. *Poland as an independant economic unit;* with an introduction by Sidney Webb (Londres, George Allen et Unwin, in-8°, 40 p.; prix : 6 d.). — M. Posner sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Après un rapide aperçu des régions occupées par le peuple polonais entre les Carpathes, l'Oder, la Baltique et le système des canaux de la Bérésina, il montre les richesses naturelles du pays en métaux (zinc), en charbon d'excellente qualité, en pétrole, en sel; puis il retrace à grands traits le développement de l'industrie dans ce pays où abonde la main-d'œuvre, main-d'œuvre habile, ingénieuse, bien supérieure comme rendement par exemple à la main-d'œuvre russe. Aussi l'essor du pays a-t-il eu quelque chose de prodigieux : Lodz qui avait 227,000 habitants en 1900 en comptait 800,000 en 1914, et son exemple n'est pas unique.

Pays riche, peuple industrieux et travailleur, nation martyre, la Pologne est, comme on sait, partagée entre ses trois grands voisins : Prusse, Autriche et Russie. Quand furent négociés les traités de 1815, ces trois puissances crurent devoir lui accorder, en échange de sa liberté perdue, quelques compensations matérielles : elles admirent qu'au point de vue des tarifs commerciaux tout le pays habité par les Polonais serait considéré comme un territoire unique, que la navigation sur les rivières et les canaux serait libre pour tous les habitants, que tous les produits des provinces polonaises, tenues pour telles avant le premier partage, pourraient être échangés sans payer de droits. La Pologne dépecée conservait donc son individualité au point de vue économique; semence féconde pour l'avenir, aussi tout fut-il mis en œuvre pour l'empêcher de germer et les stipulations de 1815 restèrent lettre morte; l'unité, même économique, lui fut interdite officiellement; la Pologne fut rayée du nombre des nations.

Elle vit néanmoins et elle attend. Elle espère que son unité nationale renaîtra des cendres et des ruines accumulées par la présente guerre. Dans la Pologne reconstituée, la vallée de la Vistule est appe-

lée à jouer un rôle économique prépondérant avec Danzig qui lui donnerait un accès libre vers la mer. Or, Danzig, autrement dit Gdansk, est une ville d'origine slave, encore habitée par les Kachoubes, population parlant une langue slave qui paraît être un dialecte polonais. Appelez ce peuple à la liberté et il redeviendra slave aussi vite que Prague est redevenue tchèque; ce serait l'affaire d'une génération pour refouler l'élément germanique et redresser la voie du destin. — Rêves et chimères? Un avenir prochain le dira. Ch. B.

— *La Pologne et l'Europe* (Genève, éditions Atar, 1916, 34 p.; extrait de la revue *Uwagi* [Observations], avril; traduit du polonais). — De cette brochure, fort bien imprimée, intéressante et instructive, nous ne sommes pas libres de dire tout ce que nous pensons. Nous nous contenterons d'en reproduire la dernière ligne, qui suffira pour en montrer l'esprit : « Seul le rétablissement de la Pologne libre rétablira la santé de l'Europe. » Ch. B.

HISTOIRE D'ORIENT.

— Henri OMONT. *Minoïde Mynas et ses missions en Orient, 1840-1855* (in-4°, 83 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XL). — Minoïde Mynas, Grec né à la fin du XVIIIe siècle, débarqua à Marseille en 1819, vécut à Paris de leçons de grec, de collations de manuscrits grecs, publia des grammaires grecques et divers ouvrages pédagogiques. Puis, à trois reprises, de février 1840 à mars 1843, de mai 1844 à décembre 1845, de mai 1850 à novembre 1855, le gouvernement français le chargea de missions en Grèce et en Orient pour se procurer des manuscrits anciens. Les deux premières missions eurent d'importants résultats : Mynas en rapporta deux cents manuscrits grecs; il en remit la moitié à la Bibliothèque nationale; mais il vendit le manuscrit des fables de Babrius au British Museum, en 1857; le ministre de l'Instruction publique fit saisir quatre-vingts autres manuscrits qui se trouvaient encore en la possession de Mynas au moment de sa mort en 1859 et les remit à la Bibliothèque nationale après transaction avec les créanciers de sa succession; chez le fils de l'un de ces créanciers, on devait retrouver en 1898 le traité de la Gymnastique de Philostrate. M. Henri Omont a réuni, dans cet article, tous les documents concernant les deux premières missions de Mynas, les lettres que celui-ci écrivit au ministre, les rapports qu'il lui adressa; il identifie les manuscrits de la Bibliothèque nationale que Mynas avait acquis. C'est une excellente étude sur notre fonds grec. Mynas a été un chercheur heureux, mais en somme un piètre personnage. C. PF.

— BALCANICUS. *La Bulgarie; ses ambitions; sa trahison;* ouvrage traduit du serbe (Paris, Armand Colin, 1916, in-8°, x-290 p.). — Sous ce titre, un homme d'état serbe, qui se cache sous un pseudonyme, a publié en avril 1915 à Nich un ouvrage qui se distingue par sa docu-

mentation et sa pénétration. Il contient une série d'études relatives à la politique bulgare de 1912 à 1915 et surtout à son rôle dans la rupture balkanique. En deux longs chapitres sont exposés les événements qui amenèrent la fameuse journée du 16-29 juin 1913, où fut donné l'ordre secret d'attaquer les Alliés. Ces événements ne furent pas spontanés; ils sont le fruit d'une habile préparation. Ils marquent le triomphe de la politique autrichienne, qui n'a jamais cessé d'agir à Sofia, même au cours de la guerre contre la Turquie, qui a poussé la Bulgarie à la marche sur Constantinople à l'insu de ses alliés, qui a soutenu ses visées à l'hégémonie dans les Balkans et par suite a disloqué l'alliance balkanique. Ils sont l'œuvre personnelle du roi Ferdinand et de son entourage, appuyé sur l'état-major; leur politique consistait à s'opposer à la revision du traité, à éviter l'arbitrage du tsar et à trancher par les armes le différend avec la Serbie. Sont également responsables les ministres Guéchoff et Daneff, instruments de cette politique de duplicité, qui, par une campagne de presse et divers procédés, surent gagner à leur cause l'opinion publique. Un chapitre est consacré à l'orientation politique de la Bulgarie après la catastrophe militaire. Elle demeure la même, bien que de toutes les puissances la Russie soit seule intervenue en sa faveur et ait empêché l'entrée de l'armée roumaine dans Sofia. Au lendemain de la liquidation, la victoire autrichienne s'affirme sur les ruines de l'alliance balkanique. Le roi Ferdinand reste inébranlable dans ses illusions sur la solidarité des tendances austro-bulgares dans les Balkans. Il applique le programme préconisé par la lettre que lui adressaient le 23 juin/6 juillet MM. Radoslavoff, Ghenadieff, Tontcheff : amitié étroite avec l'Autriche, rupture avec la Russie, aucune compromission avec le slavisme, complot contre la Grèce et la Serbie. Pendant la présente guerre, le ministère Radoslavoff adopte une neutralité bienveillante à l'égard des Austro-Allemands et se met à la tête du puissant courant politique en faveur d'une action commune avec la Turquie. Une dernière étude traite des Bulgares et de la Macédoine. Après s'être appliqué à démêler les traits slaves ou serbes qui distinguent le passé, la race, la langue et la civilisation de la Macédoine, l'auteur montre que l'apparition de la propagande bulgare est liée à la fondation de l'Exarchat, qu'elle a été créée et favorisée par le gouvernement ottoman. Pour la Porte, les Serbes sont l'élément révolutionnaire par excellence, tandis que les Bulgares représentent le docile raïa; elle a voulu trouver en eux des alliés dans sa lutte contre Grecs et Serbes et a donné à l'action bulgarisatrice une puissante base légale par la création de l'Exarchat (firman du 28 février 1870).

Les assertions de cet ouvrage s'étaient sur une foule de textes originaux de la première importance et dont sont reproduits de longs extraits. Ces documents sont puisés aux sources les plus diverses : brochures, journaux, discours, rapports; mais ils émanent surtout du ministère des Affaires étrangères et du haut commandement bulgare;

les pièces de la correspondance diplomatique russe, serbe et bulgare, les instructions du lieutenant général Savoff sont particulièrement instructives. L'auteur publie les traités secrets entre la Bulgarie et la Serbie, la Bulgarie et la Grèce; dans son commentaire, il expose les circonstances qui éclairent leur conclusion; il insiste sur l'article 4 de l'addition secrète au traité, qui est d'importance capitale pour l'exacte interprétation du point de vue serbe dans le différend. Cet ouvrage, bourré de faits et d'idées, constitue un guide de premier ordre pour la compréhension des événements balkaniques actuels; il éclaire le jeu de la Bulgarie dans la guerre. Il faut toutefois regretter que le plan ne soit pas clair, que le style soit parfois obscur et que les matériaux si touffus ne soient pas ordonnés de manière plus systématique. — P. G.

— M. P. Huvelin, professeur à la Faculté de droit de Lyon, nous adresse une *Note sur la Palestine et la Syrie*, in-8°, 20 p. Sa thèse est la suivante : si la France s'établit en Syrie, elle doit s'établir en même temps en Palestine. Il la prouve par des raisons géographiques, économiques et politiques, et il répond à toutes les objections que pourrait soulever notre occupation des lieux saints. C. Pf.

— Émile Doumergue. *L'Arménie. Les massacres et la question d'Orient.* Conférence, études et documents. Seconde édition revue et augmentée (Paris, librairie de « Foi et Vie », 48, rue de Lille, in-8°, 209 p.). — Dans une conférence faite à Paris le 16 janvier 1916, M. Doumergue, doyen de la Faculté libre de théologie protestante de Montauban, a exposé la situation de l'Arménie, surtout sous le règne du « sultan rouge », du « mauvais sultan », Abdul-Hamid. Pendant les quarante dernières années, l'histoire de l'Arménie chrétienne ne fut qu'un long martyre : de 1894 à 1896 seulement, plus de deux cent mille Arméniens furent massacrés. Le 18 octobre 1898, le « sultan rouge » et l'empereur allemand s'embrassèrent comme deux frères; Guillaume II mit dans ce baiser tout son rêve de la « poussée vers l'Orient ». Le rêve a failli se réaliser; le parti révolutionnaire qui renversa Abdul-Hamid fit alliance avec l'Allemagne et, à la faveur de la guerre mondiale, les massacres recommencèrent : cette fois, un million d'Arméniens furent les victimes de cette alliance monstrueuse. Cette politique et ses fruits détestables nous sont révélés par un grand nombre de témoins; dans le nombre, M. Doumergue réserve une place d'honneur à deux Allemands, le pasteur Lepsius, auteur d'un éloquent plaidoyer en faveur de l'Arménie : *l'Arménie et l'Europe* (1896), et un député ultra-nationaliste, Frédéric Naumann, l'auteur de *Mittel-Europa* dont on connaît l'appétit annexioniste. Mais la conférence de M. Doumergue, instructive, établie sur un choix de faits bien contrôlés, n'est qu'une petite partie du volume. Le morceau de résistance est fourni par les « Études et documents » (p. 37-205). Là, nous trouvons un exposé complet de la question arménienne, avec une abondante bibliographie. M. Doumergue nous avertit qu'il s'est renseigné aux

meilleures sources et qu'il doit beaucoup aux indications fournies par M. Macler, professeur d'arménien à l'École des langues orientales vivantes. Cet appendice est divisé en onze chapitres : 1. L'Orient, enjeu et cause de la guerre actuelle. 2. Les Turcs (le gouvernement et le peuple, la tolérance et le fanatisme). 3. Les Arméniens (le pays et les habitants; caractère, mœurs, industrie des Arméniens; l'église arménienne). 4. De San Stéfano à Berlin (le traité de San Stéfano modifié par celui de Berlin; les réformes promises par ce dernier et toujours différées). 5. Abdul-Hamid. 6. Les Jeunes-Turcs (les massacres, d'après les sources américaines et allemandes). 7. Les massacres et l'Allemagne (le gouvernement allemand « n'a pas provoqué les massacres, il n'y a pas participé, il a laissé faire »; sollicité par des catholiques et par des protestants allemands d'intervenir en faveur des Arméniens persécutés, le chancelier de l'empire a répondu qu'il « continuera à considérer à l'avenir, comme il l'a fait jusqu'ici, comme un de ses principaux devoirs d'user de son influence pour que les peuples chrétiens ne soient pas persécutés *à cause de leur foi* »; mais il s'est empressé d'adopter le prétexte mis en avant par les Jeunes-Turcs : devant « les menées de ses adversaires », la Porte s'est vue forcée « d'évacuer la population arménienne de certaines régions de l'empire ottoman et de lui fixer de nouvelles résidences ». Ce n'est plus qu'une affaire de police intérieure, et le devoir de l'Allemagne était de ne pas intervenir. Ainsi Ponce Pilate...). 8. Les trois mensonges (résume et réfute les principaux mensonges exposés dans le plus récent plaidoyer des Jeunes-Turcs : *a)* il n'y a pas eu de massacres; c'est un conte à dormir debout imaginé par les Anglais; *b)* les Arméniens étant en état de rébellion, il a fallu procéder contre eux à de sévères mesures de police; *c)* en face de l'avance russe au sud du Caucase, ils ont trahi le gouvernement ottoman qui a dû procéder en conséquence à l'évacuation du pays). 9. Les massacres et la France. 10. L'avenir de l'Arménie. 11. Appels suprêmes. — En appendice est publié le texte d'un accord du 8 février 1914 réglant la situation politique de l'Arménie dans l'empire ottoman; cet accord équitable, mais qui n'a pas été mis en pratique, pourrait servir de base à la future constitution de l'Arménie. Deux cartes terminent le volume, dont on doit recommander la lecture à toute personne désireuse de se former une idée réfléchie sur l'angoissante question de l'Arménie innocente et martyre. Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1916, mai-juin. — Albert MATHIEZ. Fabre d'Églantine, inventeur de la *Conspiration de l'étranger* (c'est bien Fabre en effet qui, en 1793, vers le 12 octobre, rédigea vingt-cinq « questions lues au Comité de Sûreté générale », pièce dirigée contre les Hébertistes et où se trouvent tous les éléments de la prétendue « conspiration de l'étranger »). — J. ROUANET. Robespierre, d'après les comptes-rendus parlementaires de mai-juin 1789 (critique très précise et approfondie des procédés employés par les journalistes pour reproduire la physionomie des séances et les discours des députés aux États-Généraux. « Ils étaient si médiocres, qu'on ne saurait reconstituer, même approximativement, avec quelque chance d'exactitude, l'ordre chronologique dans lequel se produisirent les interventions des principaux orateurs en mai-juin 1789, sauf pour les membres des Communes délégués aux conférences des trois Ordres. » En ce qui concerne Robespierre, on le reconnaîtrait difficilement dans le « Robert » qui, selon le *Point du Jour*, parla, le 16 juin, « avec une éloquence rare, une précision au-dessus de son âge »). — G. VAUTHIER. Le dernier gouverneur de Paris au XVIIIe siècle (montre en quoi consistaient ses fonctions, fonctions tout honorifiques, mais grassement rétribuées). — Albert MATHIEZ. Danton, Talon, Pitt et la mort de Louis XVI (les notes de Théodore Lameth sur une conversation de Talon avec Pitt sont confirmées par la correspondance de W. A. Miles. On peut tenir pour certain qu'après le 10 août Danton envoya un de ses intimes, l'abbé Noel, à Londres, pour négocier secrètement avec le gouvernement anglais. Il y eut aussi une intrigue pour extorquer deux millions à ce gouvernement. Toutes ces tentatives échouèrent. Pitt conserva dans le procès de Louis XVI une neutralité complète, parce qu'il ne voulait pas fournir à la France des raisons plausibles pour rompre la paix). — Henri LION. N.-A. Boulanger, 1722-1759; contribution à l'histoire du mouvement philosophique au XVIIIe siècle; suite et fin (Boulanger et la bataille philosophique, où il est à peine question de Boulanger lui-même, parce que, s'il fut un « esprit original et puissant, d'une très louable indépendance de pensée », il n'a pas pris soin de sa gloire; c'est dans ses manuscrits, tout ensemble incomplets et touffus, qu'il faut aller le chercher. C'est la faute des circonstances s'il est resté inconnu et méconnu). — Éd. BERGOUNIOUX. Robespierre (reproduction d'un article sur l'*His-*

toire des Girondins de Lamartine, article paru dans l'*Artiste* du 6 juin 1847. En voici les dernières lignes : « Il faut bien reconnaître que ce Robespierre [celui de Lamartine] ne ressemble pas à celui des historiens, sinon de l'histoire; mais lequel est le vrai? Ne serait-ce pas celui de M. de Lamartine? »). — Albert MATHIEZ. Un « agent de l'étranger », l'Espagnol Guzman (apporte quelques corrections et additions à l'étude de M. Morel-Fatio, *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 33). — ID. Quelques lettres de Chaumette (trois lettres, datées du printemps de 1793; une d'elles apporte quelques éléments nouveaux pour la biographie de Chaumette). — M. DOMMANGET. Une nomination de maître d'école en 1810. = C.-rendus : *R. Le Forestier.* Les Illuminés de Bavière et la franc-maçonnerie allemande (A. Mathiez ajoute quelques faits nouveaux à cet excellent livre). — *H. Labroue.* La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II. La Société populaire de Bergerac pendant la Révolution (l'auteur a singulièrement surfait son héros). — *J. Tiersot.* Histoire de la Marseillaise (bon). — *M. P. Cushing.* Baron d'Holbach, a study of eighteenth century radicalism in France (thèse de doctorat, qui n'est encore qu'une esquisse; mais elle rendra des services).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1916, avril-juin. — H. AUBERT. Marie de Luré, dame de La Noue (tel est le véritable nom de la seconde femme du célèbre Bras-de-Fer; documents sur elle et sa famille; deux lettres inédites adressées par elle en 1596 et 1600 à Théodore de Bèze). — N. WEISS. Un mémoire inédit de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, sur la conduite à tenir vis-à-vis des protestants en 1698 (complète la série des mémoires publiés par M. Lemoine). — Mme DE CHARNISAY. Étude sur les fugitifs d'Uzès; suite (Fabre-Froment; nombreux renseignements généalogiques). — F. REVERDIN. Relevé des noms des prosélytes et réfugiés figurant aux registres du Consistoire de Genève; suite (du 6 août 1696 au 28 décembre 1699). — J. ROMAN. Le meurtre de Louis Aymé. Épisode de la première guerre de religion à Gap (ce meurtre eut lieu à Chorges en 1563; enquête faite par le clergé *contre* l'assassiné huguenot). = C.-rendu : *Duclos et Mage.* Histoire du protestantisme français au Canada et aux États-Unis (œuvre d'édification autant que d'instruction).

3. — **Revue des études historiques.** 1916, juillet-septembre. — J. FLACH. Revendications contre l'Allemagne du poème de Gauthier d'Aquitaine (le poème latin du *Waltharius* que les érudits allemands ont attribué à Ekkard, moine de Saint-Gall, est en réalité dû à un moine de Fleury-sur-Loire, sans doute Girard, qui vivait au XIe siècle; d'ailleurs, « le *Waltharius* est tout entier du côté de nos chansons de geste, comme inspiration, comme sentiment, comme caractère et aussi par ses éléments littéraires et son folklore »). — J. MATHOREZ. La pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime; suite

et fin (les Allemands dans la milice française sous François Ier; rôle des lansquenets pendant les guerres de religion; lire le baron de Dohna; à noter aussi que Bettstein, soit Bassompierre, est en Lorraine; curieux détails sur un engagement du duché d'Alençon au duc de Würtemberg en 1604; petits princes et soldats à la cour de Louis XIV et de ses successeurs; très intéressant). — E. Griselle. De Berlin à Constantinople; un échec diplomatique de Louis XIV en 1659 (Blondel, résident français près de l'électeur de Brandebourg, fut envoyé à Constantinople à la fin de 1658 pour demander raison de l'arrestation de l'ambassadeur français, M. de La Haye; péripéties de son voyage, d'après une relation écrite par Blondel à son retour, le 1er mai 1659). — B. Combes de Patris. M. de Bonald et sa correspondance inédite (d'après les deux thèses de M. Henri Moulinié). = C.-rendus : *E. Espérandieu*. Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, t. VI : Belgique, 2e partie (poursuit son travail avec une méthode et une conscience qu'on ne saurait prendre en défaut). — *H. Hauser*. Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle, t. IV : Henri IV (excellent répertoire). — *E. Lenient*. La solution des énigmes de Waterloo (soutient que le désastre de 1815 est dû à Napoléon Ier seul; thèse exposée avec une grande puissance documentaire et dialectique). — *E. Delabrousse*. Joseph Magnin et son temps, t. I (rôle du député de la Côte-d'Or pendant la guerre de 1870). — Publications sur la guerre; la *Revue historique* en a déjà rendu compte.

4. — **Revue des études napoléoniennes**. 1916, juillet-août. — Edv. Bull. Formation de la nationalité norvégienne (étudie les conditions dans lesquelles la Norvège, de simple province qu'elle était jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, devint un royaume indépendant; ce sont les événements de 1807-1814 qui conduisirent à ce résultat; ils aboutirent d'autre part à l'union avec la Suède, union que le peuple norvégien n'avait pas souhaitée et qui coûta quatre-vingt-dix ans de lutte pour en sortir). — G. Bourgin. Les ouvriers et la défense nationale en 1814. — Ed. Chapuisat. La France au secours de la Grèce, d'après la correspondance de G. Eynard (analyse la correspondance échangée, surtout pendant les premières années du règne d'Othon, entre Eynard et son ami Arthémone Regny, qu'il avait donné au roi comme conseiller financier; cette correspondance s'arrête en 1843). — Éd. Driault. Constitution de l'histoire scientifique de la grande guerre; suite (annonce les ouvrages récents sur les causes et les antécédents de la guerre, sur les faits de la guerre, enfin sur les conditions de la future paix).

5. — **Revue des sciences politiques**. 1916, 15 août. — Nos grandes colonies et la guerre. III. Augustin Bernard. Algérie (l'Algérie nous fournit des soldats, des travailleurs, des produits agricoles; la tranquillité y a été parfaite; attitude très digne de la population;

un des principaux résultats de la guerre sera de préparer et d'accélérer en Algérie la fusion entre les divers éléments de la population). — Eugène D'EICHTHAL. Alliances et guerres économiques. La conférence économique à Paris. — D. BELLET. Arkangel et les chemins de fer septentrionaux de la Russie (prolongation de la ligne ferrée Yaroslaw-Vologda à Arkangel en 1895; construction de la ligne de Zwanka à Kola, sur la côte Mourmane, en cours d'exécution; projet de réunir par rail Arkangel au réseau sibérien). — V.-H. FRIEDEL. La propagande scolaire allemande à l'étranger avant et pendant la guerre (en 1907, les Allemands avaient hors de l'Allemagne 1,242 écoles avec 64,600 élèves; les anciens élèves de ces écoles se sont mis, depuis la déclaration de guerre, au service de la propagande allemande; intéressants détails sur ces écoles, particulièrement dans la péninsule des Balkans). — R. D. Les repentirs d'un agent secret. Les dessous de la politique allemande en Orient (d'après le volume publié en anglais et traduit en français par Henry Bonnet). — Pierre BODEREAU. Au service de la nation (1792-1798, d'après les lettres de volontaires publiées par le colonel Ernest Picard). — Léon MOREL. Les scrupules d'un intellectuel (Romain Rolland dans son livre : *Au-dessus de la mêlée*). = C.-rendus : Publications sur la guerre, dont *Germanicus*, Der springende Punkt. Versuch einer Verständigung zwischen deutschen und französischen Sozialisten (reconnaît la responsabilité allemande dans la déclaration de guerre; rêve d'une réconciliation impossible entre socialistes français et allemands); *Paul Otlet*. Les problèmes internationaux et la guerre (conclusions très contestables).

6. — Revue historique de la Révolution française. 1916, janvier-février. — O. KARMIN. Les finances russes en 1812 et la mission de Sir Francis d'Ivernois à Saint-Pétersbourg (suite et fin de ces intéressants documents). — F. UZUREAU. Le siège d'Angers, 3 et 4 septembre 1793 (documents). — G. VAUTHIER. Les prisons d'État en 1812. — P. HECKMANN. Félix de Wimpffen et le siège de Thionville en 1792; suite. — J.-P. PICQUÉ, député des Hautes-Pyrénées à la Convention. Souvenirs inédits ; suite (état de la France après le 21 janvier 1793; Robespierre et le 9 thermidor; le général Bonaparte. Non réélu au Conseil des Cinq-Cents, Picqué déclare qu'il ne donne « aucun regret à la perte de la portion de sa puissance » ; il n'en avait pas abusé. « L'optique du cœur, ce prisme du sentiment intérieur qui aurait pu me parler de ma faiblesse, a gardé le silence devant le témoignage de l'estime de quelques hommes. » Cette unique phrase suffit pour caractériser la rhétorique de cet homme aussi médiocre écrivain que pauvre politique). — G. VAUTHIER. L'argenterie de Marie-Antoinette (publie un inventaire de cette argenterie, dressé le 24 juin 1791). — Chappe et les dépêches officielles (analyse le texte des dépêches ou communiqués reçus par Chappe depuis le 20 germinal an III et des réponses). — Une supercherie diplomatique contre Bonaparte en 1799 (imaginée par les Anglais dans l'espoir de perdre

le général dans l'opinion des gens de Syrie). — Une lettre inédite de John Perceval sur le séjour de Napoléon dans l'île d'Elbe, 18 novembre 1814 (écrite à Sir Francis d'Ivernois). — Un rêve de paix européenne en l'an VIII (publie une lettre adressée de Genève, à Talleyrand, le 20 messidor an VIII, par un certain Louis Odier, professeur de médecine, président du jury d'instruction pour le département du Léman). = C.-rendus : *A. Rigault.* L'invasion de 1815 en Seine-et-Marne (petit volume bourré de faits intéressants). — *A. Babel.* Les métiers dans l'ancienne Genève : Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes (beaucoup de renseignements inédits).

7. — Journal des savants. 1916, juin. — Henry LEMONNIER. Les châteaux de Saint-Germain-en-Laye. I (d'après les deux volumes de Georges Houdard qui malheureusement s'arrêtent en l'année 1680; le château de Louis VI, la chapelle de saint Louis, le château de Charles V, celui de François 1er. « Saint-Germain apparaît comme un des modèles les plus remarquables de l'architecture nationale, au temps où une heureuse conciliation entre le style du passé et la nouvelle théorie classique permettait encore, favorisait même l'originalité dans la conception et la liberté dans l'invention »). — C. HUART. L'histoire de la Perse (coup d'œil sur cette histoire depuis Cyrus jusqu'à nos jours, d'après les deux volumes du colonel Sykes). — P. LEJAY. Les élégies romaines de Properce. II. — Ph. FABIA. Pour l'inventaire des mosaïques romaines de Lyon. I (indique une série de corrections à faire à l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule* publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions). = C.-rendus : *Frank Burr Marsh.* Some phases of the problem of provincial administration under the roman republic (court article contenant une thèse ingénieuse). — *E. S. Bouchier.* Syria as a Roman province (un peu décousu; à l'usage du grand public). = Juillet. Henry LEMONNIER. Les châteaux de Saint-Germain-en-Laye. II (le château neuf que le comte d'Artois fit détruire et dont il ne reste rien que les grands murs, encore si imposants, quelques fragments dispersés et le pavillon dit de Henri IV; le château vieux sous Louis XIV). — P. LEJAY. Les élégies romaines de Properce. III. — Ch.-V. LANGLOIS. Les manuscrits du *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre (M. C. Miroux, professeur au lycée de Châteauroux, tombé sur le champ de bataille le 19 novembre 1914, préparait une édition nouvelle du *Verbum abbreviatum*, traité des Vertus et des Vices; ses notes ont été communiquées à M. Langlois qui en a tiré ce joli article). — Ph. FABIA. Pour l'inventaire des mosaïques romaines de Lyon. II (continue de montrer l'insuffisance des descriptions de la série lyonnaise dans l'*Inventaire* publié par l'Académie des inscriptions; nouvelles mosaïques découvertes). = C.-rendus : *Jean Maspero.* Organisation militaire de l'Égypte byzantine (tout à fait remarquable). — *Leigh Alexander.* The kings of Lydia and a rearrangement of some fragments from Nicolaus of Damascus (a réparti avec plus de rigueur

qu'autrefois les divers morceaux de la compilation byzantine). — *Wallace B. Flemming*. The history of Tyre (œuvre de vulgarisation). — *J. K. Fotheringam* et *L. R. F. Williams*. Marco Sanudo conqueror of the Archipelago (contribution importante à l'histoire de la colonisation latine en Orient). — *Rita Calderini De'Marchi*. Jacopo Corbinelli et les érudits français d'après la correspondance inédite Corbinelli-Pinelli, 1566-1587 (beaucoup de renseignements). — *A. N. Egorov*. Germains et Slaves au moyen âge. La colonisation au Mecklembourg au XIIIe siècle (2 vol. en russe; montre ce qu'il reste encore d'éléments slaves dans le duché). — *Henry Martin*. La guerre au XVe siècle (reproduction de trente miniatures de la bibliothèque de l'Arsenal). = Août. L. LEGER. Un théologien grec de la Renaissance en Moscovie (il s'agit de Maxime le Grec, né à Arta, dans la principauté d'Épire, vers 1475; il étudia en Italie, fut pendant dix ans moine dans un des monastères du mont Athos, vint à Moscou en 1518, où il fut retenu par le grand prince Vasili Ivanovitch; mais il fut accusé d'hérésie et sur trente-huit années qu'il passa en Russie, il fut détenu pendant vingt-six ans; sa biographie est résumée d'après le livre de V. S. Ikonnikov). — G. DOUTREPONT. Les études romanes en Belgique, 1900-1914. I (centres d'études et organes de publicité; bibliographie et éditions; histoires générales). — L. BRÉHIER. L'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles à Constantinople et dans les provinces. I (d'après le travail de Loparev; ce savant a soumis à une enquête minutieuse les soixante vies de saints de cette période qui nous sont parvenues; conditions dans lesquelles ces biographies ont été composées; plan qui y est presque toujours suivi). — H. DEHÉRAIN. Lettres à Georges Cuvier sur l'organisation de l'Institut en l'an XI (lettres de Duméril, Geoffroy Saint-Hilaire, Fourcroy, P. de Candolle, Ch.-Fr.-Ph. Masson, auteur de mémoires sur la Russie et alors secrétaire général de la préfecture de Rhin-et-Moselle à Coblence). — B. HAUSSOULLIER. Gaston Maspero (article nécrologique).

8. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1916, 22-29 juillet. — *P. Lanéry d'Arc*. Jeanne d'Arc et la guerre de 1914 (beaucoup d'utiles renseignements bibliographiques; critique médiocre). — *G. Wampach*. Ce qu'ils pensaient (intéressante analyse de deux livres allemands, écrits avant la guerre par des écrivains à tendance opposée : Daniel Frymann, pangermaniste fougueux, ennemi de la démocratie, et H. Fernau, démocrate pacifiste). — *L. Rouquette*. La propagande germanique aux États-Unis (très instructif). — *J. Clavel*. Le général Galliéni (bon). — *Ed. Chapuisat*. La guerre européenne et le rôle de la Suisse (remarquable). = 5 août. E. WELVERT. Les conventionnels régicides. IV : Jean-Baptiste Meyer (publie une curieuse rétractation faite devant notaire en 1815; réfugié en Suisse, Meyer ne cessa de solliciter la grâce qui lui fut toujours refusée. La révolution de Juillet lui permit de rentrer au pays; il y mourut peu après, le 18 octobre 1830). — A. CHUQUET. L'argot des prisons sous la Ter-

reur. — *J. M. Robertson.* The historical Jesus (A. Loisy réplique aux critiques faites à ses livres par Robertson; il met en garde contre la prétention des mythologues d'avoir résolu le problème de l'historicité de Jésus. « L'existence de Jésus est attestée; le mythe de Jésus, en tant que préexistant au christianisme, ne l'est pas »). — *H. Blümner.* Karte von Griechenland zur Zeit des Pausanias, sowie in der Gegenwart (excellent). — *G. Prato.* L'occupation militaire dans le passé et dans le présent, 2e édit., trad. par *P. B.*, revue par *Georges Bourgin* (fort intéressant; la traduction est médiocre). — *A. Chevrillon.* L'Angleterre et la guerre (beau livre, d'un haut enseignement). — *H. Richard.* La Syrie et la guerre (intéressant; mais beaucoup de points sont contestables). = 12 août. *P. M. Sykes.* A history of Persia, t. II (bonne histoire pour le grand public, avec d'abondantes illustrations). — *Arvanitopoullos.* Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί. Ἀνασκαφαὶ καὶ ἔρευναι ἐν Θεσσαλίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ (deux importants travaux). — *R. Cagnat.* L'annexe d'Afrique. — *E. Cuq.* Une statistique des locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale (étude critique sur le passage de la *Notitia* relatif aux « insulae » et aux « domus »). — *H. Hauser.* La guerre européenne. Le problème colonial (remarquable). = 19 août. *F. W. Wille.* The assault. Germany before the outbreak and England in war-time (correspondant de journaux américains en Allemagne, l'auteur était à Berlin au moment de la déclaration de guerre. Il ressort de son récit que l'empereur allemand eut la main forcée par la clique militaire et qu'à son tour Berlin força la main à Vienne). — *G. L. Dickinson.* The european anarchy (sur les débuts de la guerre, Dickinson apporte une note pareille à celle de Wille : c'est le parti militaire qui, au dernier moment, fit déclarer la guerre. L'Allemagne a voulu faire une guerre préventive, parce que ses militaires croyaient l'occasion propice et savaient qu'elle ne se retrouverait plus aussi favorable. « C'est, dans la vie des peuples, l'équivalent d'une de ces agressions de malfaiteurs vulgaires que doit prévenir ou réprimer la police. Il y avait en Europe des malfaiteurs, mais il n'y avait pas de police; il faut que cela cesse »). — *Fr. H. Simonds.* They shall not pass (très bonne étude sur les opérations autour de Verdun. Ils ne passeront pas, et il ne faut pas qu'ils passent!). — *Edw. G. Browne.* The Ta'rikh-i-Guzida or « Select history » of Hamdu'llah Mustawfi-i-Qazwini, abridged in english, 2e partie (utile édition; l'abrégé en anglais rendra de grands services). — *W. E. Rapparth.* La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse (excellent). = 26 août. *M. Ben Tamun* et *M. El Kochani.* Classes des savants de l'Ifriqiya (texte arabe, publié par *M. Ben Cheneb*, de deux recueils biographiques relatifs aux savants et pieux personnages de l'Ifriqiya, qui présentent un réel intérêt pour l'histoire de la vie locale). — *J. Ribera.* Historia de los jueces de Cordoba d'*El Kochâni* (texte arabe, avec une traduction espagnole et une introduction, d'une utile histoire des cadis de Cordoue; essentiel pour l'étude

des institutions musulmanes). — *Th. Pègues*, O. F. P. Saint Thomas d'Aquin et la guerre (insuffisant). — *J. Destrée*. L'effort britannique (bon). — *H. W. Steed*. L'effort anglais (remarquable conférence). — *G. Crouvezier*. L'aviation pendant la guerre (bon). — *Mgr Lobbedey*. La guerre en Artois (utile recueil de documents et de témoignages directs). — *F. de Jehay*. L'invasion du grand-duché de Luxembourg en août 1914 (instructif). = 2 septembre. E. Welvert. Les conventionnels régicides. V : Réal (publie une lettre de Réal, président de la cour impériale de Grenoble, sollicitant, le 26 mars 1812, la croix de l' « Ordre de la Réunion », institué pour récompenser « les services rendus dans l'exercice des fonctions judiciaires et administratives et dans la carrière des armes ». Après la seconde Restauration, Réal réussit, non sans peine, à être mis à l'abri des poursuites ordonnées contre les régicides ; il vécut ses dernières années dans la retraite et mourut à Grenoble le 18 octobre 1832, président honoraire de la Cour d'appel et chevalier de la Légion d'honneur). — *Lanoë-Villène*. Principes généraux de la symbolique des religions (sans valeur). — *H. Moris*. Organisation du département des Alpes-Maritimes, mars-avril 1793. Lettres de Grégoire et Jagot (instructif). — Colonel *Krebs* et *H. Moris*. Essai de reconstitution des fortifications de Nice (bon). — Marquis *de Ripert-Monclar*. Lettres de la comtesse d'Albany au chevalier de Sobirats (intéressant). = 9 septembre. *Hamd-Allah Mustawfi of Qaswîn*. The geographical part of the Nozhat-el-Qulûb, publ. par *G. Le Strange* (très bonne édition de la partie du Nozhat qui s'occupe plus spécialement de la géographie de la Perse. C'est en 1340 de notre ère que le Nozhat fut composé par Hamd-Allah, inspecteur des finances de Qaswîn). — *M. Bernard*. La municipalité de Brest, de 1750 à 1790 (bon). — *Ingold*. Bénévent sous la domination de Talleyrand et le gouvernement de Louis de Beer, 1806-1815 (bon; mais, sur Talleyrand même, cette excellente monographie ne nous apprend rien de nouveau). — *La Roche*. Souvenirs d'un officier de gendarmerie sous la Restauration, publ. par le vicomte *Aurélien de Courson* (texte fort intéressant, mais médiocrement édité). — *G. Petit* et *M. Leudet*. Les Allemands et la science (très inégal et, au total, insuffisant). — *M. Nehlil*. Lettres chérifiennes (recueil de cent vingt-huit documents arabes, reproduits en fac-similé; ils sont compris entre les années 1852 et 1914 et présentent tous un intérêt politique ou administratif).

9. — Revue archéologique. 1916, mai-juin. — Théodore Reinach. Inscriptions de Sinope (dix inscriptions grecques ou latines qui avaient été mal publiées dans une petite revue grecque de Merzifoun, villayet de Sivas; essaie de les corriger et de les compléter; parmi elles, deux épigrammes assez bien tournées en vers grecs, une inscription bilingue, une longue inscription agonistique; elles fournissent des renseignements sur les sacerdoces et les magistratures de la ville). — Georges Seure. Archéologie thrace (§ 4. Inscriptions funéraires,

nos 148-150; les nos 149 et 150 sont deux inscriptions funéraires découvertes à Lajene, district de Lovetch en Bulgarie). — Robert DE LAUNAY. Les fallacieux détours du Labyrinthe; suite. — Salomon REINACH. De quelques prétendus portraits de sculpteurs (on a tort de reconnaître des sculpteurs dans les portraits de personnages représentés avec des statues ou des fragments de statues; il s'agit souvent de simples collectionneurs; en général, on montre les sculpteurs tenant en mains un outil de leur profession). = C.-rendus : *Otto Tschumi* et *Paul Vouga*. Einführung in die Vorgeschichte der Schweiz (estimable, des erreurs). — *L. Mayet* et *J. Pissot*. Abri sous roche de La Colombière près Poucin, Ain (remarquable). — *E. Bell*. The architecture of ancient Egypt (vient à point après les découvertes de MM. Naville et Hall). — *A Van Gennep* et *G. Jéquier*. Le tissage aux cartons et son utilisation décorative dans l'Égypte ancienne (important et original). — *Alfred E. Knight*. Amentet. An account of the Gods, amulets and scarabs of the ancient Egyptians (dictionnaire de mythologie égyptienne, œuvre d'un amateur. « Amentet » est la résidence de la plupart des dieux égyptiens). — *Paul Gauckler*. Nécropoles puniques de Carthage (nombreux matériaux). — *Michel Clerc*. Aquae Sextiae (excellent). — *E. Babelon*. Le trésor d'argenterie de Berthouville près Bernay (important). — *F. Legge*. Forerunners and rivals of Christianity, being studies in religious history from 330 B. C. to 330 A. D. (série d'utiles essais). — Sir *Thomas Graham Jackson*. Gothic architecture in France, England and Italy (deux magnifiques volumes). — *Paul Esdouhard d'Anisy*. Le polyptyque de l'Hôtel-Dieu de Beaune (comme Philippe le Bon n'est pas représenté avec la Toison d'or, il s'en suit que le célèbre polyptyque est antérieur à 1430). — *Osvald Sirén*. Leonardo da Vinci, the artist and the man (traduit en anglais du suédois; très belle illustration). — *Léon van der Essen*. A short history of Belgium (clair résumé).

10. — Revue de l'histoire des colonies françaises. 1916, 2e trimestre (lire au tome CXXII, p. 418 : 1916, 1er trimestre, au lieu de *1915*). — Henri CORDIER. La mission Dubois de Jancigny dans l'Extrême-Orient, 1841-1846 (il devait constater l'état des Indes orientales et de la Chine; sa correspondance avec le ministre des Affaires étrangères; son rôle un peu brouillon; à la fin de 1842, la France donna le titre d'envoyé extraordinaire en Chine à M. Théodose de Lagrené, et Dubois passa au second plan; il mourut à Chandernagor le 20 mars 1860). = C.-rendus : The records of Fort Saint-Georges (ont paru deux volumes contenant les lettres échangées entre les gouvernements de Madras et de Pondichéry en 1750 et 1751 et un volume qui donne le journal du siège de Madras, investi par Lally en 1758-1759; très utile). — *De Gironcourt*. Les inscriptions lithiques du Niger et de l'Adrar (sorte de *corpus* constitué; ces inscriptions sont funéraires et peuvent se répartir selon les régions en trois groupes; reste à les déchiffrer et à en tirer des déductions historiques).

11. — Revue de l'histoire des religions. 1916, janvier-février. — G. Huet. Authenticité et valeur de la tradition populaire (examine la théorie de M. Lucien Foulet qui a mis en doute l'antiquité et la valeur des contes populaires; prouve au contraire cette antiquité; sans doute dans la tradition populaire entrent souvent des éléments d'origine littéraire ou livresque; mais beaucoup de contes ont une origine populaire très lointaine et l'historien de la littérature a le droit, en observant les précautions convenables, de s'en servir pour expliquer la genèse des œuvres du passé). — Ch. Flachaire. La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique de la première moitié du XVIIe s.; suite et fin (le culte de la Vierge dans les œuvres de Port-Royal; le mysticisme marial chez M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, chez le P. Eudes. Cet emportement mystique avait besoin de tempéraments; de cette piété sage, Bossuet fut l'interprète oratoire. Dans la suite du siècle, ces genres d'excès dans le culte de Marie devaient prendre le dessus. Étude neuve, fine et discrète, fort bien écrite; l'auteur qui donnait de si belles espérances a été tué à l'ennemi). = C.-rendus : *Louis Henry Jordan.* Comparative religion, its adjuncts and allies (il existe une science des religions comparées qui doit avoir son autonomie; c'est ce que l'auteur démontre avec conviction et force). — *L. Ross Taylor.* The cults of Ostia (net et clair, mais un peu superficiel). — *Arthur Sidney Hurn.* Voltaire et Bolingbroke. Étude comparative sur leurs idées philosophiques et religieuses (les ressemblances sont très nombreuses et M. Hurn les a bien mises en lumière; il semble que Voltaire se soit inspiré de Bolingbroke; mais quelle est l'origine véritable de ces idées? C'est ce que M. Hurn ne recherche pas). = Mars-avril. P. Oltramare. Les variations de l'ontologie bouddhique (suit l'évolution de l'ontologie dans les écoles réalistes, l'école idéaliste, chez les Mâdhyamika, etc. La pensée bouddhique se rapprocha de plus en plus de la spéculation brahmanique orthodoxe). — W. Déonna. Les prototypes de quelques motifs ornementaux dans l'art barbare (thème de Daniel dans la fosse aux lions : ce thème en réalité est un motif païen se rattachant au culte solaire; animaux affrontés séparés par un être humain, un vase ou une croix : il faut y voir des chevaux solaires. L'explication nous paraît hardie). — A. Van Gennep. Jean d'Espagne. Les étapes de son culte en Savoie (Jean d'Espagne créa en 1151 un couvent de Chartreux, la Chartreuse du Reposoir, dans une vallée latérale à gauche de l'Arve, à 975 mètres d'altitude; on a de lui une biographie du XVe siècle; mais sa légende a continué de se développer; les étapes de cette légende; le culte de Jean n'a été reconnu licite qu'au XIXe siècle, en 1864 et 1878). = C.-rendus : *J. Chevalier.* Étude critique du dialogue pseudo-platonicien l'Axiochos sur la mort et l'immortalité de l'âme (excellent; a bien rattaché ce dialogue au néo-pythagorisme et prouvé qu'il n'était pas antérieur au début du Ier siècle av. J.-C.). — *A. Bouché-Leclercq.* Histoire des Séleucides (ce qu'elle apprend sur l'histoire

religieuse). — *Ed. Krakowski.* Les sources médiévales de la philosophie de Locke (thèse très contestable). = Mai-juin. René DUSSAUD. L'Aphrodite chypriote (persistance à travers les siècles du type de cette divinité; elle est essentiellement une déesse-mère, primitivement la Terre-mère; son influence sur le type classique d'Aphrodite). — Paul ALPHANDÉRY. Les croisades d'enfants (raconte les croisades d'enfants de 1212 en France et en Allemagne; ces jeunes innocents se sacrifiaient pour la délivrance des lieux saints; ils étaient des victimes expiatoires et leur sacrifice tendait à se confondre avec celui du Christ). — Frédéric MACLER. Les couvents arméniens (analyse un travail déjà ancien, paru en 1886, de M. Kostanéants). = C.-rendus : *R. Weill.* Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien (textes trouvés dans les archives du temple de Minou à Koptos, 2550 à 2300 av. J.-C.). — *A. van Hoonacker.* Une communauté judéo-araméenne à Éléphantine en Égypte aux ve et vi^e^ siècles av. J.-C. (exposé d'ensemble très clair, précis et d'un vif intérêt). — *L. Malten.* Kyrene. Sagengeschichtliche und historiche Untersuchungen (ces recherches resteront fondamentales; a repris avec succès l'essai de Studniczka). — *H. Graillot.* Le culte de Cybèle mère des dieux (recherches étendues; quelques légères erreurs).

12. — Le Correspondant. 1916, 10 août. — William MARTIN. La Suisse devant la guerre (les raisons historiques de la crise actuelle; les rapports du gouvernement et du peuple; l'équilibre des tendances, qui doit s'opérer par le retour au fédéralisme). — MILES. Silhouettes de guerre. Lord Derby. — Lieutenant-colonel BOURGUET. Un an de campagne, septembre 1914-septembre 1915; lettres à sa famille (le lieutenant-colonel Bourguet, officier d'artillerie, passé, sur sa demande, dans l'infanterie, commandait le 116e régiment quand il fut tué à Tahure le 25 septembre 1915; ses lettres montrent quelles difficultés il eut à surmonter pour faire adopter ses idées, longtemps méditées, sur la « liaison des armes »). — Ch. STIÉNON. Du Danube à la Transylvanie. Le pays et les possibilités d'une campagne; avec une carte. — Maurice D'HARTOY. Au front. Le Gué-barré (émouvant épisode de la bataille de la Marne, 6 septembre 1914). La première blessure de l'aumônier Dubreuil. — F. DE HOMEM CHRISTO. L'imbroglio mexicain. La « question d'Orient » de l'Amérique. — R. BRANCOUR. La guerre, dans l'opéra en France. = 25 août. ***. Le nouvel accord russo-japonais. — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Alexeief. — F. ROZ. Secours américains et sympathies américaines. Le « clearing house » de Paris. — G. FONSEGRIVE. De Taine à Péguy. III. La progression scientifique et philosophique. — Paul TORN. Les aventures d'un chauffeur français dans le Luxembourg belge (en 1914-1915). — ***. L'intercommunion entre l'Église anglicane et l'Église orthodoxe russe. — J. DE COUSSANGE. Les armées austro-allemande et russe, d'après Sven Hedin (analyse fort intéressante de son livre : *Kriget mot Ryssland*, et, par surcroît, d'une brochure due à un pro-

fesseur de Gumbinnen, R. Müller, dont les Russes, quand ils avaient occupé la ville, avaient fait un bourgmestre. Müller atteste que les Russes, pendant les trois semaines de l'occupation, ont traité les habitants avec douceur et générosité. Il s'en attribue le mérite; mais son témoignage, favorable à l'armée russe, est à retenir). = 10 septembre. F. ENGERAND. La politique métallurgique de l'État allemand. I (importance métallurgique de la Lorraine; comment l'annexion de 1871 donna à l'Allemagne une partie de son bassin minier; du procédé inventé par l'Anglais Sydney Gilchrist Thomas pour déphosphorer la fonte et de la révolution économique produite par cette découverte; lutte de la Westphalie contre l'industrie qui se développe depuis lors avec une surprenante activité dans le Sud-Ouest; le gouvernement allemand veut empêcher la concentration métallurgique sur la frontière française. Liste des concessions minières du bassin lorrain et de leurs concessionnaires, avec une carte). — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Pecori Giraldi (biographie du général italien à qui revient l'honneur d'avoir arrêté l'offensive autrichienne alors qu'elle était arrivée déjà presque aux portes de Vicence en mai et juin 1916). — Lieutenant V. LEBEDEV. En Macédoine avec l'armée française. Impressions d'un officier russe, trad. par Mlle Paule TROGAN (dévastation de la Macédoine par les Bulgares et par les Grecs). — H. DE GALLIER. La décision de la Roumanie. Les partis et les hommes (intéressant). — Paul TORN. Les aventures d'un chauffeur français dans le Luxembourg belge (fin de cet amusant récit). — Ch. STIÉNON. La guerre sur le front russe. I : l'Invasion de la Prusse orientale, août 1914 (défaite de Samsonov à Tannenberg; inaction étrange et retraite de Rennenkampf. Article fortement censuré). = 25 septembre. F. ENGERAND. La politique métallurgique de l'État allemand. II (le charbon, âme de la métallurgie allemande; les charbons de la Sarre et leur prétendue inaptitude métallurgique; la politique impériale contre le Sud-Ouest : la canalisation de la Moselle et de la Sarre. Conclusion : les charbonnages de la Sarre doivent revenir à la France. Maltraitée sous le régime allemand, qui réserve toutes ses faveurs à la Westphalie, la Lorraine, une fois reconstituée intégralement avec ses centres houillers et miniers, « pourra répondre pleinement à sa vocation métallurgique ». Redoutable argument, que l'Allemagne invoque aussi bien que nous! « La frontière du Rhin mettra la métallurgie allemande sous le canon étranger au cas de guerre, sous le contrôle de la France en tout temps; n'est-ce pas le vrai moyen d'assurer la paix du monde? » Mais la paix du monde est-elle à la merci des seuls intérêts économiques?). — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Broussilov. — H. BORDEAUX. Lettres du capitaine Belmont (tué au Vieil-Armand le 28 décembre 1915). — BIART D'AUNET. Les conférences économiques des Alliés. II : la Seconde conférence, juin 1916. — Ch. STIÉNON. La guerre sur le front russe. II : l'Invasion de la Galicie, août-octobre 1914.

13. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus, 1916, 20 juillet. — Joseph BOUBÉE. Les convulsions mexicaines. (les causes lointaines : les trente années de dictature du général Porfirio Diaz, progrès matériels du Mexique, appel aux capitaux du dehors, prépondérance de la franc-maçonnerie; la révolution madériste, 1910-1911). — P. SUAU. Le P. Gonzague Mennesson de la Compagnie de Jésus (tué le 29 décembre 1914 sur les bords de l'Aisne, comme sous-lieutenant au 332e). — J. BURNICHON. Quatre mois de l'éducation d'un prince. Les jésuites précepteurs du comte de Chambord, juillet-novembre 1833 (extrait du tome II de l'Histoire de la Compagnie de Jésus en France qui doit bientôt paraître). — A. BESSIÈRES. Ames nouvelles (cette longue étude est terminée dans le numéro du 5 août). — Paul BERNARD. Lamartine orateur (d'après le livre de M. Barthou). — Pierre DARBLY. Un volontaire de 1870, d'après sa correspondance (il n'est désigné que d'après son initiale, Étienne de M...; détails sur la campagne de l'Est, fin 1870-janvier 1871). — Impressions de guerre. XXXIII (les prisonniers allemands en France; promenades à Salonique). = C.-rendu : Abbé *Lagier*. La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble (consciencieux; mais bibliographie insuffisante). = 5 août. Paul BERNARD. Émile Faguet. I : le Critique (« Émile Faguet, c'est le Boileau du XIXe siècle »). — Joseph BOUBÉE. Les convulsions mexicaines. II (Madero, président, octobre 1911-février 1913; la dizaine tragique, 9-19 février 1913; le récit s'arrête au 18 février, où le général Victoriano Huerta emprisonne Madero et ses ministres et se proclame chef du gouvernement provisoire; très intéressant). — Henri FOUQUERAY. Histoire d'une vocation : la vénérable Anne de Xainctonge et la fondation des Ursulines de Dôle (le monastère fut créé en 1606; dans la suite, les Ursulines de Dôle s'établirent à Arbois, Vesoul, Besançon, Porrentruy, Pontarlier et Ornans). — Impressions de guerre. XXXIV. La guerre de détail (dans les tranchées sur les bords de l'Aisne, à ce qu'il semble, le lieu n'étant pas indiqué). = C.-rendus : *M. Baufreton*. Sainte Claire d'Assise (quelques réserves). — *F. Sartiaux*. Troie. La guerre de Troie et les origines préhistoriques de la guerre d'Orient (œuvre de vulgarisation de grande valeur). — *André Viriot*. Les Allemands à Nomeny (poignant volume fait à l'aide de témoignages authentiques). = 20 août. François DATIN. Le renouveau religieux dans l'église anglicane. I (l'appel à la prière; la faillite de l'église officielle). — Joseph ROBINNE. Joseph Lotte et le « Bulletin des professeurs catholiques de l'Université ». — Paul BERNARD. Émile Faguet. II : le Portraitiste. — Gaston SORTAIS. Mantegna, peintre attitré des Gonzague (sa naissance en 1431 à Isola di Cartura, entre Vicence et Padoue; sa formation; ses premières œuvres; le séjour à Mantoue; la Madonne de la Victoire; renommée du peintre). — — Impressions de guerre. XXXV : la guerre de détail (« écrit sur les flancs du ravin de ***, dans un trou noir, à la lueur d'une

lampe borgne, parmi le tumulte du gourbi et sous l'ébranlement des torpilles », le 1er juillet 1916, par Paul D...). — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux. = 5 septembre. Paul DUDON. La courbe de la politique italienne. I (retour en arrière sur la Triple-Alliance, signée le 20 mai 1882; sentiments de l'Italie au moment de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie; déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche, 23 mai 1915). — Paul BERNARD. Émile Faguet. III : le Polémiste. — François DATIN. Le renouveau religieux dans l'église anglicane. II (les aspirations des suffragettes à la prédication et à la prêtrise; les critiques faites à la prédication officielle). — Albert BESSIÈRES. L'instruction publique et la guerre (très vive critique du livre de M. Sarraut). — P. SUAU. Un chapitre inédit de Don Quichotte. Ses pensées sur la guerre (aimable pastiche). — Impressions de guerre. XXXVI : Dans Lille envahie (d'octobre 1914 à janvier 1915). Par la Belgique (au cours de 1915). = C.-rendus : *B. Pocquet du Haut-Jussé*. La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVIIe et XVIIIe siècles (bon). — *Léon Bocquet* et *Ernest Hosten*. L'agonie de Dixmude (tableau d'ensemble, fait à l'aide de tous les récits précédents). — *L. Fougerat*. La pelleterie et le vêtement de fourrure dans l'antiquité (l'auteur, homme du métier, explique toutes les mentions faites par les anciens des fourrures et de leur fabrication).

14. — La Grande Revue. 1916, juillet. — Rémy DE GOURMONT. Gœthe devant Verdun. — G. JEAN-AUBRY et J.-H. RETINGER. La réalité polonaise. II : La valeur économique de la Pologne. — Marc HENRY. Au pays des maîtres chanteurs (les brasseries et les restaurants en Allemagne; la police et ses brutalités). = Août. Hernando DE BENGOECHEA. Lettres d'un volontaire colombien (tué le 9 mai 1915 dans la bataille d'Artois). — Henri LORIN. L'entente économique des Alliés. — H. CARRÉ. La guerre et les dominions britanniques (très intéressants détails sur les Australiens ou Anzac, mot cabalistique qui désigne l'Australias New Zealand Army Corps, les Canadiens et les Sud-Africains). — Les maladresses du sentiment national (lettre d'un anonyme qui relève d'étranges appréciations faites par des écrivains et des critiques français sur la littérature et l'art allemands : plusieurs d'entre eux, et non des moindres, parce que les Allemands, dans cette guerre, se sont conduits en barbares, dénient à l'Allemagne toute originalité ou bien, si leur talent, si leur génie ne peut être contesté, ils l'attribuent à une origine non allemande. « La sagesse de Gœthe », dit M. Beaunier, lui vint « de son éducation française ». Gluck, dit M. Bellaigue, est Français « à la manière classique, la plus belle de toutes les manières ». L'auteur a fort bien fait de dénoncer ces « raisonnements inconscients qui sont à la base des jugements portés par nos nationalistes sur nous-mêmes et sur l'ennemi ». Si l'on n'y prend garde, nous nous rendrons ridicules aux yeux de l'étranger et de nos meilleurs amis). — J. DUHEM. L'unité serbo-

croate-slovène. I (unité ethnographique, géographique et historique). = Septembre. J. DESTRÉE. Nos amis à l'étranger. L. Bissolati. — Marquis DE VOGÜÉ. Sur les vainqueurs de Denain et le haut commandement (réponse à M. Fabreguettes : « Qui a conçu, préparé et exécuté la manœuvre sur les lignes de Marchiennes ? C'est Villars. Qui a ordonné et conduit l'attaque du camp retranché de Denain? C'est Villars. Donc Villars reste le vainqueur de Denain. » — Oui, mais on n'explique pas pourquoi Villars, après avoir repoussé le plan proposé par Lefebvre d'Orval comme étant chimérique ou impraticable, le reprend subitement, même contre la volonté du roi et malgré les répugnances de ses officiers. N'est-ce pas précisément parce que l'idée d'attaquer Denain était bonne?). — A. MAUREL. Journal d'un réfugié en août-septembre 1914 (exode de l'auteur qui habitait Francport près de Compiègne et qui dut fuir le 30 août; précis et poignant). — Guy DE PASSILLÉ. Deux occupations d'Amiens, 1914 et 1597 (entrée des Allemands à Amiens en 1914, d'après un témoin oculaire. Occupation par les Espagnols en 1597 d'Amiens que délivrent peu après les Français appuyés par un contingent de 4,000 Anglais). — Les maladresses du sentiment national (Th. Ruyssen signale avec force et justesse deux erreurs où tombent actuellement tant de Français : « exaltation indiscrète de tout ce qui est français, dépréciation systématique et niaise de tout ce qui est allemand »; et il demande par suite de quelle stupidité les Français ont attendu jusqu'à la guerre pour découvrir qu'il n'y a chez les Allemands que bluff et camelote. « La cause de la France est assez belle, assez claire, assez sûre pour n'avoir que faire de pareils arguments »). — J. DUHEM. L'unité serbo-croate-slovène. II (unité morale des peuples yougo-slaves; la victoire finale des Alliés devra en faire une réalité politique).

15. — Mercure de France. 1916, 16 août. — Isabelle RIMBAUD. Dans les remous de la bataille. Des Ardennes à Paris par Reims. II (les Allemands à Reims du 4 au 11 septembre 1914). = 16 septembre. Henry D. DAVRAY. L'œuvre et le prestige de Lord Kitchener (très intéressant portrait de l'homme, du général et du ministre. « Si, à présent, la nation anglaise est en mesure d'assumer dans cette lutte gigantesque un rôle décisif, c'est à Lord Kitchener qu'elle le doit »). — A. VAN GENNEP. Le mécanisme de l'organisation; fin. — L. DEFFOUX. A propos du *Journal des Goncourt* (l'Académie Goncourt devait publier en 1916 le *Journal de la vie littéraire* dont une partie, et la moins intéressante, a paru sous le titre de *Journal des Goncourt;* les événements l'en ont empêchée. Que nous réserve la partie inédite? Le témoignage non suspect d'Alphonse Daudet nous renseigne sur la manière d'écrire d'Edmond de Goncourt : c'était un collectionneur de fiches auquel manquait l'esprit critique. « Mon Goncourt », lui disait Daudet, « vous ne contrôlez pas assez. » Goncourt ambitionnait la gloire de Saint-Simon; mais Saint-Simon, s'il manquait lui aussi de jugement, avait au moins de vigoureuses passions,

et c'est pourquoi il fut un grand écrivain. On ne pourra jamais accepter le témoignage des Goncourt qu'après un sérieux contrôle). — Isabelle RIMBAUD. Dans les remous de la bataille. Des Ardennes à Paris par Reims. III (bombardement de Reims les 17 et 18 septembre; arrivée à Tréloup, puis à Châlons et à Troyes; de là enfin un train régulier amène les fugitifs à Paris).

16. — Revue chrétienne. 1916, mai. — J.-E. ROBERTY. Charles Péguy. — G. PARISET. Luther serait-il slave? (Luther « est allemand et profondément allemand, mais non pas sûrement de pure race germaine, s'il en est une; et la qualité supérieure de son âme lui vient peut-être de ses origines slaves, qui sont incertaines et hypothétiques assurément, mais non invraisemblables). — H. DARTIGUE. De l'état d'esprit de la jeunesse intellectuelle avant la guerre. = Juin-juillet. Léon SAHLER. Le journal *La situation ecclésiastique* et le synode luthérien de 1872; petite étude historique. — John VIÉNOT. Un honnête homme sous le Directoire : Larevellière-Lépeaux; suite en août-septembre. — H. CORDEY. Edmond de Pressensé et la guerre franco-allemande (où l'on reproduit beaucoup de notes prises par Pressensé au cours de la campagne qu'il fit en qualité d'aumônier). = Août-septembre. Ed. DE PRESSENSÉ. Lettres de jeunesse à Jean Monod; suite (1850). — H. DRAUSSIN. Un prélat libéral italien : Mgr Bonomelli (mort le 2 août 1914). — H. DARTIGUE. De l'état d'esprit de la jeunesse intellectuelle avant la guerre. II : le réveil du patriotisme et de l'instinct national. — L. RANDON. Un demi-siècle de civilisation française. — J.-E. CERISIER. L'Angleterre pendant la guerre : clergé et service militaire.

17. — La Revue de Paris. 1916, 1er août. — UN OFFICIER ANGLAIS. Au front de France. I (lettres très humoristiques et qui font une jolie peinture de la vie du soldat dans les tranchées). — É. MÂLE. Études sur l'art allemand. II. L'architecture romane (tout ce qui paraît original dans l'art roman d'Allemagne est d'origine soit carolingienne, soit lombarde; quant au problème de la voûte en pierre à croisée d'ogives, ce n'est pas l'Allemagne qui l'a résolu, mais bien la France ou plus exactement la Bourgogne. « De quoi donc est fait l'art roman en Allemagne? D'une série d'emprunts. Le fond est carolingien : pendant cinq cents ans, l'Allemagne imita les grandes églises monastiques de la France de Charlemagne. Les Lombards lui apportèrent le rythme intérieur et le décor; les Français lui enseignèrent à faire une voûte et à élever une façade. Elle doit tout aux étrangers. » Originalité et diversité de l'art roman en France, à laquelle s'oppose la monotonie de l'art allemand). — Alexandre MORET. L'œuvre de Gaston Maspero. — Cardinal Tommaso AREZZO. Comment je m'évadai de la Corse (fin de cet attachant récit). — UN BELGE. Les devoirs de la diplomatie belge. = 15 août. Myriam HARRY. Un anniversaire : la mort de Jules Lemaître (très touchant). — UN OFFICIER ANGLAIS. Au front de

France. II. — Jules DUHEM. La question d'Alsace-Lorraine, 1871-1914. I. En Allemagne (expose le régime légal auquel l'Alsace-Lorraine fut soumise après le traité de Francfort, l'esprit de persécution et de chicane dans lequel fut administré le pays, l'attitude de plus en plus menaçante du gouvernement allemand depuis Agadir, l'œuvre belliqueuse des pangermanistes et de la presse chauvine). — R. BLANCHARD. Front d'Asie. — W. Morton FULLERTON. La crise américaine et la guerre. = 1er septembre. Émile MÂLE. Études sur l'art allemand. III : l'Architecture gothique (la croisée d'ogives, où est en germe tout le style gothique, est née en France; à partir du XIIIe siècle, le style nouveau pénètre en Allemagne sous l'influence de la Bourgogne et de Cîteaux d'une part, de l'Anjou et du Poitou d'autre part, enfin de l'Ile-de-France. La cathédrale de Cologne, le monument national de l'Allemagne, n'est qu'une imitation de celle d'Amiens, du moins dans sa partie la plus ancienne qui est le chœur, car tout le reste a été construit au XIXe siècle; les parties gothiques de la cathédrale de Strasbourg ont été élevées et décorées sur le modèle de Chartres et de Saint-Denis et, quant à la façade, de Notre-Dame de Paris. Seuls, l'étage de la tour du nord et la tour elle-même sont allemands. L'Allemagne s'émancipe de la France au XIVe siècle, mais c'est pour tomber dans le trivial et le médiocre). — Aurore LAUTH-SAND. Souvenirs de Nohant (par la petite-fille de George Sand; beaucoup de souvenirs du maréchal de Saxe). — UN OFFICIER ANGLAIS. Au front de France. III (très curieuses observations sur le moral et la mentalité du soldat anglais. « Nos hommes sont naturellement portés à faire la guerre comme ils joueraient au cricket, en sportsmen...; mais, pour les Boches, la générosité, le respect des règles, c'est de la sottise; et il est impossible de les traiter en sportsmen »). — Hélène VACARESCO. Le duc de Rohan et ses aïeux héroïques. — J. DUHEM. La question d'Alsace-Lorraine, 1871-1914. II : En France (marque très exactement l'évolution du sentiment français à l'égard de l'Alsace-Lorraine depuis 1871; montre que le « coup d'Agadir » a produit dans ces sentiments un revirement profond; « la guerre apparaît aujourd'hui, aux yeux du monde, non comme une revanche française, mais comme un effet de la folle et criminelle ambition de l'Allemagne »). — X. X. Le sultan ottoman et le khalifat (le sultan de Constantinople est un souverain temporel dont l'autorité se limite au territoire ottoman; il n'est pas un chef religieux; ce fut une grosse erreur et une grande faute aux publicistes européens d'admettre les prétentions d'Abd-ul-Hamid à jouer le rôle d'un khalife). = 15 septembre. Douglas W. JOHNSON. Lettre d'un Américain à un Allemand (admirable lettre où l'Américain, professeur à Columbia University, New-York, expose à un professeur allemand d'Université pourquoi la grande majorité des Américains, tout en reconnaissant les vertus des Allemands, les services que leur art, leur industrie, leurs institutions sociales, leur musique ont rendus à la civilisation, souhaitent la victoire des Alliés; « non

pas parce qu'ils n'admirent pas le peuple allemand, mais parce que la destruction du gouvernement actuel de l'Allemagne est considérée comme la première étape du retour du peuple allemand à la place d'honneur qu'il occupait jadis dans le monde »). — L. BARTHOU. L'élection de Lamartine à l'Académie française (1829). — UN OFFICIER ANGLAIS. Au front de France. IV (fin de cette très remarquable correspondance, l'auteur, blessé, ayant dû être rapatrié. Peu de lectures font mieux connaître que celle-ci la haute valeur morale et l'humour de l'officier anglais des nouvelles formations). — G. LACHAPELLE. Les emprunts de la défense nationale. — J. DUHEM. La question d'Alsace-Lorraine, 1871-1914. III : En Alsace-Lorraine (exposé judicieux et bien informé de l'attitude prise par les Alsaciens et les Lorrains depuis l'annexion. Conclusion : « L'Allemagne impériale a beau affirmer sa volonté de conserver l'Alsace-Lorraine; ses historiens ont beau répéter que la conquête allemande a été pour les deux provinces une véritable bénédiction : la volonté formelle des Alsaciens-Lorrains, le droit imprescriptible de la France, l'opinion même du monde dominent ces controverses. L'Allemagne argumente parce qu'elle est vaincue... »). — J. DESTRÉE. Sidney Sonnino (refait l'histoire de la rupture de la Triplice et de l'intervention armée de l'Italie dans le conflit européen).

18. — Revue des Deux Mondes. 1916, 1er août. — M. BARRÈS. Les traits éternels de la France (très belle et émouvante allocution prononcée dans une réunion qu'avait organisée à Londres la British Academy). — Étienne LAMY. Choses d'Espagne ; suite et fin. — H. COCHIN. Impressions d'un bourgeois de Paris pendant le siège et la Commune : Charles Aubert-Hix (Aubert était à cette époque professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, où H. Cochin était élève, avec Paul Bourget; on a conservé de lui une cinquantaine de lettres qu'il écrivit à sa famille, réfugiée en province ; analyse et publication partielle de ces lettres, qui font revivre le siège de Paris et la Commune. Les souvenirs de H. Cochin viennent se mêler agréablement à la correspondance de son professeur). — R. THAMIN. L'Université de France et la guerre. II (œuvres de guerre; classes sur le front; l'école dans les régions envahies, dans l'Alsace recouvrée, dans les camps de prisonniers; les missions à l'étranger, en particulier aux États-Unis, et leur propagande; l'examen de conscience de l'Université). — Vte Georges D'AVENEL. La défense économique contre l'Allemagne. — André MICHEL. L'art « gothique » œuvre de France (après avoir dit leur fait aux historiens de l'art, tels que Clemen et Schmid, dont la science a été gâtée par le plus inintelligent des partis pris, l'auteur montre ce qu'il faut entendre par l'art dit gothique et qui est proprement l'art français, *opus francigenum*, parce qu'il a pris naissance dans l'Ile-de-France et régions voisines; après avoir été appliqué à de timides essais dans des églises de campagne, cet art a trouvé sa formule définitive à Saint-Denis, sous Suger, et il s'est ensuite épa-

noui librement dans les grandes cathédrales du domaine capétien le plus proche de la capitale. Réfute en passant la théorie de Viollet-le-Duc, qui prétendait voir dans nos cathédrales gothiques l'œuvre de laïcs en opposition avec l'art roman ou monastique contre lequel s'élevait l'esprit national. Il n'y a pas eu opposition entre deux esprits hostiles, mais union, fusion de toutes les forces religieuses, morales et intellectuelles qui atteignirent leur degré suprême de fécondité au XIIIe siècle. Et, quoi qu'en disent les docteurs tudesques, cet art ne doit rien à la Germanie, pas plus dans ses formes que dans ses origines). — Général MALLETERRE. La transformation militaire de l'Angleterre, 1914-1916. — A. BEAUNIER. Nouvelles lettres de la comtesse d'Albany. = 15 août. G. GOYAU. Les catholiques allemands et l'empire évangélique (expose comment les catholiques allemands en sont venus, par un progrès continu, à subordonner leurs obligations envers l'Église à leurs devoirs envers l'État; d'autre part, les protestants, et en particulier les Prussiens, fidèles sujets de l'empereur luthérien, ne cachent pas leur intention de rouvrir la lutte du *Kulturkampf* et de rétablir l'unité religieuse par l'abaissement du catholicisme; la crainte d'un nouveau *Kulturkampf* et l'abdication de toute pensée libre devant la personnalité quasi divine de l'empereur s'unissent pour créer chez les catholiques un esprit nouveau; ils ferment les yeux devant les périls dont les menace l'empire évangélique et approuvent docilement les raisons barbares ou hypocrites par lesquelles le gouvernement tend à justifier les crimes qu'il a ordonnés, par exemple en Belgique. Le professeur Fœrster, de Munich, a été récemment condamné par l'Université pour avoir écrit : « Le nouvel empire est né de l'esprit païen, de l'individualisme purement national et égoïste qui a pris possession de l'humanité depuis la Renaissance, qui a trouvé en Bismarck son praticien le plus génial et le plus conséquent, et qui devait fatalement aboutir à une catastrophe, comme tout ce qui dans le monde essaie d'agir ou d'édifier contre l'esprit de la vérité chrétienne »). — M. CROISET. Un grand égyptologue français : Gaston Maspero. — J. BAINVILLE. Quatre mois en Russie pendant la guerre (observations intéressantes sur l'état d'esprit qui domine en Russie sur la guerre, les relations avec l'Allemagne, l'administration, les sympathies françaises). — H. COCHIN. Impressions d'un bourgeois de Paris pendant le siège et la Commune. II (très intéressant; Aubert a vu beaucoup de choses; il les a bien vues et il en parle avec précision. On revit vraiment avec lui ces moments poignants et tragiques). — J. DORNIS. La vigile du poète. Gabriele d'Annunzio et la guerre. — V. GIRAUD. La France d'aujourd'hui jugée par les étrangers. II : Pendant la guerre (témoignages de plusieurs Suisses : Wagnière, Chavannes, Vallotton, Mme Noëlle Roger, et d'un Espagnol : Gomez Carillo). — T. DE WYZEWA. La grande retraite russe de 1915 racontée par un témoin anglais (résumé du livre de R. Scotland Liddell : *On the Russian front*). = 1er septembre. Charles LE GOFFIC. Les marais

de Saint-Gond (étude très minutieuse, nourrie de témoignages nombreux et contrôlés, sur les combats qui eurent lieu autour de ces marais pendant les journées du 6 au 9 septembre 1914. On doit en retenir au moins ce fait : les marais de Saint-Gond ne furent nullement, comme on l'a dit et répété, « le tombeau de la garde prussienne ». Les Allemands ont traversé les marais sans encombre; on s'est battu avec fureur tout autour; si quelques soldats s'y sont enlisés, c'étaient des égarés. Voilà un point désormais acquis dans l'histoire de la bataille de la Marne). — Alexandre MILLERAND. Charles Péguy et ses premiers « Cahiers ». — Noëlle ROGER. Prisonniers français en Suisse (touchant et instructif). — M. GANDOLPHE. Chez les neutres. Enquête en Hollande (enquête très précise et dont le résultat est tout à l'honneur des Hollandais). — Ch. STIÉNON. Une campagne coloniale. Sur le chemin de Bagdad (histoire des opérations militaires entreprises par la Grande-Bretagne pour s'emparer du bassin du Tigre et de l'Euphrate. Si l'entreprise conduisit au lamentable échec de Kut-el-Amara, elle a cependant permis aux Anglais d'occuper fortement les débouchés du Chat-el-Arab. Si jamais le chemin de fer lancé par les Allemands à travers l'Asie Mineure et la Mésopotamie devait être terminé par eux, ils trouveraient les Anglais pour leur en fermer le débouché vers l'Océan indien. « La voie de l'impérialisme germanique vers la Perse et l'Inde est ainsi gravement touchée »). — Mlle Louise ZEYS. Les femmes et la guerre (des œuvres de guerre auxquelles les femmes ont trouvé à s'employer, soit en France, soit chez ses Alliés). = 15 septembre. Louis MADELIN. Une heure solennelle de l'histoire de France. La victoire de la Marne (excellent exposé. Montre qu'on a bien tort de parler de miracle parce qu'une opération mûrement conçue et préparée a réussi; et si l'on s'étonne que la victoire ait pu être obtenue par un peuple qui passait pour corrompu et rongé par l'anarchie, on oublie les grands exemples d'énergie triomphante donnés déjà par la France dans des circonstances encore plus défavorables peut-être. « Tolbiac, Poitiers, Bouvines, Orléans, Denain, Valmy, champs de la Marne, partout le même miracle s'est produit; mais un miracle qui, tous les deux siècles, sauve le pays, qu'est-il, sinon la vertu de la race? »). — Louis BERTRAND. Vers l'unité latine. — A. BELLESSORT. L'apôtre des Indes et du Japon. François Xavier. V : Du Japon au seuil de la Chine (supporté à Kagoshima, François est insulté à Yamaguchi; il avait eu le tort de paraître en humble apôtre et les mains vides; il s'aperçut plus tard qu'il fallait acheter l'attention des gens, puis les dominer par l'intelligence et le savoir, enfin essayer de pénétrer dans leur âme et comprendre leur religion. Il quitta, déçu, le Japon en novembre 1551. Rentré à Goa, il se préparait à partir pour la Chine, quand il mourut, le 27 novembre ou le 2 décembre 1552. Il laissait une œuvre très imparfaite parce que, s'il eut de grandes vertus, le talent d'organisation lui manqua). — A. BEAUNIER. Le marquis de Ségur. — Ch. DIEHL. La lutte pour l'Adriatique.

— Paul GAUTIER. Vues prophétiques d'Edgar Quinet sur l'Allemagne (histoire des rapports littéraires de Quinet avec l'Allemagne : d'abord il n'aperçoit que l'Allemagne admirable, adorable, de Gœthe et de Herder; puis il se refroidit en constatant, surtout après 1830, que l'Allemagne s'éloigne de plus en plus de la France; de 1832 à 1842, il n'a cessé de prédire l'avenir qu'elle nous réservait; et il recommença après Sadowa. On ne l'écouta point!). — T. DE WYZEWA. Un livre anglais sur la « docilité » allemande (celui d'Edmond Holmes; causes, caractère et conséquences funestes de cette « docilité »).

19. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1916, 29 juillet-5 août. — H. CHARDON. Les origines de la guerre (rien de nouveau). — Paul LABBÉ. La Serbie fidèle (conférence sur le passé de la Serbie et sur les événements récents : depuis l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, la Serbie savait que l'Autriche était son implacable ennemie. Son héroïsme dans la guerre actuelle). — VESNITCH. Gambetta et la Serbie (allocution par le ministre de Serbie à la suite de la conférence de M. Paul Labbé). — Paul LOUIS. L'Allemagne et les buts de guerre (montre comment le gouvernement impérial a peu à peu baissé le ton, quant aux conditions que l'Allemagne devrait imposer aux Alliés vaincus par elle. Le chancelier a fini par blâmer les déclarations annexionistes formulées par les six associations économiques; elles « vont beaucoup trop loin », a-t-il fait dire dans un communiqué officieux). = 12-26 août. Paul ADAM. L'œuvre du Portugal (conférence sur le passé de ce petit peuple, qui a pris une part si glorieuse aux progrès de la civilisation). — Joseph REINACH. Verdun (introduction à la sixième série des *Commentaires de Polybe*). — M. MAGNE. La guerre et la reconstitution des trésors artistiques de la France (beaucoup d'émouvantes constatations et d'indications utiles). — A. CHABOSEAU. L'histoire dans l'enseignement (proteste contre l'intention prêtée au Comité Michelet de proposer Michelet comme le plus grand des historiens de tous les temps et de tous les pays, de l'imposer comme un initiateur ou un directeur de conscience; d'ailleurs, l'enseignement de l'histoire tient une place trop grande dans l'enseignement; il devrait être réservé à l'œuvre post-scolaire et, là, il faudrait lui ménager une place considérable). — Paul LOUIS. La deuxième année de guerre (résume l'histoire politique de cette année). = 2-9 septembre. Paul FLAT. Un orateur jugé par un homme d'État. Le *Lamartine* de Louis Barthou (réclame pour l'élection de M. Barthou à l'Académie française). — Jos. CHAILLEY. L'effort indien (puissant concours apporté par l'Inde britannique aux armées de la métropole; quelques mots en outre sur le soulèvement sud-africain. Déceptions éprouvées par les Allemands sur ces deux fronts, où ils fomentèrent, sans succès, des soulèvements. Leurs forfaits en Europe se sont retournés contre eux en Asie comme en Afrique). — Ch. GÉNIAUX. D'Alger à Tunis pendant la guerre. — M. MAGNE. La guerre et la reconstitution des trésors artistiques de

la France. II. — Paul Louis. Une crise qui continue (la crise de la social-démocratie allemande). = 16-23 septembre. A. Bossert. La politique de Gœthe (Gœthe « n'a su comprendre ni la Révolution française ni le soulèvement de l'Europe en 1813; mais il a doté l'humanité d'un émule de Shakespeare, et il a même essayé de rivaliser avec Newton : pouvait-on lui demander davantage? »). — Paul Louis. La Roumanie en guerre. — Ch. Géniaux. D'Alger à Tunis pendant la guerre. II.

20. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux, 1916, août. — Félix Rocquain. Les Espagnols en France sous Henri IV (I : Jusqu'à la conversion d'Henri IV et l'absolution donnée au roi de France par Clément VIII le 17 septembre 1595. II : Jusqu'à la paix de Vervins signée le 2 mai 1598). — G. Bonet-Maury. L'évolution de l'opinion publique en Allemagne en 1915-1916 (cite des journalistes, des jurisconsultes, des écrivains catholiques, des littérateurs et des orateurs socialistes).

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances, 1916, janvier-février. — J.-B. Chabot. Les inscriptions puniques de la collection Marchant (la plupart sont aujourd'hui au Louvre; quelques-unes inédites sont publiées ici; étude sur deux stèles anépigraphiques de la même collection). — E. Pottier. Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Élionte en Thrace (faites par MM. Chamonard et Courby, de notre corps d'armée d'Orient de juillet à septembre 1915, puis poursuivies par nos soldats jusqu'à la fin de décembre). — A. Thomas. Une inscription provençale récemment découverte à Figeac (pas antérieure au xve s.; elle fait l'éloge de l'économie). — L. Bréhier. Les galeries des rois et les catalogues officiels des rois de France (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 288). — Dr Capitan. Quelques observations sur les chiens et le vin à l'époque gallo-romaine (à propos d'une découverte faite aux environs d'Amiens par M. Commont; une urne renfermait les ossements de deux petits chiens et sur les bords d'un vase on a constaté le dépôt d'un vin aromatisé par une substance résineuse). — A. Thomas. Jean Pitart, chirurgien et poète (fin du xiiie-début du xive siècle. On a conservé de lui 158 vers octosyllabiques : *Le Dit de Bigamie*).

22. — L'Anjou historique. 1916, mai-juin. — Les évêques d'Angers au xvie siècle (François de Rohan, 1499-1532; Jean Olivier, 1532-1540; Gabriel Bouvery, 1540-1572; Guillaume Ruzé, 1572-1587, d'après le manuscrit de Pocquet de Livonnière). — Entrée de Marie de Médicis à Angers (14 octobre 1619, d'après le *Mercure de France*). — Les missions décennales à Angers avant la Révolution (celle de 1684, d'après une plaquette imprimée cette année par Joseph Grandet; celles de 1712, de 1740, de 1751, etc., d'après divers documents). — Les trois paroisses de Saumur au xviiie siècle (Notre-Dame-de-Nantilly, Saint-Pierre et Saint-Nicolas). — Le commerce et l'industrie en

Anjou en 1779 (d'après des notices publiées par les *Affiches de la Touraine et pays saumurois*). — Le clergé de Bécon pendant la Révolution (Bécon est dans le canton de Louroux-Béconnais, arr. d'Angers). — Le district de Saint-Florent-le-Vieil (rapport présenté par le Directoire le 15 octobre 1792, lors de la session du Conseil du district). — Un prisonnier des blancs et des bleus (Charles Levé, d'Orléans, d'après ses souvenirs publiés en 1915). — La Terreur dans le Saumurois (enquêtes faites du 22 octobre au 14 décembre 1794 par le Comité révolutionnaire et la municipalité de Saumur sur les faits et gestes des terroristes). — Le pèlerinage de Notre-Dame-sous-Terre à Angers (l'image miraculeuse a été rapportée en 1873 dans la chapelle restaurée de l'ancien prieuré de Lesvière). = Juillet-août. Bérenger et Robert d'Arbrissel (d'après le manuscrit de Poquet de Livonnière, XVIIIe siècle). — La confrérie de Saint-Nicolas à Brissac (réfection des statuts en mai 1558; les confrères au XVIIIe siècle). — La réforme grégorienne et le diocèse d'Angers (mandement de l'évêque d'Angers pour l'application de la réforme, 13 novembre 1582). — Obsèques d'un maire d'Angers (celles de Jean Barbot en 1628; relation empruntée au registre de la municipalité). — L'Université d'Angers au XVIIe s. (d'après l'histoire d'Anjou manuscrite de dom Barthélemy Roger). — La mort de la reine Marie-Thérèse et les Angevins (récit des cérémonies funèbres à Angers, d'après le registre de la municipalité). — Cinq fêtes de canonisation à Angers de 1692 à 1718 (Jean de Sahagun, Jean de Capistran, Pascal Babylon, Félix de Cantalice, Pie V, d'après le Cérémonial de l'église d'Angers de René Lehoreau). — Le présidial d'Angers en 1769 (supplique adressée au roi par les officiers de ce présidial). — L'école des sourds-muets d'Angers avant la Révolution (créée en 1782). — Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers (on prit l'église en 1790 pour servir de lieu de réunion aux assemblées électorales; les bureaux du département furent installés dans l'abbaye; sort des seize religieux). — Une victime des septembriseurs. M. Quéneau, curé d'Allonnes (il périt à Paris, à la prison des Carmes; ses luttes contre le prêtre constitutionnel à Allonnes). — La fête du roi à Beaupréau en 1824 (d'après le *Journal de Maine-et-Loire*).

23. — Annales de Bretagne. 1916, avril. — Maurice BERNARD. La municipalité de Brest de 1750 à 1790; suite en juillet (cf. *Rev. histor.*, t. CXXI, p. 372). — B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVIIe et XVIIIe siècles; suite en juillet (nous publierons un compte-rendu de l'étude complète qui a déjà paru en volume). — G. DOTTIN. Louis Eunius ou le purgatoire de saint Patrice; suite en juillet (texte et traduction). = C.-rendu : *R. de Laigue*. Le combat des Trente et les champions du parti breton (publie deux copies du poème du combat des Trente; identifie les chevaliers et écuyers bretons qui ont pris part à ce combat). = Juillet. M. CITOLEUX. Alfred de Vigny et La Mennais (Vigny choisit La Men-

nais comme héros d'un roman théosophique, *Samuel*, dont nous possédons divers plans ; il a en effet subi l'influence de l'*Essai sur l'indifférence*, des articles de l'*Avenir* et des *Paroles d'un croyant*). — R. DURAND. La maréchaussée dans le pays de Saint-Brieuc avant 1789 (en réalité, liste des officiers et sous-officiers de la compagnie de Bretagne). = C.-rendus : *A. Le Moy*. Cahiers de doléances des corporations de la ville d'Angers et des paroisses de la sénéchaussée particulière d'Angers ; t. II (bonne publication). — *Léon Dubreuil*. Les vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution (ouvrage complet et facile à utiliser).

24. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. T. XXIII, 1914-1915. — Georges DOUBLET. Les églises et chapelles de Grasse (fait suite à sa monographie sur l'ancienne cathédrale. I : Églises des Augustins, Capucins, Cordeliers et Dominicains détruites ou désaffectées. II : Églises des moines de Lérins, puis des Oratoriens ; des Ursulines, puis des Visitandines, aujourd'hui des Sœurs de Saint-Thomas ; église des Visitandines, encore affectées au culte. III : Anciennes chapelles des Pénitents blancs et noirs. IV : Chapelles des établissements hospitaliers détruits ; chapelle de l'hôpital du Petit-Paris. V-VII : Autres chapelles de la ville et du terroir. VIII : Églises des hameaux). — A.-J. RANCE-BOURREY. Le papier-monnaie dans les Alpes-Maritimes de 1792 à 1797 (valeur en numéraire des assignats et mandats territoriaux aux divers jours de chaque année). — J. VALLOT. Les séries météréologiques anciennes sur la côte d'azur et l'organisation climatologique actuelle. — Guillaume BORÉA. Les fresques de Jean Canavesi au sanctuaire de Notre-Dame-du-Fontan, à la Briga (exécutées en 1492 ; description). — CAZIOT. Une station néolithique sur le Mont-Boron (Nice). — L. KREBS et H. MORIS. Essai de reconstitution des anciennes fortifications de Nice (avec de nombreux plans). — L. CHESNEAU. Antoine Le Conte, évêque de Grasse (1680-1683). — H. MORIS. Organisation du département des Alpes-Maritimes formé du ci-devant comté de Nice et de la ci-devant principauté de Monaco, mars-avril 1793 (publie in extenso ou par analyses les lettres des représentants Grégoire et Jagot, chargés de former ce département). — A.-J. RANCE-BOURREY, réimprime le discours prononcé le 5 janvier 1793 par Victor TIRANTI, député de Levens à la « Convention nationale des colons marseillais » contre l'administration provisoire de la ville et du comté de Nice dont Barras avait été président et qui avait été en fonctions durant les trois premiers mois de l'occupation française, octobre-décembre 1792.

25. — Annales du Midi. 1915, juillet-octobre. [*Par suite des circonstances, les deux années 1915 et 1916 formeront un seul volume.*] — A. JEANROY. Les troubadours en Espagne (expose tout ce qu'on peut savoir sur les troubadours dont on a constaté la présence en Espagne du XIe au XIVe siècle). — Ant. THOMAS. Lettres closes de Charles VI et de Charles VII adressées à l'Université de

Toulouse (ces lettres ont été publiées en 1615 dans une brochure profondément oubliée depuis : une *Remonstrance de la nécessité de restablir les Universitez*, par Guillaume Maran, doyen de la Faculté de droit de Toulouse. Réédite et commente quatre lettres : 1° sur l'affaire de Jean de Moravie, 1396 ; 2° sur la disgrâce du duc de Berry, 1411 ; 3° sur l'assemblée des gens d'église à Clermont, 1419 ; 4° sur le projet d'une autre assemblée pareille à Bourges, 1439). — J. ADHER. Les tribulations d'un évêque sous le ministère de Mazarin, 1656-1657 ; suite et fin. — A. JEANROY. A propos des « Trovatori d'Italia » de G. Bettoni (quelques corrections au beau livre que M. Bettoni vient de publier sur les troubadours italiens). = C.-rendus : *C. Jullian*. Histoire de la Gaule ; t. IV : le Gouvernement de Rome (très remarquable). — *H. Graillot*. Nicolas Bachelier, imagier et maçon de Toulouse au XVIe siècle (remarquable). — Abbé *J. Moulard*. Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde, 1815-1822 (instructif). — *P. de Joinville*. Le réveil économique de Bordeaux sous la Révolution. L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre (bon ; cet ouvrage et le précédent se complètent heureusement). = Chronique : Aug. LE SOURD. Chronique du Vivarais. = 1916, janvier-avril. G. BERTONI et A. JEANROY. Un duel poétique au XIIIe siècle : les sirventès échangés entre Sordel et Peire Bremon Ricas Novas. — A. LEROUX. Les portails commémoratifs de Bordeaux. Essai d'interprétation par l'histoire locale (reprend dans un travail d'ensemble les hypothèses et attributions qu'il avait déjà présentées à l'effet de prouver que le statuaire a voulu représenter certains épisodes de la vie de Henri II et de sa femme Aliénor, en particulier la pénitence publique à laquelle se soumirent le roi et la reine en 1156). — C. FABRE. Trois documents inédits des archives de l'hôpital du Puy-en-Velay écrits en langue d'oc (1° ordonnance de la cour du roi Martin d'Aragon en 1407 ; 2° lettre de Père Pauques de Bule aux chanoines du Puy, concernant les quêtes du Roussillon, 1575 ; 3° lettre de Pepleix d'Albi à son compère Jacques Maury, chanoine du Puy, recteur de la paroisse de Saliès, près d'Albi, 1506. Les deux premiers documents sont en catalan, le dernier en languedocien). = C.-rendus : *H. Aragon*. Le bilan des fouilles de Ruscino, ou Castel-Roussillon (bon). — *L.-H. Labande* et *Arnaud d'Agnel*. Notre-Dame de Salagon, Basses-Alpes (bon). — *P. Boissonnade*. Histoire du Poitou (remarquable).

26. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. 1915, 3e et 4e trimestres. — Charles DE BEAUMONT. Le trésor de Saunay (cant. de Châteaurenault, arr. de Tours, l'ancien *vicus Solonocensis;* série de monnaies romaines de Volusien à Aurélien, 251-274 ; la découverte date de 1912). — E.-G. DE CLÉRAMBAULT. L'abbaye et le fief de Saint-Loup et les dames de l'Union chrétienne (sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps ; en 1699, les religieux de Saint-Julien qui possédaient ce fief le cédèrent aux dames de l'Union chrétienne, communauté fondée en juin 1676). — Trois lettres de

l'historien Dumoustier (1796 et 1809). — Lettres adressées au cardinal François Barberini, 1651-1664 (par le cardinal de Retz, Louis XIV et Anne d'Autriche; elles intéressent l'histoire ecclésiastique de la Touraine). — E. Lainé. Suppression de l'église Notre-Dame-de-l'Écrignole (à Tours, en 1781). — Louis de Grandmaison. Un archevêque tourangeau : Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds, évêque de Bayonne, archevêque d'Arles et de Paris (mort en 1746; renseignements généalogiques).

27. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 1916, 1er trimestre. — Baron Marc de Vissac. Le président Durini et son code, 1774-1776 (la vice-légation d'Avignon venait d'être transformée en présidence; et Ange-Marie Durini, archevêque d'Ancize *in partibus*, fut appelé à ce poste; fêtes données à Avignon en l'honneur du nouveau pape, Pie VI, en février 1775; corps de règlements promulgué par le président et connu sous le nom de code Durini; analyse de ce code; en 1776, Durini fut nommé cardinal et quitta Avignon). = 2e trimestre. Paul Collard. Au pays khmêr (intéressante étude sur le Cambodge). — Comte de Gérin-Ricard. Inscriptions découvertes à Cadenet (assez insignifiantes). — J.-B. Ripert. Musique et musiciens d'Avignon (au XIXe siècle). — Dr Colombe. Au palais des papes d'Avignon : la chambre de parement (c'est la salle où le pape donnait ses audiences; elle était placée dans l'aile orientale des appartements privés; située au premier étage, elle donnait sur les jardins; étude topographique très précise, accompagnée d'un plan).

28. — Mémoires de la Société éduenne. T. XLII (1914). — Colonel Du Martray. Semelay, église, prieuré et paroisse aux diocèses d'Autun et de Nevers (aujourd'hui au canton de Luzy, dans la Nièvre; l'église, de style roman, est très intéressante; chapiteaux historiés; à suivre). — G. Valat. Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; suite et à suivre (les années 1422 à 1430; itinéraires du chancelier; beaucoup de pièces inédites). — Paul Montarlot. Les émigrés de Saône-et-Loire; suite (biographie, par ordre alphabétique, des individus inscrits par le département depuis Babey jusqu'à Butaud-Damas). — A. de Charmasse. Note sur l'établissement d'une franchise à Autun par le duc Hugues IV en 1231 (c'est l'établissement d'une taxe sur les hommes de franche condition habitant la ville). — R. Gadant. Note sur une statuette gallo-romaine en bronze récemment découverte en territoire éduen et sur le culte d'Apollon dans ce pays (la statuette, de très beau style, représente Apollon).

29. — Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. Juillet 1915-avril 1916. — Nécrologie : Pandin de Lussaudière, mort à l'ambulance de Dieulouard le 11 juillet 1915; docteur Émile Atgier, connu par ses ouvrages sur la préhistoire, mort, des suites des fatigues de la guerre, à Amélie-les-Bains, le 5 décembre 1915. — Paul Énard. Vestiges d'habita-

tions et d'une chapelle ensablées dans les dunes de la Côtinière, Oléron (sans doute la chapelle a été détruite pendant les guerres de religion). — Léon MASSIOU. Invasion des Germains en Saintonge au ve siècle (d'après l'office de saint Vivien).

30. — Revue de l'Agenais. 1916, janvier-février. — Ph. LAUZUN. George Sand en Gascogne (dans l'été de 1825, alors qu'elle était encore Mme Dudevant; à suivre). — LABADIE-LAGRAVE. Un curé de campagne au XVIIIe siècle. L'abbé Laffargue, curé de Calignac (d'après son livre de raison, 1767-1790; les revenus d'un prêtre de campagne). — Ph. LAUZUN. Lettres d'un cadet d'Agenais au temps de la paix d'Utrecht; suite (Maximilien Daurée, lettres de 1713 à 1715). — DARNALT. Les antiquités d'Agen; suite (Agen au XIVe siècle). = Mars-avril. Ph. LAUZUN. George Sand en Gascogne; suite (George Sand au château de Guillery, près de Barbaste, automne de 1825; Aurélien de Sèze; ce que Mme Dudevant nous apprend sur les familles du pays; à suivre). — DURENGUES. Les derniers jours du Quarantin royal de l'Agenais (quarantin est le nom local de la gabelle; organisation et produit de la gabelle au XVIIIe siècle; dernière adjudication de cet impôt en 1788; liquidation). — O. GRANAT. Le climat de l'Agenais au XVIIIe siècle (indications météorologiques d'après des notes de trois observateurs). — V. CALVET. Notice sur la bibliothèque municipale d'Agen, 1791-1897 (installation, agrandissement, catalogue). — Ph. LAUZUN. Lettres d'un cadet d'Agenais au temps de la paix d'Utrecht; suite (Schlestadt, 1715 et 1716).

31. — Revue de l'Anjou. 1916, janvier-février. — Ch. URSEAU. Les peintures murales de la chapelle du Pimpéan (commune de Grésillé, Maine-et-Loire; seconde moitié du XVe siècle). — H.-M. LEGROS. Le Fessier et « son Bérus »; suite et fin aux deux numéros suivants (Le Fessier fut curé de Bérus de 1764 à 1791; en 1791, il fut élu maire de sa commune et, à la fin de cette année, il devint évêque constitutionnel de l'Orne; il mourut le 2 décembre 1806). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (juillet-août 1915). = Mars-avril. G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (septembre 1915). = Mai-juin. M. SACHÉ. Les Prussiens en Maine-et-Loire, août-septembre 1815; leurs rapports avec la population (ces rapports furent très mauvais; les Prussiens ne semèrent sur leur passage que des ressentiments et des haines). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (octobre 1915).

32. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1916, 1er avril. — Léon BOUYER. Le régiment du prince-évêque de Bâle à Saint-Sorlin de Seschaud (il avait été levé en 1758 dans l'évêché de Bâle, au temps de l'évêque Joseph-Guillaume de Rinck de Baldenstein; il eut comme commandant Ferdinand d'Eptingen; en 1780, il fut envoyé en garnison à Rochefort où il fut décimé par une épidémie; on en envoya les débris dans l'île de Ré où il se reconstitua; en octobre 1782, il prit

garnison à Saint-Sorlin; les soldats furent employés à assainir les terres basses de la Saintonge). — J. GUÉRIN. Les comités révolutionnaires à Saintes, 1793-1795; suite et fin (parle en réalité des divers comités de surveillance du département de la Charente-Inférieure). — J. DEPOIN. Introduction à l'histoire des évêques de Saintes (légendes des évêques Pallais, Benoît, Léonce, Ambroise, Vivien). = 1er juin. Ch. DANGIBEAUD. Raimond de Montaigne (il s'agit d'un cousin de Michel de Montaigne, qui eut, ce semble, un bien mauvais caractère; ses difficultés avec les autorités locales à Bordeaux, à Saintes, à Bayonne; il mourut à Saintes en 1637). — Série de documents sur l'histoire de la Révolution à Saintes : l'esprit de Saintes en l'an IV (réponse du maire de Saintes à cette question du ministre de l'Intérieur : quel est l'esprit de votre commune?); une maladresse (opposition du préfet de police à une représentation d'*Athalie* en 1800); une évasion (celle de Dehault, ex-payeur général du département, accusé de dilapidation en 1800). — Ch. DANGIBEAUD. Minutes de notaires (nombreux renseignements généalogiques qui auraient gagnés à être rangés par ordre alphabétique de familles). = 1er août. Ch. DANGIBEAUD. La mission du marquis de Boufflers en Béarn, Guyenne, Périgord, Saintonge en 1685 (Boufflers, le futur maréchal, qui campait en 1685 sur les bords de l'Adour, employa ses régiments à faire rentrer dans l'Église les huguenots du sud-ouest; de cette mission, il nous est resté une relation faite sans doute par un jésuite et dont on commence ici la publication). — J. DEPOIN. Introduction à l'histoire des évêques de Saintes; suite (la seconde vie de saint Vivien, publiée en partie d'après l'édition de Krusch; extrait de la troisième vie, d'après le manuscrit de Moissac; textes à rapprocher de la légende de Vivien; l'édition de Sidoine Apollinaire dans les *Monumenta Germaniae*, in-4o, n'est pas de Krusch, mais de Luetjohann). — Ch. DANGIBEAUD. Minutes de notaires (suite).

33. — Revue historique de Bordeaux. 1916, mars-avril. — Paul COURTEAULT. L'entrée de François Ier à Bordeaux en 1526 (d'après la relation en latin de Pierre Barré, greffier du chapitre de Saint-Seurin, et l'*Inventaire de la Jurade*). — Alfred LEROUX. Le cimetière protestant de la rue Laville à Bordeaux (extraits du registre des délibérations consistoriales qui commence en 1761). — J. WOEVRE. Les industries de guerre à Bordeaux pendant la Révolution; suite (fabrication des canons et affûts). — Dr G. MARTIN. Le cru de Barsac; fin (en 1789, les vins dits de Barsac étaient ceux de toute la prévôté; ils étaient protégés par des privilèges dont le texte n'a pas encore été retrouvé). — Michel LHÉRITIER. La Révolution à Bordeaux de 1789 à 1791. La transition de l'ancien au nouveau régime. Chap. v : Les juges élus. = Mai-juin. J.-A. BRUTAILS. Bædeker à Bordeaux (montre que la description de Bordeaux dans le guide du *Sud-Ouest*, édit. 1906, fourmille d'erreurs). — E. LABADIE. Les almanachs bordelais du XVIe au XIXe siècle; bibliographie historique. — Dr Georges MAR-

TIN. Les vendanges à la manière de Bommes et de Sauterne (des méthodes employées pour produire des vins toujours plus doux; les renseignements recueillis ne remontent guère plus haut que le milieu du XVIIe siècle). — Jos. BENCAZAR. Éclaircissements sur les finances de Bordeaux, 1790-1791; suite. Chap. III : Organisation des impôts locaux. — P. C. La dilapidation des archives bordelaises sous la Révolution (publie une lettre adressée par Partarrieu à Carnot, le 18 avril 1815). = Juillet-août. E. LABADIE. Les almanachs bordelais du XVIe au XIXe siècle; suite. — G. CIROT. Les Juifs de Bordeaux; leur situation morale et sociale, de 1550 à la Révolution; suite : les Avignonnais admis au séjour et à l'entrepôt; suite. — M. LHÉRITIER. La Révolution à Bordeaux de 1789 à 1791. La transition de l'ancien au nouveau régime. Chap. VI : Le clergé élu.

34. — La Revue savoisienne. 1916, 1er trimestre. — Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX. Boutae. Nouvelles fouilles aux fins d'Annecy (découvertes faites dans les tranchées militaires; fragments de vases en *terra sigillata;* marques de potier; monnaies). — François MIQUET. Un procès pour le droit d'aubaine (en 1744; il s'agit de la succession d'un Savoyard, établi à Bordeaux). — ID. Les Savoyards décorés de l'ordre de la Légion d'honneur; suite (de 1897 à 1911). = C.-rendus : Œuvres de saint *François de Sales;* t. XIX, lettres, t. IX (d'août 1619 à la fin de décembre 1620; sur 203 lettres, 38 sont inédites). — *A.-A. Bayer.* Jean-Pierre Camus. Sein Leben und seine Romane (Camus était évêque de Belley; rien de nouveau). = 2e trimestre. G. LETONNELIER. Saint François de Sales et la guerre (il croit que la guerre est un mal, mais un mal inhérent à la nature humaine; allusions dans ses œuvres aux six guerres auxquelles la Savoie fut mêlée à son époque). — François MIQUET. Annecy en 1726 (d'après la consigne des mâles, recensement de la population masculine qui devait servir de base au recrutement des milices provinciales; la liste des consignés s'élève à 2,683; principales professions). — F.-G. FRUTAZ. Charte relative à Guillaume II, comte de Genevois, et à Godefroy Ier de Challant, vicomte d'Aoste, 12 décembre 1226. — François MIQUET. Les Savoyards décorés de l'ordre de la Légion d'honneur; suite (de 1911 à 1914). — Ch. REBORD. Bibliothèque publique d'Annecy (elle fut fondée en 1744; son histoire jusqu'à la Révolution; à suivre).

ALLEMAGNE.

35. — Historische Zeitschrift. T. CXV, 1915, no 2. — Francis SMITH. La bataille de Carrhae (critique circonspecte). — Karl BENRATH. Henri VIII d'Angleterre, Defensor Fidei (historique de la concession de ce titre). — Ernst MÜSEBECK. L'attitude du gouvernement prussien dans le débat concernant l'athéisme de Fichte (le gouvernement de la Saxe électorale avait invité le gouvernement prussien à

procéder de concert avec lui contre Fichte; la Prusse consulta l'*Oberkonsistorium;* on a retrouvé les votes des membres de cette assemblée qui sont publiés et commentés ici). — W. Biereye. Les invasions des Vendes dans les années 1178, 1179, 1180 et la provocation en duel de Henri le Lion par le margrave Dietrich de Landsberg (cherche à établir la suite des événements au moyen d'une analyse approfondie des rares sources). = C.-rendus : *Wilhelm Bauer.* Die öffentliche Meinung und ihre geschichtlichen Grundlagen (en général bon). — *P. A. Clusen.* Der Salutismus (très instructif). — *Georg Dehio.* Kunsthistorische Aufsätze (réunion de travaux déjà publiés ailleurs; excellent). — *Fr. Gatti* et *Fr. Pellati.* Annuario bibliografico di Archeologia e di Storia dell' Arte per l'Italia (mauvais). — *Fritz Baumgarten, Franz Poland* et *Richard Wagner.* Die hellenistisch-römische Kultur (étude scientifique tout à fait réussie). — *Alexander Riese.* Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften (solide et instructif, malgré quelques défauts extérieurs). — *Ludwig Zoepf.* Die Mystikerin Margaretha Ebner ca. 1291-1351 (instructif). — *Georg Leidinger.* Veit Arnpeck, sämtliche Chroniken (édition parfaite). — *Paul Roth.* Die Neuen Zeitungen in Deutschland im 15. und 16. Jahrhundert (ne détermine pas assez bien ce qu'il faut entendre par « nouveau journal »; bon). — *S. Steinherz.* Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken. 2e division : 1560-1572. T. IV : Nuntius Delfino (édition soignée). — *Ludwig Brinner.* Die deutsche Grönlandfahrt (quelques considérations de grande portée). — *Id.* Fahrten und Forschungen der Holländer in den Polargebieten, altholländische Berichte, traduit par *P. Cronheim* (bonne traduction). — *Josef Krauter.* Franz Freiherr von Ottenfels (Ottenfels était internonce à Constantinople pendant la guerre de l'indépendance grecque; l'auteur a eu à sa disposition des sources inédites sur la politique de Metternich). — *Erich Jordan.* Die Entstehung der konservativen Partei und die preussischen Agrarverhältnisse von 1848 (médiocre). — *R. K. Th. Eigenbrodt.* Meine Erinnerungen aus den Jahren 1848, 1849 und 1850, édités par *Ludwig Bergsträsser* (publication assez importante). — *Kowad Müller.* Altgermanische Meeresherrschaft (bonne œuvre de vulgarisation). — *Georg Steinhausen.* Geschichte der deutschen Kultur; 2e édition (bon). — *G. von Below.* Der deutsche Staat des Mittelalters. T. I : Die allgemeinen Fragen (très important et suggestif). — *Karl Otto Müller.* Die älteren Stadtrechte von Leutkirch und Isny (édition excellente). — *Hermann Knapp.* Alt-Regensburgs Gerichtsverfassung, Strafverfahren und Strafrecht bis zur Carolina (médiocre). — *Franz Zwerger.* Geschichte der realistischen Lehranstalten in Bayern (bon). — *Karl Bücher.* Frankfurter Amtsurkunden (excellente édition). — *Id.* Das städtische Beamtentum im Mittelalter (le meilleur guide pour ces études). — *Richard Grabau.* Das evangelisch-lutherische Predigerministerium der Stadt Frankfurt a. M. (bonne étude sur l'association des pasteurs de la ville). — *Her-*

mann Keussen. Topographie der Stadt Köln im Mittelalter (bon). — *Konrad Ribbeck*. Geschichte der Stadt Essen; 1re partie (une des meilleures monographies locales). — *Johannes Niedner*. Die Entwicklung des städtischen Patronats in der Mark Brandenburg (n'est ni loué ni critiqué). — *Paul Simson*. Danziger Inventare, 1531-1591 (bon). — *Henryk Grossmann*. Oesterreichs Handelspolitik mit Bezug auf Galizien in der Reformperiode, 1772-1790 (étude approfondie). — *M. Prou*. Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France, 1059-1108; *Louis Halphen*, avec la collaboration de M. *Ferdinand Lot*. Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France, 954-987 (deux recueils qu'il faut saluer avec une vive reconnaissance). — Chartularium studii Bononiensis. Documenti per la storia dell' università di Bologna dalle origini fino al secolo XV. — Mémoire de *Marie-Caroline*, reine de Naples, intitulé : de la révolution du royaume de Sicile par un témoin oculaire, publié pour la première fois par *R. M. Johnston* (beaucoup de nouveaux détails concernant la querelle entre la reine et Lord William Bentinck). = N° 3. Max L. Strack. Cléopâtre (veut démontrer que toutes les actions de la reine s'expliquent par son désir de rétablir l'ancien pouvoir des Ptolémées). — Fritz Kern. La notion du droit au moyen âge (spirituel et instructif). — Friedrich Meinecke. L'esprit germanique et l'esprit roman dans l'historiographie allemande (curieux). — Albrecht Dühr. Problèmes que soulève la biographie d'Arndt (d'après le volume d'Ernst Müsebeck). = C.-rendus : *B. Croce*. Zur Theorie und Geschichte der Historiographie, traduit de l'italien par *E. Pizzo* (très important). — *Arthur Liebert*. Das Problem der Geltung (matière philosophique; bon). — Allgemeine Deutsche Biographie. T. LVI : Generalregister (bon). — *Anton Bettelheim*. Biographisches Jahrbuch und Deutscher Nekrolog. T. XV : Das Jahr 1910 (excellent). — *Wilhelm Wundt* et *Max Klinger*. Karl Lamprecht (certains passages appellent des réserves). — *Georg Jellinek*. Allgemeine Staatslehre; 3e édition (excellent remaniement de cet ouvrage capital). — *Gide* et *Rist*. Geschichte der volkswirtschaftlichen Lehrmeinungen (l'ouvrage laisse à désirer; c'est pourtant jusqu'à présent le meilleur sur le sujet). — *E. Schreiber*. Die volkswirtschaftlichen Anschauungen der Scholastik seit Thomas von Aquin (excellent). — *K. Zelenziger*. Die alten deutschen Kamerallisten (listes dressées avec soin). — *F. K. Mann*. Der Marschall Vauban und die Volkswirtschaftslehre des Absolutismus (bon travail préliminaire à une histoire générale de l'économie politique). — *Judith Grünfeld*. Die leitenden sozial- und wirtschaftsphilosophischen Ideen in der deutschen Nationalökonomie und die Ueberwindung des Smithianismus bis auf Mohl und Hermann (partial, mais peut rendre service). — *Walther Glawe*. Die Hellenisierung des Christentums in der Geschichte der Theologie von Luther bis auf die Gegenwart (tout à fait manqué). — *W. A. Oldfather* et *H. V. Canter*. The Defeat of Varus and the German Frontier Policy of Augustus (mauvais). —

Victor Schultze. Altchristliche Städte und Landschaften. T. I : Konstantinopel, 324-450 (bon). — *E.-Ch. Babut*. Saint Martin de Tours (œuvre de grand mérite). — *Ernst Troeltsch*. Augustin, die christliche Antike und das Mittelalter im Anschluss an die Schrift « De civitate Dei » (doit être loué, mais non sans réserves). — *Heinrich Tilemann*. Studien zur Individualität des Franziskus von Assisi; *Vlastimil Kybal*. Die Ordensregeln des heiligen Franz von Assisi und die ursprüngliche Verfassung des Minoritenordens (deux bons ouvrages). — *Chr. Lucius*. Pius II. und Ludwig XI. von Frankreich, 1461-1462 (quelques détails sur les négociations à propos de la Pragmatique Sanction; mais pas toujours clair). — *Alfred Morel-Fatio*. Historiographie de Charles-Quint (très utile). — *Paul Althaus*. Zur Charakteristik der evangelischen Gebetsliteratur im Reformationsjahrhundert (résultats surprenants). — *Heinrich Günter*. Gerwig Blarer, Abt von Weingarten, 1520-1567. T. I : 1518-1547 (édition de ses lettres, etc.; bon). — *Johann Goldfriedrich*. Geschichte des deutschen Buchhandels. T. IV : 1805-1889 (volume remarquable, comme les précédents). — *Alfred Stern*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden; 2e édition (reproduit presque littéralement la première; mais ouvrage excellent). — *Walther Dohn*. Das Jahr 1848 im deutschen Drama und Epos (bon). — *Otto Eduard Schmidt*. Aus Osterland und Pleissnerland (beaucoup de digressions; prétentieux). — *Alexander Riff*. Die Finanzen Albrechts des Beherzten (utile). — *Arnold Luschin von Ebengreuth*. Handbuch der österreichischen Reichsgeschichte; 2e édition (beaucoup d'heureux remaniements). — *Aloïs Deutschmann*. Zur Entstehung des Tiroler Bauernstandes im Mittelalter (très mauvais). — *Anton Mell* et *Eugen Frhr. v. Müller*. Steirische Fridinge (bonne édition). — *Georgine Holzknecht*. Ursprung und Herkunft der Reformideen Kaiser Josefs II auf kirchlichem Gebiete (n'a pas réussi à dominer le sujet). — *Alfr. Krarup* et *Johs. Lindbaek*. Acta Pontificum Danica. T. V : 1492-1513 (édition soignée). — *Albert Cassagne*. La vie politique de François de Chateaubriand. Consulat, Empire et première Restauration (intéressant). — *Roberto Palmarocchi*. L'abbazia di Montecassino e la conquista normanna (manqué; de nombreux défauts). — *Julius Gœbel*. Der Kampf um deutsche Kultur in Amerika (bon). = T. CXVI, 1916, n° 1. Ernst TROELTSCH. Règle pour juger les événements historiques (il n'y a pas de règle absolue; elle doit varier selon les époques et les civilisations). — Wilhelm ERBEN. Maximilien Ier et les lansquenets (ne croit pas avec Martin Nell que Maximilien Ier ait pris une part personnelle à l'organisation de cette arme). — Friedrich MEINECKE. Alfred Dove (article nécrologique). — Konrad LEHMANN. Das Trebia-Schlachtfeld (combat les assertions de Beloch au t. CXIV de la *Zeitschrift*). — HILLEBRAND. Ueber seine Geschichte Frankreichs (lettre à Heinrich von Sybel, communiquée par Jul. HEYDERHOFF). = C.-rendus : Deutsche

Kultur, Katholizismus und Weltkrieg, hrg. von *Georg Pfeilschifter*. — Riezler-Festschrift (série d'articles). — *Otto Klopp*. Politische Geschichte Europas seit der Völkerwanderung (très partial, guelfe, clérical et surtout très hostile à la Prusse). — *Richard Wolff*. Vom Berliner Hofe zur Zeit Friedrich Wilhelms I (publication d'un document précieux). — *Wilhelm Stolze*. Die Gründung des deutschen Reiches im Jahre 1870 (hypothèses incertaines). — *Karl Vogel*. Geschichte des Zollwesens der Stadt Freiburg i. Br. bis zum Ende des 16. Jahrhunderts (beaucoup de matériaux; mais exposition défectueuse). — *James Fosdick Baldwin*. The Kings Council in England during the Middle Age (très bon).

Espagne.

36. — Butlletí de la Biblioteca de Catalunya. N° 4, 1915, janvier-août. — Catalogue des publications périodiques de la bibliothèque de Catalogne (scientifiquement rédigé, muni de nombreux renvois et comprenant plus de mille numéros). — J. Massó Torrents et J. Rubió Balaguer. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Catalogne (documents et procès sur le Lullisme, livre de sermons, lettre du rabin Samuel contre les Juifs, traité des salines d'Ibiza et Formentera, livret des décimes de F. Ferrer, éléments d'Euclide). = C.-rendu : *Beers* et *Garcia*. Bibliotheca patrum latinorum Hispaniensis; II Band (le catalogue des manuscrits de Rispol reste encore à faire). = Chronique : récentes acquisitions de la bibliothèque, programme de bibliothèques populaires, entrée de livres catalans à la Bibliothèque nationale de Paris. = N° 5, septembre-décembre. J. Givanel Mas. La collection Cervantine de M. Isidore Bonsoms (cinquante éditions des œuvres de Cervantès pour les vingt premières années du XVIIe siècle). — J. M. de Maciá. Un incunable catalan inconnu (Valence, Palmart, 1487; gravures). — J. Massó Torrents et J. Rubió Balaguer. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Catalogne (poésies diverses en catalan et castillan, mystères de la Passion de 1751 et 1803, poésies de Fontanella, poésies de Marti, collections de vers relatifs à la recherche du corps de S. Pierre Nolasc, formulaires notariaux, traité des armes et lignages d'Espagne, procès contre Company, manuel des jeunes Chartreux, livre de couleurs pour indiennes, cérémonial des ouvriers de Saint-Just de Barcelone). = C.-rendus : Xilografíes antigues del Bt. Ramon Lull. — Corona d'Aragó y sos antichs dominis : Catalunya, Valencia, Balears, Sardenya, Nápols y Sicilia. Catalech de llibres en venda en la Llibreria antiquaria d'Antoni Palau. — Boletin de la R. Academia de buenas letras de Barcelona, VIII, 1915. — Butlleti del Centre excursionista de Vich, I, 1914. — *Cenacle*. Revista cultural. Manresa, I (1915). = Chronique : statistiques et acquisitions de la bibliothèque de Catalogne, rapport sur les bibliothèques populaires, la bibliothèque des archives municipales de Cervera.

États-Unis.

37. — The American historical review. 1916, avril. — Lynn Thorndike. Le véritable Roger Bacon. II (l'*Opus majus* est fait en grande partie d'emprunts; Bacon pense et écrit comme un homme de son temps et de son milieu, nourri de scolastique et de métaphysique; mais en même temps il a le sens critique; il déclare que l'étude des faits et l'expérience font la base essentielle de la philosophie et de la science : là réside son originalité. Son livre demeure une des œuvres les plus remarquables du remarquable XIIIe siècle). — Herbert D. Foster. Les théories politiques des Calvinistes avant l'exode des Puritains en Amérique (elles procèdent d'un passage de l'*Institution*, 4e livre, ch. 20, section 31, où Calvin montre la nécessité de la résistance légale à la tyrannie par les représentants du peuple. Elles reposent sur la croyance en une providence toute puissante, en une loi divine à laquelle doivent obéir le roi, les représentants de la nation et le peuple). — Marcus W. Jernegan. Esclavage et conversion dans les colonies américaines (expose les tentatives faites avant la Révolution pour convertir les nègres esclaves à la foi chrétienne; tentatives fortement combattues par les propriétaires d'esclaves et rendues vaines souvent par la mentalité des nègres, si complètement différente de la mentalité chrétienne. Aussi le nombre de nègres devenus chrétiens de nom était-il très faible; le nombre de ceux qui vivaient chrétiennement était plus faible encore. En somme, ce sont les adversaires de la conversion qui l'ont emporté). — Claude H. Van Tyne. Des influences qui ont déterminé le gouvernement français à faire alliance avec l'Amérique en 1778 (après la défaite du général Burgoyne par les Américains, le ministère anglais parut résigné à faire la paix avec les colonies révoltées, et il eut ou le ministère français lui prêta l'intention de s'allier avec les Américains et de se retourner ensuite contre la France pour la punir de l'aide qu'en secret elle avait fournie aux Insurgents. Alors se posa pour la France ce dilemne, la guerre étant inévitable, de la faire avec les Américains ou d'avoir à subir l'attaque des Anglais et des Américains alliés contre elle. Il parut préférable de prendre le premier parti, malgré le mauvais état des finances et les risques à courir). — E. R. Turner. Les « Keelmen » de Newcastle (ces « keelmen » étaient les bateliers de la Tyne et des rivières voisines; c'étaient des ouvriers qui travaillaient pour le compte des « hustmen » de Newcastle, propriétaires des bateaux chargés de transporter le charbon et autres marchandises; l'association qu'ils formèrent dès le XVIe siècle paraît être le plus ancien exemple de « trade-union » qu'on ait encore découvert en Grande-Bretagne). = Documents relatifs aux rapports entre les Séparatistes de Vermont et la Grande-Bretagne en 1789-1791, publ. par S. F. Bemis. = C.-rendus : *H. F. Osborn.* Men of the stone age (bon

résumé des données fournies par la géologie, la paléontologie, l'anthropologie et l'archéologie). — *R. W. Rogers*. A history of Babylonia and Assyria (6e édit. très augmentée). — *M. Jastrow*. The civilization of Babylonia and Assyria (remarquable). — *J. R. M. Macdonald*. A history of France (écrit à un point de vue étroitement conservateur. Beaucoup d'erreurs de détail). — *J. Mavor*. An economic history of Russia (utile ouvrage de vulgarisation). — *K. Gjerset*. History of the Norwegian people (important). — *R. G. Marsden*. Documents relating to law and custom of sea, 1205-1648 (utile). — *N. S. B. Gras*. The evolution of the english corn market (bon). — *Innes*. A history of England and the British empire; vol. III-IV (1689-1914; fin d'un estimable résumé, mais fait beaucoup trop vite et défiguré par de nombreuses erreurs de détail, fâcheuses dans un livre écrit pour les jeunes gens). — *E. C. Stowell*. The diplomacy of the war of 1914. The beginnings of the war (présente les faits un peu autrement que *J'accuse!* avec plus de calme, mais pour aboutir à peu près aux mêmes conclusions, excepté pour ce qui concerne la Russie : en décrétant la mobilisation, la Russie a contribué à tendre à l'excès une situation déjà très difficile. Il est vrai que jamais pays n'avait été aussi gravement provoqué). — *Brinkley* et baron *Kiruchi*. A history of the Japanese people (excellent exposé des faits historiques; mais ce qui concerne la religion et les institutions politiques et sociales est d'une grande faiblesse). — *J. Jones*. The fall of Tsingtao; with a study of Japan's ambitions in China (excellent exposé de la politique et des visées nipponnes). — *Fr. L. Huidekoper*. The military unpreparedness of the United States : a history of american land forces from Colonial times until June 1, 1915 (assez exact, mais superficiel). — Commerce of Rhode Island, 2 vol., 1726-1800 (beaucoup d'utiles matériaux). — *C. W. Alvord* et *C. E. Carter*. The critical period, 1763-1765 (trois volumes de documents qui présentent un grand intérêt). — *C. R. Fish*. American diplomacy (manuel compact et confus, où les erreurs de détail abondent). — *Ch. R. Williams*. The life of Rutherford Birchard Hayes, nineteenth president of the United States (bon). — *Eastman*. Church and State in early Canada (consciencieux et judicieux). — *M. J. Rudwin*. Der Teufel in den deutschen geistlichen Spielen des Mittelalters and der Reformationszeit (monographie très soignée). — *E. W. Clement*. A short history of Japan (sans valeur). — *Brumbaugh*. Maryland records, colonial, revolutionary, County and Church, tome I (utile recueil). = Juillet. Tenny Frank. Le mélange des races dans l'empire romain (les noms fournis par le *Corpus inscr.* permettent d'établir des statistiques montrant que Tacite et Juvénal n'ont pas exagéré en affirmant qu'au temps de Néron la population romaine primitive avait presque entièrement disparu et qu'un grand nombre de sénateurs et de chevaliers romains descendaient d'esclaves). — David J. Hill. Un chapitre oublié de l'histoire franco-américaine (de l'influence exercée par la loge des

Neuf-Sœurs et par B. Franklin, « vénérable » de cette loge, sur la formation du parti constitutionnel en France à la veille de la Révolution française). — Archer B. HULBERT. La construction des navires dans l'Ouest (c'est-à-dire dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi pendant les dix premières années du XIXe siècle). — C. C. PEARSON. Le mouvement de réorganisation en Virginie (surtout en matière financière, après la rentrée de la Virginie dans l'Union en 1870). — D. R. ANDERSON. Jefferson et la constitution de la Virginie (note sur un plan de constitution esquissé par Jefferson dès 1776). = Documents : Miss Irène A. WRIGHT. Les débuts de l'industrie du sucre de canne en Amérique, 1519-1538 (publie dix-neuf documents espagnols). = C.-rendus : *E. Huntingdon*. Civilization and climate (important). — *H. L. Gray*. English field systems (remarquable). — *Carlyle*. A history of mediaeval political theory in the West. III : Political theory from the tenth to the thirteenth century (substantielle étude sur l'influence de la féodalité en matière de théories politiques : notion de la justice et de la loi; nature divine et fonction morale de l'autorité politique; contrat social et empire universel). — *Herkless* et *Hannay*. The archbishops of Saint-Andrew (t. V, contenant la biographie de John Hamilton, qui fut le dernier des archevêques catholiques). — *Ray* et *O. Strachey*. Keigwin's rebellion, 1683-1684; an episode in the history of Bombay (bon). — *R. Muir*. The making of British India, 1756-1858 (utile recueil de documents choisis, publiés avec des notes et des commentaires). — *Th. Veblen*. Imperial Germany and the industrial revolution (brillante et instructive étude sur la coopération et la réaction mutuelle exercées en Allemagne par le machinisme industriel, d'une part, et, de l'autre, par un état féodal et militaire sous une dynastie impériale). — *Ch. Seymour*. The diplomatic background of the war, 1870-1914 (remarquable). — *Geo. H. Allen*. The great war. Tome I : Causes and motives for (bon début d'un ouvrage qui a pour but de présenter au grand public une histoire générale de la guerre actuelle). — *J. D. Lawson*. American state trials; a collection of the important and interesting criminal trials which have taken place in the United States; vol. IV et V (très intéressant). — *H. R. Mac Ilwaine*. Journals of the house of Burgesses of Virginia, 1619-1659. — *H. E. Bolton*. Texas in the middle eighteenth century : studies in spanish colonial history and administration (important). — *A. B. Hepburn*. A history of currency in the United states (important). — *D. R. Anderson*. William Branch Giles; a study in the politics of Virginia and the Nation, 1790-1830 (bonne biographie d'un homme qui a exercé une réelle influence par les âpres critiques dont il a poursuivi les partis politiques, sans distinction, dans la Virginie). — *W. R. Manning*. The early diplomatic relations between the United States and Mexico (ouvrage très sec et dur à lire, mais fort instructif, sur les rapports des États-Unis avec le Mexique de 1821 à 1830). — *G. Pollak*. Fifty years of american idealism : the New York Nation, 1865-

1915; selections and comments (très intéressant exposé du mouvement intellectuel créé par la revue *The Nation*, qui a fêté l'an dernier le cinquantenaire de sa fondation). — *W. R. Thayer*. The life and letters of John Hay (bon). — *W. J. A. Donald*. The Canadian iron and steel industry; a study in the economic history of a protected industry (bon, avec une volumineuse bibliographie). — *L. Karpinski*. Robert of Chester's latin translation of the algebra of Al-Khowarismi (bon).

38. — The Nation. 1916, 11 mai. — J. B. PRATT. India and its faiths; a traveller's record (ce ne sont pas des souvenirs de voyage, mais un bon exposé critique des religions actuelles de l'Inde). = 18 mai. *Tout*. The place of the reign of Edward II in english history (excellent). = 25 mai. Les causes immédiates de la guerre (réponse de H. C. Mercer à E. R. Turner; cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 434; le télégramme de la *Westminster Gazette* n'a pas été reproduit, il est vrai, dans la Correspondance diplomatique de l'Allemagne ni de l'Autriche-Hongrie; mais le chancelier impérial en a affirmé l'authenticité dans son discours devant le Reichstag du 19 août 1915, discours qui a été publié dans le *Deutscher Reichsanzeiger* et dans l'officieuse *Kölnische Zeitung* du 20 août. A la suite, M. Bernadotte E. Schmitt relève dans la lettre de M. Mercer, *Nation*, 27 janvier, des erreurs que M. Turner n'a pas signalées dans sa réplique du 13 avril). — *H. L. Jordan*. Comparative religion; its adjuncts and allies (tentative fort ambitieuse pour établir les lois qui régissent le développement des religions). = 1er juin. Miss *Kate Stephens*. The mastering of Mexico (abrégé intelligent, mais trop sec, du remarquable livre de Bernal Diaz del Castillo). — *A. Ponsonby*. Democracy and diplomacy; a plea for popular control of foreign policy (beaucoup d'idées généreuses, mais d'une application difficile). = 8 juin. Le contrôle de la diplomatie (M. Edw. R. Turner étudie assez longuement ce problème; il conclut en déclarant qu'on ne saurait rendre la diplomatie et le secret dont elle s'entoure responsables, comme on l'a dit, de la guerre actuelle). = 15 juin. *Ch. R. Fish*. American diplomacy (excellent; beaucoup d'utiles notes et références). — *J. Matthai*. Village government in British India (instructif). — *Ch. G. Washburn*. Theodore Roosevelt (intéressant). — *B. Davenport*. A history of the Great War, 1914. The genesis of the war (très intéressant). = 22 juin. *L. B. Evans*. Samuel Mac Call, governor of Massachusetts (bonne biographie d'un avocat et politicien né en 1851 en Pensylvanie). = 29 juin. *R. G. Caldwell*. The Lopez expeditions to Cuba, 1848-1851 (excellent). — *Botsford* et *Sihler*. Hellenic civilisation (premier volume d'une série, dirigée par le prof. James T. Shotwell; chaque volume doit contenir un choix de documents, traduits ou non, accompagnés de commentaires et d'indications bibliographiques. Le présent recueil s'adresse donc, non aux spécialistes, mais à toute personne qui s'intéresse à la civilisation de la Grèce

ancienne en général). — *O. Sirén.* Leonardo da Vinci, the artist and the man (adaptation anglaise de l'original suédois, avec quelques retranchements regrettables en ce qui concerne la bibliographie et des remaniements assez considérables. Belle publication). = 6 juillet. Le pacifisme dans l'histoire. La propagande pour la paix aux États-Unis il y a un siècle (W. A. Robinson traite des sociétés pour la paix qui se fondèrent en 1816 à la suite de la guerre de 1812, expose leur organisation et montre l'accueil que leur fit le public). — Le télégramme du chancelier (concernant l'attitude conciliatrice du gouvernement allemand le 29 juillet 1914; ce télégramme n'a pas été inséré dans le *Livre blanc.* Le chancelier Bethmann-Hollweg en a affirmé l'authenticité dans son discours au Reichstag le 19 août 1915 et M. Mercer, dans une lettre qu'inséra la *Nation* le 25 mai dernier, l'oppose aux arguments de M. Turner qui accuse l'Allemagne de n'avoir rien fait pour empêcher la guerre d'éclater. M. Turner demande de nouvelles précisions et déclare que, si ce télégramme est authentique, il modifiera quelques détails de son exposé, mais maintiendra ses conclusions). = 13 juillet. Le califat (étude par M. D. B. Macdonald sur l'essence, l'organisation et l'influence du califat, qui est le symbole de l'unité politique du monde mahométan). — *Cl. Jerrold.* The widowhood of queen Victoria (bonne étude critique sur la reine, son caractère, ses idées de gouvernement, les influences qu'elle subit. Le portrait tracé d'elle est peu flatteur). = 20 juillet. *W. R. Thayer.* Germany versus Civilization (éloquent acte d'accusation contre l'Allemagne). = 27 juillet. Les souffrances et les besoins de la Pologne. — *G. E. Buckle.* The life of Benjamin Disraeli. T. IV : 1855-1868 (beaucoup trop long; on aurait fait l'économie d'un demi-volume en supprimant maint insignifiant billet de Disraeli). = 3 août. *Jusserand.* With Americans of past and present days (fort intéressant volume de mélanges; le premier article est une étude sur Rochambeau et sur les sentiments de la France à l'égard de l'Amérique au temps de la guerre de l'Indépendance). = 10 août. *M. J. Rudwin.* Der Teufel in den deutschen geistlichen Spielen des Mittelalters und der Reformationszeit (bonne étude de folklore). = 17 août. Les Allemands dans la révolution américaine (Charles W. Supper trouve qu'on a exagéré les services rendus à la cause de l'indépendance américaine par le baron Steuben : les Allemands n'ont témoigné aucun intérêt à cette cause; Steuben agit comme un simple particulier, non comme représentant de ses compatriotes, et les Allemands qu'il commanda se distinguèrent surtout par leurs cruautés). — *Ch. S. Olcott.* The life of William Mac Kinley (contient beaucoup d'utiles renseignements). = 24 août. La loi de Lynch et la casuistique (les raisons qui, aux yeux des gens du Sud, justifient la persistance de cette loi sont sans valeur : on prétend que son application peut seule empêcher les nègres d'enlever et de violer les femmes blanches. C'est de la pure casuistique. La loi criminelle doit être égale pour tous). — Gaston Maspero

(long article nécrologique par l'éminent archéologue James Henry Breasted). — *Mgr Bernard Ward.* The sequel to catholic emancipation (bon; avec ces deux volumes, l'auteur a terminé sa volumineuse histoire de la restauration du catholicisme en Angleterre). = 31 août. Le grand chemin du monde (long article de huit colonnes par Morris Jastrow sur la Mésopotamie, son histoire depuis les plus anciens temps, son importance économique, le rôle politique de Bagdad et les convoitises dont cette ville, fondée par les califes abbassides, a été l'objet au temps des Croisades et aux temps actuels qui voient revivre en partie l'esprit dont étaient animés les Croisés). — *J. Fr. Abbott.* Japanese expansion and american politics (ouvrage qui suscite un grand nombre d'objections fondamentales). = 7 septembre. *Jos. Jacobs.* The american jewish year-book, 5676 (à noter dans ce volume un important mémoire sur l'entreprise juive en Palestine par Miss Henriette Szold). — *H. L. Gray.* English field systems (l'étude des différents modes d'organisation agraire permet à l'auteur de déterminer les régions de l'Angleterre où prévalut l'influence germanique, celtique, romaine et danoise). — Cette livraison est accompagnée d'un supplément où sont mentionnés les ouvrages relatifs à l'enseignement.

Suisse.

39. — Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. T. XXI, 1912. — F.-E. Welti. Vieilles lettres, 1414-1448 (recueil de 216 pièces tirées des archives de Berne et relatives à la guerre de 1447-1448 entre cette ville, alliée à la Savoie, et celle de Fribourg; celle-ci, vaincue, ne devait pas tarder à abandonner la suzeraineté des Habsbourg, qui l'avaient mal soutenue, pour accepter la domination du duc de Savoie; bonne introduction, mais pas de table des noms). = T. XXII, 1913-1915. W.-F. von Mülinen. La fin de la « Médiation » à Berne (défense du patriciat bernois contre le reproche d'avoir cherché avant tout à profiter des événements de 1813 et de l'entrée des armées alliées en Suisse pour restaurer leur domination sur leurs anciens sujets d'Argovie et de Vaud et d'avoir ainsi jeté la Confédération dans une crise redoutable; les papiers de famille utilisés par l'auteur ne permettent pas de mettre en doute la sincérité du patriotisme de l'ancien avoyer N.-F. de Mülinen, l'un des chefs du parti conservateur modéré à Berne, et mettent en lumière les intrigues de Metternich pour hâter le rétablissement de l'ancien gouvernement bernois afin de diviser les Suisses; mais ils ne modifient pas sensiblement le jugement porté par l'historien Oechsli sur la politique bernoise de cette époque). — R. Ochsenbein. Le plus ancien rôle des bourgeois forains de la ville de Bourgdorf. — K.-O. Müller-Ravensburg. Les finances des commanderies suisses de l'ordre teutonique en 1414 (publie, en abrégé, le texte des comptes de recettes et de dépenses des six commanderies suisses du bailliage d'Alsace-Bourgogne). — W.-F.

von Mülinen. L'occupation des frontières suisses pendant la guerre de 1809 (en partie d'après les papiers inédits du général commandant les troupes d'occupation, Rodolphe de Watteville, et d'après ceux du landamman d'Affry). = T. XXIII, 1re livr., 1916. Th. Ischer. L'ambassade des cantons protestants auprès de Cromwell et des États-Généraux des Pays-Bas, 1652-1654 (important mémoire sur les efforts de la Suisse réformée pour mettre fin à la guerre entre les deux grandes puissances protestantes qui se disputaient l'hégémonie de la mer; le rapport de l'ambassadeur J.-J. Stockar, de Schaffhouse, est un document intéressant sur l'Angleterre de Cromwell). — E. v. R. Alfred von Rodt (curieuse odyssée d'un patricien bernois qui fut pendant vingt-sept ans, jusqu'à sa mort en 1905, le fermier, puis le gouverneur de l'île chilienne de Juan Fernandez, illustrée par Robinson Crusoë).

40. — Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. T. X, 1re livr., 1912. — M. de Diesbach. Regeste fribourgeois, 515-1350 (catalogue des actes imprimés ayant trait au territoire actuel du canton de Fribourg). = 2e livr., 1915. W.-J. Meyer. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Société économique de Fribourg (dépôt intéressant pour l'histoire de la Suisse). — T. de Raemy. Le chancelier Techtermann, 1551-1618 (belle figure d'homme d'État fribourgeois, épris de lettres et d'art). — Id. et P.-E. Martin. Aperçu historique sur les seigneurs et seigneuries d'Attalens et de Bossonens. — A. Weitzel. Répertoire des familles dont les membres ont occupé les fonctions baillivales dans les bailliages du canton de Fribourg et dans les bailliages communs.

41. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1916, septembre. — A. Freymond. La Suisse allemande s'affranchit (un des principaux instruments de propagande employés par l'Allemagne en Suisse alémannique est le supplément hebdomadaire illustré que publient les journaux suisses. Ce supplément leur est fourni par l'Allemagne à un prix si bas qu'aucune concurrence n'était possible : juste le prix du papier blanc en Suisse. Or, voici que la Suisse alémannique prétend s'affranchir de cette emprise redoutable : il s'est fondé une Nouvelle société helvétique contre les suppléments du dimanche d'inspiration allemande, qui serait déjà très prospère, n'était le renchérissement du papier. C'est une œuvre qu'il importe de soutenir et de faire fructifier). — W. Martin. L'esprit public en France pendant la guerre (« la guerre a véritablement marqué le début d'un régime démocratique. Jusqu'ici, la France républicaine a été un pays parlementaire et démagogique. Elle a fait, pendant la guerre, l'essai d'une démocratie spontanée, dépouillée de la politique d'intrigues et de métier. Nous assistons à une lutte entre le parlementarisme et la démocratie. Si le peuple en sort victorieux, ce n'est pas seulement parce qu'il est, en théorie, détenteur de la souveraineté

nationale; c'est parce qu'en fait il met en action des valeurs morales supérieures, par la qualité et la puissance : la volonté d'une part, la confiance de l'autre »). — G. CARRAUD. Albéric Magnard. — J. SIGG. Du mouvement des idées dans la classe ouvrière suisse; fin.

42. — Freiburger Geschichtsblaetter herausgegeben vom deutschen geschichtsforschenden Verein des Kantons Freiburg. XVIIIe année, 1911. — J.-K. SEITZ. Regeste des actes relatifs à la commanderie de Saint-Jean de Fribourg en Suisse. — F.-E. WELTI. Le rôle de la ville de Morat (publie, avec une excellente étude des sources, le texte du plus ancien droit de cette ville, dont la rédaction remonterait au milieu du XIIIe siècle et se rattache à la famille des chartes urbaines des Zaeringen). — A. BÜCHI. Hans Salat à Fribourg (chroniqueur et polémiste catholique, devenu maître d'école à Fribourg; notice sur la fin de sa vie, à propos d'une lettre écrite par lui, le 27 août 1544, de l'armée de Charles-Quint, alors sur la Marne). — G. SCHNÜRER. Rapports adressés au landammam de la Suisse par les commandants de trois régiments suisses engagés dans la campagne de Russie (1812-1813). = XIXe année, 1912. J. FLEISCHLI. Autels sculptés de style gothique dans le canton de Fribourg. — H. WATTELET. Le district de Morat et la restauration du régime patricien de Fribourg en 1814. = XXe année, 1913. M. BENZERATH. Les saints patrons des églises de l'ancien diocèse de Lausanne au moyen âge (voir *Revue histor.*, t. CXVIII, p. 337). = XXIe année, 1914. H. WATTELET. Le district de Morat pendant la crise du Sonderbund (1846-1847). = XXIIe année, 1915. F. WÄGER. Histoire du prieuré de Rüggisberg de l'ordre de Cluny; 1re partie (bonne monographie de cette maison, fondée vers 1072, la première de l'ordre en terre allemande, et réunie en 1484 à la nouvelle collégiale de Saint-Vincent de Berne). — J.-P. FRANK. Fribourg et les Alliés, 1813-1814, d'après les procès-verbaux du Petit-Conseil fribourgeois.

CHRONIQUE.

France. — Nous n'avons pas l'intention de retracer ici la vie de Gaston Maspero (1846-1916), de rappeler les années de son enseignement si fécond à l'École des Hautes-Études et au Collège de France, de redire l'œuvre qu'il accomplit comme directeur du service des antiquités en Égypte; nous ne pourrions que répéter ce que nous avons déjà dit ailleurs (*Revue de Paris*, 1er août 1916); nous voudrions seulement résumer son œuvre historique.

Maspero a consacré à l'histoire une part très importante de son œuvre immense. A peine avait-il établi sa réputation d'égyptologue et de traducteur par des publications techniques, qu'il présenta au public, en 1875, une *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Sans doute, ce livre n'était qu'un manuel destiné principalement aux élèves de l'enseignement secondaire; Maspero, en condensant les travaux antérieurs plutôt que ses propres recherches, n'avait d'autre prétention que de présenter, sous une forme exacte et claire, l'état des connaissances sur l'Orient ancien en 1875. Néanmoins, l'érudition et le talent de l'auteur donnaient à ce manuel un caractère vraiment personnel. On n'y trouvait pas seulement les histoires plus ou moins légendaires transmises par les Grecs, accommodées tant bien que mal avec les données authentiques fournies par les documents originaux; l'énumération des dynasties à noms rocailleux et l'histoire-bataille n'étaient pas imposées sans ménagement au lecteur; au contraire, on sentait que l'auteur, possédant à fond toutes les parties de son immense sujet, attachait plus d'importance à donner un tableau vivant de la civilisation de chaque peuple; il intéressait le lecteur à la littérature, à la religion, à l'art, à l'industrie, à la vie urbaine ou rurale des Égyptiens, des Chaldéens ou des Perses. Ce souci du détail précis et coloré n'empêchait point Maspero de discerner les ensembles. Pour la première fois, l'histoire d'Orient n'était point traitée en monographies de chaque peuple isolé, mais par grands tableaux synthétiques où l'action et la réaction de chaque civilisation ou de chaque empire vis-à-vis de ses voisins étaient retracées avec force et vérité.

Si brillant que fût cet essai, ce n'était là qu'un point de départ pour un savant de vingt-neuf ans. Maspero considéra ce *Manuel* comme un plan d'études résumant les connaissances acquises jusque-là par lui et ses devanciers, dont il fallait maintenant, par un travail personnel poussé dans toutes les directions, remplir les cadres. Du *Manuel* à la grande *Histoire*, près de vingt ans (1875-1894) sont employés à des études techniques sur toutes les périodes obscures ou

mal connues de l'histoire d'Égypte. Maspero y a consacré la plupart de ses cours du Collège de France et de l'École des Hautes-Études : les parties essentielles furent publiées dans une quantité de mémoires spéciaux, réunis aujourd'hui dans les tomes III à VII des *Études de mythologie et d'archéologie*[1].

Décrivons rapidement ces monographies en suivant l'ordre historique. De l'ancien empire égyptien et des dynasties memphites, on connaît moins l'histoire militaire ou extérieure que la civilisation proprement dite, dont les tombeaux nous retracent des tableaux très fidèles dans leurs bas-reliefs et leurs inscriptions. Maspero y a trouvé le sujet de mémoires très instructifs, qui sont parmi les meilleurs sortis de sa plume[2] : *la Carrière administrative de deux hauts fonctionnaires égyptiens vers la fin de la IIIe dynastie*, où il étudie avec un soin minutieux et une intelligence pénétrante les termes techniques des institutions égyptiennes et les charges officielles sous l'ancien empire; *la Culture et les bestiaux dans les tableaux des tombes de l'ancien empire*, chapitre détaché d'un ouvrage spécial sur la vie civile et domestique, qui n'a jamais été publié, mais dont les résultats principaux furent insérés au tome I de sa grande Histoire[3]. Ajoutez le *Manuel de hiérarchie*, traduction d'un papyrus qui donne une énumération de titres ou fonctions, classés dans un ordre déterminé; Maspero en a tiré le plus grand profit pour l'étude du *cursus honorum*.

Le moyen empire, avec sa période préparatoire où les grandes familles provinciales, s'emparant de la direction des Nomes, établissent un régime analogue à celui de notre féodalité, et sa période de réaction où les rois thébains, ramenant à l'obéissance la noblesse, rétablissent l'administration royale, a été une des périodes étudiées avec prédilection par Maspero. Il expliqua au Collège de France de 1874 à 1875 la *Grande inscription de Beni-Hasan* et en tira des observations pleines d'intérêt et de nouveauté sur les progrès et les empiétements de l'aristocratie des Nomes; il devait les développer dans un mémoire *Sur la féodalité en Égypte*[4], qui n'a jamais paru, probablement parce qu'il a été fondu, lui aussi, dans les chapitres correspondants de la grande Histoire. Des études géographiques sur les *Nomes du Lièvre et de la Gazelle* se rattachent au même sujet. Quant à l'historique de la XIIe dynastie, aux origines de la principauté thébaine, son berceau, à ses conquêtes en pays étranger, ils ont été l'objet de mémoires sur *Un gouverneur de Thèbes au début de la XIIe dynastie*, sur *les Monuments égyptiens du Ouady-Ham-*

1. Dans la *Bibliothèque égyptologique*, publiée chez E. Leroux.

2. Ces mémoires, qui ont fait l'objet de cours au Collège de France, depuis 1878, ont été publiés dans le *Journal asiatique* et réunis sous le titre : *Études égyptiennes*.

3. *Études égyptiennes*, t. II, p. 67.

4. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. IV, p. 185.

mamât, sur *Quelques navigations des Égyptiens sur les côtes de la mer Érythrée*[1]. C'étaient « des chapitres isolés d'une Histoire du premier empire thébain[2] », qui a été interrompue par le départ de Maspero pour l'Égypte en 1880.

Aux recherches sur le nouvel empire thébain appartiennent l'étude critique de la *Campagne d'Aménophis II* en Syrie et de *Thoutmès III contre Mageddo*, de nombreux essais sur *la Syrie antique* d'après les sources égyptiennes et assyriennes, dont les plus importants sont l'analyse de la *Liste géographique* des conquêtes de Thoutmès III et des monographies sur le Liban, les pays d'Alasia et d'Asi. Ces mémoires « devaient rentrer dans une étude d'ensemble sur *les Monuments de Thoutmès III* et sur *la Géographie de la Syrie antique*[3] ». La période fort embrouillée de la fin de la principauté thébaine a été élucidée grâce aux documents trouvés par Maspero sur *les Momies royales de Deïr-el-Bahari*[4] et publiés par lui sous ce titre; les dernières campagnes pharaoniques en Asie ont fait l'objet de quelques mémoires, principalement sur *les Listes géographiques des conquêtes de Sheshonq*. Enfin la conquête éthiopienne fut étudiée de très près, d'après les stèles du Gebel Barkal et de Dongolah, dans de nombreux essais, réunis sous le titre d'*Annales éthiopiennes*, pierres d'attente d'un livre projeté « où l'histoire, la géographie, la langue du pays seraient étudiées en détail[5] ».

Ces mémoires techniques, qui remplissent une dizaine de volumes compacts, auraient suffi à la réputation de plusieurs savants; pour Maspero, ils ne constituaient que des *matériaux* pour sa grande œuvre historique. S'il n'a pas poussé à fond la rédaction des études partielles commencées sur l'ancien empire, le premier empire thébain, Thoutmès III, la Syrie, l'Éthiopie, c'est qu'il subordonnait ces histoires à la réalisation d'une Histoire plus complète. Il en commença la rédaction au retour de son premier séjour en Égypte (1886), et l'ouvrage parut en livraisons depuis 1894. C'est l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* en trois volumes. On retrouve à la base le manuel de 1875, mais complètement refondu, enrichi d'une documentation formidable, renouvelé par tant de travaux préparatoires, illustré de tout ce que les monuments figurés pouvaient fournir pour éclairer le texte. Supprimant les cloisons étanches que les historiens antérieurs maintenaient entre les civilisations parallèles, Maspero montre l'Égypte en relations de commerce, de religion, de politique avec ses voisins de l'est et de l'ouest; après *les Origines*, il décrit *les Premières mêlées des peuples* et enfin les *Empires* rivaux d'Égypte,

1. Paru dans la *Revue historique*, 1878. Tous ces mémoires réunis dans les *Études de mythologie et d'archéologie*, t. III à V.
2. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. IV, p. 1, n. 1, et p. 149.
3. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. IV, p. 203; t. V, p. 1 et suiv.
4. *Mémoires de la mission française du Caire*, t. I, fasc. 4.
5. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. III, p. 217-286.

d'Assyrie, de Perse, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. On conçoit quelle érudition suppose une tâche aussi complexe. En ce qui concerne l'Égypte, Maspero pouvait prétendre à une autorité incontestée, après avoir travaillé et retravaillé le matériel historique dans tous ses détails; mais les pages relatives aux pays non-égyptiens sont aussi documentées et aussi soignées que l'histoire de l'Égypte. Dans sa jeunesse, Maspero avait étudié l'hébreu et les cunéiformes; il était capable de contrôler, tout au moins, les travaux des assyriologues et des hébraïsants en se référant aux documents originaux; il avouait à ses élèves qu'il mettait quelque coquetterie à révéler aux spécialistes de l'Asie des documents écrits ou figurés mal connus de ceux-ci.

L'œuvre de Maspero possède donc au plus haut degré l'autorité de la science; elle présente aussi les qualités d'art et de composition nécessaires à une histoire véritable. Rendant compte de l'histoire d'Égypte de Brugsch, Maspero faisait les critiques suivantes : « Les traductions sont généralement soignées, les documents publiés tout au long, les textes nouveaux sont mis en œuvre; l'ensemble manque de clarté et d'intérêt. L'histoire de Thoutmès Ier est racontée tout au long...; mais la figure de Thoutmès Ier ne ressort point. L'histoire disparaît sous le document... Trente pages de traductions ne seront lues avec plaisir par personne. M. Brugsch aurait dû en extraire l'histoire qu'elles renferment, en coordonner les éléments, les rendre en langage moderne compris de tous et ne garder du langage ancien que ce qu'il en faut pour donner de la saveur au récit... M. Brugsch a rassemblé tous les matériaux qui permettront à d'autres de raconter le règne de Thoutmès III; pourquoi ne l'a-t-il pas raconté lui-même?... On dirait que M. Brugsch, après avoir amassé tout ce qui était nécessaire pour faire un bon livre, a été pris d'impatience ou de dégoût et s'est hâté de se débarrasser d'une œuvre qui lui pesait[1]. »

Maspero donne ici la définition de l'histoire telle qu'il la comprenait et qu'il a su la réaliser. Jamais il ne s'est déclaré satisfait, après la besogne préparatoire qui consiste à réunir les matériaux; il n'eut jamais d'impatience ni de dégoût au moment décisif et critique de passer à la rédaction. Son jugement ferme et sa science avertie lui permettaient alors de se dégager de la documentation pour se hausser aux vues d'ensemble et à la synthèse historique; grâce à son éducation classique et à ses traditions de normalien, il savait présenter, des questions les plus abstruses, une narration sûre et limpide, qui, dès que le sujet touchait à l'art et à la civilisation, s'ornait des grâces d'un style personnel et coloré. Rien ne qualifie mieux Maspero que cette aisance souveraine avec laquelle il met en œuvre tant de matériaux : loin d'être écrasé par eux, il soulève cette masse à pleines mains, la modèle par touches précises et répétées et laisse des figures d'un relief

1. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1875, t. I, p. 390. Cf. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. III, p. 192 et suiv.

si précis qu'il semble avoir vécu avec les grands rois et les peuples dont il ressuscite l'histoire plusieurs fois millénaire.

L'*Histoire* était à peine rédigée que déjà Maspero s'inquiétait de la compléter ou de la tenir au courant des découvertes par des recherches complémentaires.

Pour la compléter, il avait conçu un « livre sur *les Déformations de l'historiographie égyptienne* depuis les temps memphites jusques et y compris ceux de la domination musulmane[1] ». « Les Égyptiens », écrivait-il, « peuple d'imagination vive et d'élocution facile, ont eu de très bonne heure, à côté de l'histoire réelle, qui enregistrait les noms des souverains, les années de règne et les grands faits, une chronique familière où certains de ces souverains, ou des souverains imaginaires, étaient les héros d'aventures fabuleuses. » La religion avait donné l'exemple de ces fictions en faisant des dieux des premiers monarques terrestres et en leur attribuant des règnes remplis d'incidents merveilleux[2]. Aussi dès l'âge memphite des récits fantastiques couraient sur les premiers Pharaons, mais on ne commence à avoir de textes que sous la XIIe et la XIIIe dynastie : ce sont les *Aventures de Sinouhit, Chéops et les magiciens*, les *Plaintes d'un paysan*, les *Instructions d'Amenemhat;* à partir de la XVIIIe dynastie, ils vont en se multipliant : *Soqnounrî et Apopi, Comment Thoutii prit Joppé, la Princesse de Bachtan*, etc. Les uns sont presque de l'histoire, les autres font de la magie et du surnaturel les ressorts de l'intrigue. Tous ces contes, Maspero les avait traduits dans un style vraiment adapté au ton populaire et les avait étudiés en littérateur autant qu'en historien; on voit comment cette œuvre se rattache aussi à ses publications historiques[3]. Après l'époque saïte, l'abondance des fables que rapportent Hécatée de Milet et Hérodote prouve que l'histoire légendaire fleurit plus que jamais; aussi dans un *Commentaire sur le livre second d'Hérodote*[4], Maspero retrouve le cycle légendaire des rois constructeurs de pyramides, comme il reconstitue chez Diodore la *Geste de Sésostris*[5], et d'après des papyrus démotiques la geste des fils de Ramsès II et des rois de la XXIIIe dynastie. Vient l'époque hellénistique où Grecs, Syriens, Hébreux, arrivés en Égypte avec les Ptolémées, devaient rechercher des synchronismes entre leur histoire et celle des Pharaons et par suite introduire des éléments nouveaux dans la tradition ; de cette époque datent les fameuses listes

1. Voir le résumé que Maspero donne de ce grand ouvrage projeté dans *Études de mythologie et d'archéologie*, t. VII, p. 269 et suiv.

2. Dans son étude *Sur les dynasties divines de l'ancienne Égypte* (*Études de mythologie et d'archéologie*, t. II, p. 279 et suiv.), Maspero montre que les trois dynasties divines correspondent aux trois ennéades héliopolitaines.

3. *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1re éd., 1882; 4e éd., 1912.

4. *Études de mythologie et d'archéologie*, t. III, p. 333-426.

5. *Journal des Savants*, 1901, p. 593 et 665.

de Manéthon et d'Ératosthène[1]. Maspero a démontré que les notices de Manéthon dérivent pour le fond d'annales, telles que la *Pierre de Palerme* (Ve dynastie), conservées aux archives des temples, mais qu'elles représentent un système bâti sur ces annales avec des documents insuffisants, les uns authentiques, les autres de pure imagination, et interpolés de légendes introduites par les juifs alexandrins[2]. Enfin, dans les siècles suivants, les chroniqueurs chrétiens ont voulu accommoder la chronologie profane au cadre de la chronologie sacrée tout en compilant les listes de Manéthon; d'autre part, la magie et l'astrologie faisant de tous les Pharaons des magiciens, des dynasties bizarres ont été élaborées par les conteurs coptes et les historiens arabes[3]. — En somme, l'idée maîtresse du livre eût été celle-ci : dans cette déformation de l'historiographie égyptienne, « il n'y a pas de rupture de la tradition indigène, mais dégradation lente de l'époque pharaonique à l'époque arabe, et c'est par le conte populaire que cette dégradation s'est produite ». De ce livre, Maspero n'a laissé que des pierres d'attente, d'importants fragments; il eût constitué une « critique des sources populaires de l'histoire d'Égypte » où se serait montré, avec toutes ses ressources, cet esprit de finesse que Maspero possédait à un degré éminent.

Par des œuvres pareilles, Maspero pouvait compléter son *Histoire;* il était plus difficile de la tenir au courant des découvertes. A ce point de vue, le hasard l'avait desservi : en pleine publication de son œuvre, une Égypte nouvelle, celle de la période prémemphite, est sortie des fouilles d'Amélineau et de Petrie à Abydos, de M. de Morgan à Negaddah et de Quibell à Hierakonpolis. La question des *Origines* en recevait des lumières inattendues : par le nombre d'articles que Maspero consacra dans la *Revue critique* aux publications nouvelles et aux polémiques qui en résultaient, on conçoit de quels chapitres importants il eût enrichi son premier volume. A la même époque se posait ou se précisait un autre problème capital, celui de la chronologie. Un papyrus du règne de Sesostris III (XIIe dynastie) retrouvé à Kahoun fit connaître que le lever héliaque de Sirius s'était produit l'an VII du règne à un jour déterminé. D'autre part, une autre date sothiaque et les synchronismes entre l'histoire égyptienne et l'histoire assyro-babylonienne permettent de fixer avec certitude le règne de Thoutmès III entre 1501 et 1447 et le début de la XVIIIe dynastie vers 1600. La date sothiaque de la XIIe dynastie et la date sothiaque de la XVIIIe sont-elles incluses en une ou deux périodes sothiaques de 1,460 ans?

1. *Analyse des listes de Manéthon* et de la *Liste d'Ératosthènes* (*Études de mythologie et d'archéologie*, t. VII, p. 276-383).

2. *La version manéthonienne de l'Exode* et l'*Apocalypse d'Élie* (*Études de mythologie et d'archéologie*, t. VI, p. 313 et suiv.).

3. *L'Abrégé des merveilles* de Makrizi (*Journal des Savants*, 1899, p. 69 et 154).

Si l'on admet une seule période, l'an VII de Sesostris III tombe de 1882 à 1879 av. J.-C. et le début de la XIIe dynastie vers l'an 2000; ceci amène un « décalage » général de la chronologie égyptienne antérieure à la XVIIIe dynastie et un rajeunissement considérable de l'ancien et du moyen empire. Le début de la IVe dynastie, placé par Maspero vers 4200 av. J.-C., tomberait vers 2850; le début de la XIIe, au lieu de 3000, vers 2000. Par contre, l'intervalle entre le moyen et le nouvel empire thébain, rempli par l'invasion des Hyksôs, auquel Maspero accorde 1,600 ans, serait réduit à deux siècles[1]. — Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail ce problème si important; Maspero s'est déclaré jusqu'à son dernier jour l'adversaire de la « chronologie courte[2] »; il admet deux périodes sothiaques entre l'ancien et le nouvel empire et refuse sa confiance aux calculs astronomiques, bases de la nouvelle chronologie. Nul doute que l'examen détaillé de la question n'eût donné un intérêt exceptionnel à la nouvelle édition de son tome I, qu'il avait en préparation.

Bien que les problèmes récents des origines et de la chronologie y soient omis, la grande œuvre de Maspero n'en demeure pas moins un des monuments les plus achevés de la science française. Par son étude scrupuleuse et personnelle de toutes les sources, la fidélité minutieuse du détail, l'intelligence des ensembles, le style châtié de l'exposition, l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* constitue l'encyclopédie la plus riche, la plus suggestive sur la civilisation orientale, telle que la connaissait le XIXe siècle finissant. Nous avons montré que l'activité scientifique[3] de Maspero a convergé vers sa préparation et son développement; en elle il a versé le meilleur de son érudition la plus solide et de ses dons les plus brillants.

A. MORET.

— Le marquis Pierre DE SÉGUR est décédé le 13 août 1916 au château de Villiers (Seine-et-Oise) où il était en villégiature. Il était né à Paris en 1853, fils du marquis Anatole de Ségur, ancien préfet de la Haute-Marne, ancien conseiller d'État qui a été lui-même un écrivain distingué et a laissé des ouvrages de toute nature, poésies, souvenirs personnels, petits traités d'histoire; petit-fils de la comtesse de Ségur, née Rostopchine, dont les livres parus dans la *Bibliothèque rose* ont fait la joie de notre enfance. Il suivit d'abord la carrière administrative comme auditeur au Conseil d'État; mais, en recherchant les exploits de ses ancêtres, il sentit s'éveiller en lui, déjà un peu sur le tard, la vocation d'historien. Il étudia d'abord la biographie de son trisaïeul, le maréchal Philippe-Henri, qui s'était illustré pen-

1. Ed. Meyer, *Histoire de l'antiquité*, t. II, § 163. — Éd. française, p. 36.

2. Par exemple, 4e édition (1914) du *Guide au musée du Caire*, table chronologique, p. 1.

3. Beaucoup des articles de Maspero sur la mythologie égyptienne sont en réalité des études historiques, de même ses recherches sur l'histoire de l'art.

dant la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, avait été commandant en Franche-Comté et secrétaire d'État à la guerre de 1781 à 1787 : sur lui il composa un ouvrage paru en 1895 et rempli de renseignements inédits; dès lors le voilà cantonné dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle qui deviendra comme son domaine. *Le Royaume de la rue Saint-Honoré* publié en 1897 ouvrit aux lecteurs les salons de Mme Geoffrin et de sa fille, Mme de La Ferté-Imbault; puis succédèrent une série d'études sur les grandes dames du XVIIIe siècle : Mme Du Deffand, Julie de Lespinasse; avec Louise-Adélaïde de Bourbon, nous dépassons ce siècle, puisque la dernière des Condé mourut seulement en 1824. Mais, hors de son siècle de prédilection, M. de Ségur trouva sur son chemin un grand capitaine, le plus grand du règne de Louis XIV après Turenne et Condé, François de Montmorency, duc de Luxembourg; il lui consacra trois volumes parus coup sur coup : *la Jeunesse du maréchal de Luxembourg* (1900), *le Maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange* (1902), *le Tapissier de Notre-Dame* (1903). Les campagnes du maréchal, ses victoires à Fleurus, à Steinkerque et à Neerwinden y sont décrites de façon à la fois animée et claire; son véritable rôle dans l'affaire des poisons est bien dégagé de tous les vains commérages. L'Académie française attribua à cette étude le grand prix Gobert et en 1907 elle élut son auteur. Il représenta dans la compagnie à la fois l'histoire et le parti des ducs. « Le souvenir de deux des vôtres », lui dit M. Vandal en le recevant, « qui vous avaient précédé à l'Académie, vos traditions de famille, vos habitudes d'esprit vous créaient avec elle une sorte de parenté; en y prenant place, vous goûterez le double plaisir d'en être et de vous y retrouver. » M. de Ségur devait revenir au XVIIIe siècle; sous le titre : *Au couchant de la monarchie*, il donna deux volumes, l'un consacré au ministère de Turgot (1910), l'autre à celui de Necker (1912); puis, au cours de cette guerre, dans l'hiver de 1915-1916, il fit dix conférences sur Marie-Antoinette qu'a publiées la *Revue hebdomadaire*. Il meurt à soixante-trois ans; il laissera le souvenir d'un chercheur un peu superficiel, négligeant de parti pris les questions techniques — et comment sans une pareille étude montrer véritablement l'œuvre d'un Turgot ou d'un Necker? — mais expert à démêler les mille intrigues de la cour; d'un historien, peu profond sans doute, mais aimable, sachant bien voir au fond des cœurs et dont les récits faciles, agréablement écrits, se lisent avec plaisir. C. Pf.

— La *Revue historique* doit accorder un souvenir à M. Francis Charmes, bien qu'il fût plutôt un publiciste et un homme politique qu'un historien. Né à Aurillac le 21 avril 1848, il entra, après la guerre de 1871, dans la rédaction du *Journal des Débats* où il écrivit de nombreux articles sur la politique étrangère et où il recommanda l'établissement, à l'intérieur, d'un régime républicain modéré. Il fut appelé à diverses reprises par les électeurs de Murat à la Chambre où

il défendit les mêmes principes; et, dans les intervalles où il cessait d'être député, il remplit d'importantes fonctions au ministère des Affaires étrangères. En 1894, M. Brunetière lui offrit de faire dans la *Revue des Deux Mondes* la chronique politique de la quinzaine et depuis cette date jusqu'à la veille de sa mort il a écrit tous les quinze jours des articles remplis de sagesse sur les principaux faits de la politique intérieure et extérieure. Ces petits morceaux d'une vingtaine de pages constituent de véritables *documents*, indiquant ce qu'un esprit pondéré pensait des événements, au moment même où ils se déroulaient; ses appréciations sur la guerre actuelle figureront dans les anthologies où l'on réunira les principaux textes sur les origines et la suite de la lutte. En 1908, M. Charmes fut nommé membre de l'Académie française, en remplacement de Marcellin Berthelot, et il fut reçu par Henry Houssaye. Sa dernière chronique parut encore le 1er janvier 1916; quelques jours après il était mort. C. Pf.

— La science et l'érudition françaises ont fait récemment une perte irréparable en la personne de Pierre-Maurice-Marie Duhem, décédé subitement le 14 septembre 1916.

Né à Paris en 1861, Duhem, après de brillantes études au collège Stanislas, entra à l'École normale supérieure (section des sciences) en 1882 et, à sa sortie, fut reçu agrégé de physique. En 1887, il fut nommé maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille où il enseigna pendant six années, passa ensuite deux ans à celle de Rennes et devint, en 1895, titulaire de la chaire de physique à l'Université de Bordeaux. Il acquit bientôt dans cette dernière ville une situation exceptionnelle, tant auprès des étudiants que du grand public. Ses élèves, sur lesquels il a exercé une très grande influence, avaient pour lui un véritable culte; ils appréciaient au plus haut degré sa valeur professionnelle, son originalité scientifique, la sûreté de sa doctrine et aussi son caractère droit, indépendant, incapable de jamais transiger avec sa conscience; même ceux qui ne partageaient pas toutes ses convictions scientifiques ou religieuses (Duhem était fervent catholique et ne craignait pas de l'affirmer ni de le montrer) rendaient hommage à sa franchise parfois un peu rude, à son parfait esprit de justice, à sa haine farouche pour l'arrivisme dont ses actes témoignaient autant que ses paroles. C'était un vrai maître dont l'influence s'étendait plus loin que la Faculté; son cours public attirait chaque année de nombreux auditeurs séduits par la nouveauté de son enseignement, par le charme sans prétention de sa parole et surtout par l'incroyable clarté avec laquelle il mettait à la portée des plus profanes les vérités scientifiques les plus ardues. En l'entendant, on s'expliquait pourquoi cet esprit essentiellement français avait pour les érudits d'outre-Rhin une antipathie plutôt âpre qu'il eut le courage de manifester bien avant la guerre. Le trop fameux manifeste des intellectuels allemands déchaîna son ardeur combative; elle s'épancha dans un article de la *Revue des Deux Mondes* et surtout dans quatre

conférences magistrales sur la *Science allemande*, réunies ensuite en volume, qui lui avaient été demandées par les étudiants catholiques de Bordeaux. Ce fut sa guerre : avec une mordante ironie il cingla les procédés déductifs des Allemands, passés maîtres dans l'art de présenter comme vrais des axiomes contestables sur lesquels ils échafaudent une série de démonstrations, qui ont pour elles l'apparence de la logique, mais qui s'écroulent par la base.

L'œuvre de Duhem est immense et atteste une prodigieuse puissance de travail. Elle est le reflet de l'homme dont nous avons essayé de tracer un portrait fidèle; une scrupuleuse honnêteté scientifique s'y allie avec une fougue impétueuse à défendre des idées neuves, appuyées sur une argumentation des plus solides. L'analyse de ses innombrables articles et livres consacrés à la physique sortirait du cadre de cette Revue; nous rappellerons seulement qu'après une audacieuse thèse de doctorat où il osait s'attaquer à certaines autorités scientifiques jusque-là incontestées, ses travaux sur la mécanique chimique, la thermodynamique, les origines de la statique lui ont assuré une notoriété mondiale. Au cours de ses études, il eut l'occasion de faire certaines recherches historiques qui l'amenèrent à des découvertes curieuses sur le développement de la science au moyen âge. Il tint à cœur de les pousser plus à fond. De là naquit un vaste ouvrage intitulé : *le Système du monde, histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, déjà connu des lecteurs de la *Revue historique* et dont la publication n'est malheureusement pas achevée. Une idée fort nouvelle s'en dégage : la plupart des problèmes astronomiques, débattus en Italie aux XVe et XIVe siècles, ont été résolus dès le XIIIe et le XIVe, notamment à l'Université de Paris où le système de Ptolémée, qui repose sur les données de l'expérience, l'emportait sur les principes péripatéticiens incapables de « sauver les apparences » ; dès 1380, au sein des écoles dominicaine, franciscaine, séculière, la méthode moderne d'observation triomphe et l'autorité souveraine d'Aristote est ébranlée. Duhem a ainsi ajouté une fort belle page à l'histoire du moyen âge chrétien et à celle du génie français; il l'a étayée de nombreux textes inédits ou encore inutilisés, dont il a fait la critique avec une rigueur digne de tout éloge; il a su aussi apporter à sa plaidoirie pour les vieux maîtres qu'il aimait tant une chaleur communicative qui est un des charmes de son livre.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce grand ouvrage dont nous avons rendu compte à plusieurs reprises[1]: qu'il nous suffise de constater que l'histoire est aussi vivement atteinte que la physique par la disparition prématurée de ce grand savant dont la vigueur intellectuelle autorisait les plus belles espérances. En 1913, l'Académie des sciences, où sa place était depuis longtemps marquée, lui avait ouvert ses portes, à la suite d'une modification de son règle-

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXX, p. 385; t. CXXII, p. 122. Dans notre prochain numéro, il sera rendu compte du t. IV.

ment qui permettait l'admission de six membres non résidants ; c'était le plus bel hommage rendu à ses travaux, le seul auquel il pût être sensible, car Duhem avait hérité de la modestie des docteurs médiévaux qu'il fréquentait quotidiennement et qui parfois n'ont pas signé leurs œuvres ; il a toute sa vie travaillé pour la vérité scientifique et non pour lui-même. Augustin FLICHE.

— Nous avons appris avec regret la mort, dans les premiers jours d'octobre, de Marie-Antoine-Auguste PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère. Il était né à Bourgoin le 6 mars 1850 et sortit de l'École des chartes dans la promotion du 15 janvier 1877 avec une thèse sur le Conseil delphinal. Il fut d'abord archiviste de la ville de Marseille, mais bientôt fut appelé à diriger le dépôt de son département d'origine, et c'est au Dauphiné qu'il consacra ses ouvrages. Signalons outre une histoire populaire de Bayart (Tours, 1879) : *Notes et documents relatifs à l'histoire du Dauphiné pendant la Révolution* (1886) ; *Notes sur Pierre de Sébiville, premier prédicateur de la Réforme à Grenoble, 1516-1524* (1885) ; *Un épisode inconnu de la vie du baron des Adrets* (1887) ; puis surtout sa belle *Histoire de Grenoble* (1888), où il condensait ses recherches aux archives départementales et communales, qui fut honorée d'une mention honorable au concours des Antiquités de France et sur laquelle Jules Lemaître a écrit un bien charmant article. Mais il ne s'arrêta point là, et, dans les années suivantes, il composa ses *Études historiques sur l'Assistance publique à Grenoble avant la Révolution* (1898) ; *le Fédéralisme dans l'Isère et François de Nantes* (1907). Il écrivit en outre un grand nombre d'articles dans les revues locales, notamment dans les *Mémoires* de l'Académie delphinale, dont il fut pendant longtemps secrétaire perpétuel. Il publia quelques volumes d'*Inventaire* des archives de l'Isère, *le Grand annuaire officiel du département de l'Isère, de la Cour d'appel et de la ville de Grenoble*. Il était membre de la Commission supérieure des archives, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques. C'était un grand travailleur, qui laissera sa trace dans l'historiographie locale et qui a fait faire de grands progrès à l'histoire de sa chère province. C. PF.

— Notre émotion a été vive en apprenant la mort glorieuse de F.-G. DE PACHTÈRE. Lieutenant au 2e régiment de marche d'Afrique, il écrivait le 19 septembre dernier de Salonique à plusieurs d'entre nous des lettres pleines d'entrain. On allait marcher de l'avant, reconquérir la Serbie et il était tout fier de prendre part à cette expédition. Et le 24 septembre il était tué net d'une balle en plein front, sur les bords du lac de Doiran. « Sa conduite », écrit l'un de ses camarades, « a été celle d'un véritable héros. Lors d'une attaque où nous fûmes pris par un tir d'artillerie d'une violence inouïe, il n'a cessé d'encourager ses hommes, essayant de faire progresser la vague d'assaut qui hésitait

devant l'ouragan de fer du tir de barrage. » Quand le bombardement fut calmé, ses hommes ont pu recueillir son corps et l'ont enterré pieusement dans un village situé à une lieue au sud.

Né à Paris le 20 avril 1881, ancien élève de l'École normale supérieure, de la promotion de 1903, il y rédigea pour le diplôme d'études supérieures un Mémoire sur le Paris gallo-romain, d'après les papiers de Vacquer. Ce mémoire, repris et augmenté, est devenu un grand et bel ouvrage sur *Paris à l'époque gallo-romaine* (1912) dont nous avons dit les très solides mérites (*Rev. histor.*, t. CXVII, p. 99). Le volume est remarquable d'exactitude, de netteté, rempli d'aperçus originaux. Il fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie des inscriptions. A la sortie de l'École normale, et après la conquête de l'agrégation, de Pachtère fut désigné comme membre de l'École de Rome, et avec quel juvénile enthousiasme il visita l'Italie, puis aussi cette Afrique du Nord, si riche en antiquités, au milieu desquelles il rêvait de passer sa vie! Il publia en 1909 le catalogue du musée de Guelma et c'est à lui qu'est dû l'inventaire des mosaïques de l'Afrique proconsulaire, de la Numidie et de la Maurétanie, au t. III de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il demanda à enseigner en Algérie et fut professeur aux lycées d'Oran et d'Alger. Il passa les années scolaires 1912-13 et 1913-14 à l'École normale supérieure et, tout en dirigeant les exercices de ses jeunes camarades, il préparait ses thèses de doctorat. Sa thèse principale devait porter sur le régime des terres en Afrique sous le haut-empire, ce qui prouve qu'il aimait à s'attaquer aux sujets difficiles; il voulait y montrer la situation des classes rurales, en particulier des colons, les principaux produits du sol, les travaux hydrauliques. La thèse complémentaire était consacrée aux lois alimentaires, développement du mémoire écrit à l'École de Rome et dont les hautes qualités avaient vivement frappé les membres de la commission de l'Institut. Et que de projets de travaux il avait formés! La lecture constante des auteurs anciens et des inscriptions faisait naître en lui un bouillonnement d'idées nouvelles. Il meurt à trente-cinq ans pour la France, dont il allait devenir, dont il était déjà l'un des excellents historiens. C. Pf.

— M. Albert Cassagne, ancien élève de l'École normale supérieure, de la promotion de 1891, agrégé des lettres, docteur ès lettres, est tombé au champ d'honneur le 4 septembre 1916. A l'École normale, il avait d'abord songé à s'orienter vers l'histoire. Par la suite, quoique professeur de première (en dernier lieu aux lycées du Havre et Saint-Louis), il revenait insensiblement aux études historiques. Sa *Vie politique de François de Chateaubriand*, parue en 1913, marqua par sa pénétration, sa nouveauté, sa force. Ce n'était qu'un premier tome (jusqu'à 1814). Le second, hélas! ne paraîtra jamais. Roger Lévy.

— Victor Porcier, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris,

est mort à Nice, son pays natal, le 21 septembre 1916, à l'âge de vingt-sept ans, des suites d'une maladie contractée sur le front. Orphelin dès son jeune âge, obligé pour venir continuer ses études à Paris de faire un dur métier de surveillant dans des institutions libres, il réussit par un prodige de travail et de volonté à passer sa licence d'histoire en novembre 1912 et à présenter en juin 1913 un mémoire sur la géographie humaine dans les Alpes-Maritimes. La pratique de l'enseignement comme précepteur le fit se tourner vers les lettres pures, et la veille de la guerre il présenta un second mémoire sur le poète latin Ausone. Patriote ardent, il s'engagea, étant réformé, au 28e bataillon de chasseurs alpins : au front dès la fin d'août 1914, il fit pendant dix-huit mois la dure campagne d'Alsace et fut un des héros du Vieil-Armand. H. Maugis.

— C'était un excellent étudiant d'histoire à la Sorbonne que Marius Himner. Il nous était venu, il y a six ans, de la Pologne russe, tout désireux de bien travailler, d'apprendre la langue française, de s'initier aux méthodes d'érudition. Avec quel zèle il se mit à l'œuvre et quelle reconnaissance il témoignait à ses professeurs! Il prit un goût très vif aux études archéologiques et, en juin 1914, il présenta un mémoire pour le diplôme d'études supérieures sur la civilisation prémycénienne dans le bassin de la mer Noire; il avait fait sur place en Volhynie et en Podolie des fouilles personnelles qui avaient donné les plus magnifiques résultats; il avait ainsi pu ajouter de précieux documents à ceux qu'avait réunis l'archéologue von Stern. M. Max. Collignon, qui était le correcteur de ce travail, lui attribua la note la plus élevée. Quand la guerre éclata, le pays d'origine de Himner, Kielce, fut occupé par les Austro-Allemands; notre jeune ami était coupé de sa famille; il contracta aussitôt un engagement dans la légion étrangère, fit l'apprentissage du service militaire à Bayonne et se distingua avec ses compatriotes polonais, ceux qu'on appelait les « Bayonnais », aux batailles de l'Artois. Il entra ensuite dans l'aviation, obtint son brevet de brigadier-pilote; il périt le 22 juillet dernier à Pau dans un accident. Il est mort à vingt-neuf ans pour ses deux patries : la Pologne où il était né et dont il espérait voir la reconstitution; la France où il avait trouvé l'hospitalité et dont il aimait les idées libérales et généreuses. C. Pf.

— Les combats livrés à Verdun et sur la Somme ont encore ajouté de nouveaux noms à la liste des pertes de l'École des chartes. Augustin Cochin, né à Paris le 22 décembre 1876, appartenait à la promotion de 1902. Sa thèse sur *le Conseil et les Réformés de 1652 à 1658* lui a fourni la matière de deux articles : *les Conquêtes du consistoire de Reims* et *les Églises calvinistes, Mazarin et Cromwell*, qui ont paru le premier dans la *Revue des études historiques* (1903), le second dans la *Revue des questions historiques* (1904). C'est également à ces études sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle que se rattache un travail (*le Grand dessein du nonce Bargellini et de l'abbé*

Desisles contre les Réformés, 1668) publié en collaboration avec son cousin Claude Cochin dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1913). Mais, de bonne heure, Augustin Cochin s'était tourné du côté de l'histoire de la Révolution. Divers articles du *Correspondant* réunis en volume sous ce titre : *la Crise de l'histoire révolutionnaire. Taine et M. Aulard* (Paris, Champion, 1909, in-8°, 103 p.), ont été le point de départ d'une polémique qui a eu son écho dans des incidents peu antérieurs à la déclaration de guerre. A. Cochin est mort avant d'avoir donné le grand ouvrage qu'il préparait sur le Comité de Salut public, mais il disait à l'un de ses amis, peu de temps avant son dernier départ pour le front : « Maintenant je puis être tué, mon livre peut paraître comme cela » (*Figaro*, 10 juillet 1916). L'éventualité qu'il prévoyait s'est réalisée. Il a été parmi ceux qui ont voulu faire plus que leur devoir. Blessé à la Marne, à Tahure, à Douaumont, et chaque fois retournant au front incomplètement rétabli, il avait été encore atteint le 4 juillet 1916, au début de l'offensive de Picardie, mais avait refusé de se laisser évacuer avant que son unité fût relevée. Le 8 juillet, il entraînait sa compagnie à l'attaque d'Hardecourt quand il fut frappé d'une balle à la tête. Quatre fois cité à l'ordre de l'armée, il était chevalier de la Légion d'honneur. — Frédéric Duval, né à Magny-le-Désert (Orne), le 25 août 1876, était sorti de l'École en 1901 avec une thèse intitulée : *Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon*. En 1903, il remplaça F. Bournon comme archiviste de Saint-Denis. C'est surtout à des œuvres sociales qu'il a consacré, avec une ardente conviction, la majeure partie de son activité, et le seul ouvrage qu'il ait publié, *les Livres qui s'imposent* (Paris, 1912, in-8°), est une bibliographie des meilleurs ouvrages dans tous les genres au point de vue catholique aussi bien que scientifique. Sergent mitrailleur dans un régiment territorial, il est tombé à Deniécourt, le 20 juillet 1916. — Jean Perrenet, né à Dijon le 19 avril 1892, venait de terminer sa troisième année lorsque la guerre éclata, et ses maîtres, comme ceux de l'École des Hautes-Études, le considéraient comme un excellent travailleur. Il préparait comme thèse une *Étude historique sur les monnaies des ducs de Bourgogne*. Un certain nombre des documents réunis par lui en vue de ce travail pourront sans doute être prochainement publiés. Blessé au Mort-Homme, le 19 mars 1916, il est mort le lendemain. — Louis Perret, né à Paris le 8 février 1895, tué au cours de récents combats, était entré à l'École en 1914, mais était parti comme engagé volontaire avant d'en avoir suivi les cours. R. P.

— L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à l'œuvre historique de M. É. Babut et le second prix au lieutenant-colonel Hennequin; le prix Vitet au capitaine Augustin Cochin; le prix Furtado à M. Variot. Tous ces auteurs ont été tués ou blessés au champ d'honneur.

— L'Académie des sciences morales et politiques a attribué, sur le

prix Audiffred, des récompenses à M. Charles CESTRE (*l'Angleterre et la guerre*); à M. René LOTE (*Du christianisme au germanisme*) et à M. Gustave SOMVILLE (*Vers Liège, le chemin du crime, août 1914*). Elle a partagé le prix Drouyn de Lhuys entre MM. Albert PINGAUD (*l'Italie depuis 1870*) et Morton FULLERTON (*les Grands problèmes de la politique mondiale*).

— L'Académie des sciences a décerné un prix à M. Joaquim BENSAUDE, membre de la mission d'études de la République du Portugal sur les découvertes maritimes, pour son ouvrage intitulé : *l'Astronomie nautique au Portugal à l'époque des grandes découvertes;* elle a récompensé la *Bibliographie géographique annuelle* dressée par M. Louis RAVENEAU pour les *Annales de géographie.*

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a été autorisée à accepter la donation faite par Mme la marquise Arconati Visconti en vue de la fondation d'un prix qui portera le nom de prix Raoul Duseigneur.

— Le ministre de la Guerre, en réponse à une lettre du comité directeur de la *Société de l'histoire de la Révolution* attirant son attention sur la nécessité et les moyens de préparer la documentation pour l'histoire de la présente guerre, a envoyé à son président, M. Aulard, la lettre suivante :

« Vous m'avez demandé si, en vue de préparer les matériaux de la future histoire de la guerre actuelle, toutes les précautions avaient été prises relativement à la constitution et à la conservation des archives historiques.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, les mesures qui ont été adoptées à cet effet :

« 1. — Les documents reçus aux archives historiques ne sont soumis à aucun triage, à aucune destruction. Le classement qui s'opère actuellement, et dont l'économie est inspirée des prescriptions de la circulaire du 20 février 1900 sur le service des états-majors, a pour résultat de conserver les archives de chaque état-major, corps ou service dans leur intégrité. Si, plus tard, des éliminations paraissent désirables, en ce qui concerne notamment les pièces reproduites un grand nombre de fois, ces suppressions s'effectueraient en prenant les précautions prévues par l'instruction du 15 juin 1899, relative à la constitution des archives de la guerre (B. O., édition méthodique, nº 10), c'est-à-dire après avoir sollicité l'avis de la Commission supérieure des archives et obtenu l'autorisation du ministre.

« 2. — Les correspondances téléphoniques dans la zone des armées ne sont permises, en principe, que sous forme de messages téléphonés, revêtus de la signature de l'autorité compétente. La section historique possède déjà une volumineuse collection de ces documents.

« 3. — Dans chaque corps de troupe, il est un document officiel qui complète les ordres, rapports et comptes-rendus : c'est le *Journal des marches et opérations.* Ce document, dont l'établissement a été réglementé par l'instruction ministérielle du 5 décembre 1874, est

versé aux archives historiques au fur et à mesure de l'achèvement de chacun des fascicules qui le composent.

« 4. — Quant à la « tradition orale, à l'allure et à la physionomie du combat et des combattants », l'importance de conserver ces témoignages n'a pas échappé à l'attention du commandement, et divers documents sont établis et tenus à jour dans cette intention. C'est ainsi que les officiers blessés et évacués ont été invités à fixer leurs souvenirs sur les affaires auxquelles ils ont assisté, et que nombre de rapports de ce genre ont déjà été versés aux archives; c'est ainsi encore que les sections cinématographique et photographique constituent des collections de films qui seront conservés après la guerre aux archives du ministère.

« Les dispositions prises pour assurer l'enrichissement et la bonne conservation des archives de la guerre actuelle procèdent, en résumé, de préoccupations semblables à celles qui ont légitimement inspiré les vues dont vous avez bien voulu me faire part. »

Allemagne. — Un important catalogue de livres et de manuscrits provenant de la famille Lessing vient de paraître en Allemagne. Ils appartenaient à feu Carl-Robert Lessing, propriétaire de la *Vossische Zeitung;* à la place d'honneur y figurent les livres et manuscrits provenant de Lessing, l'auteur de *Laocoon* et de *Minna von Barnhelm;* à ce premier et important noyau sont venus se joindre une masse considérable de lettres et autres manuscrits provenant de collections formées par David Friedlænder et son fils Benoni, par Friedrich Stephany, qui fut pendant de longues années rédacteur en chef de la *Vossische Zeitung*, etc. Ils sont fort intéressants pour l'histoire littéraire et même politique depuis le XVIe siècle. Du catalogue, rédigé par Arcad Buchholtz, deux volumes ont déjà paru : le premier consacré aux livres, le second aux manuscrits; ils sont imprimés avec grand luxe, mais ne sont pas dans le commerce (*Carl-Robert Lessings Bücher-und Handschriftensammlung*. T. I, 1914; t. II, 1915).

États-Unis. — Un *General Index* des tomes XI-XX de l'*American historical Review* a paru chez Macmillan, à New-York.

Italie. — Le comte Ugo Balzani est mort à Rome le 27 février 1916; il était né le 6 novembre 1847. Après avoir fait ses études de droit à l'Université de Rome et pratiqué pendant quelques années le barreau, il se tourna tout entier vers les études historiques. On lui doit un bon manuel sur les Chroniques italiennes au moyen âge : *le Cronache italiane nel medio evo*, dont trois éditions ont paru en Italie et dont il existe une traduction en anglais (*Early chroniclers of Europe, Italy*, 1883); mais son œuvre principale a été l'édition du *Chronicon Farfense* de Gregorio di Catano, qu'il a donnée avec la collaboration de J. Giorgi parmi les *Fonti per la storia d'Italia*, et du *Regesto di Farfa* dont le dernier volume a

paru en 1914 dans la *Biblioteca della r. Società romana di storia patria.*

— Le 25 mars 1916 est mort à Modène Augusto GAUDENZI; il était né à Bologne le 17 mai 1857. Il a étudié surtout l'histoire de l'enseignement juridique à Ravenne et à Bologne. On lui doit : *lo Studio di Bologna nei primi due secoli della sua esistenza* (1901) et *lo Svolgimento parallelo del diritto langobardo e del diritto romano a Ravenna* (1908), trois volumes de textes dus à des glossateurs (1889-1901), *Gli statuti della Società del popolo di Bologna* (1912). Son dernier travail, *Il monastero di Nonantola, il ducato di Persiceta et la Chiesa di Bologna*, vient de paraître en deux volumes (nos 36 et 37 du *Bullettino dell' Istituto storico italiano*, 1916).

Suisse. — La Société générale suisse d'histoire s'est réunie à Soleure les 25 et 26 septembre 1916, sous la présidence de M. Meyer de Knonau. Parmi les communications qui lui ont été présentées, citons celle du professeur TATARINOFF sur la « Carte archéologique du canton de Soleure », établie jadis par J. Heierli et que des découvertes et fouilles récentes ont permis de compléter, et celle du professeur W. OECHSLI sur l' « Histoire du nom Suisse »; ce dernier travail paraîtra dans le prochain volume de l'*Annuaire*. La Société soleuroise d'histoire a fait distribuer aux participants la dernière livraison de ses *Mitteilungen*, qui contient une étude très complète, due à M. F. EGGENSCHWILER, sur la « Formation territoriale du canton de Soleure » (*Die territoriale Entwickelung des K. Solothurn*, Soleure, 1916, in-8o, VIII-216 p., avec une carte historique du canton).

— La Société d'histoire de la Suisse romande a tenu sa réunion d'automne dans la pittoresque petite ville fribourgeoise de Romont, dont les fortifications les plus anciennes remontent au XIIIe siècle et rappellent l'énergique effort du comte Pierre de Savoie pour reculer jusqu'à la ligne de l'Aar les limites de sa domination et de la culture latine. La Société a entendu des communications de MM. W. CART : le laraire d'Avenches (six remarquables statuettes romaines en bronze, trouvées en janvier 1916); — Eug. DEMOLE : le soleil comme cimier des armes de Genève (en fait remonter l'origine à la dévotion du nom de « Jhesus » qui prit naissance au XIVe siècle et se développa au XVe); — F. DUCREST : la visite pastorale de 1416-1417 dans le diocèse de Lausanne; — G. CASTELLA : la cession du comté de Romont à Fribourg par la Savoie (1578); — M. HENRIAUD : le service postal des princes-évêques de Bâle (1636-1792); — F. BROILLIET : les fortifications de Romont (à propos de la restauration des remparts entreprise en 1910); — L. KERN : la vie religieuse à Fribourg au XIIIe siècle.

V. v. B.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le Bon (*Gustave*). Lois psychologiques de l'évolution des peuples, 12e édit., 351.
Lote (*René*). Le péril allemand et l'Europe, 354.
Louis (*Paul*). La guerre d'Orient et la crise européenne, 162.
Rose (*J. Holland*). Nationality as a factor in modern history, 351.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Carnet de route d'un officier d'alpins. 2e série, octobre-décembre 1914 : En Argonne, sur l'Yser, en Artois, 166.
F. (*Hubert*). La guerre navale. Mer du Nord; mers lointaines, 362.
Genevoix (*Maurice*). Sous Verdun, août-octobre 1914, 360.
Gibbs (*Philippe*). L'âme de la guerre, 361.
Jollivet (*Gaston*). Six mois de guerre, août 1914-février 1915, 2e édit., 359.
— Trois mois de guerre, février, mars, avril 1915, 359.
Léry (*Jean*). La bataille dans la forêt, Argonne, 1915, 167.
Les Allemands à Lille et dans le nord de la France, 365.
Madelin (*Louis*). L'Aveu. La bataille de Verdun et l'opinion allemande, 362.
Mallet (*Christian*). 1914-1915. Étapes et combats, 360.
Maricourt (baron *A. de*). Le drame de Senlis, 164.
Mayer (*Émile*, lieutenant-colonel *E. Manceau*). Comment on pouvait prévoir l'immobilisation des fronts dans la guerre moderne, 356.
Mayra (*B.*). Voir *Parès* (*Bernard*).
Olivier (capitaine). Onze mois de captivité dans les hôpitaux allemands, 170.
Pages actuelles, 1914-1916, nos 77-89, 357.
Pages d'histoire, 1914-1916, nos 98-103, 358.
Parès (*Bernard*). Au jour le jour avec l'armée russe, 1914-1915; trad. de l'anglais par *B. Mayra*, 364.
René (*Henri*). Lorette. Une bataille de douze mois : octobre 1914-octobre 1915, 361.
Reneaume (*Paul*). Voir *Washburn* (*Stanley*).
Roujon (*Jacques*). Carnet de route; août 1914-janvier 1915, 165.
Spectator Galliae. Frankreichs Kriegsvorbereitungen in Wort und Bild, 161.
Stiénon (*Charles*). L'expédition des Dardanelles, 363.
Terry (*C. Sanford*). The battle of Jutland, may 31-june 1, 1916, 363.
Washburn (*Stanley*). Sur le front russe, octobre 1914-février 1915; trad. de l'anglais par *Paul Reneaume*, 364.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Bæge (*Wernerus*). De Macedonum sacris, 326.
Benoit (*Fr.*). L'architecture. Antiquité, 124.
Berthold (*Otto*). Die Unverwundbarkeit in Sagen und Aberglauben der Griechen, 322.
Beudel (*Paulus*). Qua ratione Graeci liberos docuerint papyris, ostracis, tabulis in Ægypto inventis illustratur, 116.
Biedermann (*Erhard*). Studien zur ægyptischen Verwaltungsgeschichte in ptolemæisch-römischer Zeit, 97.
Blinkenberg (*Chr.*). The thunderweapon in religion and folklore, 312.
Blümner (*Hugo*). Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Rœmern, 107.
Bolkestein (*H.*). Zur Entstehung der ionischen Phylen, 90.
Boll (*Franz*). Die Lebensalter, 330.
Boudraux (*Petrus*). Catalogus codicum astrologorum græcorum, VIII, 3 : Codicum Parisinorum pars tertia, 327.
Breccia (*Evaristo*). Alexandria ad Ægyptum, 135.
Brillant (*Maurice*). Les secrétaires athéniens, 93.
Bubbe (*Gualterus*). De metamorphosibus Graecorum capita selecta, 324.

Bulanda (*Edmund*). Bogen und Pfeil bei den Völkern des Altertums, 95.
Cohen (*D.*). De magistratibus ægyptiis externas Lagidarum regni provincias administrantibus, 97.
Collignon (*Maxime*). La statuette d'Auxerre, 125.
— Le Parthénon, 126.
— Les statues funéraires dans l'art grec, 127.
Cook (*Arthur-Bernard*). Zeus, 315.
Cumont (*Franz*). Les mystères de Mithra, 3e édit., 320.
— Catalogus codicum astrologorum graecorum, VIII, 2, 327.
— Astrology and religion among the Greeks and Romans, 328.
Deonna (*Waldemar*). L'archéologie, sa valeur, ses méthodes, 122.
De Ridder. Collection de Clercq. Catalogue; les bijoux et les pierres gravées, 133.
— Guide du musée du Louvre. Les bronzes antiques, 133.
Dickins (*Guy*). Catalogue of the Acropolis Museum, 132.
Dieterich (*Albrecht*). Kleine Schriften, publ. par *Richard Wünsch*, 311.
— Nekyia, Mutter Erde, 311.
Farnell (*Lewis R.*). Greece and Babylon; a comparative sketch of mesopotamian, anatolian and hellenic religions, 308.
Ferguson (*William Scott*). The laws of Demetrius of Phalerum and their guardians, 94.
Fitzler (*Kurt*). Steinbrüche und Bergwerke im ptolemæischen und römischen Ægypten, 112.
Foucart (*Paul*). Le Zeus Stratios de Labranda, 324.
— Les mystères d'Éleusis, 325.
Fougerat (*L.*). La pelleterie et le vêtement de fourrure dans l'antiquité, 331.
Fougères (*G.*). Athènes, 125.
Fränkel (*Charlotte*). Satyr- und Bakchennamen auf Vasenbildern, 323.
Frazer (*J. G.*). Le rameau d'or, 305.
Gardthausen (*V.*). Griechische Palæographie, 2e édit., t. I et II, 119.
Gauckler (*Paul*). Nécropoles puniques, 136.
Glotz (*Gustave*). Les « 6475 » dans les cités grecques d'Egypte, 97.
— Le prix des denrées à Délos, 108.
— Les salaires à Délos, 108.
Gomperz (*H.*). Sophistik und Rhetorik, 118.
Gradenwitz (*Otto*), *Preisigke* (*Friedrich*) et *Spiegelberg* (*Wilhelm*). Ein Erbstreit aus dem ptolemæischen Ægypten, 105.
Gunning (*Ph. G.*). De Ceorum fabulis antiquissimis quaestiones selectae, 325.
Hackenbach (*Jos.*). De nuditate sacra sacrisque vinculis, 313.
Halliday (*W. R.*). Greek divination, 328.
Harrison (Miss *Jane Ellen*). Themis, 307.
Hatzfeld (*Jean*). Les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île, 111.
Heath (*Thomas*). Aristarchus of Samos, the ancient Copernicus, 121.
Heiberg (*J. L.*). Naturwissenschaften und Mathematik im klassischen Altertum, 119.
— Voir *Tannery* (*Paul*).
Heinevetter (*Franz*). Würfel- und Buchstabenorakel in Griechenland und Kleinasien, 328.
Hermann (*K. F.*). Lehrbuch der griechischen Antiquitæten, I, 3, 6e édit., par *Heinrich Swoboda*, 89.
Hill (*B. H.*). The older Parthenon, 126.
Hoppe (*Edmund*). Mathematik und Astronomie im klassischen Altertum, 119.
Hübner (*Fridericus*). De Pluto, 319.
Jeanmaire (*H.*). La cryptie lacédémonienne, 90.
Jouguet (*Pierre*). La vie municipale dans l'Égypte romaine, 96.
Keitz (*J. de*). De Ætolorum et Acarnanum sacris, 326.
Keller (*Otto*). Die antike Tierwelt, 122.
Köchling (*Joseph*). De coronarum apud antiquos vi atque usu, 314.
Kohler (*Joseph*) et *Ziebarth* (*Erich*). Das Stadtrecht von Gortyna und seine Beziehungen zum gemeingriechischen Rechte, 102.
Krischen (*Fr.*). Die Befestigungen von Herakleia am Latmos, 96.
Küster (*Erich*). Die Schlange in der griechischen Kunst und Religion, 312.
Kutsch (*Ferdinand*). Attische Heilgœtter und Heilheroen, 322.
Lacroix (*Maurice*). Les architectes et entrepreneurs à Délos, de 314 à 240, 108.
Lalle (*Kurt*). De saltationibus Graecorum capita quinque, 315.
Laum (*Bernard*). Die Stiftungen in der griechischen und römischen Antike, 103.
Ledl (*Artur*). Studien zur ælteren athenischen Verfassungsgeschichte, 91.
Lejeune-Dirichlet (*Gust.*). De veterum macarismis, 330.
Leroux (*Gabriel*). Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains, 124.

Leroux (*Gabriel*). Vases grecs et italo-grecs du musée archéologique de Madrid, 134.
Lesquier (*Jean*). Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides, 98.
Lévy (*Isidore*). Sarapis, 319.
Lipsius (*J. H.*). Das attische Recht und Rechtsverfahren, 103.
Majer-Leonhard (*Ernestus*). Ἀγράμματοι. In Ægypto qui litteras sciverint, qui nesciverint, ex papyris græcis quantum fieri potest exploratur, 117.
Martin (*Victor*). Les épistratèges, contribution à l'étude des institutions de l'Égypte gréco-romaine, 97.
Meillet (*A.*). Aperçu d'une histoire de la langue grecque, 112.
Mendel (*Gustave*). Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines, 133.
Modica (*Marco*). Il mutuo nei papiri greco-egizii dell' epoca tolemaica, 105.
Molinier (*Sylvain*). Les « maisons sacrées » de Délos, 315-166-5 av. J.-C., 109.
Müller (*Bruno*). Μέγας θέος, 319.
Murray (*Gilbert*). Four stages of greek religions, 308.
Nicole (*Georges*). Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes, 132.
Nilsson (*M. P.*). Die Grundlagen des spartanischen Lebens, 90.
Pascal (*Carlo*). Le credenze d'oltretombe nelle opere letterarie dell' antichità classica, 330.
Perdrizet (*Paul*). Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet, 131.
Perrot (*Georges*). Histoire de l'art dans l'antiquité, t. IX et X, 129.
Pfister (*Friedrich*). Der Reliquienkult im Altertum, 320.
Plassart (*A.*). Les archers d'Athènes, 94.
Plaumann (*Gerhard*). Die ἐν Ἀρσινοίτῃ ἄνδρες Ἕλληνες 6475, 97.
Ploy (*Jakob*). De lanæ in antiquorum ritibus usu, 314.
Pœhlmann (*Robert von*). Geschichte der sozialen Frage und des Sozialismus in der antiken Welt, 107.
Pœrner (*Johannes*). De Curetibus und Corybantibus, 323.
Pomtow (*H.*). Die Kultstætten der « anderen Gœtter », von Delphi, 325.
Preisigke (*Friedrich*). Voir *Gradenwitz* (*Otto*).
Quandt (*W.*). De Baccho ab Alexandri aetate in Asia Minore culto, 327.
Raape (*L.*). Der Verfall des griechischen Pfandes, 106.
Ræder (*A.*). L'arbitrage international chez les Hellènes, 99.
Reil (*Theodor*). Beitræge zur Kenntniss des Gewerbes im hellenistischen Ægypten, 112.
Reinach (*Adolphe*). Athis; les origines de l'État athénien, 91.
Reinach (*Salomon*). Cultes, mythes et religions, t. IV, 310.
Richardson (*Rufus B.*). A history of greek sculpture, 125.
Roscher (*Wilhelm H.*). Ausführliches Lexicon der griechischen und rœmischen Mythologie, 315.
— Omphalos, 317.
— Ueber Alter, Ursprung und Bedeutung der hippokratischen Schrift von der Siebenzahl, 329.
Rubensohn (*O.*). Hellenistisches Silbergeræt in antiken Gipsabgüssen, 132.
Ruelle (*Carolus Aemilius*). Catalogus codicum astrologorum graecorum. VIII, 2 : Codicum Parisinorum pars secunda, 327.
Samter (*Ernst*). Die Religion der Griechen, 310.
— Geburt, Hochzeit und Tod, 313.
San Nicolò (*Mariano*). Ægyptisches Vereinswesen zur Zeit der Ptolemæer und Rœmer, 112.
Sanctis (*Gaetano de*). Ἀτθίς. Storia della repubblica ateniese, 2e édit., 90.
— I nomophylakes d'Atene, 94.
Schæfer (*Johannes*). De Iove apud Cares culto, 324.
Schmidt (*Valdemar*). De græsk-ægyptiske Terrakotter, Ny-Carlsberg Glyptothek, 134.
Schwarz (*A. B.*). Hypothek und Hypallagma, 106.
Semeka (*Gregor*). Ptolemæisches Prozessrecht, 104.
Sethe (*Kurt*). Sarapis und die sogenannten κάτοχοι des Sarapis, 319.
Sommer (*Ludwig*). Das Haar in Religion und Aberglauben der Griechen, 313.
Spiegelberg (*Wilhelm*). Voir *Gradenwitz* (*Otto*).
Steiner (*Alfons*). Der Fiskus der Ptolomæer, 97.
Svorônos (*I. N.*). Φῶς ἐπὶ τοῦ Παρθενῶνος, 126.
Swindler (Miss *Mary Hamilton*). Cretan elements in the cults and ritual of Apollo, 318.
Swoboda (*Heinrich*). Voir *Hermann* (*K. F.*).
Tannery (*Paul*). Mémoires scientifiques recueillis par *J. L. Heiberg* et *H. G. Zeuthen*, 120.

Tod (*Marcus Niebuhr*). International arbitration amongst the Greeks, 101.
Toutain (*J.*). Héros et bandit. Vercingétorix et Arminius, 171.
Viedebantt (*Oskar*). Metrologische Beiträge, 107.
Weber (*Wilhelm*). Kön. Museen zu Berlin. Sammlung der ægyptischen Altertümer. Die ægyptisch-griechischen Terrakotten, 134.
Wünsch (*Richard*). Voir *Dieterich* (*Albrecht*).
Zeuthen (*H. G.*). Die Mathematik im Altertum und Mittelalter, 120.
— Voir *Tannery* (*Paul*).
Ziebarth (*Erich*). Aus dem griechischen Schulwesen, 2e édit., 115.
— Aus der antiken Schule, 116.
— Voir *Kohler* (*Joseph*).
Zucker (*Friedrich*). Beiträge zur Kenntniss der Gerichtsorganisation im ptolemæischen und rœmischen Ægypten, 105.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Andler (*Charles*). Collection de documents sur le pangermanisme, t. II et III, 369.
Bernhardi (général *von*). L'Allemagne et la prochaine guerre, 369.
Beyens (baron). L'Allemagne avant la guerre. Les causes et les responsabilités, 157.
Brenier (*Flavien*). Le vieux dieu allemand, 368.
Carpentier (*Paul*). Les lois de la guerre continentale; traduction et notes, 355.
Deutsche Worte, 367.
Gaultier (*Paul*). La mentalité allemande et la guerre, 161.
Lessing. Carl-Robert Lessings Bücher- und Handschriftensammlung, 449.
Marriott (*J. R. A.*) et *Robertson* (*C. Grant*). The evolution of Prussia; the making of an empire, 145.
Pariset (*Georges*). Un exemple historique d'arbitrage international, 368.
Robertson (*C. Grant*). Voir *Marriott* (*J. R. A.*).
Salow (Sir *Ernest*). The Silesian loan and Frederick the Great, 149.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

Flach (*Jacques*). L'esprit alsacien à travers l'histoire, 374.
Friedel (*V.-H.*). Un crime allemand. Anéantissement de la nationalité alsacienne-lorraine, 374.
Jullian (*Camille*). Notre Alsace; ses origines naturelles et ses débuts historiques, 375.
Reuss (*Rod.*). Histoire d'Alsace. Complément aux dix premières éditions, 373.
Stoffler (*Georges*). La prophétie de sainte Odile et la fin de la guerre, 167.
— Pages complémentaires de la prophétie de sainte Odile, 375.
Wagner (*Ch.*). L'Alsace et la France, 375.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Bassompierre (*Albert de*). La nuit du 2 au 3 août 1914 au ministère des Affaires étrangères de Belgique, 163.
Boubée (*Joseph*). La Belgique loyale, héroïque et malheureuse, 376.
— Dans la Belgique envahie, août-septembre 1914, 376.
Breton (commandant *Willy*). Un régiment belge en campagne. Les fastes du 2e chasseurs à pied, août 1914-janvier 1915, 163.
Destrée (*Jules*). Opinions sur la Belgique. I. Italie, 376.
Massart (*Jean*). Comment les Belges résistent à la domination allemande, 377.
Nothomb (*Pierre*). La barrière belge. Essais d'histoire territoriale et diplomatique, 375.

HISTOIRE DU CANADA.

Du Bois Cahall (*Raymond*). The sovereign Council of New France, 151.
Vineberg (*Solomon*). Provincial and local taxation in Canada, 347.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

American historical Review. General Index, vol. XI-XX, 449.
Bidwell (*Percy Wells*). Rural economy in New England at the beginning of the nineteenth century, 346.
Hunt (*Gaillard*). Life in America one hundred years ago, 350.
Rouquette (*Louis*). La propagande germanique aux États-Unis, 170.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Cambó (*F. de A.*). Actuación regionalista, 379.
El pensamiento catalán ante el conflicto europeo, 378.

HISTOIRE DE FRANCE.

Barrès (*Maurice*). Autour de Jeanne d'Arc, 171.
Beaunier (dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France; t. VII : pro-

vince ecclésiastique de Rouen, publ. par dom *J. M. Besse*, 139.
Becke (*Captain A. F.*). Napoleon and Waterloo; the emperor's campaign with the « Armée du Nord », 1815, 345.
Besse (dom *J. M.*). Voir *Beaunier* (dom).
Boussenot (*Georges*). La France d'outre-mer participe à la guerre, 363.
Bréhier (*Louis*). La cathédrale de Reims. Une œuvre française, 333.
Évrard (*Fernand*). L'esprit public dans l'Eure, juillet-septembre 1792, 174.
Hollebecque (Mme). La jeunesse scolaire de France et la guerre, 167.
Lanéry d'Arc (*P.*). Jeanne d'Arc et la guerre de 1914, 355.
Lemonnier (*Henry*). L'Académie d'architecture et les premières machines à vapeur essayées en France, 172.
Lenient (*E.*). Études historiques et stratégiques : la solution des énigmes de Waterloo, 343.
Maugis (*Édouard*). Histoire du Parlement de Paris. T. III : Rôle de la cour par règnes, 1345-1610, 141.
Renaudet (*A.*). Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie, 336.
— Les sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution, 342.
Un demi-siècle de civilisation française, 1870-1915, 154.
Uzureau (abbé *F.*). Andegaviana, 173.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

A manifesto of the Indian national party, 169.
Bavier (*A. de*). L'Angleterre chevaleresque, 384.
Bryan (*William Jennings*). British rule in India, 168.
Cestre (*Ch.*). L'Angleterre et la guerre, 383.
— L'esprit chevaleresque en Angleterre, 384.
Destrée (*Jules*). L'effort britannique, 366.
Gooch (*G. P.*). Voir *Stanhope* (*Ghita*).
Indias « loyalty » to England, 169.
Jenkinson (*Hilary*). Mary de Sancto Paulo, foundress of Pembroke college, Cambridge, 380.
Leeming (Rév. *J. R.*). Stephen Langton, hero of Magna Carta, 380.
Lennard (*Reginald*). Rural Northampton under the Commonwealth, 381.
Levett (Miss *A. E.*). The Black death, 381.
Stanhope (*Ghita*). The life of Charles, third earl Stanhope, complété par *G. P. Gooch*, 383.
Steed (*Wickham*). L'effort anglais, 367.
Tedder (*Arthur W.*). The navy of the Restauration, 382.
Vinogradoff (*Paul*). Oxford studies in social and legal history, t. V, 381.
Welter (*J. Th.*). Le *Speculum laicorum*. Édition d'une collection d'exempla composée en Angleterre à la fin du XIIIe siècle, 137.
Yorke (*Philip C.*). The life and correspondence of Philip Yorke, earl of Hardwicke, Lord High Chancellor of Great Britain, 382.

HISTOIRE D'ITALIE.

Albany (comtesse *d'*). Lettres au chevalier de Sobirats, publ. par le marquis de *Ripert-Monclar*, 387.
Ingold (*A. M. P.*). Bénévent sous la domination de Talleyrand et le gouvernement de Louis de Beer, 385.
Ripert-Monclar (marquis *de*). Voir *Albany* (comtesse *d'*).

HISTOIRE D'ORIENT.

Balcanicus. La Bulgarie; ses ambitions, sa trahison, 389.
Doumergue (*Émile*). L'Arménie. Les massacres et la question d'Orient, 391.
Huvelin (*P.*). Note sur la Palestine et la Syrie, 391.
Omont (*Henri*). Minoïde Mynas et ses missions en Orient, 1840-1855, 389.
Richard (*Henry*). La Syrie et la guerre, 168.

HISTOIRE DE POLOGNE.

Berga (abbé *A.*). Un prédicateur de la cour de Pologne sous Sigismond III : Pierre Skarga, 1536-1612, 143.
— Les sermons politiques de P. Skarga, 1597, 145.
Pologne (la) et l'Europe, 389.
Posner (*Stanisław*). Poland as an independant economic unit, 388.
Valtot-Duval (*Louis*). Vive la Pologne, 167.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BABUT (E.-Ch.). L'adoration des empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien 225

BÉMONT (Charles). Les institutions municipales de Bordeaux au moyen âge. La mairie et la jurade . . 1, 253

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

DAVILLÉ (Louis). La surprise de Bar-le-Duc en 1589 . . . 294

PFISTER (Chr.). Extrait d'un mémoire sur l'Alsace de l'année 1735. État ecclésiastique de la province . . . 54

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire grecque, 1911-1914, par Gustave GLOTZ (*4e et 5e articles*) 89, 305

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BEAUNIER (dom). Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. VII (**L. Halphen**). 139

BECKE (capitaine A. F.). Napoleon and Waterloo (**G. Pariset**). 345

BERGA (abbé A.). Un prédicateur de la cour de Pologne sous Sigismond III : Pierre Skarga (**Chr. Pfister**). 143

ID. Les sermons politiques de Pierre Skarga (**Id.**) . . . 145

BEYENS (baron). L'Allemagne avant la guerre. Les causes et les responsabilités (**L. Eisenmann**). 157

BIDWELL (Percy Wells). Rural economy in New England at the beginning of the Nineteenth Century (**R. de Kérallain**) 346

BRÉHIER (Louis). La cathédrale de Reims (**Chr. Pfister**) . 333

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1916.]

Pages

Du Bois Cahall (Raymond). The sovereign Council of New France (**R. de Kérallain**) 151
Fougerat (L.). La pelleterie et le vêtement de fourrure dans l'antiquité (**G. Guenin**) 331
Gauckler (Paul). Nécropoles puniques (**Ch. Guignebert**). 136
Hunt (Gaillard). Life in America, one hundred years ago (**R. de Kérallain**) 350
Lenient (E.). Études historiques et stratégiques : la solution des énigmes de Waterloo (**G. Pariset**). . . 343
Marriott (J. R. A) et Robertson (C. Grant). The evolution of Prussia (**R. Reuss**) 145
Maugis (Édouard). Histoire du Parlement de Paris, t. III (**Chr. Pfister**) 141
Renaudet (A.). Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie, 1494-1517 (**Id.**). . . 336
Id. Les sources de l'histoire de France aux Archives d'État de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution (**Id.**) 342
Rose (J. Holland). Nationality as a factor in modern history (**H. Hauser**). 351
Satow (Sir Ernest). The Silesian loan and Frederick the Great (**R. Reuss**). 149
Un demi-siècle de civilisation française, 1870-1914 (**L. Halphen**) 154
Vineberg (Solomon). Provincial and local taxation in Canada (**R. de Kérallain**) 347
Welter (J.-Th.). Le Speculum laicorum (**Chr. Pfister**). 137

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Allemagne (Ch. Bémont, Chr. Pfister) . . . 367
Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. Pfister) 373
Histoire de Belgique (Ch. Bémont). 375
Histoire d'Espagne (Jean Régné) 378
Histoire de France (Chr. Pfister, Rod. Reuss) 171
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. Bémont, P. Vaucher). 380
Histoire de l'Antiquité (Chr. Pfister). 171
Histoire de la Guerre (Ch. Bémont, P. Grillet, L. Halphen, Chr. Pfister) 161, 355
Histoire d'Italie (P. Grillet, Chr. Pfister) 385
Histoire d'Orient (Ch. Bémont, P. Grillet, Chr. Pfister) 389

Pages
Histoire de Pologne (Ch. Bémont) 388
Histoire générale (G. Pariset, Chr. Pfister) 354

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Historische Zeitschrift 199, 421

ESPAGNE.

1. Butlletí de la Biblioteca de Catalunya 425

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 426
2. Nation (the) 429

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 414
2. Académie des sciences morales et politiques 198, 414
3. Anjou historique (l') 414
4. Annales de Bretagne 415
5. Annales de géographie. 184
6. Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes 416
7. Annales du Midi 416
8. Annales révolutionnaires 176, 393
9. Bibliothèque de l'École des chartes 177
10. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 394
11. Bulletin italien 184
12. Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine 417
13. Correspondant (le) 188, 403
14. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 190, 405
15. Grande Revue (la) 191, 406
16. Journal des savants. 181, 397
17. Mémoires de l'Académie de Vaucluse 418
18. Mémoires de la Société éduenne 418
19. Mercure de France 191, 407
20. Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure 418
21. Révolution française (la) 177
22. Revue archéologique 185, 400

Pages
23. Revue chrétienne 408
24. Revue critique d'histoire et de littérature 182, 398
25. Revue de l'Agenais 419
26. Revue de l'Anjou 419
27. Revue de l'histoire des colonies françaises 401
28. Revue de l'histoire des religions 185, 402
29. Revue de Paris (la) 193, 408
30. Revue de Saintonge et d'Aunis 419
31. Revue des Deux Mondes 194, 410
32. Revue des études anciennes 178
33. Revue des études historiques 178, 394
34. Revue des études napoléoniennes 179, 395
35. Revue des sciences politiques 179, 395
36. Revue du seizième siècle 186
37. Revue générale du droit 188
38. Revue historique de Bordeaux 420
39. Revue historique de la Révolution française 180, 396
40. Revue politique et littéraire (Revue bleue) 196, 413
41. Revue savoisienne (la) 421

GRANDE-BRETAGNE.

1. Edinburgh Review 208
2. Quarterly Review 210
3. Scottish historical Review (the) 214

ROUMANIE.

1. Académie roumaine 214
2. Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale 215

SUISSE.

1. Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern . . 431
2. Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. 432
3. Basler Zeitschrift für Geschichte 216
4. Bibliothèque universelle et Revue suisse 217, 432
5. Freiburger Geschichtsblætter 433
6. Geschichtsfreund (der) 219
7. Indicateur d'histoire suisse 219
8. Jahrbuch für schweizerische Geschichte 220

CHRONIQUE.

Pages
Allemagne 222, 449
États-Unis 449
France 222, 434
Italie 224, 449
Suisse. 450

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 451

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.123

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY